Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s2collectiondesm26peti

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE RICHELIEU, TOME VI.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HF.C
P4916co

Bibliothèque du Château de Chenonceau

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXVI.

542666
3.6.52

PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.
1823.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XXI.

Le même jour de la prise de Pignerol on attaqua le fort de La Pérouse qui se rendit à composition, par le moyen de quoi le passage des vivres qui venoient de France fut ouvert.

Le légat vint au même temps, qui n'apportoit aucune condition raisonnable de paix, et partit le même jour. Le cardinal dépêcha incontinent à Venise, et manda au maréchal d'Estrées qu'il fît entendre vivement à la république qu'outre les justes raisons qu'avoit eues le Roi d'agir contre le duc de Savoie en la sorte qu'il verroit par sa lettre, l'on avoit eu aussi principalement égard à la sûreté de Venise et de Mantoue, ouvrant une porte pour les secourir en tous événemens avec bien plus de facilité que par Suse; qu'il pouvoit assez comprendre les avantages que l'on pouvoit retirer de Pignerol pour maintenir la liberté de l'Italie; ce qu'il devoit représenter efficacement à la république, qui ne le pouvoit pas ignorer;

Que M. de Savoie, voyant que son dessein de ruiner l'armée du Roi n'avoit pas réussi, s'étoit joint aux Espagnols ouvertement, et avoit mandé Spinola qui étoit parti du Milanais, et seroit près de Pignerol

dans quatre ou cinq jours avec ses principales troupes ; que Colalte venoit aussi avec lui pour essayer à lui faire lever le siége. Cependant il falloit que la république, sans attendre de nouveaux ordres, employât ouvertement ses forces pour chasser les gens de l'Empereur du Mantouan ;

Que cette diversion feroit que le Roi pourroit, dans peu de temps, contraindre l'Empereur et le roi d'Espagne d'accorder une paix de durée, laquelle, autrement, il ne falloit point espérer s'ils voyoient que Venise s'affoiblît ; car ils croiroient avec raison que la France ne voudroit pas toute seule soutenir la guerre, comme n'y ayant point d'intérêt pour soi, mais pour ses amis, qui ne devoient plus espérer de salut que demeurant unis avec le Roi, et faisant un effort pour leur liberté ;

Que Casal étoit en état de se défendre pour quelques mois, et, de notre part, nous en prendrions soin ;

Que Venise devoit, avec toute diligence, fortifier et pourvoir Mantoue de ce qui lui étoit nécessaire.

Et enfin, si ces messieurs ne s'évertuoient de faire leur devoir, qu'ils en auroient un regret perpétuel.

Qu'il fît aussi que le duc de Mantoue pensât à se bien munir sans y perdre de temps ;

Que le légat étoit à Pignerol, qui n'apportoit rien de solide, et qu'il n'y avoit point lieu de fonder une véritable paix que sur de puissans effets ;

Que le résident de Venise qui étoit aux Suisses, avoit fait savoir à la république la bonne issue de la diète tenue le 5 de mars ; qu'il lui envoyoit un extrait de ce que le maréchal de Bassompierre lui en avoit écrit ; qu'il dît à la république que le Roi auroit bien

agréable qu'elle eût part à l'alliance des Suisses, au lieu des Espagnols, et qu'elle se joignît avec la France et les Suisses pour maintenir les Grisons et les Valtelins dans leurs droits, selon que le Roi jugeroit être plus convenable pour le bien commun;

Qu'il fît connoître aux Vénitiens combien cette affaire leur importoit, l'obligation qu'ils avoient au Roi de les admettre en cette société, qu'ils avoient toujours désirée avec tant d'ardeur; ce qui leur étoit un gage très-certain de l'affection que leur portoit Sa Majesté, et de la résolution qu'elle avoit prise de ne s'en séparer jamais, pourvu qu'ils y correspondissent de leur part; et d'autant qu'il ne falloit laisser perdre cette présente occasion de la bonne volonté des Suisses, que la république feroit bien d'envoyer promptement les ordres nécessaires à son résident, pour disposer les Suisses à conclure cette affaire aussitôt que le Roi en auroit déclaré plus amplement son intention; ce qu'il feroit bientôt.

Cependant qu'il fît savoir à ces messieurs que le Roi trouvoit fort étrange que leurdit résident aux Suisses eût déclaré au sieur de Bassompierre qu'il n'avoit point ordre de contribuer à la levée de six mille Suisses, si ce n'étoit pour les employer au recouvrement des Grisons;

Qu'il remontrât à la république qu'ayant part au profit de toutes les entreprises pour lesquelles le Roi auroit besoin de se servir desdits Suisses, en attendant que celle des Grisons pût avoir lieu, d'envoyer promptement pouvoir et argent à son résident pour payer les trois parts des huit pour la levée desdits Suisses, ou autrement le Roi auroit peu de sujet

de se louer d'eux, soutenant les grandes dépenses qu'il faisoit; et ce seroit mal reconnoître ce nouveau bienfait qu'ils recevoient de lui sur le sujet de cette alliance avec les Suisses.

Cependant le gouverneur de Pignerol s'étant retiré dans la citadelle avec quatre cents Valaisans qui étoient en garnison, et trois cents des sujets de son altesse, on fut contraint de l'assiéger; les tranchées furent ouvertes le 23, et les travaux avancés avec telle diligence, que la veille de Pâques on fut attaché à un des bastions de la citadelle auquel on commença à faire deux mines. Ceux de dedans se sentant pressés, et voyant de leurs yeux une circonvallation parfaite de la citadelle, et en outre un camp retranché avec des lignes, redoutes et forts, en sorte que les puissances d'Espagne, de l'Empire et du duc de Savoie qui étoient jointes ensemble n'eussent pu les secourir, aimèrent mieux se rendre par capitulation (1) que d'attendre la rigueur des armes du Roi, qui leur étoit inévitable.

Ainsi ce siége finit le propre jour de Pâques, jour heureux aux Français en Italie pour y avoir gagné les batailles de Cerisoles et de Ravenne.

On prit incontinent après le château de La Luzerne et celui de Baignols, ensuite de quoi les habitans des

(1) *Se rendre par capitulation.* Le gouverneur de la citadelle de Pignerol étoit le comte Urbain L'Escalangue. Il auroit pu tenir longtemps, parce que le rocher où se faisoient les mines étoit très-dur; mais il fut saisi d'une terreur panique. Il demanda seulement qu'il lui fût permis de faire ses pâques avant de sortir de la citadelle; on convint que ce seroit de très-grand matin. Créqui, craignant que le duc de Savoie ne vînt secourir le gouverneur, fit avancer toutes les horloges de la ville de plus d'une heure.

vallées de Luzerne, d'Angrogne et de Saint-Martin, qui sont autant de passages en France, prêtèrent tous généralement serment de fidélité au Roi.

Le 3 d'avril, le cardinal, considérant que ce n'étoit pas assez d'avoir pris Pignerol si on ne s'acquéroit les moyens de le conserver, proposa au conseil de guerre s'il n'étoit pas expédient d'avancer l'armée et prendre quelque poste avantageux pour la sûreté de Pignerol, utile pour donner plus de commodité à la cavalerie de vivre, et nécessaire pour faire voir aux ennemis que leur armée n'étoit pas capable d'empêcher celle du Roi de s'avancer.

Il y eut diverses opinions : les uns estimoient qu'on ne devoit point partir en façon quelconque du lieu où l'on étoit ; qu'il falloit seulement occuper l'armée à fortifier Pignerol ; qu'il ne falloit prétendre autre avantage dans le Piémont, ayant les forces de l'Empereur, d'Espagne et de Savoie jointes ensemble en tête, pour conserver ce qu'on avoit acquis avec tant d'heur.

Les autres disoient que la fortification de Pignerol n'étoit pas suffisante d'occuper une si grande armée ; qu'encore que la cavalerie y eût des vivres pour cinq ou six jours, tout d'un coup elle se trouveroit affamée ; que lors, si les ennemis s'avançoient n'ayant point auparavant gagné les postes avantageux, la nécessité contraindroit de la retirer en arrière, ce qui ne seroit pas jugé honorable.

Cependant il fut comme arrêté pour cette première fois que l'armée demeureroit où elle étoit.

L'après-dînée le cardinal assembla encore le conseil, et lui dit qu'il n'avoit point l'esprit content de ce qui

sembloit être demeuré comme irrésolu le matin, qu'en affaires pareilles à celle-ci, il falloit prévoir et pourvoir aux inconvéniens qui pouvoient arriver devant que les sentir; qu'il voyoit clairement que dans peu de jours la cavalerie ne pourroit vivre, et qu'on seroit contraint de la retirer dans les vallées de La Pérouse et de Pragela où elle ne pourroit vivre plus de six jours, outre que cela paroîtroit une retraite; qu'il y avoit un poste à prendre qui apporteroit trois ou quatre grandes commodités, puisqu'il empêchoit que les ennemis ne pussent prendre le derrière par les vallées entrant dans celle de Luzerne, de l'embouchure de laquelle on étoit proche;

Qu'il donnoit de grandes commodités de vivres à la cavalerie pour être pleine de fourrages; qu'au reste, en y fortifiant la mote d'un ancien château qui y avoit été, on s'acquéroit un poste par lequel seul on pouvoit secourir Pignerol si jamais il étoit assiégé, vu que les ennemis ne pouvoient pas empêcher qu'on y vînt par la vallée de Luzerne, et que de là on secourroit la place si elle étoit attaquée, ou qu'on fît quelque autre grand effet, si elle étoit tellement environnée qu'on ne la pût secourir; que ce n'étoit rien de tenir un poste en Italie qui en facilitât l'entrée, parce qu'un puissant dessein des ennemis pouvoit ou le surprendre ou l'attaquer en quelque temps non pourpensé où on ne sauroit le garantir; mais, en ayant deux, il n'en seroit pas de même, vu que, s'il s'en perdoit un, l'autre demeureroit;

Que l'un secourroit l'autre; joint que la connoissance que le duc de Savoie pourroit avoir quand il auroit fait un dessein sur une place qu'il en resteroit

une autre pour s'en venger, étoit capable de l'empêcher d'y penser.

Toutes ces raisons firent changer la résolution du matin, et fut arrêté que dix régimens et vingt cornettes de cavalerie iroient prendre le logement de Briqueras, sous le commandement du maréchal de Schomberg avec le sieur Dauriac, qui étoit celui qui avec le cardinal appuyoit davantage ce dessein, auquel il y avoit à considérer que les ennemis ne pouvoient empêcher que ce corps d'armée et celui qui demeuroit à Pignerol ne se joignissent toutes fois et quantes qu'ils voudroient en dépit d'eux.

Aussitôt que la ville et citadelle de Pignerol furent prises, le marquis Spinola et le duc de Savoie, qui jusque-là n'avoient point voulu prêter l'oreille à aucune condition de paix raisonnable, firent clairement entendre par les ministres du Pape, même par la bouche du légat, que, pourvu qu'on voulût rendre cette place, ils se porteroient à toutes sortes de conditions raisonnables pour la paix.

Le cardinal, qui, sachant les intentions de son maître, ne désiroit autre chose que la paix, répondit qu'il étoit impossible qu'il eût le pouvoir de restituer Pignerol, puisque Sa Majesté ne pouvoit encore en savoir la prise, mais qu'il pouvoit bien assurer que le Roi ne vouloit pas s'agrandir des dépouilles de M. de Savoie; qu'il se promettoit d'être bientôt auprès de lui qui s'avançoit vers Lyon, et que lors il se faisoit fort de faire voir, par effet, que la restitution de Pignerol n'empêchoit point une bonne paix.

Il manda quant et quant au sieur de Béthune, qui étoit encore à Rome, qu'il fît savoir à Sa Sainteté le

contentement qu'il avoit reçu de la vue du légat, pour l'estime qu'il faisoit de tout ce qui venoit de sa part, et particulièrement d'une personne qui lui étoit si proche et si pleine de mérite;

Qu'il représentât à Sa Sainteté que les Espagnols faisoient courir le bruit qu'elle approuvoit leur procédé et qu'elle se contentoit des offres qu'ils faisoient; sur quoi il lui devoit remontrer qu'il étoit obligé, en conscience et pour sa réputation, de témoigner le contraire, et qu'en père commun elle se porteroit toujours à ce qui seroit de l'équité; que les propositions qu'avoit faites le légat étoient que les Espagnols vouloient que M. de Mantoue ne pût tenir des Français dans Casal;

Que Spinola ne vouloit point traiter en particulier des réparations du traité de Monçon;

Que les Impériaux et Espagnols vouloient que les Français quittassent Suse au même temps que les Impériaux quitteroient les forts des Grisons;

Que l'Empereur promettoit faire que les princes d'Italie ses feudataires, seroient contre ceux qui contreviendroient au traité de paix qui se feroit;

Que cela étoit en peu de mots ce qu'ils mettoient en avant, par où on pouvoit juger facilement le peu d'apparence qu'il y avoit de convenir ensemble, et conduire un traité qui pût durer à l'avenir, puisque le refus qu'ils faisoient de réparer le passé en devoit ôter entièrement l'espérance.

Béthune, sur le premier bruit du malentendu du duc de Savoie et du cardinal, lui avoit mandé qu'à Rome on étoit en grande attente de ce que vouloit faire ledit duc, qui se réduisoit par ce moyen en état

de livrer ses pays aux forces d'Espagne, et, par une charité mal ordonnée, décharger ceux des autres du mal qu'il attiroit dans les siens.

Mais qu'avec tout cela le Pape, qui désiroit infiniment la paix présente, selon la prière ordinaire de la demander à Dieu durant nos jours, inclinoit à ce que le Roi se fût relâché de demander une plus ample explication du traité de Monçon et de réparer les contraventions faites à icelui, et qu'il lui disoit quelquefois que cette affaire de la Valteline n'étoit pas une chose dépendante des affaires courantes, et que les Espagnols en trouvoient nouvelles les propositions;

Que sa créance ne lui faisoit pas parler ainsi, vu qu'il savoit bien le contraire, mais le désir qu'il avoit de se voir déchargé de peine et de dépense.

Aussi Béthune insistoit sur ce dernier point, dont il feignit sembler ne pas faire compte, d'autant que c'étoit une affaire des plus importantes qui pût échoir dans le traité qui se pourroit faire; partant, qu'il ne falloit plus laisser d'ambiguité ni ne doute qui pût engager le Roi ni la république de Venise à recommencer une autre fois, et que, pendant qu'on avoit les armes à la main avec quelque sorte d'avantage et de réputation pour Sa Majesté, il falloit tout d'un temps qu'elle eût le contentement d'avoir réglé les affaires et la liberté d'Italie pour les siècles futurs;

Que la demande n'étoit point nouvelle, et qu'il s'étoit toujours laissé entendre à Sa Sainteté en toutes les occurrences que le Roi ne se désisteroit point du dessein qu'il avoit pour le repos de l'Italie, qu'il n'eût remédié à tous les lieux et états d'Italie, et très-particulièrement à la Valteline, d'autant plus que l'on avoit

vu l'inconvénient nouveau qui en étoit arrivé pour s'être Sa Majesté trop fiée à la parole des Espagnols, et qu'il ne doutoit pas que Sa Sainteté ne leur eût dit souvent ce qu'elle lui en avoit entendu dire;

Qu'il ne croyoit pas aussi qu'ils l'ignorassent, mais qu'ils marchanderoient sur tous les points pour en avoir bon marché, de quoi l'on se sauroit bien garder.

Il lui dit là-dessus que l'affaire de la Valteline se pourroit traiter en Espagne, et celle de Gênes en France; à quoi il lui représenta les longueurs et astuces de ces gens-là, et qu'en l'état où étoient les affaires du Roi, il ne pouvoit pas espérer un plus beau et assuré traité que celui qui se feroit les armes à la main.

Les Vénitiens eurent avis de la prise de Pignerol avant nos ambassadeurs, qui leur demandèrent incontinent l'exécution de ce qu'ils avoient promis, qui étoit qu'en cas que le cardinal fût obligé d'attaquer les Etats de M. de Savoie, qui, en ce faisant, l'empêcheroit d'entrer sitôt avec l'armée dans l'état de Milan, les forces de la République s'efforceroient de chasser les Impérialistes du Mantouan, et qu'au premier avis qui arriveroit que les Espagnols et l'armée impériale seroient entrés dans le Piémont, et se seroient joints avec le duc de Savoie pour s'opposer aux desseins du Roi, ils se déclareroient et entreroient dans le Milanais.

A quoi ils répondirent qu'ils satisferoient à ce qu'ils avoient promis par la ligue, et assisteroient de leurs forces le duc de Mantoue pour chasser les Impérialistes du Mantouan; mais que, pour se résoudre d'entrer dans le Milanais, il falloit encore attendre que

les affaires fussent plus éclaircies qu'elles n'étoient.

Du côté de Suisse on avoit envoyé un nouvel ordre au maréchal de Bassompierre de hâter sa levée.

Il mandoit qu'au 5 de mars ils avoient tenu leur assemblée, en laquelle il y avoit des députés de tous les cantons et alliés, hormis ceux des Grisons, qui s'en étoient excusés, et ceux de la vallée, alliée de Rotwil, qui avoient témoigné, par leur réponse, avoir quitté l'alliance du Roi et des cantons pour se remettre sous l'Empereur; et qu'au lieu d'y comparoître en personne, il leur avoit envoyé son secrétaire, interprète de Sa Majesté, pour leur faire entendre qu'ayant appris que, le soir précédent, il seroit arrivé en ladite ville de Soleure un député de l'archiduc Léopold d'Autriche, pour se servir de la convocation de ladite diète, qui étoit assignée et demandée expressément par ledit maréchal au nom de Sa Majesté, ensuite de quoi lesdits seigneurs et supérieurs les avoient députés en ce lieu, il ne leur pouvoit céler que, s'ils étoient en volonté de donner audience en ladite diète audit député d'Autriche, il n'exposeroit pour cette fois la charge qu'il avoit de Sa Majesté, ains remettroit à ce faire jusqu'à un autre temps; n'étant pas raisonnable, puisque cette diète étoit convoquée à sa recherche aux dépens de Sa Majesté, qu'un autre fût ouï en icelle.

Sur quoi ils avoient été un peu étonnés, d'autant qu'ils avoient reçu une lettre de créance dudit Léopold, portant en substance de vouloir donner audience à Isaac Colmar, docteur ès droits et chancelier en la direction Deuze, qui avoit à leur parler de sa part.

Mais les plus anciens d'entre eux ayant déclaré aux autres qu'il ne se souvenoient pas que, depuis quarante ans en çà, aucuns commissaires de la part des potentats, princes et républiques, eussent eu audience aux diètes que les ambassadeurs extraordinaires et ordinaires de France avoient convoquées aux dépens de Sa Majesté, ils résolurent que, cela étant, et leurs supérieurs ne les ayant aussi envoyés en ce lieu que sur le seul désir d'entendre la proposition dudit maréchal, laquelle il protestoit ne vouloir faire si l'autre étoit ouï, et qu'ils seroient en peine de s'excuser envers leurs seigneurs leurs supérieurs d'avoir, sans charge et pouvoir d'eux, prêté l'oreille audit commissaire d'Autriche, et, au contraire, n'avoir pas ouï ledit maréchal, pour lequel seulement ils étoient venus, ils firent savoir audit chancelier que pour cette fois il les excusât, et que s'il désiroit au nom de son maître une autre assemblée générale, ils espéroient que leurs seigneurs supérieurs lui donneroient une favorable réponse.

Sur quoi, bien que ledit chancelier repartît qu'en l'année 1624 il avoit été tenu deux diètes à Soleure par le marquis de Cœuvres, au nom de Sa Majesté, dont il étoit ambassadeur extraordinaire en ces ligues, où il n'en avoit été usé de la sorte, et qu'un nommé le docteur Locherer y avoit eu audience, il ne put néanmoins obtenir autre résolution. Ce qu'étant fait, le maréchal de Bassompierre, le lendemain 6, vint à leur assemblée, et leur représenta que les afflictions qui étoient arrivées à la république helvétienne avoient été prévues par Sa Majesté, qui les avoit souvent, par ses ambassadeurs ordinaires

et par des extraordinaires encore qu'il leur avoit envoyés, excités à prévenir ces malheurs; le cœur généreux de Sa Majesté ne pouvant souffrir patiemment les injustes et tyranniques oppressions, non-seulement de ses alliés, mais de qui que ce fût;

Qu'il en avoit donné de signalés témoignages en l'affaire du duc de Mantoue, et qu'il ne tiendroit qu'à eux qu'il n'en donnât encore de plus grands en celle qui les regardoit, puisqu'ils étoient les plus anciens alliés de sa couronne, et qu'ils avoient en toutes occasions librement exposé leurs vies et leurs personnes pour la conservation de son État;

Que, pour ce sujet, le Roi l'avoit dépêché vers eux afin de leur déclarer qu'il avoit mis sur pied de puissantes armées, non simplement pour la cause du duc de Mantoue, mais encore de celle des Grisons spoliés, de qui il entreprenoit la protection et le rétablissement; et qu'il vouloit que toute la chrétienté, en laquelle son rang étoit si éminent, fût libre;

Que chaque souverain jouît en paix et en repos de ses États, et qu'il se déclaroit ennemi de quiconque les voudroit injustement molester; et partant que, pendant qu'il employoit ses justes et équitables armes en Italie, il ne négligeoit point le soin qu'il devoit avoir de toute leur république et de la liberté des Grisons, leurs communs alliés; que, s'ils se vouloient porter au généreux dessein qu'il leur étoit nécessaire de prendre en un si éminent péril, Sa Majesté y interviendroit avec des forces et une puissance royale; et lui avoit commandé, non-seulement de la leur venir offrir, mais d'en prendre la conduite et le commandement;

Qu'ils étoient grandement abusés s'ils se fioient sur la parole que la maison d'Autriche leur avoit donnée, de n'avoir saisi ces passages que pour les avoir libres durant ces mouvemens, et qu'elle les remettroit en leur puissance dès que la guerre seroit finie, d'autant que ce n'étoit point pour avoir la liberté, ains la possession de ces passages, qu'ils s'en étoient saisis, et que n'ayant jamais rien rendu de tout ce qui étoit tombé en leur puissance, par quelque moyen que c'eût été, ils ne commenceroient pas par rendre ces passages qui leur étoient si importans;

Que la première tromperie passée leur devoit faire foi pour la seconde à venir;

Qu'ils les avoient du commencement amusés et empêchés de se mettre en défense, les assurant que leur armée n'étoit en leur frontière que pour contenir la Souabe en son devoir, favoriser l'exécution du décret pour la restitution des biens ecclésiastiques, voire même pour la sûreté de l'Empire; que sous ces appâts ils avoient déçu leur crédulité et celle des Grisons, jusques à ce qu'ils s'en étoient emparés par surprise;

Que, pour preuve de cela, ils ne leur avoient point envoyé demander les passages qu'ils ne les eussent saisis premièrement, et tous les complimens qu'ils avoient faits vers eux avoient été les dégâts, brigandages et ruines qu'apporte une armée qui est mal disciplinée, point payée, et retenue seulement par la licence et l'impunité;

Que cette action n'en demeuroit pas là, et qu'elle alloit plus loin; l'injure ne s'arrêtoit pas aux Grisons, elle alloit jusques à eux.

Les Grisons seuls souffroient le mal, mais ils avoient le péril, non-seulement pour le voisinage, mais parce qu'assurément leur dessein avoit été de voir jusques où iroit la souffrance de la république helvétienne, et s'il y avoit apparence qu'impunément on la pût attaquer en quelqu'une de ses parties, et que, de leur silence, ils avoient pris la hardiesse de s'y établir une demeure, y bâtir des forts, et, ayant conquis les Grisons sur la république helvétienne, les maintenir contre elle, et que si les Grisons, en l'état où ils étoient réduits, n'imploroient pas leur assistance, ils ne s'en devoient ni étonner ni offenser contre eux, qui étoient si opprimés qu'ils n'avoient plus de voix ni de paroles, la plainte qui étoit permise aux plus misérables leur étant défendue; si toutefois on pouvoit dire que ceux-là se tussent, dont la condition parle pour eux, à qui les misères servent de paroles réelles que le vent n'emporte point, mais qui, à leur regret, sont subsistantes; rien ne nous devant tant émouvoir à secourir ceux qui sont en telle disgrâce, que pource qu'à leur défaut la disgrâce même nous supplie pour eux.

Il ajouta que ce n'étoit point l'intérêt de Sa Majesté qui la mouvoit en cette affaire; qu'elle n'étoit voisine des Grisons que parce qu'ils l'étoient des Suisses; qu'elle n'avoit point accoutumé de faire par leur pays passer ses forces en Italie, et que les forts du Sterch et du pont du Rhin, que les Espagnols avoient bâtis en leur pays, ne regardoient point nos frontières, pour inférer de là que nous en pussions recevoir aucun mal; que le seul intérêt qu'elle prenoit à l'honneur de la nation helvétique l'animoit en cette affaire, d'autant

que la recherche que l'on avoit jusques ici faite de leur alliance avoit été pour l'estime que l'on faisoit d'eux, qui étoit grandement abattue par l'oppression des Grisons, et pour le désir que l'on avoit de se servir de leur nation belliqueuse dans les guerres étrangères ; ce que l'on n'auroit plus maintenant puisqu'ils se laissoient assujétir eux-mêmes par leurs passages en Italie, des plus commodes desquels ils étoient dépouillés en perdant les Grisons.

Pour fin, il leur proposa de la part de Sa Majesté qu'au cas qu'ils ne voulussent entrer dans cette juste entreprise du rétablissement des Grisons, et de fournir les vivres, canons et munitions de guerre nécessaires, dont le prix seroit payé par Sa Majesté, de faire une levée, qu'il lui avoit demandée en son nom, de six mille hommes de guerre de leur nation, et de faire venir à même temps quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux français pour l'exécution de ce dessein.

Mais que si Dieu, pour le malheur des Grisons et le leur, ne leur inspiroit présentement cette sainte et louable résolution d'accepter lesdites offres, et se prévaloir tant de ladite levée que de l'assistance de Sadite Majesté, pour preuve de l'estime qu'elle vouloit continuer de la vaillance de leur nation, elle s'en serviroit ès autres occurrences de ses affaires sous sa conduite, demeurant avec cette consolation d'avoir, au-delà des termes de son alliance, voulu leur rendre les offres d'un vrai, sincère et cordial ami, et lui laisser en son nom ce monument à la postérité de sa royale vigilance et singulière affection au bien, salut et conservation de leur patrie.

L'abscheid et résolution de leur assemblée fut

qu'ils accordoient de très-bon cœur au Roi ladite levée de six mille Suisses qu'il leur demandoit, remercioient Sa Majesté de sa bonne volonté royale, ne croyoient pas maintenant nécessaire, vu les bruits de paix et les traités qui s'en continuoient et avançoient entre les couronnes, de tenter à force d'armes la voie de délivrer d'oppression les Grisons leurs confédérés, mais que s'il arrivoit que la paix ne se fît, qu'en ce cas ils ne jugeoient honorable, ni digne de leur courage et réputation, d'abandonner leurs alliés des trois ligues grisonnes et la Valteline en l'état misérable auquel ils se trouvoient, ains estimoient très-nécessaire d'aviser à les remettre en leur ancienne liberté;

Que c'étoit la résolution qu'ils avoient prise pour la rapporter à leurs seigneurs et supérieurs, lesquels ils espéroient qu'ils prendroient là-dessus les conseils les plus expédiens;

Que cependant ils avoient trouvé nécessaire qu'en ce temps de guerre et de troubles, par tous les pays de leurs ligues de Suisses, chaque canton et souverain fît sans délai faire montre de ceux des bailliages communs de delà les monts; que leurs chers alliés de la ville de Zurich étoient recherchés et priés de vouloir écrire aux baillis, à ce qu'ils donnassent ordre qu'au plus tôt une exacte revue d'armes fût faite de maison en maison, afin qu'en toute occasion qui se pourroit présenter ils fussent prêts et préparés; que si leurs sujets n'étoient pourvus de poudre, mèches et autres choses nécessaires, leurs supérieurs les en devroient secourir à suffisance;

Que, quant au château de Bellinzone, ils prioient

les ambassadeurs du Roi d'y envoyer une garnison de deux cent quarante hommes ; ce qu'ils firent suivant les ordres qu'ils avoient de le faire au cas qu'ils en fussent requis, et ce d'autant plus volontiers que cela montroit aux Espagnols une grande union entre le Roi et les Suisses.

Et, sur ce que les députés de la ville de Bâle proposoient que le commerce des vivres en leur ville, du côté d'Autriche, leur fût interdit, ils trouvèrent à propos de n'en pas écrire à l'archiduc Léopold, ains que cette affaire fût remise et sursise jusques à une meilleure occasion.

Peu de jours après, ayant reçu les nouvelles de la rupture avec le duc de Savoie, il manda au cardinal que sa levée de six mille hommes s'avançoit, et qu'il espéroit qu'elle seroit prête à entrer au pays de Gex le 15 avril ; qu'il espéroit y trouver le sieur du Hallier et les autres troupes qu'on lui mandoit qui l'y devoient attendre pour entrer dans la Savoie ; qu'il menoit des hommes dont le Roi pourroit aussi absolument disposer que des Français, et qu'entre les autres le canton de Soleure avoit solennellement, et avec maturité de conseil, et par-dessus leur coutume, laissé toute liberté à leurs gens de servir Sa Majesté partout où il leur seroit ordonné, à la réserve seulement de l'ancienne ligue héréditaire, qui étoit limitée en des lieux assez resserrés, et où les desseins de Sa Majesté ne tendoient pas, et qu'il n'avoit que trois compagnies, qui étoient des cantons de Berne et de Fribourg, lesquelles pourroient faire difficulté d'aller contre la Savoie ; mais qu'il avoit été contraint de les prendre pour avoir un de ses deux colonels catholiques ;

Que si le Roi déclaroit la guerre à l'Espagne, les cantons catholiques ne renouvelleroient point leur alliance avec elle, tant qu'elle dureroit;

Que la vallée de Mézoc, qui ne fait qu'une petite partie de la ligue Grise, dont les avenues sont assez aisées à garder, s'étoit maintenue en sa liberté jusques alors, et avoit toujours repoussé les forces de Mérode, qu'elle ne redoutoit en aucune façon, et avoit envoyé deux députés audit maréchal pour le prier de leur faire donner de la poudre et d'autres munitions de guerre; moyennant quoi ils lui répondoient de ladite vallée, et qu'il leur en avoit fait donner pour cinq cents francs, dont ils s'étoient tenus fort contens, et, outre cela, les trois petits cantons, à savoir, Uri, Schwitz et Underwald, leur avoient promis assistance en cas qu'ils fussent attaqués;

Qu'au reste, en toute l'Allemagne, cette guerre d'Italie étoit si décriée pour les Impériaux, qu'ils avoient beau battre le tambour pour l'Empereur, il ne se trouvoit personne qui se voulût faire enrôler, ce qui feroit que difficilement l'armée des Impériaux en Italie pourroit être rafraîchie d'hommes, comme il seroit nécessaire pour faire quelque bon effet.

Il mandoit particulièrement que les députés partisans d'Espagne qui étoient en cette diète, s'étoient montrés si enclins à favoriser notre parti, qu'ils avoient en cela surmonté les partisans du Roi; aussi étoient-ils très-mal satisfaits des Espagnols.

Le maréchal de Marillac manda de Troyes au cardinal, le 28 mars, que le duc de Lorraine, ayant reconnu que Sa Majesté se trouvoit offensée de la prétention qu'il avoit eue que Vic et Moyenvic lui fus-

sent remis pour en répondre à l'Empereur, lui en ouvrir les portes et les fermer à tout autre, s'en étoit désisté, et que les Impériaux s'en étoient retirés, moyennant la simple promesse de Marcheville, comme bailli de l'Evêché, de garder lesdites villes pour les en servir au besoin, et empêcher qu'autre ne s'en saisît, moyennant la contribution de 140,000 francs barrois, qu'il leur faisoit payer tous les mois; mais que, bien qu'ils fussent un peu éloignés desdites deux places, ils étoient néanmoins toujours en l'Evêché, et se fortifioient de jour en jour grandement, y ayant dix-huit cornettes de cavalerie et quatorze compagnies d'infanterie, avec cent cinquante chariots de munitions de guerre et d'outils à remuer la terre;

Que, dans l'Alsace, depuis Brisach jusques à Haguenau, il y avoit quatorze ou quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux épandus dans les villes, bourgs et villages du pays, outre les garnisons ordinaires;

Que dedans Haguenau on faisoit un grand magasin de grains qu'on augmentoit tous les jours, et de toutes sortes de munitions de guerre, pour lesquelles on employoit les forges de Chenau dans le duché de Deux-Ponts, celles de Horma et plusieurs autres, que la ville même de Strasbourg avoit été contrainte d'y fournir douze canons, avec tout leur équipage et attirail nécessaire;

Que la ville de Trèves avoit été prise par ordre de l'Infante, et huit compagnies mises dedans en garnison, nonobstant les plaintes et oppositions de l'électeur;

Que dans Luxembourg les levées se faisoient d'infanterie et de cavalerie; que les passages des mon-

tagnes qui sont entre l'Alsace et nous étoient occupés et pris; que le comte d'Anhalt, maréchal de camp de Walstein, étoit passé à Insmig, et de là distribuoit ses ordres sur toutes ses troupes susdites, tant de l'Alsace que de l'Evêché; que dans le Wurtemberg et la Souabe, jusques vers Memmingen, il y avoit nombre de régimens, tant de cavalerie que d'infanterie, épandus sur les villages, qui travailloient à rendre leurs compagnies complètes, et que le bruit commun de l'Allemagne et de Strasbourg étoit que tous ces préparatifs étoient pour la France, et particulièrement pour Metz, l'Empereur ayant envoyé à Liége des décrets contre ceux qui avoient pris le parti de France, les déclarant criminels, et leurs biens confisqués.

Le cardinal savoit bien que, non-seulement le duc de Lorraine étoit de ce parti, mais que tout cet orage étoit assemblé par lui. On lui voyoit aussi faire, depuis quelque temps, de grands magasins de grains en toutes ses places, amasser de l'argent de tous côtés, faire faire des voyages vers l'Empereur sous divers prétextes, et permettre même à Haraucourt, l'un de ses serviteurs, fils du gouverneur de Nancy, et grand-maître de son artillerie, de s'engager au service de l'Empereur, prenant son régiment de cavalerie en ses troupes; outre les discours de lui et des siens, qui témoignoient son mécontentement de la France, les allées et venues des gens de Monsieur en sa cour, et le mauvais traitement que, contre vérité, ils publioient qu'il recevoit du Roi.

Mais, néanmoins, il ne crut pas que le mal fût si grand que mandoit Marillac, lequel en écrivoit avec

excès, afin de se faire ordonner plus grand nombre de gens de guerre pour les mettre en sa bourse (1), et se faire donner la charge de pourvoir à plusieurs réparations de places, et, en un mot, avoir plus d'argent à manier pour le tourner à son profit.

Joint que le cardinal jugeoit bien que la guerre étant allumée en Italie, l'Empereur n'avoit pas moyen de donner une si puissante diversion de ce côté-là.

Il manda que, selon qu'il avoit donné avis auparavant, toutes les places de la frontière devoient être bien munies; qu'il ne falloit rien entreprendre les premiers ni attirer l'orage, et qu'il avoit une assez puissante armée pour s'opposer à toutes les entreprises contre les états du Roi et de sa protection.

Les Hollandais, nonobstant la prise de Pignerol, ne pouvoient croire que le Roi voulût entrer en rupture, ni avec le duc de Savoie, ni avec le roi d'Espagne; ce qui leur faisoit prêter l'oreille plus volontiers aux propositions de trève qu'on leur faisoit avec grande instance de la part de l'Espagnol; croyant, quoi que Baugy leur pût dire des résolutions du Roi, qu'on ne vouloit faire autre chose que les amuser, tandis qu'on pourroit mettre fin à la guerre d'Italie, et divertir la proposition de la trève par cette considération.

Le Roi leur avoit fait proposer quelque nouveau traité d'alliance, et en avoit envoyé des projets au sieur de Baugy, son ambassadeur auprès d'eux : son intention étoit qu'ils rompissent tout pourparler de

(1) *Pour les mettre en sa bourse.* On voit que dès lors Richelieu, mécontent de la confiance que la Reine-mère témoignoit aux Marillac, méditoit les moyens de les perdre.

trève avec les Espagnols, qui s'avantageoient de ce pourparler au préjudice de la cause publique, faisant marcher bride en main ceux qui avoient de bons desseins, dont la réflexion eût été utile à leur Etat, outre que, cependant, ils alloient eux-mêmes lâchement en leurs affaires, tandis que le Roi occupoit les forces d'Espagne en Italie.

Mais ils refusoient de le faire, si auparavant ils ne voyoient le Roi plus engagé contre les Espagnols; bien offroient-ils de rompre avec eux, si le Roi premièrement rompoit ouvertement le premier, et entroit à main armée dans le Milanais.

Plusieurs d'eux étoient inclinés à la trève, pour l'ombrage de quelque avis qu'ils avoient qu'en l'assemblée de Merghenteim, les princes de la ligue catholique avoient résolu de joindre leurs armes avec celles de l'Empereur : cet avis étoit faux, car il n'y avoit été arrêté autre chose qu'un moyen de se défendre, au cas que les États voulussent entreprendre dans l'Empire; mais néanmoins ils y faisoient beaucoup de réflexion, pource que celui qui leur donnoit cet avis ajoutoit d'ailleurs que l'intention que les Espagnols montroient de retirer leurs garnisons du Palatinat, pour remettre ce qu'ils occupent entre les mains de l'Empereur, est à deux fins : pour se démêler des Anglais, lesquels ils ont engagés à traiter avec eux, par les assurances que le peintre Rubens leur avoit données que le Palatinat seroit restitué, et pour se prévaloir d'une tacite convention qu'ils ont avec l'Empereur, de montrer qu'il veut faire sortir tous les étrangers de l'Empire, afin qu'eux se retirant volontairement, il ait occasion de prétendre que les États fassent le

même, ou bien d'user de force en cas qu'ils refusent.

Ils étoient fortifiés de l'ambassadeur d'Angleterre et du Palatin, qui tous deux avoient intérêt à la trève, le premier espérant y faire entrer le rétablissement du second dans ses Etats, et le prince d'Orange même y sembloit devoir être porté pour la même raison, ledit Palatin lui donnant ombrage, et cette occasion le moyen de s'en défaire honnêtement et contre tout ce qu'on pouvoit dire au contraire. Ils se servoient du bruit commun que le Roi avoit en ses mains l'accommodement des affaires d'Italie, après lequel ils devoient, disoient-ils, attaquer Genève et se déclarer contre les protestans; et même ils essayoient de l'animer sur le sujet du dégoût de l'affaire d'Orange, dont ils parloient, contre leur propre créance, fort désavantageusement. Néanmoins, la plus forte voix alloit à la refuser, et ils avoient retenu sur pied les troupes que le comte Guillaume commandoit au pays de Berg et de La Marck, et accepté des munitions et préparatifs de guerre dont ils se fussent fort bien passés s'ils eussent eu une volonté bien résolue d'entendre en une trève.

Ce qui les retenoit étoit que le procédé des Espagnols paroissoit être artificieux, en ce qu'ils avoient commencé la poursuite de ladite trève lorsqu'ils avoient pensé que les Etats n'étoient pas en trop bonne intelligence avec la France et l'Angleterre.

Et quant à ce que les partisans d'Espagne leur faisoient craindre que, les affaires d'Italie s'accommodant, le retour de toutes les forces d'Espagne viendroit tomber sur leurs bras, notre ambassadeur leur fit connoître que cet accommodement ne pourroit être

si prompt, quoi qu'il arrivât, qu'ils n'eussent le loisir d'exécuter cependant quelque haute entreprise, parce qu'outre les sûretés qu'il faudroit trouver pour garantir M. de Mantoue d'être inquiété sous divers prétextes, et que l'investiture lui fût donnée, il étoit à croire que Sa Majesté, se servant des forces qu'elle avoit en main, voudroit redresser les affaires de la Valteline, et remettre les passages des Grisons en leur premier état, en quoi il iroit du temps. C'étoit une considération qu'il leur répéta assez souvent, pource qu'il voyoit qu'elle produisoit assez bon effet; néanmoins, il ne put encore conclure aucun traité avec eux, les articles qu'ils proposoient étant fort éloignés de ceux que le Roi estimoit raisonnables, car ils ne voulurent jamais s'engager à ne faire ni la paix ni la trève, voulant en être absolument les maîtres, nonobstant le traité qu'ils feroient avec le Roi, si ce n'étoit que Sa Majesté rompît ouvertement avec Espagne.

Les Espagnols, cependant, qui désiroient passionnément la conclusion de la trève, ne sachant sur qui rejeter la faute de la longueur de cette négociation, accusoient l'Infante d'y procéder trop lentement; et ce mécontentement alla si avant que le marquis de Leganez arriva à sa cour, sans qu'il lui en fût donné avis que le jour propre qu'il partit de Madrid; dont elle demeura si mal satisfaite qu'elle en passa plusieurs jours en pleurs. Lesdits Espagnols lui firent demander par le comte de Sore et le marquis d'Aytonne, si elle ne voudroit point s'aller reposer en Espagne, et se décharger du fardeau du gouvernement de ces pays sur son neveu le cardinal. Elle répondit que si elle se jugeoit assez forte pour entreprendre un si long

voyage, qu'elle s'y porteroit de bon cœur, mais que son grand âge et sa foible complexion ne lui permettoient plus de si grandes entreprises; que si le roi d'Espagne jugeoit qu'elle n'eût plus la force de porter le faix du gouvernement de ces provinces, qu'elle seroit bien aise que son neveu le cardinal lui vînt aider, et qu'elle l'instruiroit en la connoissance de ces pays, qu'elle étudioit depuis plus de trente années. Elle dit à quelques personnes confidentes qu'elle voyoit bien que c'étoient des effets de la mauvaise volonté que lui portoit le comte Olivarès, pource qu'elle n'avoit pu jamais approuver ses violentes procédures, ni les mauvais conseils qu'il donnoit à son neveu.

Que peuvent des amis et alliés d'Espagne attendre d'eux, puisqu'ils traitent avec tant d'ingratitude et d'indignité une princesse si sage, qui leur étoit si proche et à laquelle ils avoient tant d'obligations ?

Cette mésintelligence nuisoit un peu à leurs affaires; car il y avoit tant de contrariété entre les ministres espagnols et les confidens de l'Infante originaires, que, durant quelque temps, c'étoit bien aller, quand, de six ordres qui leur venoient d'Espagne, il s'en exécutoit un.

Cependant le Roi part de Paris et s'achemine à Troyes, comme à un lieu qui regarde également et l'Italie et la Champagne, et d'où il pouvoit aller à l'une et l'autre, selon que la nécessité de ses affaires le requerroit. Passant à Fontainebleau, Mousigot y arriva de la part de Monsieur pour demander, en son nom, à Sa Majesté, la liberté de Déageant et de Modène; ce qui témoignoit que les esprits n'étoient pas venus

au point qu'il étoit à désirer, et que, selon qu'on verroit aller les affaires publiques, on pourroit bien encore faire quelques équipées.

A Troyes le Roi avoit reçu nouvelle d'une émotion arrivée à Dijon, le premier de mars, sur le sujet de l'établissement des élus, dont ce peuple, animé, à ce qu'on disoit, par quelques-uns du parlement même, prit les armes et brûla les maisons de ceux qu'il croyoit favoriser ledit établissement, et entre autres celle du premier président.

Cette nouvelle fut envoyée en Flandre par un courrier exprès; ils y ajoutoient beaucoup, et espéroient que c'étoit un feu qui s'étendroit plus loin, bien qu'en toute cette sédition le peuple criât sans cesse vive le Roi, et ne témoignât mauvaise volonté que contre ceux d'entre eux qui, pour avoir ces charges, favorisoient cette nouveauté.

Voilà ce qui se passoit en la cour de France et dans les provinces voisines, tandis que le cardinal rompoit avec le duc de Savoie et prit Pignerol; ce qui alarma toute l'Italie, et fit incontinent changer de langage aux Espagnols et demander la paix, pourvu qu'on le rendît. A quoi le cardinal fit la réponse que nous avons rapportée ci-dessus.

Il manda promptement aussi au sieur du Hallier que dès que les Suisses que le maréchal de Bassompierre avoit levés seroient arrivés, il attaquât la Savoie et prît du canon à Lyon; et pource que la peste étoit si grande à Suse que tous les soldats y mouroient, et qu'on n'y pouvoit tenir une si grande garnison qu'il étoit nécessaire pour la garder, à cause de la quantité de lieux d'où elle est commandée, où

il falloit mettre des gens de guerre, il commanda qu'on fît un fort au mont Tabon, d'où on pouvoit rendre la prise de la ville de Suse inutile aux ennemis, et fit fortifier quelques autres passages, et entre autres ceux du Gouret et de La Brede, et s'assura les passages de Savoie, principalement ceux de la tête et qui viennent de Jaillon; car, pour les autres du petit Mont Cenis et d'un autre lieu qu'on appelle le Pertus, on n'en devoit faire état pour des gens de guerre, pource que, si on entreprenoit de faire passer des troupes par là, cinquante hommes en ordre seroient capables de les défaire tous, sans que les premiers pussent être secourus de tout ce qui les suivroit; néanmoins, on ne les négligea pas entièrement.

Il donna ordre aussi d'apporter à Exiles toutes les munitions de guerre qui étoient à Suse, et de faire armer toutes les communes, pour fermer tous les passages par où les ennemis pouvoient venir de Savoie, ou autres lieux qu'on se pouvoit imaginer.

Il avoit aussi commandé de faire sauter le château de Suse qui est commandé; mais Aiguebonne l'assura qu'il le pouvoit garder, et en tirer service sans que les ennemis en pussent tirer avantage quand ils l'auroient pris. Mais il fit ouvrir la ville depuis le château jusqu'aux Cordeliers d'un côté, et jusqu'à l'Abbaye du côté de la rivière, afin que, du mont Mouron, que les troupes du Roi tenoient, ils pussent voir tout ce qui se feroit en la ville, et en chasser les ennemis s'ils s'en étoient rendus maîtres.

Il donna ordre de faire ces choses à Fargis, à qui il avoit supplié le Roi de donner la charge d'un des maréchaux de camp de son armée.

Cependant le légat arriva pour la seconde fois à Pignerol le 7 avril, et fit grande instance pour la restitution de ladite place.

Le cardinal répondit qu'il n'avoit point de pouvoir de traiter de cette restitution ni n'en pouvoit avoir, vu que lors même le Roi n'en pouvoit savoir la prise;

Que, comme il ne pouvoit assurer de ladite restitution, il n'en levoit pas l'espérance, ains croyoit que ses intercessions auroient grand pouvoir vers le Roi, pourvu que cette affaire fût traitée en sorte que la susdite restitution dépendît de sa courtoisie et non d'un traité; que, toutefois si Sa Majesté avoit fait cette résolution, quand il le sauroit il ne feroit nulle difficulté de lui confier l'intention du Roi, et lui dire ce qui arriveroit de cette affaire, pour montrer la révérence que le Roi vouloit porter à Sa Sainteté et à ce qui la touchoit.

Il fit ouverture d'une suspension : le maréchal de Schomberg fut d'avis qu'elle n'étoit ni désavantageuse ni déshonorable; il lui dit, quant au premier, que tout le monde étoit d'accord que les forces des ennemis étant égales aux siennes, son armée ne pouvoit plus rien entreprendre dans le Piémont, et même que les ennemis approchant de lui il falloit abandonner le poste si important de Briqueras, et par conséquent la vallée de Luzerne, et perdre cette entrée en Italie qu'il avoit acquise à la France.

Quant au second, que le cardinal ni l'armée du Roi ne pouvant plus rien faire présentement en Piémont, il lui sembloit plus à propos que l'on crût que ce fût plutôt la suspension qui l'en empêchât que non pas la force des ennemis, et que, si ladite suspension

apportoit de la honte, c'étoit à eux, qui, ayant joint toutes leurs forces ensemble et n'en n'ayant encore rien fait, la demandoient par le légat, non pas au cardinal, qui avoit pris ce qu'il avoit voulu en Italie et réduit l'Empereur, le roi d'Espagne et M. de Savoie à quitter M. de Mantoue pour s'opposer aux armes du Roi;

Que, si on disoit que le Roi avoit ci-devant refusé ladite suspension, il étoit vrai, mais c'étoit parce qu'elle donnoit loisir aux ennemis de se préparer contre lui, et qu'il étoit raisonnable de tirer profit de la grande dépense que Sa Majesté avoit faite; maintenant la première considération cessoit, et quant à la seconde on y avoit satisfait.

Quant à ce qu'elle nous feroit perdre quelque temps à conquêter la Savoie, outre que nous ne serions prêts pour cet effet d'un mois, la diligence n'étoit pas à considérer pour cela, qui ne nous pût manquer toutefois et quantes que l'on l'entreprendroit.

Mais, néanmoins, le cardinal, jugeant qu'on ne laisseroit pas de perdre quelque créance de l'estime que le Roi devoit avoir de ses propres forces, et que cette ombre-là seroit suffisante pour faire perdre aux Vénitiens le peu de cœur qu'ils avoient, et refroidiroit les Hollandais au dessein qu'ils étoient sur le point de prendre de se servir de cette diversion d'Italie pour avancer leurs affaires en Flandre, joint qu'il perdroit cependant le temps pour la fortification de Briqueras, qui lui étoit nécessaire pour n'être pas obligé d'y tenir une partie de l'armée du Roi pour sa défense, se résolut de ne la pas accepter. Pour donner une couleur à ce refus, à laquelle il n'y eût rien

à redire, il répondit au légat que s'il jugeoit qu'elle pût apporter assurément la paix, ce que ledit sieur le légat pouvoit juger aisément, connoissant de part d'autre ce à quoi on pouvoit condescendre, il ne feroit nulle difficulté de la proposer au conseil de guerre, et ne s'en éloigneroit pas en son particulier; mais que, si la paix ne s'en devoit ensuivre, il ne voyoit pas qu'elle se dût proposer seulement.

Sur cela le légat envoya Mazarin vers M. de Savoie, Colalte et Spinola, qui lui rapporta qu'ils lui avoient fait la même réponse que celle que le sieur cardinal lui avoit faite.

Le légat lui demanda plusieurs fois si on pouvoit s'assurer que, sous prétexte de dire que le Roi ne pouvoit rendre Pignerol que par courtoisie, on ne vouloit point éviter de s'y obliger, afin d'avoir lieu de retenir toujours cette place.

Il répondit que l'intention du Roi ne seroit point, à son avis, de retenir toujours Pignerol, mais qu'il n'étoit point raisonnable de le rendre, quand Sa Majesté déclareroit le vouloir faire, que la paix ne fût en tous ses points bien exécutée et affermie; que, par son sens, ce qui feroit plus désirer au Roi la restitution de cette place seroit la crainte qu'il auroit qu'autrement il n'y eût pas de sûreté pour ses amis. Pour ce qui auroit été promis, que, si on voyoit l'exécution de tout ce dont il étoit question dans la paix, assurée pour le présent et pour l'avenir, il croyoit, sans en avoir nouvelles, que le Roi ne feroit pas difficulté de restituer Pignerol par courtoisie à l'instance de Madame. Ce fondement donna ouverture à diverses propositions qui se firent.

Le père Valérien proposa que le collége des électeurs, la ligue catholique et la chambre de Spire, entrassent, à l'instance et par l'ordre de l'Empereur, en ligue et union avec les princes d'Italie, pour la sûreté et l'exécution de la paix; qu'ils s'obligeassent tous de fournir des gens de guerre pour agir contre ceux qui manqueroient à la paix.

Il fut dit chez le légat, sur une proposition venue de Béthune, que le Pape et le collége des cardinaux devoient intervenir encore cautions en cette paix; que s'il ne tenoit qu'à cela qu'elle ne se fît, Sa Sainteté et le collége n'en feroient pas difficulté. Et cependant le légat dit n'en avoir aucune charge du Pape.

Le père Valérien fit encore une autre proposition, que, puisqu'on ne vouloit retenir Pignerol que pour la sûreté de la paix en Italie, qu'on pourroit prendre un expédient, qui étoit qu'on le retînt avec Suse, pour temps limité suffisant, pour voir l'exécution et une assurance de la paix, et que cependant toutes choses s'exécutassent, et que l'Empereur retînt les passages des Grisons pendant que le Roi auroit les autres lieux.

Le cardinal répondit qu'il n'avoit point de pouvoir d'agir sur la restitution de Pignerol par traité, bien Suse, à la restitution duquel il condescendroit pour Sa Majesté, vers laquelle il persistoit toujours à dire que les offices de Madame seroient très-puissans;

Que, pour la rétention proposée pour quelque temps des passages des Grisons, il ne croyoit pas qu'il s'y trouvât difficulté, pourvu qu'on ne prît le temps que pour avoir lieu de réparer effectivement les contraventions faites au traité de Monçon au préjudice

des Grisons, sans quoi la paix ne se pouvoit tenir solide et assurée.

Depuis, Mazarin proposa au père Joseph qu'il faudroit faire une surséance de deux mois, pendant laquelle le cardinal, d'une part, et Colalte et Spinola, d'autre, sussent si bien la volonté de leurs maîtres sur toutes sortes de difficultés, qu'ils ne pussent plus en douter; que, pendant ce temps, il faudroit réparer effectivement les contraventions faites au traité de Monçon, donner l'investiture à M. de Mantoue, juger le partage de M. de Savoie, faire effectivement la ligue pour sûreté de la paix entre le Pape et le collége des cardinaux, les princes d'Italie, l'Empereur, le collége des électeurs, la ligue catholique, la chambre de Spire, et que, cela étant fait, le Roi rendît à l'instance de Madame Pignerol; moyennant quoi M. de Savoie promettroit, sous la foi et caution des susdits princes, que, au cas qu'il y contrevînt, ils s'obligeroient de lui courre sus, de raser toutes les nouvelles fortifications de Pignerol, tous les forts et barricades des passages, les tenir toujours ouverts au Roi pour le secours de ses alliés, comme aussi ne pouvoir jamais fortifier lesdits passages.

A cela le cardinal répondit qu'il étoit fort bon de savoir tout le contenu ci-dessus, non-seulement dans deux mois, mais dans quinze jours, s'il se pouvoit; que quand on lui proposeroit déterminément tout ce qui se pourroit faire pour la paix et les sûretés d'icelle, il y répondroit clairement et promptement, parce qu'il sauroit dans peu de temps les volontés du Roi;

Que pour la suspension proposée pour deux mois aux fins que dessus, il ne la jugeoit nullement à pro-

pos, vu principalement que la continuation de l'état auquel on étoit n'empêchoit pas qu'on ne pût aussi bien savoir la volonté des princes, comme si l'on accordoit ladite suspension. Ainsi le légat et Mazarin s'en retournèrent sans rien faire.

Le cardinal écrivit au Roi tout ce qui s'étoit passé, et lui représenta l'affaire de la paix ou de la guerre avec toutes les difficultés, les biens et les maux que l'on devoit en espérer ou craindre, et, sans se déterminer à aucun avis, ayant tout remis aux yeux de Sa Majesté, se contenta d'attendre ce qu'il lui plairoit de lui prescrire.

Il lui manda qu'il étoit impossible de représenter l'importance de la conquête de Pignerol, mais qu'il falloit voir quelle devoit être la suite de ce bon succès et ce qui en pouvoit arriver; que le légat ôtoit toute espérance de faire la paix sans la restitution de Pignerol, et les Espagnols connoissoient trop bien de quelle importance leur étoit cette place entre les mains du Roi, pour ne faire pas l'impossible pour l'en ôter;

Qu'il leur disoit, comme il étoit vrai, qu'il n'en avoit point de pouvoir, et ne le pouvoit avoir encore, n'ayant pas eu temps d'avoir nouvelles du Roi depuis la prise de cette place; qu'il leur représentoit plusieurs raisons qui leur devoient faire connoître qu'ils n'en avoient point de demander cette restitution; qu'il disoit que cette place entre les mains du Roi ne pouvoit donner de la jalousie à la puissance d'Espagne en Italie, vu que, tandis que nous l'aurions, le duc de Savoie seroit toujours notre ennemi, et par conséquent joint à l'Espagne contre nous, et que ses Etats feroient une barrière entre Pignerol et le Milanais; qu'il

offroit de la part du Roi de ne tenir qu'une garnison suffisante de le garder sûrement, telle que les Espagnols n'en pussent avoir ombrage; qu'il disoit qu'il importoit plus à l'Espagne de nous tenir mal avec le duc de Savoie que non pas nous priver de Pignerol, vu que, quand nous n'aurions point cette place, si nous étions d'accord avec le duc, nous aurions toutes commodités de les attaquer, et l'ayant, et le duc étant contre nous, comme il sera toujours, nous n'en avions qu'une; qu'il disoit encore que, s'ils étoient justes et raisonnables, non-seulement ne devroient-ils point prétendre cette restitution, mais, au contraire, ils devroient nous savoir gré de la prise de cette place, puisque nous n'étions entrés en rupture avec le duc, que pour n'avoir pas voulu nous obliger à une guerre qui ne pouvoit finir qu'après la conquête de Milan; qu'il disoit, en outre, qu'il leur devoit suffire que Suse se restituoit au même temps que les Grisons seroient restitués, qui étoit ce qu'ils avoient toujours demandé. Qu'en cela ils avoient quelque intérêt, vu que cette place de Suse avoit été prise pour aller contre eux; mais il n'étoit pas de même de Pignerol, qui avoit été pris, non pour ouvrir le passage qui étoit ouvert par Suse, mais pour ne vouloir aller contre eux, aux conditions injustes proposées par le duc, qui vouloit une guerre immortelle entre les deux couronnes.

Quant à l'intérêt du duc, il disoit qu'il lui étoit bien meilleur que Pignerol demeurât seul entre les mains du Roi, lui se délivrant, par ce moyen, d'une grande guerre, que non pas se mettre au hasard de perdre la plus grande partie de ses Etats;

Que Pignerol demeurant entre les mains du Roi par une paix, il ne perdroit pas l'espérance de l'avoir par courtoisie, comme il l'avoit eu autrefois en considération d'une fille de France; que, par cette voie, il le devoit espérer d'autant plus, que le Roi et la Reine sa mère aimoient tendrement Madame, et qu'il devoit bien voir, si la paix se faisoit, qu'on n'avoit pas de dessein de lui faire mal, vu que, par ce moyen, on perdoit l'occasion de conquérir la Savoie; ce qui lui étoit impossible d'empêcher;

Qu'il n'oublioit pas encore à faire entendre que le secours qu'il recevoit des Espagnols lui étoit plus préjudiciable, et lui nuiroit plus en fin de cause que la rétention de Pignerol ne sauroit faire avec la paix;

Que toutes ces raisons, qui satisfaisoient les esprits qui en étoient capables, n'arrêtoient point le désir de ces messieurs qui vouloient cette restitution.

De dire si Pignerol se devoit restituer ou non, il s'en dispenseroit, étant éloigné comme il étoit; bien diroit-il que, s'il le gardoit et le mettoit en l'état auquel on le pouvoit mettre, le Roi avoit fait la plus grande conquête qui se pût faire, et auroit lieu d'être toujours arbitre et maître de l'Italie.

D'autre part, si on le rendoit, il falloit perdre la pensée d'Italie pour jamais, n'étant pas une place à être prise quand elle seroit accommodée, comme nous la commencions, ou comme M. de Savoie la pouvoit mettre en suivant ce que nous avions commencé, et les passages d'Italie étant tels, qu'il étoit impossible que la France y fît la guerre si elle n'avoit une si grande place comme celle-là, où auparavant elle faisoit ses magasins;

Que nous l'expérimentions tous les jours ; car, quelque soin que nous eussions depuis six mois, on ne pouvoit avancer trois lieues plus que cela, sans y périr à faute de vivres ;

Qu'on demanderoit peut-être : Mais peut-on conserver Pignerol maintenant ? Il répondoit que oui, quoique non sans peines, nonobstant lesquelles, pourvu qu'on emportât promptement la Savoie, et qu'on ne perdît point de temps à la fortifier et la munir, les Espagnols ne pourroient empêcher la conservation des conquêtes du Roi ; peut-être M. de Savoie, se voyant dépouillé d'une partie de ses Etats, consentiroit-il de laisser Pignerol, lequel il ne vouloit pas lors par échange ;

Que, si on lui demandoit si la conquête de Savoie ne se pouvoit faire sans le Roi, il disoit que oui, mais non pas si hautement ni promptement, ni peut-être assez tôt pour remédier aux incommodités qu'on souffroit de delà ;

Que, si on demandoit si le Roi y devoit venir étant éloigné comme il étoit, il n'y pouvoit répondre ; mais, si l'affaire de Monsieur s'accommodoit solidement, il n'y voyoit point de difficulté, pourvu que la Champagne demeurât pourvue, et qu'on n'en ôtât pas l'armée qui y étoit, laquelle y seroit plus nécessaire que jamais, y ayant apparence que, si la guerre continuoit, les Impériaux tenteroient quelque diversion, dont cependant l'effet ne seroit pourtant à craindre, si Monsieur étoit réconcilié et qu'on pût détacher M. de Lorraine ;

Que la question consistoit donc à examiner s'il valoit mieux s'acquérir la paix en rendant Pignerol,

que de le conserver avec une longue guerre, qui obligeroit à tenir une forte armée en Piémont, une autre en Savoie avec la personne du Roi, et une autre puissante en Champagne. Si on vouloit faire la paix, on la feroit non-seulement sans honte, mais avec gloire; mais il y avoit à douter de la sûreté d'Italie pour l'avenir.

Si la guerre se faisoit, elle se feroit avec sûreté par la conquête de Savoie et la conservation de Pignerol; mais il y avoit à douter qu'on ne fût attaqué en Champagne, et à craindre la continuation de la guerre; il falloit voir si les finances se trouveroient toujours pour la soutenir, et si le dedans du royaume seroit toujours paisible;

Qu'on devoit encore appréhender la perte de Casal, si, dans le commencement de la récolte, les ennemis avoient lieu de l'assiéger; ce qui arriveroit indubitablement si la Savoie n'étoit promptement emportée, la conquête de laquelle n'empêcheroit pas peut-être que M. de Mantoue ne fût dépouillé de cette place;

Que le premier point du hasard et des difficultés de la guerre devoit être principalement vidé par le jugement du Roi. La crainte d'un remuement intestin dépendoit de la constitution de l'affaire de Monsieur, nul ne le pouvant faire s'il étoit bien réconcilié avec le Roi.

Pour ce qui étoit de savoir si l'argent ne manqueroit point, cela dépendoit du surintendant, qui devoit présupposer que, pour faire subsister cette seule armée, il falloit tous les trois mois 600,000 écus, dont nous avions reçu 1,200,000, qui ne sauroient aller jusqu'à la fin de juin, et qui savoit fort bien qu'en telles

occasions on ne subsistoit pas par assignations, mais par argent comptant;

Que, si on lui demandoit son avis, le lieu où il étoit le devoit empêcher de le dire; mais il diroit bien librement, ou qu'il falloit faire une vraie et solide réconciliation de Monsieur avec le Roi et la Reine, et gagner les siens, en sorte qu'il ne restât aucun soupçon de part ni d'autre, ou faire la paix, laquelle ne se pouvoit conclure sans la restitution de Pignerol; car, autrement, nous ne ferions rien qui valût. Si on se résolvoit promptement à la paix, il la falloit faire tandis que les affaires du Roi étoient en réputation, sans y perdre un moment.

Si aussi on se résolvoit à la guerre, il falloit attaquer la Savoie sans délai, et le plus tôt qu'on pût le faire seroit toujours tard.

Si le Roi se résolvoit à la guerre, il falloit quitter toute pensée de repos, d'épargne et de réglement du dedans du royaume; si, d'autre part, on vouloit la paix, il falloit quitter les pensées d'Italie pour l'avenir, et tâcher cependant de l'assurer, autant que l'on pourroit, dans des conditions qui ne pussent être incertaines, et se contenter de la gloire présente que le Roi auroit d'avoir maintenu par force M. de Mantoue en ses Etats contre la puissance de l'Empire, d'Espagne et de Savoie jointes ensemble;

Que l'armée de Spinola, de Colalte et de Savoie, étoit de vingt-deux mille hommes de pied et de quatre mille chevaux;

Que nous avions vingt mille hommes de pied, dont il nous falloit laisser dans Pignerol deux mille, dans La Pérouse mille, dans Briqueras, si nous le gardions,

autant, et deux mille quatre cents chevaux. Donc il étoit clair que tout ce qu'on pouvoit faire étoit de se tenir en état de ne recevoir aucun échec; encore avions-nous des peines incroyables, non pour la force des ennemis qui ne pourroient nous faire mal, mais faute de vivres : pour le pain, nous pouvions en avoir toujours, en ne bougeant de là où nous étions, par les voitures qui venoient du Dauphiné; mais c'étoit tout ce qu'on pouvoit faire d'en apporter suffisamment, et ainsi la ville de Pignerol demeureroit toujours dégarnie, sans qu'on y pût faire aucun magasin; si l'on en ôtoit une partie des forces du Roi pour pouvoir faire un amas de vivres, il étoit à craindre qu'on ne perdît la place, qui ne se pouvoit ni munir, ni fortifier qu'avec beaucoup de temps; et si toute l'armée y demeuroit, on n'y en auroit jamais pour la faire subsister dix jours seulement;

Que la grande peine étoit en la cavalerie seulement, qui commençoit à ne trouver plus de fourrages, et qui n'avoit point du tout d'avoine; que nous savions bien que le vert viendroit dans huit jours, mais, n'ayant point d'avoine, la cavalerie périroit ou pâtiroit beaucoup;

Que si le Roi venoit en Savoie, la promptitude avec laquelle cette province seroit emportée remédieroit à tout, parce qu'elle mettroit les affaires de Sa Majesté en état de paix ou de guerre, étant certain que M. de Savoie, se voyant dépouillé d'une partie de ses Etats, consentiroit volontiers à ce que lors il ne vouloit pas faire, et ce qu'il ne feroit jamais qu'il ne fût en beaucoup pire état qu'il n'étoit; et étoit à noter que si la réconciliation de Monsieur se faisoit,

soit que le Roi voulût la paix, soit qu'il voulût la guerre, il étoit nécessaire qu'il vînt en diligence à Lyon, étant certain que les ennemis considéreroient grandement l'avancement de sa personne en ces quartiers-là;

Qu'il arriveroit peut-être quelque accident qui faciliteroit, et la conservation de ce que les armes du Roi avoient pris en Piémont, et la conquête de Savoie, de façon que Sa Majesté ne prendroit pas, s'il lui plaisoit, les difficultés représentées pour des impossibilités, les grandes affaires ne se faisant jamais sans grandes peines, auxquelles on ne pouvoit pourvoir si l'on ne les prévoyoit de loin.

Le cardinal ne reçut autre réponse à cette dépêche, sinon que Monsieur avoit dit qu'il falloit garder Pignerol et emporter la Savoie, et que le Roi avoit confirmé le même, et partiroit promptement à ces fins.

Il avoit écrit trois ou quatre autres lettres de la même teneur, mais on ne les considéra pas davantage.

Ces premiers exploits heureux, et qui donnoient grande réputation aux armes du Roi, aigrissoient de sorte les ennemis, que le père Valérien, capucin, qui étoit avec eux, et qui de son naturel étoit traitable, écrivit au père Joseph qu'il n'avoit plus moyen de traiter avec eux.

Le duc de Neubourg, trompé par le duc de Savoie, qui, par ses ruses et finesses ordinaires, déguisoit la vérité de toutes les choses passées et l'état des affaires présentes, écrivit au cardinal comme s'il tenoit à lui seul que la paix ne se fît, les Espagnols, à son compte, se mettant à la raison, et offrant tout ce qui leur pouvoit être justement demandé pour l'é-

tablissement d'une bonne paix. Le cardinal lui répondit que, s'il eût pensé qu'il eût été capable de croire ce qu'il lui écrivoit, il se fût mis en devoir de lui en ôter l'opinion, et n'y auroit point eu grande peine, mais qu'il le tenoit trop habile prince pour ne connoître pas que la France n'étoit point cause des maux qu'il prévoyoit devoir arriver dans l'Italie, et qu'il n'avoit point refusé de justes conditions d'accommodement; que le légat savoit qu'il avoit apporté toute la facilité qui lui avoit été possible pour la paix; mais de consentir à une qui n'en eût seulement que le nom, et qui dans trois mois obligeoit à revenir aux armes, il lui avouoit qu'il n'étoit point capable de s'y laisser persuader; qu'il avoit plus de désir d'une bonne paix dans toute la chrétienté, du repos dans l'Italie et de la satisfaction du Saint-Siége, que n'avoient tous ceux qui lui avoient dit en avoir si grande envie; qu'il servoit un maître qui ne prétendoit point augmenter ses royaumes des dépouilles de ses voisins, et qui n'avoit fait voir ses armes aux pays étrangers que pour défendre les princes et États qui avoient été injustement attaqués. Sitôt que l'on feroit réellement, et non-seulement en paroles, cesser le mal de ce côté-là, on trouveroit le Roi disposé à tout ce que l'on pouvoit désirer d'un prince très-juste, et, quoique d'humeur très-belliqueuse, fort désireux de la paix.

Le même prince le pria d'obtenir du Roi des lettres en sa faveur aux états de Hollande, touchant le différend de Juliers et de Clèves, dont il disoit être convenu avec le marquis de Brandebourg, afin de faire agréer auxdits États l'exécution dudit accord.

Le cardinal lui fit accorder très-volontiers, par Sa Majesté, ce qu'il désiroit d'elle en cette occasion; mais la prise de Wesel et de plusieurs autres petites places dans sesdits pays, joint qu'aussi les Espagnols ne voulurent pas faire de leur côté ce que ledit prince désiroit que les Hollandais fissent du leur, et que Brandebourg, qui étoit son cohéritier, et dont la maison étoit ancienne alliée du Roi, ne poursuivoit pas avec lui la même chose, furent cause que l'effet de ces lettres ne se put ni ne se dut obtenir.

Sa Sainteté trouva très-bon tout ce que le cardinal avoit répondu au légat, et jugea les difficultés qu'il avoit apportées être essentielles à la sûreté et repos de l'Italie, et non supposées par le cardinal pour les desseins particuliers du Roi; et sur ce que les Espagnols vouloient astreindre le duc de Mantoue à ne tenir aucun Français dans Casal, Sa Sainteté dit qu'ils ne traitoient pas avec sincérité, et que cela lui devoit être permis, puisqu'il avoit des vassaux et serviteurs français, à cause du bien qu'il possédoit en France, pourvu toutefois, ajouta Sa Sainteté, que ce ne fût pas sous les enseignes du Roi, mais sous les siennes, comme le cardinal aussi ne le désiroit point autrement; joint que la modération du Roi étoit si connue de tout le monde, qu'on savoit qu'il ne cacheroit point de desseins secrets de retourner faire la guerre en Italie après que celle-là seroit terminée. C'est pourquoi il se falloit, disoit Sa Sainteté à notre ambassadeur (car elle n'osoit pas ainsi parler ouvertement), assurer à cette fois contre ceux qui ne gardoient pas leur parole, et desquels leurs amis, parens et voisins se défioient perpétuellement, jusques à tel point

qu'ils craignoient tous que Sa Majesté ne se contentât de trop peu, et que, par bonté et sincérité, il ne prît pas assez d'assurance de leurs promesses; ce que l'on voudroit qu'il fît, avec la rétention de quelque bon passage, pour perpétuelle garantie de la paix à l'avenir.

Les Espagnols, se plaignant de la demande qui avoit été faite touchant le rétablissement des Grisons et l'exécution du traité de Monçon, disant que c'étoit une chose nouvelle et hors du traité de Suse, le Pape et le cardinal Barberin dirent ouvertement que cela ne leur étoit point nouveau, et qu'ils se souvenoient fort bien qu'ils en avoient toujours ouï parler à Béthune; qu'il étoit absolument nécessaire d'éclaircir l'affaire de la Valteline.

Au reste, Sa Sainteté témoignoit que, s'il ne se rencontroit en cette guerre que le mal du duc de Savoie, elle n'auroit guères de sujet de s'en soucier, ni de le plaindre quand il seroit dépouillé de ses États, pource qu'il étoit seul cause, par son ambition, ses ruses et son infidélité, de tous les maux passés et présens de l'Italie.

Il fut si hors du sens qu'il commanda à son ambassadeur qui étoit à Rome, d'ôter quelques Français qu'il avoit près de lui, n'en hanter aucun, ni traiter avec Béthune, comme avec le ministre d'un prince son ennemi.

Le Pape, en étant averti, ne voulut pas qu'au jour de l'audience de Béthune il trouvât, à son départ d'auprès de lui, ledit ambassadeur attendant dans l'antichambre, comme c'est l'ordinaire, d'autant qu'ils ont tous deux audience en une même après-dînée,

de peur qu'il n'arrivât quelque désordre, et que ne rendant pas à l'ambassadeur du Roi le respect qu'il devoit, ceux qui l'accompagnoient lui fissent affront; mais, pour éviter cette rencontre, le fit arrêter en une chambre qui étoit proche et hors du chemin, afin d'attendre l'heure qu'il le feroit appeler.

Ledit duc déchargeoit sa fureur contre le Roi en ces petites choses, ne le pouvant pas en plus grande; il passa même jusqu'à traiter assez mal Madame, chasser tous ses serviteurs français, et la traiter avec beaucoup moins de respect qu'il ne devoit et avoit accoutumé. Il ne laissa pas néanmoins de lui faire écrire au Roi en sa faveur, car sa foiblesse le contraignoit d'avoir recours à sa clémence.

Le Roi, selon sa bonté ordinaire, eut un grand sentiment de cette lettre, et lui fit réponse qu'il n'avoit jamais eu de pensée de priver M. de Savoie d'aucune partie de ses États, mais bien avoit-il expressément ordonné au cardinal d'en user ainsi qu'il avoit, fait parce que M. de Savoie ne satisfaisoit, ni à ce à quoi il étoit obligé envers Sa Majesté, ni à ce qu'il en devoit attendre pour établir une bonne et ferme paix en Italie; qu'il feroit néanmoins en cette occasion, pour l'amour d'elle, ce qu'il ne feroit pour quelque autre considération que ce pût être.

Sa Sainteté disoit à Béthune qu'elle connoissoit qu'il étoit raisonnable que l'on considérât le Roi en l'état qu'il étoit, et la face des affaires changée depuis l'an passé; que le duc de Savoie l'avoit obligé à rupture et à de grands frais; qu'il étoit du droit que ce que le Roi s'étoit acquis par ses légitimes armes lui demeurât pour la sûreté de l'avenir; que les peines

que l'on avoit de la mauvaise inclination du duc envers la France lui devoient faire rechercher des sûretés contre les caprices, variétés et manquemens de ce prince, afin de ne plus être nécessité de repasser en Italie, avec des risques et difficultés qui s'étoient heureusement surmontées un an et demi durant, et que chacun désiroit que le Roi s'assurât des passages et se les conservât pour toujours.

Mais qu'il avoit grande crainte que les Espagnols fissent difficulté de consentir jamais à la paix, si les Français ne se retiroient en France et ne quittoient tous passages en Italie; néanmoins qu'à le bien prendre, leur opiniâtreté en ce point obligeoit quasi le Roi, si faire se pouvoit, à y en garder un ou plusieurs, à cause que leurdite opiniâtreté témoignoit qu'ils vouloient brouiller l'Italie à l'avenir, et n'y point rencontrer de résistance une autre fois qu'ils en trouveroient la conjoncture.

Ce qui étoit de plus plaisant, fut que l'ambassadeur d'Espagne fit grande instance envers Sa Sainteté à ce qu'elle témoignât trouver mauvais que le cardinal eût pris la charge de général de l'armée du Roi en Italie, comme n'étant, disoit-il, convenable ni proportionné à sa condition.

Mais elle lui répondit sur-le-champ qu'il n'y avoit rien en cela de messéant à sa dignité, et que les Espagnols en avoient eux-mêmes montré le chemin, ayant donné ces charges-là en divers temps aux cardinaux André, Albert et autres, entre lesquels, de fraîche mémoire, Albert s'étoit présenté contre le feu Roi avec une armée pour lui faire lever le siége d'Amiens, si ce n'étoit qu'il voulût dire qu'il s'étoit

présenté pour le faire lever, mais qu'il ne l'avoit pu faire, au lieu que celui-ci avoit servi le Roi à faire lever une fois le siége de Casal, et étoit prêt à le faire lever encore celle-ci : et partant, l'autre étoit demeuré en sa qualité de cardinal, mais celui-ci étoit passé en celle de vrai général d'armée, faisant réussir les desseins de la guerre à la gloire et au contentement du Roi son maître.

C'étoit bien se confesser être vaincu que d'en venir à ces remèdes et à ces plaintes, et faire grand honneur à leur ennemi de témoigner en avoir peur, et que si de toute l'armée du Roi cette seule tête en étoit éloignée, ils auroient quelque espérance de pouvoir se garantir du reste. Des neveux du Pape, le cardinal Antonio favorisoit le duc de Savoie, qui l'avoit par ruses et tromperies attiré à son amitié; Barberin, suivant seulement les intentions de son oncle, étoit plus enclin à la France, et connoissoit les ruses peu fortunées d'une part, et la sincérité plus heureuse de l'autre.

Le duc essayoit de se servir de cette occasion pour jeter la pomme de discorde entre eux; mais l'esprit d'amitié qu'ils recevoient de la part de leur oncle commun prévalut à celui de division par lequel il prétendoit les séparer, et la bénédiction fut plus forte que la malice, car ils demeurèrent toujours fort bien ensemble ; à quoi l'ambassadeur de France, par l'ordre qu'il avoit de Sa Majesté, contribuoit tout ce qu'il pouvoit.

Le cardinal aussi fit rendre compte à la république de Venise de tout ce qui s'étoit passé à la rupture avec le duc de Savoie en la prise de Pignerol, leur faisant faire instance de faire de leur part ce qu'ils

avoient promis, ainsi que, de la sienne, le Roi ne manquoit, au bien commun d'Italie et à sa propre gloire, à ce qu'il avoit promis par le traité.

Et, pource que jusque-là la République s'étoit montrée plus courageuse en paroles qu'en effets, et plus hardie de promesses quand l'occasion étoit éloignée, que quand se venoit au point de l'exécution, auquel elle pallioit sa crainte de divers prétextes qui ne lui manquoient jamais, il donna charge à d'Avaux de l'en presser d'autant plus vivement, lui faire savoir que le Roi étoit fâché de voir les irrésolutions auxquelles, jusques alors, la République demeuroit, s'en plaindre de la part de Sa Majesté, leur remontrer que leur ambassadeur parloit continuellement et fortement de la guerre, et qu'eux y agissoient mollement; que Sa Majesté désiroit que non-seulement ils donnassent des gens à M. de Mantoue, mais, en outre, qu'ils entrassent dans le Mantouan avec toutes leurs forces pour en chasser les Impériaux, et qu'il le prioit qu'il pût savoir leur dernière résolution le plus tôt qu'il se pourroit; que le légat s'en étoit allé sans avoir pu rien avancer en la paix, qu'on demandoit la restitution de Pignerol par traité, ce dont il n'avoit point de pouvoir, n'ayant pas même nouvelle de Sa Majesté depuis qu'il savoit la prise de la citadelle, mais qu'il n'en ôtoit pas l'espérance par courtoisie; que les médiateurs avoient parlé de quelque suspension, à quoi il avoit été répondu que si l'on voyoit qu'on se pût accorder des conditions de la paix, on ne s'en fût pas éloigné pour la conclure; mais que, voyant qu'on s'éloignoit tellement des conditions qui étoient raisonnables, il n'y

avoit point d'apparence d'accorder cette suspension ; pour fin, qu'il pressât extraordinairement la République d'agir puissamment contre les Impériaux dans le Mantouan, autrement elle perdroit sa réputation, son honneur et ses intérêts.

Soramzo, ambassadeur de Venise, qui étoit près du cardinal, écrivit de concert avec lui à la République que le Roi avoit grand sujet de se plaindre de ce qu'elle n'employoit point encore ses armes pour chasser les Impériaux des lieux qu'ils avoient pris dans le Mantouan, et particulièrement de Goito ;

Qu'il n'étoit pas raisonnable que, tandis que la France avoit sur les bras celles de l'Empire, d'Espagne et de Savoie jointes ensemble, la République, qui étoit obligée d'agir conjointement avec la France, eût les bras croisés;

Que si on laissoit les Impériaux dans le Mantouan au temps de la récolte, la ville de Mantoue se perdroit indubitablement si elle ne pouvoit faire la moisson; qu'il étoit aisé de chasser les ennemis de ces quartiers-là où ils étoient extrêmement foibles; que la République ne s'engageroit à aucune chose périlleuse quand elle feroit cette entreprise; qu'il lui seroit honteux de ne la faire pas, vu que les ennemis concevroient grand mépris de sa puissance; qu'au reste en ne le faisant pas, la République se mettoit en péril elle-même, parce que, Mantoue étant perdu, on iroit droit attaquer ses États.

En un mot, que si elle ne prenoit cette résolution et ne la mettoit en effet au même temps, la France estimeroit que par ce manquement d'agir elle abandonneroit l'intérêt commun.

Mais toutes ces instances ne les purent échauffer ni les obliger à faire quelque chose, leur étant assez que le Roi fût en besogne, et qu'ils en fussent spectateurs.

Ils voulurent assurer la place de Rodigo, qui est proche de Mantoue, et y envoyèrent quatre cents soldats qui, trois ou quatre jours après, y furent pris sans défense, et tous faits prisonniers. La République en rejetoit la faute sur le duc de Mantoue, et le duc sur les officiers de la République, qui ne lui avoient pas donné des vivres pour munir ce lieu, où les gens de guerre, s'étant trouvés sans provisions, avoient été contraints de se rendre.

Le duc, et le résident de la République auprès de lui, en entrèrent en grosses paroles, dont elle se tint fort offensée; mais le duc leur en écrivit, et l'ambassadeur du Roi fit, pour le bien de l'une et de l'autre partie, cesser le malentendu entre eux, mais ne remédia pas pour cela au mal qu'ils avoient reçu.

Sagredo, général de la République, fit dessein de rompre un convoi qu'ils prétendoient que les Allemands vouloient faire passer à Goito, place importante du Mantouan, et y envoya des troupes pour ce sujet; mais, après s'y être arrêtées un demi jour, elles se retirèrent sans effet. Ils firent encore pis à Ostia, où les habitans, ne voyant plus que des Allemands dans le château, et ayant reçu nouvelles de la République d'être secourus, prirent les armes contre les Allemands, et les assiégèrent courageusement.

Le colonel Alessio y fut envoyé avec des troupes de la République; mais étant arrivés à Pontemolin, qui en étoit distant de deux milles, ils s'y arrêtèrent

deux jours, pendant lesquels les Impériaux eurent le temps d'y arriver avec sept cents hommes et deux cents maîtres, et mirent tout à feu et à sang, brûlèrent le bourg, qui étoit très-beau, et exterminèrent les habitans, jusques aux enfans qui étoient à la mamelle.

Cette expédition, faite à la vue de leur armée et en présence de leur secours, qu'ils y avoient envoyé deux jours auparavant, et qui n'avoit osé y entrer, donnoit hardiesse et réputation aux ennemis, et ôtoit à leurs troupes le peu de cœur qu'elles avoient.

L'irrésolution étoit cause de ces malheurs; car, voulant et n'osant pas, voyant leur bien devant eux et appréhendant de le suivre par la crainte qu'ils avoient, tantôt du comte de Mérode, qui demandoit passage aux Grisons pour quinze mille hommes qu'il n'avoit pas, tantôt d'un autre qui devoit conduire dix mille hommes dans le Frioul, ils passoient les journées entières dans leur conseil pour chercher quelque résolution qu'ils n'osoient prendre qu'à demi; et, par ce moyen, ils se rendoient faciles à être surmontés en toutes leurs entreprises et en tous les lieux où l'on les vouloit attaquer.

Mais il ne sera pas mauvais que nous rapportions ici le détail de toutes ces choses et de tout leur lâche procédé, selon que le cardinal en fut particulièrement averti par le maréchal d'Estrées, qui lui manda que lorsqu'il voulut prendre congé du doge pour aller à Mantoue, le doge lui demanda quand il pensoit y arriver; il lui répondit qu'il croyoit s'y rendre le jeudi ensuivant, ainsi que d'ordinaire ce voyage se fait en quatre jours; surquoi il lui repartit : « J'espère que lundi nous aurons de vos bonnes nou-

velles, et qu'il se sera déjà fait quelque chose de bon.»

Le maréchal pensoit n'arriver pas assez à temps à Mantoue pour les trouver déjà aux mains avec les ennemis; mais, bien loin de là, il apprit, en passant à Vérone, comme le convoi que les ennemis avoient fait à Goito n'avoit point été empêché, et la perte de quatre cents hommes, qui, sans se défendre, avoient été pris dans Rodigo, lieu très-bon pour coup de main, et où il y avoit quarante hommes en garnison, que depuis quatre mois les ennemis n'avoient osé attaquer.

A son arrivée, il trouva M. de Mantoue tout ému de cette perte, pource que c'étoit des meilleurs hommes qu'ils eussent, et d'abondant encore pource qu'il sembloit qu'il y eût eu en cela quelque manquement de sa part, bien que la faute en dût être toute imputée à ce que, lorsqu'ils s'étoient retirés du lieu où ils étoient en embuscade pour empêcher ledit convoi, le prince d'Est, ou ceux qui commandoient les troupes de Mantoue, ne s'étoient pas souvenus d'avertir ces gens-là de se retirer comme eux, et à la perfidie ou lâcheté du colonel Cavozzi qui les commandoit, de s'être rendu sans aucune défense, ni donné temps d'être secourus.

Le lendemain de l'accident de Rodigo, le général des Vénitiens, sans en rien dire, retira de Cerezari la garnison qu'ils y tenoient, dont les ennemis étant avertis, ils s'en saisirent, et brûlèrent ce lieu-là, et portèrent à Goito toutes les commodités qu'ils y avoient trouvées.

Le résident de Venise à Mantoue avoua franchement au maréchal d'Estrées, qui lui fit de grandes plaintes de l'imprudence de cette dernière action, que

c'étoit la crainte qu'il leur en arrivât autant qu'à ceux de Rodigo. Sur quoi il leur dit que, si la place n'étoit pas tenable, il falloit plus tôt y avoir pourvu, et non pas, sur cet accident de Rodigo, avoir retiré la garnison de Cerezari, qui donnoit courage aux ennemis et diminution de réputation à leurs armes.

Or, parce qu'il sembloit que le seul retardement de se mettre en campagne avec leur armée consistoit au concert d'entre M. de Mantoue et le général des Vénitiens du lieu qu'ils attaqueroient le premier, si ce seroit Goito ou Governolo, M. de Mantoue, pour d'autres affaires, ne se pouvant aboucher avec lui, désira que le maréchal le fît, et lui portât ce qui étoit de son sentiment, sans néanmoins les vouloir plus obliger à une chose qu'à l'autre, se contentant qu'ils commençassent par où ils voudroient. Ils résolurent Goito; mais le matin, comme ils furent près de monter à cheval, le résident eut avis par deux divers messagers du général des Vénitiens qu'il étoit arrivé cette nuit-là mille chevaux à Goito; ce qui n'étoit qu'un artifice, comme il se vit par la suite de ce qui se passa, pour retarder ce voyage ou le rompre tout-à-fait, car cela depuis se trouva faux.

Peu de jours après les ennemis quittèrent Pontemolin; ce qui donna courage aux habitans d'Ostia, avec quelques autres milices du pays de la République de Venise, de resserrer les garnisons qui étoient dans le château en fort petit nombre. Le duc de Mantoue, l'ayant su, envoya le général de sa cavalerie pour les assister et fortifier en cette entreprise.

Le colonel Alessio étoit ordonné pour cela, mais il ne fit rien qu'aller à Pontemolin, et, n'osant avancer

plus avant, abandonna ces pauvres gens et les mit à la boucherie; car Chaban ayant été exprès dépêché de Mantoue vers le général des Vénitiens pour le conjurer de secourir lesdits gens d'Ostia, il ne reçut que paroles et promesses vaines, pource qu'il ne donna ordre au colonel Alessio que d'aller jusques à Pontemolin.

Le duc de Mantoue ayant nouvelle que les ennemis avoient passé à Governolo et à Tirosent, vers Serravalle, pour faire lever ce siége, il envoya quérir le résident, afin de dépêcher au général promptement, et le presser de nouveau d'envoyer forces suffisantes pour les recevoir. Ledit résident, pour marque de la diligence du général, lui lut trois de ses lettres, par où il lui mandoit les ordres qu'il avoit donnés au provéditeur Prioli de s'avancer avec des troupes, même d'y conduire du canon.

Chaban, étant de retour, dit que le général, parlant avec lui de celui de Rodigo, lui avoit fait voir le registre des ordres de guerre qu'ils donnent par écrit, et lui avoit montré celui baillé pour Ostia, contraire aux trois lettres que le duc de Mantoue et le maréchal d'Estrées avoient vues de lui écrites au résident, par où il mandoit, comme nous avons dit, que ledit Prioli, avec forces, s'avançât jusqu'à Pontemolin, sans s'engager de donner chaleur et courage à ceux qui avoient attaqué Ostia.

Il rapporta encore, pour montrer le peu de bonne intention dudit général, par ordre de la République, qu'il avoit en sa présence fait assembler un conseil général, où étoient tous les chefs de l'armée, pour savoir s'ils attaqueroient Goito ou non. Sur quoi,

Chaban lui représentant qu'il n'étoit pas là pour voir délibérer d'une chose qui avoit été résolue avec le maréchal, et laquelle il savoit qu'il avoit déjà mandée au Roi et au cardinal, ils opinèrent néanmoins tous, et furent tous d'avis de ne l'attaquer pas, excepté le chevalier de La Valette, qui faillit même à se piquer avec le provéditeur trévisan, auquel il dit que s'il ne le vouloit faire, qu'il dît au moins ce qu'il vouloit faire, ou bien qu'il ajoutât qu'il ne vouloit rien faire du tout. Comme ils se séparoient, le général des Vénitiens arrêta ledit sieur de Chaban, et lui dit qu'encore qu'il eût le sentiment de tous ces messieurs, qu'il pouvoit assurer le duc de Mantoue et le maréchal d'Estrées qu'il persistoit en la résolution qu'il avoit prise avec eux.

Cette formalité ne pouvoit donner bonne opinion de lui, et le résident ne sut quelle raison trouver pour l'excuser; mais, à deux jours de là, il vint prier de sa part qu'on envoyât Chaban audit général Salvedo, afin qu'il fût témoin de ses actions et de la diligence qu'il apportoit en l'exécution de ce qu'il avoit promis; mais il ne fut témoin que de son manquement de parole et de plusieurs suppositions et inventions qu'il mettoit en avant l'une après l'autre pour tenir le temps en longueur. Le maréchal d'Estrées l'alla enfin trouver, et le pressa de vouloir, sans davantage différer, effectuer ce qu'il avoit promis, et se mettre en campagne, aussi qu'il savoit qu'il en avoit ordre exprès et précis de la République. Il lui répondit que, selon la volonté de la République et la parole qu'il en avoit donnée, il effectueroit ce qui avoit été arrêté; que le retardement provenoit de trois mille

hommes de leurs servides, qu'ils attendoient pour mettre en la place des gens de guerre qu'ils retiroient de divers lieux où ils les avoient en garnison; qu'ils n'étoient pas arrivés à cause que le colonel étoit soupçonné d'avoir la peste, mais qu'il y avoit pourvu d'ailleurs.

Cependant, pour ne laisser inutiles quantité de chariots qu'ils avoient, qui leur étoient de grande dépense, ils les avoient envoyés prendre deux mille charges de blé pour les conduire à Mantoue;

Que, l'après-dînée, ils assembleroient tout leur conseil de guerre, donneroient une résolution de laquelle ledit maréchal demeureroit content. Sur cela il se retira, et, après avoir été tous ensemble fort longtemps, il le revint trouver et lui dit que, s'il vouloit entendre l'avis de tous ces messieurs sur la proposition d'attaquer Goito, bien que cela ne dépendît pas de leur opinion, il les feroit venir.

Ainsi, les ayant appelés, chacun en dit ce qu'il lui sembloit, et la conclusion étoit de ne rien faire. Après les avoir fait sortir il demeura avec les deux provéditeurs, le prince d'Est, ledit maréchal et Chaban, et leur dit que nonobstant ce qu'ils avoient ouï que ceux-là avoient dit, qu'il continuoit toujours en sa première résolution, mais qu'il falloit savoir ce que pourroit faire M. de Mantoue de son côté. Le maréchal lui répondit qu'il lui sembloit qu'il le savoit aussi bien que lui, et qu'il ne se pouvoit tirer de Mantoue que mille hommes de pied, en les remplaçant de pareil nombre de servides, et environ trois cents chevaux. Sur cela il lui dit que, tandis que toute leur armée s'avanceroit de delà le Mincio, et prendroit le

logement de Serlongue, on pourroit avec ces troupes-là prendre de deçà le logement des Capucins, qui n'est qu'à une mousquetade de Goito. Le maréchal repartit que, s'il vouloit encore bailler deux mille hommes et cinq cents chevaux à M. de Mantoue, il lui en répondroit bien, mais qu'autrement il n'y avoit point d'apparence en cette proposition.

Il lui en fit encore une autre, qu'avec ces mille hommes-là, deux cents chevaux qu'il bailleroit, et la cavalerie de M. de Mantoue, on pourroit prendre un autre logement appelé Rivate, grand village tout au bout du lac de Goito. Il fut contraint de lui répondre qu'il ne connoissoit point ce lieu-là; qu'il en parleroit à M. de Mantoue, et que le lendemain, sans faillir, il en auroit réponse; mais cependant qu'il dît franchement, toute remise à part, à quel jour il étoit résolu de sortir en campagne; il confirma la parole que, sans faute, il se mettroit en campagne dans quatre jours.

Mais, au contraire de cela, le lendemain matin, le résident envoya au duc de Mantoue lui demander audience, où, étant arrivé, il lut une lettre du sénat, par laquelle ils supposoient et se plaignoient que M. de Mantoue et le maréchal faisoient quelques difficultés de se mettre aux champs lorsque leur prince y seroit; là que, pour leur en faciliter davantage le moyen, le général avoit ordre, outre ce que l'on tiroit de Mantoue, de leur bailler encore cinq cents hommes et deux ou trois cents chevaux, pour, avec cela, faire diversion vers Governolo, qui seroit fort favorable pour l'entreprise de Goito. M. de Mantoue trouva cette proposition si ridicule, qu'à peine estimoit-il

y devoir faire réponse. Le maréchal prit la parole, et dit qu'elle étoit contraire à celle que le général lui avoit faite le jour précédent, lequel toutefois avoit reçu les lettres de la République, l'ayant même prié, dès lors qu'il arriva, de lui donner loisir de les voir avant que parler à lui, et que ces contrariétés sembloient plutôt être propres à reculer les choses promises, que non pas à avancer l'exécution. Cependant, d'une parole à autre, M. de Mantoue, plein de divers mécontentemens contre ledit résident, s'en déchargea un peu plus vivement que la rencontre des affaires ne sembloit le requérir, dont la République se sentit offensée; mais d'Avaux, ambassadeur du Roi, apaisa leur mécontentement. Mais durant ce temps de mécontentement, pource que ledit résident s'étoit retiré en son logis avec résolution de ne plus négocier jusqu'à nouvel ordre de la République, le duc et le maréchal avisèrent ensemble, sur tous ces rencontres, d'appeler Chaban pour l'informer de tout et le renvoyer après vers le général des Vénitiens, pour voir à la fin des quatre jours qui avoient été pris de délai ce qu'il vouloit faire. Venant, il fut rencontré près de Castillon par cent cinquante chevaux des ennemis, son cheval tué, et lui mené prisonnier à Goito, où il reçut fort bon traitement du colonel Colloret, qui étoit celui qui y commandoit, lequel ne se voulut déclarer de ce qu'il en vouloit faire, et s'il le tenoit de bonne prise ou non.

Sur cela, le maréchal manda audit général qu'il désireroit encore une fois s'aboucher avec lui pour avoir une entière et dernière résolution. Lors, levant le masque, il lui fit enfin franchement savoir que

la République, ayant eu avis que les ennemis avoient mis leurs forces ensemble vers Gasaute, où ayant déjà huit mille hommes Colalte s'étoit joint avec six mille autres, ne jugeoit pas à propos d'assiéger Goito; et partant il manda au cardinal qu'il prévoyoit que si l'armée impériale, encouragée par ces lâchetés, reprenoit Marmirol et Castillon dans la foiblesse présente de la République, Mantoue, étant destituée de toutes choses nécessaires pour se défendre, se perdroit dans moins de trois mois.

La réponse qu'il fit au général sur cette déclaration pleine de tant de lâcheté, fut qu'il voyoit bien que, dans les vaines appréhensions dans lesquelles ils étoient, ils s'estimeroient bien heureux que les ennemis ne les attaquassent point dans Villefranche et Valaise, qui étoient deux postes où il y avoit huit mois entiers qu'ils se fortifioient, et qu'il ne tenoit qu'à faire semblant de les y attaquer pour les en faire fuir.

Le présage se trouva peu après véritable; car le chevalier de La Valette ayant eu du pire en la défense d'un lieu ouvert où il devoit être secouru des Vénitiens, et ne le fut point, y ayant fait perte d'un assez notable nombre d'hommes, sur le seul bruit de cette disgrâce, ils abandonnèrent ledit Valaise et Villefranche, et se retirèrent à Pestière, jusques où ils furent poursuivis des ennemis. Ils quittèrent ces places avec tel étonnement et confusion, qu'ils brûlèrent dans Villefranche toutes les provisions de guerre et d'argent qu'ils y avoient, et dont la plupart étoit destinée pour Mantoue, qui en reçut beaucoup d'incommodité.

Si les Vénitiens donnèrent peu de secours au Roi

de leur côté, le grand duc donnoit contre Sa Majesté toute l'assistance, non qu'il devoit, mais qu'il pouvoit, aux Espagnols, et la couvroit sous le prétexte du devoir, comme y étant obligé par le traité qu'il avoit avec l'Espagne à raison de son état de Sienne, encore qu'il ne le fût point, sinon en cas que le Milanais fût attaqué, ce qui n'étoit pas. Les Espagnols néanmoins le lui avoient demandé comme dû, l'armée du Roi étant si proche de leur État qu'elle devoit être tenue comme l'ayant déjà attaqué, puisqu'elle avoit le pouvoir ou la commodité de ce faire; état auquel, s'ils se fussent trouvés à l'égal de quelqu'une des provinces du Roi, ils ne se fussent pas épargnés.

Le secours qu'il leur donna fut de quatre mille hommes : ils vouloient qu'il passât plus avant, mais il ne voulut pas passer les termes de l'obligation, et leur voulut fournir des hommes effectifs, non l'argent pour les entretenir, bien qu'ils demandassent plutôt l'argent de la solde que les hommes.

Mais le duc qui savoit son compte, comme le faisant souvent, le trouvoit mieux à fournir les hommes, pource qu'il en étoit quitte en une fois, et n'étoit plus tenu à les refaire, s'ils se défaisoient par mort ou se dissipoient autrement. Une autre fois, en semblable rencontre, il avoit baillé l'argent, et l'occasion durant long-temps, cela lui coûta tant qu'il lui fit perdre l'envie d'y retourner.

Si ledit duc assistoit le roi d'Espagne en Italie, sous prétexte dudit traité qu'il avoit avec lui, le duc de Lorraine n'en faisoit pas moins pour l'Espagne et l'Empereur du côté de l'Alsace, non-seulement sans aucune couverture de traité avec le roi d'Espagne,

mais contre les traités de paix qu'il avoit avec le Roi, et la parole que depuis quelques années il lui donnoit du contraire ; la violant toutefois en même temps qu'il la lui donnoit.

Il avoit appelé les Allemands en l'évêché de Metz, comme nous avons dit ci-dessus, espérant par ruses faire tomber en sa garde Vic et Moyenvic, dont il ne se dessaisiroit point à l'avenir. Etant déchu de cette espérance, il résolut d'armer, et se mettre avec eux pour nous nuire, et faire par un commun accord quelque entreprise contre le service du Roi en ces quartiers-là, selon que leurs forces en donneroient le moyen.

Sa Majesté, ayant avis qu'il armoit, lui écrivit pour savoir à quel dessein, et pourquoi il ne lui en avoit rien fait savoir ; ce qui lui donnoit juste sujet de jalousie, attendu l'armée que l'Empereur tenoit en ses frontières.

Il fit une honnête réponse à cette lettre ; mais, les effets n'étant pas semblables aux paroles, le Roi lui dépêcha le prince de Phalsbourg, son beau-frère, qui revint croyant ou faisant semblant de croire qu'il étoit dans les vrais sentimens qu'il devoit avoir pour son bien vers le service de Sa Majesté.

Cela n'empêcha pas que, sous main, il ne fournît en argent et vivres autant qu'il put à l'armée impériale, et que le Roi n'en eût de bons avis.

On lui manda même d'Espagne que, le 28 février, il étoit parti de Madrid un courrier lorrain avec des dépêches très-expresses pour la France ; ce qui ne pouvoit pas être pour autre sujet que pour quelques secrètes menées dudit duc contre le service du Roi.

Il y en avoit plusieurs dans Paris même qui étoient mauvais serviteurs de Sa Majesté, et parloient, au désavantage de la France, des affaires lesquelles Dieu faisoit réussir à sa gloire; et, ne pouvant nier les heureux succès qui arrivoient au su de tout le monde, à qui la renommée les publioit, ils se forgeoient des chimères des maux à venir pour les craindre, les imprimoient et essayoient d'imprimer dans la pensée des peuples.

Il se trouva même quelques libelles contre les ministres de l'État, et principalement contre le cardinal, et on les semoit dans la ville; ce qui montroit la malignité des esprits, encore que l'État fût paisible, et la secrète corruption des humeurs, sous une fausse apparence de santé.

Le parlement étoit la première source de tous ces maux, pour le mécontentement qu'il avoit, et ne pouvoit celer, de ce que le Roi ne leur accordoit la paulette (1) à la condition qu'ils la désiroient, vu qu'il y avoit tant de personnes intéressées en ce grand corps, et qui vivent sous lui, que ce mécontentement étoit épandu dans la plus grande part de la ville.

A cela ne nuisoit pas peu aussi le différend qui continuoit toujours entre le cardinal et le duc de Guise, pour l'amirauté de la mer Méditerranée, pour lequel il protestoit ne vouloir répondre au parlement, et d'autre part n'agréoit aucunes conditions d'accommodement équitables, mais faisoit des demandes si exorbitantes, qu'il étoit hors de raison de les lui accorder.

(1) *La paulette.* Droit annuel que payoient les membres du parlement pour avoir le droit de transmettre leurs charges à leurs héritiers.

Depuis le départ du légat en son second voyage à Pignerol, vers la mi-avril, il ne se fit jusqu'au premier mai aucune chose de part et d'autre digne de considération.

Colalte, Spinola et le duc de Savoie avoient, comme nous avons dit, joint leurs forces ensemble, et étoient venus sur la rive du Pô. Bien que ce fussent trois puissances unies bien considérables, si n'osèrent-ils nous attaquer, ni aucunes des places que nous avions prises, bien que notre armée fût plus foible que la leur, et qu'il la fallût nécessairement tenir divisée à cause que Briqueras et Pignerol principalement, que nous fortifiions, étoient places dans lesquelles nous étions contraints de laisser grande garnison ou les abandonner. Mais, craignant la litière d'Eumènes (1), ils n'osèrent entreprendre de nous combattre, et n'eurent autre soin que de fortifier au bord du Pô la tête de deux ponts qu'ils y firent, et de faire un camp retranché au devant de Pancalier.

Ils firent aussi deux entreprises, l'une pour enlever le quartier de la cavalerie à Bibiane, avec deux mille chevaux et deux mille mousquetaires; mais comme ceux qui avoient l'avant-garde de ce corps furent arrivés à Cahours, ils trouvèrent deux cents chevaux des nôtres qui alloient à la guerre, qui leur

(1) *Craignant la litière d'Eumènes.* Eumènes, chargé de commander l'armée des enfans d'Alexandre, inspiroit tant de confiance aux soldats, qu'étant malade il falloit qu'il parût en litière au milieu d'eux; sans cela ils n'auroient jamais combattu. Le rédacteur compare ici Richelieu à Eumènes, et fait entendre que sa présence suffisoit pour donner la victoire aux Français.

fit rompre leur dessein, sur la créance qu'ils eurent qu'on en étoit averti.

Ils avoient aussi fait auparavant un dessein de venir emporter un régiment qu'ils croyoient qu'on avoit mis à Chiavenne ; mais l'avis qu'ils avoient en étant faux, la peine qu'ils prirent de faire dix milles à ce dessein fut inutile.

De notre côté on ne fit autre chose pendant ce temps que fortifier la citadelle et la ville de Pignerol, la motte de Briqueras, le fort de La Pérouse, celui de Jurine, et celui de Crouas. Sur quoi on peut dire qu'on ne fit jamais fortification quelconque en plus grande diligence qu'on fit celle-là.

Les travaux furent départis entre les principaux de l'armée ; le cardinal en prit deux à sa part, savoir est ceux de la citadelle, et la fortification de la ville du côté de la porte de France.

Pendant ce temps Spinola envoya son fils assiéger Pontdesture, place importante pour la liberté du passage de Casal, d'autant qu'elle étoit sur le Pô, et où aussi Toiras avoit mis grande garnison. Il commença le siége le 19, et l'emporta le 22, ayant été très-lâchement et très-honteusement défendu.

Ils étoient attaqués par douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, et battus de douze canons ; mais ils se pouvoient défendre, s'ils eussent eu du cœur, plus d'un mois. Ce qui fut le plus honteux, fut qu'il fut rendu par la voix des capitaines, et que les soldats n'y donnèrent point de consentement. Il y avoit sept cents hommes dedans cette place, composés de dix compagnies du régiment de Villeroy, et de six de Monchan. Elle fut assiégée le

dès le 22 il fut parlé au conseil de guerre de se rendre, et ce en la présence de Virieux qui y commandoit, et de Lessart, ingénieur, qui y étoit de la part de Toiras.

Sur ce que de Lessart répondit qu'il n'étoit pas temps de parler de capitulation, et qu'il falloit attendre qu'il y eût brèche, quelques-uns mirent en avant d'envoyer savoir de Toiras ce qu'ils avoient à faire, et lui représenter l'état des attaques qu'on faisoit à la place : la commission d'y aller fut donnée à un capitaine du régiment de Villeroy et à un de celui de Monchan.

Ils obtinrent pour cet effet un trompette, et fut fait trève pour six heures, durant lequel temps ils firent le voyage, et trouvèrent Toiras à une lieue de la ville, qui regardoit les ennemis, et leur dit qu'il s'étonnoit bien de quoi on parloit sitôt de se rendre, qu'il vouloit aller tenir conseil de guerre dans Casal, où il les mena, et, après le conseil, leur dit qu'étant une ville de M. de Mantoue, il en vouloit parler à M. du Maine (1), et que le lendemain il feroit réponse; ce qu'il leur commanda d'aller dire au sieur de Virieux.

Etant retournés au quartier de don Philippe Spinola, il ne voulut pas leur permettre de rentrer en la ville, parce, disoit-il, que les six heures de trève et de congé qu'il leur avoit données étoient passées, mais, en effet, pource qu'ils avoient déjà parlementé avec lui, de sorte que, dès le lendemain matin, au point du jour, il leur fit voir la capitulation signée.

Les excuses qu'apportoient ceux qui se rendirent, étoient que la place ne valoit rien, qu'elle étoit de si

(1) *M. du Maine*. Ferdinand de Gonzague, duc de Mayenne, fils du duc de Mantoue.

grande garde qu'ils ne pouvoient relever leurs gens, qu'il n'y avoit aucune fortification achevée, qu'il n'y en avoit point été fait, depuis que Toiras étoit à Casal, que pour 1,200 livres; que Toiras n'avoit jamais cru qu'ils pussent être assiégés que par deux ou trois mille hommes, et qu'ils l'avoient été par sept mille d'un côté, commandés par don Philippe, et par quatre ou cinq mille, commandés par don Hieronimo Augustin. Qu'une des choses qui les avoit autant fatigués, étoit que la veille du siége Toiras leur avoit commandé de garder un fort, nommé Le Fortin, qui n'étoit pas en défense, parce que auparavant il le leur avoit fait démolir; qu'ils n'avoient pu se retirer par le Pô avec leurs vivres et munitions, nonobstant qu'ils eussent des bateaux et que Toiras leur eût donné ordre de le faire ainsi en cas d'extrémité, d'autant que les deux bords du Pô étoient bordés de mousquetaires, et que même il y avoit du canon.

De quelque importance que fût cette place, les plus sages n'estimeront pas que la perte en fût de si grande importance que celle de la garnison, qui y étoit de seize compagnies des régimens de Villeroy et de Monchan que Toiras avoit mis dedans, lesquelles, par composition, furent envoyées en France par Antibes, et de onze cents sacs de blé que Toiras y avoit laissés de ceux qu'on lui avoit fournis pour le ravitaillement de Casal.

Si la lâcheté des capitaines fut inexcusable, l'imprudence de Toiras ne le fut pas moins, ayant enfermé en une mauvaise place, laquelle, bien que par la force de la grande garnison pût tenir quelque temps, ne pouvoit pas néanmoins résister plus d'un

mois, une si grande quantité de blé qui lui avoit été envoyée avec une si grande dépense, tant de soin et tant de peine, et dont il avoit une si grande nécessité à Casal, qui ne pouvoit être perdu que par ce manquement-là. Cependant un courrier d'Espagne qui venoit par mer ayant été arrêté, et son paquet envoyé au cardinal, il crut, étant assez assuré de la mauvaise volonté et des desseins des Espagnols, qu'il ne nuiroit pas de faire la courtoisie à Spinola de le lui envoyer, et lui mander que tant s'en falloit qu'il désirât se prévaloir de ses dépêches, qu'il étoit bien aise de les lui faire tenir sûrement.

Ensuite de la prise de Pondesture, il partit pour s'en retourner investir Casal; mais quant et quant il envoya don Philippe son fils attaquer Rosignan, où Toiras avoit mis dix compagnies du régiment de Montausier, qui faisoient quatre cents hommes, lesquels se défendirent mieux que les autres, et demeurèrent treize jours à se rendre, après lesquels encore eurent-ils une plus honorable composition que ceux de Pondesture; car Montausier capitula que lui et les officiers de son régiment se pourroient jeter dans Casal, où ils entrèrent, ce que les autres n'obtinrent pas; mais aussi comme c'étoient les chefs qui demandoient la composition, n'eurent-ils pas la volonté de stipuler cela pour eux.

Spinola assiégea et prit encore un autre château où Toiras avoit mis deux compagnies de Riberac, et le château de Saint-Georges, où il n'avoit mis que dix hommes; mais ce ne laissoit pas toujours d'être perte à Casal qui devoit être assiégé, et ne pouvoit se défendre que par nombre d'hommes.

Dès que le cardinal vit Spinola parti pour s'attacher au siége de Casal, voyant l'armée du Roi délivrée de la présence de ses troupes, il se résolut d'exécuter le commandement qu'il y avoit plus de trois semaines que le Roi lui avoit fait de l'aller trouver.

Il partit le 2 mai, et crut qu'à son départ, et par devoir envers Madame, et plus encore pour entretenir toujours par ce moyen quelque occasion de traiter, il étoit à propos de lui écrire et prendre congé d'elle; ce qu'il fit, lui mandant qu'il savoit que les intentions du Roi n'étoient point éloignées de la paix, qui se pouvoit faire, pourvu qu'elle fût désirée, à conditions raisonnables, et que, si elle se faisoit, c'étoit à elle à qui Sa Majesté désiroit que la maison en laquelle elle étoit en sût le gré. Mais la difficulté que le duc faisoit de laisser parler Madame aux Français, ou recevoir aucun message de la part des serviteurs du Roi, fut telle, que cette lettre, ne lui ayant pas été rendue, fut depuis rapportée au cardinal.

Partant de Pignerol, il fit partir huit compagnies des gardes avec lui, et laissa ordre de faire venir quinze jours après lui les régimens de Picardie, Champagne et Rambures, avec dix-huit cornettes de cavalerie; on prit expressément résolution de tirer ces troupes de là, afin qu'en consommant moins de blé on en pût faire un plus grand magasin dans Pignerol.

Les maréchaux de La Force et de Schomberg demeurèrent pour commander l'armée du Roi, avec ample instruction de tout ce qu'on avoit estimé qu'il falloit faire.

Le cardinal, ayant pris résolution de partir, la prit

aussi de prendre à son passage par Embrun le fort du Lauset et la vallée de Barcelonne.

Pour cet effet il envoya Montréal avec deux régimens, de Perrault et d'Annibal, pour faire cette exécution, qui fut si heureusement menée qu'ayant investi, le vendredi 3 mai, Le Lauset à six heures du matin, imprenable à coup de main, et considérable pour sa situation et la difficulté qu'il y a d'y mener du canon, il se rendit sur les quatre heures du soir, par les menaces que Montréal fit aux habitans qui étoient dedans, de faire brûler leurs maisons et abandonner leurs femmes à la merci des soldats.

Ensuite toute la vallée de Barcelonne se mit en l'obéissance de Sa Majesté. Ce dessein réussit nonobstant l'avis que Savine avoit donné au Lauset de l'attaque qu'on y devoit faire ; à quoi le déplaisir qu'il eut de n'avoir pas cet emploi et le désir qu'il avoit de piller ces vallées le porta.

Cette trahison ayant été découverte par les habitans, qui dirent en sa présence et celle de tout le monde qu'ils n'avoient point eu d'autre avis de la venue des troupes du Roi, que celui qu'avoit donné ledit sieur Savine, il fut contraint de le mener à Sa Majesté, qui le fit mettre au château de Pierre-Encise à Lyon.

Le cardinal arriva à Grenoble le 9 mai, le Roi n'y étant pas encore.

Tandis que les deux armées ayant été quelque temps proches l'une de l'autre, le Pô néanmoins entre deux, dont les ennemis gardoient le passage soigneusement, Spinola se préparoit au siége de Casal, et le cardinal à son retour vers le Roi, Bassompierre fit

partir les compagnies suisses de leurs cantons le 20 d'avril, pour s'acheminer au bailliage de Gex, lieu de leur rendez-vous, où il arriva le 24 pour les y attendre et les assembler tous. Le cardinal lui envoya encore la compagnie de gendarmes du duc de Créqui et celle de Noailles, et les compagnies de chevau-légers de Contenant, de Cluy, de La Palisse et de Lèques, le priant de commencer promptement l'attaque de Savoie, et n'y perdre point de temps, comme de là dépendant tout le bon succès des affaires, et qu'il étoit à propos que ce fût avant l'arrivée du Roi, qui seroit bientôt maître de Chambéry, qui étoit une place qui n'oseroit pas attendre le canon. Il manda qu'il avoit laissé les affaires des Suisses en assez bon état, et qu'il y avoit peu d'apparence de renouveler l'alliance d'Espagne, bien que l'on se réchauffât à en solliciter les cantons catholiques;

Que le comte de Zultz avoit levé quatre régimens de trois mille hommes, et trois autres colonels que l'archiduc Léopold avoit joints à lui avec leurs régimens, qui n'étoient pas plus de quinze cents hommes chacun, lesquels étoient allés au Milanais;

Que le comte Victor de Madrutch avoit fait aussi une levée de quatre mille hommes au pays de Tyrol et de Trente pour la même fin, et qui étoit un homme de qui la personne et la maison étoient en crédit parmi les gens de guerre de ce pays-là; mais que toutes ces troupes alloient mal volontiers en Italie, tant elle étoit décriée parmi les Allemands: joint que l'Empereur n'avoit pas un sou, et que ses troupes ne touchoient autre argent que celui des voleries qu'ils faisoient partout où ils passoient; mais qu'il étoit vrai

que tout ce parti-là avoit grande espérance en Monsieur, et qu'ils disoient assez hautement qu'ils en avoient souvent des nouvelles. Cela ne se rapportoit pas mal à un avis qu'on avoit eu de Milan, du 6 avril, qu'il avoit été remis en ce lieu 200,000 livres sous le nom du marquis de Mirabel, pour lui être mis en main, et payés et distribués par lui sans en rendre compte; ce qui est peu croyable qui pût être pour autre dessein que pour les employer en France.

Cependant Monsieur vint trouver le Roi, le 17 avril, à Troyes; le père de Gondren, général de la congrégation des pères de l'Oratoire, et qui étoit lors confesseur de Monsieur, moyenna cette entrevue avec beaucoup de dextérité et de soin, Le Coigneux étant en une grande appréhension qu'on l'arrêtât, et ne se pouvant quasi assurer, quelques promesses que l'on lui fît au contraire.

Plusieurs avis lui venoient de la cour de plusieurs personnes inconnues qui ne signoient point, par lesquels on mandoit qu'on le mettroit prisonnier; et la conscience de ses crimes et des infidélités qu'il avoit déjà commises envers le Roi, lui faisoit craindre qu'on voulût user envers lui de la peine du talion et d'un traitement semblable; d'autres le soupçonnoient que c'étoit lui-même qui forgeoit et publioit ces avis pour donner couleur à sa crainte. Aujourd'hui il étoit d'avis du partement de Monsieur, le lendemain il trouvoit des prétextes pour le reculer; tantôt il disoit que Monsieur y pouvoit aller, mais qu'il n'étoit pas de besoin qu'il l'y accompagnât.

Le père de Gondren enfin surmonta ces difficultés en son esprit, après avoir été premièrement trouver

le Roi, et pris de Sa Majesté assurance de parole, même le serment qu'il ne lui seroit point fait de mal. Après quoi, étant retourné trouver Monsieur, il mena Le Coigneux et Mousigot qui arrivèrent un jour devant Monsieur à Troyes, où ils furent si bien reçus qu'il n'y avoit point d'apparence de ressouvenir du passé. Monsieur arriva le lendemain 17, et fut reçu avec grande joie et grand accueil du Roi et de la Reine sa mère.

Le comte de Soissons alla à Saint-Liébaut, à quatre lieues de Troyes, le recevoir, accompagné de toute la cour, par commandement du Roi ; tous les siens témoignèrent une disposition entièrement soumise, avec amitié et respect, dont on espéroit voir la suite et les effets au bien de la France, honneur du Roi et confusion de ses ennemis.

Le garde des sceaux manda au cardinal que, deux heures avant qu'il arrivât, le Roi entendit la lecture de sa dépêche, par laquelle il témoignoit désirer extrêmement cette réconciliation, et qu'il ne falloit rien omettre pour y parvenir ; dont il fut fort aise, et de rencontrer ses désirs et leur succès si proches.

Bullion entretint fort Le Coigneux, et lui remontra qu'il n'y avoit honneur, justice ni assurance pour lui qu'en la bonne intelligence entre le Roi et Monsieur, et en la confiance dudit Coigneux avec le cardinal, qui, procurant, comme il faisoit, par tous les moyens possibles, cette bonne intelligence, ne pouvoit être mal voulu de lui s'il avoit bonne intention. Il avouoit cette vérité-là, et il y avoit apparence qu'il la croyoit de cœur et non-seulement de parole ; mais quand la malice est maîtresse d'une ame, il n'y a point de bon conseil qui s'y puisse arrêter.

Le Roi avoit commandé à Bullion de travailler tant qu'il pourroit à cette affaire, lui disant que c'étoit le seul et unique moyen de mettre toutes choses au point qu'il falloit. Monsieur, après avoir demeuré trois jours à Troyes, retourna le 22 par Fontainebleau à Paris.

Le Roi manda au cardinal cette entrevue avec un grand sentiment de joie de la réconciliation de Monsieur avec lui, et lui donna avis qu'elle partiroit bientôt pour s'acheminer à Lyon.

Le garde des sceaux (1) écrivit aussi au cardinal que quand il voyoit la remontrance que M. de Nevers avoit faite au roi Henri III pour empêcher qu'il ne rendît Pignerol, Saviglian et La Pérouse à M. de Savoie en 1574; la décharge qu'il voulut avoir du Roi avant que de sortir de Pignerol où il demeuroit, et étoit gouverneur delà les monts; l'enregistrement qui fut fait de ladite décharge par le souverain conseil du Roi établi à Pignerol pour ledit gouvernement de delà les monts, il estimoit encore davantage cette conquête, et que l'on en devoit faire grand cas, et que ces pauvres habitans étoient dignes de grandes protections, ayant désiré de n'être jamais hors les mains du Roi. C'étoit le même langage que les députés de la même ville tinrent audit roi Henri III; qu'en lui demandant remboursement de quelques prêts faits aux soldats, ils dirent qu'ils supporteroient le tout fort volontiers pourvu que le Roi ne les rendît

(1) *Le garde des sceaux.* On commence à distinguer ici la mésintelligence qui régnoit entre Richelieu et le garde des sceaux Marillac. On a vu plus haut ce qu'il dit du maréchal de ce nom. Le plus grand tort des deux frères étoit d'être dévoués à Marie de Médicis.

point à M. de Savoie, comme ils entendoient qu'on vouloit faire; mais, à peu de temps de là, il lui mandoit le contraire, étant d'avis qu'on quittât toutes choses pour avoir la paix, ne disant pas les moyens qu'il y avoit de la faire, ni de prendre assurance qu'elle fût de durée à l'avenir, et qu'il ne fallut pas recommencer la guerre avec désavantage, au lieu qu'on la pouvoit lors continuer avantageusement jusqu'à ce que l'on pût obtenir par force, après la conquête de la Savoie, des conditions honorables et assurées pour l'avenir.

Les paroles avec lesquelles il en écrivit au cardinal étoient artificieuses, et couvroient l'esprit avec lequel il écrivoit. « Je ne sais, disoit-il, si nous comprenons bien de deçà l'esprit de votre dernière dépêche, par laquelle vous représentez au Roi, très-exactement et très-judicieusement, les raisons des diverses résolutions que Sa Majesté peut prendre sur l'occurrence des affaires présentes. J'eusse bien désiré que vous eussiez passé un peu plus avant à donner vous-même les avis à Sa Majesté; mais votre prudence et votre retenue vous ont posé les bornes auxquelles vous vous êtes arrêté.

« Il y a des raisons spécieuses, excellentes et généreuses; il y en a d'autres moins brillantes, mais, à mon avis, plus profondes, plus prévoyantes, et qui ne sont pas moins accompagnées de la générosité que vous savez si dextrement et si courageusement pratiquer, pour laisser passer les apparences et les discours pris sur l'écorce des affaires, et conduire sûrement au bon port. Je ne sais si je me trompe en ce jugement; quoi qu'il en soit, je suis les résolutions

prises par deçà, et agis dans ce qui me concerne suivant cela. »

Le Roi partit de Troyes le 23 avril passant à Dijon : il réprima la sédition qui y étoit arrivée; fit, auparavant qu'il y arrivât, sortir de la ville, par un arrêt de son conseil, tous les vignerons qui avoient fait ladite sédition; les canons qui étoient sur les remparts et autres endroits de la ville furent menés dans le château; nul de la ville n'alla au devant de Sa Majesté; on ne sonnoit point de cloches; on ne le reçut point; ses gardes furent aux portes. Sa Majesté y entra comme dans une ville qui l'avoit offensé, et ne méritoit le voir jusqu'à ce qu'il leur eût pardonné et les eût remis en sa grâce. Le lendemain de son arrivée il les admit dans la salle de son logis, qui étoit fort grande, et Sa Majesté, sur un haut dais de trois degrés, assisté de ceux qu'il commanda, reçut leurs supplications, et puis leur fit prononcer l'arrêt de ce qu'elle avoit résolu pour leur faute et pour le réglement de leur ville à l'avenir.

Sa Majesté partit de Dijon le 29 avril, et arriva à Lyon le 2 mai, où, dès le jour de son arrivée, sans perdre aucun temps, elle donna l'ordre nécessaire pour l'attaque de la Savoie, tant elle avoit cette guerre à cœur.

Que le maréchal de Bassompierre feroit avancer les Suisses pour passer le Rhône, et pour cet effet couler le long d'icelui, et passer au pont de Bellegarde, de là à Seyssel, et de là passer ledit Rhône, pour entrer en Dauphiné avec sûreté pour gagner Grenoble le plus diligemment qu'il pourroit; et s'il avoit un autre ordre du cardinal pour passer en Dau-

phiné et se rendre en diligence à Grenoble, jugeant qu'il le pût faire avec sûreté, qu'il le feroit, et partiroit aussitôt pour venir trouver Sa Majesté à Lyon.

Qu'il donneroit aussi ordre que le régiment de La Meilleraie partît de sa garnison de Montluel et autres lieux le lundi 6 mai, pour aller passer le Rhône au port d'Anton et loger à Crémieu, auquel lieu leur seroit fourni étapes; et, s'il y avoit quelques compagnies logées, lesdites compagnies iroient loger à Chamagneux; que le régiment de Janson, qui étoit à Bourg en Bresse, partiroit dudit lieu et iroit passer le Rhône le 7 mai au port d'Anton, où ils auroient ordre de ce qu'ils auroient à faire en passant. Que si le cardinal avoit aussi envoyé un ordre pour lesdits régimens et pour les autres régimens, et la cavalerie qui étoit en Bresse et près Châtillon-de-Michailles et Pont-de-Gresin pour aller vers Grenoble par le Dauphiné en sûreté, ils le suivroient, sinon ledit maréchal ordonneroit auxdits régimens et cavalerie de partir desdits lieux où ils étoient pour se rendre au passage du Rhône les 6 et 7 mai, auxquels lieux on leur enverroit l'ordre de ce qu'ils auroient à faire. Qu'il seroit laissé le régiment de Chouin au Pont-de-Gresin pour en garder le passage avec la plus grande sûreté qu'il se pourroit. Outre cela, Sa Majesté, sachant que le duc de Savoie avoit quantité de Français en son armée, lesquels avoient pris parti avec lui au temps qu'il étoit tenu pour son serviteur, elle fit une déclaration le 6 mai, par laquelle elle leur commanda qu'ils eussent à se retirer en leurs maisons, ou en l'une de ses armées; à faute de quoi, quinze jours après la publication d'icelle, ils seroient déclarés cri-

minels de lèse-majesté, et seroit procédé contre eux par confiscation de corps et de biens; ceux qui seroient pris prisonniers seroient pendus et étranglés sans autre forme de procès, leurs biens confisqués, et, s'ils étoient gentilshommes, leur postérité déclarée roturière.

Le jour même le Roi fit expédier des lettres à Monsieur, par lesquelles il lui donna la charge de commander son armée de Champagne pendant son absence, comme étant le plus grand emploi qui s'offrît lors en son État, qu'il ne pouvoit commettre en meilleures mains que les siennes; outre ce pouvoir il lui en fit encore expédier un autre par lequel Sa Majesté l'établissoit pour représenter sa personne en la ville de Paris et provinces voisines, afin de pourvoir à toutes occasions qui pourroient se présenter pour le service de Sa Majesté.

Le Roi, après avoir ordonné toutes ces choses, partit de Lyon, et arriva à Grenoble le 10 mai: le cardinal, qui y étoit arrivé le jour précédent, alla audevant de Sa Majesté, et l'accompagna, et le jour même lui fit en présence des maréchaux de Créqui, Châtillon, Bassompierre, Vignoles, Contenant, Hallier, les secrétaires d'Etat et Châtelet, le rapport de la négociation pour la paix. Il lui dit qu'il s'étoit trouvé cinq principales difficultés à la négociation qui s'étoit faite pour la paix d'Italie:

La première, sur le fait de l'investiture que l'Empereur devoit donner à M. de Mantoue de ses Etats, et de la sûreté avec laquelle il les pût posséder à l'avenir.

La seconde, sur la liberté qu'a tout prince souve-

rain de mettre en ses places telle garnison que bon lui semble.

La troisième, sur le partage que M. de Savoie prétendoit sur le Montferrat, et le duc de Guastalle sur Mantoue.

La quatrième, sur la restitution des passages occupés aux Grisons par l'Empereur, et de ce que le Roi tenoit aux Etats de M. de Savoie.

La cinquième, sur le sujet des réparations des contraventions faites au traité de Monçon, passé entre les deux couronnes de France et d'Espagne, sur les différends d'entre les Grisons et les Valtelins.

Que tous ces points avoient été agités plusieurs fois entre les parties par l'intervention du légat et du nonce de Sa Sainteté;

Qu'il y avoit eu plusieurs contestations sur le sujet de l'investiture; les Français la demandoient présente et actuelle, en faisant un traité, et ce avec raison, parce qu'il y avoit si long-temps que M. de Mantoue l'avoit demandée, par l'envoi qu'il avoit fait de son propre fils, qu'il ne restoit plus à l'Empereur qu'à la donner, les cérémonies préalables ayant été faites. Les Espagnols et Impériaux, au contraire, offroient de la donner trois semaines après un traité fait, parce, disoient-ils, qu'ils vouloient qu'il y eût temps à la leur demander de nouveau; bien que cette formalité semblât affectée pour gagner du temps, la France s'y étoit accordée. Quant au deuxième point, que les Espagnols avoient toujours voulu absolument que tous les Français sortissent de Casal, en sorte que M. de Mantoue n'y en tînt point à l'avenir, ceux qui agissoient pour le Roi représentoient qu'il

n'étoit pas juste ; que M. de Savoie avoit tenu dans ses Etats des Espagnols et des Français quand il avoit voulu ; que tous les princes souverains avoient cette liberté ; que s'il en falloit priver M. de Mantoue, parce qu'étant prince italien il ne devoit point appeler d'étrangers, il falloit conserver les états de Milan, de Naples et de Sicile avec des Milanais, Napolitains et Siciliens, et en exclure les Espagnols.

Que la France ne demandoit point que par traité il demeurât des Français dans Casal, mais bien que M. de Mantoue ne fût pas privé de la liberté d'y mettre telle garnison qu'il voudroit, qui s'étendoit aussi bien aux Allemands et aux Espagnols qu'aux Français, s'il en vouloit prendre. Que jamais le marquis de Spinola n'avoit voulu consentir cet article, ains avoit toujours dit que quand il auroit perdu quatre batailles il ne le feroit pas, disant que les États de son maître ne seroient point en sûreté tandis que les Français auroient quelque pied en Italie.

Que, pour éviter l'appréhension qu'il témoignoit avoir sur cet article, on avoit voulu limiter à douze ou quinze mille hommes le nombre des Français qu'il pourroit y avoir au Montferrat, au cas que M. de Mantoue y en voulût, ce qui n'étoit pas capable de donner ombrage, mais jamais il ne l'avoit voulu ; seulement, à la fin, les médiateurs se laissoient-ils entendre que, pourvu qu'il fût dit que tous les Français sortiroient des États de M. de Mantoue, et qu'ils en sortissent actuellement, M. de Savoie en pourroit laisser passer deux ou trois cents un à un, sans faire semblant de connoître qu'ils allassent pour servir M. de Mantoue.

Qu'on avoit répondu à cette ouverture qu'outre qu'elle étoit honteuse en soi-même, les Espagnols qui la souffriroient auroient sujet de prétendre que nous contreviendrions au traité qui seroit fait; ce qui chargeroit le Roi du blâme de mauvaise foi.

Quant au troisième point, qu'il s'y trouvoit deux difficultés : la première étoit que M. de Savoie avoit voulu choisir son partage en tel lieu que bon lui avoit semblé du Montferrat, quoique ce choix et cette élection appartînt à celui qui payoit; la deuxième, qu'il avoit toujours soutenu qu'il devoit être payé des quinze mille écus de rente qui lui furent promis l'année passée avec Trino, en la seule nature des revenus dont jouissoient les ducs de Montferrat quand les droits qu'il prétendoit sur lesdits Etats lui étoient échus. Ainsi il excluoit la plupart des droits dont jouissoit lors M. de Mantoue, quoiqu'ils fussent héréditaires et perpétuels; et, par ce moyen, au lieu de quinze mille écus de rente il en eût eu plus de cinquante. M. de Mantoue, au contraire, disoit qu'il devoit payer les quinze mille écus en la nature des droits dont il jouissoit quand il avoit promis lesdits quinze mille écus. Cependant jamais M. de Savoie ne s'étoit voulu départir de ses prétentions, et avoit clairement dit que, quand on le jugeroit autrement, M. de Mantoue n'auroit ni son amitié, ni paix, ni repos avec lui. Quant au quatrième point, que les Impériaux et Espagnols avoient demandé qu'on restituât, au même jour qu'ils restitueroient les passages des Grisons, Suse, Pignerol et tout ce que le Roi tenoit en Italie, qu'on avoit soutenu pour la France que tout ce qu'on pouvoit désirer, étoit de mettre la

restitution en balance avec celle des passages des Grisons, parce que Suse avoit été pris pour avoir le passage et aller contre l'Espagne qui attaquoit M. de Mantoue, et qu'il n'étoit pas de même de Pignerol, qui avoit été pris pour éviter l'occasion d'entrer en une guerre irréconciliable avec Espagne.

Cependant le cardinal, qui traitoit pour le Roi, consentant que Suse fût rendu au même temps des susdits passages des Grisons, avoit toujours dit que, comme il ne pouvoit consentir à la restitution de Pignerol parce qu'il n'en avoit point l'ordre du Roi, qui lors n'en savoit pas même la prise, il ne pouvoit pas dire aussi qu'on ne le voulût pas restituer, croyant, au contraire, qu'il se trouveroit plus de difficulté en la façon de le restituer qu'en la restitution même; qu'il y avoit différence à le rendre par traité ou par courtoisie; qu'il ne doutoit point que Madame ne fût très-puissante pour obtenir cette grâce, qu'il ne pouvoit promettre n'en ayant point pouvoir;

Qu'il avoit dit, de plus, au légat qu'étant éloigné du Roi, et dans l'emploi où il étoit, il ne devoit pas lui conseiller de restituer ou ne restituer pas Pignerol, mais devoit attendre précisément ses ordres; mais que si toutes choses s'ajustoient à cela près, il ne doutoit pas que Madame n'obtînt du Roi, par le moyen de la Reine sa mère et d'elle, la susdite restitution, et qu'en ce cas il auroit permission de donner parole à Sa Sainteté de la part de Sa Majesté de la susdite restitution;

Que ledit cardinal avoit représenté plusieurs fois à tous ceux qui avoient traité, qu'on ne désiroit Pi-

gnerol que pour assurance du traité qui seroit fait, de façon que le vrai moyen d'obliger à la restituer étoit de rechercher toutes voies possibles pour sûreté dudit traité; pour cet effet, il avoit toujours demandé de la part du Roi une ligue entre les princes d'Italie pour la défense du duc de Mantoue, au cas qu'il fût de nouveau attaqué, qu'on l'avoit toujours refusée, fors à la fin qu'on avoit témoigné y vouloir entendre; qu'il avoit demandé l'intervention du Pape et du collége des cardinaux, qu'on l'avoit toujours refusée, fors à la fin que le légat dit que, s'il n'eût tenu qu'à cela, la paix ne se fût pas rompue, mais qu'il n'avoit point charge de le dire, et que le père Valérien, capucin, venu exprès d'Allemagne, à ce qu'il disoit, pour faciliter la paix, ayant proposé que l'Empereur feroit obliger la ligue catholique et le collége des électeurs à la défense du duc de Mantoue, s'il étoit attaqué, le cardinal l'avoit prié de savoir de Colalte et de Spinola s'ils en avoient le pouvoir; mais après qu'il les eut vus on n'avoit eu de lui autre réponse, sinon que c'étoient ses pensées, et non les propositions de l'Empereur ou de ses ministres;

Que ledit capucin avoit fait une autre ouverture, disant que, puisqu'on ne demandoit Pignerol que pour la sûreté de la paix, si nous n'avions autre dessein, nous pourrions consentir de le rendre au bout de deux ans, pendant lesquels l'Empereur retiendroit comme nous les passages des Grisons. A quoi le cardinal lui avoit répondu qu'il croyoit assurément que le Roi consentiroit cette proposition, qu'il dépêcheroit à Sa Majesté quand il auroit assurance que ces messieurs l'agréeroient. Que là-dessus le capucin

les étant allé trouver, il avoit rapporté qu'ils ne le vouloient en aucune façon, quoiqu'il eût témoigné auparavant ne parler pas tout-à-fait sans connoissance, et que Colalte lui eût témoigné aussi que c'étoit un bon moyen de paix.

Quant au cinquième point, que le marquis Spinola avoit dit qu'il n'avoit point de pouvoir de traiter de la réparation des contraventions faites au traité de Monçon;

Qu'on avoit représenté qu'il ne seroit pas juste et raisonnable d'avoir deux différends à démêler avec Espagne en Italie, et d'y avoir mené une puissante armée et s'en revenir, en laissant un d'iceux du tout indécis;

Qu'il pouvoit faire venir un pouvoir, qui au bout de trois mois pourroit être venu; qu'il avoit dit nettement qu'il ne vouloit point se mêler de réparer un traité qui avoit été fait par le comte Olivarès; qu'on avoit répondu qu'il n'étoit pas question de toucher au traité, mais bien de l'exécuter. Sur quoi il avoit dit qu'il promettoit bien en général de faire exécuter le traité de Monçon, mais que de spécifier les contraventions il ne le pouvoit faire; qu'on avoit répondu qu'on se contentoit qu'il ne les spécifiât point, pourvu qu'il les fît réparer actuellement sans délai; mais qu'il avoit répliqué qu'il ne pouvoit autre chose que de promettre en général que le traité de Monçon seroit exécuté, et remettre à décider les contraventions avec Espagne, et en arrêter la réparation. Sur quoi le cardinal lui avoit reparti que c'étoit se moquer d'en user ainsi; que les contraventions paroissoient claires par la teneur du traité; qu'il

n'étoit question que de les réparer; que de promettre que le traité seroit exécuté, ce ne seroit rien faire que ce que portoit le traité même, qui nonobstant ne l'avoit pas été;

Que la question étoit de savoir s'il falloit la paix, parce qu'il n'y avoit point de difficulté qu'elle ne fût préférable pour plusieurs raisons à la guerre, mais bien de savoir s'il se falloit contenter de la simple investiture sans autre sûreté que M. de Mantoue ne seroit point inquiété à l'avenir, que celle-là seule de la parole de l'Empereur et du roi d'Espagne:

Savoir s'il falloit donner les quinze mille écus de rente à M. de Savoie, comme il les demandoit; savoir s'il falloit que M. de Mantoue fût exclu de la liberté d'avoir telle garnison que bon lui sembleroit; savoir si on pouvoit et devoit terminer le différend de M. de Mantoue, sans terminer celui de la Valteline et du traité de Monçon, et s'il y avoit sûreté, et s'il n'y alloit point de la réputation du Roi de rendre Pignerol en terminant seulement celui de M. de Mantoue, et laissant celui de la Valteline et des Grisons sur la bonne foi des Espagnols; enfin savoir à quelles conditions on la pouvoit accepter.

Les maréchaux de Créqui et de Bassompierre opinèrent en sorte qu'il fut aisé à voir que leur sentiment alloit à la paix, bien même que les conditions ne fussent pas telles qu'on eût pu les désirer.

Le maréchal de Bassompierre s'étant clairement laissé entendre qu'on pouvoit rendre Pignerol, sans même qu'on exécutât le traité de Monçon, qu'il suffisoit de mettre en négociation, ils conclurent pourtant à la continuation de la guerre, parce qu'ils ne

voyoient pas que même à ces conditions on pût faire la paix.

Le maréchal de Châtillon, les maréchaux de camp Contenant et du Hallier, dirent nettement qu'il n'y avoit pas lieu de faire la paix, et que les conditions proposées n'étoient aucunement recevables.

Le cardinal étoit du même avis, et le Roi témoigna ne pouvoir y consentir, vu l'intérêt que sa réputation en souffriroit. Il commanda au cardinal qu'allant à Lyon saluer la Reine sa mère il lui fît le même rapport qu'il lui venoit de faire, et prît son avis là-dessus.

Il satisfit à ce commandement en présence des garde des sceaux et duc de Montmorency. Après avoir relu ledit rapport devant la Reine, il ajouta que la question étoit s'il valoit mieux laisser prendre Casal, dont la perte n'étoit pourtant pas assurée, et prendre en même temps la Savoie pour contre-échange et garder Pignerol, et tout ce qu'on avoit dans le Piémont, ou faire une paix à mauvaises conditions pour sauver Casal, dont la sûreté dépendroit plus que jamais de la volonté et de la foi des Espagnols, et ainsi perdre par un traité foible et honteux la réputation que le Roi avoit acquise par tant d'actions, dont il s'ensuivroit bien d'autres maux;

Qu'un prince ne pouvoit pas être dit impuissant pour ne pouvoir pas faire les choses qui étoient impossibles, l'impuissance ne regardant que ce qui étoit faisable et même facile tout ensemble;

Qu'un homme qui étoit à Paris, ne seroit pas dit impuissant pour ne faire pas d'enfans à sa femme si elle étoit à Rome, particulièrement si au même temps

il en faisoit à une autre qui fût au même lieu où il étoit.

Le garde des sceaux lut lui-même devant la Reine son avis sur la paix d'Italie, qui étoit que la première pensée sur cette affaire étoit que la paix étoit grandement nécessaire, qu'il ne falloit pas omettre aucune chose pour y parvenir. La conservation de la personne du Roi, que son courage faisoit exposer aux fatigues, hasards et incommodités ordinaires de la guerre, faisoit que la Reine sa mère et tous ses sujets désiroient extrêmement voir cesser ces occasions;

Que les misères et les afflictions du peuple de France, qui languissoit sous de très-grandes et incroyables pauvretés, faisoient désirer la paix pour leur pouvoir donner du soulagement; à quoi le Roi étoit obligé comme leur Roi et leur père, et témoignoit tous les jours un grand désir de le pouvoir faire;

Que les fréquentes émotions arrivées en plusieurs villes du royaume, donnoient sujet d'en craindre les effets par la continuation de la guerre, à cause des moyens dont il se falloit servir pour recouvrer de l'argent;

Que la crainte juste que l'on disoit avoir que les armées que le Roi ordonneroit pour continuer la guerre, auxquelles le cardinal ni Sa Majesté même ne seroient en personne, ne pussent être si bien assistées qu'il appartenoit, et fussent, par ce moyen, sujettes à divers inconvéniens, tels que l'on avoit vu souvent arriver aux armes que la France avoit tenues en Italie, étoit encore un grand sujet de désirer la paix;

Que la difficulté que le Roi auroit au choix des

chefs auxquels elle voudroit confier la conduite de ses armées, étoit encore digne de considération, pour plusieurs raisons qu'il omettoit;

Que la réputation et odeur de la guerre qui se faisoit lors, ne pouvant être approuvée que par peu de personnes qui avoient le vrai et raisonnable sentiment de la dignité de l'État, de la nécessité du crédit et réputation du Roi envers les autres puissances de l'Europe, et de la justice de cette occasion particulière, feroient que le général de la France, les officiers, les marchands et les peuples, la porteroient à contre-cœur, en blâmeroient les conseils, et partant souffriroient moins volontiers les charges que les nécessités de la guerre feroient imposer sur eux, dont il se pouvoit prévoir plusieurs inconvéniens;

Que la fin que l'on pouvoit prévoir de cette guerre en la continuant par les armes, étoit encore un grand sujet de désirer la paix, d'autant qu'en continuant la guerre comme elle étoit commencée, nous ne venions pas à la fin que nous prétendions, ni à l'effet pour lequel nous avions pris les armes, mais au contraire nous voyions les affaires, au train d'aller, pis qu'elles n'étoient en leur commencement; nous faisions aussi voir que nous étions foibles pour faire ce que nous voulions, et n'avions aucun effet de nos forces, sinon pour nous venger de M. de Savoie, lui faire porter la peine que méritoit la façon de laquelle il s'étoit conduit envers le Roi, mais non pas de sauver M. de Mantoue, qui étoit le sujet et le dessein de la prise des armes.

Car, par le progrès de la guerre, M. de Mantoue étoit dépouillé, et les Espagnols et M. de Savoie re-

vêtus de ses dépouilles qu'ils ne rendroient jamais, et partant l'Espagnol s'accroîtroit en Italie, et s'y rendroit puissant et plus en commodité de l'opprimer en continuant ses conquêtes, qui étoit ce que l'on vouloit éviter et avec grande raison;

Que, d'autre part, les passages des Grisons et de la Valteline demeureroient assurés à l'Empereur et aux Espagnols, et à jamais perdus pour la France et les Vénitiens; en conséquence de quoi les Grisons, indubitablement, quitteroient notre alliance et se lieroient avec l'Espagne au Milanais et l'Empereur, auxquels nous savions qu'ils penchoient grandement; que par ce moyen on feroit, quand on voudroit, descendre des inondations d'Allemands en Italie, pour subjuguer les petits Etats les premiers, ou par la terreur les rendre tributaires et esclaves de l'Espagnol, et les autres puis après;

Que, pour nous, nous pouvions conquérir la Savoie, garder les passages de Pignerol et Suse, et les vallées, ce qui ne sauvoit pas M. de Mantoue; et tout cela nous obligeoit à y avoir continuellement des armées, dont le secours, l'entretènement et le succès étoient difficiles; et les expériences du passé nous apprenoient à le craindre, vu même la condition ordinaire des Français, d'avoir peu de persévérance aux desseins, et changer facilement la conduite des affaires. Et comme nous avions vu que la prière des dames (1), et le bon accueil fait à l'un de nos rois,

(1) *La prière des dames.* En 1574, Henri III, revenant de Pologne en France, fut parfaitement accueilli à Turin. A la prière de sa tante, Marguerite, duchesse de Savoie, il rendit au duc Emmanuel Philibert toutes les places que la France avoit conservées en Piémont depuis le traité de Cateau-Cambresis.

avoit fait rendre ces bonnes villes que nous tenions et possédions paisiblement et justement, nous devions craindre que tels ou autres moyens ne fissent ci-après, que non pas le Roi, qui étoit plus ferme en ses résolutions, mais quelque autre ne rendît aisément ces places, et d'autant plus que la possession que nous en aurions n'auroit autre titre que notre juste indignation contre le duc de Savoie, pour ne nous avoir pas assistés comme il devoit au secours de M. de Mantoue; et par ce moyen la France demeureroit dépouillée des autres passages, et se dépouilleroit elle-même de ceux-ci;

Qu'il ne touchoit point les autres conditions auxquelles il se falloit résoudre par la guerre, qui étoient très-judicieusement employées dans la dépêche du cardinal au Roi, et reçue par Sa Majesté étant en sa ville de Troyes;

Qu'il ajoutoit seulement que l'état et la santé de la France étoit un état convalescent, qui ne faisoit que sortir de la plus fâcheuse maladie qu'un État pût avoir; n'avoit pas besoin de grands excès pour se ravoir; que la piété et la justice, qui sont les deux colonnes qui soutiennent les États, étoient encore en une grande débilité, travailloient beaucoup à se remettre et ne le pouvoient faire qu'en paix;

Que toutes ces considérations, et plusieurs autres très-grandes, étoient cause que la paix étoit grandement à désirer; mais, d'autant qu'elle ne pouvoit être approuvée qu'avec l'honneur et la sûreté qu'il appartenoit, il étoit bien à propos d'examiner les conditions et difficultés qui se rencontroient en la négociation de cette paix pour y pouvoir prendre les avis,

non pour lier, par cet avis, ceux à qui le Roi commanderoit d'y travailler, mais seulement pour leur montrer les intentions de Sa Majesté, et jusqu'où ils pouvoient aller : et si au progrès de la négociation il se faisoit d'autres ouvertures considérables, Sa Majesté y pourroit prendre nouvel avis et y commander sa volonté.

Après que le garde des sceaux eut lu son avis, la Reine dit, devant même que d'avoir ouï l'avis de M. de Montmorency et du cardinal de Richelieu, qu'on ne pouvoit faire la paix en excluant les Français de Casal, ni en donnant le partage de M. de Savoie comme il le demandoit, comme aussi sans vider les différends d'entre les Valtelins et les Grisons, disant clairement que si on la faisoit ainsi on perdroit la réputation ; qu'elle la désiroit passionnément, mais que là où il alloit de l'honneur et réputation, qu'il ne se pouvoit rien faire.

Le duc de Montmorency opina de même ; ensuite le cardinal dit que toutes les raisons mises en avant par le garde des sceaux faisoient clairement paroître que la paix étoit à désirer ; qu'il l'avoit toujours souhaitée pour ces considérations, et n'avoit rien omis de ce qu'il eût pu s'imaginer la pouvoir procurer ;

Qu'il n'avoit point manqué de représenter souvent à Leurs Majestés, par ses dépêches, les inconvéniens qui arriveroient de la continuation de la guerre, et les raisons qui pouvoient porter à acheter la paix au prix de la restitution de Pignerol, et qu'il savoit bien qu'on ne lui avoit fait aucune réponse à ses dépêches, sinon que le Roi avoit pris le parti le plus généreux, et venoit attaquer la Savoie ;

Que nonobstant, pour ne fermer pas la porte aux négociations de paix, il avoit envoyé, en partant, une lettre à la princesse de Piémont, qui lui donnoit lieu de la montrer à M. de Savoie et au prince, par laquelle il lui donnoit lieu de s'entremettre de cette négociation, avec espérance de contentement pour ces princes;

Qu'il avoit laissé la lettre au vicaire-général de Pignerol, qui s'étoit chargé de la porter lui-même, afin d'avoir lieu de faire entendre à ces princes tout ce qui les pouvoit porter à une bonne paix; qu'il avoit envoyé par deux fois à Turin, sans pouvoir avoir la permission qu'il désiroit, et que le maréchal de Schomberg, à la connoissance duquel cette négociation se faisoit, lui avoit depuis renvoyé la lettre;

Que ces raisons, apportées par M. le garde des sceaux, faisoient encore voir qu'on ne pouvoit faire la guerre sans de grandes incommodités; ce qui n'étoit pas seulement en cette occasion particulière, mais en toute autre, la guerre étant un des fléaux par lesquels il plaît à Dieu affliger les hommes.

Mais qu'il ne s'ensuivoit pas pour cela qu'il fallût se porter à la paix à des conditions foibles, basses et honteuses, vu qu'on s'exposeroit par ce moyen à des inconvéniens beaucoup plus grands que ceux de la guerre présente;

Que l'aversion que les peuples ont de la guerre n'est pas un motif considérable pour porter à une telle paix, vu que souvent ils sentent et se plaignent aussi bien des maux nécessaires comme de ceux qu'on peut éviter, et qu'ils sont aussi ignorans à connoître ce qui est utile à un État, comme sensibles et prompts

à se douloir des maux qu'il faut souffrir pour en éviter de plus grands;

Que qui feroit la paix à des conditions honteuses ne la conserveroit pas long-temps, perdroit sa réputation pour jamais, et s'exposeroit à l'avenir à des guerres de longue durée, étant certain que personne ne craindroit de nous attaquer, vu le peu de constance et de fermeté qu'on nous auroit vu en cette occasion, où nous avions des avantages que nous ne pouvions avoir une autre fois; que tous les étrangers jugeroient notre alliance inutile à cause de notre légèreté, et croiroient ne pouvoir plus trouver de sûreté qu'avec l'Espagne, dont ils supporteroient volontairement quelque tyrannie pour s'exempter de leurs mauvais desseins, desquels ils ne nous jugeroient pas capables de les garantir;

Que pour revenir au fait particulier dont il s'agissoit, il disoit que, par son avis, on ne pouvoit consentir à la paix à trois des cinq conditions portées ci-dessus : savoir est en consentant le partage de M. de Savoie au Montferrat, tel qu'il le désiroit, en consentant l'exclusion des Français de Casal, et en laissant le traité de Monçon sans l'actuelle réparation des contraventions qui y avoient été faites;

Qu'il disoit que si on consentoit ces conditions-là, le mépris que toute la chrétienté feroit de la France nous porteroit par après à de nouvelles guerres, dont nous aurions autant de maux que de celle-ci, et non les mêmes avantages;

Qu'il ne se pouvoit faire autre chose maintenant que continuer la guerre, dont tous les préparatifs étoient faits pour le présent, cependant penser sé-

rieusement à tous les moyens qu'il y auroit de quelque négociation qui pût réduire les choses à de meilleurs termes pour la paix qu'on ne les proposoit alors ;

Qu'ainsi on ne feroit la guerre que pour avoir la paix, à laquelle, apparemment, on verroit dans peu de temps plus de lumière qu'on ne faisoit lors : puis Sa Majesté conclut comme elle avoit parlé auparavant.

Cela fait, le cardinal s'en retourna trouver le Roi, qui étoit en grande impatience de son retour, étant résolu de ne perdre aucun temps en ses affaires, lesquelles il avoit si à cœur, que, dès le lendemain qu'il arriva à Grenoble, il donna commandement au maréchal de Créqui de partir, dès le 12 de mai, avec six mille hommes de pied et six cents chevaux, et aller droit à Chambéry pour l'investir et sommer de se rendre ; et y ayant plusieurs chemins pour y aller, par Seyssel ou par Pierre-Châtel, de là à Hiène et au Mont-du-Chat, ou par le Pont-de-Beauvoisin et Aiguebelle, ou par les Echelles et la Grotte, qui est un rocher fendu, ou par la vallée de Grizivaudan, de là au fort de Barraux et à Chaparillan, puis à Chambéry.

De tous ces chemins, qui sont de deçà de la rivière, car de delà il y en a beaucoup d'autres, on prit le dernier.

Le Roi alla coucher le 13 à Barraux ; le 14 les approches de Chambéry furent faites, les faubourgs pris, et la ville se rendit, et reçut la capitulation qu'il plut au Roi de lui faire par ledit maréchal de Créqui.

Cette place se fût heureusement remise entre les mains du Roi, si le sieur de Canaples n'y eût reçu une mousquetade au travers du corps, par un malheur extraordinaire, puisque ceux de la ville n'avoient aucun dessein de se défendre, mais tirèrent seulement

sur ce que les gardes du Roi s'avançant trop près de la porte de la ville pour faire leur barricade, ils crurent qu'on les vouloit emporter de force par pétard, pour les piller; ce qui les porta à faire faire une décharge qui blessa les sieurs de Canaples, chevalier de Chappes, Thibaudière et quelques autres gentilshommes et officiers; il y en eut même quatre ou cinq tués sur la place.

Mazarin y vint trouver le Roi. Le maréchal de Schomberg dépêcha devant un courrier, pour donner avis qu'il étoit arrivé en grande hâte à Pignerol le 10, et lui avoit demandé un des siens pour le conduire au cardinal, d'autant qu'il n'avoit personne qui parlât français; il lui en donna un, et partit le 12 de mai. Le maréchal manda au cardinal que ce qu'il avoit pu recueillir de son entretien étoit qu'il alloit de nouveau proposer la paix, en laquelle il disoit que le marquis de Spinola ne trouvoit difficulté du monde que celle de Pignerol; que ledit Mazarin avoit grande hâte de se rendre près du Roi, pour deux raisons, ce lui sembloit: la première pour prévenir l'entrée du Roi en Savoie, qui pourroit rendre les choses plus difficiles de notre part à accommoder; la seconde pour être à la cour au temps qu'il devoit arriver quelqu'un de la part de Madame, laquelle devoit sans doute avoir été priée par ces princes de Piémont de s'entremettre de l'accommodement;

Que ledit Mazarin avoit fait connoître que le marquis Spinola avoit fort grande envie de la paix, et que le séjour qu'il faisoit à Poirin étoit parce qu'il ne vouloit pas encore ouvertement s'engager au siége de Casal, qu'il ne vît le Roi attaché dans la Savoie;

Que ledit marquis étoit fort mal satisfait de Colalte, et que M. de Savoie ne l'étoit guère bien de tous deux, mais qu'il le dissimuloit;

Qu'il en avoit déjà eu avis, et que, de la résolution que Spinola avoit prise de se séparer du duc de Savoie à Pancalier, pour se disposer au siége de Casal et s'y acheminer, il avoit commencé à naître une grande division entre eux; le duc se plaignant que le marquis n'avoit rien voulu entreprendre pour la défense de ses Etats, qu'il étoit venu à son secours après la prise de Pignerol, pour l'engager à la guerre et parvenir à son dessein de prendre Casal; qu'il ne considéroit que son honneur particulier en voulant entreprendre sur cette place. Néanmoins il fut contraint de souffrir la loi qu'on lui donnoit, comme le plus engagé dans l'affaire et le plus foible.

Spinola, qui avoit ses ordres d'assiéger Casal, pour le faire avec espèce d'honneur et de raison, et pour ne point perdre le duc de Savoie, disoit que le sieur de Toiras étant dans Casal avec quatre mille Français, il tenoit tout l'état de Milan et une partie du Piémont en telle jalousie, qu'il étoit obligé à y laisser un nombre de gens de guerre qui affoiblissoit son armée; qu'il vouloit s'en délivrer pour avoir tout le pays de derrière et tous ses gens de guerre libres; et pour y faire consentir plus tôt le duc, il lui fit espérer que dans quarante jours il prendroit Casal. Il fut depuis blâmé d'avoir fait cette promesse, mais il faut considérer avec quelle fin il la faisoit.

Le maréchal de Schomberg lui manda encore qu'il parloit fort assurément de la diversion en Champagne, de laquelle ces gens-là se promettoient de grands

avantages, croyant qu'il faudroit de nécessité que le Roi ou le cardinal y allât;

Que M. de Savoie craignoit fort que le Roi fût piqué du mauvais traitement que l'on croyoit que l'on faisoit à Madame, et que pour cela il s'efforceroit de lui persuader qu'elle étoit traitée et servie en reine.

Mazarin trouva le Roi à Chambéry, où ayant traité, par commandement de Sa Majesté, avec Bullion, Châteauneuf et Bouthillier, en présence du cardinal Bagny, ledit Bullion manda au cardinal qu'il lui sembloit qu'il n'y avoit qu'un seul article qui pût être agréable pour le service du Roi, et dans lequel il fût trouvé de la sûreté, et que, quand il avoit été proposé, il n'avoit pas fait semblant de l'entendre;

Qui étoit que l'Empereur garderoit les passages des Grisons, et le Roi Pignerol avec les vallées, jusqu'à l'exécution entière et effective de toutes choses: par ce moyen le Roi pouvoit faire la paix honorable et sûre, et y auroit du loisir pour considérer ce qu'il y auroit à faire de Pignerol.

La Reine-mère, à qui on fit part de tout ce qui se traitoit, manda que son avis étoit qu'on ne fît point la paix si elle n'étoit avantageuse au service du Roi, et qu'elle ne tranchât les racines d'une guerre à l'avenir. Elle en écrivit au cardinal en ces termes. Le garde des sceaux fit de même. Elle n'osoit témoigner qu'elle eût un sentiment contraire à celui qu'elle mandoit, d'autant quelle craignoit se ruiner en l'esprit du Roi et celui de toute la France. Mais, néanmoins, l'amour naturel, et non assez considéré, qu'elle avoit vers sa fille, sa haine à la maison de Mantoue, et le désir de son propre repos, et de pouvoir demeurer

à son aise en son palais du Luxembourg (1), délivrée de l'embarras de tels voyages, lui faisoient désirer impatiemment qu'on fît ce qu'elle n'osoit exprimer ni dire qu'elle désirât, mais vouloit être entendue sans parler, et servie sans qu'on osât même lui faire paroître qu'on eût compris son dessein. Mazarin remporta de Sa Majesté tout ce qu'il pouvoit désirer, car le seul point qui sembloit pouvoir empêcher ou faire la paix étoit la restitution de Pignerol, à laquelle le Roi condescendit, encore que rendre cette place étoit rendre, non le bien du duc de Savoie, mais le sien propre; car Pignerol n'appartient point de droit au duc de Savoie, mais à la France; de sorte qu'au traité même de Cambresis, qui fut fait après la bataille de Saint-Quentin si désavantageusement pour la France, dans lequel toute la fortune du règne du roi Henri II fut renversée, et toutes les conquêtes faites pendant son règne, et celui de François Ier, dans l'Italie, Piémont, Flandre et Savoie, furent restituées, il fut particulièrement réservé que les places de Turin, Chivas, Villeneuve-d'Ast, Quiers et Pignerol, demeureroient au Roi pour gage des droits qu'il avoit sur les Etats du duc, comme petit-fils de madame Louise de Savoie, lesquels seroient jugés dans trois ans après, par des commissaires qui seroient respectivement nommés. Cela fut le 13 avril 1559.

En l'année 1562, les sieurs Seguier et Montfer-

(1) *En son palais du Luxembourg*. En 1613, Marie de Médicis avoit acheté l'hôtel de Luxembourg au faubourg Saint-Germain, ainsi que plusieurs jardins et bâtimens voisins, pour y commencer un superbe palais. Ce palais venoit d'être achevé; et Marie, qui, comme on le voit, n'étoit plus bien avec Richelieu, devoit, dès l'année suivante, quitter pour toujours cette magnifique demeure qu'elle avoit créée.

rand pour le Roi, et les sieurs Puteau et Odinet pour le duc, s'assemblèrent à Lyon, où, après plusieurs contestations, il fut résolu que Nice, avec ses terres adjacentes, devoit être rendu au Roi, avec restitution de fruits depuis l'année 1388, et Montréal, Fossan, Saviglian et Ast sans restitution de fruits; que l'on verroit plus particulièrement les titres pour le droit sur Turin, et qu'il seroit fait raison au Roi de la succession de Philibert, frère de madame Louise; mais les commissaires de Savoie ne voulurent pas signer cette résolution.

L'année suivante, le duc Philibert ayant eu un fils de madame Marguerite, en vertu de quelques promesses secrètes qu'il disoit lui avoir été faites, que lorsqu'il auroit des enfans on lui rendroit les places qui étoient demeurées en dépôt entre les mains du Roi, fit instance que cela fût exécuté, et l'entremise de madame Marguerite fut si puissante, que M. le cardinal de Lorraine eut charge d'accommoder cette affaire, passant pour s'en aller au concile de Trente. Il fut résolu entre lui et le duc que Pignerol et Saviglian, avec leur territoire, demeureroient au Roi pour ses droits, et que les autres quatre places seroient rendues; ce qui fut exécuté par le maréchal de Bourdillon, après plusieurs refus et protestations; et l'original de la procuration qui fut expediée par le duc se trouve encore aujourd'hui, par laquelle il appert de son consentement pour laisser au Roi à perpetuité Pignerol, Saviglian, l'Abbaye, le val de La Pérouse, et leur finage; ce qui fait voir que ces lieux-là sont de l'ancien domaine de la couronne de France. Il est vrai qu'au passage du roi Henri III,

revenant de Pologne, il fit une donation de Pignerol au duc d'à présent; mais elle fut faite par un prince qui n'étoit pas encore en possession du royaume; et, par les lois de France, ce qui a été une fois réuni au domaine de la couronne devient inaliénable, sans que les rois se puissent dispenser de cette loi au préjudice de leurs successeurs.

Qu'en tout cas il eût fallu que la donation pour être valable eût été enregistrée dans les parlemens, comme il avoit été fait aux traités de Madrid et de Cambresis; que la prescription ne peut acquérir aucun droit, n'ayant point lieu en France contre les droits de la couronne, et même n'étant pas contraire; que le Roi, plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, voudroit plutôt augmenter leurs libéralités que les révoquer; mais que, comme parmi les particuliers l'ingratitude est un sujet pour lequel les lois permettent de révoquer les donations, elles obligent les souverains d'en faire de même lorsqu'ils voient qu'on se sert des choses que leurs prédécesseurs ont libéralement données au préjudice de leur Etat et de leur couronne.

Toute l'Europe a vu que, depuis la remise de Pignerol, le duc de Savoie s'est servi de la commodité de cette place pour faire du mal à la France, pour usurper pendant les guerres civiles le marquisat de Saluces, pour introduire dans les provinces du royaume les forces ennemies, pour tâcher à les envahir, pour empêcher le passage aux armes de France, lorsqu'il a été besoin de les envoyer en Italie pour la défense des alliés et la liberté des opprimés.

Qui est-ce qui ne jugera que la moindre de ses

actions passe au-delà de l'ingratitude, et qu'elle donne un sujet trop légitime de réunir au domaine du Roi une place qui en a été autrefois, et de laquelle on s'est servi si souvent pour entreprendre contre la France?

Mais, nonobstant toutes ces raisons, auxquelles il n'y a point de réponse, le Roi, pour l'affection qu'il avoit à la paix de la chrétienté, condescendit de rendre cette place, afin qu'on ne pût dire qu'en quelque façon que ce fût, il eût été cause de la continuation des désordres et de la désolation que cette guerre apportoit à l'Italie.

Sa Majesté, après avoir demeuré jusqu'au 20 du mois à Chambéry, devant qu'en partir, le cardinal renvoya à Casal le capitaine corse, et manda par lui à Toiras que le Roi avoit été bien fâché de la perte de Pondesture et des blés qui étoient dedans; qu'on attendoit Virieux pour le châtier; Sa Majesté étoit en Savoie, Chambéry étoit pris, Montmélian assiégé; qu'on diligenteroit la conquête de Savoie pour être en état de le secourir; que Pignerol et Briqueras seroient fortifiés à la fin du mois; que les sieurs de Montmorency et de La Force y demeureroient lieutenans généraux de l'armée; qu'il restoit à Suse et Pignerol plus de vingt mille hommes et deux mille cinq cents chevaux, et que le Roi de Suède étoit prêt d'entrer en Allemagne avec une grande armée; qu'il lui envoyoit une lettre de crédit de trente mille écus à prendre sur le sieur Georgio Rossi (1) qui étoit à Casal.

(1) *Sur le sieur Georgio Rossi.* Cette lettre de change ne put être acquittée, parce que, la ville étant bloquée, Rossi se trouva hors d'état

Sa Majesté partit de Chambéry le 21 pour aller à Conflans, où étoit le prince Thomas avec dix mille hommes et douze cents chevaux. En passant, la ville d'Annecy se réduisit sous son obéissance, entre les mains du maréchal de Châtillon qui étoit allé devant pour l'attaquer avec l'avant-garde.

Le Roi ayant réduit la ville d'Annecy en son obéissance, celle de Rumilly, qu'il y avoit deux ans que M. de Savoie fortifioit, et où il y avoit six cents hommes en garnison, après avoir bien marchandé si elle se devoit rendre, voyant le Roi en personne avec partie de son armée en bataille prête à faire les approches, évita sa ruine en ouvrant ses portes.

Les châteaux de Châtillon, Beaufort, Clermont et Mérar, tous lieux nécessaires pour nettoyer le chemin des vivres qui venoient du côté de la Bresse, et auxquels il y avoit garnison, se rendirent aussi.

Le roi demeura le 26 à Rumilly, et le 27 alla à Annecy, d'où il dépêcha Mazarin dès le lendemain, avec grande apparence que la paix se feroit promptement, se la promettant certainement, et d'être de retour dans le 15 juin avec toutes choses ajustées et accordées de part et d'autre.

Mais il se trompoit à son compte, car le traité étoit plus difficile à faire qu'il ne lui sembloit, pource qu'il n'y avoit point de confiance ni de part ni d'autre, les Espagnols, de leur naturel, s'avantageant en tout sans

de faire venir des fonds du dehors. Toiras prit alors le parti de faire, pour trente mille écus, une monnoie fictive avec une pièce de canon crevée; et Rossi s'obligea à reprendre cette monnoie, valeur nominale, lorsque le blocus seroit levé.

égard de la justice ni de l'équité, n'estimant honorable que ce qui leur est utile, de sorte qu'il se faut défier d'eux continuellement.

Ci-devant ils ne se défioient pas de nous, pource qu'ils croyoient que nous n'avions pas l'esprit de les surprendre, bien que la volonté ne nous en manquât pas.

Maintenant ils reconnoissoient que les affaires du Roi étoient conduites avec une prudence extraordinaire par l'esprit pénétrant de Sa Majesté et la haute expérience de son conseil; et, croyant que la malice ne leur défailloit pas, d'autant qu'ils en sont remplis, et que nous sommes la mesure de l'estime que nous avons des autres, ils ne pouvoient croire qu'on ne les voulût surprendre, de sorte que le traité s'arrêta sur qui commenceroit à l'exécuter.

Le 28, l'avant-garde du Roi, composée de huit mille hommes de pied et huit cents chevaux, fut coucher à Faverge, qui n'est qu'à deux lieues de Conflans, et sa personne avec sa bataille, composée de dix mille hommes et huit cents chevaux, à l'abbaye de Talloire, qui est sur le bord du lac d'Annecy, une lieue moins proche de Conflans que le logement de son avant-garde.

Le même jour, le prince Thomas, qui avoit fait de grands retranchemens à Conflans, où il étoit avec dix mille hommes et douze cents chevaux, et qui avoit l'avantage de la rivière de l'Isère et de deux autres qui se joignent en ce lieu et enferment une prairie au-dessous de la ville où ses forces étoient campées et retranchées, se retira; et, délivrant par ce moyen le Roi de la peine qu'il eût eue à le forcer en ce lieu,

se garantit du péril auquel il étoit, et du mal qu'indubitablement il eût reçu, le dessein que Sa Majesté avoit formé pour l'attaquer étant tel qu'il n'eût su éviter sa perte.

Ce n'est pas qu'ayant dix mille hommes et douze cents chevaux, étant campé dans l'angle de deux rivières qui se croisent et ne se guéent point en cet endroit, il n'eût pu faire une grande résistance; mais le Roi ayant divisé son armée en deux corps, un desquels, composé de huit mille hommes et sept cents chevaux, commandé par le maréchal de Bassompierre et les sieurs du Hallier et de Valençai, maréchaux de camp, il avoit envoyé par Beaufort, pour gagner le derrière de Conflans le plus près qu'on pourroit de l'entrée du val d'Aoste; l'autre, composé de dix mille hommes et huit cents chevaux, avec lequel elle venoit droit à Conflans; le dessein de Sa Majesté étoit tel, que si le maréchal de Bassompierre eût pu passer diligemment et se saisir du bourg d'Esme ou de celui de Saint-Maurice, où tous les chemins qui viennent du Piémont par le val d'Aoste aboutissent, les ennemis, pris par devant et par derrière, n'eussent su se sauver; mais les neiges l'arrêtèrent deux jours; et le prince Thomas, craignant ce dessein comme le coup de sa perte, envoya deux régimens se camper sur le col du Cornet, montagne très-fâcheuse, par-dessus laquelle il falloit passer pour aller aux lieux susdits; et cependant se retira à l'entrée du val d'Aoste sans vouloir hasarder aucune chose.

Beaucoup trouvèrent cette retraite étrange; mais, en effet, le prince Thomas en devoit user ainsi pour plusieurs raisons. Ils ne pouvoient empêcher qu'on

ne leur gagnât le derrière s'ils ne gardoient deux ou trois passages; ce qu'ils ne pouvoient sans diminuer au moins leur armée d'un tiers. Ses forces étoient composées de trois mille Français, desquels il ne pouvoit s'assurer, et qui étoient résolus de tourner tête, si cette armée s'affrontoit avec celle du Roi, de trois mille hommes de milice, dont il ne falloit pas faire grand compte, et de trois mille Liégeois, Lorrains et autres gens qui apparemment feroient leur devoir.

Cette armée étoit tellement nécessiteuse, qu'à peine le prince avoit-il un sou pour sa dépense; les soldats ne recevoient point d'argent, et on ne leur donnoit qu'une demi-ration de pain tous les jours.

Si le prince Thomas eût perdu un combat, la Savoie étoit perdue, et le Piémont en grand compromis. Et partant, bien que Conflans, où il n'y avoit que mille hommes, tînt neuf jours devant le feu Roi, qui le battit à coups de canon avec dix mille hommes et douze cents chevaux, il n'eut pas tort de le quitter en un instant.

Le duc de Savoie s'étoit persuadé que le Roi s'attacheroit à prendre les forts de Montmélian et Charbonnières, et que pendant qu'une armée campée à Conflans, proche de ces deux lieux, travailleroit les gens du Roi attachés à ces siéges, il conserveroit libre son derrière, qui assure l'entrée du Piémont.

Mais Sa Majesté prit un autre conseil, et jugea d'elle-même que la première chose qu'il falloit faire étoit de combattre l'armée du duc ou la repousser dans le Piémont, d'autant que l'un de ces deux effets étant fait avec succès, la Savoie lui étoit acquise, vu qu'il étoit aisé d'empêcher qu'il n'y entrât de nou-

velles forces, et que six mille hommes suffisoient pour bloquer les forts de Charbonnières et Montmélian, dont la ville ne pouvoit tenir, et qu'ainsi on pouvoit réduire ces deux places avec patience à se rendre, après qu'ils auroient consommé leurs vivres.

Ces considérations portèrent Sa Majesté, après que Chambéry se fut rendu en son obéissance, à prendre le chemin qu'il fit par Annecy et Rumilly, afin que, s'ouvrant la voie plus aisée pour recevoir ses vivres, il allât droit aux ennemis, qui se trouvèrent d'autant plus surpris de cette résolution qu'ils ne s'y attendoient pas.

Le prince, s'étant retiré de Conflans, fit une pose au pas de Briançon; le Roi se résolut de l'y faire attaquer. On pouvoit aller à lui par la tête, en logeant à Chevron et à l'Hôpital; de là il falloit passer au Pont-des-Pierres, qui est à un quart de lieue d'Eugine, de là passer aux Molières et monter sur une montagne à main droite, qui s'appelle La Fourque, qui gagne le dessus du château à une portée de mousquet; mais il avoit fait faire un si bon retranchement devant lui qu'il étoit impossible de le forcer par la tête, la situation du lieu étant telle, que si on n'avoit point lieu de craindre le derrière, vingt mille hommes n'y en forceroient pas mille; ce qui fit que le Roi se résolut d'aller à lui par le derrière.

Cela contraignit le prince Thomas de quitter son poste; car il eut avis que, bien que le corps d'armée qui lui vouloit gagner le derrière n'eût pu passer au Cornet pour aller à Saint-Maurice à cause des neiges, il passoit au pas de La Louse pour venir à Moutiers, qui est encore derrière Briançon.

Cette considération le contraignit encore à se retirer plus en arrière, et gagner en trois journées le pied du mont Saint-Bernard, se loger au bourg de Cez, camper son armée tout autour, à la faveur de deux torrens qui enfermoient son camp comme deux fossés l'un sur l'autre; torrens si rapides, et où il y avoit tant d'eau, que, ne se pouvant guéer, on ne pouvoit aller à lui que par deux ponts étroits qu'ils avoient bien barricadés. Au derrière du premier, il y avoit un vieux moulin qui tenoit lieu de redoute; au second, ils avoient commencé un retranchement fort avantageux. Il sembloit que la nature eût fait ce lieu en leur faveur; car, sur le bord du premier torrent, il y avoit une haie vive continue qui faisoit un parapet naturel, et derrière le second il y avoit une place capable de mettre son armée en bataille, et des éminences de montagnes propres à loger mille mousquetaires de front, si favorablement, qu'il étoit impossible de venir au pont sans essuyer deux et trois fois leurs décharges.

Ces avantages faisoient croire qu'on ne pouvoit déloger les ennemis d'un poste si avantageux; cependant Dieu en ordonna autrement, car le maréchal de Châtillon, qui menoit lors l'avant-garde de l'armée du Roi, étant arrivé le 6 juin à Saint-Maurice, qui n'est distant que d'un quart de lieue de ce poste, se résolut de voir quelle contenance tenoient les ennemis, et reconnoître s'il les pourroit attaquer avec avantage. Pour cet effet, il commanda aux enfans perdus des gardes du Roi de s'avancer, et faire un logement le plus près qu'ils pourroient du pont où ils étoient barricadés.

Le sieur de Saint-Preuil, qui en avoit le comman-

dement, exécutant son ordre avec cinquante mousquetaires et trente gentilshommes volontaires, reçut une décharge de deux ou trois cents mousquetaires que les ennemis avoient logés tout au long de la rivière; il se tint quelque temps derrière une haie qui étoit fort proche du pont où les ennemis étoient barricadés; il envoya vingt mousquetaires sur une éminence qui les voyoit, en sorte qu'ils s'en trouvèrent incommodés. Comme ils s'amusoient à escarmoucher, on s'aperçut que les ennemis se retiroient; ce qui fit que les enfans perdus eurent ordre de donner, et le firent avec telle chaleur, que les ennemis abandonnèrent leur barricade, sur laquelle il en fut tué quelques-uns, ou qui eurent plus d'assurance que les autres, ou qui ne purent si bien se retirer.

Cette première barricade emportée, les nôtres s'avancèrent vers la seconde; mais d'autant qu'il n'y avoit encore autre corps arrivé pour soutenir les enfans perdus, que quatre-vingts hommes des gardes, commandés par Sourdis qui en étoit capitaine, ces cent cinquante hommes eurent ordre d'attendre l'infanterie qui suivoit. Le sieur de Vennes arriva avec trois cents hommes, puis le reste de huit compagnies des gardes, puis le régiment de Picardie, celui de La Meilleraie, du Plessis, de Juigné et quinze cents Suisses. De huit cents chevaux qui étoient à l'avant-garde, il n'en put jamais passer en ce lieu que six-vingts, l'infanterie et quelques bagages occupant les chemins, qui sont étroits en ces pays, en sorte qu'elle ne put en façon quelconque s'avancer.

Aussitôt que le maréchal de Châtillon eut des gens arrivés pour former deux bataillons seulement, il fit

attaquer le second pont, qui se trouva déjà abandonné, les ennemis, qui avoient paru en huit bataillons, s'étant déjà retirés, en sorte qu'il n'en paroissoit plus que quatre, qui eurent encore gagné l'entrée de la montagne qui va au village nommé Saint-Germain, avant que le second pont fût passé, et que les dernières troupes de cette avant-garde fussent en bataille. Cependant les premières les poussoient toujours, et eux se retiroient en bon ordre, en distance des nôtres de la portée de deux mousquets.

Quelques-uns estimoient que le maréchal de Châtillon les devoit charger, étant souvent aisé de défaire des ennemis en leur retraite, mais il eut raison de ne le faire pas; premièrement, parce qu'il ne put jamais avoir que six vingts chevaux, comme il est porté ci-dessus; secondement, parce que, devant que son infanterie eût filé par-dessus les deux ponts qui furent emportés, et fût en bataille, les ennemis étoient presque tous retirés, hormis deux bataillons qui étoient si proches de la montagne, qu'on ne pouvoit aller à eux qu'ils n'eussent temps d'y faire leur retraite; en troisième lieu, parce que les ennemis se retiroient avec grand avantage, ayant toujours l'éminence sur les nôtres, et qu'au dernier champ de bataille qu'ils prirent proche de la montagne, le lieu étoit si étroit que deux cornettes de cavalerie et eux l'occupoient tout entier, et avoit deux éminences aux deux côtés séparés des nôtres d'un torrent, toutes bordées de mousquetaires, dont il falloit essuyer les décharges en allant à eux. Il ne se pouvoit faire autre chose que ce qui se fit; mais c'est la coutume de ceux qui n'ont point d'emploi dans une armée de trouver toujours

à redire aux actions de ceux qui commandent, et souvent beaucoup de gens dont le cœur surpasse le jugement, veulent à la guerre des choses impossibles; et tel qui n'a pas grand courage se fait volontiers vaillant quand les occasions du péril sont passées.

Pour conclusion, les ennemis se retirèrent dans le val d'Aoste avec un tel effroi, qu'ils rompirent tous les ponts après eux, et laissèrent la plupart de leur bagage derrière, qui eût été tout pris si on se fût avisé de les faire suivre dans la montagne par deux ou trois cents mousquetaires; mais ce n'est pas une mauvaise louange à une armée quand elle néglige les occasions de profit et s'attache tout-à-fait à prendre les avantages pour lesquels on fait la guerre. Cependant il ne laissa pas d'y avoir quelque nombre de soldats qui y firent bien leurs affaires.

Les ennemis étant ainsi sortis de Savoie, le Roi vint exprès à Saint-Maurice pour faire reconnoître tous les chemins, et voir quelles fortifications il falloit faire pour les empêcher d'y rentrer à l'avenir.

Il fit couper le pont de l'Esteppe, et y fit faire un pont-levis, raser un moulin qui étoit au-delà, et mettre une barrière en cledet au bout de delà.

Il fit tracer par Argencourt un parapet proche du pont au bas de la montagne, sur laquelle non plus qu'à la tour on ne fit aucune fortification, suffisant de couper le chemin de Roselan pour assurer le derrière. Il fit en outre faire un simple carré de quatre-vingts toises de face, en un lieu qu'il visita dans la plaine; il le fit pour lors seulement faire bon pour coup de main, mais en sorte qu'on le pouvoit parachever quand on voudroit pour résister au canon.

Pour cet effet, il fut placé en suffisante distance de la rivière pour y pouvoir ajouter les bastions et demi-lunes quand on le désireroit.

Il fit faire des retranchemens depuis le pont d'Esteppe jusqu'à l'embouchure de l'Isère, du long de la rivière de Versoy en tous les lieux où elle est guéable, et couper les bois qui sont sur le bord de delà. On coupa un pont qui étoit sur l'Isère entre Saint-Maurice et Sainte-Foy, qui s'appeloit Vallaroge, et un autre qui étoit au-delà de Sainte-Foy, et on en fit faire un bon vis-à-vis de Saint-Maurice pour passer l'Isère et aller au revers de Saint-Maurice.

On coupa le chemin qui vient par Cormayeu, par l'allée Blanche et les Gravières à Beaufort et Saint-Maurice, et en fut coupé avant qu'il se divise pour venir en ces deux lieux.

On coupa encore le chemin qui descend du haut du petit Saint-Bernard au pont de Bonneval, et entre dans le grand chemin de Roselan à Saint-Maurice. On coupa les chemins qui viennent de l'Yvrongne aboutir à Sainte-Foy, et on envoya voir si l'on pouvoit faire un fort sur le haut du petit Saint-Bernard, qui ferme le grand chemin du val d'Aoste pour plus grande sûreté. On envoya aussi reconnoître vers Thonon et Abondance un lieu propre pour fermer le passage du val d'Aoste par Valais, et, à cet effet, le Roi fit une dépêche à ceux de Valais, et leur envoya demander passage pour vingt mille hommes et quatre mille chevaux.

Sa Majesté n'avoit pas besoin de passage, mais sa fin étoit que ceux de Valais lui refusant, ils lui promissent et s'obligeassent d'empêcher qu'aucuns gens

de guerre n'y passassent de part ni d'autre; ce qu'ils firent. On envoya au même temps reconnoître lesdits passages pour voir s'ils n'aboutissoient point en quelque lieu de la Savoie aisé à fortifier, en sorte qu'on pût empêcher que les ennemis n'y descendissent. Or est ledit pays de Valais en une situation importante pour la communication et passage qu'il y a en Chablais, Faucigny, Grisons, Lucerne, Berne, Fribourg.

Sa Majesté, après avoir pourvu à toutes ces choses, laissa du Hallier à Saint-Maurice, avec quatre mille hommes et deux cornettes de cavalerie. On lui donna charge de faire bâtir le fort dont nous avons parlé ci-dessus à l'entrée du val d'Aoste; mais, outre cela, le Roi lui commanda de voir bien exactement s'il y avoit moyen d'entreprendre quelque chose en ladite vallée, desquels moyens le plus favorable eût été de venir à bout par négociation de les faire rendre, en sorte qu'ils consentissent qu'on prît un poste en leur vallée pour les garantir à l'avenir des pilleries des gens du duc; qu'au défaut de ce moyen-là, il tentât s'il pourroit gagner le pont de la Thuille, et entrer dans le commencement dudit val d'Aoste.

Le dessein du Roi n'étoit pas d'entreprendre de faire passer des gens de guerre en Piémont par le val d'Aoste, mais de le faire croire, et obliger le duc par ce moyen à séparer ses forces et en renvoyer une partie de ce côté-là, pour s'opposer à l'entrée qu'il croiroit qu'on voulût faire, et ainsi le rendre plus foible du côté où iroit l'armée de Sa Majesté; et davantage, la pensée de Sa Majesté étoit que si le dessein se pouvoit faire, il se fît sans interrompre la continuation du fort. Elle donna charge audit du Hallier de lui donner

promptement avis de ce qu'il pourroit faire de ce côté-là. Mais, n'ayant pu prendre aucune habitude avec les habitans de ladite vallée, et l'entrée en étant très-difficile et presque impossible, il ne sut faire autre chose que de mander l'impossibilité de ce dessein.

Cependant Sa Majesté prit le chemin de Saint-Pierre-d'Albigny, pour voir ce qu'avoit fait le maréchal de Créqui qu'il avoit envoyé investir le fort de Charbonnières, et Vignoles qui étoit allé assiéger la ville de Montmélian. Il trouva que Vignoles avoit fait rendre le château de Miolans, et étoit prêt à faire battre la ville de Montmélian.

De Serres lui donnoit espérance de pouvoir faire sauter par mines le donjon de la citadelle, pource qu'il est situé sur le bord du précipice, et qu'il se voit qu'une partie de la roche est pierre à chaux, de sorte que le feu y pourroit avancer beaucoup.

D'autre part le maréchal de Créqui avoit réduit, par le régiment de Rambures, le château de Levile, qui est auprès de Charbonnières, en son obéissance, dans lequel château on avoit retiré beaucoup de blés, et y avoit-on mis en garnison une compagnie. De plus, il avoit investi Charbonnières, où il étoit arrivé deux compagnies outre la garnison ordinaire, et avoit logé cinq cents hommes en sûreté si près du pont de Montmélian, que la garnison qui s'y trouvoit ne pouvoit empêcher la liberté du passage de la voiture des vivres de ses troupes, n'ayant pas jugé à propos de rompre ledit pont, parce qu'étant défendu d'une de leurs pièces détachées, et même du canon du château, il étoit impossible de s'y loger, et partant d'empêcher qu'ils ne le refissent toutes les fois qu'il leur plairoit.

Que ceux de la Maurienne avoient aussi envoyé demander un passe-port audit maréchal pour venir traiter avec lui et se remettre en l'obéissance du Roi.

Sa Majesté reçut aussi nouvelles que le fort des Allinges, proche de Genève, qu'il avoit envoyé sommer, s'étoit mis en son obéissance, avec deux ou trois petits châteaux particuliers.

Sans perdre de temps, il envoya sommer, dans la Maurienne, les forts du pont Amaffré et Saint-Michel, qui seuls pouvoient empêcher le chemin du Mont-Cenis, qui se rendirent aussitôt.

Mais il est temps de revenir voir ce qui se fait à Pignerol, où ils sont en grand ennui de voir les armes du Roi se tourner du côté de la Savoie, et craignent d'être abandonnés et oubliés.

Nous avons dit que le cardinal en partit le 2 mai pour aller trouver le Roi : bien qu'il fût absent, il ne laissoit pas d'avoir tout le même soin de ce qui se passoit à Pignerol, et ceux qui y étoient, la même confiance en lui que s'il y eût été présent; de sorte que, jusques aux moindres choses, on lui rendoit compte de tout, et il remédioit à tout ; il avoit soin de leurs vivres, qui bien souvent eussent manqué s'il n'y eût pourvu promptement.

Il avoit de jour à autre nouvelle des travaux qu'il y avoit ordonnés, et de ce qu'on y avançoit, afin d'essayer de suppléer le défaut de sa présence par les avis continuels qu'il en avoit.

Quand il partit de Pignerol, il leur laissa de son argent 500,000 livres pour subvenir aux frais de l'armée du Roi, les trésoriers n'ayant pas un sou, ni pour les travaux ni pour les gens de guerre.

Etant arrivé à Grenoble . il fit envoyer 80,000 livres de 150,000 livres qu'il avoit empruntées du sieur de Bullion, et les 70,000 autres furent employées à payer des blés que le premier président de Grenoble avoit achetés à sa prière sur son crédit, de peur que l'armée que le Roi amenoit en Savoie manquât de pain, comme elle eût fait sans cette prévoyance.

Il sollicita, autant qu'il lui fut possible, pour faire que cette armée ne manquât point d'argent; mais les grandes affaires que le Roi avoit sur les bras empêchant qu'on le pût faire, ayant appris à Moutiers, le sixième jour, que cette armée de Pignerol commençoit à paroître en nécessité, étant du tout nécessaire, pour la faire subsister jusqu'à la fin du mois de juin, de trouver 300,000 livres, et le surintendant n'en pouvant fournir que 200, encore à grande peine, le cardinal passa conjointement avec ledit sieur surintendant et le sieur d'Emery une procuration par devant le sieur Cotignon, secrétaire du Roi, pour emprunter 100,000 livres du sieur Pelot, ou autres de Lyon, pour subvenir à cette dépense.

Tout de même il subvenoit exactement aux besoins de Casal: prévoyant qu'on y manquoit d'argent, il prit sur sa promesse une lettre de change de 300,000 livres des sieurs Mascarany et Lumague, sur le sieur Georges Rossi, demeurant dans Casal, et en envoya des duplicata par trois voies différentes: l'une par le capitaine corse, l'autre par le sieur de Schomberg, par deux de leurs hommes envoyés par M. du Maine, et la troisième par le sieur Mascarany, et depuis l'on envoya une quatrième par un homme, appelé.....,

auquel il donna 500 pistoles à porter sur lui, parce que M. de Toiras écrivoit qu'il étoit fidèle. Entre autres soins, le moindre ne fut pas de faire faire une garde très-exacte à tous les passages de Piémont en Savoie, et principalement au col de Cistrières et au mont Genèvre, où les soldats de Blascon prenoient de l'argent pour laisser passer leurs compagnons, qui se débandoient pource qu'ils voyoient le cardinal parti, et croyoient être abandonnés, et qu'on n'auroit plus de soin d'eux.

Mais la plus grande peine devoit être quand le maréchal de Schomberg en partiroit encore peu de jours après, et que l'armée des ennemis étant séparée, et les troupes du duc de Savoie qui restoient étant en état et en disposition de ne rien entreprendre, il ramèneroit une partie de l'armée du Roi avec lui. Car cela obligea le cardinal à redoubler son soin vers les troupes qui restoient sous la charge du maréchal de La Force, qui, bien que très-expérimenté, n'avoit pas néanmoins grande créance pour trouver de l'argent s'il en eût manqué, et n'étoit guère chargé d'expédiens pour faire subsister une grande armée, qui, bien que jusqu'alors la mieux traitée du monde, avoit grande envie de se débander, soit par le défaut de la légèreté française, soit parce qu'étant comme une partie séparée du corps, et voyant le Roi employer ses forces et sa personne d'un autre côté, ils avoient sujet de craindre qu'on le mît entièrement en oubli.

Les pluies furent si continuelles en ce temps-là à Pignerol qu'on ne pouvoit pas beaucoup avancer les travaux.

Cependant, étant venu avis que le duc avoit en-

voyé quelque renfort de ses troupes au prince Thomas en Savoie, Aurial, maréchal de camp, proposa d'aller attaquer ledit duc à Pancalier dans ses retranchemens qui n'étoient pas encore achevés, pource que, si on emportoit ce poste-là, ce seroit la plus grande diversion que l'on pourroit faire pour lui faire rappeler ses troupes qu'il faisoit passer en Savoie, pource que l'on mettroit Turin en échec, on prendroit Villefranche, les places du marquisat se rendroient et on seroit maître du Pô.

Mais, soit que le duc de Savoie revînt à soi par la connoissance qu'il avoit de la hardiesse française, ou qu'il eût avis de ce dessein, il changea de conseil, et tint toutes ses troupes auprès de lui.

Ledit duc, sur l'avis qu'il eut de l'heureux succès que le cardinal avoit eu en passant en la vallée de Barcelonne, dont il s'étoit rendu maître, fit lever la milice, et envoya quelques régimens de ce côté-là; mais le maréchal de Schomberg y mit ordre, mandant à Montréal, qui y étoit demeuré, qu'il le secourroit de tout ce dont il auroit besoin.

Pour avancer aussi les travaux davantage, et encourager les soldats qui y étoient employés, il fit monter à cheval tous ses gens, qui portoient du gazon sur des planches, et se mit à leur tête pour montrer l'exemple aux autres; autant en fit le marquis de Villeroy à son bastion, où étoit le plus grand ouvrage et le plus important.

Le cardinal, avant que de partir de l'armée, fit faire une déclaration, par laquelle il étoit ordonné à tous les habitans du détroit de Pignerol, ou qui y avoient du bien, d'y revenir et de quitter le parti du

duc de Savoie, sous peine de confiscation de leur bien.

Ensuite de cette déclaration plusieurs retournèrent; mais, entre les autres, il y en eut deux, l'un le président Bouchard, l'autre nommé Vidot, secrétaire de Madame, lesquels vinrent pour déclarer ce qu'on voudroit entre les mains de Servien, intendant de la justice, pensant par ce moyen garantir la confiscation de leur bien, et non pas se rendre moins serviteurs de M. de Savoie. Le maréchal de Schomberg, croyant que la demeure de ces gens-là à Pignerol ne vaudroit rien, pource que c'étoient gens fort habiles et fort affidés à leur maître, lui semblant aussi que ce seroit une chose digne de moquerie de garantir ces deux hommes-là, qui étoient les plus riches de Pignerol, de la perte de leur bien sur la seule considération de quatre paroles qu'ils seroient venus dire du consentement de M. de Savoie; il fut d'avis de leur faire répondre que la grâce que le cardinal avoit offerte pour le Roi à ceux qui reviendroient, se devoit entendre seulement pour ceux qui abandonnoient tout-à-fait le service de ces princes-là, et se déclaroient d'effet aussi bien que de paroles bons Français, chose du tout éloignée de la pensée de ces messieurs-là; et toutefois qu'en considération de la comparution qu'ils faisoient, l'on ne procéderoit point à la réunion de leurs biens au domaine, jusqu'à ce qu'on eût su les volontés du Roi sur leur sujet, auquel on feroit entendre tout ce qu'ils avoient représenté; cependant que leurs biens demeureroient saisis et régis par commissaires qui en rendroient compte à qui Sa Majesté l'ordonneroit.

Cet avis fut trouvé fort bon, et commandé de la part du Roi qu'il fût exécuté.

Le maréchal de Schomberg envoya, le 10 mai, au cardinal un capitaine corse, que le pays de sa naissance rendoit suspect, et encore plus le nom qu'il portoit de Cacciaguerra Montemajor. Il disoit venir de Casal et apporter des lettres de Toiras ; il étoit conduit par un homme qu'il disoit être de Casal, que ledit maréchal renvoya avec une lettre, en laquelle, après avoir accusé la réception des siennes, il ne parloit qu'en des termes qui le pouvoient fortifier en la résolution de se bien défendre, et l'assurer d'un secours indubitable, sans néanmoins limiter le temps, ni aucune particularité qui pût porter préjudice si sa lettre étoit prise par les ennemis.

Enfin, après que Spinola eut quelque temps mugueté Casal de loin, il résolut de ne pas se contenter de la bloquer, mais de l'attaquer de force, et commença à faire des approches par la colline. Il fut reçu courageusement, l'escarmouche dura sept ou huit heures, avec beaucoup de perte pour les ennemis, mais de douze seulement des nôtres.

Incontinent Toiras donne avis qu'il est pressé, demande qu'on le secoure; qu'il est attaqué par trois endroits avec grande résolution, de deux puissantes attaques à la citadelle, et d'une à la ville du côté du château proche du Pô, laquelle même leur sert à attaquer le château ; qu'ils sont à vingt pas de la contrescarpe, ce qui apporte beaucoup d'étonnement aux habitans ; qu'il a peu d'hommes, que ceux qu'il a perdus à Pondesture lui font alors grand besoin, et surtout qu'il a peu de vivres, et qu'il ne sauroit par ce défaut faire longue résistance.

Cette dernière nouvelle étonna le Roi et tout son

conseil, qui s'émerveilla comme il pouvoit sitôt se plaindre du manquement de vivres, vu que, par l'état fait et signé par ledit Toiras avec Emery, il fut convenu qu'en lui fournissant mille sacs de blé par chacun mois, il nourriroit trois mille huit cents hommes effectifs, et qu'en cas de siége, en lui donnant deux cent soixante-dix sacs par mois, il nourriroit les six cornettes de cavalerie qui étoient au Montferrat; l'infanterie devoit commencer à vivre sur les blés du premier mars, et la cavalerie du premier avril, qui étoit le temps qu'elle s'étoit retirée à Casal; tellement que, pour faire vivre l'infanterie huit mois, qui alloient jusques à la fin d'octobre, il falloit huit mille sacs de blé, et pour faire vivre la cavalerie jusques à la fin des huit mois ci-dessus, il falloit dix-huit cent soixante-dix sacs.

Il avoit été envoyé six mille trois cents sacs de blé ou environ audit Casal, dont le duc de Savoie avoit pu retenir mille sacs au plus, tant à Pelonguerie, Turin qu'à Crescentin; il en restoit donc cinq mille trois cents sacs au moins. Toiras avoit dit au cardinal qu'il en avoit acheté deux mille sacs.

Il avoit été envoyé dix-huit cents sacs d'avoine, dont ledit sieur de Toiras étoit convenu avec ledit d'Emery qu'il la mêleroit dans le blé en cas de siége; en tout c'étoit huit mille cent sacs : il y avoit à la citadelle quinze cents ou deux mille sacs de blé; tellement que les blés qui étoient à Casal pouvoient nourrir les troupes huit mois.

Outre ce qui est ci-dessus, il avoit été envoyé cinq cents sacs de sel pour saler cinq cents bœufs, que ledit sieur de Toiras s'étoit obligé de faire ache-

ter au Montferrat, et qu'il avoit promis de mettre dans la place.

De plus il avoit été envoyé à Casal mille sacs de riz, chaque sac pesant deux cents livres, et les mille sacs pesant deux cent mille livres: il n'en falloit pour nourrir les trois mille huit cents soldats français que treize cents livres par jour, puisqu'une livre de riz peut faire vivre trois hommes; tellement que les deux cent mille livres pouvoient durer cent cinquante-trois jours, qui sont cinq mois; outre qu'il est à noter que M. de Savoie avoit tout fourni ce qu'il avoit promis, et que le sieur de Toiras n'avoit pas tant d'hommes, ayant perdu ceux qui étoient à Pondesture et à Rosignan, et que le siége de Casal ne commençoit que le 23 mai; aussi Gaignot écrivoit du 11 mai à Emery qu'on n'avoit point encore touché aux blés du Roi qu'on avoit pris dans la citadelle, et que leurs affaires pour les vivres étoient en fort bon état. Cette contrariété pour le fait des vivres, qui étoit l'essentiel de la défense de cette place, donnoit de la peine au Roi, qui avoit mis son esprit en repos sur le bon ordre qu'il savoit qui y avoit été donné.

Toiras, après toutes ces choses, ne laissa pas de mander que l'ennemi étoit foible, qu'il ne faisoit point de tranchées ni de forts de circonvallation, et que le 28 mai il avoit fait une sortie sur eux avec cent cinquante hommes seulement et quarante mousquetaires, et leur avoit emporté deux forts qui étoient gardés par quatre cents hommes, entre lesquels il y avoit plus de quarante officiers en charge ou réformés, et que tout avoit été tué, fors un

seul qu'il avoit prisonnier. Cette contrariété dans les lettres qu'on recevoit de Toiras témoignoit qu'il écrivoit avec peu de sincérité, et selon les mouvemens de sa passion, non selon la vérité.

On eut des avis du camp même de Spinola, que le dimanche, sur le tard, 26 mai, les Napolitains avoient voulu prendre une maisonnette ou petite église qui étoit entre la cité et la Marguerite, à main gauche vers le Pô; et, étant maltraités du canon et de la Marguerite, ils avoient été contraints d'abandonner le poste qu'ils avoient pris; et, outre trente blessés ou morts, le mestre de camp Galiotta avoit été blessé d'une mousquetade au défaut de la cuirasse, la blessure passant dessous la cuisse; et encore qu'il parût n'être pas blessé, l'on doutoit de sa vie; que dom Francesco avoit été blessé d'une mousquetade au genou, qui perçoit outre, et croyoit-on qu'il n'en pût échapper.

Que le lundi 27, à une heure après midi, une compagnie de cavalerie étoit sortie de Casal, chacun portant son mousquetaire en croupe, et s'en étoient allés vers un petit fort où étoit le comte Trotto avec son régiment, estimé le meilleur de l'armée, et le capitaine Federic, et le marquis Malaspina avec leurs compagnies de chevau-légers, que les nôtres surprirent et taillèrent en pièces, et se retirèrent dans Casal.

Tandis que nos assiégés se défendoient si bien, avec tant de honte de nos ennemis, les troupes qui étoient à Pignerol avoient aussi tous les jours quelque avantage sur les ennemis. Cela animoit les nôtres et faisoit peur aux ennemis: de sorte que tout le monde

démeubla à Turin, sous prétexte de peste, mais véritablement pour l'appréhension qu'ils avoient d'un siége.

Le duc cependant et le prince de Piémont faisoient écrire par Madame des lettres au Roi, comme si elle eût eu grand sujet de se plaindre de Sa Majesté et de s'émerveiller des choses qui se passoient. D'un côté la furie dont le cœur du duc étoit agité faisoit qu'il la traitoit mal, et sa vanité aussi en étoit une autre cause, pour montrer le peu de crainte qu'il avoit d'offenser Sa Majesté; à quoi se rapportoit l'outrecuidé commandement qu'il avoit fait à son ambassadeur à Rome de traiter avec celui du Roi, non plus avec les civilités et respects ordinaires, mais comme avec un ambassadeur d'un prince ennemi. Mais, d'autre part, l'état auquel il se voyoit, la connoissance de sa propre foiblesse, la crainte des armes du Roi, et l'anxiété qui accompagnoit les ruses et finesses de son esprit, faisoient qu'il jouoit un jeu tout contraire; et, nonobstant le barbare traitement qu'il faisoit à Madame, il la contraignoit de lui servir de moyen pour adoucir ses affaires avec le Roi.

Il y eut une grande délibération entre ces princes sur le choix de la personne qui porteroit les lettres de Madame, pour ne pas donner sujet de croire qu'on voulût par cet envoi entrer en aucune négociation; enfin ils en chargèrent Bazen, secrétaire de ladite dame, et le forcèrent de partir étant encore malade, sans lui avoir donné loisir de se guérir.

Le Roi lui fit une fort honnête réponse, conformément à celle qu'il avoit déjà faite à une autre de

ses lettres qu'elle lui avoit, quinze jours auparavant, envoyée par un même commandement et d'un même style.

Les honnêtes réponses du Roi ne rendirent ces princes de rien moins barbares; car, incontinent après, ils chassèrent tout le reste des Français qui étoient auprès de Madame, nonobstant qu'ils en eussent gagné une partie; mais la fidélité de ceux qui restèrent dans leur devoir fit qu'on les chassa tous, les uns pour l'amour des autres.

Ils les renvoyèrent sans aucun argent, ni commodités aucunes, et sans leurs hardes même; tant il y avoit d'avarice et de vilenie mêlée avec leur mauvaise volonté.

Le maréchal de Schomberg revint de Pignerol trouver le Roi le 29 mai; le duc de Montmorency étant arrivé audit Pignerol le jour auparavant, il n'y eut point de désordre pour ce changement, et le partement dudit maréchal n'apporta point de découragement en l'armée parmi les soldats, pource que le duc de Montmorency étoit estimé courageux, gentil, libéral, et étoit aimé des gens de guerre.

Dès que le Roi eut chassé le prince Thomas de tous les postes qu'il avoit, et où il s'étoit fortifié en la Savoie, et l'eut fait retirer et fuir au val d'Aoste, on lui en donna avis, et que Sa Majesté étoit résolue, dans la fin du mois de juin, de passer une armée puissante en Italie pour secourir Casal, et que, pour en avoir le moyen, il étoit nécessaire que les armes de Sa Majesté qui étoient à Pignerol, prissent un poste qui favorisât la récolte, d'autant que si elles demeuroient à Pignerol, elles incommoderoient celle du lieu, et laisse-

roient la liberté aux ennemis d'empêcher qu'on ne la pût faire autre part.

Mais si on prenoit un poste avancé, comme pourroit être Vigon, ou tel autre qu'on voudroit, on conserveroit tout le derrière.

Que, pour faire ladite récolte, on estimoit qu'au lieu auquel on seroit il falloit, quand les blés seroient mûrs et prêts à couper, être fourni de force faucilles et de sacs qu'il falloit faire faire en diligence, et donner à chaque soldat, par exemple, trente ou quarante sous de chaque sac de blé, et tandis qu'ils couperoient les blés, avoir de bons corps de cavalerie et d'infanterie en bataille, empêcher le dégât autant qu'on pourroit, et faire que les blés qui s'amasseroient revinssent au profit du Roi, et ne fussent pas volés; faire promptement venir les canons qui étoient à Embrun, et faire faire nombre de charrettes, amasser des bœufs et des chars, et tandis qu'on iroit prendre ledit poste avancé, faire travailler la garnison qui demeuroit à Pignerol, et les paysans, femmes et enfans, aux fortifications de la ville.

Si le duc de Montmorency eût suivi cet avis, on n'eût pas eu les difficultés qui se rencontrèrent depuis pour le ravitaillement de Casal; mais il se laissa persuader, contre le conseil de d'Auriac, ancien maréchal de camp, plein de courage et d'expérience, à ceux qui lui représentèrent le dessein si plein de péril qu'il n'étoit pas à propos de l'entreprendre.

Cependant le Roi désirant savoir les moyens que l'on avoit de secourir ledit Casal et l'ordre qu'on y devoit tenir, le cardinal lui représenta, le 8 juin, que Toiras avoit écrit et conjuré Sa Majesté de faire châ-

tier ceux qui avoient lâchement rendu Pondesture, parce qu'ils pouvoient tenir deux mois, et que, partant, à son compte, Casal devoit bien tenir davantage; qu'Argencourt, qui avoit vu la place et avoit laissé avis de tout ce qu'il estimoit nécessaire pour la bien défendre, disoit qu'elle pouvoit tenir beaucoup davantage, et qu'elle ne pouvoit tenir moins; que sur ces fondemens, il n'y avoit rien à craindre pendant les mois de juin et juillet, le siége n'ayant commencé que le 24 mai; que le Roi avoit autant de temps qu'il falloit pour secourir cette place, et n'en avoit pas davantage; que si on eût eu un amas de vivres à Pignerol, et des mulets pour les voiturer, on eût pu dès lors passer en Italie pour ce secours, qui eût été d'autant plus aisé, que, le siége n'étant pas encore avancé, le marquis Spinola en eût démordu plus aisément; mais n'y en ayant point, quoiqu'il y en eût dû avoir, et n'y ayant aucun mulet, parce que, depuis le partement du cardinal de Pignerol, il en avoit été dissipé dix-huit cents, il falloit par nécessité attendre la récolte; qu'on ne pouvoit tenter ce secours que les blés ne fussent du tout prêts à couper; mais que comme on ne le pouvoit plus tôt, si on en laissoit passer l'occasion, il seroit par après impossible; qu'il falloit donc, par nécessité, prendre ce temps-là précisément; que pour parvenir à cette fin, il falloit passer en Piémont avec autant de forces que les Impériaux, les Espagnols et le duc de Savoie tous ensemble en pouvoient opposer à celles du Roi; qu'il y avoit déjà quinze mille hommes de pied et dix huit cents chevaux vers Pignerol; qu'il falloit passer par le Mont-Cenis avec autant; que, pour cet effet, il falloit dès lors

tenir dans la Maurienne les susdites troupes qui devoient passer par le Mont-Cenis, en sorte que, le 25 juin, ladite armée commençât à passer le Mont-Cenis, pour être à Saint-Ambroise précisément le premier juillet.

Pour exécuter ce que dessus, il falloit envoyer savoir à Pignerol le juste temps de la récolte, afin de le prendre à jour préfix, et ne manquer point d'argent, et l'avoir non-seulement en papier, mais par avance.

Mais, parce qu'il falloit ne perdre point de temps, et que les momens sont précieux quand on a affaire à de puissans et sages ennemis qui ne les perdent point, le Roi envoya supplier la Reine sa mère de s'avancer jusqu'à Grenoble, afin qu'il l'y pût voir promptement et prendre ses avis sur ces affaires, qui étoient si importantes; dont elle s'excusa sur la chaleur qu'il faisoit, quoique Sa Majesté l'en envoyât prier par deux fois, et que le cardinal prît la hardiesse de lui représenter que si Casal se perdoit il ne falloit point espérer de paix, les Espagnols étant trop insolens pour y penser seulement, et qu'il se perdroit assurément si, dans la fin de juin, il n'étoit secouru puissamment en effet, et encore davantage en apparence.

Que les secours effectifs qu'il y falloit donner dans ledit temps étoient de faire passer par le Mont-Cenis, outre ce qui étoit à Pignerol, vingt mille hommes de pied et douze cents chevaux.

Et que le plus grand secours apparent dont cette affaire avoit besoin étoit que tout le monde crût que le Roi envoyoit cette armée comme avant-garde, et qu'il s'avançoit lui-même pour passer en Italie avec

de nouvelles forces, et qu'il n'y eût personne que la Reine sa mère et son conseil qui sût qu'il n'iroit point; qu'on savoit, non-seulement par jugement, mais par avis certain donné en grand secret par Mazarin (1), que sans cela Casal étoit assurément perdu. Que si le Roi alloit à Lyon, Spinola verroit bien qu'il n'avoit point à craindre sa venue; que tout le monde jugeroit qu'il reculoit au lieu de s'avancer, et que le marquis, qui pensoit prendre Casal dans le 25 juillet, s'y attacheroit plus que jamais. Que si la Reine venoit à Grenoble, tout le monde croiroit que le dessein du Roi seroit de s'avancer, et que par sa présence elle le tireroit de l'ennui où il étoit.

Que la Savoie n'étoit point encore conquise, et que si le Roi s'en alloit il étoit à craindre qu'elle ne le seroit pas encore dans le temps qu'il falloit être en Italie, étant certain qu'en l'absence du Roi on ne faisoit rien qui vaille. Que si Mazarin y revenoit, le vrai moyen d'y faire la paix étoit qu'il vît une armée marchante, et le Roi en l'opinion de tout le monde prêt à passer. Que s'il le trouvoit à Lyon, ce seroit tout le contraire; que quand le Roi ne bougeroit d'où il étoit, si la Reine demeuroit à Lyon, il ne concluroit rien, les affaires étant si grandes et si épineuses, qu'elles ne se pouvoient résoudre qu'avec elle et tout le conseil. Que lors on parleroit librement, et que sans cela on ne l'oseroit faire, au moins ne le feroit-il pas en son particulier, et qu'il ne falloit qu'un instant en cette conjoncture du péril de Casal pour le

(1) *Donné en grand secret par Mazarin.* On voit que Mazarin avoit dès lors embrassé le parti de la France, et que Richelieu commençoit à l'employer dans les affaires.

perdre; que quelques-uns faisoient merveilles contre la guerre, qu'ils dégoûtoient les chefs et les soldats; enfin que si tout le monde ne croyoit que le Roi dût passer en Italie, de trente mille hommes il ne passeroit pas dix, et qu'ainsi il falloit tenir Casal perdu, et après cela se préparer à de grandes guerres, qui, avec le temps, devoient faire craindre la perte de ce qu'on avoit conquis en Piémont et Savoie. Que jamais il ne s'étoit trouvé en telle peine; que pour son particulier il voudroit être hors du monde en la grâce de Dieu, si on ne vouloit faire ce qu'il falloit pour maintenir fortement ce qu'on avoit commencé avec tant de gloire pour le Roi, et tant d'avantage pour l'Etat; qu'on pouvoit encore faire un effort pour trois mois, ce qu'on ne pouvoit faire pour des années entières; qu'on s'étoit embarqué en cette affaire par contrainte, parce qu'on ne pouvoit faire autrement, que lors il en falloit sortir avec fermeté. Qu'on avoit accordé à Mazarin tout ce qu'il avoit proposé, et, nonobstant, il ne revenoit point; si les Espagnols connoissoient foiblesse en nous, tout étoit perdu. Que c'étoit à la Reine à se résoudre à ce qu'il lui plairoit; qu'étant sa créature comme il étoit, il ne craindroit point de dire encore que sa présence n'étoit pas seulement utile, mais nécessaire; que sans elle le Roi n'auroit jamais patience, les difficultés ne se pouvoient résoudre, la paix ne se pouvoit conclure. Qu'on auroit beau écrire, les dépêches ne parloient point, qu'on ne pouvoit s'expliquer comme de vive voix; que ceux qui parloient de paix lorsqu'elle ne se pouvoit faire s'engageroient par sa présence et par la créance qu'ils auroient que le Roi se préparoit à aller en Italie.

Qu'enfin il y auroit espérance de sauver Casal, et sans cela il n'y en auroit point du tout. Il ajouta qu'il savoit que la Reine ne pouvoit trouver mauvais son ancienne franchise, qu'il ne disoit rien que pour son service et son contentement, qu'il savoit ne consister qu'en la grandeur de l'Etat et la prospérité des affaires du Roi.

Elle répondit pour la seconde fois, nonobstant toutes ces raisons si preignantes qu'on lui avoit mandées, qu'elle ne pouvoit venir; en quoi il y avoit grande apparence de croire qu'elle fût conseillée par le garde des sceaux, qui lors obsédoit son esprit par fréquens et longs entretiens qu'il avoit avec elle, et qui condescendoit à toutes ses inclinations et affections. Il lui représentoit les incommodités qu'elle souffroit en cette guerre, et qu'il eût été meilleur de procurer, à quelque prix que ce fût, la paix, de la nécessité de laquelle il écrivoit aussi souvent au cardinal, tantôt la fondant sur diverses séditions qui s'élevoient en quelques villes de ce royaume, tantôt sur l'arrivée de l'Empereur en Champagne, mais néanmoins n'osant pas écrire qu'il la falloit faire avec la honte du Roi, et ne trouvant non plus aucun moyen de la faire avec la conservation de l'honneur de Sa Majesté. Et plus il lui rendoit de mauvais offices auprès de la Reine, plus il lui écrivoit avec d'extraordinaires honnêtetés, tantôt lui mandant que le fonds du désir de mériter sa confiance étoit tel, que, plus il y en chercheroit, plus il y en trouveroit, et qu'il n'auroit jamais de bornes pour cela, sachant bien qu'il s'y obligeoit sans hasard; tantôt que le jugement que le cardinal faisoit de ses services étoit le soutien

de ses travaux au soin du public, que les calomnies et les traverses briseroient toujours contre le rocher de la protection du cardinal; tantôt qu'il ne se départiroit jamais des sincères intentions avec lesquelles il l'avoit vu guider ses desseins, ni de tout ce qui pouvoit être de son service, avec la fidélité que devoit une ame généreuse et chrétienne à tant d'obligations qu'il lui avoit. Au premier juin il lui manda qu'il y avoit quatre ans accomplis que le Roi lui avoit mis sur les bras la charge qu'il portoit, et qu'il lui avoit l'obligation de l'honneur qu'il en avoit reçu, dont il le remercioit très-humblement.

Tantôt il ne se contentoit pas de l'assurer de son service, il y ajoutoit celui de son frère et de toute sa maison. Mais Bullion, qui étoit habile courtisan, ne laissoit pas de mander au cardinal que ses longs entretiens avec la Reine ne lui plaisoient point; qu'il n'y trouvoit rien à redire, pourvu qu'il en rendît un exact et fidèle compte; qu'il doutoit de sa bonne volonté, mais qu'il ne croyoit pas qu'il eût pouvoir de changer l'esprit de la Reine au regard du cardinal, et qu'à son avis son épée étoit trop courte.

Le duc de Bellegarde étoit aussi de la partie avec le garde des sceaux, et tous les jours, à diverses reprises, parloit à la Reine avec grande affection, n'ayant aucun sujet ni affaire pour laquelle il dût parler avec tant d'émotion.

Sur l'excuse que fit la Reine d'aller trouver le Roi, le garde des sceaux fonda aussi la sienne au commandement semblable qui lui avoit été fait de s'y acheminer.

Ainsi, au lieu de s'avancer, on fut contraint de re-

culer et d'aller à Lyon pour conférer avec la Reine de beaucoup de difficultés importantes, et de ce qui se devoit faire pour le secours dudit Casal.

Les uns estimoient que le Roi ne devoit point partir de Lyon, et firent effort à cette fin. Le garde des sceaux ouvrit cet avis, qui étoit un avis, non pour arriver à la paix, mais pour faire avoir un mauvais succès à la guerre, et rendre le Roi incapable d'avoir jamais une bonne paix; car si cet ancien successeur d'Alexandre eut raison de demander à celui qui lui disoit que les ennemis étoient en beaucoup plus grand nombre que lui, « pour combien me comptes-tu? » un roi de France a beaucoup plus d'occasion de parler ainsi, sa présence seule valant une armée, et principalement quand il est plein d'expérience, de courage et d'estime des gens de guerre, et qu'il n'aide pas son armée de la seule ombre de sa présence, mais de la vertu, de la force et de la vivacité de son esprit.

Cet avis, provenant d'un homme qui n'étoit pas si grossier qu'il ne sût bien connoître qu'il apportoit une ruine certaine aux affaires de France, montroit bien que l'intention de celui qui le donnoit n'étoit pas le bien public, mais sa passion particulière, ni le service du Roi, mais la ruine du cardinal, sur lequel, comme il avoit déjà, dès le commencement, essayé de rejeter toute la cause de la guerre, il eût encore ensuite voulu rejeter celle de son mauvais événement.

Quelques-uns pensèrent qu'il falloit présupposer Casal comme perdu et en abandonner le secours; mais le cardinal leur fit voir qu'il y avoit plus de honte à l'abandonner volontairement, qu'à le perdre après avoir fait tout ce qu'on pourroit pour son se-

çours, l'un montrant défaut de cœur, et l'autre de puissance seulement.

Il leur fit voir encore qu'assurément il étoit perdu si le Roi ne faisoit passer une nouvelle armée en Italie, et que, bien qu'il ne fût pas assuré qu'on le pût sauver par ce moyen, on donneroit tellement à penser aux Espagnols, qu'apparemment on les contraindroit à une bonne paix; à quoi ils ne penseroient jamais s'ils voyoient n'avoir rien à craindre des forces du Roi.

Enfin il fut résolu qu'il falloit faire l'impossible pour le sauver, et que, pour cet effet, il falloit faire passer l'armée du Roi en Italie; qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté s'avançât jusques à la Maurienne pour faire voir à tout le monde qu'elle y vouloit aller; ce qui donneroit réputation aux affaires, et feroit passer son armée avec plus de facilité. Ainsi le Roi partit de Lyon le 21 juin, et se rendit le 24 à Grenoble, et pensa incontinent de s'avancer à la Maurienne pour faire passer promptement son armée en Italie.

En même temps le cardinal Bagny ayant donné avis de quelques lettres qu'il avoit reçues de Mazarin, le cardinal en avertit promptement la Reine, et lui manda, le 24 juin, que ledit cardinal Bagny lui avoit fait voir la dépêche de Mazarin, qui portoit en termes exprès qu'il trouvoit au duc de Savoie, à Colalte et au marquis de Spinola, beaucoup de difficultés pour la paix, selon la négociation qu'il leur avoit portée;

Que Casal étoit pressée, Mantoue n'étoit pas bien, les Vénitiens étoient en confusion par les déroutes qu'ils avoient eues; qu'il avoit peu d'espérance en la paix, doutoit du passage de son courrier, avoit peu de

foi en son chiffre, et partant n'en disoit pas davantage, sinon qu'il conjecturoit qu'on lui donneroit de nouveaux moyens à proposer, et prioit ledit cardinal de Bagny de nous disposer à ne le trouver pas étrange.

Le cardinal écrivit à la Reine que, cela étant comme il n'en doutoit pas, il ne croyoit pas qu'il y eût personne assez hardi pour dire son avis tout seul, et partant, l'affaire étant de conséquence, et n'y fallant pas perdre un moment, on estimoit à propos que le garde des sceaux partît promptement pour venir à Grenoble, où le Roi séjourneroit deux jours et peut-être davantage; qu'enfin le plus loin qu'il auroit à aller seroit jusqu'à Charbonnières, qui étoit à huit lieues de là, ne voyant pas d'apparence que le Roi passât plus loin.

On envoya la lettre que le Roi écrivoit audit garde des sceaux à la Reine, afin qu'elle fût donnée si elle le trouvoit à propos, ou non donnée en cas qu'elle jugeât qu'il dût demeurer là où il étoit.

Le cardinal, cependant, la suppliant de considérer la peine en laquelle se trouvoit sa créature, qui estimoit avoir besoin de seconds en une occasion si importante; que le père Arnoux étoit à Grenoble, et disoit beaucoup de choses remarquables de son voyage: le sieur de Béthune, qui étoit à Lyon, pourroit dire aussi les sentimens de toute l'Italie sur le sujet des affaires présentes;

Que tous deux, d'un commun accord, disoient que l'Italie attendoit fermeté du Roi au dessein qu'il avoit entrepris, que la réputation du Roi étoit indicible; mais que, s'il faisoit une paix à mauvaises

conditions, il en décherroit tout-à-fait; que les conditions auxquelles on avoit condescendu pour la paix, étoient les moindres auxquelles on se pouvoit réduire, et que l'Italie en attendoit beaucoup plus du Roi; que rien ne donnoit tant de courage aux Espagnols que les avis qu'on leur donnoit tous les jours qu'en France on vouloit la paix;

Que le sieur de Béthune ajoutoit particulièrement qu'il avoit été étonné qu'en arrivant à Lyon, tout le monde demandoit avec une curiosité extraordinaire quand Mazarin devoit revenir; que ce n'étoit pas le moyen d'avoir la paix que de témoigner la désirer avec tant d'ardeur; que lui et le père Arnoux disoient ouvertement que ceux qui faisoient les zélés au repos de la France et au soulagement du peuple, ne parlant que de paix, étoient le moyen de ne la pouvoir faire par cette procédure, les ennemis n'ayant pris cœur en Italie que par la connoissance qu'ils croyoient avoir qu'en France on étoit las de la guerre, et qu'on ne pouvoit la continuer.

La Reine-mère donna au garde des sceaux la lettre que le Roi lui écrivoit, afin qu'il allât trouver Sa Majesté comme il lui étoit commandé. Il fut fort pensif sur ce commandement; et Bullion l'étant allé voir, il lui fit plusieurs questions pourquoi on le mandoit. Bullion lui répondit qu'il estimoit que le Roi et le cardinal désiroient avoir ses bons avis sur la résolution qui se prendroit de la paix ou de la guerre. Sur quoi, lui demandant si on prendroit une telle résolution sans la Reine, il lui dit que le Roi ayant fait en vain ce qu'il avoit pu pour faire venir la Reine à Grenoble, parce qu'il importoit à la réputation de

ses affaires, il estimoit que Sa Majesté et le cardinal donneroient avis à ladite dame Reine de ce qui se passeroit, et qu'on prendroit ses avis avant que de prendre une résolution absolue.

Le garde des sceaux écrivoit au cardinal qu'il ne pouvoit pas partir sitôt qu'il lui étoit prescrit, tant à cause de sa santé que faute d'équipage qu'il n'avoit pas; mais qu'il iroit le plus tôt qu'il pourroit, ajoutant qu'il redoubleroit sa diligence par le seul respect de lui complaire, s'estimant entre toutes autres choses très-incapable de le servir.

Ces belles protestations n'empêchoient pas la continuation de ses longues et fréquentes conférences avec la Reine, qui donnoient un juste sujet de soupçon au cardinal, vu qu'elles étoient ordinairement de deux heures entières; et le jour qu'il prit congé, qui fut le 28 juin, il demeura avec elle au moins une heure et demie. Elle dit à Bullion que, véritablement pour les affaires d'Etat, il étoit entièrement dans les maximes du feu cardinal de Bérulle (ce qui est à remarquer), d'autant que le défunt étoit très-ennemi de la guerre d'Italie, et en désiroit en toutes manières l'accommodement, lui semblant qu'il n'y avoit qu'à se délivrer de toute autre pensée pour s'appliquer entièrement à exterminer l'hérésie en ce royaume : ce qu'il croyoit que, nonobstant toutes choses contraires, on devoit entreprendre présentement, et que Dieu faisoit des merveilles pour ceux qui, à clos yeux, entreprenoient ce qui étoit de sa gloire et de son service. Et pour ne laisser le cardinal en aucun doute de refroidissement de son affection envers lui, elle lui écrivoit avec des paroles qui en étoient remplies,

le conjurant soigneusement de se conserver le plus qu'il pourroit.

Le garde des sceaux en partant dit à Bullion qu'il avoit ouï dire que lesdits Espagnols vouloient changer les conditions qui leur avoient été proposées par le sieur Mazarin; et, le pressant de lui dire comme il savoit telle nouvelle, il lui dit que c'étoit un bruit qui couroit. Il alla avec si peu de diligence qu'il demeura quatre jours par les chemins; aussi arrivant à Grenoble en trouva-t-il le Roi parti.

Il dépêcha au cardinal, et lui manda quelque excuse de sa lenteur, et que, considérant que le commandement qui lui avoit été fait de venir joindre le Roi, étoit seulement pour la résolution que Sa Majesté auroit à prendre sur les propositions qu'apporteroit Mazarin, auxquelles il lui plaisoit désirer son foible avis, ledit Mazarin ne paroissant point encore, il pourroit, sous son bon plaisir, attendre là qu'il lui eût donné avis du temps de son arrivée pour se rendre auprès de lui en même temps. Cependant le Roi arriva à Saint-Jean-de-Maurienne, où il eut avis d'une entreprise que les ennemis avoient faite le 27 juin sur Briqueras, où la valeur des officiers qui se trouvèrent dans cette place, répara la négligence avec laquelle ils s'étoient laissé surprendre, les ennemis ayant saisi tous les bastions sans qu'ils eussent pris l'alarme, quoiqu'il fût déjà grand jour et que la diane eût été battue; mais ce qui donna contre-poids à cette bonne nouvelle, fut que Emery lui manda quant et quant que le désir et le soin qu'il avoit eus, et les préparatifs qu'il avoit fait faire pour la récolte en Italie, étoient en vain; qu'elle étoit tantôt achevée

partout, et que son armée n'étoit pas en état de s'en prévaloir. Le seul jugement étoit de prendre un logement avancé et de mettre garnison dans tous les petits châteaux de derrière, pour y faire retirer tous les blés; pour à quoi parvenir, les généraux s'étoient mis en campagne, et avoient essayé l'un et l'autre. Mais l'ennemi, s'étant renforcé tout à coup, les avoit obligés de retirer l'armée, premièrement à Massel, où elle avoit campé quelques jours, de là à Fruzaze, et depuis autour de Pignerol, où elle s'étoit campée, et la cavalerie logée au derrière, dans les vallées de La Pérouse et de Saint-Martin, et qu'ils avoient pris cette résolution pour ne rien hasarder, attendant l'arrivée de la nouvelle armée de Sa Majesté, et avoient en même temps retiré les garnisons que l'on avoit laissées dans les châteaux, pour n'être pas obligés, en les voulant secourir, de donner un combat désavantageux; espérant que les nouvelles troupes de Sa Majesté donneroient moyen d'entreprendre toutes choses avec plus d'assurance.

Cette nouvelle, néanmoins, donna lieu à cette consolation, que, bien que la moisson fût presque achevée par toute la plaine, et que l'ennemi prît grand soin de la faire retirer dans les lieux fermés, néanmoins ce seroient autant de magasins préparés pour l'armée du Roi, aussitôt qu'elle seroit en état de tenir la campagne.

Le Fargis avoit proposé de s'avancer à Saint-Ambroise et prendre ce logement et celui de Bresole, qui nous rendoient maîtres de la récolte d'un grand pays qui étoit derrière; mais, dès qu'il vit le duc de Savoie à Veillane avec une partie de son armée, il ne parla plus

de défendre ces deux postes-là. Cependant Mazarin arriva à Saint-Jean-de-Maurienne le 3 juillet ; à son arrivée tout le monde croyoit la paix ; mais tant s'en faut que son voyage apportât nouvelle de son avancement, qu'au contraire il venoit déclarer qu'il ne faisoit point de réponse sur les articles de la paix, parce que Colalte, Spinola et le duc de Savoie n'avoient point voulu lui en rendre ; mais qu'ils la lui promettoient dans peu de jours, ayant arrêté qu'ils s'assembleroient à cet effet ; que, voyant leurs longueurs, il étoit venu seulement pour témoigner qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'eût apporté une bonne résolution, comme il avoit promis, sur la parole que lui en avoit donnée ceux qui la devoient prendre ; qu'il avoit aussi désiré, par ce second voyage, s'éclaircir de quelques adoucissemens qu'il avoit pénétré pouvoir grandement contenter les intéressés et faciliter la paix.

Ils alléguoient pour raison du délai de leur réponse qu'étant trois, savoir est le comte Colalte, le marquis Spinola et le duc de Savoie, ils ne la pouvoient faire sans être tous ensemble, ce dont ils n'avoient pu encore prendre le temps à cause des divers lieux où ils étoient occupés ; mais le vrai secret de ce délai étoit les avantages qu'ils pensoient avoir sur nous, qui consistoient en cinq ou six chefs principaux :

Le siége de Casal, dont le marquis Spinola espéroit la prise pour avoir déjà été quarante jours devant cette place, sans qu'il eût nouvelle qu'on avançât aucune armée pour entrer en Piémont, et le détourner de son dessein, en étoit un.

La grande envie que les ennemis apprenoient par

tous les avis qui leur venoient de la France qu'on avoit de la paix, et la division qu'ils croyoient être sur ce sujet dans le conseil du Roi, en étoit un autre.

Le voyage que le Roi fit à Lyon, au lieu d'avancer ses armes droit en Italie, dont s'ensuivit le débandement de plus de six mille hommes de l'armée, et la perte du temps auquel il falloit faire la récolte en Italie, ne fut pas aussi un motif peu puissant pour enorgueillir le cœur des ennemis.

La retraite que l'armée qui étoit à Pignerol fit de Vigon, qu'elle avoit témoigné vouloir attaquer, et des lieux où elle s'étoit avancée, servit encore à cette fin : l'avantage que les troupes allemandes qui étoient dans le Mantouan, avoient eu sur les Vénitiens, en étoit une principale cause.

A quoi il faut ajouter encore que le grand désir que les Anglais témoignoient, et de paroles et par toutes leurs actions, aux Espagnols, de venir à une paix avec eux, les enorgueillissoit, et, les délivrant de toute crainte de ce côté-là, les rendoit plus puissans à tourner toutes leurs forces contre le Roi en Italie.

Le roi d'Angleterre avoit lui-même honte de la recherche qu'il faisoit de cette paix. Du commencement il se targuoit qu'ils offroient de lui rendre les places qu'ils tenoient au Palatinat ; mais, depuis, l'ambassadeur qu'ils avoient en Espagne leur ayant mandé que les continuels délais qu'ils apportoient à l'exécution de cette promesse, étoient un assuré témoignage qu'ils se moquoient d'eux en cette négociation, laquelle étoit par lesdits Espagnols affectée pour les empêcher aux occasions présentes de s'unir avec leurs ennemis, et partant qu'il étoit honteux au Roi

son maître de le tenir là davantage, et expédient pour son honneur de le rappeler, ils ne laissèrent pas de continuer encore le traité, essayant de se tromper eux-mêmes aux excuses que le roi d'Espagne faisoit de ne pouvoir encore exécuter lesdites promesses, et de les recevoir pour bonnes; ce qui affermissoit merveilleusement les Espagnols à continuer les troubles d'Italie, se voyant assurés du côté de l'Angleterre. Mais, plus que toute autre raison, le procédé ordinaire de cette nation, qui les porte à ne perdre jamais aucun avantage qu'ils puissent prendre, soit avec raison ou non, joint à l'humeur du duc de Savoie, dont la puissance consistoit principalement aux ruses, les porta à ne faire aucune réponse aux articles de paix et conditions qui leur avoient été portées par ledit Mazarin.

En cette affaire si importante, où il y avoit tant de franchise et de foi de la part du Roi, et tant de finesses et de tromperies de la part de ses ennemis, je crois qu'il est bien à propos de dire ici que ledit Mazarin donna au Roi, le 4 juillet, une relation signée de sa main du voyage qu'il avoit fait d'Italie vers Sa Majesté, qu'il avoit trouvée à Chambéry, et de celui que de là il avoit fait en Italie vers Colalte, le duc de Savoie et le marquis de Spinola, et de ce qu'il en rapportoit lors à Sa Majesté, qu'il étoit venu trouver à Saint-Jean-de-Maurienne. Il disoit précisément en ladite relation que, s'étant transporté en Savoie pour savoir ce que Sa Majesté Très-Chrétienne auroit résolu touchant la restitution de Pignerol et des autres places occupées au duc de Savoie, puisqu'il n'avoit semblé à propos au cardinal, étant à Pignerol, de s'ouvrir da-

vantage avec le cardinal légat, sinon qu'il n'avoit autorité de terminer aucune chose en une affaire de telle importance, sans savoir expressément la volonté du Roi, lequel n'ayant dessein de s'agrandir en Italie, mais seulement d'assurer le duc de Mantoue par une paix durable, Sa Majesté permettant audit cardinal, non d'assurer la restitution, mais de la faire espérer; s'offrant pourtant d'en faire tous les offices possibles auprès de Sa Majesté, afin qu'il n'y eût difficulté pour ce point-là, sur lequel le cardinal même lui avoit dit plusieurs fois que l'intercession de la princesse de Piémont seroit toute puissante pour l'estime et l'affection que le Roi et la Reine-mère lui portoient, et qu'après avoir représenté à Sa Majesté que, moyennant ladite restitution, la paix seroit bien facile à faire, il avoit remporté un projet qu'il leur avoit baillé, tiré de tout ce qui avoit été dit à Chambéry en la conférence qu'il avoit eue avec les sieurs de Créqui, Bullion et Châteauneuf;

Que, passant à Turin, il avoit vu premièrement M. le duc de Savoie, lequel, tant alors qu'au retour qu'il avoit fait, n'avoit répondu autre chose, sinon qu'étant assuré que le comte de Colalte et le marquis de Spinola avoient particulier égard à ses intérêts, conformément à la volonté de leurs maîtres, il se rapporteroit entièrement à tout ce qu'ils trouveroient bon;

Qu'il s'en étoit allé après trouver le marquis Spinola, qui lui avoit dit beaucoup de choses sur cette affaire, sans rien résoudre, voulant auparavant savoir les sentimens du comte de Colalte, lequel, après l'avoir retenu plusieurs jours à cause de son indispo-

sition, lui avoit dit qu'il ne pouvoit en aucune façon répondre lui seul pour ne dire chose préjudiciable aux intérêts du duc de Savoie ou à la volonté dudit marquis; mais que la réponse se devant donner par eux trois aux articles de paix proposés, il jugeoit à propos qu'ils s'assemblassent, ou eux-mêmes, ou par l'entremise de leurs ministres, en un lieu déterminé, et en cette conformité lui avoit donné des lettres pour eux; mais que ledit Mazarin ayant vu que depuis trente jours il ne s'étoit fait aucune chose, à cause de l'éloignement et nécessité que chacun d'eux avoit d'assister à leurs affaires, il avoit résolu de s'en venir pour donner lumière de l'état de l'affaire, selon qu'il avoit promis, d'autant plus qu'il ne lui étoit difficile (puisqu'ils n'étoient encore assemblés lorsqu'il étoit parti) d'être encore à temps pour apprendre et rapporter ce qu'ils répondroient particulièrement aux propositions apportées, sur lesquelles ils avoient, par forme de discours, fait plusieurs considérations qui, ne lui ayant été données pour réponse, il étoit inutile de représenter; et qu'ayant représenté tout ce que dessus au Roi et à son conseil, il avoit remporté que Sa Majesté n'ayant occasion de dire aucune chose de nouveau sur ce sujet, puisqu'il ne lui avoit rien rapporté de la part desdits duc de Savoie, Colalte et Spinola, il n'avoit pas laissé de lui dire en général qu'elle n'avoit autre but que le repos de l'Italie avec la sûreté du duc de Mantoue, qu'elle ne vouloit s'agrandir en aucune façon au détriment de ses voisins, bref qu'elle ne s'éloigneroit jamais d'une paix raisonnable et prompte.

Aussitôt que ledit Mazarin eut donné cette réponse

elle fut envoyée à la Reine, qui manda qu'elle voyoit bien la tromperie des Espagnols; et parce qu'on la supplioit de donner son avis si le Roi devoit s'en retourner ou demeurer là où il étoit, elle fit mander qu'elle voyoit bien que ce seroit tout perdre en ce temps-là s'il s'en retournoit, et fit écrire au cardinal par Rancé que s'il y avoit lieu, en faisant la paix, de mettre la réputation des armes du Roi à couvert, conserver sûrement à M. de Mantoue les Etats pour lesquels on avoit été obligé de s'engager à la guerre, on ne la pouvoit faire trop tôt; mais qu'elle ne pouvoit croire que, les dispositions de la part des ennemis n'étant pas conformes aux articles que Mazarin avoit apportés d'Annecy, contre la créance qu'il en donnoit pour eux et celle qu'il avoit lui-même, on dût, sur la parole de l'Empereur et du roi d'Espagne, faire sortir les Français de Casal, rendre Pignerol, Suse, tout ce que l'on avoit pris à M. de Savoie, et quitter les avantages qui étoient acquis, pour donner à la première occasion plus de facilité aux ennemis de venir à bout de ce qu'ils voudroient entreprendre;

Qu'il y avoit de grands inconvéniens à soutenir une guerre dans l'Italie en l'état où étoient les affaires, mais qu'il y en avoit de plus grands à faire une paix honteuse et mal assurée, qui auroit de mauvaises suites et nous apporteroit des guerres plus fâcheuses que celles que nous avions lors.

La même réponse de Mazarin fut envoyée au garde des sceaux, qui manda le 7 qu'il eût fallu être perdu d'esprit et de sens pour estimer qu'on pût rien faire avec des gens qui professoient ne vouloir pas parler, et qu'il n'y avoit qu'à continuer

puissamment la guerre. Il envoya son avis au Roi, pource qu'il fit tant de difficultés, sur son âge et sa foiblesse, de partir de Grenoble pour venir à Saint-Jean-de-Maurienne où le Roi étoit, que Sa Majesté trouva bon qu'il y demeurât. Nonobstant que Mazarin n'apportât, comme nous avons vu ci-dessus, aucune réponse, bien moins résolution sur les articles raisonnables dont on étoit convenu avec lui, le duc de Savoie ne laissa pas de faire écrire à Madame par lui au Roi, comme s'il n'eût tenu qu'à Sa Majesté que la paix ne fût conclue, le conjurant de la vouloir parachever. Sa Majesté se contenta de lui répondre simplement qu'il contribueroit volontiers à la paix quand on lui en donneroit l'occasion, et que Mazarin, qui lui apportoit sa réponse, lui en seroit un fidèle témoin.

Ledit Mazarin témoignoit espérer de rapporter bonne réponse dans huit à dix jours au plus tard, ce qu'il ne fit pas néanmoins; il partit fort satisfait du procédé du Roi, disant ouvertement que si les armes de Sa Majesté fussent venues quinze jours plus tôt, outre la récolte qu'il eût faite, les ennemis étoient résolus de lever le siége de Casal, en suite de quoi la paix se fût faite comme on eût désiré. Le cardinal apprit du Roi qu'il lui avoit tenu ce langage; et depuis, s'en enquérant de lui, il lui dit les raisons sur lesquelles les ennemis avoient pris cette résolution. L'une étoit que lors ils avoient moins de huit mille hommes qu'ils n'eurent incontinent après; l'autre, qu'il leur en falloit beaucoup davantage pour le siége de Casal, lorsqu'il n'étoit pas serré de si près qu'il l'étoit lors; la troisième, que la perte que nous

avions faite de la récolte, leur donnoit grande opinion que nous n'avions pas grand dessein ni moyen de soutenir une grande guerre en Italie.

Le même jour que Mazarin partit, qui fut le 6 juillet, ce même jour-là l'armée du Roi acheva de passer le Mont-Cenis et entra dans le Piémont; mais, en Piémont, la peste étoit si universelle qu'on ne pouvoit faire voiturer une seule charge de blé que par des violences extraordinaires et avec une très-grande peine et peu de fruit. Cela rendoit le cardinal plein d'appréhension; mais faisant, de sa part, non-seulement tout ce qui étoit possible, mais allant même, par une affection extrême, au-delà de la puissance, il falloit du surplus se remettre à la providence de Dieu. Ce qui l'affligeoit le plus étoit la mauvaise volonté des principaux ministres de l'État, qui, non-obstant qu'ils vissent la nécessité des affaires du Roi, et n'osassent eux-mêmes, quand ils en étoient requis, donner des conseils contraires à ceux qu'on prenoit, néanmoins, après avoir abusé et trompé l'esprit de la Reine-mère, essayoient de faire de même de celui de Sa Majesté; et, sous des feints et maudits prétextes de crainte frivole que les lieux où ils étoient fussent préjudiciables à sa santé, tentoient les serviteurs plus proches de sa personne pour les faire détourner de leur devoir, et persuader Sa Majesté de retourner à Lyon ou à Grenoble, ce qu'ils savoient bien être la ruine certaine de son armée et de sa réputation.

Le garde des sceaux en osa bien écrire à Bouvart, premier médecin de Sa Majesté.

Bouvart lui manda que, considérant en général la

Savoie toute montagneuse, il n'avoit trouvé, ni par raison, ni par les observations qu'on en avoit faites, ni par le ressentiment, les ardeurs si âpres qu'en lieux plats et égaux des campagnes, ni plus qu'à Lyon ;

Qu'au contraire il avoit remarqué depuis huit ou dix jours, tant sur le voyage qu'à Saint-Jean-de-Maurienne, qu'il avoit plu les soirs et que l'air s'y étoit rafraîchi notablement, et que les chaleurs n'y étoient ni si continues ni si fortes qu'ès campagnes, et qu'alors même les chaleurs s'étoient fort modérées ; que pour le particulier terroir de ladite ville, il n'y trouve ni l'air étouffé, ni le lieu limoneux dedans ni dehors la ville, moyennant que les égoûts fussent bien débouchés, coulans et lavés ;

Que les montagnes n'étoient si proches devant le logis du Roi, et à son aspect, que l'air n'eût sa grande liberté, et que les vents n'y soufflassent librement par les espaces qui étoient entre les montagnes ; que le logement du Roi étoit le plus spacieux, le plus frais, pour être à couvert du midi et exposé à la bise, le plus net, le plus gai et le plus sain qu'aucun où il eût logé par toute la Savoie, voire même que ceux de Lyon ni de Grenoble. Qu'en ce lieu, il devoit jouir du dormir, du repos et des choses contraires à la fatigue qu'il avoit soufferte en son voyage par le chemin, et que là il devoit séjourner, pour effacer les impressions mauvaises reçues du voyage par saignée, clystère, purgation, et bain, et pour le remettre en meilleure santé. Que de le presser de retourner promptement sur ses pas, c'eût été lui accroître les causes du mal et le hasarder. Outre ladite lettre, Bouvart en

donna encore, pour plus grande assurance, une déclaration par écrit.

Il est impossible de représenter les traverses que le cardinal eut en ces occasions : la paix, qui de soi est désirable, étoit demandée presque de tout le monde ; toutes les petites gens qui approchoient de la personne du Roi plus familièrement dans ses plaisirs, n'avoient autre chose au cœur ; tout ce qui étoit à Lyon auprès des Reines, n'avoit autre langage en la bouche ; la Reine mère du Roi, qui ne la désiroit qu'à conditions honorables pour la France, et sûres pour ses alliés, témoignoit quelquefois la désirer, comme il est bienséant à une femme de souhaiter le repos, à une mère de désirer avoir toujours son fils auprès d'elle.

Les méchans esprits prenoient lieu de faire croire qu'on faisoit la guerre contre son avis et son conseil ; ce qui cependant étoit si faux, que, comme le premier secours de M. de Mantoue, et le premier voyage du cardinal en Italie, furent résolus par son avis à Paris, le dessein que le Roi prit d'attaquer la Savoie en son absence le fut aussi à Troyes par la même voie, et depuis il fut à Lyon expressément trouver Sa Majesté pour savoir ses sentimens sur toutes choses, lesquels furent en ces occasions, comme en toutes autres, du tout conformes à ceux de Sa Majesté et de son conseil.

Cependant il est vrai que son absence d'auprès de la Reine, donnoit lieu à beaucoup d'esprits de faire diverses trames contre lui : les uns obsédoient son esprit autant qu'il leur étoit possible ; les autres épandoient, sans fondement, qu'elle étoit mal satisfaite de lui ; ils parloient contre la guerre, ils faisoient sem-

blant d'appréhender que la personne du Roi fût exposée en grand péril. Ainsi, ou ils échauffoient l'esprit de Sa Majesté, ou au moins ils en faisoient paroître de fausses apparences.

L'opinion de tout le monde étoit que le garde des sceaux, ayant ou le sens perverti, ou la volonté altérée, travailloit puissamment à cette fin.

Bellegarde faisoit de même. Les longs entretiens qu'ils avoient avec la Reine-mère donnoient lieu à tout le monde de croire qu'ils étoient extrêmement puissans; eux et la princesse de Conti battoient les oreilles de cette princesse de mille faussetés. Quinze jours ne se passèrent pas après que le Roi fut parti de Lyon, qu'elle avertit le cardinal elle-même que Bellegarde lui vouloit persuader qu'on les vouloit éloigner de Lyon, parce qu'il lui parloit et étoit auprès d'elle, et qu'on vouloit ainsi traiter tous ceux qui l'approchoient. La malice de tels artifices étoit aisée à reconnoître.

Le cardinal remerciant la Reine avec sentiment de l'avis qu'elle lui donnoit, il lui représenta que si elle étoit capable d'ajouter foi à telles impostures, tous ceux qui lui voudroient du mal n'avoient qu'à s'approcher trois jours de sa personne, pour, s'étant mis à couvert sous ce prétexte, lui faire par après du pis qu'ils pourroient; qu'il ne chercheroit jamais de remède contre les maux qu'on lui feroit auprès d'elle, que par elle-même. Il la supplia encore de juger ce que le monde, qui savoit que Bellegarde se déclaroit ouvertement son ennemi, pourroit penser voyant l'étroite intelligence que, par de fausses apparences, il vouloit faire croire qu'il avoit avec elle.

Il la conjura aussi de considérer si, pendant qu'il étoit si occupé pour le service du Roi et le sien (puisque leurs intérêts ne se divisoient point), il étoit juste qu'il fût travaillé et persécuté par des voies si malignes et si fausses auprès d'elle. Il lui fit voir, autant qu'il lui fut possible, qu'il sembloit que par telles voies on lui ôtât tout moyen de pouvoir servir utilement à l'avenir; ce qu'elle comprendroit fort aisément, s'il lui plaisoit rappeler en sa mémoire certaines choses qui s'étoient passées devant ces dernières occasions. Il la supplia de se souvenir qu'étant à Lyon, le garde des sceaux improuvoit ouvertement la guerre, comme si on eût pu ne la faire pas, et proposoit la paix à conditions désavantageuses, comme elle le fit bien paroître, improuvant tels avis lorsqu'il lui fit tenir conseil avec le garde des sceaux; qu'il sembloit qu'il voulût faire croire à tout le monde qu'on pouvoit faire la paix, et laisser à penser que le cardinal ne la vouloit pas; que, pour cet effet, lorsque le Roi eut avis à Grenoble, par le cardinal Bagny, que Mazarin apportoit de nouvelles propositions, il avoit estimé qu'on dût mander le garde des sceaux, afin qu'il fût témoin de ce qui se passeroit, et jugeât si on n'oublioit aucune chose possible pour la paix;

Que, de peur qu'on pût gloser sur la dépêche qui fut faite au garde des sceaux, le Roi lui avoit mandé qu'il ne vînt point si sa santé en recevoit du préjudice; qu'on avoit adressé la dépêche à la propre personne de Sa Majesté, à laquelle le cardinal écrivit que le Roi en usoit ainsi afin que, si elle trouvoit à redire en ce voyage, elle eût agréable de la supprimer;

Que le garde des sceaux étant à Grenoble, témoi-

gna désirer tellement y demeurer à cause de sa santé, qu'il écrivit qu'il se préparoit à la mort si on le faisoit passer plus avant ;

Que, sur cette dépêche, la crainte qu'on eut que ce bon homme mourût, ou que l'on publiât qu'on lui avoit voulu faire perdre la vie, fit que le Roi fut conseillé d'acquiescer à sa demande ;

Qu'ensuite il avoit dit lui-même au père Suffren qu'on lui avoit écrit de Lyon qu'on n'avoit eu autre dessein par ce voyage que l'éloigner des Reines ; ce qui montroit une malice insupportable, un dessein de blâmer toutes choses, et ôter toute liberté de bien agir aux affaires du Roi, puisque, après tant de circonstances qui justifioient la nécessité du voyage du garde des sceaux, on y trouvoit à redire, et vouloit-on en former un crime commis contre le respect dû à la Reine ;

Qu'outre cette calomnie, ceux qui montroient leur mauvais dessein par tels artifices étoient très-aises de l'absence du garde des sceaux, afin que si on étoit nécessité à la guerre il pût dire qu'il n'y étoit pas, et que si on faisoit la paix à des conditions désavantageuses, quoiqu'il les eût proposées, il pût s'en laver et avoir la liberté d'imputer les inconvéniens qui en pourroient arriver à d'autres.

Il la supplia encore de se souvenir comme le garde des sceaux vouloit en sa présence empêcher le Roi, lorsqu'il fut à Lyon, de revenir en Savoie, alléguant à cette fin force raisons si mauvaises, qu'elle-même les jugea de nulle considération ; que, cependant, si le Roi ne fût venu à la Maurienne, jamais son armée n'eût passé les monts, ce qui avoit paru bien claire-

ment en ce qu'il n'en étoit passé que la moitié en sa présence, ayant été impossible d'empêcher que le reste ne se débandât; que Mazarin avoit dit ouvertement au cardinal Bagny que si Sa Majesté ne fût point revenue de Lyon vers le Mont-Cenis, il n'eût point eu permission de le revenir trouver.

Et, de plus, que s'il s'en retournoit, ses ennemis s'opiniâtreroient à la continuation du siége de Casal et de la ruine du duc de Mantoue, et ne se feroit aucune paix; que, nonobstant toutes ces considérations, le garde des sceaux avoit écrit à son premier médecin qu'il ne pourroit avoir repos tant qu'il le verroit en la Savoie, et qu'il le prioit d'avertir le sieur de Saint-Simon, son premier écuyer, qu'il y avoit plus d'intérêt qu'il ne pensoit; qu'il avoit encore mandé au maréchal de Schomberg qu'il le prioit de faire en sorte qu'on rendît le Roi à ses sujets et dans leur sein, comme s'il en avoit été ravi et enlevé par violence;

Que, non content d'avoir fait effort pour empêcher le voyage du Roi, il disoit publiquement que ce voyage exposoit le Roi à sa perte; qu'ainsi on n'oublioit rien de ce qui se pouvoit pour faire trouver mauvais et pernicieux ce qui étoit du tout nécessaire, et que, par ce moyen, il demeuroit exposé à de grandes calomnies, dont on attendoit et désiroit-on l'occasion;

Que si, par malheur, le Roi y devenoit malade, comme un tel accident pouvoit arriver en quelque lieu qu'il fût, on diroit que l'air que le garde des sceaux avoit écrit au premier medecin être plus chaud que celui de la France, quoiqu'il fût plus froid, en auroit été la cause.

Il écrivoit à la Reine ensuite qu'il la supplioit de trouver bon qu'il quittât la partie après que cette affaire seroit finie, et qu'en effet il ne pouvoit plus subsister. Si elle disoit que par le passé il avoit bien résisté à de semblables malices, sinon des mêmes personnes, au moins d'autres aussi artificieuses, il répondoit qu'il lui seroit encore aussi aisé de le faire comme il avoit été, pourvu que les choses fussent comme elles étoient en ce temps-là où les ennemis qu'il avoit faits en servant l'Etat, ne pouvoient faire croire par de fausses apparences, comme ils faisoient lorsqu'ils avoient intelligence avec la Reine-mère; que si elle daignoit leur dire ouvertement qu'elle ne pouvoit être bien avec ceux qui étoient mal avec lui, cela empêcheroit le procédé de telles gens; mais qu'il aimoit mieux mériter cette grâce que la demander, de peur de lui déplaire en lui donnant la peine de fâcher ceux qui lui plaisoient quelquefois par leurs flatteries, quoiqu'en lui faisant du mal.

Outre les peines qu'il avoit de cette part, beaucoup de ceux qui étoient dans l'armée faisoient tout ce qu'ils pouvoient contre le dessein du Roi, ou parce qu'ils n'aimoient pas les périls et les peines de la guerre, ou par envie et jalousie de ceux qui y étoient employés, ou par le peu d'affection qu'ils avoient aux intérêts de l'État: leurs mauvais discours furent cause du débandement de plus de six mille soldats, et fit naître un tel dégoût parmi les officiers, qu'on ne vit jamais chose si honteuse.

Après tant de bons succès continus que les armes du Roi avoient eus sans recevoir aucun échec, les esprits étoient si abattus qu'il sembloit que nous

eussions toujours été battus, et que c'étoit folie et témérité de tenter une nouvelle fois la fortune.

Il avoit encore à combattre l'inclination du Roi, qui eût été bien aise de s'en retourner, la passion de tous ceux qui étoient auprès de lui, l'artifice de tous les malins qui discouroient diversement; la peste qui sembloit s'approcher auprès de Saint-Jean-de-Maurienne où Sa Majesté séjournoit, donnoit lieu au cardinal de penser que s'il en fût arrivé le moindre inconvénient du monde on l'en eût rendu responsable.

On étoit averti de divers lieux que les Espagnols et le duc de Savoie cherchoient diverses inventions pour le faire périr. Le duc publioit partout que c'étoit lui seul qui étoit cause qu'on lui faisoit la guerre, pour le rendre odieux. Tous ceux qui lui en vouloient, pour la fidélité avec laquelle il servoit le Roi, et le déplaisir qu'ils avoient de la prospérité de ses affaires, faisoient le même. Monsieur, à la suscitation des siens, faisoit profession ouverte de haine contre lui, et ce d'autant plus qu'ils lui faisoient croire, à l'instance de Bellegarde, qu'il étoit mal avec la Reine. Ainsi il fut réduit en ce point, de pouvoir dire avec Josaphat qu'il ne lui restoit d'autre remède que de convertir ses yeux à Dieu. Il désiroit la paix plus que personne du royaume, il y avoit plus d'intérêt qu'aucun autre particulier; mais il falloit venir à cette fin par des moyens convenables, et la faire avec des conditions avantageuses à l'État, qui n'y pouvoit trouver son compte si le Roi n'y conservoit sa réputation.

De son naturel le repos lui étoit nécessaire; la foiblesse de sa complexion l'obligeoit à le désirer; la

guerre le tenoit absent de la Reine; jamais il ne l'avoit été qu'on ne lui eût rendu mauvais offices. Au siége de La Rochelle il tomba en cet inconvénient; pendant le premier voyage de Suse, qui fit lever le siége de Casal, il lui en arriva autant; pendant la guerre qui réduisit tous les huguenots en Languedoc, il ne fut pas plus heureux.

Le voyage qu'il fit en Piémont, où les armes du Roi conquirent Pignerol en présence de trois armées, lui causa même accident; ce qui faisoit voir que, lui étant du tout nécessaire de n'être pas éloigné de sa présence, il souhaitoit passionnément la paix, à l'avancement de laquelle il n'avoit oublié aucune chose imaginable.

Il y avoit cette seule différence entre lui et ceux qui affectoient d'en être partisans, qu'il avoit au cœur ce qu'ils avoient en la bouche; qu'il avançoit la paix en témoignant vouloir la guerre, et qu'ils la reculoient par l'extrême aversion qu'ils faisoient connoître avoir des armes; il désiroit une paix sûre, honorable et possible, et eux se contentoient de parler de la paix, d'alléguer les incommodités de la guerre, sans considérer si on pouvoit avoir l'une et éviter l'autre.

M. de Béthune, qui revenoit de Rome, et le père Arnoux, qui arrivoit avec lui du même lieu, furent étonnés des bruits qu'on épandoit contre la guerre, et de l'imprudence avec laquelle on demandoit la paix; tous disoient franchement que l'Italie attendoit fermeté du Roi au dessein qu'il avoit entrepris; que la réputation du Roi étoit indicible, mais que s'il faisoit une paix à mauvaises conditions, il en décherroit tout-à-fait; que les conditions auxquelles on leur

avoit fait connoître qu'on avoit condescendu pour la paix étoient les moindres auxquelles on se pouvoit réduire, et que l'Italie attendoit beaucoup plus du Roi;

Que rien ne donnoit tant de courage aux Espagnols que les avis qu'on leur donnoit tous les jours qu'en France on désiroit la paix; qu'en leur particulier ils avoient été étonnés, à leur arrivée, de la liberté et bassesse avec laquelle ils entendoient qu'on en parloit; que ce n'étoit pas le moyen de l'avoir de témoigner la désirer avec tant d'ardeur;

Que ceux qui, affectant de faire les zélés au repos de la France et soulagement du peuple, parloient si ouvertement de la paix, ôtoient le moyen de la faire par cette procédure, les ennemis n'ayant pris cœur en Italie que par la connoissance qu'ils croyoient avoir qu'en France on étoit las de la guerre, et qu'on ne la pouvoit continuer.

La guerre d'Italie ayant été entreprise par nécessité, à la requête de tous les alliés de l'État, par l'avis et approbation de tout le conseil du Roi, fondé non-seulement en l'intérêt de M. de Mantoue, mais encore en celui de la réputation du Roi et de la conservation de ses États, qui n'eussent pas été en sûreté si les Espagnols se fussent rendus maîtres des princes d'Italie et des Grisons, il n'y avoit pas lieu de douter que les mêmes considérations n'obligeassent à persévérer en ce dessein, et continuer la guerre jusqu'à une paix sûre et honorable, à laquelle, jusqu'alors, les Espagnols n'avoient point entendu.

Autrement c'étoit chose claire que le Roi eût perdu non-seulement la réputation et la sûreté et le repos de ses États, mais eût obligé tous ses alliés et autres

princes ses voisins à rechercher l'Espagne et se soumettre à elle à telles conditions qu'ils eussent pu, justes ou injustes, pource qu'ils n'eussent plus cru que la France eût été capable de les protéger.

Il étoit évident qu'ainsi on fût tombé en des inconvéniens plus grands que ceux qu'on avoit voulu éviter lorsqu'on avoit entrepris la guerre, et pour se garantir desquels on avoit dû s'y porter par raison.

Les frais, les incommodités presque insurmontables, ne devoient pas détourner de ce dessein, puisque la nécessité nous forçoit à le continuer; que les grandes affaires ne se font point sans peine, et que les grands rois ne maintiennent leur dignité et la sûreté de leurs États que par la réputation de leur force et de leur puissance, qui les fait redouter de leurs ennemis, et aimer et respecter par leurs alliés; et qu'en telles affaires le cœur n'est pas seulement nécessaire pour entreprendre, mais la patience et la fermeté pour continuer les desseins dont l'entreprise a été trouvée juste et nécessaire.

Le cardinal aussi voyoit que, si nous avions beaucoup d'incommodités, les ennemis n'en avoient pas moins, étant plus nécessiteux que nous, et plus occupés par diverses guerres en divers lieux de leurs États.

Il estimoit encore très-considérable que leur cause étoit injuste et condamnée de toute la chrétienté, qui louoit et approuvoit le dessein du Roi comme juste et digne d'un si grand prince; ce qui lui faisoit croire qu'il falloit continuer fortement le dessein du Roi, et qu'on ne pouvoit s'en départir sans perdre ses affaires, encore que le secours de Casal fût très-difficile, tant à cause du temps que le marquis avoit eu

à s'y retrancher et avancer son entreprise, qu'à raison de la grande distance et passage des rivières qu'il y avoit entre Casal et nous, que parce aussi qu'il y avoit grande difficulté à y porter des vivres. Qu'enfin pour l'opposition d'une armée puissante composée d'Allemands, Espagnols, Napolitains, Milanais, et autres nations que M. de Savoie avoit pour traverser les desseins du Roi, néanmoins l'affaire n'étoit pas impossible, Casal se pouvant aussi bien secourir si on avoit l'avantage en quelque grand combat sur les ennemis, comme si on alloit jusqu'à ses murailles.

Sur ce fondement, M. de Montmorency, qui étoit venu trouver le Roi pour savoir particulièrement ses volontés, eut ordre de s'en retourner en diligence à l'armée du Roi qui passoit lors le Mont-Cenis, et la faire au plutôt joindre celle qui étoit en Piémont, et aller ensuite chercher l'armée des ennemis si elle étoit en corps, afin de la combattre ou la contraindre de se retirer dans ses retranchemens, pource que si l'on n'étoit absolument maître de la campagne, il ne falloit pas espérer de rien faire qui valût en Piémont. Et il étoit certain qu'il sembloit que nous dussions avoir des avantages en telles occasions, parce que nos gens de pied étoient beaucoup meilleurs que les leurs, et que bien qu'ils eussent plus de cavalerie que nous, elle n'étoit pas si bonne, outre que le pays, qui étoit partout plein d'arbres, de vignes et de fossés, ne permettoit pas souvent qu'on s'en pût aider.

Le Roi lui donna ordre aussi de voir s'ils pouvoient chasser les ennemis au-delà du Pô, et prendre un poste sur cette rivière vers la tête où il étoit facile à guéer, et ce à trois fins : l'une, pour faire un grand amas de

blé en toute la campagne qui seroit entre Briqueras, Pignerol et ledit poste qui auroit été pris; l'autre, parce qu'il y avoit grande apparence que de ce poste on se rendroit maître du marquisat de Saluces, dont la plupart des villes se rendroient, ce qui apporteroit grande commodité à l'armée; la troisième, parce que, pour secourir Casal, il falloit par nécessité passer le Pô; ce qui ne se pouvoit faire plus commodément qu'au lieu désigné, duquel il n'y avoit que quatre milles jusqu'au Montferrat, où l'armée ne pouvoit entrer sans trouver beaucoup de commodités que le cœur des Montferrins, passionnés au service de leur maître, leur eût fournies; la quatrième, parce qu'il y avoit lieu d'estimer que peut-être le marquis Spinola, voyant que l'armée du Roi s'avançoit, aimeroit volontiers mieux lever le siége de Casal, comme de lui-même, sous prétexte de s'opposer à elle, qu'attendre d'y être forcé.

L'ordre de Sa Majesté portoit que ce poste étant pris, et ayant fait amas de blés, ceux qui commandoient à ses armes n'oubliassent rien de ce qu'ils pouvoient faire pour le secours de Casal. Que, partant, si le marquis Spinola n'avoit point levé le siége, qu'ils entreprissent, par préférence à tout autre dessein, tout ce qu'ils pourroient pour le secours de cette place, tâchant de se rendre maître de Montcalve, ou quelque autre place dans le Montferrat à cinq ou six lieues de Casal, où ils pussent trouver des blés de quoi vivre, afin que de là ils pussent former leur dessein pour attaquer le marquis, qui, étant très-foible, comme on en avoit avis, apparemment ne les attendroit pas.

Le duc de Montmorency partit d'auprès du Roi avec cet ordre le 6 juillet.

Le passage si prompt de l'armée du Roi en Italie, après le retour de Mazarin, étonna infiniment les ennemis, qui espéroient qu'elle feroit quelque halte en la Savoie, attendant la résolution de la paix que Mazarin avoit fait espérer être prompte, et même avoit mandé qu'il supplioit que les troupes ne s'avançassent pas durant quelques jours plus avant que Lanebourg, pource qu'il espéroit apporter bientôt réponse au contentement de Sa Majesté, laquelle, comme l'armée du Roi, prête à passer, la pouvoit faciliter, son passage, pour les divers accidens qui arrivent de jour à autre, la pouvoit retarder ou entièrement empêcher. Pour y porter encore davantage le Roi, il disoit que son armée ne trouveroit pas un grain de blé en tout le Piémont, et que tout étoit coupé et serré dans les places fortes.

Le duc alla en diligence demander secours à Spinola, auquel il conseilloit d'abandonner le siége de Casal pour s'opposer avec d'autant plus de forces aux armes du Roi.

Le marquis lui donna six mille hommes de pied, la plupart Espagnols naturels, desquels il croyoit n'avoir besoin au siége de Casal, où le peu d'hommes qui restoit dedans le délivroit de la crainte de grandes sorties, et lui promit de l'aller trouver en personne quand il en seroit de besoin, et laisser don Philippe son fils au siége de Casal, où ils se défendoient fort bien, et avoient repris depuis peu les mêmes logemens sur la pointe du chemin couvert de l'un des deux bastions attaqués, d'où les ennemis, le jour

précédent, par une mine qu'ils avoient fait jouer, les avoient chassés.

Le duc de Savoie fut encore renforcé de sept mille cinq cents Allemands que le duc de Fridland lui envoya, et de quelques compagnies de gens de pied que lui envoya encore Colalte, de sorte que son armée avec tout ce renfort étoit composée de vingt-huit mille hommes de pied et cinq mille chevaux.

Spinola désiroit la paix, croyant qu'elle lui étoit glorieuse en ce qu'on l'attribueroit toujours au mauvais état auquel il avoit réduit Casal, et croyant que par ce seul moyen on pourroit faire la trève en Hollande, le Roi n'ayant plus lors tant de sujet de s'y opposer comme il avoit durant cette guerre.

La terreur que le passage de l'armée du Roi apportoit en Italie lui en donnoit encore plus de volonté; mais elle étoit bien balancée par l'espérance qu'il avoit de venir bientôt à bout de Casal, ce qui eût mis sa gloire à son comble; car, nonobstant qu'ils se défendissent bien, leur peu de vivres, leur peu de gens de guerre et la longueur du siége, faisoient croire qu'ils seroient bientôt près de se rendre. D'autre côté, Colalte n'avoit pas moins d'espérance de prendre Mantoue, qui étoit fort mal défendue par les Vénitiens, sur l'armée desquels il avoit de continuels avantages, ayant toujours battu et n'ayant jamais eu du pire en toutes les rencontres; joint qu'il venoit de grands secours d'Allemagne, et que Fridland mandoit au duc de Savoie qu'il viendroit lui-même, et faisoit passer tant de troupes en Italie qu'il y auroit un corps de cinquante mille hommes pour sa défense.

Il est vrai que cela, d'autre côté, fâchoit Colalte,

qui, après avoir été général des armées de l'Empereur en Italie, ne vouloit pas y être sous Walstein, et parloit de se retirer en ce cas, l'Empereur même en ayant besoin en sa diète de Ratisbonne. Le duc de Savoie aussi, de son côté, n'avoit pas un si puissant secours agréable, craignant qu'il le perdît au lieu de le défendre, et que, le délivrant de la crainte du Roi, il ne l'assujétît à la maison d'Autriche.

Mais ce qui leur donnoit à tous plus de courage, étoit la diversion que le duc de Lorraine promettoit de faire du côté de Champagne, car, outre qu'il avoit fait descendre les Allemands en l'évêché de Metz, on étoit averti qu'il avoit promis à l'Empereur d'entrer en France pour le service d'Espagne avec douze mille hommes de pied et deux ou trois mille chevaux, dont il avoit déjà dix mille de levés et quelque cavalerie, et demandoit seulement à l'Infante un chef pour commander ses troupes; ce qu'on sut de la bouche du marquis Spinola même.

Mazarin donna avis au cardinal Bagny, pour en avertir le cardinal, que Fridland assuroit qu'il avoit par son moyen une intelligence secrète avec un prince de France, que l'on soupçonnoit être Monsieur, par le mauvais conseil des siens; ce qui faisoit, disoit-il, émerveiller un chacun quand on entendoit que le Roi lui avoit donné le commandement de l'armée de Champagne.

Le Roi lui avoit commis cette charge avec grande raison, tant pource qu'il s'assuroit de son bon naturel, qu'il ne s'étoit point remis avec lui à demi ni avec fraude, que pource que, par cette franchise et confiance, il l'obligeoit et le forçoit d'une contrainte

de bienséance, et plus forte que toute autre, de l'y servir fidèlement, bien que sans cela il n'en eût pas eu la volonté.

Quant au mouvement du duc de Lorraine, on s'en devoit émerveiller si on le tenoit pour homme sage, qui savoit la raison et savoit reconnoître son bien et le suivre; mais ce n'étoit point chose étrange à qui reconnoissoit son naturel inquiet et son esprit sans solidité, et à qui avoit connoissance de la façon dont il s'étoit gouverné jusqu'alors.

Les Allemands s'étant un peu éloignés de Moyenvic et de Vic, comme nous avons dit ci-devant, et étant néanmoins toujours demeurés dans l'évêché de Metz, le duc de Lorraine, croyant la guerre bien allumée en Italie, les fit rapprocher et venir se loger de nouveau dans ces deux villes, où, dès le 8 ou 9 mai, ils firent paroître dessein de fortifier Moyenvic; ils y firent couper les arbres et esplaner les murs et jardinages des environs de la ville, jusqu'à mille toises.

Peu de jours après ils y travaillèrent avec plus grand nombre d'hommes, et firent un dessein de cinq bastions qui enfermoient la ville, et alloient joindre à un autre fort qu'ils firent de quatre bastions, par lesquels ils gagnoient une éminence qui commandoit dedans, et cela aux dépens du parc de l'évêque de Metz, duquel ils coupèrent la haute futaie pour piloter cet ouvrage.

Leurs troupes pour cela ne grossissoient point dans l'Evêché, mais y étoient fort foibles; le gros de leur armée étoit dans l'Alsace vers Haguenau et dans le pays de Trèves. Les discours et les soins du comte

de Chambourg, qui paroissoit avoir la conduite de cette entreprise, faisoient voir qu'il avoit charge de s'y établir, et l'amas qu'il y faisoit de grains et autres denrées et provisions, témoignoit qu'il prétendoit y faire séjour. Il fut tiré de ses troupes deux mille hommes pour aller en Italie, avec trois régimens d'infanterie et un de cavalerie qui étoit dans le Palatinat, que Piccolomini vint demander de la part de Colalte.

Il restoit encore dans l'Alsace dix mille hommes de pied et dix cornettes de cavalerie; il y avoit, outre cela, au-delà du Rhin, dans le pays de Hesse et vers Francfort, vingt-sept cornettes de cavalerie.

Le commissaire Ossa demanda en ce temps-là à ceux de Strasbourg qu'ils se déclarassent pour l'Empereur, qu'ils donnassent ordre aux garnisons de Hernstein et autres de se mettre en état défensif contre le roi de France et autres ennemis de l'Empire (c'étoient ses termes). A quoi ils répondirent qu'ils ne connoissoient point le Roi jusqu'à présent pour être ennemi de l'Empereur ni de l'Empire, et que, cela arrivant, ils sauroient prendre leur résolution et se gouverner selon la nécessité.

Ils refusèrent au comte d'Anhalt logement et contribution de guerre sur leurs terres, et renforcèrent leurs garnisons aux forts qu'ils avoient à la campagne, avec charge de se défendre si on les attaquoit. Ledit d'Anhalt les menaça de la venue de Walstein avec plus grandes forces; mais ils espérèrent que le roi de Suède l'empêcheroit d'y venir, sur l'avis qu'ils avoient qu'il avoit passé dans l'île de Rugen avec cent dix-sept cornettes et deux cent nonante com-

pagnies de gens de pied pour se jeter dans l'Empire. Ils commencèrent quant et quant à travailler fortement à leurs fortifications dans Strasbourg, et tinrent trois portes fermées, ne laissèrent plus passer de troupes sur leur pont sans éteindre la mèche, et il y avoit bon nombre de soldats avec les bourgeois.

Le duc de Lorraine ne se gouvernoit pas de même envers les troupes qui étoient à Moyenvic, car il faisoit contribuer ses terres, celles de la douairière de Lorraine et du prince de Phalsbourg relevant de l'Empire, pour la nourriture et solde desdites troupes, qui n'eussent pu subsister dans le pays sans cela; ce que les siens mêmes trouvoient fort étrange qu'il souffrît, vu que telle contribution est contre les constitutions de l'Empire, et outre cela attire en conséquence sur le Barrois pareille contribution pour les troupes de Sa Majesté; et de plus la fortification de Moyenvic est à une lieue de Marsal, qui est sa principale forteresse et son Pérou, son principal revenu consistant en des salines; mais il espéroit que l'Empereur, après avoir fait cette fortification à ses dépens et à la foule de ses sujets, la lui remettroit entre les mains, et qu'il la défendroit contre le Roi; en quoi il commettoit deux lourdes fautes : l'une, de croire que cette place étant bien fortifiée lui dût être commise, et l'autre, qu'il la pût défendre contre Sa Majesté, qui, dans le cœur de son petit État, y étoit plus puissant que lui.

Cependant, en même temps que cette fortification se faisoit, il fit par tout son État, dans le Barrois même, publier une défense qu'il faisoit à tous ses sujets de prendre autre parti que le sien, sans ex-

clure Sa Majesté, qui a la souveraineté dudit Barrois.

Il commença à faire des levées en nombre assez considérable, sans qu'il pût mettre en avant aucune nécessité qu'il en eût. Il fit lever cinq régimens et mille chevaux, outre les cinq compagnies ordinaires, dont les chefs étoient toujours entretenus. Il disoit que c'étoit pour mettre dans ses places, si les Allemands vouloient entreprendre quelque chose; mais il faisoit quant et quant travailler à bon escient aux fortifications de Clermont et de Stenay; fit porter dans la première de ces places de quoi armer deux mille hommes de pied et deux cents chevaux, bien qu'elle ne fît pas tête du côté des Allemands, mais à la France; joint qu'il avoit avec eux perpétuelle communication, dépêchoit souvent à Vienne, et se plaignoit toujours du prétendu mauvais traitement qu'il recevoit de la France, et des mauvais offices qu'il disoit qu'on lui rendoit près de Sa Majesté; et parmi ses plaintes se mêloient beaucoup de discours dans sa cour contre le Roi et son service.

Le Roi, ayant été averti de ces choses par Marillac et autres, donna charge au prince de Phalsbourg de s'éclaircir du duc de Lorraine quelle étoit son intention. Sur quoi, après un assez long temps, ledit prince tira du duc de bonnes réponses et bonnes paroles. Il n'y avoit point, à son dire, de meilleur serviteur du Roi que lui, ni qui fût plus marri de la demeure des Allemands à Moyenvic; et, pour témoignage de sa bonne intention, il dépêcha un des siens, nommé Rachecour, vers l'Empereur, pour procurer, disoit-il, la retraite de ses troupes hors de l'évêché de Metz; mais nonobstant cela, en ce temps-là même,

et depuis encore, il continua à fournir des sommes notables auxdits Allemands pour leur entretènement, comme il avoit fait auparavant.

Marillac donna avis à Sa Majesté de toutes ces choses, et lui manda que, voyant les Allemands arrêtés à Moyenvic, il avoit intention de fortifier Toul, et d'aller jusqu'à Dulouart y construire un fort sur le passage de la Moselle, par le moyen duquel il empêcheroit premièrement que les Allemands s'en saisissent et lui ôtassent la communication de Toul à Metz, comme en ce cas ils feroient et auroient toute la Moselle; en second lieu, il seroit sur eux pour voir tous leurs mouvemens, et pouvoir mieux prendre son temps dans les occurrences.

Et enfin qu'étant là et y faisant travailler à quelque fortification, il donneroit à penser à M. de Lorraine à qui ce lieu étoit de grande nuisance, et pourroit par là divertir les pensers qu'il pourroit avoir, ou au moins l'échauffer à chasser les Allemands de l'évêché, et laisser l'entreprise de leur fortification, et que, demeurant là sans aucuns mouvemens ni acte d'entreprise ou d'hostilité sur les Allemands, et étant sur les terres de Sa Majesté les plus avancées, il feroit voir que son intention n'étoit point de rompre avec eux ni les attaquer, mais de défendre royalement ses terres et ses limites, et qu'elle ne redoutoit point les forces d'autrui; qu'il auroit Metz et Toul à ses deux épaules, soit pour les assister s'ils en avoient besoin, soit pour en être secouru, et seroit en état d'entrer promptement sur les Allemands s'il le falloit faire, et de faire entreprises sur leurs places, et un poste d'où il faudroit grande puissance pour le chas-

ser, et où il avoit ses retraites favorables. Quant à ce qui concernoit M. de Lorraine, il croyoit nécessaire d'envoyer vers lui, pour faire qu'il ne s'innovât rien à Malatour et Estain, d'autant que ces places étant directement dans le chemin de Metz à Verdun, comme il se voit par la carte, la communication de ces grandes villes, qui étoit au Roi très-importante, dépendroit de M. de Lorraine en cas qu'il fortifiât l'une ou l'autre. Quant à Malatour, le traité fait avec le Roi le défendoit, et Sa Majesté ne se pouvoit commodément passer d'en être maître, ou de fortifier un autre lieu auprès pour la sûreté et liberté de ladite communication, et néanmoins que déjà M. de Lorraine y avoit vingt de ses gardes depuis six semaines, qui étoient maîtres du château, et prenoient connoissance sur tout le passage, et que celui qui les commandoit avoit dit que le dessein de son maître étoit de la fortifier. Qu'en cela il falloit que le duc de Lorraine se déclarât, et que, sans être contraire aux affaires de Sa Majesté, il ne pouvoit refuser de lui mettre cette place entre les mains, si elle la lui demandoit, pour entrepôt de Verdun à Metz, sinon il sembleroit que Sa Majesté s'en dût saisir par avance de ce qui pourroit arriver en cas de refus.

Le cardinal lui manda au nom de Sa Majesté, le 25 mai, qu'elle approuvoit la fortification de Toul et de Dulouart, et le campement de son armée au derrière, ayant soin de s'y bien et fortement loger; dont Sa Majesté croyoit qu'il reviendroit beaucoup d'avantage, tant pour arrêter les Allemands que le Lorrain, qui avoit d'autres desseins que ceux qu'il devoit avoir par raison.

On lui envoya aussi charge de traiter avec le duc de Lorraine pour Malatour, et de faire en cela ce qu'il jugeroit à propos, et, pour fortifier son armée, trois mille Suisses et quatre compagnies de cavalerie qu'on avoit levées en Limosin pour l'Italie, celle du duc de Bellegarde et quelques autres.

La réponse du Roi le trouva à Paris, où il étoit venu, disoit-il, pour informer Monsieur de toutes affaires, et le supplier d'y mettre ordre.

De là il écrit au cardinal qu'il n'a point d'argent pour fournir aux dépenses nécessaires de l'armée, et lui mandoit la nécessité être si grande, que le cardinal lui envoya sur son crédit cinquante mille écus, qu'il lui manda lui avoir été comptés à lettre vue, et qu'il s'en serviroit utilement; mais, quinze jours après, il lui manda que sa maladie lui ayant continué, il n'avoit pu sitôt retourner à l'armée, laquelle cependant avoit consommé cet argent inutilement, et en demandoit d'autre avec ses instances ordinaires, ou autrement qu'il ne pouvoit rien faire.

Enfin il partit vers la fin de juin, et, après avoir donné aux Allemands toute la facilité et le temps qu'ils pouvoient demander pour achever leurs fortifications, à son retour il ne fit rien de ce qu'il avoit proposé, laissa Dulouart en l'état qu'il l'avoit trouvé auparavant, ne fit rien avec le duc de Lorraine, qui continuoit de donner au Roi sujet de mécontentement, jusqu'à ce qu'apprenant nouvelles certaines que Walstein avoit affaire de ses troupes contre le roi de Suède, il se remit un peu plus en son devoir, et, moyennant quelques points que l'on modifia sur les arrêts du Bret, avant que l'on entrât en la confé-

rence qui se devoit faire entre les commissaires du Roi et les siens, il promit de demeurer serviteur fidèle de Sa Majesté; mais sa promesse étoit plutôt de parole que d'effet, car il ne faisoit qu'attendre l'occasion de se voir soutenu puissamment d'une grande armée de l'Empereur pour entrer en France, comme les avis de Walstein en Italie en faisoient foi. Cette mauvaise volonté, qu'on jugea pour lors être inefficace, n'empêcha pas que le Roi ne fît lever huit régimens nouveaux qu'il envoya en son armée de Champagne, de laquelle il en tira huit autres pour faire venir en son armée d'Italie, en laquelle il avoit présentement plus besoin de gens de guerre qu'il n'en avoit pas de delà, où la mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas accompagnée de puissance, et où il avoit plus de forces qu'il ne falloit, si le général les eût voulu employer.

Voilà comme les affaires passoient avec le duc de Lorraine, qui faisoit tant de promesses à l'Empereur, et lui faisoit tant valoir et ses forces et ses intelligences en France, qu'ils fondoient une grande espérance en lui, et sur cette espérance celle du bon succès de leurs armes en Italie. Peu de temps auparavant étoit arrivée la mort du gouverneur d'Orange, qui, sur le soupçon de s'être fait catholique et avoir intelligence avec le Roi, fut assassiné dans la ville.

Cette mort étoit importante, et Sa Majesté manda à Baugys, son ambassadeur en Hollande, qu'il dît sur ce sujet au prince d'Orange que Sa Majesté ne vouloit pas nier qu'elle n'eût du déplaisir de la perte dudit Walchembourg, parce qu'il n'avoit point favorisé les rebelles en son gouvernement, qu'il se com-

portoit bien envers les sujets de Sa Majesté, se montroit affectionné à son service, et qu'il avoit même témoigné avoir de bons sentimens pour la religion catholique; que ces raisons étoient celles seulement qui avoient mû Sa Majesté à le gratifier aux occasions qui s'étoient présentées, et non autres, outre que Sa Majesté, ennemie de toute violence, ne pouvoit approuver celle-là, vu même qu'il étoit au pouvoir de ceux qui l'avoient fait tuer de le prendre vif, et procéder contre lui par les formes ordinaires s'il étoit coupable;

Que le Roi avoit diverses autres raisons de trouver à redire en cette action, même de ce que l'on avoit recherché et suborné aucuns de ses sujets pour les y employer.

Cependant l'armée du Roi, étant passée le 6, ne perdit point de temps; elle alla prendre le château de Saint-Joire, qui étoit au milieu du chemin du passage que devoit tenir l'armée, où M. de Savoie avoit mis cent vingt hommes en garnison. On s'y avança avec six mille hommes, cinq cents chevaux et deux pièces de canon, qu'on fit sortir de Suse. Incontinent qu'on fut arrivé et eut investi le château, ceux qui étoient dedans capitulèrent, après avoir blessé cinq ou six soldats aux approches.

Le lendemain 8, ils prirent le logement de Saint-Ambroise, où ils ne trouvèrent personne, les ennemis s'en étant retirés. Ils croyoient, étant là, être déjà joints à l'autre armée, M. de La Force devant aller le lendemain dîner avec eux, et étant logé à Chiavennes, qui n'est pas à une lieue de Saint-Ambroise, et étant maître de l'embouchure qui va

entre les deux lacs de Veillane audit Chiavennes.

Les coureurs menés ce jour-là par le sieur de Lesches, capitaine des chevau-légers, passèrent ledit bourg de Saint-Ambroise sans y trouver personne, et avancèrent, pour la sûreté de l'armée, jusqu'à un pont qui étoit à cent pas des retranchemens de Veillane, et n'y trouvant pas de résistance, au contraire ces grandes fortifications quasi abandonnées sur ce que les ennemis, prenant l'alarme, faisoient paroître ce qu'ils pouvoient ramasser de leurs gens, nos généraux, y étant venus pour reconnoître eux-mêmes, posèrent une garde près de ce pont pour la sûreté du camp qu'ils mirent devant et autour de Saint-Ambroise vers Veillane. Les ennemis, ayant mené partie de leur armée la nuit pour remplir cette place que nous regardions de si près, dès le matin donnèrent l'alarme, faisant mine de sortir sur notre garde avancée; ce qui obligea à faire prendre les armes aux régimens les plus proches: mais ils se contentèrent de tirer force mousquetades de leurs retranchemens et des lieux les plus favorables, ou ils se coulèrent dehors, et plusieurs coups de pièces qu'ils descendirent du fort pour incommoder nos bataillons, lesquels furent tout le long du jour en leur présence.

Etant à Saint-Ambroise ils étoient maîtres d'une fort belle plaine qui est entre Veillane, Saint-Ambroise et Chiavennes, qu'ils trouvèrent, suivant les avis qu'on avoit mandés auparavant, toute couverte de blés, dont la moitié étoit debout et l'autre moitié coupée dans le camp.

Il en étoit de même de tout ce qui étoit entre Saint-Ambroise et Saint-Joire, d'où l'armée étoit partie;

de sorte qu'ils espéroient pouvoir dire que le logement de cette journée leur assuroit plus de sept ou huit mille charges de blé. On leur dit que, dans toute la plaine de Piémont, tous les blés étoient encore sur pied; en sorte qu'ils jugèrent qu'ils trouveroient là du blé ce qu'il leur faudroit; et non-seulement le blé, mais le foin même de Suse, jusque-là n'étoit pas encore fauché; de sorte qu'ils avoient de quoi nourrir amplement quelque armée qu'on leur pût envoyer, mais ils manquoient des choses qu'ils croyoient avoir abondamment, qui étoient sacs, faux, faucilles qu'ils croyoient qu'Emery auroit envoyés sur les lieux, y ayant un mois que Tubeuf les lui avoit livrés à Grenoble avec les 150,000 livres. Il y avoit aussi un homme de Faverge qui avoit promis de livrer deux mille faucilles à Suse; mais elles n'y étoient point, de même des hommes que l'on avoit commandé être levés en Savoie et Dauphiné, qui n'étoient point aussi venus et devoient servir à couper et à battre.

Le maréchal d'Effiat en écrivit au cardinal, et lui manda qu'il étoit étonné de ce manquement, vu les ordres si précis qu'il lui en avoit vu donner plusieurs fois; mais l'avis faux qu'on avoit eu que la moisson étoit déjà pour la plupart faite, et l'assurance même que Mazarin par ses lettres en avoit donnée, avoit servi de prétexte à la négligence ordinaire des officiers d'exécuter ce qui leur étoit commandé prudemment par celui qui avoit la direction principale de tout. De sorte que le cardinal lui manda qu'il étoit bien marri de ce manquement, mais bien aise qu'on connût par expérience comme il avoit grande raison de presser, il y avoit plus de trois semaines, qu'on fît avancer toutes ces

choses; mais que son déplaisir étoit que, maintenant, il n'étoit permis que de le désirer sans y pouvoir apporter remède; qu'il craignoit et prévoyoit tout ensemble que, pour avoir perdu quinze jours à avancer ces préparatifs, il en perdroit bien d'autres.

Le maréchal de La Force étant venu ledit jour 9 de juillet les voir, il fut tenu conseil entre les lieutenans généraux et maréchaux de camp, qui y étoient tous ensemble, pour savoir si on prendroit la main gauche pour aller à Rivole, ou à la droite pour aller à Chiavennes, où étoit l'armée de Pignerol.

Le dernier chemin ayant été résolu, quoiqu'ils jugeassent ce passage très-difficile et dangereux, à la vue d'une armée, par un chemin si serré dans la montagne qu'on n'y peut filer qu'un à un, sans pouvoir observer d'ordre ni rendre de combat, il fut arrêté que le maréchal de La Force donneroit, de son côté, jalousie aux ennemis, en se logeant sur une butte qui domine le passage du coteau, où les ennemis pouvoient venir de Veillane à couvert.

Pour l'exécution de ce que dessus, dès la pointe du jour l'armée fut mise en bataille, entre Saint-Ambroise et Veillane, en trois corps composés de plusieurs bataillons, lesquels étoient épaulés de toute la cavalerie à la main gauche.

On se saisit d'une maison environnée de haies et de chemins, où aboutissoit un couvert qui venoit de Veillane droit à celui par lequel l'armée du Roi avoit à passer. Cela fait, on fit filer le bagage en diligence. Ensuite l'avant-garde et la bataille défilèrent, et passèrent sans que les ennemis remuassent. Il ne restoit plus au champ de bataille que l'arrière-garde, qui se

resserra auprès de la maison où on avoit logé le matin cent mousquetaires de Picardie.

Elle étoit composée des régimens de Picardie, Normandie, Rambures et quatre compagnies des gardes, qui ne faisoient pas quatre mille hommes effectifs, et de quatre-vingts maîtres des gendarmes du Roi, autant de ses chevau-légers, des gendarmes de Monsieur et de ceux du sieur de Noailles.

Les ennemis, qui toute la matinée avoient été si cois, qu'il y avoit lieu d'estimer qu'ils s'étoient retirés de leurs retranchemens, ne virent pas plutôt l'avant-garde et la bataille de notre armée passée, qu'on s'aperçut qu'ils sortoient de Veillane. Ils formèrent leurs bataillons et escadrons en si peu de temps, que l'arrière-garde du Roi n'eut loisir que de prendre son ordre de bataille. Un corps de trois cents hommes étoit derrière cette maison, pour soutenir les mousquetaires qui étoient dedans; le reste du régiment étoit au côté gauche. Quatre compagnies des gardes, qui faisoient huit cents hommes, formèrent leur bataillon à la gauche du corps de Picardie, selon la disposition du lieu auquel ils étoient pour défiler les derniers.

Entre deux, au-dessous, pour les soutenir, étoient Normandie et Rambures; à la gauche des gardes étoient quatre escadrons des quatre compagnies mentionnées ci-dessus. A peine nos gens furent-ils rangés en cet ordre, que les ennemis sortirent de derrière une cassine, prirent leur champ de bataille dans un champ fermé de deux chemins, où ils formèrent promptement trois bataillons d'environ trois mille hommes chacun, lesquels étoient soutenus de plus de

douze cents chevaux en trois escadrons; de là leurs pelotons, se coulant à la faveur de quelques haies, commencèrent une escarmouche assez froide avec les mousquetaires de Picardie qui étoient logés dans la maison. Au même temps le plus gros de leurs bataillons, qui étoit au milieu, s'avança, et, suivi de deux autres qui étoient à droite et à gauche un peu en arrière, marchèrent droit aux nôtres. Le bataillon du milieu attaqua Picardie, qui, soutenu de Normandie, s'avança aussi pour le recevoir. Il fut tiré grande quantité de mousquetades de part et d'autre; et jamais gens ne vinrent plus résolument au combat que faisoient les ennemis, qui d'abord emportèrent la maison où, dès le matin, on avoit logé des mousquetaires, mais elle ne leur demeura guère; les officiers de Picardie les en ayant chassés l'épée à la main, ils la regagnèrent encore une fois, et en furent rechassés par la même voie.

Au même temps le bataillon qui étoit à la main gauche, gagnant le dessus pour se rendre maître du chemin de Chiavennes, par où nos gens devoient passer, et ainsi nous séparer tout-à-fait de l'avant-garde et de la bataille qui étoit passée, et empêcher qu'aucunes troupes de ces corps ne pussent revenir au secours, Rambures avec son régiment marcha droit à eux, et, après avoir vidé toutes ses bandoulières, les repoussa par deux fois, l'épée à la main, avec ses officiers et beaucoup de ses soldats, et plusieurs officiers du corps de la bataille, qui revinrent au bruit du combat.

Le bataillon des ennemis qui étoit à la main droite, attaqua au même temps le bataillon des gardes; et bien qu'il fût beaucoup inférieur en nombre, que son

champ de bataille fût si serré qu'il ne pût faire le front dont il étoit capable, bien qu'il fût exposé par son éminence à tous les coups qu'on leur tiroit, jamais ils ne lâchèrent le pied.

Ce combat ayant duré près d'une heure entre l'infanterie, sans que la cavalerie branlât de part ni d'autre, M. de Montmorency jugeant, avec M. d'Effiat et le comte de Cramail qui étoient avec lui, qu'enfin le fort emporteroit le foible, que d'autre part il n'y avoit point de moyen de faire retraite, sans perte de la moitié des troupes qui restoient en ce camp, résolut de jouer à quitte ou double, et, bien qu'il n'eût que trois cents chevaux, charger la cavalerie ennemie, qui paroissoit capable de les engloutir. Cette résolution ne fut pas plutôt prise, que le marquis d'Effiat se mit à la tête de quatre-vingts chevau-légers du Roi, et de quelques volontaires, pour aller droit aux ennemis.

Pour bien comprendre ce qui se passa en cette occasion, il est besoin de savoir qu'aussitôt que la cavalerie ennemie vit que l'infanterie venoit aux mains avec la nôtre, deux de leurs escadrons, commandés par le prince Doria, pour être vis-à-vis des nôtres, entrèrent à la main gauche dans un champ si avantageux pour s'empêcher d'être attaqués, qu'il y avoit un grand fossé qu'on ne pouvoit passer qu'à la file.

Le troisième, commandé par le marquis de Ville, à la tête duquel étoit le prince de Piémont, prit à la main droite pour aller soutenir ceux qui attaquoient Picardie et la maison où il étoit.

On ne pouvoit passer ce fossé, qui séparoit ces deux premiers escadrons des nôtres, sans essuyer la dé-

charge d'une compagnie de carabins qu'ils avoient à leur tête ; mais cela n'empêcha pas qu'après que le marquis d'Effiat eut commandé à ses gardes de faire leur décharge sur eux, il ne passât le premier et formât son escadron à la portée du pistolet des ennemis.

Ensuite le duc de Montmorency, qui s'étoit mis à la tête des gendarmes du Roi pour soutenir ledit sieur d'Effiat, prit même chemin, n'y en ayant point d'autre, et forma aussi son escadron. Au même temps ils donnèrent tous deux ; le marquis d'Effiat chargea le premier escadron avec tant de furie, qu'après l'avoir percé d'outre en outre il lui fit tourner tête.

Le duc de Montmorency en fit autant de celui qu'il attaqua, et, bien que le péril ne fût pas petit, il s'y conserva le jugement si net, qu'après avoir vu toute la cavalerie ennemie en désordre et en fuite, et jugeant que M. d'Effiat, qui étoit lors mêlé parmi eux, suffisoit pour les mener battant jusque dans leurs retranchemens, il commanda à une partie des gendarmes de Monsieur de charger deux cents mousquetaires qui s'étoient glissés dans des haies pour favoriser leur cavalerie, et chargea lui-même avec le reste le plus gros bataillon d'infanterie avec tant d'heur, qu'étonnés par la défaite de la cavalerie qu'ils voyoient devant leurs yeux, il commença à s'ébranler ; ce qui donna lieu aux gardes de venir à eux l'épée à la main avec tant de furie, qu'ils tournèrent tête et s'enfuirent tous en désordre, fors environ mille hommes qui se retirèrent tous ensemble.

Au même temps les gendarmes du sieur de Noailles furent envoyés par le comte de Cramail, pour charger le bataillon qui avoit attaqué le côté de Picardie

et de Rambures, où ils firent leur devoir comme les autres, et n'aidèrent pas peu ces régimens, qui, outre l'infanterie, avoient encore la cavalerie du marquis Ville sur les bras.

Le secours de cette cavalerie mit les ennemis en désordre de ce côté-là, où ils prirent la fuite aussi bien que les autres; et peu s'en fallut que le prince de Piémont, qui s'étoit avancé pour reconnoître le vrai lieu qu'ils devoient gagner pour couper le chemin aux nôtres, ne fût pris prisonnier; car la déroute des siens, dont il fut averti au lieu où il s'étoit avancé, l'ayant surpris, il fut contraint de se retirer au galop, et son cheval étant tombé en sautant un fossé, les siens l'en dégagèrent, non sans peine; et fallut que, sans attendre son cheval, il continuât son chemin à pied, jusqu'à tant qu'un des siens lui en donnât un autre.

Ainsi ils furent tous défaits, en sorte qu'il en demeura plus de mille sur la place; y eut plus de trois cents prisonniers, entre lesquels se trouvèrent plusieurs capitaines et officiers, et entre autres le duc de Veillane, général de la cavalerie, frère du prince Doria, blessé de plusieurs coups; on remporta dix-sept drapeaux et une cornette; le champ nous demeura si libre que jamais les ennemis, qui avoient encore plusieurs bataillons et escadrons tous formés dans leurs retranchemens, et entre autres un gros d'Espagnols, n'osèrent sortir.

Le marquis d'Effiat, se retirant du pont de Veillane, jusqu'où il avoit mené battant les ennemis, rallia ses gens, fit ferme, et tourna tête par trois fois sans qu'aucun branlât pour venir à lui.

Après avoir demeuré plus de deux heures sur le champ de bataille, tant pour se reposer, faire panser les blessés, que faire repasser tous ceux qui étoient venus au bruit du combat, les troupes qui avoient combattu commencèrent à défiler et suivre le reste de l'armée, selon le dessein qu'on en avoit fait dès le matin.

Ainsi toute l'armée se trouva jointe à Chiavennes, sur les six heures du soir, avec la joie qu'ils devoient avoir d'un si heureux succès et si glorieux passage. Nous perdîmes à ce combat quelque deux cents hommes d'infanterie, un seul capitaine La Borde, cornette de cavalerie, qui s'y trouva, bien que sa compagnie n'y fût pas, douze ou quinze gendarmes ou chevau-légers.

Jamais il ne se fit une plus belle action, bien que peut-être avoit-on entrepris ce passage avec moins de considération qu'il ne falloit.

Passer à la tête d'une armée campée dans un retranchement, par un chemin si difficile et si étroit qu'on n'y pouvoit aller qu'à la file deux à deux, tout au plus encore en peu de lieux, c'est une chose dont la difficulté est aisée à connoître. La prudence requéroit qu'on fît quelques travaux pour se couvrir et assurer ce mauvais passage; mais ce devoir ayant été omis, il ne se pouvoit faire autre chose que ce qui fut résolu par ces messieurs, qui soutinrent par leur courage ce que la trop grande confiance qu'ils avoient en eux-mêmes leur avoit fait entreprendre : en l'état présent où ils étoient, il n'y avoit point d'autre conseil à prendre; il falloit s'exposer à se perdre pour sauver ceux qu'ils com-

mandoient ; c'étoit un coup et de cœur et de tête d'en user ainsi.

Le duc de Montmorency y fit merveille ; son ambition le porta jusqu'à ce point, qu'ayant un cheval plus vite que tous ceux qui le suivoient, il se trouva le premier mêlé dans l'escadron qu'il attaqua, et courut fortune de s'y faire prendre ; il se trouva tout meurtri de coups, et son cheval étant tombé en un fossé qu'il sautoit pour aller attaquer les gens de pied, si celui qui commandoit ses gardes n'eût tué un des ennemis qui vouloit se prévaloir de cet avantage pour lui ôter la vie, sans doute il l'y eût perdue.

Le marquis d'Effiat acquit une réputation très-grande en cette action ; son cheval fut blessé de quatre coups d'épée et de deux de carabine et pistolet : tous deux tuèrent de leurs mains plusieurs des ennemis.

Il est impossible de représenter quel courage l'armée reçut de cette victoire, et l'étonnement qui en demeura parmi les ennemis, qui en étoient d'autant plus confus que jamais partie ne fut mieux faite à leur avantage, et que les troupes qui avoient été défaites étoient toutes allemandes, et les meilleures qu'ils eussent.

Quatre capitaines et le sergent-major du régiment de Gallas, qui composoit le plus gros bataillon des trois, et qui furent pris prisonniers, rapportèrent, pour augmenter la vanité des nôtres, que jamais ce régiment n'avoit été battu, et que seul il avoit défait le roi de Danemarck, aux guerres qui depuis peu s'étoient passées en Allemagne.

Après ce grand combat si avantageux pour le Roi,

nos gens pouvoient et vouloient prendre le devant des ennemis, comme l'heureux succès du combat leur en donnoit le moyen; mais ils furent contraints de séjourner un jour à Chiavennes et deux à Cumiane, faute de pain dont ils manquèrent deux jours.

Le Roi reçut un merveilleux contentement de cette nouvelle, manda qu'on fît garder soigneusement tous les prisonniers d'importance, chefs et officiers, et, quant aux simples soldats, il estima qu'il leur falloit donner passage en France pour s'en retourner.

Pour obliger les ennemis à diviser leurs forces, et pour donner à son armée facilité à faire plus aisément ce qu'ils voudroient, il fit état de faire passer le Plessis de Juigné, et d'autres régimens nouveaux qui commençoient à arriver, au-delà de Suse.

Il manda à ses généraux qu'ils envoyassent un de leurs maréchaux de camp pour commencer à les recevoir, et les autres troupes qui de jour à autre arriveroient et passeroient en Italie. Il leur fallut vivre des blés qu'ils avoient trouvés en la campagne, ce qui leur étoit fort aisé à faire, les villages en étant pleins; mais ils n'avoient nulle commodité pour les porter, les sacs ne leur étant arrivés que le troisième jour, et de plus les gens de guerre étant à ce commencement si ennemis d'eux-mêmes, qu'ils n'étoient pas sitôt arrivés qu'ils rompoient tous les fours et les moulins.

D'autre part, le marquis d'Effiat, qui pensoit trouver l'artillerie avec tout l'équipage nécessaire, ayant encore près de sept cents chevaux avec ceux qu'il avoit amenés de Savoie haut le pied, sans compter ceux qui étoient venus de Dauphiné avec cent

vingt-six charrettes, trouva que le marquis d'Aluyes s'étoit, à cause de la peste, retiré en une vallée, que tous les officiers de l'artillerie étoient pour la plupart infectés, et les autres gagnoient au pied, de sorte que c'étoit la plus grande confusion du monde, dont il se plaignit audit marquis auquel il avoit donné l'argent qu'il lui avoit demandé pour toutes ces choses; il lui dit que cela n'avoit nul rapport aux ordres que le cardinal lui avoit donnés, ni à la réponse qu'il lui avoit faite, qu'il avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné.

N'eût été tous ces désordres, ils faisoient état d'aller sans délai à Sarcenas, qui a Vigon à la main droite, Pancalier à la gauche et Villefranche à la tête; ce qui donnoit jalousie à l'ennemi, en telle sorte qu'il falloit qu'il se partageât en trois pour assurer tous ses postes, dont attaquant l'un on défaisoit en même temps celui qui le gardoit, ou, s'ils se tenoient ensemble pour secourir celui que nous eussions voulu attaquer, ils nous donnoient commodité de livrer bataille; mais sans vivres et artillerie cela ne se pouvoit; joint aussi qu'il nous fallut pourvoir à Pignerol et Briqueras, dont les vivres et fortifications étoient en très-mauvais état, et particulièrement audit Pignerol, où la peste avoit été et étoit encore furieuse, et si c'étoit néanmoins où l'on alloit quérir toutes les commodités de l'armée; on y envoya des Suisses pour fortifier la garnison, qui ne pouvoit plus être que de six cents hommes sains, et on donna charge de faire travailler aux fortifications.

En ce temps-là leur arrivèrent les mulets, les charrettes et chevaux de canon, les faucilles, les

sacs, lesquels par négligence, comme nous avons dit, avoient été retardés : lors le marquis d'Effiat fit instance d'aller prendre ledit logis de Sarcenas, mais son avis ne fut pas suivi; on trouva bon que, s'appuyant toujours des montagnes, et laissant l'ennemi à la main gauche, on allât prendre le logis de Macé qui couvre Pignerol et Briqueras, et regarde Vigon à main gauche, Villefranche et Saluces à la droite, d'où partant on pouvoit s'avancer droit à Saluces, pour, suivant l'ordre qu'ils avoient, prendre un poste duquel ils pussent entreprendre le secours de Casal.

Cependant qu'ils séjournoient à Chiavennes, à Cumiane et audit Macé pour amasser leurs blés, tous leurs équipages se rallioient pour aller trouver l'ennemi, qui étoit le 15 logé à Vineux, Pionpée et Benatz; et disoit-on que le duc étoit reculé jusques à Millefleurs, ayant dessein, comme ils avoient appris, de suivre toujours leur main gauche. Les prisonniers leur vouloient faire croire que son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied et six mille chevaux, et outre cela que Spinola lui envoyoit encore des troupes, ce qui n'empêchoit pas les nôtres de les vouloir aller chercher en quelque lieu qu'ils fussent.

A mesure qu'ils s'avançoient, l'armée des ennemis faisoit de même et les cotoyoit, se tenant toujours entre le Pô et eux, pour les empêcher d'y gagner un passage et s'avancer vers Casal.

Il n'y avoit pas une telle union entre nos généraux qu'il eût été à désirer, le commandement étant une chose si jalouse, que difficilement deux personnes y peuvent-elles demeurer avec égalité; néanmoins le

maréchal de La Force étant fort accommodant, les choses ne passoient pas à mésintelligence ouverte.

Quant aux maréchaux de camp, ils étoient tous fort négligens et peu soigneux des ordres qui doivent contenir les soldats dans la bonne discipline, et de pourvoir à la sûreté des logemens, des campemens, étant la plupart si mal ordonnés, que s'ils eussent eu un ennemi plus entreprenant ou moins abattu de cœur par nos bons succès, il leur eût bien souvent taillé de la besogne. Si le bonhomme Dauriac eût eu de la force il eût bien fait, mais il étoit décrépit; Montréal avoit bonne intention, mais peu d'intelligence, et le marquis de La Force de même; le comte de Cramail avoit bon esprit et beaucoup de règle, mais l'applicative ne répondoit pas. Feuquières étoit celui de tous à qui ils se fioient le mieux, et le marquis de Villeroy encore plus que lui. D'Effiat se plaignoit par ses dépêches que le duc de Montmorency, qui étoit de son naturel brave et hardi, avoit si peu d'arrêt en ses pensées, et une légèreté si grande, que ce qu'il vouloit avec passion le matin, il le contrarioit le soir, soit qu'il eût cela de son naturel ou de celui du comte de Cramail qui étoit son grand gouverneur, et étoit un esprit qui avoit quelque pointe, mais point de résolution ni de jugement; toujours chancelant dans les incertitudes du parti qu'il falloit prendre, et jamais ne s'arrêtant en un choix certain de celui qui étoit le plus expédient; toujours plein de difficultés qu'il ne résolvoit point, si ce n'étoit en la paresse de non agir, ne pouvant sortir d'un lieu quand il y étoit, et cherchant des commodités qui ne se pouvoient fournir: cela étoit cause que le duc de Montmorency

contrarioit plusieurs bonnes entreprises que le marquis d'Effiat, par la vivacité de son esprit et la grande affection qu'il avoit à l'heureux succès de cette affaire, mettoit en avant, et vouloit faire passer l'action de Veillane pour l'accomplissement de la gloire du Roi et de ses intentions, bien qu'en effet ils n'eussent pas tant de sujet de s'en vanter comme ils en prenoient, ce combat ayant été fait, non par élection, mais par force, ni par entreprise qu'ils eussent faite sur l'ennemi, mais pour éviter leur ruine, à laquelle ils s'étoient hasardés par leur imprudence, ayant fait filer l'armée sans ordre, à contre-temps et en présence de l'ennemi, qui les étoit venu attaquer avec autant de jugement que par merveille il y avoit eu de mauvais succès, au lieu qu'ils le devoient aller chercher en ayant reçu le commandement.

Après avoir demeuré à Macé quelques jours, ils y eussent encore perdu davantage de temps pour les raisons susdites, mais Montréal leur proposa une entreprise sur Revel qui les fit partir; mais au lieu de prendre le droit chemin, ils allèrent par Briqueras, et le comte de Cramail avoit persuadé au duc de Montmorency de les faire camper sous des arbres sans prendre le logis de Dauvy, à cause que le château tiroit, si le maréchal de La Force et le marquis d'Effiat n'eussent opiniâtré de l'emporter, ce qu'ils firent sur-le-champ; et à même temps, sur l'avis qu'un chartreux donna qu'il n'y avoit personne dans Saluces dont ils n'étoient qu'à trois mille, ils formèrent le dessein d'y aller, et quittèrent pour lors celui de Revel; et fut résolu que le duc de La Trimouille iroit avec huit cents chevaux et mille hommes de pied pour les

sommer, et, en cas qu'ils ne se rendissent, que les gens de pied se saisiroient des avenues, pour, sur l'avis qu'ils leur en donneroient, faire suivre le reste de l'armée, et ainsi ils l'eussent emporté d'emblée, n'y ayant pas un homme de guerre dedans; mais au lieu de partir à la minuit, il ne partit que le lendemain matin, et ne mena que cinq cents chevaux et pas un homme de pied au lieu des huit cents chevaux et des mille hommes de pied qu'il devoit mener; mais encore nonobstant tout cela la ville se fût-elle rendue sans difficuté quelconque, si le sieur de Montréal, maréchal de camp, qu'on avoit envoyé avec cinq cents chevaux pour empêcher que le duc de Savoie n'y jetât du secours, n'eût fait une faute qui en effet lui donna lieu d'y en mettre; car, comme il alloit s'acquitter de l'ordre qu'il avoit reçu, il rencontra l'évêque de Saluces avec plusieurs députés de la ville, qui venoient pour témoigner leur affection et capituler. Lors, au lieu de continuer son voyage, il revint avec eux, ce qui donna lieu à trois cents carabins conduits par le cavalier Balbien, de se jeter dans la place.

Et si le bonheur du Roi n'eût voulu que les ennemis eussent trouvé le pont du Pô rompu, qui leur fit perdre une journée, ils y eussent été plus tôt que nous, et, pour nous être arrêtés un jour entier, nous eussions perdu le fruit de notre cavalcade; car si le reste de leur armée eût gagné logis, le pays est si couvert et si embarrassé de fossés, que nous eussions eu la honte de lâcher le pied et nous en retourner sur nos pas; mais notre armée emporta la place plus glorieusement, puisqu'elle fut contestée. Il en coûta la vie à plusieurs soldats et à quelques officiers, qui,

étant déjà logés dans les faubourgs sans se tenir sur leurs gardes, reçurent, lorsqu'ils y pensoient le moins, la décharge de ces carabins. La ville se rendit un jour plus tard, par la contrainte que ces gens de guerre firent aux habitans, qui après se retirèrent au château, où ils tinrent cinq jours, jusqu'à ce que le canon eût fait brèche et qu'on les pût emporter par assaut. Le cavalier Balbien, quelques autres personnes de condition, et trois cents soldats, se rendirent lors sans autre capitulation que la vie sauve et être prisonniers de guerre. L'ennemi, cependant, n'osant donner moyen à l'armée du Roi de le voir à la plaine, s'étoit retiré à Saviglian.

L'armée demeura quelques jours à Saluces pour se rafraîchir. Le marquis d'Effiat insista qu'on n'y demeurât pas davantage, et représenta que les environs de ce lieu étoient tous couverts de cassines si remplies de blé, qu'aucunes d'icelles pouvoient nourrir l'armée dix jours; que l'on gâtoit tout, tant par la cavalerie que l'infanterie, qui en faisoit litière et un dégât non pareil en brûlant une grande partie d'iceux; et cette ville, la plus belle et la plus saine du monde, qui devoit être conservée comme la prunelle de l'œil, étant quasi le seul refuge qui leur restoit pour leur rafraîchissement, se rendoit, par leur demeure, presque aussi infectée que Pignerol. Il donna ordre tant qu'il put pour la faire nettoyer, et enterrer les morts, dont le circuit fut tout rempli.

Durant leur demeure à Saluces, ils envoyèrent à Bresole, et prirent la ville et le château; ils prirent aussi le fort de Saint-Pierre; c'étoient deux places qui leur étoient fort utiles, pource qu'elles les rendoient

maîtres de deux bonnes vallées qui communiquoient à Château-Dauphin et à la Provence, et rendoient à notre armée toute la main droite libre.

Le 25, ils partirent de Saluces et allèrent à Revel, où ils prirent la ville, en laquelle ils trouvèrent beaucoup de rafraîchissement; ils n'attaquèrent pas le château pource qu'ils y eussent perdu huit jours. Le marquis d'Effiat étoit d'avis que l'on prît un poste avancé d'une lieue du côté de Saviglian; ce que faisant, on se fût rendu maître d'une grande campagne pleine de blé, et en eût-on pu faire amas à l'aise, toutes les cassines en étant si pleines qu'il ne se pouvoit plus; et même ayant fait aller le sieur de Feuquières ès environs avec les charrettes de l'artillerie, il en rapporta près de cinq cents charges qu'il avoit trouvées en une seule cassine, où il dit lui-même qu'il y en avoit encore pour nourrir l'armée six semaines entières, tant tout étoit plein; mais les généraux ne furent pas de cet avis, disant qu'il ne falloit pas se tant hasarder, ce poste n'étant qu'à une lieue de l'ennemi, qui avoit son camp à Saviglian, bien que ledit marquis soutînt le contraire, y ayant près de deux lieues et deux rivières à passer, et l'ennemi ne pouvant venir à eux qu'en état de donner bataille, ce qu'il appréhendoit trop; néanmoins la pluralité des voix l'emporta, et on conclut qu'il falloit aller au côté de Revel.

En ce temps-là arrivèrent les nouvelles de la prise de Mantoue; on ne les pouvoit croire à l'armée, quand elles y furent apportées devant Revel, et difficilement aussi les pouvoit-on croire auprès du Roi. Toutefois, la lâcheté des Vénitiens et le peu de résolu-

tion du duc de Mantoue, qui pensoit plutôt à se délivrer, entendant toutes sortes d'ouvertures qui lui fussent présentées de la part de qui que ce fût, que non pas à se bien défendre, en ouvroient le chemin à la créance. On n'oyoit autres nouvelles tous les jours, sinon que ledit duc écoutoit ceux qui, pour l'amuser, lui faisoient des propositions de l'Empereur; sur quoi le Roi lui avoit fait dire plusieurs fois qu'il se donnât de garde de faire une faute dont il ne se pourroit jamais relever; que Sa Majesté ne désiroit point empêcher son bien et son avantage, mais que c'étoit à lui à reconnoître en quoi il consistoit. De la part de Venise, on n'avoit entendu que continuelles foiblesses, non en leurs résolutions, qui de paroles étoient généreuses, mais en l'exécution, qui n'avoit jamais de rapport à ce qu'on avoit résolu, joint qu'enfin la maladie étoit si cruelle en leur armée, que leur général changeoit tous les jours de quartier pour fuir la peste.

Le duc de Candale étoit en un autre endroit à sept milles de lui, de sorte que les ordres qu'ils donnoient ne s'exécutoient point, ou par le mal qui arrivoit à ceux qui les recevoient, ou par l'appréhension que les autres en avoient, mais principalement parce que l'éloignement des chefs faisoit qu'ils ne pouvoient pas à temps convenir des choses qu'il étoit nécessaire de faire.

Si leur général jetoit du secours dans Mantoue c'étoit en cachette, et si petit nombre, qu'ils passoient comme voleurs, non comme gens de guerre: ces sortes de sûretés si recherchées augmentoient la terreur qui étoit déjà assez grande parmi les soldats, et

ne leur faisoient espérer de salut qu'en fuyant et se cachant. On ne put jamais faire que le général osât entreprendre d'y porter généreusement un secours de la plus grande partie de son armée, et leurs gentilshommes vénitiens avoient eux-mêmes si peu bonne opinion de leur armée, et si peur de leurs ennemis et de la peste, qu'ils refusoient les charges vacantes en leur armée et ailleurs.

Pour à quoi remédier, la République tint un grand conseil le 12 juillet, auquel il fut résolu que chacun devoit s'exposer pour sa patrie; ceux qui refuseroient les charges pour cause de peste ou autrement, seroient condamnés aussitôt en 4,000 livres ducats d'amende, bannis pour dix ans de tout l'état de la République, et privés à jamais de l'entrée du conseil.

Cette rigueur témoigna un peu de courage dans le corps de la République, mais une grande lâcheté dans les particuliers.

Notre ambassadeur étoit toujours à leurs oreilles, se plaignant de ne les pas voir en état de seconder le Roi, ni rien faire de ce à quoi ils étoient obligés.

Enfin, il fut contraint de se réduire à leur demander qu'au moins pour lors il défendissent la ville de Mantoue, dont ils ne prenoient pas le chemin, mais bien plutôt de la perdre, n'y envoyant pas la moitié des gens de guerre qui étoient nécessaires pour sa défense; car la garnison étant quasi devenue à néant par la peste et autres maladies durant le siége, on ne leur y put faire envoyer que six cents hommes vers le commencement de juillet, et, depuis, trois cents du régiment de Candale, qui n'étoit pas un nombre approchant de celui qu'eux-mêmes reconnois-

soient nécessaire pour la conservation de cette place.

Tandis qu'ils la défendent si mal, et font la sourde oreille aux protestations que Sa Majesté leur fait faire par ses ministres, elle fut prise par les Impériaux le 18 juillet.

L'armée impériale étoit de long-temps campée au long de la rivière du Mincio, qui tombe dans le lac de Mantoue, distant environ de deux milles de la place; ils faisoient continuelle garde à toutes les avenues, pour empêcher l'armée de la République d'y jeter du secours de vivres et d'hommes; mais, voyant qu'elle étoit très-bien fournie de vivres, tant par les grands envois qui étoient entrés dedans, que par la recherche exacte que le duc avoit fait faire dans les maisons des principaux habitans, dont le nombre étoit diminué de trois quarts, morts de peste en trois mois; et que pour les hommes, nonobstant lesdites gardes, il y en étoit entré quatre cents depuis huit jours, envoyés par les généraux de l'armée de ladite République, qui, pour cet effet, avoient divisé leurs troupes en deux parties, et logé l'une d'icelles dans le Bressan, qui est au-delà de ladite rivière de Mincio, et l'autre dans le Véronèse qui est au-deçà; le sieur Altringher, qui commandoit l'armée impériale, se résolut de faire un effort pour surprendre ladite place, dans laquelle il avoit de grandes intelligences. Il prépara donc trois ponts, plusieurs échelles, quelques bateaux et deux pétards, et la nuit du mercredi allant au jeudi 18 juillet, fit attaquer par deux côtés, l'un à la porte de La Pradelle, où l'on vient de terre ferme par une digue, sur laquelle il y avoit deux demi-lunes,

l'une après l'autre; la première défendue par deux redoutes qu'on avoit faites aux deux côtés dans le lac, sur pilotis, et la deuxième tiroit sa défense du corps de la place. Cette attaque ne réussit pas; les échelles furent renversées, et les Impériaux repoussés plusieurs fois. L'autre fut par ledit pont de Saint-Georges, au milieu duquel n'y ayant que dix hommes qui gardoient cette brèche, et six à l'entrée du côté de la ville, les ennemis les taillèrent en pièces avec cinquante des leurs qui les prirent par derrière, ayant passé le lac sans alarme avec des bateaux; et, jetant leurs ponts sur ladite brèche, passèrent à la porte qui entroit dudit pont Saint-Georges dans le palais. Le duc courut au bruit, accompagné du prince son fils et de quelques gentilshommes du maréchal d'Estrées, et voulut sortir par ladite porte pour aller aux ennemis qui venoient au long dudit pont; mais la clef de ladite porte se trouva dérobée, de sorte qu'auparavant qu'il l'eût pu faire rompre, les Impériaux furent passés le pont, et arrivés à une autre porte qui sortoit de la ville sur le lac, où ils firent jouer deux pétards, et entrèrent dedans si promptement, que ledit duc n'eut que le temps de se sauver avec ceux qui étoient avec lui dans le fort de Porto, qui étoit sur le bord du lac au bout du pont des Moulins.

Là, ceux qui défendoient La Pradelle, et ceux qui se purent sauver de la ville, s'étant retirés, le duc fit faire une barricade contre le pont que les ennemis avoient gagné tout-à-l'heure, et se résolut d'attendre le secours que l'on préparoit de lui envoyer de l'armée vénitienne; mais un soldat, désespéré de n'avoir

pas fait la garde ordinaire dans les galiotes, et, par sa faute et de ses compagnons, avoir laissé passer les barques des Allemands, mit le feu aux poudres, et, se brûlant lui-même, contraignit le duc de capituler.

Les conditions furent qu'il se retireroit dans l'état du Pape avec le prince son fils, le maréchal d'Estrées et les gentilshommes de leur suite;

Que la princesse sa belle-fille, qui étoit dans un couvent de Saint-Versiale à cause de la peste, demeureroit en liberté dans le palais avec ses enfans, et que les gens de guerre qui étoient dans le Porto sortiroient libres, promettant de ne porter les armes contre l'Empereur de six mois. Le tout fut exécuté et la ville pillée, les Allemands logés dedans, attendant l'ordre qu'ils recevroient.

Cette prise fut jugée une chose prodigieuse à tous ceux qui connoissoient la situation de Mantoue, qu'une ville de sa grandeur, au milieu d'un lac dont nous étions les maîtres, que l'on n'aborde que par de très-longs ponts, eût été prise d'un seul coup de pétard, qui y avoit fait entrer toute la cavalerie et l'infanterie ennemie, et que soixante-dix soldats, descendus par barques, l'eussent appliqué sans empêchement. Ce qui fit croire que ce dessein ne s'étoit exécuté sans intelligence, si ce n'étoit que le mépris que ceux qui étoient dedans faisoient des ennemis, les empêchât de remédier à telles surprises, étant chose certaine que deux ou trois palissades au lieu où les barques pouvoient passer, et particulièment aux portes et diverses bascules ès ponts dormans, pouvoient la garantir de toute surprise.

De rejeter la faute sur le manquement d'hommes, on ne le peut, pource que ceux qui n'en demandoient que mille pour soutenir le siége, et qui de ces mille en avoient reçu quatre cents, en avoient assez, ce semble, pour empêcher une surprise, et ce manquement étoit ce qui les obligeoit de tant plus à pourvoir soigneusement à la garde qu'ils devoient faire aussi bien par eau que par terre; car les nuits étant courtes et belles, c'étoit un passe-temps que de faire des rondes sur ce lac. Il est encore à remarquer que l'entreprise s'exécutoit en pleine lune.

Les ennemis devant Casal en firent de grands feux de joie. Les assiégés, pour les aider à en lire mieux les nouvelles qui leur en étoient venues, firent une sortie avec deux cent cinquante chevaux, défirent et tuèrent tout au quartier des Napolitains, et changèrent leurs feux de joie en tristesse.

Cette prise enorgueillit beaucoup les Espagnols; mais la nouvelle du renouvellement d'alliance entre le Roi et les Hollandais leur donna de l'appréhension : elle fut renouvelée le 17 juin. Le Roi s'obligeoit à leur fournir en don, sept ans durant, 1,000,000 de livres, si la guerre qu'on leur faisoit duroit autant; et eux promettoient réciproquement de ne traiter ni paix ni trève avec leurs ennemis, directement ni indirectement, sans l'avis de Sa Majesté, laquelle aussi promettoit de ne faire aucun traité à leur préjudice.

Ensuite de ce traité ils se mirent aux champs quelques jours après, et essayèrent d'empêcher la construction du nouveau fort que les Espagnols faisoient sur le canal de Rhinberg; mais cette entreprise ne

leur réussit pas. Ils donnèrent néanmoins quelque échec aux ennemis, auquel le comte Jean de Nassau fut blessé et pris prisonnier.

Le roi d'Angleterre voulut depuis s'entremettre de renouveler avec eux le traité de la paix ou de la trève avec Espagne, leur mandant qu'il en avoit la procuration du roi d'Espagne ; mais son entremise fut inutile.

Si ce renouvellement d'alliance alarmoit les Espagnols, le roi de Suède, d'autre côté, leur donnoit encore, à bon escient, de quoi penser à se défendre des forces qu'il avoit déjà sur pied et de celles qu'il amassoit encore.

Il avoit secouru par ses lieutenans la ville de Stralsund, qui est aux extrémités de la Poméranie, que Fridland tenoit bloquée depuis deux ans, et avoit pris le 20 juin l'île et principauté de Rugen, qui est vis-à-vis de ladite ville.

Il avoit écrit aux électeurs catholiques sur ce que lesdites troupes de l'Empereur avoient, l'année passée, passé en Prusse contre lui, et demandoit que les princes ses voisins, maltraités par les armes de l'Empire, fussent restitués au même état qu'ils étoient auparavant ; priant lesdits électeurs de croire qu'il n'avoit aucune volonté de les offenser, mais seulement de maintenir ses alliés, leur donnant à entendre qu'il avoit dessein de passer en personne avec une puissante armée, pour obtenir de force ce qu'il ne pourroit d'amitié. Tout cela donnoit à penser à la maison d'Autriche, et tempéroit la joie qu'ils eurent de la prise de Mantoue.

La nouvelle de cette prise fut apportée au duc de

Savoie étant à Saviglian, où il s'étoit retiré, outré de regret lors de la prise de Saluces, qu'il avoit eu une grande passion de défendre, et croyoit avoir reçu un grand affront de l'avoir vu enlever à sa barbe par l'armée du Roi, moindre que la sienne. Affligé de cette perte, la nouvelle de celle de Mantoue acheva de l'accabler, en laquelle il croyoit être plus intéressé que le duc de Mantoue même, et y perdre plus que lui, en tant que la restitution de ses Etats, la plupart desquels étoient conquis par le Roi, dépendoit de celle de cette place, laquelle il croyoit devoir être mise entre les mains des Espagnols, qui ne rendent jamais rien de tout ce qui tombe en leur puissance, quelque justice et intérêts d'alliance qui les y puissent obliger.

Il se mit au lit incontinent, et, soit d'excès de tristesse, soit que l'infection de l'air lui eût donné quelque atteinte, une petite émotion le saisit, durant laquelle, après avoir dit plusieurs fois à son fils qu'il falloit, à quelques conditions que ce fût, faire la paix, il mourut comme il avoit vécu, au milieu de l'embrasement et de la ruine de ses Etats, desquels il se voyoit dépouillé, comme il lui avoit été prédit longtemps auparavant, et ce par une juste punition de Dieu, que celui qui, durant quarante et tant d'années de son règne, avoit toujours essayé de mettre le feu chez ses voisins, et s'avantager injustement de quelque partie de leurs Etats, mourut dedans les flammes du sien propre, qu'il avoit perdu par son opiniâtreté, contre l'avis des siens et de ses alliés.

Sa mort étonna toute l'armée ennemie, principalement les Espagnols, étant en quelque doute que le

prince ne changeât de parti, et que, par quelques autres rencontres, les affaires de présent ne changeassent de face.

Aussi ne manqua pas le cardinal d'essayer de profiter de cette occasion : il manda aux généraux, de la part du Roi, qu'il falloit, s'ils pouvoient, faire parler au nouveau duc, et tâcher de ménager quelque chose avec lui ; que l'abbé de La Mante y pouvant envoyer sans qu'on le sût, il lui falloit faire représenter par lui que la perte de Casal lui importoit plus qu'à personne, et que surtout il devoit l'éviter au commencement de son règne, qui ne seroit jamais heureux s'il ne commençoit par là ; qu'on imputoit toute la mauvaise intelligence qui avoit été entre la France et la Savoie aux humeurs de son père ;

Que sa personne étoit aimée du Roi et de la Reine, et honorée du cardinal ; partant qu'il recevroit tel traitement qu'il sauroit désirer de la France ;

Qu'on ne lui demandoit pas qu'il se tournât contre les Espagnols pour nous, mais bien qu'en sauvant Casal, où il avoit plus d'intérêt que nous, il les contraignît à faire une paix honorable, ou, s'ils ne la vouloient pas, qu'il se joignît avec nous pour les y contraindre ; ce que nous ferions aisément, et en ce cas le Roi lui rendroit ses Etats, et le traiteroit en vrai frère qu'il aimeroit chèrement.

La nouvelle de la prise de Mantoue arrivée en l'armée du Roi y fut tenue secrète le plus long-temps que l'on put ; quand elle fut sue, chacun en discourut diversement selon son intérêt et sa passion.

Les ennemis du gouvernement présent, c'est-à-dire les mauvais serviteurs du Roi, la disoient être à la

honte de ses armes et de l'entreprise de cette guerre, laquelle ils blâmoient pour cet événement, disant que les affaires de Sa Majesté avoient reçu un grand échec en cette occasion. Mais les hommes sages et sans passion les accusoient de peu de jugement, que ce n'étoit point le Roi qui perdoit Mantoue, c'étoient les Vénitiens et M. de Mantoue mêmes, qui en avoient entrepris la défense; que, si Casal se perdoit, Mantoue en seroit la cause; car sans cela on étoit en terme de le secourir, comme un chacun savoit, et ainsi tout le défaut viendroit d'autrui; qu'en tout cas tout ce que le Roi avoit entrepris de son chef et par ses lieutenans avoit été fait, et quand il arriveroit quelque retour, que l'on cotât le règne d'un grand prince qui eût fait de grandes choses comme avoit fait le Roi, qui n'eût reçu quelque accident;

Que l'Espagne en avoit tant souffert depuis quelques années, que c'eût été temps perdu de les coter; que saint Louis en avoit reçu jusqu'à se perdre lui-même, sur les conseils et mouvemens intérieurs de saint Bernard (1);

Que le roi François avoit perdu la bataille et sa liberté;

Que le roi Henri II avoit perdu la bataille de Saint-Quentin, la liberté de son connétable, presque toute la noblesse de France, et, pour délivrer ledit connétable qu'il aimoit, avoit donné jusqu'à près de deux cents places;

(1) *Sur les conseils et mouvemens intérieurs de saint Bernard:* Saint Bernard avoit vécu sous les règnes de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, et étoit mort en 1153, soixante-un ans avant la naissance de saint Louis. Le rédacteur fait ici une allusion maligne aux mouvemens intérieurs du cardinal de Bérulle, dont il a parlé pendant le siége de La Rochelle.

Que le feu Roi avoit perdu à sa vue Calais, Ardres, Dourlens, Cambrai, qui demeuroit encore pour les gages; qu'il avoit levé le siége de Rouen et de Paris, et que pour cela il n'avoit perdu ni le cœur ni la réputation, ains l'avoit acquise, et le mérite du plus grand prince de son temps.

A combien plus forte raison le Roi ni son conseil ne pouvoient-ils être blâmés, puisque Mantoue n'étoit point défendue par les armes de France, mais par celles de Venise; que, comme le Roi n'eût pas reçu de gloire de sa conservation, il ne devoit pas aussi recevoir de blâme de sa perte.

Mais, nonobstant toutes ces bonnes raisons, le garde des sceaux, lorsqu'il eut cet avis, ne laissa pas de dire tout haut, en présence de plusieurs, que c'étoit un commencement de mauvaises nouvelles, et que nous en devions attendre, de jour en jour, beaucoup d'autres; qui étoit une parole bien éloignée de celles qui devoient sortir de la bouche d'un homme élevé en la dignité en laquelle il étoit, son devoir étant d'encourager un chacun au service de son maître, ou de relever les esprits qu'il voyoit abattus, non pas de les étonner davantage qu'ils étoient; mais il avoit une intention particulière qui le faisoit parler ainsi.

Depuis qu'il fut arrivé à Grenoble, où il vint mal volontiers de Lyon, et que par plusieurs lettres, èsquelles il représentoit la foiblesse et l'incommodité que l'âge et les maladies lui donnoient de passer plus avant, il avoit obtenu du Roi permission d'y demeurer et de ne l'aller pas trouver à Saint-Jean-de-Maurienne comme il lui avoit commandé; il ne cessa jamais, nonobstant ce que Bouvart, premier médecin

du Roi, lui avoit mandé de la salubrité de l'air dudit lieu, et que le Roi y passoit l'été avec plus d'assurance de sa santé qu'il ne pouvoit faire en aucun lieu de son royaume, de représenter, par toutes ses lettres au cardinal, et, ce qui étoit le pis, aux autres à qui il écrivoit, qu'il étoit en peine de la santé du Roi, et particulièrement sur l'occasion de quelque petite fluxion que Sa Majesté avoit eue. Il manda au cardinal qu'il le supplioit de considérer si le Roi étoit bien en ce lieu-là, duquel, quoiqu'il fût bien logé, que l'air y fût bon, et tout ce qu'on pouvoit dire, il estimoit que l'on n'en pouvoit faire bon jugement, attendu que toute la médecine n'avoit science ni connoissance de la qualité et propriété des choses que par les effets et l'expérience; et voyant que le Roi avoit eu ces petites incommodités, c'étoit un argument nécessaire en médecine, que l'air ni le lieu ne lui étoient pas bons, et si c'étoit une personne sur qui l'on eût pouvoir, on l'obligeroit d'en sortir, mais qu'étant notre Roi, nous étions obligés en conscience, et par tout devoir, de le persuader par tous moyens de s'en retirer.

D'autres fois il prenoit l'occasion des affaires et des besoins du royaume, qu'il figuroit être beaucoup plus grands qu'ils n'étoient. Il exagéroit que le parlement de Paris avoit donné un arrêt, empêchant l'exécution des jugemens souverains donnés aux requêtes de l'Hôtel sur la sédition de Laval; qu'il ne pensoit pas qu'il se pût rien imaginer de plus préjudiciable à l'autorité du Roi ni à ses affaires, même en l'état présent; que tout étoit plein de sédition en France, que les parlemens n'en châtioient aucune, que le Roi avoit donné des juges pour ces procès, et le parlement ar-

rêté l'exécution des jugemens, et par conséquent les séditions étoient autorisées, et qu'il ne savoit ce qu'il falloit espérer ou appréhender de cela, vu même la fréquence de ces émotions, dont tous les jours quasi on avoit un nouvel avis.

Il donnoit avis une autre fois d'une assemblée du parlement qui avoit duré trois jours avec des colères en paroles si mal mesurées, qu'il en avoit, ce disoit-il, grand'peine pour eux;

Qu'il avoit passé à faire des remontrances au Roi sur tous les désordres de l'État, et ne point ordonner communication au procureur général sur les lettres d'aucun officier de cour souveraine que chambres assemblées, et faire défense à tous particuliers de payer le quart-denier, au préjudice de toute la compagnie, à peine d'interdiction. Et, sur-toutes ces choses, il mandoit qu'il lui sembloit absolument être nécessaire que le Roi fût plus proche pour les affaires, et qu'ainsi qu'il étoit les affaires se faisoient malaisément. Il remettoit cela, après, au jugement du cardinal, pour le temps qu'il jugeroit être nécessaire que le Roi fût là, pource que, connoissant les affaires, il jugeoit mieux; mais il ajoutoit que les autres considérations, et de sa personne et de ses affaires, le lui faisoient souhaiter autre part. Les continuels soupirs qu'en ses discours familiers, et partout, il faisoit pour la paix, faisoient préjudice à la réputation du service du Roi, vu qu'il donnoit par là couvertement à entendre que le cardinal étoit le promoteur de la guerre, et qu'il ne tenoit qu'à lui qu'elle ne se terminât.

Il mettoit cela en l'esprit de la Reine par ceux qu'il avoit auprès d'elle de son intelligence, et, ajoutant

le danger auquel il disoit que le Roi étoit à Saint-Jean-de-Maurienne, il avoit plus de force à se faire croire. Le duc de Guise vint en ce temps-là de Provence à Lyon, et venoit, ce disoit-il, pour dire qu'il n'avoit pu faire passer à la chambre des comptes un édit dont il s'étoit chargé, duquel il revenoit une grande utilité à Sa Majesté; mais il montra bien que le dessein de ce voyage étoit autre, et qu'il venoit pour frapper son coup dans l'esprit de la Reine contre le cardinal, tandis que les autres y avoient déjà fait impression à son désavantage.

Car il fit plainte à la Reine d'un exploit qu'il disoit lui avoir été fait en Provence de la part du cardinal, bien qu'il n'eût néanmoins été fait qu'aux officiers de l'amirauté, comme si c'eût été un crime de lui faire signifier un acte de justice, et que ce lui eût été une honte que le parlement eût agi contre lui.

Il ne dit pas à la Reine qu'il avoit été si peu respectueux à l'autorité du Roi, et si oublieux de son devoir que d'avoir empêché l'huissier de faire les significations qu'il avoit à faire, et de l'avoir arrêté et livré entre les mains de ses gardes, qui le mirent hors de la province; ce que la coutume que les grands, par la foiblesse des ministres du Roi, avoient prise de long-temps de mépriser l'autorité royale et s'en arroger une bonne partie, lui faisoit croire qu'il supporteroit facilement; mais il dit à la Reine qu'on lui avoit prédit par son horoscope qu'il devoit être disgracié cette année. Sur quoi la Reine lui ayant demandé par qui, il lui répondit : « Par ceux qui ont fait disgracier votre Majesté, par gens de faveur. » Il lui dit encore force autres choses qui témoignoient qu'il avoit

l'esprit bien ulcéré. Aux autres, il disoit publiquement que s'il venoit des gens de qualité dans la province pour faire exécuter quelque chose contre ses prétentions, quelque ordre de justice qu'il y en eût, il les tueroit lui-même, et si c'étoient autres il les feroit tuer par ses gardes.

Le garde des sceaux ne laissoit pas cependant, nonobstant toutes menées dont il étoit le chef, d'écrire avec l'excès de soumission avec lequel il avoit commencé depuis quelque temps, au cardinal qu'il lui devoit tout, et ne le devoit, disoit-il, jamais oublier. L'évêché de Saint-Malo, dont il avoit cru la vacance certaine le mois de novembre précédent, et qu'il avoit lors, par la faveur du cardinal, obtenu de la Reine-mère, à qui, le domaine de Bretagne ayant été affecté pour ses deniers dotaux, la nomination en appartenoit, ayant lors véritablement vaqué, il supplia le cardinal de vouloir parachever de lui impétrer cette grâce, à laquelle il avoit lors donné commencement, promettant, par une lettre du 15 juillet, d'instruire soigneusement son fils à reconnoître, par ses services et dépendances, l'obligation qu'il lui auroit de cette dignité, dont, en son particulier, il conserveroit aussi la mémoire, pour ne manquer en aucune occasion qui concerneroit son service.

L'évêque de Riez étant, en ce temps-là, venu avec l'évêque d'Orléans pour traiter avec le Roi de quelque secours du clergé en cette nécessité présente de son Etat, il l'envoya au cardinal avec une lettre, par laquelle il lui mandoit qu'il lui alloit faire la révérence pour l'assurer de son très-humble service, et qu'il lui plût avoir agréable sa soumission et la dé-

pendance qu'il désiroit avoir de sa volonté en tout ce qu'il lui plairoit de lui commander, et qu'il eût bien voulu avoir l'honneur de lui présenter lui-même pour accompagner la reconnoissance de la sienne; mais il le faisoit par ce mot puisque ses indispositions le privoient de davantage pour cette heure; et supplioit très-humblement le cardinal de le recevoir pour son très-humble et obligé serviteur, et lui faire l'honneur de le reconnoître pour tel.

Ainsi les dévots savent donner de belles paroles aussi bien que les autres, avec cette différence qu'il y a plus de déguisement, et qu'on le connoît moins parce qu'on s'y fie davantage.

Le cardinal, voyant qu'on essayoit à le charger de l'envie, non-seulement de tous les mauvais événemens, mais de tous les maux imaginaires encore que l'on figuroit menacer l'État au dedans, ne voulut enfin pas être plus long-temps responsable de toutes ces choses.

Ainsi il conseilla au Roi de partir de Saint-Jean-de-Maurienne pour s'en retourner à Barraux et de là à Lyon; pour lui, il demeura encore là quelque temps pour suppléer en quelque chose au défaut de la présence du Roi.

Trois heures après le partement de Sa Majesté, Soudeilles y arriva de la part du duc de Montmorency. Il témoigna d'abord un grand étonnement de quoi le Roi avoit quitté ce lieu, et ce en présence du maréchal de Schomberg et du sieur de Châteauneuf; dit qu'il y avoit huit jours que le bruit avoit couru dans l'armée qu'il s'en alloit, et que ces messieurs qui la commandoient ne l'avoient pas cru, ayant jugé que

le cardinal représenteroit à Sa Majesté de quelle conséquence cela étoit;

Que, s'il étoit vrai qu'il y eût du mauvais air, il falloit plutôt conseiller au Roi de s'avancer en quelque lieu vers le mont Cenis qui ne fût pas gâté, que de se retirer;

Que les soldats et les officiers n'étoient principalement retenus en l'armée d'Italie, que parce qu'on leur disoit que le Roi se préparoit à y venir, et quand ils sauroient au contraire qu'il se seroit retiré, il y avoit à craindre un débandement général.

Il représenta les affaires de delà au plus mauvais état qu'il se put imaginer; que la peste étoit si grande que par tous les chemins où l'on passoit tout étoit semé de corps; que tel, à qui on venoit de parler se portant bien, étoit trouvé à un quart-d'heure de la mort en un instant; que la compagnie des chevau-légers du duc de Montmorency, qui étoit de quatre-vingts, étoit réduite à dix-sept, tout étant mort de peste; qu'il en étoit de même de sa compagnie des gardes; que la peste étoit si grande à Pignerol, que les oiseaux mêmes tomboient morts passant par-dessus la ville, à ce qu'on lui avoit dit; que la contagion étoit par tous les régimens et dans toute la cavalerie;

Que M. de Montmorency avoit pensé être pris de peste, et que M. d'Effiat étoit si mal qu'il ne pouvoit quasi marcher, et étoit jaune comme un coin mûr, et ne pouvant éviter une grande maladie; qu'il avoit vu l'armée en si grande misère, que les généraux mêmes étoient contraints de se passer d'un repas par jour, n'ayant pas de quoi en faire deux; que M. de Montmorency étoit ruiné des grandes dépenses qu'il

lui falloit faire; que l'armée des ennemis étoit composée de vingt-sept mille hommes et de six mille chevaux; qu'en celle du Roi, il n'y avoit que seize mille hommes; qu'elle diminuoit tous les jours, et que nos gens se sauvoient dans celle de M. de Savoie.

Ensuite il dit au cardinal, devant le sieur de Châteauneuf, que M. de Montmorency lui avoit commandé de le prier de sa part de lui témoigner qu'il étoit son ami, en le faisant rappeler de l'emploi où il étoit. De plus, après la demande que M. de Montmorency avoit faite par lettres au Roi du gouvernement de Sommières, il pria le cardinal de sa part de lui faire donner celui de Peccais.

Et, pour conclusion, Soudeilles dit au cardinal de la part des généraux qu'ils conseilloient au Roi d'accepter la paix.

Après avoir ouï tout ce que dessus, le cardinal lui répondit que, si nous avions de grandes incommodités, les ennemis n'en avoient pas moins; ce qu'il avoua, disant que leurs gens de pied ne valoient rien, que la plupart de la cavalerie étoit mauvaise, et que la peste et la nécessité étoient plus grandes dans leur armée que dans la nôtre.

Le cardinal lui dit que les grandes affaires n'étoient pas sans difficulté, qu'il étoit impossible d'en conduire aucune à bonne fin sans patience; que les prédécesseurs de M. de Montmorency n'avoient acquis la réputation qui étoit en sa maison que par cette voie; qu'en trois heures son maître avoit acquis beaucoup d'honneur au combat de Veillane; mais que, s'il étoit vrai qu'il pensât à sa retraite, il le perdroit en un instant, n'y ayant personne au monde qui ne le tînt

déshonoré par une telle action, qu'il étoit trop son ami pour lui procurer ce désavantage.

Après cela il lui demanda comme il parleroit au Roi ; il lui répondit, en présence dudit sieur de Châteauneuf, que nous n'étions plus au temps où on formât le bec pour parler au Roi ; qu'il lui représentât l'état où son armée étoit, lui dît tout ce qu'il avoit charge de lui faire savoir, et tout ce qu'il estimeroit pour le bien de ses affaires, et que même M. de Montmorency l'avoit chargé de parler au cardinal de sa retraite pour qu'il en parlât au Roi ; il le conseilloit de lui dire s'il l'estimoit à propos, parce qu'outre qu'il n'étoit pas auprès de Sa Majesté, quand il y seroit il ne lui feroit pas cette harangue, pour être trop désavantageuse à M. de Montmorency.

Soudeilles s'en alla de là trouver Sa Majesté, à laquelle il parla fort bien ; mais il dit à Saint-Simon, premier écuyer, que la peste étoit forte dans l'armée ; que le duc de Montmorency ne se portoit pas bien, et qu'il craignoit pour lui dans les grandes chaleurs le mal de poumon dont il étoit menacé ; que le surintendant n'étoit pas bien non plus, et qu'il couroit fortune de devenir malade ; que Casal véritablement se prendroit, et ajouta que M. de Savoie avoit vingt-quatre mille hommes dans son armée, et que, s'il venoit à Saluces, c'étoit une place qui ne se pouvoit garder.

Le premier (1) avertit de tout cela Bouthillier, pour le mander au cardinal, qui ne jugea pas qu'on se dût arrêter aux rapports que les particuliers faisoient par

(1) *Le premier :* c'est-à-dire Saint-Simon, premier écuyer. Il étoit alors favori de Louis XIII, et dévoué à Richelieu.

leur propre intérêt, mais bien plutôt aux avis qu'on recevoit par les lettres des généraux qui écrivoient autrement.

Peu de jours après Soudeilles retourna à l'armée. Sa Majesté manda par lui à ses lieutenans généraux qu'il étoit impossible que, de sa part, on prescrivît aucun dessein particulier à ceux qui commandoient ses armées en Italie, Sadite Majesté ayant tant de confiance en eux, qu'elle leur laissoit à résoudre et à exécuter ce qu'ils pourroient faire de plus avantageux pour son service ; que si Casal ne se pouvoit secourir, il falloit employer utilement le temps tandis qu'il tiendroit ; qu'on croyoit assurément qu'il dureroit jusqu'en septembre ; restoit à ces messieurs à voir ce qu'ils pouvoient faire pendant le mois d'août ; que ledit sieur d'Effiat écrivoit qu'on pouvoit prendre Revel et Cahours ; que, si on le pouvoit, on demeureroit d'accord, comme il le mandoit, qu'on demeureroit maître de tout le Piémont au-deçà du Pô ; qu'on ne pouvoit juger auprès du Roi la facilité ou difficulté de cette entreprise, mais bien estimoit-on qu'on n'en pourroit faire de meilleure, supposé que Casal ne se pût secourir, parce que, si une fois ces deux places étoient prises, on auroit autant de facilité à garder tout ce qu'on auroit conquis, comme il y auroit de difficulté si ces deux lieux, qui étoient forts et au milieu du pays conquis, demeuroient aux ennemis ;

Que l'armée que Sa Majesté préparoit ne pouvoit entrer de nouveau en Piémont qu'au 15 d'août ; que lesdits lieutenans généraux mandassent s'ils aimoient mieux qu'on attendît jusqu'en ce temps à entrer avec

dix mille hommes et huit cents chevaux en un corps d'armée séparé du leur, ou s'ils vouloient qu'à mesure qu'il viendroit des troupes on leur envoyât deux et trois régimens à la fois; que l'on feroit ce qu'ils estimeroient le plus à propos.

Les généraux ayant reçu ces ordres, dépêchèrent à Sa Majesté, pour lui dire qu'ils trouvoient de l'inconvénient à assiéger le château de Revel si le siége devoit durer plus de huit jours. Sur quoi on leur répondit promptement qu'on ne leur avoit donné ordre de le faire, que sur la facilité qu'ils avoient mandé être en cette entreprise, et qu'on leur avoit souvent déclaré que, quelques avis qu'on leur donnât, on n'entendoit point les obliger qu'à ce qu'ils jugeroient utile et expédient pour l'avantage du service du Roi, et partant que c'étoit à eux à se résoudre à ce qu'ils estimeroient être plus à propos; que si on pouvoit, par argent, gagner celui qui étoit dedans, ce seroit un grand coup, étant certain que ce poste étoit bien nécessaire, qu'ils étoient si judicieux qu'ils sauroient bien prendre une bonne résolution.

Le Roi leur écrivit aussi qu'ils lui envoyassent les prisonniers qu'ils avoient faits à la prise du château de Saluces, avec lesquels se trouvoient plus de quarante officiers, sans ceux que l'on avoit laissés aller, partie volontairement, partie ne se souciant pas de les garder. Sa Majesté fit ce commandement sur ce qu'elle avoit su avec regret que le duc de Montmorency, par un imprudent prétexte de générosité, en avoit renvoyé de Cumiane sept vingts tout à la fois, et plusieurs officiers, leur faisant donner de l'argent à chacun, ce que l'on ne trouva pas trop à propos, les

ennemis ne nous faisant point toutes ces civilités, traitant extraordinairement mal nos prisonniers, et ne nous en rendant pas un.

Pendant ce temps-là, il n'y eut pas peu de difficulté à résoudre ce qu'il falloit faire : les uns vouloient aller droit à Casal, les autres vouloient qu'on assiégeât le château de Revel ; il y en avoit encore qui estimoient qu'il falloit retourner se camper vers Pignerol et ne faire autre chose. Quelques-uns représentèrent que se retirer vers Pignerol étoit perdre les affaires du Roi et la réputation de ses armes, que s'attacher au siége de Revel, qu'on avoit fait reconnoître, étoit s'engager à une entreprise de longue haleine, qui feroit connoître aux ennemis qu'ils n'auroient rien à craindre pour Casal, et qui étoit capable de dissiper et ruiner l'armée, tant à cause de la peste, qui ne permettoit pas de demeurer en un lieu, que parce aussi que, d'ordinaire, l'événement des siéges les plus heureux, et la prise des places, est la ruine des plus grandes armées qui les attaquent; qu'il valoit mieux s'avancer droit vers les ennemis, tant pour leur donner de la terreur que pour conserver le cœur aux nôtres.

Tandis qu'ils étoient en ces incertitudes, et n'osoient entreprendre d'aller droit à Casal, pensant être trop foibles, les ennemis croyoient qu'ils le dussent faire, et étoient en grande perplexité du moyen qu'ils devoient tenir pour le pouvoir empêcher.

Les vivres étoient fort chers en leur armée, le vin à 4 livres la pinte, un pain de munition 5 et 6 sous de notre monnoie, la chair et toutes autres sortes de même, l'argent fort rare ; la maladie y étoit grande, qui leur faisoit perdre tant d'hommes qu'ils

n'avoient qu'environ de dix à onze mille hommes de pied et de quatre à cinq mille chevaux, outre les troupes du duc qui n'étoient que de trois à quatre mille hommes de pied et peu de cavalerie ; cela les faisoit craindre que nous prissions cette généreuse résolution.

Ils tinrent à Saviglian un conseil général sur cette affaire, auquel il fut représenté que les Français ayant passé le Pô et pris Saluces, pays très-gras et chef du marquisat, bien qu'aucuns pussent penser qu'ils ne se hasarderoient pas de passer à Casal, laissant à leurs épaules une armée qui leur empêcheroit toutes leurs victuailles, de sorte qu'il leur faudroit mourir de faim, ce qui avoit bien quelque apparence de raison; néanmoins ils ne considéroient pas qu'en ce temps de moisson ils trouveroient à vivre partout pour quelque peu de jours, à raison de quoi, si bien cette armée qu'ils laisseroient à leurs épaules les pût empêcher peut-être de faire venir du pain de France, néanmoins on ne pouvoit nier qu'en trouvant assez pour eux partout où ils passeroient, ce secours ne leur réussît très-favorablement, principalement pource qu'ils n'alloient pas là pour s'y arrêter longuement, mais seulement pour faire lever le siége, mettre du secours dans la citadelle, et s'en retourner incontinent; outre que pour cinq ou six jours ils pouvoient porter leurs vivres quant et eux avec leur bagage, qui marcheroit au corps de la bataille, et seroit assuré de l'avant et arrière-garde, et de la cavalerie qui a accoutumé de marcher sur les ailes. Que, pour ces raisons, étant chose certaine que ce secours pouvoit être mis en exécution, il restoit à arrêter si, en cas que les Fran-

çais le tentassent, on les combattroit auparavant qu'ils arrivassent audit Casal, en leur présentant la bataille, ou les attaquant par les flancs s'ils ne la vouloient pas accepter, et en cas qu'on les voulût combattre, comment on feroit pour s'unir aux troupes qu'avoit le marquis avec lui à Casal, sans lesquelles on ne seroit pas assez fort contre l'armée française, qui étoit d'environ vingt mille hommes de pied, et on n'en avoit que onze mille, et encore en mauvais état, particulièrement la cavalerie; où, au contraire, l'armée française s'étoit rafraîchie dans le pays ennemi, qu'ils avoient de jour à autre été toujours conquérans; mais étant joints à l'armée du marquis, qui étoit de neuf mille hommes, on pourroit avoir espérance de remporter l'avantage contre les Français.

Sur le premier point, ils résolurent de combattre, sans se vouloir arrêter à la considération que les Français ne hasardoient rien que leurs troupes, et eux au contraire tout l'état de Milan, pource que le marquis Spinola leur avoit mandé que la réputation du roi d'Espagne et la sienne ne lui permettoient pas de faire autrement, afin qu'on ne pût jamais dire qu'on l'eût contraint de lever le siége; ce qu'il seroit nécessaire de faire, les Français y venant, si on ne les combattoit auparavant que d'y arriver.

Mais la difficulté fut, pour le second point, savoir quel conseil ils devoient prendre pour pouvoir unir leurs deux armées, attendu que celle du marquis ne pouvoit abandonner Casal pour aller à l'autre, ni l'autre abandonner le pays sans le laisser en même temps en proie à l'ennemi.

Le nouveau duc de Savoie fut d'opinion de laisser avancer notre armée deux jours devers Casal, puis prendre un chemin plus court, et, traversant celui que nous aurions pris, s'aller joindre au marquis, notre armée étant forcée d'allonger sa route, à cause des fortes places qu'elle rencontreroit sur le droit chemin. Mais cette opinion fut combattue de cette difficulté, que si notre armée se trouvoit avancée de deux journées, elle pourroit faire un effort et cheminer de nuit, ne lui important pas beaucoup de lasser ses soldats, puisqu'étant arrivés ils ne trouveroient pas contre qui combattre, le marquis n'ayant que neuf mille hommes, qui n'étoit pas un nombre suffisant pour leur opposer; joint qu'encore faudroit-il qu'il en laissât, pour le moins, trois mille pour défendre les tranchées.

D'autres furent d'opinion qu'il falloit accompagner notre armée et marcher à l'égal d'elle; mais en cet avis il y avoit à craindre, pource qu'on ne pouvoit pas, marchant ainsi, s'approcher si fort de notre armée qu'on ne courût péril d'être attaqué d'elle auparavant que de s'unir avec le marquis; et si, en marchant, on s'éloignoit un peu davantage, il falloit, par nécessité, être toujours un peu derrière, pour découvrir la contenance de notre armée et savoir où elle alloit, pour ne la point rencontrer; d'où il arriveroit que nous viendrions encore à rencontrer le marquis auparavant qu'ils l'eussent joint.

Il y eut un tiers avis, qu'il falloit s'avancer toujours de quelques heures de chemin sur la route de Casal, et tenir de bons espions en notre armée pour savoir ce qu'elle faisoit, s'arrêter si elle s'arrêtoit, et mar-

cher si elle marchoit, afin de ne la laisser pas loin derrière en pleine liberté de saccager le pays ; ce qu'elle ne pourroit faire ayant de front leur armée voisine, pource qu'en quelque lieu que nous pussions tourner, ils iroient incontinent au secours, n'y ayant aucun village si foible que pour quelques heures il ne pût tenir.

Ils proposèrent encore s'il ne seroit point plus expédient de suivre notre armée en queue, l'allant toujours escarmouchant avec toute leur cavalerie, et, par ce moyen, l'obligeant à se tenir toute ensemble, et ensuite la retardant en son chemin, et cependant envoyer toute leur infanterie par un chemin plus court joindre le marquis; leur cavalerie, qui seroit demeurée derrière, pouvant en une nuit, après que leur infanterie seroit en sûreté, se retirer à l'armée dudit marquis.

Enfin quelques-uns mirent en avant d'embarquer la plus grande partie de leurs troupes, et les envoyer par le Pô trois heures après que notre armée seroit partie, pource que, par ce moyen, ils arriveroient tout frais à Casal ; car, au lieu que de Turin à Casal on arrive en un jour par la rivière, il y a à aller par terre six ou sept journées d'armée ; mais la difficulté consistoit à trouver assez de barques.

Tous ces avis furent proposés, mais ils n'eurent point de besoin d'en choisir aucun ; car les nôtres, ne connoissant pas leurs forces ni celles de leurs ennemis, n'osèrent entreprendre d'aller à Casal, qui cependant étoit, de jour en jour, si pressé que les ennemis le tenoient quasi déjà pour pris.

Quant à la ville, ils ne faisoient point de difficulté qu'ils ne l'emportassent dans dix ou douze jours. Pour

la citadelle, ils savoient bien qu'ils ne l'auroient sitôt, bien que tous les jours ils s'avançassent davantage. Ils s'étoient déjà rendus maîtres de la lunette qui étoit à la pointe du bastion de Saint-Georges; les nôtres disputoient tous les jours celle de Saint-Charles à coups de pique; la demi-lune qui étoit entre les deux bastions leur restoit encore, les Espagnols y étoient attachés; mais ils croyoient là leur pouvoir encore contester quelque peu de temps.

A l'attaque du château ils étoient aussi aux mains; quant à celle de la ville, les ennemis s'étoient fort approchés vers les trois vents: c'étoit le côté qui donnoit plus de peine aux assiégés pour s'opposer aux ennemis, et qui donnoit grande appréhension aux habitans.

Vers le 20 juillet les nôtres firent une sortie de ce côté-là, emportèrent les premières tranchées et forcèrent une batterie où ils mirent le feu; elle fut entièrement consommée, et donna à travailler aux ennemis tout de nouveau; ils firent perte de cinq cents hommes, les nôtres de dix seulement; le baron de Canillac y fut grièvement blessé.

Le cardinal n'oublioit point de les encourager, par ses lettres, à toutes les occasions qu'il pouvoit, et avoit donné charge, et mandé et remandé plusieurs fois, de la part du Roi, au marquis d'Effiat qu'il cherchât toutes les voies par lesquelles il avertît de jour à autre le sieur de Toiras de tout ce qui se passoit, et du dessein ferme et assuré qu'on avoit de le secourir.

Le cardinal lui envoya même le baron de Cheny, qui se chargea d'y entrer par une voie qui pouvoit réussir; il le chargea de tout ce qu'il falloit dire aux

assiégés pour leur donner courage d'attendre leur secours, auquel on faisoit l'impossible.

Qu'une armée étoit prête de passer les monts pour fortifier la nôtre, que nous battions les ennemis partout, que le Roi étoit allé à Lyon à cause de la peste, que le cardinal demeuroit à Saint-Jean-de-Maurienne pour n'oublier rien de ce qu'il falloit pour les secourir; enfin il mandoit à Toiras qu'il ne lui recommandoit point de tenir jusqu'à l'extrémité, parce qu'il connoissoit son cœur et sa tête, mais qu'il le prioit d'encourager les habitans, que le Roi aimoit autant que ses propres sujets, et qu'il le prioit de s'assurer qu'il ne plaindroit pas sa vie pour le servir et eux en cette occasion, et que Sa Majesté étoit résolue de récompenser si libéralement ceux qui auroient bien fait en cette occurrence, qu'ils serviroient d'exemple à la postérité.

Il manda, par ledit Cheny, aux généraux de l'armée du Roi, qu'on envoyoit en Italie tout ce qu'ils avoient demandé : savoir est des blés qu'on faisoit venir de Provence et de Dauphiné, des bêtes de voiture et de l'argent. Quant aux nouvelles troupes, on ne leur en pouvoit pas envoyer sitôt, parce que les premières arrivées étoient destinées pour former un corps d'armée devers Suse, ainsi qu'eux-mêmes avoient mandé être à propos et nécessaire, mais qu'il arriveroit dans quinze jours des régimens de Languedoc, Provence et Dauphiné, auxquels on commanderoit de les aller joindre en diligence.

Qu'au reste, touchant ce qu'ils avoient à entreprendre, qu'il avoit été souvent dit et écrit que cette armée ne pouvoit rien faire de plus glorieux et avan-

tageux que de secourir Casal ; mais, comme la chose paroissoit recevoir grande difficulté, l'on avoit toujours mandé que c'étoit à ceux qui étoient sur les lieux à juger ce qui se pouvoit faire, non-seulement pour ce dessein, mais pour tous les autres que l'armée auroit à entreprendre, parce qu'il y auroit de trop grands inconvéniens de leur prescrire rien de particulier de si loin, en affaires qui dépendoient de la disposition et assiette des ennemis, du temps que la chose se devroit faire, de l'état de notre armée qui n'étoit pas toujours semblable, et de la possibilité de trouver sur les lieux ou de faire venir des vivres ; que l'on s'assuroit tant sur la bonne conduite de ceux qui commandoient les armes de Sa Majesté, et sur la passion qu'ils avoient pour son service, que l'on ne doutoit point qu'ils ne se résolussent à tout ce qu'il se pourroit faire de mieux, et qu'unanimement ils ne conspirassent aux plus avantageux desseins qui se pourroient prendre. Que ces messieurs n'ignoroient pas le mauvais état de Pignerol dans la ville et le château, dans lequel on ne croyoit pas qu'il y eût cinq cents hommes sains ; qu'ils savoient de quelle importance étoit cette place, et falloit appréhender que les ennemis, la sachant si mal garnie, ne fissent une entreprise comme celle de Mantoue. Que, pour assurer en quelque sorte le château, on avoit commandé que l'on y envoyât cent hommes des deux régimens qui étoient vers Suse ; qu'ils aviseroient au surplus ce qu'il y avoit à faire, n'y ayant plus apparence de songer à la conserver en envoyant des régimens dans les dehors de la ville, puisque les meilleurs s'y perdroient ou dissiperoient en huit jours ; et que partant,

on estimoit que l'armée du Roi devoit être en lieu qui empêchât qu'on n'y pût entreprendre, jusques à tant que l'armée de Suse fût venue; et lors toutes les deux prendroient résolution de ce qu'ils auroient à faire; que, s'ils suivoient le dessein qu'ils avoient mandé avoir d'aller à Villefranche, puis à Pancalier, s'il étoit possible, pour raser le camp, puis à Vigon pour en faire autant, le vrai campement seroit à Sercenasque ou Pioussasque, ou camper le corps de l'armée à Sercenasque, et loger des troupes à Pioussasque, ou, en un mot, il falloit garantir Pignerol et Briqueras; mais enfin que tout ce qu'il leur écrivoit ne les devoit obliger à aucune chose particulière qu'à ce qu'ils jugeroient plus utile sur les lieux; mais qu'ils se souvinssent que, si nous ne gagnions aucune chose, pour le moins falloit-il conserver ce que nous avions, Pignerol et Briqueras étant la prunelle de nos yeux; et qu'il falloit bien se donner garde, si l'armée campoit aux lieux susdits, de faire faire le pain à Pignerol ou en des lieux empestés, car c'étoit le moyen de la perdre, n'y ayant rien qui portât le mauvais air comme le pain chaud.

Tandis que le cardinal leur écrivoit ces lettres, ils se résolurent, pour ne demeurer pas sans rien faire, d'exécuter la pensée qu'ils avoient eue quelque temps auparavant, mais à laquelle ils ne s'étoient jusqu'alors encore osé résoudre, quelque presse qu'en fît le marquis d'Effiat, d'aller se saisir de Villefranche, Pancalier et Vigon; ce qu'on pouvoit faire par surprise, les ennemis n'y étant pas. Cette résolution fut exécutée tout en un jour.

Le duc de Montmorency, étant parti avant le jour

avec toute l'avant-garde et deux petites moyennes, s'achemina par la plaine de Cahours droit à Villefranche, qu'il surprit de telle sorte que les soldats du régiment de Rangon, qui gardoient ce poste, ne purent se retirer si vite qu'il n'en demeurât quelques-uns dans le bourg, pendant que le reste se jetoit dans le château, que le maréchal de La Force, qui conduisoit la bataille, investit promptement, et en fut maître le quatrième jour; ceux qui étoient dedans se rendirent après avoir vu le canon.

Au même temps, on fit partir sur la minuit le marquis de La Force avec cinq cents chevaux, et trois cents hommes de pied, pour aller surprendre Pancalier, où on avoit avis qu'il n'y avoit personne; il trouva l'avis véritable, et se trouva maître sans résistance du camp des ennemis. Le même jour, le duc de Montmorency et le marquis d'Effiat y arrivèrent: ils admirèrent tous ce camp, pour être fait le plus régulièrement qui se peut imaginer, et être capable de tenir cinquante mille hommes : il avoit deux grands forts aux extrémités, plus élevés, mieux fossoyés que le reste des retranchemens; toutes les entrées et sorties, tant pour la cavalerie que l'infanterie, étoient distinctes et couvertes de demi-lunes; il y avoit dans le milieu un beau grand bourg et un château assez logeable; tous les moulins se trouvèrent rompus, le pont que les ennemis y avoient l'étoit aussi, mais il étoit aisé de le refaire. D'abord on estima qu'il falloit garder ce camp et en parachever la fortification du côté des ennemis comme elle étoit parfaite du nôtre, parce que le poste couvroit Pignerol, Briqueras et tout le derrière; mais ils reconnurent que c'eût été

un mauvais conseil, vu qu'il eût été impossible de garder cette place qu'avec cinq ou six mille hommes, et que les ennemis avoient encore les ponts de Carignan, Montcalier et Turin.

Cette expédition ne fut pas plutôt faite, que, le 31 juillet, nos gens envoyèrent La Rocque-Massebaut sommer Vigon, où il ne se trouva personne pour faire résistance; il s'assura aussi de Sercenasque et Virle.

Au même temps, le duc de La Trimouille eut ordre d'aller à Carignan avec trois compagnies de cavalerie et deux de carabins pour reconnoître qui y étoit logé. Il surprit tellement la cavalerie de l'ennemi qui y étoit, qu'elle fut contrainte de laisser son bagage et monter à cheval en désordre pour se retirer au pont, distant d'un demi-quart de lieue, où elle fut si vivement chassée par La Rocque-Massebaut, qui menoit les coureurs, que, pour donner sûreté à sa fuite elle fut contrainte de lever les planches du pont et se barricader sur le milieu.

M. de La Trimouille y reçut un coup assez favorable dans le genou, qui, ne lui emportant qu'un coin de l'os, ne l'empêcha pas de retourner dans Carignan, où il se fit ouvrir le château; il assura le gouverneur et les habitans de leurs vies et de leurs biens, leur fit faire le serment de fidélité, et donna avis de ce qu'il avoit fait, et de la contenance des ennemis, qui avoient dessein de venir avec toute leur armée reprendre le logis de Carignan pour être maîtres du pont, faire tête à l'armée du Roi du côté de Turin, et l'empêcher d'y pouvoir aller, et partager en outre la plaine entre le Pô et Pignerol, jetant quelque nombre de cavalerie dans les bourgs de Sercenasque et Virle, ce qui eût

donné de grandes incommodités à garder le camp de Pancalier, faute de vivres que l'on n'eût pu avoir sans grand convoi.

Cela donna sujet au marquis d'Effiat de proposer au duc de Montmorency de s'élargir jusques à Carignan, qui garantissoit l'armée de toutes ces incommodités, et lui faisoit trouver un excellent logement rempli de plus de blé et de vin que l'armée n'en sauroit consommer d'un mois.

Cette proposition étant reçue, le duc de Montmorency commanda aux quatre compagnies de cavalerie qui lui restoient de monter à cheval, laissant tous les régimens pour garder le camp, tirant seulement trois cents mousquetaires des régimens de Picardie, Piémont et Longjumeau, pour déloger les ennemis qui se barricadoient sur le pont, et le rompre par après.

A la sortie du bourg de Pancalier, Alexis, qui étoit en garde à un gué distant d'un quart de lieue, vint donner avis que les ennemis avoient passé l'eau, poussé leurs vedettes, et que déjà deux cornettes de cavalerie avoient passé et le reste filoit, et qu'il y avoit un bataillon d'infanterie formé sur le bord de l'eau pour assurer le gué, ou pour suivre les les autres; cela fit changer de dessein, et résoudre d'aller droit en ce lieu-là, ce qui fut fait. Les compagnies de Desroches et de Mougon furent commandées d'aller à la tête avec le marquis d'Effiat et le comte de Cramail; le duc de Montmorency suivoit avec ses gendarmes et ceux de M. de Ventadour; le marquis de La Force demeura au quartier pour faire prendre les armes à tout le reste de l'infanterie. Il

fut pris résolution de charger les ennemis et ne leur donner le loisir de se grossir davantage. Ils ne virent pas plutôt paroître cette cavalerie, qu'ils reprirent le gué plus vite qu'ils n'étoient venus, avec si grande hâte, qu'Argencourt, sergent de bataille, eut peine d'en attraper un qui étoit demeuré derrière, qu'il pensa tuer au milieu de l'eau. Ainsi les nôtres demeurèrent maîtres du bord de deçà le Pô, au delà duquel les ennemis se retirèrent. Il n'y eut en cette occasion que deux soldats blessés, et un valet de chambre du marquis d'Effiat, qui étoit demeuré derrière lui.

Après cela, les ennemis marchant toujours de l'autre côté de la rivière avec infanterie, cavalerie, carabins et bagages, les nôtres les cotoyèrent pour voir ce qu'ils vouloient devenir, la rivière étant étroite et guéable en plusieurs endroits; ce qui fut cause qu'ayant marché ainsi quasi toute l'après-dînée sans faire beaucoup de chemin, la rivière étant fort tournoyante, ils ne purent aller à Carignan, mais furent contraints de retourner à Pancalier pour le garder, l'ennemi se trouvant en lieu d'où il pouvoit y aller aussi commodément qu'à Carignan; ce qu'il devoit plutôt faire, parce que Pancalier lui étoit plus considérable à cause de sa fortification, et en outre parce que s'il s'en fût saisi, l'armée du Roi étant une partie à Carignan, et l'autre à Villefranche, elle n'eût pu se rejoindre sans péril d'un combat hasardeux.

Ces considérations convièrent M. de Montmorency de mander au duc de La Trimouille de se retirer de Carignan, mettant seulement dans le château, qui n'étoit qu'une maison de plaisance sans fossé que d'un côté, quarante soldats et deux sergens; mais

le lendemain ils prirent résolution de faire prendre à toute l'armée le logis de Carignan. Le duc de Montmorency commanda pour cet effet au marquis de La Force de s'avancer avec les carabins du comte d'Alais, ceux d'Arnaud, trois compagnies de cavalerie, le régiment du Plessis-Praslin, et cinq compagnies de celui de Longjumeau.

Le marquis d'Effiat eut ordre de soutenir le corps avec les régimens de Picardie, Piémont, Sault, Mirepoix, et quatre compagnies de cavalerie; le duc de Montmorency devoit suivre avec le reste de l'avant-garde.

Le marquis de La Force s'étant avancé dès le matin, manda sur le midi que l'armée des ennemis étoit passée au deçà de la rivière, et étoit logée à Carignan; qu'une partie l'étoit venu recevoir à une grande demi-lieue au devant, du côté de Pancalier, et qu'ils avoient d'abord si rudement chargé les gardes du comte d'Alais, qu'ils en avoient tué deux, blessé cinq ou six, et la plupart de leurs chevaux estropiés; qu'il s'étoit fait plusieurs fausses charges, et que l'infanterie s'escarmouchoit de haie en haie, un fossé entre deux.

Le maréchal de La Force étoit demeuré avec la bataille et l'arrière-garde à Villefranche pour prendre le château, qui se rendit dès le soir, et les nôtres pensoient avoir, sans aucun contredit, la liberté d'aller loger audit Carignan, le maréchal de La Force venant occuper le logis de Pancalier, et ne laissant qu'une garnison dedans le château de Villefranche, qui ne pouvoit être pris sans canon, et pouvoit tenir quelques jours; mais, au même temps qu'on reçut l'avis du

marquis de La Force, il arriva un gentilhomme de la part du maréchal de La Force pour dire qu'il lui falloit toute la journée pour retirer son canon de Villefranche, et qu'il lui étoit impossible d'en partir ce jour-là, et qu'il envoyoit seulement cinq cornettes de cavalerie et deux régimens de son corps, pour aider à garder le logement de Pancalier.

Ce retardement raisonnable du maréchal de La Force embarrassa fort, voyant que l'armée étoit divisée de si loin qu'il y avoit plus de huit lieues entre l'arrière-garde et la tête de l'avant-garde, qui avoit l'ennemi sur les bras et le logement de Pancalier fort jaloux.

Cela affligea fort le duc de Montmorency, pource que nous ne pouvions continuer notre dessein d'aller à Carignan qu'en laissant le logis de Pancalier vide, et l'ennemi en étant si voisin, nous eût pu séparer pour toujours d'avec le maréchal de La Force; d'autre côté, de lâcher le pied devant les ennemis et laisser périr nos gens dans le château, il y avoit non-seulement de la honte pour nous, mais du péril, ayant toute l'armée sur les bras.

Il vint trouver le marquis d'Effiat, qui étoit en conférence avec l'abbé de La Mante. Le marquis d'Effiat lui dit qu'il n'y avoit remède, et qu'il falloit sortir de ce mauvais pas le mieux que l'on pourroit; que cependant il falloit envoyer un homme au maréchal de La Force, pour le faire partir sur-le-champ, et qu'il gardât le logis de Pancalier, qu'il donnât audit marquis quatre régimens et quatre compagnies de cavalerie; que le pays étoit avantageux, et l'assuroit qu'il ne gâteroit rien, et qu'il le laissât faire.

Le duc de Montmorency écrivit au maréchal de

La Force pour le convier de partir, quand il ne lui resteroit qu'une heure de jour, et qu'il se résolût de garder le logis de Pancalier avec ce qui lui restoit de troupes; et le marquis d'Effiat, avec le marquis de Brezé et partie des régimens restans de l'avant-garde, partit pour aller à Carignan, tant pour favoriser la retraite, si les nôtres étoient en cet état-là, comme on croyoit, voyant qu'ils avoient envoyé tous leurs bagages, que pour voir s'il y auroit moyen de gagner ce logement.

Il donna ses coureurs à Laurières, et se mit à la tête de Mougon, arrivant si heureusement, que l'ennemi commençoit à quitter ses postes avancés, que les régimens du Plessis-Praslin et Longjumeau prenoient, et le reste des troupes destinées à cette action marchant en bon ordre et avançant sur l'ennemi, en sorte qu'à l'entrée de la nuit il quitta les barricades, coulant le long des faubourgs et de la ville, se retirant par une chaussée proche du château, d'où l'on tiroit aisément sur eux; les quarante soldats qui étoient au château faisant fort bien leur devoir en cette occasion comme ils avoient fait, ne se voulant point rendre, quoiqu'ils eussent été sommés par cinq fois des ennemis, et qu'il leur eût été offert telle composition qu'ils voudroient, bien qu'ils vissent un canon en batterie contre eux, et que vingt régimens de l'armée ennemie et vingt cornettes de cavalerie fussent déjà passés.

Nonobstant tous ces avantages, les ennemis se retirèrent droit au pont, aussi confusément que les troupes du Roi les poursuivoient en bon ordre, sans s'arrêter, ni à la ville ni aux faubourgs.

Ils en usèrent ainsi, tant parce que l'ordre de la guerre le requéroit ainsi, que parce aussi qu'ils avoient eu avis que le dessein de l'ennemi étoit de les envelopper de tous côtés, et que déjà, entre Carignan et Pancalier, quinze cornettes de cavalerie et deux régimens avoient passé un gué pour leur couper chemin et les charger en queue.

Toute la nuit les nôtres furent sur leurs gardes dans Carignan, et le duc de Montmorency renvoya un renfort de troupes, dont il se priva aisément parce que le maréchal de La Force étoit arrivé sur la minuit à Pancalier. Le lendemain, le duc de Montmorency prit le reste de l'avant-garde et deux régimens de la bataille, avec partie des gendarmes, et alla à Carignan; et aussi, en même temps, l'armée entière des ennemis campa sur le bord de la rivière, tout joignant le pont qu'elle avoit occupé, leva des planches d'icelui plus proches de notre rive, et fit des tranchées le long du bord de la rivière, dans lesquelles elle logea son infanterie et son canon, pour ôter aux nôtres tout moyen de rien entreprendre sur ledit pont, et, le même jour, commença un grand travail au devant dudit pont, de notre côté, lequel travail enfermoit assez de terrain pour contenir leur armée à couvert entre le pont et leurs fortifications.

Cette fortification consistoit en une demi-lune beaucoup plus grande qu'un bastion, dont la pointe étoit opposée à notre armée et couvroit le pont, et deux autres demi-lunes assises dans deux petites îles qui étoient à droite et à gauche du pont, lesquelles flanquoient et défendoient des deux côtés ladite grande demi-lune, de laquelle les ennemis tiroient des lignes

pour les aller joindre aux deux autres demi-lunes; ce qu'ils firent en si peu de temps, avec toute leur armée, qu'il étoit difficile que les Français, qui ne sont pas accoutumés à tels travaux, s'imaginassent qu'en deux jours on eût fait un si grand ouvrage.

Les nôtres n'étoient pas en état, au commencement, de les aller attaquer, n'ayant que l'avant-garde, et prévoyant que la cavalerie des ennemis, qui étoit de cinq mille chevaux, pourroit passer à deux gués qui étoient, l'un au-dessus, l'autre au-dessous dudit pont, et l'infanterie par-dessus le pont, à la faveur de sa mousqueterie et canons, et que nous n'avions lors que deux petites pièces, de la poudre pour tirer fort peu, même pour l'infanterie, le reste des canons et munitions étant demeuré derrière. Néanmoins, les uns estimoient qu'il étoit bon de l'attaquer devant qu'elle fût davantage en défense, et les autres en proposoient les inconvéniens.

Sur cela, le jour devant que le maréchal de La Force arrivât, il fut tenu un conseil auquel tous les mestres de camp, capitaines de gendarmes et de chevau-légers, et principaux officiers de l'armée furent appelés. Les uns disoient qu'un grand retranchement à la tête d'une puissante armée étoit très-dangereux; qu'il étoit gardé par des Espagnols, qui se défendoient mieux couverts qu'aucune autre nation; que de hasarder un combat fort inégal, le succès n'en pouvoit être avantageux; que notre artillerie n'étoit pas encore arrivée; que, n'ayant pas dessein de faire passer notre armée delà l'eau sur le pont, l'entreprise n'étoit pas beaucoup utile, et feroit mourir beaucoup de monde. Les autres, au contraire, représentoient qu'il ne falloit

pas laisser ce passage libre aux ennemis, étant si proches d'une grande villasse ouverte de toutes parts; qu'il étoit de l'honneur des armes du Roi d'empêcher que les ennemis travaillassent à la portée du mousquet de nos sentinelles, et qu'il étoit grandement considérable; que si notre armée se vouloit retirer par des chemins étroits et couverts, ou pour aller à Pancalier ou ailleurs, la retraite à leur vue, ayant le canon et tant de bagage, étoit plus périlleuse que l'attaque. Enfin il fut résolu que ces fortifications seroient attaquées à l'heure même que notre armée seroit jointe, après les avoir reconnues et les lieux des environs.

Ensuite le sieur de La Force fut mandé, qui arriva, avec le reste de l'armée et artillerie, vingt-quatre heures après la délibération.

Il fut tenu conseil derechef, où il fut rapporté que l'on trouvoit ces fortifications tellement accrues et accomplies, qu'il sembloit difficile de les emporter; car les ennemis y avoient tellement travaillé, qu'au lieu qu'on les pouvoit, le jour précédent, attaquer et prendre de vive force, alors les trois demi-lunes étoient en état de défense, dont les deux assises dans les îles pouvoient être difficilement approchées; l'autre tellement élevée, avec un fossé si profond, qu'il falloit par les règles de la guerre les attaquer avec artillerie, et pied à pied, par les voies que l'on tient à un siége bien réglé; mais aussi qu'il se rencontroit, et à droite et à gauche desdites fortifications, qu'il y avoit des bois couverts pour favoriser les approches et loger l'armée avantageusement.

Et pour ce, il fut résolu d'aller derechef recon-

noître où l'on pourroit loger l'armée et placer l'artillerie pour faire jour dans les fortifications, pour donner ouverture à nos soldats de les emporter.

Messieurs de La Force et Dauriac, qui n'avoient pas vu les lieux, voulurent y aller, et pour ce faire avec sûreté, et chasser les ennemis qui s'étoient avancés loin au deçà de leurs fortifications, on prit deux cents hommes de chacun des régimens des gardes, Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Normandie, Phalsbourg et La Meilleraie, et cinq cents chevaux, qui furent partagés en deux moitiés, à la droite, où les gardes, Champagne, Piémont et Phalsbourg avoient leur département, et l'autre moitié à la gauche, où étoient ceux de Picardie, Navarre, Normandie et La Meilleraie; tout le reste de l'armée demeura en bataille dans les quartiers, excepté ceux qui campoient entre la ville et le Pô, auxquels on fit prendre des postes plus proches du combat, pour soutenir et être en état de faire ce qui leur seroit commandé.

Les ennemis étoient environ neuf cents dans le premier retranchement qui faisoit la grande demi-lune, à savoir trois cents Espagnols pris et choisis de trois régimens espagnols qui étoient en leur armée, qui étoient des premiers, puis trois cents Allemands et trois cents Milanais et Napolitains, et six cents dans la seconde demi-lune, qui étoient Trentins et autres, et avoient quatre pièces de canon de batterie delà l'eau pour les favoriser.

Encore que le dessein ne fût que de les reconnoître, l'escarmouche ayant été attaquée, la chaleur des gens de guerre, la jalousie des régimens entre eux, qui craignoient, chacun de son côté, que ceux

de l'autre prissent quelque avantage, jointe à la générosité des volontaires qui s'y rencontrèrent, et surtout le bonheur qui accompagnoit les armes de Sa Majesté, furent cause que les nôtres allèrent de toutes parts droit aux ennemis, quoique logés, auquel exploit ils furent favorisés, parce que les uns donnèrent par la tête de cette grande demi-lune, les autres par le derrière, se jetant par l'entre-deux desdites fortifications et demi-lunes dont les lignes n'étoient pas encore jointes, et firent, au jugement des ennemis mêmes qu'ils forcèrent, plus que des hommes ne peuvent faire.

La bonne fortune voulut qu'à l'heure du frais, peu avant l'attaque commencée, les principaux chefs et seigneurs espagnols du camp ennemi étoient allés par promenade visiter les fortifications et voir travailler leurs gens avec don Philippe Spinola, général de la cavalerie légère, fils du marquis, qui se retira à la première vue de nos enfans perdus; mais divers autres chefs et seigneurs y demeurèrent, engagés par honneur.

La résistance des Espagnols fut grande, auxquels on ne peut ôter qu'ils n'aient fait très-valeureusement; en telle sorte que les trois cents soldats et les chefs demeurèrent presque tous morts, prisonniers ou blessés sur la place, qui fut toute couverte de leurs corps morts, entre lesquels don Diego Cardenas, fils du duc Maquera, vice-roi de Portugal; don Louis Sapata, lieutenant du mestre de camp général; don Alonzo Suasso, lieutenant général de cavalerie et infanterie, et maréchal de bataille; don Benisto de Ribera, neveu du duc d'Alcala, vice-

roi de Naples; don Juan de Mesquita, don Antonio Cavalliero, et quantité d'autres gentilshommes et officiers, furent tous tués de coups d'épée;

Et don Martin d'Aragon, colonel du régiment de Lombardie, Espagnol de grande considération, et intime ami du marquis de Spinola; don Madrigues de Lima son neveu; don Louis de Castres, Grégorio de La Vega, don Mathias Perez, don Jacinto de Cordova, tous capitaines, et quantité de lieutenans et enseignes, furent pris et faits prisonniers. La cause de la mort et de la prise de tant de gens fut que les nôtres prirent par les lieux ouverts, qui étoient entre le premier et second retranchemens.

Pour les nôtres, il est malaisé de donner plus de gloire aux uns qu'aux autres, car une même ardeur les emporta tous. Messieurs de Montmorency et d'Effiat menèrent chacun de leur côté, avec l'ordre requis et nécessaire, les troupes destinées pour donner et soutenir les combattans, le gros desquels étoit commandé par messieurs de Villeroy et de Feuquières, maréchaux de camp, qui y demeurèrent jusques au lendemain matin; le sieur Dauriac fut toujours dans le lieu le plus périlleux, et dans le danger conserva sa froideur et son jugement, comme s'il eût été dans le conseil.

Le marquis de Brezé ayant su l'ordre, se déroba incontinent, et alla donner avec les enfans perdus de Picardie et La Meilleraie, si avant, que d'abord il gagna le pont, laissant les ennemis derrière, et tua un officier de sa main et en amena un autre prisonnier.

L'effroi et le désordre fut si grand parmi les ennemis, que si le pont eût été plus large, ou la rivière

guéable, ils eussent été entièrement défaits : ils battirent aux champs et retirèrent leur canon.

Tandis que ces choses se passoient en l'armée, Mazarin avoit passé les monts, et étoit allé trouver le Roi, vers lequel il arriva le 2 août, et dit à Sa Majesté qu'il n'avoit encore su tirer aucune réponse, et que les intéressés ne s'étoient pas encore assemblés, mais qu'ils le feroient dans six jours, et feroit savoir sans plus manquer une dernière résolution trois jours après leur entrevue.

Et pource que le cardinal vouloit que la sincérité du procédé du Roi et la ruse de ses ennemis fussent connues de tout le monde, il voulut tirer de Mazarin une seconde relation, signée de sa main à Saint-Jean-de-Maurienne le 3 août, de ce qu'il avoit traité depuis son partement d'auprès le Roi à Annecy jusques à ce jour-là. Cette relation contenoit qu'ayant exposé au feu duc de Savoie, marquis Spinola et comte de Colalte, tout ce qu'il avoit eu ordre de Sa Majesté de leur dire, il n'avoit pu retirer d'eux autre réponse, sinon que le duc l'assura que de son côté il désiroit la paix sur toutes choses, et qu'il feroit tous les offices possibles pour y parvenir, et qu'en effet il envoya pour ce sujet le commandeur Passer au marquis, et le général de ses postes à Colalte; que le marquis lui dit qu'il lui sembloit voir les affaires réduites à tel point, qu'il ne voyoit pas qu'elles pussent mal réussir; mais qu'il ne pouvoit donner réponse sans auparavant savoir le sentiment du comte de Colalte, qui étoit le principal en cette affaire; mais que néanmoins ledit Mazarin n'avoit pu impétrer qu'il envoyât personne audit Colalte, pour

lui représenter ce qu'il lui disoit, dont il lui fit beaucoup de plaintes, lui semblant qu'il devoit faire beaucoup davantage que ce qu'il lui demandoit, puisqu'il avoit obtenu du Roi tout ce qu'il avoit désiré; de manière que la paix ne s'effectuant pas, le Roi, avec raison, devoit avoir mauvaise opinion dudit Mazarin, lui ayant donné assurance de choses qui ne se faisoient pas, et que Sa Majesté ayant cette mauvaise opinion de lui, ledit marquis en seroit cause, par le refus qu'il faisoit de mettre à exécution ce que de sa part il avoit promis à Sa Majesté, laquelle d'abondant ledit Mazarin avoit assurée que, quand bien ledit marquis seroit logé sur les boulevards de la citadelle de Casal, il en partiroit incontinent si on lui offroit une paix raisonnable; que ledit Spinola lui avoit répondu qu'il persistoit en la même pensée; que l'acceptation de la paix ne recevoit aucune difficulté de sa part, mais qu'il ne pouvoit lui répondre aucune chose sans savoir premièrement l'intention de Colalte, lequel il pria ledit Mazarin, incontinent, de solliciter de s'avancer au plutôt en Piémont, afin qu'eux deux ensemble, avec le duc, pussent conclure quelque chose sur les propositions qu'il avoit apportées, et que quand bien ledit comte ne lui donneroit pas, de la part de l'Empereur, la réponse qu'il désiroit pour établir une bonne paix, il la lui donneroit, en ce cas-là, absolument pour ce qui regardoit les intérêts de son maître; que de là ledit Mazarin s'en étoit allé à Côme trouver le comte, duquel il rapporta pour réponse que, comme il travailloit conjointement aux affaires de cette guerre-là avec le duc de Savoie et le marquis, ainsi vouloit-

il faire le même en ce qui concernoit la paix, et partant qu'il remettoit à lui répondre quand il se seroit abouché et auroit concerté avec eux, pour lui faire tous une même réponse.

Que lui Mazarin s'étoit fort plaint de ces longueurs, lui remontrant qu'après deux mois de temps, il retournoit trouver Sa Majesté sans avoir rien fait; à quoi le comte lui avoit répliqué qu'il n'avoit pu faire autre chose, mais qu'au plutôt il s'avanceroit vers le Piémont, et partiroit de Côme pour donner, sans plus de délai, satisfaction à Sa Majesté; ce que ledit Mazarin étoit venu faire savoir à Sa Majesté, afin qu'elle ne lui imputât aucune coulpe de ces retardemens.

Mazarin, outre cette relation, donna encore par écrit assez confusément deux partis qu'il disoit avoir reconnus être la volonté de ces messieurs, pour parvenir à la paix;

Que le parti que le marquis Spinola avoit eu volonté de mettre en avant en cette conférence pour le proposer au Roi, étoit qu'attendu que, quand bien les principaux points de la paix seroient quasi ajustés, néanmoins plusieurs particularités moins importantes demandoient temps pour en convenir, d'où il estimoit qu'une suspension d'armes pour quinze jours étoit nécessaire, afin de surmonter toutes les moindres difficultés; mais que, pource qu'il tenoit ladite suspension dommageable aux intérêts et à la réputation du Roi son maître, il eût bien voulu concerter que, les quinze jours se passant sans que la paix fût conclue, il en restât autres vingt-cinq au Roi pour secourir la place, à condition que si dans ce terme elle

n'étoit pas secourue, Toiras la consignât alors entre les mains dudit marquis, et en donnât assurance auparavant;

Qu'en ce cas l'armée dudit marquis ne pourroit partir des environs de Casal, ni en aucune manière s'avancer, pour s'unir avec celle que l'on auroit destinée pour s'opposer à l'armée française qui tenteroit le secours;

Que ce parti sembloit raisonnable au marquis, pource qu'il ne jugeoit pas que la citadelle dût tenir tant de jours qu'il en accordoit, et que Sa Majesté y devoit consentir, puisqu'elle avoit le temps de secourir Casal si la paix ne se faisoit pas;

Que, selon ce qu'il lui sembloit pouvoir juger de l'intention du marquis, il eût bien voulu faire voir au monde que, si Colalte avoit pris Mantoue, il auroit aussi pris Casal si cet accord ne l'en eût empêché, et par ce moyen se garantir des mauvais offices que l'on lui feroit en Espagne; que, si le Roi désiroit cette paix avec sa réputation, et sans intéresser celle de l'Empereur et du roi d'Espagne, il ne s'éloigneroit pas de ces conditions raisonnables, et pourroit condescendre à ce parti; procurant néanmoins que le duc de Savoie fût obligé de se déclarer pour la France, s'il voyoit qu'en ce traité elle ne s'éloignât pas de la raison, et que néanmoins l'accommodement ne se pût conclure dans les susdits quinze jours, et qu'on pourroit même par anticipation concerter à part les conditions justes et équitables pour l'exécution dudit accommodement;

Qu'il lui sembloit que cela seroit avantageux pour Sa Majesté, qui auroit loisir, durant ce temps, de mettre en ordre son armée pour la faire passer en Italie, et,

la paix ne se concluant pas, tenter le secours de Casal, qu'elle feroit avec avantage, à raison de la déclaration du duc de Savoie.

Que le second parti (dont, en son passage par le Piémont, ils avoient discouru le duc de Savoie et lui) étoit que, présupposé que Spinola persistât à vouloir Casal pour le restituer et faire la paix, on pourroit demander, du côté de la France, pour la faire avec assurance et réputation, que, semblant d'une part au marquis ne pouvoir, avec réputation, consentir à la paix sans avoir premièrement occupé la citadelle de Casal, attendu que les armes impériales étoient dans Mantoue; et d'autre part, assurant qu'il restitueroit ladite citadelle et se retireroit de tout le Montferrat, le Roi y pourroit consentir (ayant toutefois, premièrement, ajusté les articles de la paix), faisant obliger Spinola de restituer ladite citadelle dedans un certain nombre de jours, et que, pour caution de sa promesse, le duc promît de se déclarer incontinent pour Sa Majesté si, dans le terme concerté, le marquis n'accomplissoit sa promesse, et qu'outre cela encore ledit marquis consignât ès mains de Sa Majesté don Philippe son fils, pour assurance de ladite restitution;

Que le duc de Savoie ajoutoit que l'obligation que l'on faisoit pour Casal s'entendît encore pour Mantoue; ce qui seroit avantageux à la France, attendu que difficilement Casal pourroit être secouru, et que tout le monde croiroit que les Espagnols n'auroient pas eu le moyen de mettre le pied dans ladite place, sinon par le concert et consentement du Roi, qui, d'autre part, auroit une sûreté bastante pour

ravoir la place. A quoi, si les Espagnols manquoient, outre le blâme qu'on leur en donneroit par toute la chrétienté, le Roi auroit en main le fils du marquis, et le duc de Savoie déclaré en sa faveur.

Tout cela fut envoyé en diligence par le cardinal au Roi, pour savoir sa volonté là-dessus.

Sa Majesté commanda à Bouthillier de lui écrire que, pour ce qui étoit du duc de Savoie, s'il étoit demeuré d'accord de tous les articles de la paix telle qu'elle devoit être, et qu'il eût promis que, si Colalte et Spinola la refusoient, il les abandonneroit et se déclareroit pour le Roi, en ce cas le marquis Spinola, donnant son fils pour otage, Sa Majesté pourroit consentir, non pas que le marquis prît Casal, comme disoit ledit duc de Savoie, mais que le sieur de Toiras le consignât entre ses mains, à la charge de le restituer dans vingt jours, la paix étant préalablement faite; à faute de quoi le fils demeureroit en la disposition du Roi, et M. de Savoie se déclareroit pour Sa Majesté; en quoi étoit à remarquer qu'en deux cas M. de Savoie seroit tenu de se déclarer : le premier, au cas que Colalte et Spinola n'acceptassent la paix aux conditions que Sa Majesté et M. de Savoie auroient jugées raisonnables; le second, au cas que l'ayant acceptée ils ne l'observassent point, et particulièrement le marquis ne restituât pas Casal et le Montferrat, et Colalte Mantoue et le Mantouan. La difficulté en cela étoit de prendre les sûretés de M. de Savoie, ne semblant pas raisonnable que le Roi souffrît qu'effectivement Casal fût remis entre les mains de Spinola, et que M. de Savoie ne donnât que sa parole; toutefois ce qui étoit à considérer étoit

qu'il étoit prince tenu religieux en ce qu'il promettoit ;

Que, pour ce qui étoit des propositions du marquis Spinola, si l'affaire passoit suivant celles de M. de Savoie, il étoit inutile de parler de la suspension d'armes de quinze jours, et des vingt-cinq jours pardessus, parce que, dès le commencement, la chose seroit convenue aux conditions susdites pour ce qui regardoit Casal ; que, si elle ne l'étoit point, ou qu'étant convenue entre le Roi et M. de Savoie, le marquis ne la voulût pas accorder, il sembloit qu'il y auroit peu d'assurance en sa proposition, d'autant que, quoi qu'il dît, la suspension d'armes ne pouvoit être avantageuse qu'à son maître et non au Roi, son armée et les assiégés consumant tous leurs vivres ; et pour le regard des vingt-cinq jours, si les assiégés pouvoient aller jusque-là, ils pourroient bien aller plus loin ; du moins ils le diroient sans doute, si la chose s'accordoit sans leur avoir été communiquée, pour savoir combien ils pouvoient encore tenir ; que Sa Majesté prioit surtout le cardinal de se souvenir qu'elle ne désiroit point rendre Pignerol, Briqueras, le fort de La Pérouse et les vallées, que premièrement les Impériaux ne fussent du tout hors de Mantoue et du Mantouan, et que les Espagnols n'eussent quitté aussi tout le Montferrat et réduit leurs troupes aux garnisons anciennes et ordinaires, et que lesdits Impériaux n'eussent encore quitté les passages des Grisons, et démoli les forts qu'ils y avoient faits. Qu'après tout cela Sa Majesté pour conclusion, en quelque façon que ce fût, ne désiroit point rendre Pignerol, Briqueras et les vallées ; et qu'enfin ledit

cardinal se gardât bien de rien signer sans l'avoir envoyé communiquer à Sa Majesté.

Le cardinal ayant reçu cette dépêche, répondit en diligence audit Bouthillier, que, par cette lettre qu'il lui écrivoit, par commandement du Roi, pour réponse aux propositions de Mazarin, après qu'il lui avoit dit que le Roi pourroit consentir à la déposition de Casal entre les mains de Spinola, pourvu qu'il donnât son fils pour sûreté de le restituer dans vingt jours, et que M. de Savoie s'obligeât de joindre ses armes à celles du Roi pour l'y contraindre au cas qu'il y manquât, il ajoutoit deux choses qui ôtoient tout moyen de faire aucun traité : la première, que, devant que restituer Pignerol, Briqueras et les vallées, le Roi entendoit que Mantoue, Casal, le Montferrat et tout ce qui étoit des Grisons, fussent restitués ; la seconde étoit qu'en quelque façon que ce fût il ne désiroit point rendre Pignerol, Briqueras et les vallées, et qu'il ne désiroit point qu'il signât rien sans que premièrement on lui eût envoyé pour savoir sa volonté ; qu'il sembloit qu'il y avoit bien de la difficulté à exécuter ces choses ; que Casal étoit pressé, et partant, si on vouloit faire la paix, il falloit qne ce fût auparavant que Spinola vît la chute de cette place assurée ; que Mazarin devoit revenir ou envoyer dès le lendemain, et que, pour ce sujet, le cardinal avoit prié ledit Bouthillier de lui faire savoir déterminément la volonté du Roi devant ce temps ; que s'il la suivoit, telle que les ordres que ledit Bouthillier lui avoit envoyés portoient, la paix étoit rompue, puisque Sa Majesté ne vouloit pas restituer Pignerol, Briqueras et les vallées ;

Que si la paix étoit rompue Casal étoit perdu, nous aurions la guerre pour long-temps, et la difficulté du lieu où on la faisoit, la peste, le manque d'argent, l'inconstance des Français, qui exposent volontiers leur vie en une occasion, et manquent ensuite de persévérance, feroient qu'apparemment tout ce que le Roi avoit en Piémont suivroit la fortune de Casal et de Mantoue; que s'il ajoutoit à cela qu'il y avoit peu de personnes qui pussent ou voulussent soutenir le faix des affaires du Roi en Piémont, il trouveroit que la paix étoit absolument nécessaire, si on la pouvoit avoir, en restituant en même temps de part et d'autre ce qui avoit été pris; qu'il le prioit de communiquer cela plusieurs fois en un jour au Roi et à la Reine sa mère étant ensemble, et lui envoyer une réponse signée du Roi sur ce sujet, et qui fît mention qu'il auroit pris la résolution qu'il manderoit en son conseil, et qu'en une affaire si importante il étoit bien nécessaire que le Roi mît au bas de la réponse deux mots de sa main, qui témoignassent que ce que dessus étoit sa volonté.

Cependant, pource qu'entre autres choses Mazarin avoit dit qu'il espéroit que son voyage ne seroit pas inutile, si on vouloit retrancher du projet qu'on lui avoit donné certaines conditions qui déplaisoient à l'Empereur, touchant l'intervention qu'on demandoit de divers princes pour la sûreté de la paix; afin que rien n'empêchât un si bon œuvre, au lieu qu'on désiroit auparavant une ligue de plusieurs princes obligés à maintenir M. de Mantoue en ses États, qui fussent caution de la paix, ce qui sembloit intéresser aucunement la dignité de l'Empereur, on

se contenta qu'il lui plût seulement convier lesdits princes à la défense du duc de Mantoue lorsqu'il en auroit besoin, et l'article en fut couché selon qu'on l'avoit toujours désiré de sa part; on repassa encore sur tout le traité, en sorte que ledit Mazarin ne jugeoit pas qu'on y pût trouver à redire.

Mazarin partit de Saint-Jean-de-Maurienne avec tout cela dès le 4 août; mais il ne fut pas sitôt arrivé au camp des ennemis, qu'il dépêcha, ainsi qu'il avoit promis, pour faire savoir qu'il ne pouvoit plus excuser les remises de ces messieurs qui ne s'étoient pas assemblés.

Cependant le cardinal ne discontinuoit point ses soins pour rappeler le duc de Savoie, par la considération de son propre intérêt, au service du Roi.

Il avoit très-particulièrement enchargé à Mazarin de lui en parler; ce qu'il fit en passant, et manda au cardinal qu'il lui sembloit que les raisons qu'il lui avoit apportées avoient fait impression en son esprit, et principalement l'affection et promptitude avec laquelle le cardinal s'offroit à le servir, et avoit, pour un de ses principaux objets, la réputation du duc; qu'à cette fin il avoit procuré envers le Roi que Sa Majesté offrît une paix raisonnable, afin que Spinola et Colalte ne pussent faire difficulté de l'accepter, et partant, que, s'ils ne le faisoient, ils montrassent qu'ils avoient autre dessein que celui de la conservation de son altesse, puisque, l'acceptant, elle étoit remise en la possession de tous ses biens, occupés par les armées françaises, et qu'un chacun connût que ce qu'ils avoient publié vouloir une paix pourvu qu'elle fût honorable, et à la satisfaction de son al-

tesse, n'avoit été que prétextes vains pour abuser les peuples, et couvrir leur ambition et leurs desseins de s'agrandir en Italie; ce qui donneroit audit duc l'occasion la plus justifiée qui se pouvoit désirer pour s'unir à Sa Majesté, un chacun étant témoin que, pour le seul service d'Espagne, ses États avoient été ruinés, dont les officiers d'Espagne avoient peu de souci, puisque des conditions qui ne blessoient point la réputation de leur maître, et qu'ils faisoient semblant de désirer, leur étant offertes, ils continuoient néanmoins à traiter comme si la France n'avoit condescendu à aucunes justes conditions de paix.

Mazarin mandoit qu'il avoit ajouté encore, outre cela, qu'il recevroit du Roi tout ce qu'il pourroit désirer pour l'accroissement de sa maison, à quoi le cardinal ne s'endormiroit pas, et en proposeroit à Sa Majesté les moyens;

Que le duc avoit entendu ces choses avec témoignage de beaucoup de ressentiment, mais n'avoit osé néanmoins lui donner de réponse déterminée sans avoir premièrement vu Colalte, ou avoir eu réponse d'un courrier qu'il lui enverroit.

Au reste, qu'il seroit bien à propos qu'en l'armée française il y eût quelque personnage de qualité qui fût confident du cardinal et l'initiât en son secret, auquel il donnât autorité de traiter, pource que cela faciliteroit beaucoup le succès de cette affaire.

Le cardinal manda au duc qu'il écrivoit au marquis d'Effiat, qui tenoit le rang dans les affaires du Roi qu'il savoit, et qui étoit dans la confiance de Leurs Majestés et de ceux qui les servoient, qu'il écoutât ce qui lui seroit proposé de la part de Sa Majesté ou

dudit Mazarin ; qu'il gardât un secret inviolable, et fût prompt à faire savoir à Sa Majesté ce qu'il jugeroit ne pouvoir souffrir délai ; cependant, qu'il fût assuré que les armes du Roi, tant celles qui étoient en Italie que celles que Sa Majesté préparoit à y faire entrer, feroient ce qu'il voudroit, et que, s'il prenoit une bonne résolution, ceux qui s'y voudroient opposer ne nous feroient point de mal.

Le marquis d'Effiat, d'autre part, avoit commencé, il y avoit quelque temps, et continuoit toujours, par l'entremise de l'abbé de La Mante, à traiter sur le même sujet avec ledit duc.

Ledit abbé assuroit ledit sieur d'Effiat que, Sa Majesté consentant à ce que Mazarin avoit proposé, le duc promettoit de se déclarer pour son service, en cas qu'il y eût quelque manquement de la part des ennemis, mais qu'en ce cas il étoit besoin que le Roi fît quelque chose pour lui, et fît incontinent l'attaque de Gênes, laquelle ledit marquis refusa, principalement sur l'état présent des affaires, n'étant pas une entreprise à faire en un temps auquel l'Empereur et le roi d'Espagne étoient si forts en Italie. Il parla ensuite de faire ledit duc son maître roi des Romains, à quoi il répondit que c'étoit une chose pour laquelle induire le Roi il falloit premièrement témoigner être tout-à-fait français ; qu'il ne pouvoit pas être assuré de l'intention du Roi, bien lui pouvoit-il dire avec vérité que Sa Majesté étoit assez puissante en Allemagne pour empêcher l'élection que l'Empereur vouloit faire faire pour son fils. Il donnoit, de jour à autre, avis au cardinal de tout ce qui se passoit en ce pourparler.

Le cardinal lui manda qu'il ne se pouvoit rien mieux que ce qu'il avoit dit et fait avec l'abbé de La Mante ; restoit seulement à continuer et à conduire cette affaire à quelque bonne fin ; que nous n'eussions voulu pour rien du monde faire faire aucune action indigne à M. de Savoie ; qu'il mettroit son honneur à couvert quand il proposeroit des conditions de paix justes aux Espagnols, leur diroit qu'ils ne l'assistoient que pour lui faire ravoir son bien, qu'on lui offroit à conditions raisonnables, et que partant ils y devoient consentir ; que s'ils le faisoient, à la bonne heure, pourvu que ce fût promptement et sans délai ; s'ils ne le faisoient pas, qu'il falloit buter à attirer M. de Savoie de notre côté devant que Casal se perdît, afin que nous le pussions sauver ; qu'il le devoit faire par raison de ses intérêts, et il le pouvoit avec son honneur.

Il lui manda que Mazarin lui avoit parlé de remettre la ville et citadelle de Casal entre les mains de Spinola, en donnant son fils pour otage et sûreté de la restitution qu'il en feroit dans huit jours, comme lui avoit dit l'abbé de La Mante, mais qu'il ne lui avoit point dit le secret qu'on se contenteroit d'entrer dans la ville seule ;

Qu'il avoit rejeté tout-à-fait le parti qu'il avoit proposé, et cependant qu'il n'avoit pas laissé de l'envoyer au Roi, comme il l'en avoit prié, pour savoir sa volonté ; qu'à lui dire le vrai, en l'état où étoient les choses de la perte de Mantoue, de la peste et autres incommodités que ledit marquis savoit et souffroit, il ne trouvoit pas beaucoup à redire à donner l'entrée dans la ville pour huit jours, conservant la citadelle,

et M. de Savoie s'obligeant à servir le Roi au cas que dans huit jours ladite ville ne fût pas rendue; que ledit Mazarin lui avoit parlé comme un homme du tout confident du duc de Savoie; qu'il lui avoit témoigné ne se soucier point que la guerre continuât contre les Espagnols, pourvu que nous pussions gagner le duc de notre côté, afin de mettre à couvert ses intérêts, qui touchoient lors le Roi bien autrement qu'ils ne faisoient du temps de son père; qu'il lui avoit promis d'y travailler, et lui avoit fait connoître la même chose que disoit l'abbé de La Mante, qui étoit que le duc avoit l'inclination fort bonne pour nous; c'étoit ce qui devoit être extraordinairement secret.

Le cardinal lui manda qu'il croyoit que Mazarin avoit bonne intention, mais qu'il falloit savoir par l'abbé de La Mante si le duc s'y confioit absolument, et s'il falloit que le cardinal fît le même; car il se gouverneroit selon que ledit duc le lui feroit savoir, et ne lui diroit rien de l'abbé de La Mante que ce que le marquis auroit ajusté avec lui;

Que le Roi désiroit la paix si nous pouvions l'avoir sans donner entrée en la ville de Casal, selon le parti proposé; qu'il y falloit faire l'impossible; mais si on ne le pouvoit autrement, pourvu qu'il n'entrât dans la ville pas plus de sept ou huit cents hommes, que le fils de Spinola fût délivré en nos mains sûrement, et que M. de Savoie s'obligeât à se joindre, lui et ses armes, au Roi par toutes les meilleures voies qu'on se pourroit imaginer, au cas que l'on ne la restituât dans le temps dont on seroit convenu, M. de Toiras demeurant toujours dans la citadelle.

Enfin, qu'il pouvoit envoyer visiter madame la

princesse, si le duc le trouvoit bon, mais que, pour éviter la jalousie, il falloit que messieurs de Montmorency, de La Force et lui, y envoyassent conjointement, et qu'il avoit écrit au Roi et à la Reine pour avoir des lettres en créance de leur part sur le marquis de Brezé, qui l'iroit visiter si le duc le trouvoit bon.

Mais ayant su depuis les jalousies que les généraux d'armée prenoient dudit marquis, qui néanmoins étoit celui qui étoit de plus de service et plus actif, il lui manda qu'il le prioit d'esquiver le plus qu'il pourroit lesdites jalousies et envies qui se rencontrent en pareilles occasions, les supportant avec patience et adresse, se remettant devant les yeux que l'envie est née avec la corruption des hommes, qu'il n'y en a point qui ne soient imparfaits, mais que ceux qui le sont le moins sont ceux qui supportent mieux les défauts de leurs compagnons.

Il lui manda aussi qu'il ne se mît point en peine s'il lui écrivoit quelque chose qu'il ne pût faire par après, ni s'il ne pouvoit satisfaire aux réponses qu'on lui faisoit; car, pour le premier, ledit cardinal savoit bien qu'on croit quelquefois des choses possibles par certaines apparences, que par après on trouve ne l'être pas. Et, pour le second point, il lui avoit déjà mandé qu'on n'entendoit point les obliger à aucune chose de ce qu'on leur mandoit, qu'en tant qu'ils la jugeroient utile au service du Roi, et qu'il faudroit n'avoir point de sens pour ne pas voir que les postes qu'ils avoient pris avec facilité sur le Pô, étoient beaucoup plus avantageux que Cahours et Revel, dont il avoit écrit, et qu'ils n'eussent su emporter qu'avec difficulté, et que le tout consisteroit à voir le moyen

de se conserver lesdits postes, étant certain que, si on pouvoit maintenir Pancalier et Carignan, Cahours et Revel seroient contraints, avec le temps, de se rendre au Roi; qu'il ne pouvoit lui dire ce qu'il falloit faire pour la conservation de ces deux postes; c'étoit à eux, qui étoient sur les lieux, à voir ce qui se pouvoit faire en une chose si importante;

Que, si nous les conservions, le prince de Piémont auroit bien de la peine à nous empêcher, avec le temps, de nous rendre maîtres de son pays, quand il auroit plu à Dieu nous délivrer du fléau de la peste, avec lequel il châtie souvent les hommes;

Qu'il avoit fort bien répondu aux entreprises de Gênes et au dessein du Roi, qui n'étoient pas choses à désirer de nous par un traité que nous n'avions point nécessité de faire, et dont tout le profit revenoit au prince par la restitution que nous lui voulions faire de ses États, mais bien qu'il devoit espérer, pour gré et reconnoissance de l'union étroite qu'il auroit avec le Roi, et des bons effets qui en proviendroient;

L'affection du Roi et de la Reine envers le prince seroit entière, son service lui seroit absolument acquis, et que, cela étant, on prendroit, en temps et lieu, si bien ses mesures que les desseins que l'on entreprendroit seroient assurés, et lui seroient avantageux;

Qu'il désiroit grandement qu'il vît ledit duc, parce que la raison étant de notre côté, il jugeoit son éloquence si forte, qu'il ne doutoit point qu'il ne le portât à ce à quoi il se devoit résoudre, par la seule raison de ses affaires;

Qu'il étoit question, ou de faire faire la paix en huit jours à conditions raisonnables, ou que le prince se déclarât pour nous, et qu'il pouvoit l'un ou l'autre sans péril : le premier, étant certain que s'il déclaroit aux Espagnols qu'on lui offroit tout ce qu'il pouvoit désirer, et que partant ils ne pouvoient l'empêcher de l'accepter sans le vouloir perdre, ils penseroient à leur conscience et viendroient à nos fins, n'étant point gens à vouloir mettre leurs États en compromis ; le second, parce que le prince, prenant la résolution de se tourner de notre côté, n'avoit qu'à séparer ses troupes des leurs, sous prétexte de les envoyer à Turin, et, en un instant, s'en ôter lui-même et faire fermer ses villes; qu'il étoit assuré qu'avec lui nous les chasserions bien de ses États, et sans péril pour lui, ni d'aucune chose qu'il tînt ; qu'en ce cas il ne mettoit rien en compromis, et s'assuroit tout ce que nous tenions que le Roi lui vouloit rendre ;

Qu'il falloit buter un peu de temps, les jours étant si précieux en cette occasion, que l'on ne feroit nulle difficulté de lui envoyer un pouvoir de traiter avec lui, au cas qu'il mandât que le prince le désiroit ainsi ; que si même, dès cette heure, il voyoit l'occasion de conclure quelque chose avec lui conformément à la teneur du projet du traité dont on lui avoit envoyé copie par le sieur de Cheny, qu'il le pouvoit ;

Que c'étoit à lui à ménager tout ce que dessus avec sa prudence qui lui avoit si bien servi jusqu'à présent; qu'on voyoit par ses lettres qu'il avoit eu chaleur et froideur avec l'abbé de La Mante, selon que le temps et l'occasion l'avoient requis ;

Que si par hasard il venoit à faire un traité avec le prince, il le devoit résoudre tout seul avec lui; mais, par après, s'il le falloit signer, en ce cas il en devoit donner connoissance à messieurs de Montmorency et de La Force, et ne le signer qu'avec eux;

Qu'il ne lui disoit point qu'il mît dans ce traité l'échange d'un passage en Italie, comme Pignerol, parce que ledit cardinal ne savoit si le prince y voudroit entendre présentement, et que peut-être ne seroit-ce pas prudence de penser à tant de desseins tout à la fois; mais si par hasard il le trouvoit de si bonne humeur, comme il pouvoit arriver, qu'il y voulût entendre, nous ne ferions nulle difficulté de revenir au traité qu'il avoit concerté l'an passé avec le sieur de Châteauneuf.

Et, sur ce que Mazarin lui avoit mandé qu'il étoit à propos qu'on donnât pouvoir à quelqu'un de delà, qui fût confident et secret, pour certaines occasions qui se présentoient de delà, tellement pressées qu'elles ne pourroient souffrir de délai, il avoit jugé par là que le duc étoit capable de prendre quelque bonne résolution, et lui avoit fait répondre en diligence que ledit marquis étoit en l'entière confiance de Sa Majesté et de ceux qui le servoient, et qu'on se pouvoit adresser à lui de toutes choses.

Cette lettre du cardinal fut accompagnée d'autres qu'il écrivit aux généraux de l'armée du Roi, pour les prier tous de vivre en bonne intelligence ensemble, et de considérer que leur honneur, qui étoit joint inséparablement au bon succès des armes du Roi, les y obligeoit.

Cette douce et amiable remontrance qu'il leur fit

eut tel effet, que le marquis lui manda incontinent que leur façon de vie étoit toute changée, tous leurs différends apaisés, et que le duc de Montmorency lui avoit depuis protesté amitié, et de si bonne façon qu'il lui en demeuroit obligé, et que sa réconciliation étoit si sincère qu'elle avoit passé jusques à ses principaux conseillers, le comte de Cramail et La Réolle lui promettant tous que les choses iroient si bien à l'avenir, que ce seroit à qui feroit le mieux. Un des principaux effets de la réconciliation, et fort considérable, fut qu'on lui communiqua que Madame traitoit avec Vignoles, sous leur bon plaisir, pour faire tenir une lettre à la Reine-mère, qu'elle lui envoyoit sous l'enveloppe de mademoiselle de Cezy.

L'occasion qui fit découvrir audit marquis cette menée, fut que le duc de Montmorency continuoit toujours ses extraordinaires et peu considérées libéralités des prisonniers de condition que nous avions pris dans les rencontres où nous avions toujours eu de meilleur; il en envoya, pour un jour, plus de cent cinquante, sans que les ennemis en relâchassent jamais un seul du petit nombre qu'ils avoient des nôtres.

Le marquis, ennuyé de telles libéralités, qui lui sembloient préjudiciables, et ne sachant que penser de plusieurs allées et venues, èsquelles ils se servoient de Vignoles, sous couleur d'un quartier qui ne prenoit point de fin, s'opposa formellement à la délivrance de cinq ou six Espagnols qu'on lui avoit dit être d'importance, et en parla très-vivement en présence de plusieurs. Cela obligea le duc de Montmorency à le venir aucunement rechercher dedans son

logis, où, prenant son temps et lui représentant les obligations qu'il avoit au cardinal, il lui dit franchement qu'il n'étoit point content de tant d'allées ni de venues, ni de tant de complimens et civilités non réciproques qu'on rendoit aux ennemis.

Sur ce discours le duc de Montmorency lui avoua que Madame lui avoit envoyé la lettre pour la Reine, dont nous venons de parler, et le conjura de tenir la chose secrète.

Le marquis lui dit que la chose étoit si importante qu'il lui conseilloit de l'adresser au cardinal; à quoi il s'accorda, mais avec cette réserve qu'un des siens en seroit le porteur.

Le marquis, craignant que la lettre ne fût changée, lui persuada qu'ils écrivissent chacun d'eux une lettre au cardinal, et missent le tout dans un paquet qui seroit cacheté du cachet dudit marquis.

Cependant ils se représentoient tous tant de difficultés au secours du siége de Casal, qu'ils le tenoient lors pour impossible.

Ils mandèrent au Roi que la première difficulté qu'ils avoient étoit qu'ils ne savoient pas au vrai l'état du siége, ni si la circonvallation étoit faite de tous côtés, ce qu'étant, il leur seroit inutile d'en faire l'entreprise.

La deuxième, en ce qu'ils avoient affaire à trois armées, de Colalte, de Spinola et du duc, et que celle du Roi étoit fort diminuée, tant par la maladie que par le débandement des troupes, que la plupart des capitaines mêmes, pour gagner sur les montres, favorisoient.

La troisième difficulté étoit celle des vivres pour

l'aller et le retour de l'armée et le ravitaillement de Casal.

La quatrième étoit la créance générale de tous les chefs, que le secours étoit impossible; ce qui faisoit que tous les jours ils importunoient les généraux de leur donner congé pour se retirer.

La dernière et la plus importante étoit que toutes les lettres qu'ils recevoient de Toiras leur représentoient l'extrémité si grande en laquelle étoit réduit Casal, qu'il sembloit n'avoir pas loisir d'attendre l'effet de leur secours, duquel néanmoins ils ne vouloient pas désespérer, pourvu que l'armée du Roi passât dans le 15, comme le cardinal l'avoit promis, d'autant que, s'il attendoit davantage, elle ne serviroit quasi qu'à remplir le nombre des soldats qui tous les jours s'éclipsoient de leur armée. On leur manda, pour réponse, que l'armée du Roi s'avançoit pour passer à jour nommé, le 15, et qu'on ne donneroit pas loisir à leurs troupes de diminuer davantage;

Que l'on leur envoyoit des prévôts pour faire irrémissiblement punir tous ceux qui s'en iroient sans congé; mais qu'eux aussi de leur côté s'empêchassent de plus signer de congés à personne, pource que Sa Majesté étoit bien avertie que quelques-uns de leurs secrétaires en avoient fait signer grand nombre pour de l'argent, et enfin qu'on se remettoit à eux de faire ce qu'ils estimeroient plus à propos, en attendant le renfort des troupes de Sa Majesté.

Pendant toutes ces choses le marquis d'Effiat continuoit toujours son intelligence avec l'abbé de La Mante, pour ramener, s'il y avoit moyen, le duc de Savoie au service du Roi; mais ce traité s'étoit un peu

refroidi par les secrètes intelligences et conférences que, par le moyen de Vignoles, le duc de Montmorency avoit eues; car cela fit aller les ennemis bride en main pour savoir le fond de l'affaire, et découvrir s'il y avoit de la mésintelligence entre nos généraux, et qui étoit celui avec lequel il faisoit le meilleur et le plus sûr de traiter. Néanmoins, enfin le marquis d'Effiat, après beaucoup de longueurs, dressa avec ledit abbé un mémoire qu'il envoya au duc par ledit abbé, par lequel il proposoit, premièrement, que nos généraux contiendroient l'armée du Roi pour dix jours entre les rivières de Culson et le Pô, et la Doire-Susine, et les montagnes qui tombent à Pignerol et Briqueras, sans entreprendre aucune chose que pour avoir les commodités nécessaires des vivres; que le duc feroit loger son armée de delà le Pô, et n'approcheroit le bord plus près que de Polongaire, et n'entreprendroit aucune chose contre les places où étoient les armées du Roi en garnison, pendant les dix jours, qui finiroient le 24 août, qui étoit contenu dans ce temps, qu'on ne devoit entreprendre chose quelconque, lequel 24 expiré, un chacun demeureroit en liberté de faire ce que bon lui sembleroit, si dans ledit temps on ne convenoit de nouvelles conditions. Est à noter que ce que dessus n'auroit lieu qu'il ne fût accepté de part et d'autre.

Le lendemain ledit abbé envoya son neveu au marquis, et lui manda que le duc de Savoie demeuroit d'accord des choses, hormis de l'étendue du pays que nous voulions; car il ne désiroit pas que nous approchassions de six milles de Turin, ni plus près de Veillane que Pioussasque.

Le marquis lui répondit que ce que nous en faisions ne lui devoit point donner d'ombrage, d'autant que ce n'étoit que pour changer de quartier, pour la commodité de l'armée et l'amas des blés ;

Que le soin continuel que nous avions toujours témoigné avoir de conserver le duc, le devoit éloigner de tout soupçon, et plus maintenant encore que jamais, le Roi ayant bien voulu écrire à la duchesse de Savoie, et dépêcher le marquis de Brezé pour lui porter sa lettre.

Mais tous ces pourparlers, bien que chaudement poursuivis, ne purent produire aucun effet avant l'arrivée des nouvelles troupes du Roi en Italie. Le cardinal étoit demeuré exprès à Saint-Jean-de-Maurienne pour en hâter le passage ; mais il étoit en grand'peine à qui il devoit conseiller au Roi d'en donner le commandement.

Le maréchal de Créqui lui sembloit le plus propre, non tant pour être le plus ancien des maréchaux de France, que pour être le plus expérimenté et avoir une particulière connoissance de ces pays-là, qu'aucun autre, et avoir acquis plus de réputation en Italie. Il en écrivit au Roi ; et, afin de faire plus volontiers accepter cette charge audit maréchal, il conseilla à Sa Majesté de lui donner le gouvernement de Savoie, que, dès long-temps, il demandoit, comme étant de proche en proche de son gouvernement, qui étoit néanmoins la raison pour laquelle on lui avoit jusqu'alors refusé, attendu le grand pouvoir, les grands biens et les places qu'il tenoit en son gouvernement.

Sa Majesté eut agréable le conseil du cardinal, envoya quérir ledit maréchal, et lui dit que la connois-

sance qu'elle avoit de son affection à son service, faisoit qu'elle le préféroit à tout autre pour lui donner le commandement de cette nouvelle armée; qu'elle avoit différé jusqu'alors de lui donner le gouvernement de Savoie, pource qu'on parloit toujours de paix, laquelle voyant maintenant ne se pouvoir faire, elle lui donnoit de bon cœur ledit gouvernement, s'assurant qu'il s'y tiendroit assidument, ce dont elle désiroit sa parole.

Elle ajouta qu'il allât trouver le cardinal à Saint-Jean-de-Maurienne, et qu'il fît ce qu'il lui diroit de sa part. Le maréchal s'excusa, tant de la charge de la Savoie que du passage en Italie, d'autant, disoit-il, qu'il lui seroit bien rude de voir le duc de Montmorency et un maréchal de France plus jeune que lui, commander la principale armée en laquelle se trouvoient les drapeaux du Roi, et lui en commander une moindre; que si ledit duc de Montmorency étoit fait connétable, il lui obéiroit de bon cœur; mais que, jusque-là, il aimoit mieux mourir ou entrer en la Bastille; qu'il étoit prêt d'aller trouver le cardinal pour lui déduire ses raisons; mais que, pour quelques incommodités qu'il avoit, n'y pouvant pas aller de sept ou huit jours, il y enverroit le comte de Saulx, et feroit ce qu'après l'avoir ouï il lui ordonneroit. Il le lui envoya, et lui manda par lui que ledit cardinal lui ayant toujours promis protection, lorsque la justice seroit de son côté, il la lui demandoit en cette occasion, où l'honneur qu'il avoit d'être le premier des maréchaux de France, et le premier employé en Italie, l'obligeoit de recourir à lui; que, si ledit cardinal passoit en Italie, il y passeroit sans condition, et qu'il

étoit prêt de le suivre ; mais que s'il falloit qu'il y allât autrement, il le conjuroit de ne lui procurer point d'emploi où il ne tînt le premier lieu, ni d'armée qui ne fût la première ; qu'enfin il avoit passion de servir le Roi sous lui, et d'employer, sans regret, son sang et sa vie, pourvu que ce fût honorablement.

Le cardinal, voyant un si grand éloignement du maréchal de Créqui à accepter cette charge, ne jugea pas à propos de l'en presser davantage, mais crut qu'il étoit meilleur de proposer au Roi le maréchal de Schomberg, lequel ne feroit aucune difficulté de se porter à tout ce qui lui seroit ordonné. Il partit donc le 15 août pour passer en Piémont ; il arriva le 17 à Suse. Le jour de devant qu'il partît, on reçut des généraux de l'armée du Roi une dépêche, par laquelle ils mandoient que les avis qu'ils avoient de Casal, leur apprenoient que l'armée étant jointe l'on pouvoit tenter le passage ; et si elle étoit de neuf ou dix mille hommes de pied, ces deux corps joints feroient vingt-six ou vingt-sept mille hommes et trois mille chevaux, et ils pourroient prendre le hasard des vivres, n'ayant pas d'équipage pour en mener avec eux, pource que la campagne en étoit si couverte que l'on espéroit qu'ils n'en manqueroient pas ; que les uns proposoient d'aller reprendre les gués au-dessus de Villefranche, du côté de Saluces, les autres d'aller prendre le pont de Saluces et gagner le delà de l'eau, mais que celui-ci sembloit plus douteux, la défiance des ennemis qui étoient en présence le pouvant empêcher, les ayant déjà prévenus au dessein qu'ils avoient de prendre celui de Montcalier ; que d'autres proposoient au sortir de Pancalier, où il y avoit nécessité d'aller pour

reprendre nos munitions de guerre et enlever le magasin des blés que nous y avions fait, et raser le camp, qui nous occuperoit deux ou trois jours, ce qui ne nous permettoit pas de rien tenter devant le 15, et de là nous en aller droit à Pioussasque pour attaquer Veillane de part et d'autre, pour l'emporter en deux ou trois jours, et de là aller à Chivas que le capitaine Guay proposoit de surprendre avec les Montferrins, pourvu que nous y fussions le lendemain pour le secourir, et qu'il ramasseroit des bateaux avec lesquels nous pourrions passer la rivière; que les plus grandes difficultés que l'on trouvoit étoient que le temps qu'il nous falloit étoit celui qu'il falloit aux ennemis pour rejoindre l'armée de Colalte et celle qui venoit d'Allemagne, et que celle du duc, lâchant toujours le pied devant nous, se trouveroit réunie avec les trois autres en même temps, ce qui feroit que la nôtre auroit non-seulement grande peine à secourir Casal, mais à subsister par soi-même, ayant tout le pays contraire, nuls vivres avec soi, nul avantage de la campagne, ayant un ennemi plus fort que nous en présence; et, de l'engager avec toutes ses commodités à un combat général, la perte seroit infailliblement celle de toutes les places et de tout ce que nous avions en Italie; et, parmi toutes ces difficultés, il étoit malaisé de prendre un bon expédient, cette action ne dépendant pas tant de l'invention que de la force des armes, qui ne pouvoit se mettre en état très-puissant que par le temps, lequel, si le sieur de Toiras disoit vrai, on craignoit de ne pas avoir.

Le cardinal ayant reçu cette dépêche, y fit réponse qu'on estimoit que la première chose qu'il fal-

loit faire, étoit de prendre Veillane, parce qu'il ne falloit pas plus de temps à faire cette exécution qu'il en falloit pour attendre le reste de la cavalerie et de l'infanterie nécessaires pour former un vrai corps d'armée, qui n'étoient pas venus, et qu'en tout événement cette place couvroit Suse, reculoit les ennemis de Pignerol, et donnoit lieu de pouvoir entreprendre avec le temps sur Turin; que c'étoit donc à eux de faire promptement ce qu'ils avoient projeté à Pancalier, pour l'amas des blés et rasement du camp, et se rapprocher entre Turin et Veillane, ou autre lieu proche qu'ils estimeroient plus à propos, pour donner lieu à la prise de Veillane; par après ils aviseroient tous ensemble s'il faudroit aller à Casal par Chivas ou autre chemin, et le maréchal de Schomberg seroit du tout disposé à exécuter, conjointement ou séparément, ce qu'ils résoudroient ensemble.

Le cardinal avertit le maréchal de Schomberg en partant que, si M. de Piémont vouloit revenir au service du Roi, on lui pouvoit promettre la restitution de tout ce que le Roi tenoit en ses États, et que, dès le jour de sa déclaration, on ne devoit faire aucune difficulté de lui rendre toute la Savoie; que la fin de la guerre devoit être la restitution des Etats de Mantoue, et le rétablissement de sa personne en iceux;

Que si, en travaillant à ces fins, il se trouvoit facilité à faire mieux, on pouvoit assurer M. de Savoie de lui donner les conquêtes qui se feroient, le Roi ne désirant point de part de tout ce qui arriveroit, que la gloire de le faire grand, et des passages pour pouvoir plus aisément être en état de le maintenir

contre tous ceux qui voudroient troubler sa possession des nouvelles conquêtes;

Que les maréchaux de France et ducs qui commanderoient les armes du Roi, rendroient toute déférence à M. de Savoie, et prendroient le mot de lui; si même il ne tenoit, pour le gagner, que le déclarer général des armes de Sa Majesté en Italie, on croyoit qu'il n'en faudroit pas faire de difficulté. En ce faisant, on pouvoit demeurer d'accord devant que de venir à l'extrémité de la guerre, et qu'on offriroit de nouveau un traité de paix raisonnable à l'ennemi, selon le projet qui en avoit été envoyé;

Qu'on pouvoit même encore leur offrir la déposition de la ville de Casal pour quinze jours, moyennant qu'on mît le fils du marquis Spinola en otage pour sûreté de la rendre au bout de ce temps, et qu'au même temps, pour montrer que les choses seront égales, on déposât aussi Montmélian entre les mains du Roi; que ce seroit à la prudence de celui qui traiteroit cette affaire de prendre, dans l'étendue de cette fin générale, les meilleures conditions qu'il pourroit; comme, par exemple, s'il pouvoit, dès cette heure, traiter de l'échange de Pignerol et des vallées adjacentes, ce seroit une bonne affaire; mais on n'estimoit pas qu'il fallût entamer cette négociation, si ce n'étoit que le duc s'y portât de lui-même;

Que, si le duc ne venoit point à accord, on estimoit que la principale fin que le maréchal de Schomberg devoit prendre étoit d'emporter Veillane et Saint-Michel, et, par après, bien munir le château et y mettre un homme de cœur et de résolution, cette pièce étant importante pour couvrir Suse, Pignerol,

et faciliter la conservation de tout ce qu'on avoit conquis;

Que maintenant, qu'outre les troupes qu'il menoit avec lui, il en arrivoit encore tous les jours de toutes parts, on estimoit que, quand même il faudroit toujours tenir deux armées séparées, on pouvoit et devoit-on fortifier celle qui étoit déjà en Piémont, ledit maréchal de Schomberg devant faire passer en ladite armée des régimens, quand et où les autres généraux lui manderoient, à mesure qu'ils arriveroient, et se joindroit même avec toute cette nouvelle armée à la leur, s'ils jugeoient que toutes deux ensemble pussent faire quelque effet important. Et, quant et quant, on manda auxdits généraux qu'ils se devoient bien donner de garde de quitter l'avantage qu'ils avoient d'être avancés vers le Pô, tant pour la commodité des vivres que pour tenir les ennemis éloignés, et garder un plus grand pays, duquel nous ne prévoyions point qu'ils le pussent faire sortir, vu le renfort des troupes qui arrivoient continuellement. Et quand même Casal se perdroit, et que les ennemis joindroient toutes leurs forces, ils ne pourroient faire une plus puissante armée que celle que nous ferions.

Et afin que de tous côtés la paix fût facilitée, et que de nulle part, en tant qu'il touchoit au Roi, elle ne reçût empêchement, le cardinal manda aussi à Mazarin qu'il prît entière confiance au maréchal de Schomberg, qui savoit aussi bien que ledit cardinal l'intention du Roi sur le fait des traités qui se pouvoient faire, et qui contribueroit tout ce qui lui seroit possible au bien et au repos de l'Italie, selon les ordres qu'il en avoit de Sa Majesté. Incontinent après le par-

tement dudit maréchal de Schomberg, la peste, qui avoit commencé quelque temps auparavant à Saint-Jean-de-Maurienne, y étoit devenue si grande qu'elle avoit attaqué sa maison, dont le Roi ayant avis, il lui commanda de le venir trouver à Lyon. Il partit de Saint-Jean-de-Maurienne le 17, divisa sa maison et s'en vint avec peu des siens; et le cardinal Bagny passant à Grenoble, il changea d'habits et de toutes choses, et voulut faire quelques jours de quarantaine en quelque village près de Lyon pour montrer exemple aux autres; mais Sa Majesté, qui avoit une extrême impatience de voir le cardinal de Richelieu, le contraignit de venir en la ville dès le 22. Le maréchal de Schomberg, étant arrivé à Suse le 17, reçut avis d'Emery qu'il se faisoit une suspension d'armes pour dix jours; ce qui le mit en peine pour le dessein qu'il avoit d'attaquer Veillane, car il ne vouloit pas troubler un bon œuvre; mais néanmoins, considérant que le temps pourroit rendre cette attaque plus difficile, et qu'il avoit juste sujet de prétendre cause d'ignorance, il se résolut de continuer son dessein, attaqua la place, en prit les retranchemens et les faubourgs d'emblée, sans qu'il y eût qu'un soldat blessé, qui étoit du régiment de Plessis-de-Juigné. Les ennemis, qui tenoient peu de monde dans leurs dehors, après leur première décharge s'enfuirent et se retirèrent dans la ville, qui fut incontinent investie avec un soin très-exact qu'il n'y pût entrer chose du monde, et les généraux de l'armée du Roi furent avertis par ledit maréchal de s'avancer afin de favoriser ce siége, qui ne dura que bien peu de jours, car, dès la nuit du 19 au 20, le maréchal ayant fait attaquer la ville par différens en

droits, n'ayant néanmoins, en tout équipage pour les forcer, que dix pics et six pelles, le sieur de Roquetaillade et le sergent-major de Maugeron, le sieur de Mouli, qui conduisoient une des attaques, réussirent si heureusement, que, rencontrant une fausse porte qui avoit été mal murée, dont l'on avoit donné avis, ils l'ouvrirent et entrèrent par là dans la ville, si bravement et si courageusement, qu'avec cent vingt hommes ils poussèrent les ennemis dans le château, et demeurèrent maîtres de ladite ville sans avoir perdu un homme. L'action fut d'autant plus heureuse que les ennemis, étant investis de tous côtés, ne pouvoient pas dire avoir été surpris. Il fit entrer quatre cents hommes dans la ville, qui se logèrent aux plus proches maisons du château. Incontinent après arriva le canon que les généraux, par l'ordre du Roi, lui envoyèrent, lequel fut promptement monté sur les montagnes et mis en batterie; ce que voyant ceux qui étoient dans le château, commencèrent à capituler, et le rendirent le 27, n'y ayant eu, en toute cette expédition, de gens de qualité blessés que La Rocheposé, qui le fut heureusement des éclats d'un coup de canon, un capitaine de Gransay, qui eut la jambe rompue; et de soldats, il n'en fut tué que trois ou quatre.

Cette prise fit grand éclat, en sorte qu'on doutoit si elle étoit de plus d'avantage à la cause publique, ou de plus de réputation aux armes du Roi, et à sa prudence, d'avoir su prendre un tel dessein, et choisir pour cet effet un homme qui l'avoit su exécuter avec une si grande diligence et courageuse résolution, qu'avec seize cents hommes de pied, sans canon,

sans pétards et quasi sans outils, il prit les retranchemens et la ville de Veillane, et, à la seule vue du canon, le château, qui étoit une place qui avoit tant fait parler d'elle, et que le duc de Savoie qualifioit le boulevard de l'Italie.

Le maréchal de Schomberg fit travailler en diligence, par les soldats de l'armée et par les habitans du pays, à la démolition des retranchemens; et, pour ne perdre point de temps, fit, dès le jour même, investir le fort Saint-Michel en l'air, et y fit monter dix pièces de canon, parce que ceux de dedans vouloient cette cérémonie-là pour se rendre, ce qu'ils firent incontinent; cependant on traitoit toujours d'une trève générale, qui étoit apparemment retardée parce que les trois chefs ennemis ne se joignoient point.

Colalte, étant arrivé au lieu où étoit le duc de Savoie, n'avoit pas oublié à publier que la prise de Mantoue n'empêcheroit pas la paix, et que l'Empereur vouloit bien restituer cette place; mais Spinola ne venoit point, ains demeuroit au siége de Casal, qu'il poursuivoit avec tant d'ardeur qu'il ne voulut jamais donner quartier, et partant on tuoit tout, et n'y avoit point de prisonniers de part ni d'autre, et même à la fin du siége il ne s'en trouva point.

Mazarin l'ayant été trouver, de la part du duc, pour le presser d'entendre à la paix, et lui faire connoître que ledit duc étoit obligé de s'y porter puisqu'on lui vouloit rendre son bien, Spinola lui demanda que, pour la réputation de son maître, on déposât la ville de Casal entre ses mains, le sieur de Toiras et les autres Français se retirant dans la citadelle; et, afin qu'on ne crût pas qu'il eût autre dessein que

sortir honorablement de cette affaire, il proposa de donner son fils pour otage et sûreté de la restitution qu'il feroit de la ville de Casal quinze jours après qu'il l'auroit reçue. Pour faciliter son dessein, il promettoit aussi qu'en même temps on rendroit la ville de Mantoue au duc, qui par ce moyen seroit assuré de tous ses États.

Toutes ces offres qu'il faisoit n'étoient pas qu'il eût volonté de les tenir, mais pour nous induire à entrer en traité de la déposition de ladite place, en laquelle il espéroit faire par après relâcher nos généraux à une partie des conditions qu'il nous vouloit proposer puis après.

Car, dès qu'il vit qu'ils ne s'éloignoient pas de ce qu'il avoit désiré, il dit que, depuis avoir fait cette ouverture, le roi Catholique lui avoit ôté le pouvoir de faire la paix. Et, pour justifier son dire, montra une lettre d'Espagne qui portoit ces mots : *La experiencia mostra que el haver vos facilitado tanto la paz, ha estorbado la effectuation della; y assi os ordenamos y mandamos que oygais los que se os dira a cerca della para dar nos quenta de todo sin concluir nada* (1); et au lieu de cette proposition qui assuroit la paix, par le dépôt qu'on eût fait de la ville de Casal entre ses mains, il vouloit qu'on lui remît cette place, sans espérance de restitution ni apparence de paix; il vouloit qu'on la lui remît pour la seule gloire, ne pouvant souffrir que le comte de Colalte eût surpris Mantoue par ceux qui étoient sous

(1) *La experiencia mostra, etc.* L'expérience a prouvé que vos efforts pour la paix ont diminué le désir qu'on en témoignoit : ainsi nous vous commandons et vous ordonnons d'entendre toutes les propositions qu'on vous fera, afin de nous rendre compte de tout, sans rien conclure.

sa charge, contre toute sorte d'apparence, et qu'en quatre mois il n'eût pu par force se rendre maître de Casal, qu'il avoit assuré ne pouvoir résister que quarante jours à ses armes.

Cette proposition fut jugée si déraisonnable et si injurieuse par le comte de Colalte et le duc de Savoie, que, pour éviter l'entière rupture qu'elle devoit produire, ils firent proposer par Mazarin une suspension de huit jours, à la charge que les armes du Roi ne passeroient point le Pô du côté du Milanais, et que les leurs ne passeroient point aussi du côté de la France, donnant espérance que, dans ce temps, ils forceroient Spinola à se porter à la paix, lui faisant clairement entendre que, puisque l'Empereur et ledit duc, qui seuls étoient intéressés en cette affaire, y trouvoient leur satisfaction, il n'étoit pas raisonnable que les Espagnols, qui ne vouloient paroître qu'auxiliaires en cette occasion, empêchassent un si bon effet par une jalousie; et que partant, s'il ne vouloit se porter à la paix, ils la concluroient sans lui. Cette ouverture fut acceptée par ceux qui commandoient les armes du Roi en Piémont. Au bout de deux jours, qui fut le 21, Mazarin les revint trouver pour leur dire que le duc de Savoie ne désiroit plus cette suspension, si on ne lui remettoit la ville et les retranchemens de Veillane, que le maréchal de Schomberg avoit lors déjà pris, et si, pendant ladite suspension, on ne mettoit des vivres dans le château, qui tenoit lors encore, pour autant de temps qu'elle dureroit, à condition que, si les affaires ne s'accommodoient dans huit jours, la place seroit remise entre les mains dudit sieur maréchal.

Il vouloit encore qu'on permît à son armée de passer le Pô vers la France, et que la nôtre se retirât dans certains lieux pestiférés, où elle n'eût su subsister, tant à cause des maladies que parce aussi que tous les blés en avoient été mangés. Mais en même temps Mazarin fit savoir que le comte de Colalte n'avoit plus pouvoir de traiter la paix, qu'il avoit reçu ordre de l'Empereur de ne conclure aucun traité, parce qu'il s'en étoit ouvert un à Ratisbonne, entre les ministres de l'Empereur et le sieur de Léon, ambassadeur de France.

On répondit que ledit ambassadeur n'avoit eu jusqu'alors autre pouvoir que de justifier à l'Empereur et à tous les princes qui se trouveroient à la diète, les bonnes intentions du Roi, et faire connoître que Sa Majesté ne vouloit point s'enrichir des dépouilles d'autrui, ni augmenter ses Etats par la diminution de ceux des princes d'Italie. Mazarin fit savoir ensuite qu'il estimoit à propos de penser à une suspension générale qui assurât Casal et Veillane tout ensemble. On ne refusa pas cette ouverture, mais bien désira-t-on en voir plus d'effet que des autres, qui toutes avoient été vaines.

Au même temps arriva la prise du château de Veillane, ensuite de quoi on n'entendit plus parler de négociation jusqu'au 27 août, où les ennemis, désireux de ralentir le cours des armes du Roi qui se préparoient au secours de Casal, et de gagner par art ce qu'ils craignoient ne pouvoir conquérir par force, demandèrent de nouveau trève de douze jours entre les armées qui étoient en Piémont, faisant espérer qu'elle en produiroit une générale qui suspendroit le siége de

Casal, et donneroit temps d'attendre des nouvelles d'Allemagne, où ils disoient que la paix se devoit conclure.

Les généraux de l'armée du Roi accordèrent la trève pour six jours, et consentirent qu'elle fût de douze, pourvu qu'elle fût suivie de la générale qui devoit comprendre Casal. Ainsi ils se portèrent franchement à tout ce qui devoit produire et faciliter une bonne paix, et évitèrent autant qu'ils purent ce qui sembloit n'avoir autre fin que la perte de Casal par ruse et par tromperie.

Pendant la trève de six jours arrivèrent des lettres du sieur de Toiras auxdits généraux, qui portoient en termes exprès que la peste étoit si grande dans la ville de Casal, et les avoit réduits à un si petit nombre d'habitans et de soldats, qu'ils étoient hors de moyen de pouvoir continuer leur garde et la défense de la place dont il étoit contraint de quitter les dehors; qu'il leur avoit déjà écrit qu'il n'avoit des vivres que jusqu'au 25, mais qu'il craignoit bien d'en avoir de reste tant on l'attaquoit vivement, les ennemis étant déjà attachés au bastion de la citadelle; qu'il les conjuroit de prendre leurs mesures sur ce pied, et finissoit l'une de ses lettres, leur disant qu'il leur écrivoit la larme à l'œil, et les assuroit que Casal étoit perdu et pris s'ils ne prenoient une prompte résolution de le secourir.

Au même temps, incontinent après la trève faite, Mazarin vint, le 1er septembre, proposer une trève générale, avec des conditions fort déraisonnables. Il proposoit ladite trève jusqu'à la fin de septembre, qui devoit être signée de Colalte, Savoie, et des ministres des deux couronnes;

Que, durant ce temps, on cesseroit toutes sortes de travaux pour l'attaque de Casal et contre le secours, comme aussi pour les défenses et fortifications de ladite place; que Spinola fourniroit des vivres à la garnison de Casal, ajustant ce qu'il leur en devoit bailler pour, avec les vivres qu'ils avoient déjà, leur donner moyen de subsister jusqu'au 15 octobre;

Que Toiras remettroit incontinent la ville et le château entre les mains de Spinola, avec otages et serment de lui remettre la citadelle dans le 15 octobre, si, dans ce temps, la paix n'étoit conclue ou la place secourue, de sorte que le marquis fût contraint d'abandonner ses fortifications;

Qu'au cas de secours dans ledit temps, Spinola promettoit de remettre de bonne foi lesdits otages et ladite ville et château au sieur de Toiras, et en cas de paix en disposer comme en icelle il auroit été ordonné, et qu'à cela la promesse et parole du duc de Savoie interviendroit;

Que la même suspension et trève seroit entre les armées, qui ne pourroient, durant ledit temps, rien entreprendre l'une contre l'autre, ni faire aucun acte d'hostilité; celles de l'Empereur, Espagne et Piémont demeureroient delà le Pô et la Doire-Susine, et celle du Roi au-deçà.

Le Roi n'avoit pas donné pouvoir à ses généraux d'accorder des conditions si iniques, mais simplement leur avoit mandé, le 24 août, qu'ils pouvoient condescendre à ladite déposition, moyennant que Spinola donnât son fils en otage de sa parole, et que M. de Savoie fît en sorte que Colalte pour l'Empereur, et lui pour sa part, demeurassent d'accord de

la paix, selon le projet envoyé par Mazarin, laissant lieu au roi d'Espagne d'y entrer si bon lui sembloit; ce que le marquis Spinola seroit tenu de déclarer dans la fin d'octobre, à faute de quoi Colalte et M. de Savoie promettroient dès lors d'exécuter de leur part le traité de la paix, comme le Roi promettoit de le faire de la sienne.

Et qu'en ce cas, le comte de Colalte et M. de Savoie promettroient aussi au Roi de joindre leurs forces avec les siennes, pour empêcher la prise de la citadelle de Casal, et faire rendre la ville et le château qui auroient été déposés entre les mains de Spinola par le traité de trève, puisque le défaut d'acceptation de la paix proviendroit de la part de Spinola, ayant été jugée raisonnable par l'Empereur et M. de Savoie, seuls intéressés en cette guerre; et d'autant que Colalte pouvoit faire difficulté de tourner ses armes contre Spinola, encore que ce ne fût que pour la défense de Casal seulement, Sa Majesté se contenteroit, si on ne pouvoit obtenir plus, que Colalte promît, nonobstant le refus du marquis Spinola, d'accepter les conditions de la paix dans le temps susdit, de l'exécuter de sa part, et retirer incontinent toutes ses troupes de la ville de Mantoue, Mantouan, et de tous les Etats de M. de Mantoue, et ne donner aucune assistance au marquis Spinola directement ou indirectement, et de ne s'opposer aux armes du Roi qui iroient pour secourir Casal, pourvu qu'ils n'entreprissent rien contre les Etats du roi d'Espagne; moyennant aussi que M. de Savoie promît, au cas que Spinola refusât d'accepter les conditions de paix dans ledit temps, de joindre

ses forces à celles du Roi pour la défense et secours de Casal ; ce qu'il ne pouvoit refuser, puisque le Roi l'assuroit de lui rendre, au même temps qu'il se déclareroit pour lui, la Savoie et tous les lieux du Piémont qu'il avoit occupés depuis le 1er jour de juin, comme aussi tout le reste de ce qu'il tenoit en ses Etats, incontinent après le secours de Casal ou que Spinola auroit exécuté la paix.

Voilà les ordres que le Roi leur avoit donnés ; mais ils crurent les devoir outrepasser, pour plusieurs considérations, et se relâchèrent à restreindre le temps de la trève jusques au 15 octobre, au lieu de l'étendre jusques à la fin ; à n'obliger pas précisément Spinola à rendre le dépôt qui lui auroit été commis, en cas que la paix ne se fît dans ce temps-là, mais seulement en cas que, la paix ne se faisant, l'armée du Roi ne secourût Casal dans la fin d'octobre ; en sorte qu'il n'y eût rien qui empêchât la communication de l'armée du Roi avec la citadelle, ou bien qu'il eût jeté dedans la place au moins mille hommes de secours ; et que pour ce sujet, au cas que la paix ne se fît dans le 15 octobre, tous actes d'hostilité recommenceroient de part et d'autre de ce jour-là. Enfin ils consentirent encore que Spinola, non-seulement ne donneroit point son fils en otage pour sûreté de sa parole, mais qu'il n'en donneroit point du tout. Et les raisons qu'ils mandèrent au Roi d'en avoir excuses raisonnables, furent que la revue ayant été exactement faite en leurs armées, il ne s'étoit pas trouvé dans l'armée commandée par ces messieurs, sept mille hommes de pied sains, et sept cents chevaux, et dans celle de Veillane, la garnison

dudit lieu fournie, environ quatre mille hommes de pied sains, et trois cent cinquante chevaux; cette diminution de la première armée ne devant pas sembler étrange, puisqu'il étoit vrai que, quoi qu'ils pussent dire, l'on ne vouloit prendre aucun soin de la conserver, la tenant depuis quinze jours dans Rivole, où la peste étoit furieuse, et donnant facilement des congés à ceux qui feignoient d'être malades.

Quant à la dernière armée, le plus fort régiment de ceux qui arrivoient ne passoit pas quatre cents hommes, et la peste, depuis huit jours, avoit ruiné le régiment de Gransay;

Que tous les susdits officiers de l'armée avoient été d'opinion que le secours de Casal ne se pouvoit entreprendre contre une armée aussi forte d'infanterie que nous, maintenant que les régimens de Tiffenbach, Mansfeld et Aldringuer leur étoient nouvellement arrivés, et qui étoit trois fois plus forte de cavalerie; que de hasarder le secours de Casal contre l'opinion de tous lesdits principaux officiers de l'armée, eût été se rendre seuls responsables de l'événement, et, s'il arrivoit du malheur aux forces du Roi en Italie, être cause, non pas seulement de la perte de Casal, mais tout ce que nous tenons en Piémont courroit grande fortune;

Que ces considérations et les derniers avis qu'ils avoient eus du mauvais état de la ville de Casal, les avoient obligés à se relâcher comme ils avoient fait;

Qu'ils eussent bien voulu demeurer, pour la déposition de la ville et château de Casal, dans les termes des pouvoirs qui leur avoient été envoyés; mais que les choses ayant entièrement changé de

face, puisque le comte de Colalte n'avoit plus pouvoir de traiter la paix, ils avoient été contraints, pour ne point rompre, et pour essayer de faire valoir les bonnes intentions de M. de Savoie (qui ensuite de cela promettoit absolument la paix, ou de se déclarer ouvertement pour la France), de consentir audit dépôt en la forme qu'ils avoient fait, ce qu'ils avoient estimé ne pouvoir faire préjudice aux affaires du Roi, parce qu'ils avoient dit qu'ils vouloient envoyer quelqu'un bien confident à Casal, sous prétexte de faire que M. de Toiras exécutât sans difficulté le dépôt, et que celui-là même sauroit de lui s'il pouvoit encore tenir la ville et château quelque temps; et en ce cas, il lui diroit de leur part avoir pris ce sujet de venir pour l'assurer du secours, et qu'il devoit refuser l'exécution du dépôt, sur ce qu'il vouloit avoir ordre, écrit de la main du Roi, de rendre la place; qu'ainsi ils n'auroient accordé la ville qu'en cas qu'elle ne pût plus se garder, et que si elle leur pouvoit donner du temps de rassembler les troupes, et particulièrement la cavalerie qui leur venoit, ils espéroient d'entreprendre le secours, pource que les ennemis s'affoiblissoient tous les jours autant qu'eux, et l'on les assuroit qu'il ne leur venoit point de nouvelles forces, et la chose seroit d'autant plus faisable;

Qu'une autre considération les avoit fait consentir au susdit dépôt : c'étoit que, par ce moyen, ils donnoient vie à la citadelle jusques à la fin d'octobre, qui étoit un terme où elle n'eût pu autrement aller; et l'on assuroit en même temps pour tout cet hiver, si la paix ne se faisoit, toutes les places que le Roi tenoit en Piémont, d'autant que si les ennemis se vouloient

rassembler après la prise de Casal, ils ne sauroient au mois de novembre entreprendre un siége;

Que le marquis Spinola n'avoit point voulu donner d'otages; qu'il rendroit la ville de Casal, et qu'ils n'avoient pas jugé que cela fût nécessaire, pource que si notre armée lui faisoit quitter la campagne, nous lui ferions bien quitter la ville, étant assistés de la citadelle.

Quant aux finesses et ruses de M. de Savoie, voulant demeurer libre jusqu'à la fin de la trève, elles étoient avantageuses au Roi, pource que si on secouroit Casal on n'avoit plus besoin de lui; si on ne le secouroit point, son retour vers le Roi n'étoit plus nécessaire, puisque, n'ayant point d'armée, comme il n'en avoit point, la sienne étant toute composée de sujets d'Espagne et de l'Empereur, et de peu de Français, il ne ramèneroit que sa personne et peu de villes ruinées, ce qui ne mériteroit pas de nous obliger à lui rendre ce que nous tenions de ses Etats.

Cependant Mazarin ne proposoit plus la paix, d'autant que Colalte avoit écrit à l'Empereur que les affaires d'Italie étant en l'état qu'elles étoient, il n'estimoit plus à propos de se mêler des affaires de la paix; qu'il s'étoit réservé seulement le pouvoir de signer la suspension d'armes que Mazarin proposoit, aux termes qu'il jugeoit convenables au service de l'Empereur, et que quant aux autres points particuliers de la paix, il s'en remettoit à Sa Majesté Impériale; ensuite de quoi l'Empereur manda en Italie qu'il vouloit lui-même terminer l'affaire en son conseil avec le sieur Léon, si le Roi l'avoit agréable, et fit savoir en même temps au duc de Savoie, à la du-

chesse de Lorraine et à Spinola, qu'ils eussent à envoyer leurs pouvoirs à Ratisbonne, disant savoir bien que Spinola avoit le pouvoir de subdéléguer, et que s'ils n'envoyoient leurs pouvoirs, il ne laisseroit pas de passer outre.

Ils représentèrent qu'il étoit à craindre que, traitant à Ratisbonne, cela n'empêchât la conclusion du traité commencé en Italie, et que l'on tombât en cet inconvénient, qu'étant prêts de conclure en Italie, quelques-uns des intéressés se remissent à ce qui se traiteroit à Ratisbonne, et que de Ratisbonne on fît de même, voulant attendre la résolution de Colalte quand on seroit sur le point de finir.

Sur quoi l'Empereur répondit qu'on ne pouvoit tomber en cet inconvénient, parce que Colalte lui avoit écrit ce que dessus.

Le cardinal donna avis de toutes ces choses aux généraux de l'armée du Roi, afin qu'ils en fissent tel profit qu'il leur plairoit.

Mais puisque les mêmes affaires commencèrent à se traiter aussi bien en la diète de Ratisbonne qu'en Italie, il est de besoin de rapporter ici ce qui se passa en cette diète. Nous avons dit ci-devant comme elle avoit été demandée par les électeurs à l'Empereur, qui, dès l'année 1629, en mars, l'assigna pour l'année 1630, en juin. Sa Majesté Impériale s'y rendit avec l'Impératrice sa femme, le roi de Hongrie et de Bohême son fils, et les archiduchesses ses filles; plusieurs électeurs s'y trouvèrent, et Fridland s'y rendit aussi avec une suite plus superbe que l'Empereur, ce qui n'aida pas peu à la jalousie que l'on avoit contre lui.

Le Roi commanda à Léon Brûlart, qui étoit son ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Grisons, de s'y trouver, et fit partir d'auprès de lui le père Joseph, capucin, pour y accompagner et assister ledit Léon, afin que tous deux ensemble informassent les électeurs des raisons qui avoient mû Sa Majesté à entreprendre la défense du duc de Mantoue, et tous les moyens équitables et justes qu'elle avoit tentés pour parvenir à la paix. Les termes où l'on étoit, et le dessein formé qu'il paroissoit manifestement que la maison d'Autriche avoit de se rendre maîtresse de toute l'Italie, fit que quant et quant elle leur donna charge d'écouter toutes les ouvertures et propositions que les électeurs leur pourroient faire pour la paix, et leur représenter qu'on n'avoit su avoir aucune réponse au projet de paix qui avoit été donné à Annecy au sieur Mazarin le 6 juin 1630; le comte de Colalte, le marquis Spinola et le duc de Savoie ayant toujours dit au sieur Mazarin qu'il falloit qu'ils fussent ensemble pour la donner, et jusques alors n'ayant pas voulu s'assembler, nonobstant qu'en un second voyage que Mazarin avoit fait avec Sa Majesté, ayant désiré quelques adoucissemens qu'il disoit avoir pénétré qui pourroient faciliter la paix, en eût rapporté tout le contentement qu'il avoit désiré, et particulièrement qu'au lieu qu'on désiroit auparavant une ligue de divers princes, qui fussent obligés à maintenir M. de Mantoue en ses Etats, et fussent caution de la paix, ce qui sembloit intéresser aucunement la foi et la dignité de l'Empereur, on se seroit contenté qu'il plût à l'Empereur convier seulement les princes à la défense de M. de Mantoue

au cas qu'il fût attaqué ; qui étoit ce qui avoit été toujours désiré de sa part ; mais que s'en étant retourné, il avoit dépêché le jour qu'il avoit promis, pour dire qu'il ne savoit plus comment excuser les remises de ces messieurs, qui ne s'étoient point assemblés. Qu'en même temps Spinola demanda que, pour la réputation de son maître, on lui déposât la ville de Casal entre les mains pour quinze jours, au bout desquels il la rendroit, le sieur de Toiras et les Français se retirant dans la citadelle ; et qu'afin qu'on ne crût pas qu'il eût autre dessein que celui de sortir honorablement de cette affaire, il donneroit son fils pour otage et sûreté de la restitution qu'il feroit de la ville de Casal, avec lequel Mantoue seroit aussi restitué au duc, qui par ce moyen seroit assuré de tous ses Etats.

Que le Roi, qui n'avoit jamais eu autre but que le repos de l'Italie et la conservation des États de M. de Mantoue, voyant que par ce moyen il viendroit à ces deux fins, s'étoit accordé à la proposition dudit Spinola, qui, le sachant, changea de batterie, et au lieu de cette proposition qui assuroit la paix par le dépôt qu'on eût fait de la ville de Casal entre ses mains, veut qu'on lui remette cette place sans espérance de paix, pour sa seule gloire, ne pouvant souffrir que le comte de Colalte ait surpris Mantoue contre toute sorte d'apparence, et qu'en quatre mois il n'ait pas pris Casal, qu'il avoit assuré ne pouvoir résister que quarante jours à ses armes ; qu'ils vissent s'il étoit raisonnable que l'injuste et mauvais procédé des Espagnols, et la vanité et la jalousie que ses ministres avoient contre la réputa-

tion des armes de Sa Majesté Impériale, missent son autorité en compromis, empêchant le repos de l'Italie et de la chrétienté.

Que pour remédier aux inconvéniens qui pouvoient naître d'une si mauvaise procédure, le désir que Walstein et le prince d'Ekemberg avoient témoigné avoir de conclure la paix d'Italie en Allemagne, étoit un bon moyen, et cela se pouvoit faire aisément, tant parce que les Espagnols n'avoient garde de manquer à accepter un traité que l'Empereur auroit fait, où seul il étoit intéressé avec le duc de Savoie, qui le désiroit passionnément et qui y trouvoit sa satisfaction, que parce que si les Espagnols ne vouloient pas entrer dans ledit traité, le Roi entreprendroit volontiers de leur faire quitter ce qu'ils tiendroient du Montferrat, pourvu que l'Empereur ne les assistât point, comme en ce cas il lui étoit honorable de s'engager à ne le faire pas. L'intention du Roi étoit que ledit traité se passât entre l'Empereur et le Roi, réservant au roi d'Espagne d'y entrer, l'Empereur se faisant fort de le lui faire accepter; et pource que Sa Majesté savoit que l'Empereur feroit traiter adroitement à ladite diète de plusieurs autres affaires auxquelles la France avoit intérêt, elle les réduisit toutes à trois points : le premier, la paix d'Italie, qu'il essaieroit de faire croire aux électeurs qu'ayant offerte à Sa Majesté à conditions raisonnables, il l'avoit refusée, et ensuite leur demanderoit secours pour maintenir la dignité impériale, et au moins tâcheroit de leur justifier son dessein d'attaquer la France. Sur ce point, Sa Majesté commanda audit sieur Léon de représenter le

simple narré de la vérité de son procédé en cette affaire, rapporté ci-dessus, faisant entendre aux électeurs le tort que la maison d'Autriche avoit, et les conviant de soutenir avec le Roi une si juste cause, à laquelle, en cas pareil, ils avoient un si notable intérêt.

Le second, que l'Empereur presseroit les électeurs de se joindre avec lui contre ceux qui voudroient molester les terres de l'Empire, comme le Turc, à cause de la Transylvanie et de la Hongrie; la France, à cause de l'armée de Champagne; le roi de Suède, pour l'attaque de Meckelbourg; et les Hollandais, à cause des villes qu'ils tenoient de la succession de Clèves, pour les engager après insensiblement à la défense du Pays-Bas.

Sa Majesté lui commanda, sur ce qui regardoit le Turc, de témoigner en général que le Roi seroit toujours bien aise de voir les princes chrétiens bien unis, pour empêcher le progrès de leurs ennemis;

Que sur ce qui touchoit la France, ils fissent voir que le Roi ne s'étoit tenu que sur la défensive, combien qu'il eût été grandement provoqué par la venue des troupes sur le Pays Messin, ne les en ayant pas fait retirer comme l'Empereur avoit promis;

Qu'il n'y avoit pas d'apparence que les électeurs voulussent prendre la qualité d'agresseurs, après avoir toujours fait profession d'être amis et bons voisins de la France, sans autre sujet que pour favoriser l'usurpation d'Espagne, et qu'il falloit au moins tirer cet avantage qu'ils ne devoient trouver mauvais, si ensuite l'on attaquoit l'Alsace et les terres héréditaires de la maison d'Autriche; que si on leur demandoit

s'il étoit vrai que le Roi fût joint avec le roi de Suède, l'on pouvoit le nier absolument, et néanmoins se laisser entendre que si Fridland continuoit à molester les princes de l'Empire et leurs voisins, que tous seroient contraints de repousser par un commun effort cette violence si insupportable, qui troubloit depuis si long-temps le repos de la chrétienté ; que quant à ce qui étoit des Hollandais, ils s'offroient de restituer les terres de la succession de Clèves, pourvu que les Espagnols fissent le même, et vouloient observer la neutralité avec la ligue catholique, qui n'avoit que faire des querelles des Espagnols.

Le troisième, que l'Empereur proposeroit que l'on mît en considération les demandes et les raisons du roi d'Angleterre et du Palatin, ayant donné pour cet effet passe-port à leurs ambassadeurs ; que son dessein étoit de faire entendre que la restitution des terres dudit Palatin ne dépendoit pas seulement de lui et du roi d'Espagne, mais aussi du duc de Bavière, croyant que ledit duc, par les difficultés qu'il feroit de restituer, attireroit sur soi l'envie, et donneroit prétexte aux Espagnols de retenir ce qu'ils avoient, alléguant au roi d'Angleterre qu'il ne tenoit pas à eux, et que cela ne devoit pas l'empêcher de faire la paix avec Espagne, en attendant qu'il pût obtenir par ses bons offices des conditions plus avantageuses pour le Palatin, par lequel moyen ils feroient trois effets :

Le premier, de retenir ce qu'ils avoient dans le Palatinat ; le deuxième, de faire la paix avec Angleterre ; et le troisième, de charger de la haine commune le duc de Bavière, et faire croire qu'il étoit auteur

des troubles qui pourroient naître dans l'Allemagne pour le sujet du Palatin.

Sa Majesté manda sur ce sujet audit sieur Léon qu'il sembloit être à propos que, de sa part, il ne se déclarât point, dès le commencement, sur les affaires du Palatin, pour prendre conseil et former sa conduite sur les propositions et résolutions qui se feroient de part et d'autre, essayant de n'offenser ni le roi d'Angleterre ni le duc de Bavière, mais plutôt qu'il leur falloit faire voir la malice des Espagnols auxquels il convenoit de restituer les premiers, comme n'étant pas du corps de l'Empire, et qui ne pouvoient si raisonnablement demander à l'Empereur le remboursement de leurs frais comme le duc de Bavière, tant à cause de leur étroite parenté avec l'Empereur, qu'aussi pource qu'ils avoient promis de servir gratuitement en cette affaire;

Que, si le duc de Bavière convenoit pour la restitution du Palatinat, ce qui ne se feroit jamais que les Espagnols ne rendissent aussi ce qu'ils avoient, il importoit que le Roi y intervînt pour en avoir le gré de tous ceux qui y avoient intérêt, et à ce que l'Espagne n'eût le profit et la gloire de cet accommodement, ce qu'elle ne pouvoit prétendre, puisque elle-même étoit partie, si ce n'étoit que le Roi lui laissât tout faire, n'envoyant point à la diète. Et pource que le principal dessein de l'Empereur seroit de proposer, sur la fin de la diète, l'élection du roi des Romains, Sa Majesté donna ordre à son ambassadeur de représenter aux électeurs que si on les vouloit forcer ils devoient défendre leur liberté, et qu'en ce cas l'armée du Roi qui étoit en Champagne, se déclareroit

pour eux sans aucun délai, et que Sa Majesté plutôt y viendroit en personne.

Et sur ce que Sa Majesté prévoyoit que les électeurs demanderoient que le duc de Fridland posât les armes, ou au moins qu'il n'exerçât pas la charge de général, et que l'Empereur répondroit que cela ne se pouvoit tandis qu'on lui faisoit la guerre, ledit sieur Léon devoit faire en sorte que les électeurs lui représentassent qu'il sembloit plutôt qu'il en fût lui-même la cause, favorisant l'ambition des Espagnols en Italie, et celle de Fridland en sa prétention du duché de Meckelbourg.

Léon Brûlart et le père Joseph arrivèrent à Ratisbonne le 26 juillet; ils virent l'Empereur incontinent après; il leur dit qu'il désiroit sincèrement la paix, et s'emploieroit envers Espagne afin de l'établir aussi avec elle.

Néanmoins il se préparoit avec tant d'animosité à la continuation de la guerre, qu'il avoit tiré parole de Walstein qu'il n'iroit point contre le roi de Suède, bien qu'il fît déjà de grands progrès, qu'il ne fût assuré que la paix d'Italie ne fût faite, et que, si elle ne se faisoit, il entreroit avec toutes ses troupes en Italie, pour faire effort et contre Venise et contre tout ce que le Roi tenoit en cette province, et en la Savoie même.

Il demanda à Léon Brûlart et audit père s'ils avoient pouvoir de la part du Roi pour traiter la paix. Ils répondirent sagement qu'ils avoient pouvoir selon que les conditions se trouveroient raisonnables, toutefois avec cette réserve de ne point signer ce qu'ils concluroient sans avoir envoyé vers le Roi. Ils ne pouvoient dire ni plus avec fondement, ni moins,

sans s'ôter tout moyen de les faire parler et découvrir quelque chose de leurs intentions.

Ils reconnurent qu'ils faisoient en la cour de l'Empereur un extrême mépris des négociations papales, et qu'ils avoient créance que, si on eût pu avoir confiance de parler les uns aux autres, les choses se fussent bien plus tôt ajustées;

Qu'ils commençoient lors à croire véritablement que le cardinal désiroit l'accommodement des affaires, ayant été prévenus jusqu'en ce temps-là d'une opinion toute contraire à sa sincérité, et de plusieurs calomnies, dont celles qui faisoient plus d'impression venoient de la part de quelques-uns qui avoient, ce disoient-ils, les premières charges en l'Etat, et dont la piété étoit en plus haute estime, par lesquels ils désignoient manifestement le garde des sceaux. Ils dirent aussi que Colalte, depuis avoir pris Mantoue, ne désiroit pas que les affaires vinssent à accord, mais que l'Empereur le désiroit.

Sur cet avis on envoya, dès le mois d'août, à Léon Brûlart et audit père un pouvoir de faire la paix, et les articles et instructions qui pouvoient donner lumière de ce qu'il falloit faire en vertu de ce pouvoir.

Cependant les propositions que l'Empereur faisoit à la diète ne produisoient pas beaucoup de fruit, mais seulement des répliques et dupliques sans conclusion.

Les électeurs se montrèrent si fermes à la dégradation de Fridland, qu'ils résolurent de ne passer aucune autre délibération que ce point-là ne leur fût accordé.

A quoi l'Empereur enfin donna les mains. On ne

croyoit pas, du commencement, qu'il voulût obéir, et peut-être ne le vouloit-il pas; mais il sentit bien qu'il étoit aisé à défaire, et ne se pouvoit défendre en l'état où il se trouvoit, une partie de ses forces étant en Italie, et l'autre au Torquato Conty pour s'opposer au roi de Suède. Il ne demanda seulement à l'Empereur, sinon qu'il lui conservât le don qu'il lui avoit fait de la duché de Meckelbourg.

L'Empereur voulut donner sa charge au duc de Bavière, contre lequel l'Espagnol avoit long-temps soutenu Walstein; il ne la voulut pas accepter aux conditions limitées auxquelles il la lui vouloit donner, mais seulement à condition qu'il auroit autant d'autorité qu'avoit ledit Walstein, et qu'il ne seroit obligé d'employer ladite armée que pour le bien de l'Empire, et selon l'avis des électeurs.

Sur quoi l'Empereur, à la suscitation d'Espagne, s'étant résolu de rompre la ligue catholique, sous ombre qu'il suffisoit, disoit-il, d'y avoir une armée en l'Empire, puisque même il consentoit qu'elle fût commandée par Bavière, ledit Bavière et les autres électeurs catholiques convoquèrent les principaux de la ligue catholique, et s'affermirent à la maintenir: ce qui étoit bien le plus certain pour Bavière; car, quant à la charge de général des armées de l'Empereur, il la lui eût pu ôter quand il eût voulu, et semblablement aussi c'étoit la sûreté de l'Empire, et ce qui le pouvoit mieux tenir dans la confiance du Roi et la défiance d'Espagne. Chacun des électeurs avoit ses intérêts particuliers à démêler, outre la plainte générale du logement des gens de guerre et des contributions.

Saxe refusoit de venir à aucune diète, que le décret, tant sur la restitution des biens d'église que sur l'interdiction de la liberté de conscience, ne fût révoqué, et ne se contentoit pas d'être satisfait pour ce qui étoit de ses Etats, mais prenoit en protection la cause commune, et ne se vouloit séparer du corps des protestans.

Brandebourg pressoit l'Empereur sur la restitution du duché de Meckelbourg ès mains de ses cousins ou ès siennes, comme le plus proche héritier en cas qu'ils fussent coupables de quelque félonie contre l'Empire, et outre demandoit un dédommagement de 40,000,000 de thalers, dont il avoit souffert la perte dans ses Etats par les logemens et contributions des gens de guerre.

Mayence se plaignoit de quelques droits et juridiction qu'il disoit lui être ôtés par l'Empire.

Trèves se plaignoit de ce qu'ayant différend avec son chapitre, qui lui avoit fait des procès contre son honneur, et étant piqué contre les habitans de sa ville qui s'étoient portés à une désobéissance ouverte, et l'ayant pour ce sujet investie, on avoit jeté dedans sadite ville une garnison espagnole pour la défendre contre lui; et outre il se plaignoit d'une abbaye, nommée Saint-Maximin, qui vaut 100,000 risdales de revenu, qu'on lui détenoit contre raison et justice.

Cologne prétendoit être seigneur temporel de la ville de Liége.

Bavière prétendoit en cette diète d'être confirmé en la qualité d'électeur et en la possession du haut Palatinat, pour le dédommagement des deniers par lui avancés en la conquête du haut Palatinat.

Encore que tous les électeurs, en général et en particulier, fussent ainsi mal contens, ils n'étoient pas néanmoins d'accord en leurs délibérations; car ceux de la ligue catholique désiroient tenir une armée sur pied, et offroient à l'Empereur de l'entretenir à leurs dépens pour la défense de l'Empire; et, au contraire, les ambassadeurs de Saxe et de Brandebourg tendoient à un désarmement général, tant du duc de Fridland que du comte de Tilly.

Au milieu de toutes ces divisions, l'Empereur et les Espagnols poursuivoient tant qu'ils pouvoient leurs intérêts avec toutes sortes d'artifices et de jalousies qu'ils semoient entre tous ces princes; mais la confiance que lesdits princes avoient au père Joseph, auquel ils découvroient naïvement la vérité des affaires, les empêchoit d'être surpris; car il leur faisoit découvrir les ruses d'Espagne, par lesquelles ces soupçons étoient semés entre eux.

Ekemberg vint voir l'ambassadeur de l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg pour les prier, avec grande instance, d'écrire à leurs maîtres pour les convier, de la part de Sa Majesté Impériale, de consentir à l'élection du roi des Romains en la personne du roi de Bohême, et il se laissoit entendre que les électeurs catholiques étoient de cet avis.

Cela les surprit fort; car, bien qu'ils fussent, pour leurs affaires générales, en bon accord avec les électeurs catholiques, néanmoins la diversité de religion, qui tire après soi diversité d'intérêts, rend la défiance facile entre eux.

Ils vinrent incontinent trouver Léon Brûlart et le père Joseph, et leur dire que leurs maîtres étoient

bien loin de cette pensée, mais qu'ils seroient en grande peine si leurs confrères les abandonnoient et demeuroient seuls.

Ils les confortèrent, et leur dirent qu'assurément c'étoit un artifice d'Espagne pour intimider les uns, se faisant fort des autres; ce qui s'étant trouvé véritable, tout l'artifice d'Ekemberg ne servit de rien, sinon à un tout contraire effet à son désir; car cela fut un puissant sujet d'une réunion plus grande entre tous les électeurs, desquels Saxe, qui étoit armé, et qui avec Brandebourg favorisoit le roi de Suède et ses adhérens, écrivit à l'Empereur qu'il étoit besoin que les autres protestans et lui pensassent à leurs affaires; ce que l'Empereur tint comme un commencement de déclaration contre lui.

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre, bien qu'en effet on se moquât de lui, ne laissoit pas de faire du bruit touchant le Palatinat, et sa liaison avec la Hollande le mettoit en quelque considération; de sorte que l'ambassadeur d'Espagne lui promettoit que le Roi son maître rendroit le Palatinat, pourvu que le roi d'Angleterre fît faire la trève ou la paix entre lui et les États, et, en cas qu'il ne le pût, s'obligeât de donner escorte à la flotte, et entrer avec lui en société de commerce; ce qui pouvoit porter les choses à quelque sorte de ligue défensive entre eux. Et néanmoins le peu d'effet que firent pour cela les Hollandais vers le roi d'Angleterre, et la foiblesse de ce Roi, firent que tous ces pourparlers aboutirent à rien.

Quant à la paix d'Italie, nonobstant tant d'affaires pressantes qui divertissoient les forces de l'Empire, l'ambassadeur d'Espagne, animé par la passion d'Oli-

varès, traversoit toutes les propositions qui s'en faisoient, et jusque-là, qu'il osa bien lui-même dire au nonce qu'il seroit bon que quand même la paix se feroit, que l'Empereur retînt pour quelque temps les passages des Grisons pour l'assurance du duché de Milan; de manière que les ambassadeurs du Roi trouvoient dans les conférences les choses assez faciles en paroles générales, mais quand ils vouloient descendre aux particulières, ils trouvoient les officiers de l'Empereur fort éloignés des effets qu'ils promettoient par leurs paroles.

Toutefois le traité s'en continuoit toujours, et ce que l'ambassadeur de Sa Majesté demandoit avec plus d'instance, étoit que l'Empereur, non-seulement ne révoquât pas le pouvoir de Colalte, mais lui commandât d'avancer son traité et le conclure promptement, à telle condition que si en Italie le traité s'arrêtoit auparavant celui qui pourroit s'arrêter avec l'Empereur, celui-là valût comme étant le premier, et celui-ci demeurât sans force.

L'Empereur et le prince d'Ekemberg le leur promettoient, et qu'ils l'avoient déjà fait, et que c'étoit une chose dont ils ne devoient douter.

Le Roi avertissoit soigneusement les généraux de ses armées en Italie de toutes ces choses, afin qu'ils ne fussent surpris par les faux bruits que les Espagnols faisoient courir, voulant faire accroire que l'on avoit un si grand désir de paix en France qu'on l'alloit chercher jusqu'en Allemagne, prenant de là divers sujets de défaites sur les propositions qui leur étoient faites de la part du Roi, et s'excusant principalement sur ce que les choses, disoient-ils, étoient déjà con-

certées en Allemagne, et qu'on y avoit plus accordé qu'ils n'en demandoient.

Revenons donc maintenant en Italie, où, dès que les Vénitiens eurent avis de la suspension et dépôt de Casal, accordés par nos généraux, ils en firent de grandes plaintes, non qu'ils la désapprouvassent pource qu'ils l'estimoient être un acheminement à la paix, mais d'autant qu'il n'y avoit été fait aucune mention d'eux, et se confirmèrent encore plus en la résolution que par crainte ils avoient prise incontinent après la prise de Mantoue, de caler bas sous la puissance de l'Empereur et ajuster leurs affaires avec lui; ils lui dépêchèrent, trois jours après, un ambassadeur, pour essayer d'établir une bonne paix avec Sa Majesté Impériale, et se tenir à l'avenir plus unis avec le Saint-Empire qu'ils n'avoient fait jusques alors.

Mais cette mauvaise volonté cessa bientôt, quand ledit ambassadeur, arrivant à Vienne, trouva que les ministres qui y traitoient pour le Roi avoient un soin particulier de comprendre en leur traité la République, et ne tenoient point les intérêts de leur réputation séparés de ceux de Sa Majesté.

Dès que ladite suspension fut accordée, nos généraux dépêchèrent le marquis de Brezé à Toiras, en apparence pour le faire consentir à ce qui avoit été accordé, mais en effet pour lui déclarer que, s'il pouvoit tenir quinze jours seulement, on seroit à lui pour le secourir.

Ledit marquis y arriva le 7 septembre; il trouva le marquis Spinola en état qu'il ne pouvoit ouïr parler d'affaires, tant il étoit mal; et demandant à terminer celles pour lesquelles il étoit venu, il lui fut répondu

que personne n'avoit pouvoir de cela, et qu'on aviseroit ce soir-là sur le tout.

Le lendemain 8 il les pressa fort, et voyant qu'on vouloit tirer les choses en longueur et le satisfaire de beaucoup de courtoisies, sans toutefois cesser de tirer et travailler contre la ville, il leur déclara qu'il ne pouvoit souffrir que l'armée du Roi, sous prétexte du voyage qu'il avoit fait là, et des affaires qu'il y devoit terminer, demeurât sans rien faire, et que l'on continuât les travaux contre la ville et tout ce qui alloit à sa ruine; sur quoi les Espagnols continuant à lui répondre qu'il falloit que le marquis de Sainte-Croix et le conseil secret vînt de Gênes pour lui faire réponse, il fut contraint de leur dire qu'il s'en vouloit aller s'il n'y avoit là personne qui eût autorité de traiter, et qu'il ne vouloit pas être cause que l'armée du Roi ne vînt secourir cette place, à laquelle elle seroit arrivée peu de jours après lui, malgré toutes les oppositions, si ce n'eût été à cause de cette négociation, à laquelle nos généraux n'avoient consenti que pour faire paroître le désir que Sa Majesté avoit de faire toutes les choses raisonnables pour la paix. Sur quoi lui étant répondu par eux qu'il falloit qu'il eût patience jusques au lendemain au soir, il leur dit qu'il le vouloit bien, pour ce qui étoit des formalités, mais que pour ce qui étoit de l'essentiel, qui regardoit la suspension d'armes et de travaux, et faire savoir de ses nouvelles à Toiras, qu'il ne pouvoit différer un moment. Sur quoi don Philippe l'étant venu trouver, et n'ayant pu obtenir autre chose, sinon qu'il s'en alloit monter à cheval et mettre en pièces la capitulation signée, et qu'en cela consistoit son

pouvoir, ils seroient bien contraints de le laisser aller; ils accordèrent enfin la suspension de tout acte d'hostilité, et consentirent que Mazarin donnât de ses nouvelles à Toiras, afin qu'il fît la même suspension de son côté.

Depuis, lui ayant été donné la liberté de porter à Toiras ladite suspension, Toiras qui se voyoit en termes d'être délivré de ce siége sans qu'il y allât du sien, et par un traité que les généraux de l'armée du Roi avoient fait, ne lui voulut jamais dire qu'il lui répondoit de la place pour un jour seulement, mais qu'il feroit ce qu'un homme de bien devoit faire, et qu'il ne lui répondoit de rien; et, quelque prière que lui fît le marquis de faire refuser ladite suspension par le duc du Maine, sur le prétexte que le Roi ne lui en avoit point écrit, il ne le voulut jamais faire, mais au contraire lui conseilla fortement de l'accepter.

Le maréchal d'Effiat reçut un si grand déplaisir de ce mauvais procédé qu'il en tomba malade, en sorte qu'il en pensa mourir après, et principalement quand, au retour du marquis de Brezé, il sut que les alarmes que Toiras leur donnoit si chaudes tous les jours n'étoient pas véritables, et que la ville qu'il leur mandoit qu'il ne pouvoit plus garder n'étoit point du tout attaquée, les attaques se faisant seulement au château et à la citadelle; et, au lieu d'être sous le bastion de Saint-Georges, comme il leur avoit mandé il y avoit un mois, il s'en falloit encore la longueur d'une pique du fossé plein d'eau qui étoit entre deux, et que cinq ou six jours de pluie qu'il avoit fait en ce pays-là avoient tellement ruiné les travaux des assié-

geans, que l'on ne pouvoit y marcher, tant tout étoit plein d'eau ; que les maladies, outre cela, les tourmentoient si fort dans tous leurs quartiers, qu'il n'y avoit pas quatre mille hommes.

Car il tenoit tout assuré que cette suspension seroit refusée, et déjà avoit fait préparer la farine nécessaire à toute l'armée pour aller et venir, l'armée du maréchal de Schomberg, jointe à la première, faisant dix-huit mille hommes de pied et dix-huit cents chevaux ; toutes les armées ennemies jointes ensemble n'en pouvant pas faire les deux tiers, et leurs hommes n'étant pas si bons que les nôtres. La suspension étant conclue, le marquis de Sainte-Croix assigna quelques villages à Toiras pour y envoyer rafraîchir ses blessés et ses malades, avec liberté de les faire rentrer dans la citadelle quand il voudroit. Il lui donna semblablement quelques villages pour envoyer loger et rafraîchir sa cavalerie.

Quant au duc du Maine, il eut liberté de demeurer dans la ville, château ou citadelle, ou d'aller trouver son père, comme bon lui sembleroit.

Toiras n'eut pas plutôt vu la suspension commencée, qu'il écrivit au maréchal de Schomberg, en l'absence du marquis d'Effiat, qui, malade, s'étoit retiré en France, que si on ne lui envoyoit de l'argent, les Espagnols ne lui fourniroient point de vivres, et que si l'on n'envoyoit contentement pour les gens de guerre, il ne pouvoit plus répondre de la place ni d'eux.

Le marquis d'Effiat croyoit avoir satisfait au premier article avec 24,000 livres qu'il avoit envoyées secrètement, par le marquis de Brezé, audit Toi-

ras, mais il disoit qu'il avoit employé cet argent-là en autre chose; et parce qu'on n'étoit pas en temps de disputer cette affaire-là avec lui, le maréchal de Schomberg se résolut de lui envoyer 27,000 livres, pour payer la nourriture de quinze cents hommes pendant trente jours, à raison de dix sous pour homme, et celle de trois cents chevaux pour autant de temps, à vingt sous pour chacun. Il estima aussi du tout nécessaire d'envoyer une montre à la cavalerie, parce qu'étant mise en quartier comme elle étoit, il croyoit qu'on ne la feroit pas aisément rentrer dans la citadelle au 15 dudit mois d'octobre, si on ne lui donnoit contentement. Pour l'infanterie, qui ne sortoit point de la citadelle et à qui l'on donnoit pain, vin et viande, il ne jugea pas à propos de lui rien bailler que de bonnes paroles.

Toiras ne perdoit aucune de ces occasions pour s'avantager à recevoir de l'argent, disant toujours qu'il n'en avoit point, encore qu'il n'en manquât pas, comme il faisoit des vivres, dont, dès long-temps auparavant, il disoit avoir grande disette : néanmoins Emery, par l'ordre du cardinal, ayant envoyé le munitionnaire Gorragnol à Casal pour en découvrir la vérité et l'en avertir, ledit munitionnaire manda du 16 septembre qu'il y avoit encore dans les magasins quatre cents sacs de froment, cent quarante sacs de seigle, quatre cents sacs de riz et mille sacs d'avoine, nonobstant que l'on eût été contraint de bailler la munition à tous les Montferrins qui avoient servi, et à notre cavalerie et à leurs valets, lesquelles provisions, à raison de vingt-quatre onces de pain par

jour, et d'une livre de riz pour deux soldats, suffisoient pour nourrir quinze cents hommes, qui étoit plus qu'il n'y en avoit à Casal, deux cent vingt-quatre jours; avec tout cela il ne voulut pas répondre de sa place pour quinze jours.

Toute l'utilité qu'on espéroit de cette suspension étoit que la paix se feroit auparavant qu'elle fût finie, et Colalte le faisoit espérer, ayant écrit à Frangipani que l'Empereur lui avoit, par une dépêche du 2 septembre, continué sa pleine puissance pour la paix, et mandé qu'il seroit bien aise qu'il la terminât s'il pouvoit; et le duc de Savoie promettoit de se joindre aux armes du Roi si les Espagnols, dans ce temps, refusoient des conditions raisonnables.

Cependant on écrivit à tous les officiers absens de l'armée, qui étoient en grand nombre, qu'ils ne manquassent pas de se trouver avant le 15 d'octobre en l'armée, avec le plus grand nombre de soldats qu'ils pourroient.

On commanda au comte de Sault d'assembler l'arrière-ban de la noblesse de Dauphiné pour se joindre à l'armée, et on hâtoit toutes les troupes nouvelles et celles de l'armée de Champagne, qu'on donna charge au maréchal de Marillac d'amener, afin qu'elles fussent toutes prêtes pour entrer en Italie, et se joindre à l'armée vers le 12 octobre, les faisant entretenir jusques en ce temps-là sur les frontières, afin que passant plutôt en Italie elles n'y consommassent point les blés qui y étoient amassés, et dont on auroit affaire pour l'hiver si la guerre continuoit.

Le Roi manda au maréchal de Schomberg que, si dans le 15 octobre la paix n'étoit faite, il ne vouloit

pas qu'il continuât la trève, jugeant cette continuation trop préjudiciable pour Casal; que, sitôt qu'elle seroit expirée, il tentât le secours de Casal.

Au reste, qu'il espéroit qu'il sauroit si bien presser le duc de Savoie de l'exécution de sa parole pour la paix, pendant la trève, que peut-être une bonne paix l'empêcheroit-elle de secourir Casal, et que pendant cette négociation il préparoit si bien toutes choses nécessaires audit secours, qu'il ne manqueroit pas de l'entreprendre à point nommé, et par conséquent de le faire, ne doutant pas qu'il n'en vînt à bout. Le cardinal lui manda aussi qu'il fît dès lors faire les biscuits, et n'oubliât pas de les faire percer par le milieu, afin que les soldats les pussent porter.

Le maréchal fit ce qui lui étoit ordonné, et donna avis à Toiras de la résolution qu'il avoit prise de le secourir, et de partir pour cet effet le 16 octobre; et assura le Roi que, la paix ne se faisant pas, si M. de Savoie ne manquoit pas à sa parole, ils auroient grande facilité d'aller jusqu'à Casal, et, s'ils ne manquoient pas de foi, ils ne laisseroient d'y aller quoi qu'il arrivât, mais avec beaucoup moins de difficulté s'il ne descendoit point entre ci et là de troupes d'Allemagne, comme il n'y avoit pas d'apparence; et ce qui lui donnoit plus d'espérance étoit qu'il ne voyoit point qu'aucun se débandât de l'armée, ni que les gens de guerre eussent aucune impatience de retourner en France, l'assurance de voir quelque chose de beau après le 15 octobre, si entre ci et là la paix ne se faisoit, retenant tout le monde avec gaîté en ces quartiers-là.

Quant à la paix qu'il devoit traiter, et dont on lui avoit donné le projet, pource que Mazarin lui faisoit encore difficulté sur quelques articles, le Roi lui manda qu'il trouvoit bon qu'il eût plein pouvoir de diminuer et modérer ces articles, selon qu'il jugeroit à propos, et qu'il verroit que le bien des affaires le requerroit.

Cependant il sollicitoit autant qu'il pouvoit l'exécution des paroles du duc de Savoie, qui l'obligeoient formellement ou à faire conclure la paix, ou à se tourner du côté du Roi; mais il ne put avoir aucun effet de l'un ni de l'autre.

Il fut fait divers voyages vers ledit maréchal pour lui persuader, par plusieurs raisons, que la jonction du prince de Piémont étoit inutile aux armes de Sa Majesté en l'état auquel il étoit. Mais il fit clairement connoître à celui qui avoit ce dessein, que ses raisons ne pouvoient être bonnes, puisqu'elles n'avoient autre fin que d'excuser le duc de l'exécution de ses paroles, dont lui-même avoit été porteur.

Mazarin proposa ensuite audit maréchal d'apporter du changement à quelques articles de la paix, dont il ne s'éloigna pas, pourvu qu'on ne touchât pas à la substance des essentiels.

Une autre fois il lui dit que le pouvoir qu'avoit le comte de Colalte de traiter la paix, avoit été révoqué de nouveau, sur ce que le sieur Léon consentoit à des conditions plus avantageuses que celles qui étoient proposées en Italie; le maréchal lui répondit qu'il avoit avis du sieur Léon que le pouvoir de Colalte étoit continué, et que les ministres de l'Empereur lui avoient fait entendre que, si le traité

qui étoit commencé en Italie se parachevoit, il auroit lieu au préjudice de celui d'Allemagne, quand même ils seroient tous deux conclus en même jour.

Ces vérités et ces raisons étant inutiles, il n'y eut plus lieu de douter que les ennemis n'eussent mis en avant tout ce qu'ils avoient pour gagner temps et attendre les pluies de l'automne, beaucoup plus puissantes pour empêcher le secours de Casal que l'effort de leurs armes.

A quoi la nouvelle de la maladie du Roi (1) aida beaucoup, car Sa Majesté tomba malade le 22 septembre, et le 30 on le tint pour mort. Mais Dieu le délivra miraculeusement de ce danger; et quoiqu'à la vie du Roi fût attachée la fortune et la vie du cardinal, si est-ce qu'il ne se relâcha jamais du soin de son service, et ne laissa pas de donner, de jour à autre, tous les ordres nécessaires en ces importantes occasions, tant le salut de l'Etat surmontoit le soin qu'il devoit avoir du sien propre.

Le garde des sceaux de Marillac fit quelques difficultés sur la prolongation de la trève, et disoit qu'il y avoit apparence de ne la pas refuser, pourvu que la continuation ne fût préjudiciable aux affaires et à

(1) *De la maladie du Roi :* Les inquiétudes sur la santé du Roi devoient être d'autant plus grandes, que, pendant son voyage de Saint-Jean-de-Maurienne à Lyon, il avoit couru le danger d'être attaqué par la peste. S'étant arrêté dans le bourg d'Argentine, et étant logé dans la maison d'une dame des plus distinguées du pays, on vint l'avertir le soir que cette dame avoit les symptômes de la maladie. Il ne parut point effrayé : « Retirez-vous, dit-il d'un grand sang-froid à ceux qui « assistoient à son coucher, et priez Dieu que vos hôtesses ne soient « pas frappées de la peste comme la mienne. Qu'on tire les rideaux de « mon lit, je tâcherai de reposer, et nous partirons tranquillement de- « main, et de bon matin. »

l'armée du Roi, pource qu'en un temps si pressé, c'étoit rompre tout ce traité de paix que de ne la continuer pas; où, au contraire, en la continuant il y avoit apparence d'espérer la conclusion du traité, parce que plusieurs pourroient s'en entremettre, rendre le traité plus général, et y intéresser plus d'États; que possible ce seroit faire plaisir à ceux qui étoient dans Casal d'allonger leur terme à n'y plus demeurer.

Qu'une grande affaire et un grand traité comme celui-ci, où il y avoit tant de questions mêlées, ne se pouvoit conclure en si peu de temps, et que le resserrer en termes si courts, c'étoit se mettre en état de ne le point faire, et rompre nécessairement, sinon que nous fussions assurés du secours de la citadelle sans y manquer.

Le cardinal lui répondit que le maréchal de Schomberg lui mandoit qu'on ne pouvoit continuer la trève sans ruiner les affaires du Roi; que ses raisons étoient que, par ce moyen, le peu de vivres que l'on avoit se consommeroit, les gens de guerre se dissiperoient, périroient de peste et de maladie, demeurant en un lieu; qu'étant Français et impatiens, ils se débanderoient et échapperoient, quelque ordre qu'on y pût apporter; que les ennemis se fortifieroient, non-seulement par notre affoiblissement, mais par les troupes d'Allemagne qui leur venoient, ce qui rendroit le secours impossible; que si on retardoit l'entreprise du secours de Casal plus long que le 15 octobre, il n'y falloit plus penser.

Toutes ces raisons firent que, devant la maladie du Roi, on écrivit au sieur de Schomberg que le Roi ne

vouloit point que l'on prolongeât la trève, si ce n'étoit de cinq ou six jours, pour faciliter la conclusion d'un traité, s'il prévoyoit qu'on le pût faire. Les mêmes firent résoudre la même chose devant la Reine; mais pource qu'on ne vouloit pas aussi, refusant ladite prolongation, se mettre en hasard de perdre Casal, en cas que le duc de Savoie, manquant à sa parole de joindre ses armes à celles du Roi, ôtât le moyen à notre armée de secourir précisément Casal dans le dernier octobre, Sa Majesté, dès qu'elle fut délivrée de sa maladie, manda, le 2 octobre, à Toiras qu'outre les conditions contenues dans la suspension d'armes faite à Rivalte le 4 du passé, le duc de Savoie lui avoit promis particulièrement que la trève seroit suivie de la paix, selon le projet qui lui en avoit été porté par le sieur Mazarin, et qu'en cas que les Impériaux et Espagnols ne la voulussent pas à ces conditions, qui étoient justes et raisonnables, il se joindroit ouvertement aux armes de Sa Majesté, dans le 15 octobre, pour le secours de Casal et la liberté des Etats du duc de Mantoue. Et partant, si ledit duc n'exécutoit pas ce qu'il avoit promis dans ledit temps, encore que la citadelle ne fût pas secourue dans la fin de ce mois, et qu'il fût dit, par les articles de ladite suspension, qu'à faute d'être secourue ledit Toiras la devoit remettre entre les mains des Espagnols, l'intention de Sa Majesté n'étoit pas qu'il le fît, n'y pouvant être obligé, si, d'autre part, toutes les conditions qui lui avoient été promises n'étoient exécutées, parce que sans elles Sa Majesté n'auroit pas consenti à ladite trève, et ne l'avoit faite que sur l'assurance d'icelle. Sa Majesté lui permettoit, au temps qu'il en

seroit sommé, de montrer l'ordre qu'il lui en donnoit, pour faire voir qu'il ne faisoit rien qu'il ne dût faire, non-seulement par l'ordre qu'il avoit de Sa Majesté, mais par la raison qui l'avoit obligé de le lui donner, laquelle Sa Majesté vouloit bien être connue de tout le monde.

Le maréchal de Schomberg assura Sa Majesté de lui faire tenir sa lettre bien sûrement, pource qu'il étoit à craindre que, si elle tomboit entre les mains des ennemis, ils en prissent prétexte de refuser de nous rendre la ville quand nous aurions secouru la citadelle; mais que Sa Majesté ne devoit point craindre que son ordre ne fût exécuté, pource que, quand sa lettre ne pourroit être portée à Toiras, il ne laisseroit pas d'exécuter le contenu en icelle, pource que déjà ledit maréchal lui avoit de lui-même donné l'ordre, et signé de sa main, et qu'afin que ledit Toiras ne fît pas de ce commandement comme il avoit fait de toutes les dépêches qu'il avoit reçues de la cour, et qu'il y avoit faites durant le siége, ne communiquant jamais rien de ce qu'il recevoit ni de ce qu'il mandoit à personne de la garnison, le maréchal de Schomberg tira à part Boissac, Bregnac et Loroy, qui l'étoient venus trouver de la part de la cavalerie, infanterie et officiers de l'artillerie de Casal, et leur dit ce qu'il avoit mandé à Toiras, et les chargea de le tenir secret jusques au premier novembre, et puis de le faire entendre, s'il en étoit besoin, à toute la garnison, à quoi ils l'assurèrent qu'ils ne manqueroient pas.

Il y avoit encore une autre raison de ne pas rendre la citadelle, en cas qu'elle ne pût être secourue, savoir est que les forces espagnoles ne se pouvoient

opposer à notre secours, si elles n'étoient assistées de celles de l'Empereur.

Or, nous n'étions obligés de rendre la citadelle qu'en cas que les armes du roi Catholique nous empêchassent de la secourir dans le dernier octobre.

Le maréchal de Schomberg demanda à Sa Majesté permission de donner bataille, et la supplia de lui mander si en cas de victoire il pouvoit entrer dans le Milanais. Sa Majesté lui commanda de la donner s'il en étoit de besoin, et lui manda que son intention n'étoit pas que l'on tombât dans les inconvéniens arrivés à plusieurs généraux d'armée pour ne pas user de la victoire selon les avantages que Dieu leur avoit offerts, et que si la perte qu'auroit faite les ennemis mettoit parmi eux un tel étonnement, que quelques villes milanaises se voulussent rendre à son armée victorieuse, en ce cas Sa Majesté approuveroit qu'on les reçût; mais elle n'estimoit pas qu'il dût entreprendre un siége formé, qui feroit rupture entre les couronnes, sans donner certitude d'aucun fruit et avantage assuré.

Il ajouta que si son armée avoit telle nécessité de vivres qu'il n'en pût avoir du Milanais, qu'il ne fît pas difficulté d'y en prendre, pource que cette scrupuleuse et exacte retenue enfleroit le cœur aux Espagnols, et leur donneroit créance que l'on auroit crainte d'eux.

Sa Majesté ajouta encore qu'elle se trouvoit si importunée des divers procédés dont usoient les ennemis sur le sujet de la paix, Mazarin disant, tantôt que Colalte avoit tout pouvoir, tantôt qu'il étoit révoqué, qu'elle estimoit lui devoir donner la permission d'en user de même, leur disant aussi, quand il le jugeroit

à propos, que Sa Majesté avoit révoqué le plein pouvoir qu'elle lui avoit donné, lequel toutefois elle ne révoquoit pas en effet, mais lui laissoit la liberté de conclure la paix quand il en auroit l'occasion, aux conditions qu'elle lui avoit envoyées; seulement lui permettoit-elle d'en user de la sorte pour faire venir les ennemis à conclure un bon traité, d'autant plus facilement qu'ils n'estimeroient pas qu'il la désirât avec trop de passion.

Sa Majesté donna des ordres conformes à cela au maréchal de Marillac, lorsqu'il partit d'auprès d'elle, pour faire passer les nouvelles troupes qu'elle envoyoit en Italie pour renforcer son armée, et lui commanda qu'ayant affaire aux Espagnols et au duc de Savoie, qui étoient d'humeur de buter toujours au contraire de ce qu'ils connoissoient ou soupçonnoient qu'on désiroit, il se souvînt que rien n'étoit plus nécessaire pour parvenir à une bonne paix, que de faire connoître que le Roi et la Reine sa mère étoient du tout résolus à la guerre, que le conseil étoit en la même pensée, et que tous les généraux et officiers de l'armée la désiroient grandement, et qu'après cela il devoit penser à toutes les entreprises qui se pourroient faire dans les Etats du duc de Savoie, soit par vive force, soit par surprise; étant certain que s'il pouvoit persuader que la France désiroit la guerre, et fût capable de la soutenir, et faire voir par effet au prince de Piémont que tant s'en falloit qu'il pût reconquérir ce qu'il avoit perdu, au contraire, ses pertes croîtroient tous les jours davantage, dans peu de temps et lui et les Espagnols seroient contraints de venir à la raison.

Or comme le Roi connoissoit, par les procédés des ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne en Italie, que leur dessein étoit d'amuser et gagner temps sans résoudre aucun traité, il reconnoissoit le même du procédé de ceux qui traitoient avec son ambassadeur en la diète à Ratisbonne, auquel, après les grandes espérances qu'on lui avoit données de venir à un bon traité, on proposoit des conditions déraisonnables et si injustes, qu'il n'étoit pas possible de les entendre sans être touché d'une juste indignation.

Au lieu qu'on avoit toujours été d'accord qu'en signant un traité de paix, l'investiture seroit actuellement donnée au duc de Mantoue, l'Empereur n'en vouloit plus user ainsi, mais bien la promettre seulement, et que les parties intéressées, le duc de Savoie, la duchesse de Lorraine et le duc de Guastalle, jouissent actuellement de la part qu'il lui plairoit leur donner sur les biens du duc de Mantoue, avant que ladite investiture lui fût délivrée; ce qui eût été un honnête moyen de dépouiller actuellement ledit duc de Mantoue d'une partie de ses Etats sous le titre d'un accord, et le tenir privé du reste tant que bon sembleroit à ses ennemis, qui ne manquoient pas d'inventions et de subtilités pour embarrasser les affaires.

L'Empereur vouloit juger lesdits partages ainsi qu'il lui plairoit, comme si le traité fait entre le Roi et le duc de Savoie, pour le sujet de ce que devoit avoir ledit duc au Montferrat, ne devoit plus avoir de lieu, bien que ses ministres en Italie en fussent toujours demeurés d'accord.

Il vouloit non-seulement donner au duc de Savoie

20,000 écus de rente au Montferrat, qui étoit 2,000 écus de rente plus que ce dont il étoit convenu lui-même pour l'obliger aux dépens d'autrui, mais, en outre, il prétendoit que ses ministres en Italie auroient le pouvoir de décider la nomination et évaluation des lieux qui devoient être donnés audit duc, ce qui ne se pouvoit non-seulement sans faire tort au Roi, au jugement duquel les ducs de Savoie et de Mantoue s'étoient soumis par traité authentiquement passé, mais en outre sans mettre cette affaire en état de n'en voir jamais la fin, y ayant grande apparence que le duc de Savoie voudroit avoir plus de 40,000 écus de rente au lieu de 18, comme il avoit prétendu sans raison ; et que de là, quoiqu'il fût dit que les parties n'en pourroient venir aux armes, on y viendroit indubitablement.

On faisoit intervenir un agent de la duchesse de Lorraine, qui déclaroit ouvertement que sa maîtresse ne vouloit plus que ses prétentions fussent jugées par l'Impératrice et la Reine-mère du Roi, sœur et tante de ladite duchesse, et faisoit semblant de s'en vouloir remettre aux électeurs de Mayence et de Trèves; mais ces deux princes, jugeant que l'Impératrice et la Reine devoient décider ce différend, refusèrent d'acquiescer à leur avis.

Les prétentions du duc de Guastalle, qu'on avoit toujours estimées devoir être évaluées en argent, étoient demandées en terres, et bien qu'on n'eût jamais prétendu plus de 100,000 écus une fois payés, on vouloit quatre fois davantage, et ce en lieux qui démembroient le duché de Mantoue qu'on savoit assez être fort petit de soi-même.

On vouloit que la citadelle de Casal fût rasée, et qu'en restituant Mantoue à son seigneur naturel le fort de Porto, qui en étoit la citadelle, demeurât entre les mains de l'Empereur.

On proposoit encore de retenir quelques autres places dans le Mantouan, pour sûreté des droits de la duchesse de Lorraine, soutenant que, outre les prétentions qu'elle avoit en général sur le duché de Montferrat et les meubles du feu duc Vincent son père, Casal et Albe lui appartenoient par droit de substitution. Ce qui montroit bien qu'on ne vouloit rétablir ce pauvre prince qu'en apparence, et qu'en effet on vouloit demeurer maître de ses Etats.

L'Impératrice ayant témoigné qu'elle reconnoissoit que ladite douairière ne pouvoit rien prétendre contre le duc de Mantoue, on ne vouloit pas employer dans le traité de paix aucun article qui concernât la réparation des contraventions faites au traité de Monçon, bien que ceux qui traitoient en Italie n'en eussent jamais fait de difficulté. Le sieur Léon fit entendre aux ministres de l'Empereur que les Espagnols ne pouvoient avoir cette prétention avec raison, vu que le traité de Monçon avoit été fait avec eux, et qu'ils étoient auteurs des contraventions qui y étoient arrivées. Sur cela on lui dit ouvertement que les Espagnols ne vouloient pas intervenir au traité qui se feroit, chose du tout injuste, puisque par ce moyen on nous eût liés à tout ce qui leur eût été avantageux, sans qu'ils l'eussent été à aucune chose, et que l'Empereur eût pu, quand bon lui eût semblé, rompre, par eux ou sous leur nom, le traité qui auroit été fait, sans qu'apparemment nous eussions lieu de nous

en plaindre; que l'Empereur n'intervienne pas dans le traité de paix sur le particulier de Monçon, c'est chose supportable; mais que les Espagnols, avec qui on l'a fait, ne le fassent pas, c'est chose qu'on ne peut prétendre sans se moquer ouvertement. Et pour comble de rigueur vers le duc de Mantoue, l'Empereur ne vouloit plus s'obliger par le traité de ne rien entreprendre contre lui, ains à l'assister et protéger à l'avenir envers et contre tous. Le prétexte qu'on prenoit, étoit qu'il n'étoit pas de la dignité de l'Empereur de s'obliger envers un autre prince pour la sûreté de son vassal. Le sieur Léon représente que cette excuse n'étoit pas recevable, puisqu'il y avoit cent exemples pareils en divers traités, et que par cette voie l'Empereur déclareroit plutôt sa volonté qu'il ne s'obligeroit envers un autre. Il met encore en avant que le comte Colalte n'a jamais fait difficulté à cet article; mais toutes ces raisons sont inutiles. On vint jusqu'à ce point que de prétendre, par divers moyens colorés, porter le Roi à abandonner ses alliés. On le propose, ou pour en avoir l'effet au préjudice de la réputation d'un si grand prince, ou pour tirer profit des fausses apparences qu'on avoit dessein d'en faire paroître au préjudice des affaires de Sa Majesté, qui n'eût voulu, pour quelque considération que ce pût être, manquer à ce qu'il devoit à ses anciennes alliances. Quelque proposition qu'on fît un jour, le lendemain on en mettoit d'autres en avant.

Les ministres de l'Empereur disoient à une heure qu'il vouloit absolument la paix, mais qu'il en étoit empêché parce que l'ambassadeur d'Espagne n'avoit aucun pouvoir d'y entendre. A une autre ils faisoient

espérer que, nonobstant le manque de pouvoir d'Espagne, l'Empereur ne laisseroit pas de conclure un traité pour ce qui le regardoit.

Après qu'on avoit conçu cette espérance, nouvelles difficultés intervenoient sous le nom de quelques parties intéressées, sur lesquelles on témoignoit être obligé de faire considération; ainsi il se trouvoit toujours quelque nouveau sujet pour colorer les remises dont on usoit.

Le Roi, voyant toutes ces choses, et jugeant que négocier de la sorte en déniant des conditions raisonnables de paix, ce n'étoit pas avoir dessein de la faire, mais bien en vouloir seulement parler et faire un traité capable d'engendrer de nouvelles guerres, plus irréconciliables que celle qui étoit, commanda à son ambassadeur qu'après qu'il auroit tâché d'obtenir sans bassesse la paix aux conditions qu'il lui avoit envoyées, et, au cas qu'il ne le pût faire, après avoir fait connoître soigneusement aux électeurs la raison à laquelle Sa Majesté se mettoit, son intention étoit qu'il s'en revînt, d'autant qu'outre que son séjour à Ratisbonne ne pourroit être en ce cas que honteux, il nuiroit à la paix au lieu de l'avancer, étant certain que, puisqu'ils n'avoient premièrement envoyé pouvoir à Colalte de conclure la paix que depuis le combat de Carignan, dont ils appréhendoient grandement la suite, qu'ils n'avoient fait la trève que pour tâcher d'avoir Casal sans hasarder une bataille; qu'ils avoient mandé à Colalte qu'il ne parachevât pas le traité de la paix si ce n'étoit à conditions du tout déraisonnables et désavantageuses pour nous; rien ne les porteroit à la raison que la crainte des armes du Roi.

C'est ce qui fait qu'on estime qu'il faut absolument ou réduire ceux avec qui il a affaire à un bon traite de paix tel qu'on lui envoie, ou leur ôter toute espérance, par sa retraite, qu'on se veuille laisser tromper davantage par leur vaine négociation.

Quant à l'article concernant l'union de l'Empereur et de Sa Majesté, en sorte que nous ne puissions assister les ennemis l'un de l'autre, Sa Majesté n'estimoit pas qu'il fût supportable tel qu'ils le proposoient, mais seulement en telle manière que Sa Majesté ne fût point obligée de rompre avec ses anciens alliés, mais bien à agir avec eux, à ce qu'ils n'entreprissent rien contre l'Empire, dont l'Empereur se devoit contenter, s'il désiroit une bonne et sincère paix et amitié.

Mais pource que Sa Majesté avoit avis de diverses parts, que les Impériaux faisoient courir le bruit de tous côtés que, par le traité quelle négocioit, elle consentoit d'abandonner tous ses alliés, ce qui étoit de très-grande conséquence, elle lui ordonnoit de n'oublier rien de ce qu'il pourroit pour y remédier, et faire voir la vérité du contraire.

Enfin, que leur injuste procédé obligeoit Sa Majesté, contre son gré, à penser plus que jamais à la continuation de la guerre, sans prolonger la trève en aucune façon, pource qu'ayant affaire à des gens de mauvaise foi, cela ruineroit ses affaires, pour des raisons trop longues à écrire.

Léon Brûlart leur représenta toutes ces choses; mais ses raisons ne produisirent aucun effet, pource qu'ils ne les vouloient pas entendre; et, au même temps qu'ils agissoient ainsi en Allemagne, on ne

procédoit pas plus modestement en Espagne, où le comte Olivarès dit en termes exprès au sieur de Barrault, ambassadeur du Roi, qu'il ne falloit point espérer la paix que Casal ne fût entre les mains de son maître, et que cette négociation étoit trop importante pour être conclue en autre lieu qu'en son palais. Ainsi le temps de la trève s'écoula en propositions vaines et inutiles; Sa Majesté, lassée d'une telle procédure, manda absolument au sieur Léon qu'il s'en revînt, et qu'elle étoit résolue de laisser tenter à ses armes qui étoient en Italie, le secours de Casal, bien qu'il se fût rendu beaucoup plus difficile qu'il n'étoit auparavant qu'on eût délivré la ville et le château, sur les assurances que le prince de Piémont avoit données.

Le cardinal, qui en donna le conseil à Sa Majesté, lui dit sur ce sujet que Sa Majesté n'avoit pu ni dû voir dépouiller M. de Mantoue de ses États, sans entreprendre sa défense;

Que, n'ayant pu protéger ce prince par négociation, il avoit dû faire par la force; que la fin que devoit avoir la France en cette guerre étoit une bonne et honorable paix;

Que la paix seroit bonne et honorable pour la France, pourvu que, par icelle, les États de M. de Mantoue lui fussent restitués sans conditions insupportables, et qu'il en demeurât en paisible jouissance;

Qu'il avoit été de la dignité, équité et réputation du Roi, de proposer des conditions de paix si raisonnables, que la difficulté d'icelles ne pût empêcher les ennemis d'y consentir, et qu'on ne pouvoit dou-

ter que celles qui avoient été mises en avant par Sa Majesté ne fussent de cette nature, puisque M. de Savoie l'avoit jugé ainsi;

Que rien n'avoit tant empêché la conclusion d'une bonne paix que les diverses impressions qu'on avoit données à nos ennemis, que la France ne vouloit ni ne pouvoit soutenir la guerre, et qu'ainsi ils nous contraindroient de conclure un traité à telles conditions que bon leur sembleroit;

Que le principal moyen que les Impériaux et Espagnols avoient en l'esprit pour nous réduire à leurs fins, étoit de nous ruiner par le temps, en quoi ils avoient tout avantage, vu le flegme de leur nation, le peu de frais qu'ils faisoient à la guerre, les changemens qu'ils promettoient pouvoir arriver en la France, qui, d'ordinaire, n'avoit pas long-temps demeuré en même état;

Que le seul moyen de faire la paix étoit de leur faire connoître que le Roi, la Reine sa mère, tout son conseil, sans division, étoient portés à la guerre, et qu'on avoit les moyens de la faire;

Que, pour leur donner cette impression, il avoit fallu mander à M. Léon que, si l'Empereur ne vouloit condescendre aux justes conditions de paix auxquelles la France avoit consenti, et qui étoient plus avantageuses pour lui que celles auxquelles Mazarin avoit toujours dit, par le passé, qu'ils condescendroient, il s'en revînt; qu'en effet il seroit aussi désavantageux qu'il y demeurât davantage, comme il avoit été raisonnable de l'y envoyer pour faire voir le juste procédé du Roi, et n'omettre aucun moyen qui pût être tenté de faire une bonne paix;

Que si le prince de Piémont manquoit à sa parole, qui l'obligeoit, ou de faire conclure un bon traité de paix dans le 15 octobre, ou de se joindre aux armes du Roi pour le secours de Casal, il étoit du tout nécessaire que les lieutenans généraux de l'armée d'Italie eussent permission de dire à Mazarin, clairement, que le Roi, lassé des ruses et tromperies des ennemis en leurs négociations, avoit révoqué le pouvoir qu'il leur avoit donné de faire la paix, et qu'ils n'en avoient plus d'autre que de faire la guerre; et cependant, pour ne perdre aucune occasion de conclure un bon traité si l'appréhension et le bon succès des armes du Roi y attiroit les ennemis, encore que lesdits sieurs lieutenans généraux tinssent ce langage à Mazarin, il estimoit que le pouvoir de la paix leur devoit demeurer comme ils l'avoient eu jusqu'alors;

Que la prolongation de la trève étoit avantageuse aux ennemis, ruineuse aux armes du Roi, et contraire à la paix, comme on avoit dit plusieurs fois;

Que l'armée du Roi étant autour de Casal pour son secours, avoit besoin de vivres, et n'en pouvoit avoir du Montferrat et du Piémont qu'avec grandes incommodités; il n'y avoit nulle difficulté d'en tirer et prendre du Milanais; et faire souffrir les gens de guerre pour ne vouloir pas en user ainsi, seroit les ruiner, et montrer un si grand respect aux Espagnols, et si grande crainte de leur déplaire et les léser aux moindres choses, que, voyant bien qu'ils n'auroient rien à craindre de la guerre d'Italie en leurs intérêts particuliers, ils mépriseroient d'autant plus tout bon traité de paix, que la guerre ne leur pourroit être préjudiciable; que si, en voulant secourir

Casal, les armes du Roi étoient si heureuses que de gagner une notable bataille, il n'y avoit point de difficulté à entrer dans le Milanais au cas que l'effroi y eût ému les cœurs de telle sorte que quelques places considérables se voulussent rendre, ou qu'on fût assuré de quelque entreprise d'importance;

Qu'il avoit été à propos de donner pouvoir aux lieutenans généraux d'en user ainsi; il n'y avoit point de péril à le faire, mais, au contraire, à ne leur donner pas;

Qu'il fût à propos de leur donner ce pouvoir, les grands mouvemens qui étoient arrivés à ceux qui n'avoient pas eu, ou n'avoient pas pris la liberté d'user des avantages qui leur étoient donnés par de signalées victoires, le justifioient clairement;

Qu'il n'y eût point de péril d'en user ainsi, il paroissoit, en ce que la rupture avec Espagne ne pouvoit arriver par ce moyen, que par le gain d'une notable bataille, qui leur donneroit tant d'affaires à réparer leur perte qu'aisément ne pourroient-ils pas nous faire grand mal en nous attaquant ailleurs;

Qu'il y eût inconvénient à user d'une plus retenue procédure, il résultoit de ce que, quelques victoires qu'on pût avoir en Italie, les Impériaux supporteroient le désavantage qu'ils en recevroient, avec patience, s'ils n'y perdoient autre chose du leur qu'un peu de réputation, qu'ils allongeoient toujours, ou accourcissoient, selon leurs intérêts, et que manquer à profiter de la victoire à leurs dépens, leur donneroit moyen et loisir de se mettre en état de nous priver aisément, avec le temps, de nos lauriers et de nos palmes. Au lieu que si l'on se servoit bien à propos de son avan-

tage on les réduiroit promptement à une bonne paix, qu'ils désiroient toujours quand elle leur étoit nécessaire et non autrement, ou, s'ils n'en étoient pas capables, on leur tailleroit chez eux assez de besogne pour les empêcher d'en aller chercher chez autrui;

Qu'on diroit peut-être qu'ils ne laisseroient pas de le faire, et qu'il étoit à craindre que nous fussions attaqués en Champagne. A cela il répondoit qu'il ne se fit jamais grande entreprise où il ne pût arriver quelques inconvéniens; mais qu'il y en avoit bien moins à s'exposer à celui-là, qui ne pouvoit arriver avec grand effort et effet contre nous, vu la perte supposée que les ennemis auroient faite auparavant, vu les progrès que faisoit le roi de Suède en Allemagne, et le beau jeu qu'en nous attaquant en Champagne les Impériaux donneroient aux Hollandais de faire leurs affaires en Flandre;

Que la continuation d'une longue guerre en Italie, étoit plus périlleuse pour la France que le hasard auquel on ne pouvoit tomber, par le moyen susdit, qu'après avoir gagné de très-grands avantages, et qu'il étoit bien à craindre qu'une guerre traînante en Italie ne donnât lieu et temps à l'Empereur de faire la paix avec Suède, à l'Espagne de faire la trève avec les Hollandais, et qu'après nous eussions à supporter tout l'effort que nous craignions;

Que toutes ces choses étoient des vérités aussi infaillibles, comme c'en étoit une assurée qu'il seroit très-mal à propos de rompre de gaîté de cœur avec la couronne d'Espagne, et de le faire pour autre sujet que pour éviter une longue guerre, bien plus ruineuse pour la France qu'une qui apparemment devoit avoir

une prompte fin. Ces raisons étoient si fortes qu'elles ne recevoient point de réponse, et furent reçues et approuvées par tout le conseil de Sa Majesté.

Ensuite le cardinal pressa tant les intendans des finances, qu'il leur fit bailler 200,000 écus qu'il envoya promptement au maréchal de Schomberg, et qui lui vinrent si à propos, quoique le marquis d'Effiat mandât qu'il n'en avoit point de besoin, que sans cela les affaires du Roi n'eussent pu subsister; car Toiras, quelque argent qu'on lui envoyât, ne se pouvoit contenter, et protestoit de tout ce qui pourroit arriver si on ne lui en envoyoit davantage; et quand le maréchal de Schomberg demandoit à La Salette, son confident, jusques où cela s'étendoit, il répondoit qu'il n'en savoit rien; de sorte qu'il fut contraint de se résoudre de lui envoyer encore de l'argent, afin qu'à ce défaut il ne pût dire qu'il eût perdu la place, ou n'y eût pas apporté la défense qu'on se promettoit de lui, tout son procédé témoignant qu'il ne cherchoit que des excuses.

Le maréchal, outre 64,000 livres qu'il lui avoit déjà envoyées à plusieurs fois, lui envoya encore 28,000 livres pour la montre des officiers d'infanterie, et 18,000 livres pour continuer le paiement des vivres aux Espagnols, outre 25,000 livres qu'il envoya encore pour achat de blés, sans ce qui étoit déjà dans la citadelle.

Ledit Toiras, qui, par le premier voyage de La Salette, avoit mandé qu'il n'y avoit dans la citadelle que douze cents soldats et cent soixante cavaliers, disant, lorsqu'il fut question d'avoir de l'argent pour les nourrir, qu'il avoit deux mille deux cents soldats et

trois cents cavaliers, le maréchal de Schomberg en fut si mécontent, qu'il l'écrivit au cardinal, le 6 octobre, et lui manda et se plaignit que ledit Toiras avoit dit aux Espagnols qu'il n'avoit point reçu d'argent pour leur payer les vivres; sur quoi ledit maréchal ayant envoyé un commis à Casal pour distribuer l'argent qu'il lui avoit fait porter, afin de voir un peu plus clair en la dépense, il le lui avoit ôté des mains et mis en celles d'un autre commis, son confident, et lui en demandoit toujours davantage, avec menaces que si on ne contentoit les soldats il ne répondoit point de la citadelle, et protestoit contre ceux qui avoient les ordres du Roi de ces manquemens; mais que le pis étoit que ledit Schomberg ayant, particulièrement, chargé un nommé La Salette, son grand confident, de lui porter les avis de Toiras sur le secours que nous devions entreprendre, comme connoissant fort bien le pays, et jugeant à peu près ce que les ennemis y pouvoient faire, La Salette lui avoit rapporté que sur cet article Toiras ne faisoit aucune réponse, et ledit La Salette, au lieu d'animer le maréchal de Schomberg, comme font d'ordinaire des assiégés, de persister au dessein de le secourir, lui disoit toutes les choses qui l'en eussent pu refroidir s'il en eût été capable.

Ce procédé de Toiras étoit le même que celui qu'il avoit tenu quand il mandoit, par tant de dépêches, que les ennemis étoient logés en deux endroits sous le bastion de Saint-Georges, quoiqu'ils en fussent encore bien loin, et qu'il n'avoit de vivres que jusqu'au 25 septembre, combien qu'il en eût encore pour près de trois mois au-delà. Enfin il n'eut même

pas honte d'écrire audit maréchal, le 2 octobre, qu'il ne se devoit plus attendre aux vivres de la campagne pour ravitailler Casal, pource que le Montferrat étoit entièrement ruiné, et que les vivres qui étoient dans le plat pays de l'état de Milan et du Piémont, on les avoit voiturés dans les places closes; et partant qu'il ne fît état que de ceux qu'il porteroit avec lui, s'il ne menoit de quoi faire ouvrir les portes;

Qu'il ne s'ingéroit point de dire ses sentimens sur la résolution qu'il prenoit de le secourir, seulement lui disoit-il qu'il falloit peu de jours aux ennemis, à présent qu'ils étoient dans la ville et château, pour se fortifier aux avenues de la citadelle.

Mais le maréchal de Schomberg ne s'étonna pas pour ces lettres; car, si les nouvelles de Toiras étoient capables de le décourager, il reçut de véritables avis pour la facilité du passage de l'armée du Roi jusqu'à Casal par Le Plessis Besançon, lequel, comme nous avons dit ci-devant, il y avoit envoyé exprès pour l'en informer.

Il lui rapporta qu'encore que le chemin qu'ils avoient pris en allant ne fût pas celui que nous aurions nécessairement à tenir, si est-ce que ce n'avoit pas été sans utilité qu'ils l'avoient suivi, d'autant qu'il avoit reconnu en passant Chivas, Crescentin et Trin, pour être d'aussi mauvaises places quant à la fortification, que leur situation étoit excellente pour les rendre bonnes; que le chemin de ce côté-là étoit facile à l'occasion des plaines, mais incommode à cause de quelques marécages et de trois rivières qu'il falloit passer, dont les deux premières, quoique guéables, ne laisseroient de donner beaucoup de peine à une

armée; et la troisième, qui étoit la Doire-Balte, étant assez grosse et rapide, ne laissoit aucun moyen de la passer sans un pont ou des ports. Aussi avoit-on jugé qu'il falloit prendre le côté de deçà le Pô, et d'autant plus nécessairement que les ennemis tenant la ville et le château de Casal, et s'étant retranchés, comme il a vu, de ce côté-là, il étoit très-difficile de passer le Pô, et conséquemment comme impossible de secourir Casal, si l'on prenoit cette route;

Que pour ce qui étoit donc du côté de deçà qu'il avoit vu en retournant, il osoit assurer que, si nous avions beau temps, le chemin ni le pays ne pouvoient être ni plus aisés ni plus avantageux pour l'exécution de notre voyage, n'y ayant à passer qu'une seule colline fort petite et fort insensible, depuis le lieu d'où nous partirions jusqu'à Casal, et ne rencontrant ni rivière ni marais en chemin qui pût obliger les soldats à se mouiller plus haut que la cheville du pied; bref, que le pays étoit tellement favorable que, les dix premiers milles de notre route passés, nous pourrions marcher en bataille jusqu'à cinq ou six lieues de Casal, et le reste du chemin, qui étoit les collines du Montferrat, étoit si commode qu'il sembloit être fait pour favoriser notre passage.

Ces nouvelles apportèrent un grand contentement à toute l'armée, qui brûloit de désir de venir aux mains avec les Espagnols, et faisoit qu'on hâtoit gaîment les apprêts que l'on faisoit pour partir le 16 octobre, dès le lendemain que la trève devoit finir. Cela donnoit fort à penser au duc de Savoie et à Colalte, qui, voyant que c'étoit tout de bon, vinrent à nou-

velles ruses, mais différentes des premières ; car ils firent écrire Madame au maréchal de Schomberg pour le prier de lui envoyer Emery, lequel y étant allé, y trouva le comte de Druent, qui lui proposa de sa part, comme une chose très-avantageuse pour Sa Majesté, que le prince de Piémont s'offroit de demeurer neutre, et vouloit savoir si, cela étant, le Roi lui feroit pas restituer ses Etats.

Mazarin vint aussi trouver le maréchal de Schomberg, et lui proposa la même chose, auquel il répondit que la proposition de la neutralité qui étoit faite étoit un conseil des ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne, aussi bien que de M. de Savoie, de sorte qu'il ne falloit pas croire que cela pût désunir ce prince d'avec eux; que cette ouverture se faisoit de concert, et ce qui les y obligeoit étoit que les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne jugeoient avoir besoin de toutes leurs forces pour s'opposer à notre secours, et se voyant contraints d'en laisser une bonne partie à M. de Savoie, pour défendre ses places contre la nouvelle armée de France qui entroit en Piémont, ils vouloient par cette neutralité le mettre à couvert, et se donner moyen de retirer toutes leurs troupes, afin d'être en meilleur état de s'opposer aux nôtres; que c'étoit là le sens moral de cette proposition, de laquelle, tant s'en falloit que l'accordant le Roi en tirât avantage, qu'au contraire il seroit tout entier du côté des ennemis, puisque la neutralité de M. de Savoie, au lieu de leur ôter des hommes, leur en donneroit; et ce qu'il nous vouloit faire beaucoup valoir, qui étoit de faire retirer les forces des ennemis de ses Etats, étoit ce en quoi il les obligeoit le

plus, ayant besoin d'assembler toutes leurs troupes pour nous combattre;

Qu'au reste, il eût bien voulu savoir ce que le Roi diroit, si, pour une neutralité préjudiciable à ses desseins, il l'obligeoit à rendre la Savoie; qu'il avoit bien ce pouvoir, pourvu que l'on se déclarât ouvertement, mais non autrement, et que ceux qui disoient que les Espagnols, voyant ce prince neutre, et craignant qu'il se déclarât pour nous, se résoudroient à la paix, devroient juger qu'ils s'y porteroient bien plutôt quand ils en verroient l'effet que lorsqu'ils n'en auroient que l'appréhension;

Que, quant à ce que l'on lui représentoit que la neutralité de M. de Savoie nous pouvoit faire avoir des blés en payant, on savoit comme ses promesses s'exécutoient, et que nous n'en avions point besoin pour secourir Casal; quand nous l'aurions secouru, nous avions de quoi nous en faire donner par nos ennemis, aussi bien que par nos amis.

Et que ce que l'on disoit que cette neutralité obligeroit les ennemis à se retirer des Etats de M. de Savoie, cela n'étoit rien; car ils n'avoient point affaire d'y demeurer, et nous iroient attendre sur le Montferrat; que, si M. de Savoie se déclaroit ouvertement pour nous, on le pouvoit assurer que le Roi lui paieroit bien ce qu'il nous fourniroit de ses Etats. Emery étant retourné, la princesse de Piémont écrivit lors au maréchal le 10 octobre, lui proposant avec une extrême passion la prolongation de la trève; ce qui ne pouvoit avoir autre fin que l'attente du mauvais temps et des troupes qui commençoient à descendre d'Allemagne.

Le maréchal lui fit réponse que la prolongation de la trève ne serviroit de rien à la paix, dont toutes les conditions étoient, il y avoit long-temps, ajustées, et que de donner les intérêts du Roi à ceux de M. de Savoie, il n'y pouvoit pas consentir, vu même le commandement exprès que le maréchal de La Force et lui avoient reçu de Sa Majesté de n'entendre à aucune prolongation.

Le duc de Savoie en fit ensuite une longue instance, et fit même savoir par Mazarin à ce sujet toutes les raisons apparentes qu'il se put imaginer.

Le maréchal y répondit solidement, et entre autres choses que les soldats et la noblesse qui étoient arrivés de nouveau, en espérance de se trouver en cette occasion, non-seulement se refroidiroient par ce délai, mais se débanderoient en un moment, même par l'opinion qu'ils auroient de la paix, ou d'une longue suspension d'armes, ne voulant se soumettre aux incommodités de l'hiver et aux périls de tant de maladies, sans espérance de remporter aucune gloire pour récompense de tant de maux;

Que ces troupes étoient en grand nombre, et partant qu'il falloit nécessairement, ou qu'elles s'en retournassent avec la paix, ou qu'elles prissent le large avec la guerre, ne se pouvant en aucune manière tenir resserrées où elles étoient, tant pour le peu de lieu que pour l'infection de la peste qui étoit partout.

Il étoit manifeste qu'ils ne pensoient qu'à ralentir nos préparatifs par des espérances vaines, ou voir jusques à la veille de notre partement si nous étions en état de leur faire le mal dont nous les menacions, et, en ce cas, nous proposer la paix avec grande

apparence de la faire, afin de nous arrêter et nous faire perdre temps et vivres, dont le maréchal de Schomberg se résolut de se garder fort bien, sans refuser néanmoins la paix, leur disant qu'il la concluroit aussi bien en marchant qu'en un lieu de séjour, qui étoit le moyen de bientôt découvrir s'ils la vouloient à bon escient.

Le 14 du mois, qui étoit la veille qu'expiroit la trève, Colalte et le duc, pour être trompeurs jusqu'au bout, envoyèrent Mazarin avec des extraits de lettres qu'ils disoient que Colalte avoit reçues de Ratisbonne, datées du 6 de ce mois, par lesquelles on l'assuroit que la paix étoit résolue, et qu'il auroit dans deux jours un courrier de l'Empereur qui lui en apporteroit les nouvelles, ajoutant à cela que Colalte disoit que si l'armée du Roi démarchoit un pas, qu'il protestoit que nous serions cause que la paix ne se feroit point. A cela il répondit qu'il étoit trop tard de l'avertir le 14 au soir, pour arrêter une armée qui se devoit le lendemain trouver à un rendez-vous général, et bailla à Mazarin pour toute réponse un mémoire signé, par lequel il déclaroit que Mazarin n'étant arrivé à La Mante que le 14 octobre à huit heures du soir, l'on jugeroit bien qu'il nous avoit été du tout impossible d'arrêter les troupes séparées en trente milles de pays, lesquelles avoient ordre de se trouver au rendez-vous général le 15, à midi;

Que l'on pouvoit de même juger que toute l'armée s'étant rendue dans la plaine de Scarnafis, il étoit du tout impossible qu'elle y séjournât sans couvert, si ce n'étoit en la mettant en péril évident de perte arrivant un mauvais temps; que de reculer en arrière

et retourner reprendre nos logemens, ce seroit entièrement perdre et dissiper l'armée.

De sorte qu'il n'y avoit point de conseil à prendre que de marcher en avant; ce seroit de notre part avec dessein que si les nouvelles de la paix arrivoient avant qu'il se fût passé un combat entre nos armées, nous serions aussi prêts de recevoir la paix et de l'exécuter à quatre et cinq journées de là, que s'ils n'étoient point partis du lieu où ils étoient; et même, puisque M. de Savoie et Colalte étoient si assurés que la paix étoit faite en Allemagne, s'ils ne commettoient aucun acte d'hostilité contre nous, nous promettions pour quatre ou cinq jours de marcher comme dans un pays ami, et de n'entreprendre point contre leurs forces, ni contre les places de M. de Savoie;

Que nous promettions de plus à M. de Savoie, qui demandoit avec tant d'instance quatre ou cinq jours de temps pour se déclarer, que si les choses s'ajustoient en cette sorte, et qu'il se voulût déclarer au bout des susdits quatre ou cinq jours pour le Roi, et joindre ses forces aux nôtres, que nous le recevrions aux mêmes conditions qui lui avoient été ci-devant offertes.

Cette réponse, dont le maréchal de La Force, et Marillac qui étoit lors arrivé, furent d'avis avec Schomberg, ne contenta guère ces messieurs-là, qui se disposoient, à ce que disoit Mazarin, à nous combattre en quelque lieu avantageux pour eux vers Saint-Damian, et avoient fait venir des troupes du Mantouan, ayant mis ensemble plus de vingt mille hommes de pied et mille chevaux, pource que les Vénitiens n'eurent pas le courage de faire voir leur

armée sur les confins dudit Mantouan; ce qui eût retenu leurs forces qui vinrent de ce côté-là, lesquelles néanmoins notre armée avoit une assurée confiance de battre, s'ils étoient si heureux que de les pouvoir engager à la bataille.

On laissa le marquis de Tavannes pour commander les troupes qui devoient arriver peu de jours après, et n'arrivèrent pas néanmoins assez tôt pour aller avec eux, et faisoient un gros assez considérable pour donner jalousie au duc de Savoie. Le maréchal de Schomberg lui donna une instruction de ce qu'il devoit faire, et lui envoya, pour servir d'aide de camp, un gentilhomme nommé Marion, qui s'étoit retiré depuis peu du service de M. de Savoie, lequel y étoit fort estimé, et qui connoissoit parfaitement le val d'Aoste, et toutes les places de M. de Savoie sur lesquelles on pouvoit entreprendre de ce côté-là; il promettoit de faire merveille pour le service du Roi.

Ils pourvurent aussi aux places de Piémont, y laissant le régiment de Piles, où il n'y avoit point de mestre de camp, séparé dans les garnisons de Saluces, Villefranche et Briqueras, pource que celles qui y étoient n'étoient plus composées que de malades. Pour Pignerol, ils commandèrent à M. de Tavannes d'y envoyer autant de troupes que lui et Toulongeon le jugeroient à propos. Ils laissèrent aussi quantité d'argent pour faire travailler promptement aux fortifications de Pignerol, où depuis peu la peste avoit cessé.

Et pource que les principales difficultés qui s'opposoient à notre entreprise étoient les vivres et les

expédiens de les voiturer, on travailla si puissamment au premier, que, quatre jours auparavant l'expiration de la trève, il y eut du pain, du biscuit et des farines prêts pour plus de dix-huit jours pour toute l'armée.

On envoya aussi les drapeaux, excepté un pour chaque régiment, et les bagages à Château-Dauphin, à Pignerol et à Veillane, selon que le voisinage du logement des troupes le permettoit, avec ordre de ramener toutes les bêtes de voitures pour porter le biscuit des soldats, et pour quatre jours de farine, dont la garde et le soin fut commis aux principaux officiers de chaque régiment, et le pain distribué aux soldats pour cinq jours, outre un petit fonds de farine que Emery, qui avoit eu le principal soin des vivres, faisoit encore porter, pour ne s'en servir qu'à l'extrême nécessité. Cela fait, l'armée s'étant rendue, le 15 octobre, au rendez-vous général qui étoit la plaine de Scarnafis, près de Saluces, bien que les généraux eussent résolu de la faire partir dès le lendemain, ils furent obligés d'y séjourner le 16, à cause que l'équipage d'artillerie, à qui ils avoient donné trois jours pour venir de Pignerol audit rendez-vous général, où il n'y avoit pas dix milles, ne s'y rendit qu'en quatre, et parce qu'il leur fallut aussi voir toute l'armée, pour former tous les escadrons de cavalerie de diverses troupes, selon leurs forces, et les bataillons de même. Tous leursdits escadrons étoient de cent chevaux, et jusques à cent cinquante, et nos bataillons de huit cents hommes jusques à douze cents.

Cela fait, ils divisèrent toute l'armée en trois

corps, le plus également qu'il se put, excepté la bataille, qui demeura plus forte que les autres, d'autant que les gardes françaises et suisses, et toute la noblesse de Dauphiné, furent destinées pour en être toujours. Cette division ainsi faite, l'avant-garde se trouva de six bataillons et six escadrons de cavalerie, qui faisoient six mille hommes de pied et huit cents chevaux; l'arrière-garde à peu près de pareil nombre, et la bataille plus forte de deux mille hommes, et de toute la noblesse de Dauphiné, qui faisoit quatre cents maîtres, commandés par le comte de Sault. Pour ce qui étoit du commandement de l'armée, les maréchaux de France s'accordèrent entre eux qu'ils commanderoient chacun leur jour, et que celui qui commanderoit la bataille donneroit le mot, et auroit toutes les marques du souverain commandement.

Mais d'autant que l'armée étoit composée des trois corps susdits, et qu'un seul chef ne pouvoit pas agir partout, chacun prit en particulier le soin de commander à l'une des trois brigades, ayant, comme on avoit déjà dit, concerté entre eux de référer tout à celui qui seroit en jour de commander la bataille.

Le maréchal de La Force, comme l'ancien des maréchaux de France, le premier jour que l'armée marcha, qui fut le 17 octobre, voulut commander à l'arrière-garde; le maréchal de Schomberg prit l'avant-garde, et le maréchal de Marillac la bataille, avec cet ordre, que le corps qui auroit marché à l'avant-garde un jour, marcheroit le lendemain à l'arrière-garde, la bataille à l'avant-garde, et l'arrière-garde à la bataille, et ainsi consécutivement,

pour reprendre toujours un même poste de trois en trois jours.

Or, tout ainsi que l'armée avoit été divisée en trois corps pour servir sous les maréchaux de France, tous les officiers d'armée furent aussi divisés de même, à savoir, les sieurs de Feuquières et Frangipani, maréchaux de camp, et les sieurs de La Haye et Beauregard, aides de camp, sous le maréchal de Schomberg; les sieurs de Chastellier-Barlot et marquis de Brezé, maréchaux de camp, et les sieurs de Rogles et de Bosques, aides de camp, sous le maréchal de Marillac; le vicomte d'Arpajon, maréchal de camp, et les sieurs de La Fite, du Fraische et Le Vigan, aides de camp, sous le maréchal de La Force.

Quant aux sieurs du Plessis de Besançon et de Vignoles, aussi aides de camp, ils furent destinés pour être ordinairement à la tête de toute l'armée, avec les deux cents mousquetaires qui leur étoient ordonnés, pour soutenir les travailleurs qui servoient à ouvrir dans les champs des chemins nouveaux aux gens de guerre, pour marcher au moins dix hommes de front, afin que les chemins ordinaires ne servissent qu'aux vivres, à l'artillerie et aux bagages, et que, par ce moyen, l'armée pût marcher avec plus d'ordre et de diligence, ce qui fut ponctuellement exécuté pendant le voyage.

Pour ce qui étoit du maréchal général des logis de l'armée, il étoit ordinairement auprès de celui qui commandoit la bataille, et fournissoit des fourriers aux autres maréchaux de France pour les autres brigades de l'armée. Avec cet ordre, l'armée du Roi

partit du rendez-vous général le 17 octobre; tous les bagages, vivres et artillerie marchèrent dans le chemin à notre main droite, et les gens de guerre dans les champs, par une route qui fut dressée en cette sorte. Tous les corps s'entresuivoient sans qu'il y eût aucun embarras entre eux. Ils allèrent camper aux environs de Raconis, faisant ce jour-là sept grands milles de chemin, et laissant encore près de huit mille hommes de pied et mille chevaux autour de Turin, sous la charge du marquis de Tavannes, maréchal de camp, pour donner la jalousie tout entière à M. de Savoie.

Les ennemis ne parurent point en plus grand nombre de trente chevaux, qui n'osèrent pousser nos coureurs; et nos gens n'apprenoient pas qu'ils fissent leur gros près de là, en quelque lieu non retranché qui fût sur leur chemin.

Ils étoient résolus d'aller droit à eux, et nul d'entre eux ne croyoit, avec l'aide de Dieu, qu'il pût mésarriver à cette armée, qui étoit la mieux disposée à une bataille qu'il s'en fût jamais vue; car il n'y avoit soldat qui ne se piquât d'honneur, et qui ne s'estimât heureux de mourir pour vaincre en une telle occasion.

Le lendemain 18, ils firent quatre milles, et allèrent camper à Somerive-del-Bosq.

Le 19 l'armée ne fit que deux milles, et n'alla camper qu'à Cerisoles, pour attendre l'arrière-garde qui n'avoit pu partir de Raconis avec le reste de l'armée. Ces trois journées se passèrent sans aucune alarme. Madame manda au maréchal de Schomberg que la passion qu'elle avoit de voir M. de Savoie aux bonnes

grâces du Roi, faisoit qu'elle le prioit de lui envoyer Émery; mais ce voyage fut inutile.

Le 20 l'armée marcha, en trois colonnes, par trois chemins différens, fit sept grands milles et alla coucher à Canales. Mazarin, dès le même jour, les y vint trouver pour leur apporter, de la part du marquis de Sainte-Croix, un projet de traité fort raisonnable en tous les points, fors en un, qui étoit celui du rasement de la citadelle de Casal. Cette proposition étoit appuyée des très-instantes prières de M. de Savoie, pour les faire consentir à ce dessein, voulant leur persuader qu'il étoit très-avantageux au service de Sa Majesté; mais, comme ils savoient que les intentions de Sa Majesté étoient toutes contraires à cela, ils rejetèrent ledit article.

Ensuite de ce discours, ledit sieur Mazarin leur dit que M. de Savoie, voyant que les Espagnols l'avoient trompé et ne vouloient point de paix, se résolvoit de se déclarer pour la France, en lui restituant ses États.

Sur quoi les lieutenans généraux de l'armée ayant répondu audit Mazarin conformément à ce qu'ils savoient être des intentions de Sa Majesté, il leur arriva au même temps nouvelles de Léon Brûlart, apportées par Saint-Étienne qu'il leur avoit dépêché tout exprès, qui leur apprirent que lui et le père Joseph avoient signé la paix, dont ils leur envoyoient les articles; lesquels après avoir bien considérés ils estimèrent qu'il y en avoit un auquel ils ne devoient point consentir, qui étoit celui qui disoit que l'investiture étant donnée par l'Empereur à M. de Mantoue dans six semaines de date du traité, les Espa-

gnols seroient obligés, quinze jours après, de sortir de la ville et château de Casal; de sorte que c'étoit le leur laisser jusques au 13 décembre, dans lequel temps ils ne manqueroient pas de trouver assez de prétextes pour retenir plus long-temps ce dépôt, et lors l'armée du Roi ne seroit pas en état de leur faire tenir parole. Il se voyoit par là que ce que les Espagnols n'avoient pu obtenir de nous par une prolongation de trève, ils le vouloient artificieusement avoir par cet article; et c'est ce qui les obligea de répondre à Mazarin qu'ils étoient tout prêts à exécuter le traité de paix pour ce qui regardoit l'Empereur et M. de Savoie, et le prièrent de donner cette parole de notre part au duc de Savoie et au comte de Colalte; mais, pour ce qui regardoit Casal, ils étoient assurés que Sa Majesté ne ratifieroit jamais l'article, qui en disposoit en sorte que les Espagnols le devoient encore retenir jusques au 13 décembre.

Ils dirent de plus qu'ils voyoient un article dans le traité de Ratisbonne, qui portoit que s'il avoit été accordé quelque chose en Italie par ceux qui commandoient les armes de l'Empereur et du Roi avant ce qui avoit été signé le 13 octobre par leurs commissaires, ce qui auroit été fait en Italie tiendroit;

Qu'en vertu de cet article ils demandoient l'exécution du traité de la suspension, qui portoit, en termes exprès, que la ville et château de Casal devoient être rendus si la paix se faisoit dans le 15 octobre; que ladite paix étant faite, les Espagnols étoient obligés de sortir dudit Casal, ou nous d'aller tenter le secours de la citadelle, afin, s'il nous réussissoit, qu'ils fussent obligés, par ces deux voies, de nous la rendre;

Que cette place leur avoit été mise en dépôt en vertu d'une espèce de contrat qui ne pouvoit être détruit par la paix traitée à Ratisbonne, puisqu'il étoit fait ici avec les ministres du roi d'Espagne, qui n'étoient point intervenus à ce qui s'étoit négocié de delà : ils ajoutèrent encore beaucoup d'autres raisons, la meilleure desquelles fut qu'ils ne s'arrêtèrent pas pour cela une heure, et marchèrent dès le lendemain à Casal. Mais, afin que les Espagnols ne crussent pas que ce qu'ils disoient fût avec dessein de continuer la guerre, ils promirent qu'au cas qu'ils remissent présentement la ville de Casal ès mains de M. du Maine, ils observeroient le traité pour leur regard comme pour les autres. Ils prièrent néanmoins Mazarin de sommer, de leur part, le comte de Colalte, qu'il eût à se retirer avec les troupes impériales hors de l'armée espagnole, d'autant qu'il n'y avoit que les seules armes d'Espagne qui se pussent opposer aux armes de France dans ce voyage, suivant ce qui avoit été résolu par les conditions de la trève. Mazarin retourna trouver le duc et Colalte avec ces réponses, desquelles il ne demeura pas en son particulier moins satisfait que les autres en furent étonnés, et virent bien qu'ils perdroient leur temps de vouloir davantage ruser avec le Roi, que leurs artifices et longueurs ordinaires ne leur servoient plus de rien, et qu'il leur falloit dorénavant agir de bonne foi, ou se résoudre à la bataille, pour le hasard de laquelle, ou la honte de la refuser, ils avoient hâté la paix, car la résolution que, durant la trève, on montra de vouloir secourir Casal si la paix n'étoit faite, la fit hâter en Allemagne, et Colalte, sur la

fin de la trève, n'ayant pu douter de ce dessein, manda à l'Empereur que, pour éviter le mal qui en pouvoit arriver, il devoit faire la paix.

Et cette nouvelle arrivant à Ratisbonne au temps que Léon Brûlart eut ordre de se retirer, tout cela ensemble les fit résoudre à terminer les affaires. Le prince de Piémont, avisé comme il étoit, se doutoit bien de cela, et c'étoit sur cette espérance qu'il avoit fait un peu devant, en grand secret, l'ouverture dont nous avons parlé, de se rendre neutre et faire sortir toutes les troupes des ennemis de ses États, moyennant que, par ce moyen, on lui rendît ce que le Roi avoit conquis; à quoi le maréchal de Schomberg n'ayant voulu consentir, mais au contraire l'ayant convié de satisfaire à ses promesses, l'assurant de la restitution de ses États, il étoit demeuré en balance; dont on ne put juger d'abord la cause, mais peu de temps la fit connoître clairement, car il attendoit la conclusion de ce traité qui se faisoit en Allemagne, auquel il savoit bien qu'il trouveroit son compte.

Le maréchal de Schomberg fut celui qui s'affermit à poursuivre le secours, nonobstant le traité; Marillac et plusieurs autres le trouvoient mauvais, et disoient tout haut qu'il se mettoit un grand fardeau sur la tête, de mettre par son refus toute la chrétienté pacifiée en une nouvelle guerre sans en avoir ordre précis du Roi.

L'armée n'ayant point arrêté pour ces nouvelles, partit de Canales dès le lendemain 21, fit ce jour-là sept milles, et alla camper près d'Ast aux environs des cassines de Ravignan.

Le 22, l'armée fit quatre milles, et alla camper au-delà d'Ast (d'où il fut tiré quelques volées de canon sur elle en passant), à savoir : l'avant-garde à La Croix Blanche, et le reste de l'armée aux cassines d'Ast. Le lendemain, 23, l'armée fit six milles, et alla camper, à savoir : l'avant-garde et la bataille à une grande cassine nommée Roquecivalère, et l'arrière-garde à La Serre, village du Montferrat, ayant passé environ deux milles dans l'état de Milan, où il fut trouvé dans un pré plus de cent cinquante barils de poudre qui furent brûlés par les soldats, excepté la charge des bandoulières des mousquetaires de l'avant-garde.

Ce jour-là, Mazarin revint encore, mais avec aussi peu de fruit qu'à l'ordinaire, ne proposant que l'exécution de la paix d'Allemagne, et faisant entendre que les Espagnols avoient travaillé puissamment à se retrancher contre l'armée du Roi, depuis la fin de la trève, à l'entour de la ville, citadelle et château de Casal, pour lui en ôter la communication.

Mais ces paroles n'étonnoient personne, car, bien que ces deux armées, allemande et espagnole unies ensemble, fussent en beaucoup plus grand nombre que la nôtre en cavalerie, et égales en infanterie, elles n'étoient pas comparables en valeur de courage, n'y ayant pas un soldat en l'armée du Roi qui ne fût si animé qu'il ne crût valoir quatre Allemands ou Espagnols.

Le 24, l'avant-garde fit cinq milles, et alla camper à Cuquaro, et la bataille et l'arrière-garde à Fioubine, un mille moins avant.

Le 25, toute l'armée fit six milles, et alla camper

à Occimiane, quatre milles loin de Casal. Ce soir-là il fut tenu conseil pour se résoudre sur les avis qu'on recevoit touchant l'attaque des ennemis du côté de la colline ou de la plaine; mais enfin il fut résolu pour plusieurs raisons qu'on partiroit le lendemain pour aller droit aux ennemis du côté de la plaine, où leurs travaux étoient moins achevés que du côté de la colline, ne s'étant pas imaginés que nous les devions prendre de ce côté-là.

Suivant cette résolution, le 26, l'armée marcha droit au bourg Saint-Martin, de là passa le canal d'un torrent nommé La Gatola, qui semble plutôt un fossé fait exprès que le lit naturel d'un torrent ou d'une ravine. Après avoir gagné la plaine découverte, elle fut mise en bataille à la vue des retranchemens et de l'armée des Espagnols, et, sans marchander, alla droit aux ennemis dans le plus bel ordre, et avec la plus grande résolution qui se puisse imaginer. Comme elle fut à mille pas du retranchement des ennemis, la plaine s'étant tout-à-fait élargie, et permettant de pratiquer tel ordre qu'on vouloit, on lui fit faire halte pour disposer les troupes selon celui qui avoit été résolu pour l'attaque, et cet ordre fut tel :

L'on mit sept bataillons sur une ligne droite qui faisoit front aux ennemis, à telle distance l'un de l'autre, qu'il y avoit place entre deux pour les escadrons qui étoient destinés pour avoir la première pointe de la cavalerie.

Des sept premiers bataillons, il y en avoit deux sur l'aile droite du corps du maréchal de La Force, qui avoit l'avant-garde ce jour-là; deux sur l'aile gauche du corps du maréchal de Marillac, qui avoit l'arrière-

garde, et les trois du milieu du corps du maréchal de Schomberg, qui, commandant la bataille ce jour-là, commandoit aussi par conséquent toute l'armée, et sur les ailes de l'infanterie deux escadrons de cavalerie et cinq compagnies de carabins, un peu plus avancés que tout le reste.

Environ à cent pas derrière ces sept premiers bataillons, qui faisoient la véritable avant-garde du combat de toute l'armée, il y en avoit sept autres pour les soutenir, et huit escadrons disposés de telle sorte, qu'ils n'avoient rien directement devant eux qui pût empêcher les ennemis de les voir, et ce corps, sur une autre ligne droite plus reculée, faisoit la bataille du combat.

Environ cent cinquante ou deux cents pas derrière ce second corps, il y en avoit un autre de six bataillons et de douze escadrons, aussi disposés sur une ligne droite, qui faisoient l'arrière-garde du combat, et encore, cinquante ou soixante pas plus en arrière, il y avoit trois escadrons en réserve, et tout cela par tel ordre que tout se défendoit comme une fortification bien étendue.

Entre la bataille et l'arrière-garde du combat, il y avoit un escadron de cent trente gendarmes, commandés par le sieur de La Ferté-Imbault, qui devoit être la place du combat de M. le maréchal de Schomberg; un peu plus avant, sur la droite, celle de M. le maréchal de La Force, à la tête des gendarmes et chevau-légers de la garde du Roi, et en même éloignement des ennemis, sur la main gauche, celle de M. le maréchal de Marillac, à la tête d'un escadron où étoit sa compagnie de chevau-légers.

Toute l'armée étant en cet ordre, au nombre d'environ dix-huit mille hommes de pied, deux mille trois cents chevaux sous cornettes et quatre cent cinquante gentilshommes du Dauphiné, sans comprendre les officiers de cavalerie ni d'infanterie, les sept bataillons qui devoient avoir la pointe détachèrent leurs enfans perdus, environ au nombre de deux cents, tant piquiers que mousquetaires de chaque bataillon, qui s'avancèrent quelque cent pas devant tout le reste.

Ensuite de cela, l'on la fit marcher droit aux ennemis, jusques aux vieux retranchemens qui avoient été faits au temps du premier siége, qui étoient éloignés des nouveaux de la portée du mousquet seulement : là on lui fit faire halte pour se mettre à genoux et faire la prière. Les soldats étant relevés on leur fit quelque petit discours pour les animer à bien faire; mais ils n'en avoient pas grand besoin dans la bonne humeur où la présence des ennemis les mettoit.

Toutes choses étant en cet état, l'on fit avancer à la queue des premiers bataillons les quatre canons qu'on avoit menés, et trois charrettes chargées de pics et de pelles pour faire des ouvertures aux retranchemens des ennemis, afin de les rendre accessibles à la cavalerie.

Pendant tout ceci il parut quelques troupes de carabins des ennemis hors de leurs retranchemens, qui, à la faveur d'une masure, essayèrent d'incommoder l'aile gauche de l'armée, où Picolomini étoit en personne avec quelques autres officiers, et, comme il sembloit, pour reconnoître plutôt que pour combattre. Aussitôt qu'on les aperçut, cinq ou six volontaires

furent à eux, et les gardes du maréchal de Marillac, de sorte qu'il y eut quelque légère escarmouche, mais d'assez loin, excepté Marsilly qui fut tué d'un coup de carabine, s'étant fort avancé. Picolomini y eut un cheval tué sous lui, et ensuite de cela chacun se retira de part et d'autre pour suivre l'ordre général.

Ce jour-là le sieur Mazarin avoit fait plusieurs allées et venues d'une armée à l'autre, à cause de leur voisinage, mais inutiles comme à l'ordinaire.

Jamais il ne fit un si beau jour, et sembloit que le soleil eût redoublé sa lumière pour faire voir plus distinctement les particularités d'une si grande et si importante action. Déjà le peu de chemin qui restoit à faire pour joindre les ennemis, permettoit à tout le monde de voir leur ordre, qui paroissoit fort beau, et de juger à peu près de leur nombre et de l'état de leurs retranchemens. Pour leur ordre, il étoit tel :

Ils avoient disposé trois rangs de mousquetaires derrière le parapet de leurs retranchemens, et laissé bien cent cinquante pas de vide entre leurdit parapet et le front de leurs bataillons, pour leur servir comme de place d'armes et donner passage à leur cavalerie ; et de trois en trois bataillons, qui se défendoient l'un l'autre, en forme d'échiquier, l'on voyoit des gros de cavalerie qui sembloient n'être pas moindres que de cinq ou six cents chevaux : voilà leur ordre.

Pour leurs retranchemens, ils paroissoient beaucoup plus achevés sur leur aile droite que sur la gauche, qui étoit le côté du Pô ; aussi y avoient-ils mis beaucoup plus de cavalerie.

Pour le parapet de leurs retranchemens, il étoit

élevé plus haut que la ceinture, et le fossé creux et large à proportion, avec des demi-lunes ou avancées de deux en deux cents pas, où ils avoient logé vingt-six canons pour flanquer le fossé. Un peu derrière leurs bataillons, ils avoient aussi quantité de redoutes à raisonnable distance les unes des autres, et un peu plus en arrière que tout cela, quelques troupes de cavalerie et d'infanterie, capables de s'opposer au sieur de Toiras, qui étoit sorti de la citadelle avec deux cent cinquante maîtres et cinq ou six cents hommes de pied, n'attendant que le commencement du combat pour faire ce qu'il eût estimé le plus à propos.

Pour ce qui étoit du nombre des ennemis, il étoit assez difficile de le dire bien précisément; néanmoins on jugea qu'ils avoient autant d'infanterie que nous, et beaucoup plus de cavalerie; et, si l'on croit à ce qu'ils en ont dit eux-mêmes, ils avoient vingt-cinq mille hommes de pied et six à sept mille chevaux.

Voilà l'état auquel étoient les deux armées lorsque le signal fut donné à celle du Roi d'aller aux ennemis, et pouvoit être environ quatre heures après midi; alors la cavalerie mit l'épée et le pistolet à la main, tous les officiers d'infanterie mirent pied à terre, et toute l'armée marcha d'un temps et d'un pas égal droit aux ennemis, avec tant de résolution et de gaîté, que les coups de canon que les ennemis tirèrent (quoiqu'ils fissent assez de mal) ne purent apporter la moindre confusion parmi les soldats, bien que ce fût en passant le vieux retranchement dont il a été parlé ci devant, qui étoit assez incommode, ni faire pâlir un seul visage; au contraire, ils sembloient

en marcher plus résolument et plus serrés, avec un silence que la liberté française n'a point accoutumé de pratiquer en pareilles occasions.

Les maréchaux de France jusque-là marchoient encore à la tête des premiers bataillons, bien que l'on fût assez près des ennemis pour être offensé de leur mousqueterie.

Sur ces entrefaites, comme l'on alloit toujours en avant, les ennemis (soit, ou pour la crainte qu'ils eussent de l'épée des Français, ou pour quelque considération d'État qui les empêchât de rien hasarder, ou peut-être pour des nécessités qui nous étoient inconnues) témoignèrent tout d'un coup n'avoir point envie de combattre, mais plutôt de donner aux armes du Roi la satisfaction et l'honneur qu'elles pouvoient souhaiter, et, pour cet effet, envoyèrent en diligence Mazarin vers le maréchal de Schomberg, comme à celui qui commandoit l'armée ce jour-là, et qui, outre cela, tenoit en Italie la principale clef du secret des volontés du Roi, pour lui offrir, de la part du marquis de Sainte-Croix, ce qu'il avoit toujours refusé jusque-là, savoir est que, si nous voulions, les Espagnols sortiroient de la ville et château de Casal, et retireroient présentement toutes leurs forces du Montferrat, pourvu que nous en fissions de même des nôtres et des Français qui étoient dans la citadelle de Casal, remettant le tout entre les mains de M. du Maine, qui demeureroit dans la place avec telle garnison qu'il voudroit de Montferrins.

Ils ajoutèrent à cela que, ne pouvant mettre la place entre les mains de M. du Maine que M. de Mantoue n'eût obtenu l'investiture, il demeureroit

un commissaire de l'Empereur, nommé par le comte de Colalte, qui, étant seul dans la ville, n'auroit autre pouvoir que de donner le mot.

Cela n'étoit qu'une formalité pour contenter l'Empereur et les électeurs qui avoient traité la paix à Ratisbonne, lesquels ledit maréchal estima être du service du Roi de ne désobliger pas dans ce commencement de bonne intelligence.

Ces propositions semblèrent justes, puisqu'elles assuroient la paix et établissoient M. de Mantoue dans Casal, qui étoient les fins pour lesquelles les armes du Roi avoient passé en Italie; et ils crurent que Sa Majesté jugeroit qu'il ne se pouvoit rien faire de plus glorieux pour ses armes que d'obliger les Espagnols, qui avoient jusques alors refusé toute sorte d'expédiens, de consentir à ce traité, voyant son armée, dont la cavalerie avoit déjà l'épée nue et le pistolet à la main, à la portée du mousquet, marchant en ordre pour aller attaquer leurs retranchemens, derrière lesquels ils avoient autant ou plus de monde que nous n'en avions dehors. Et nous avions sujet de croire que commençant cette paix par l'exécution de la restitution de Casal, elle étoit assurée, et que remettant la place entre les mains de M. de Mantoue, avec telle garnison qu'il y voudroit mettre, c'étoit obtenir la fin désirée par le Roi.

Aussitôt que Mazarin fut arrivé aux retranchemens, il y fut défendu de tirer sur l'armée du Roi; mais deux volées de canon étant encore tirées depuis par mégarde, toute l'armée du Roi s'ébranla derechef pour aller aux ennemis; mais étant retenue par la présence et par l'autorité des généraux, Mazarin en vint faire des

excuses, et donner en même temps un moyen prompt et facile pour exécuter ce qu'il avoit proposé de la part des ennemis.

Ce moyen fut que le marquis de Sainte-Croix sortiroit de ses retranchemens avec les principaux chefs de son armée, jusques au nombre de trente, et qu'au même temps messieurs les maréchaux de France s'avanceroient aussi hors du corps de l'armée du Roi, accompagnés des maréchaux de camp et autres officiers de l'armée, jusques à pareil nombre de trente, pour aviser ensemble aux sûretés qui se pourroient prendre de part et d'autre pour l'exécution de ce qui avoit été offert de la part des Espagnols. Incontinent après, l'on vit sortir du retranchement des ennemis le marquis de Sainte-Croix, don Philippe Spinola, général de la cavalerie, le duc de Noquera, le comte Serbelon, général de l'artillerie, le duc de Lerme, mestre de camp général de l'infanterie, et le reste, jusques au nombre susdit, des plus honnêtes gens de leur armée. Les généraux de l'armée du Roi s'avancèrent au même temps en pareil nombre, et faisoit fort bon voir cette entrevue de tant de gens de qualité armés de toutes pièces, à la vue de deux grandes armées, pour décider un différend le plus important de la chrétienté. Après les embrassades et complimens qui furent faits et reçus de part et d'autre, et que l'on eut convenu de ce qui se devoit exécuter, chacun se retira dans son armée, sans avoir pris autre assurance l'un de l'autre, que la seule parole et la foi des généraux.

Ce qui fut arrêté en cette entrevue, fut que la paix faite à Ratisbonne seroit entièrement suivie, c'est-à-

dire que l'Empereur enverroit l'investiture du Mantouan et du Montferrat à M. de Mantoue, après avoir reçu de lui une lettre de soumission, des termes de laquelle l'on étoit déjà demeuré d'accord ;

Que les Valtelins et les Grisons seroient remis en leur première liberté, et les forts qui pourroient avoir été faits en leur pays, rasés ;

Qu'en attendant l'exécution de tout cela, les armes du Roi demeureroient en Italie, sans qu'il fût rien rendu à M. de Savoie de tout ce qui avoit été pris de ses États, que toutes choses ne fussent pleinement exécutées.

Et que pour ce qui regardoit Casal, les ennemis sortiroient de la ville et du château, et généralement de toutes les places du Montferrat; que leur armée se retireroit par l'autre côté du Pô dans le Milanais, et l'armée du Roi vers Saluces, Veillane et Pignerol, par le chemin qui lui seroit le plus commode;

Qu'il demeureroit un commissaire de la part de l'Empereur, avec son train seulement, dans la ville de Casal, pour donner le mot, attendant l'investiture, et que, pendant ce temps-là, il n'y pourroit aussi demeurer aucunes troupes françaises au nom du Roi.

Toutes choses ainsi résolues, l'armée du Roi fit demi-tour à droite, et vint prendre les logemens de Fossine-del-Pô, du bourg Saint-Martin, et d'Occimiane, le tout à un mille du travail des ennemis; et celle des Espagnols demeura dans leurs retranchemens; en quoi néanmoins nos généraux commirent une grande imprudence, de se fier tellement en la parole des ennemis, que, les laissant sur leurs armes, dans leurs retranchemens, dont ils ne se départirent

point, ils allèrent chercher des logemens, et divisèrent leur armée au lieu de demeurer campés aussi bien qu'eux.

Dès lors la communication entre eux et la citadelle fut ouverte, afin que les ennemis ne pussent prétendre aucune excuse que l'armée du Roi n'eût pas secouru la citadelle, ayant été dit exprès dans la suspension que la citadelle seroit tenue pour secourue, s'il y avoit communication libre d'elle avec l'armée du Roi.

Les 27 et 28 furent occupés à retirer leurs canons et munitions de la ville et du château de Casal, et à dresser des ponts au-dessus et au-dessous de la ville pour faire passer leur armée; mais d'autant que cela tiroit un peu de longue, et qu'ils étoient pressés de la part des maréchaux de France de se retirer promptement, ils demandèrent par le sieur Mazarin qu'on leur laissât les logemens de Fossine et du bourg Saint-Martin, afin qu'ils se pussent plus diligemment retirer, à cause que n'ayant pu faire un pont sur le Pô, il leur eût fallu trop de temps s'ils eussent été nécessités de le passer autrement.

Cela leur ayant été accordé, on leur laissa les deux logemens susdits, et le 29 ils se retirèrent vers Valence et Alexandrie, qui sont les deux premières places de l'état de Milan.

Nos généraux convinrent, le 28, avec Colalte et le marquis de Sainte-Croix, qu'ils exécuteroient le lendemain ce qui avoit été, le 26, arrêté de parole entre eux dans le champ de bataille, et qu'ils n'en mettroient rien par écrit.

Nos généraux furent grandement consolés par une

dépêche du Roi et du cardinal, qu'ils reçurent datée de Roanne le 22 du mois, qui arriva le 27 sur les dix heures, par laquelle Sa Majesté leur mandoit le déplaisir qu'elle avoit de ce que Léon Brûlart et le père Joseph avoient outrepassé ses ordres en ce traité, vu que tant s'en falloit qu'il fût capable de produire la paix, qu'il étoit au contraire pour attirer une longue suite de guerres si Dieu n'y mettoit la main, et, si Sa Majesté y consentoit, lui feroit perdre sa réputation et ses alliés; partant, elle leur commandoit que, pourvu qu'ils ne l'eussent pas encore acceptée, auquel cas elle ne vouloit pas qu'ils commençassent de nouveau la guerre par une nouvelle rupture, ils ne l'acceptassent point, ni ne discontinuassent le progrès de ses armes, soit en secourant Casal, soit en faisant d'autres conquêtes dans le Piémont; en quoi faisant ils ne contreviendroient point au traité par lequel Sa Majesté ne s'estimoit point obligée, et que dans quatre jours elle leur écriroit plus amplement.

Le Roi leur écrivit ces lettres pour empêcher que, sur le bruit de ce traité, l'armée se débandât, et parce en outre que le traité étant du tout contraire aux instructions qui avoient été données à Léon Brûlart, le vrai moyen pour faire que les ennemis consentissent à bonifier ledit traité, étoit que l'armée du Roi n'y acquiesçât pas, mais agît, disant qu'elle ne pouvoit s'arrêter sans les ordres du Roi, vu principalement qu'ils voyoient le traité du tout contraire aux instructions qu'ils avoient pour en faire un.

Nos généraux, ayant reçu cette dépêche, furent bien aises de ne point faire de traité par écrit avec

ceux de l'Empereur et d'Espagne, d'autant qu'ainsi ils demeuroient libres, et en état de faire ce qui leur seroit commandé par Sa Majesté, et ne laissoient pas de faire sortir dès le lendemain les Espagnols de la ville et château de Casal, de Pondesture, de Rossignan, de Nice-de-la-Paille et de Saint-Georges.

Ils tardèrent seulement un jour davantage à sortir de Casal, car ils n'en partirent que le 30. Il ne se vit jamais de plus honnêtes gens, parce qu'ils avoient peur, car à moins que cela on n'eût pu avoir raison d'eux.

Mais, quand ils furent partis, on se trouva bien empêché à assurer Casal, car M. du Maine n'étoit qu'un enfant, et les Montferrins sont les plus pauvres gens du monde. On fit donner de l'argent à quelques-uns pour faire promptement des levées; il en fallut aussi laisser pour les montres des gens de guerre, et pour fournir les magasins, M. du Maine n'ayant pas de quoi vivre.

On donna aussi de l'argent aux trois principaux de Casal qui avoient aidé à soutenir le siége, pour faire promptement levée de deux mille trois cents hommes de pied montferrins ou corses, et on fit état de jeter dans ce nombre-là douze ou quinze bons soldats français pour chaque compagnie présentement, et d'y en faire petit à petit couler davantage. On y laissa encore cent quatre-vingts Suisses qui restoient du régiment d'Arlac, sous prétexte qu'ils étoient licenciés; et, outre cela, le sieur de La Grange y demeura avec une douzaine de capitaines ou lieutenans qui étoient braves gens, la plupart desquels faisoient semblant de se vouloir attacher à la fortune de

M. du Maine, ou d'attendre quelques conditions pour aller servir Venise, bien qu'on pût, sans contrevenir au traité de Ratisbonne, y laisser tout ouvertement des Français, pource qu'il n'étoit dit dans ledit traité autre chose, sinon que la garnison dépendoit du duc de Mantoue, et qu'il en useroit comme ses prédécesseurs : or il n'y avoit point de doute qu'ils n'eussent toujours eu pleine puissance d'y tenir telles gens que bon leur sembloit.

Mais nos généraux avoient été surpris en ce point, et étoient convenus que la garnison seroit de Montferrins. On laissa fonds pour payer trois mois durant tous ces gens-là, et pour leur donner le pain de munition; de plus, on acheta six mille sacs de blé pour mettre en magasin à la citadelle, où l'on ne devoit point toucher qu'en cas de siége; on en passa contrat avec les marchands, qui le prenoient du Milanais et le transportoient sûrement à Casal, et on mit tous les marchés entre les mains de Gaignot qui y étoit demeuré, afin de les faire exécuter, ayant semblé à propos de laisser un homme aussi chaud et affectionné que celui-là pour une affaire de telle conséquence, et, sur cette voie-là, il commença à en entrer incontinent mille charges en la place. Toute cette dépense revint à plus de 300,000 livres, et ce qui étoit plus considérable, c'étoit qu'il falloit que le Roi continuât la dépense de cette garnison plus d'un an, s'il ne vouloit assurément voir perdre la place, M. de Mantoue étant si absolument ruiné, qu'il ne pouvoit de ce temps-là retirer rien de ses pays. Le pis étoit qu'avec toutes ces dépenses et prévoyances cette place n'étoit pas bien assurée, les principaux et le

peuple étant si abattus de cœur, si misérables et si négligens, que les pratiques des Espagnols, qui en étoient voisins, et leur argent, feroient courir grande fortune à la place, et ce d'autant plus que M. du Maine étoit encore moins propre que son père pour la conserver. Afin de conserver les affections de ce peuple pour la France, le maréchal fut d'avis de faire payer l'argent que Toiras avoit emprunté des particuliers de cette ville-là, pour subvenir aux dépenses du siége, et cela se montoit à 45,000 et tant de livres. Ledit Toiras prétendoit encore près de 100,000 livres, et n'y avoit pas un sou de reste de 50,000 écus que ledit maréchal lui avoit envoyés de La Mante il n'y avoit que trois semaines.

Au partement de l'armée des ennemis on la vit et tous leurs retranchemens; ils étoient si forts en l'un et en l'autre, qu'il eût coûté la vie à beaucoup de gens si l'affaire ne se fût accommodée; de quoi les Allemands étoient si en colère qu'ils ne s'en pouvoient consoler; car il étoit vrai que les Espagnols seuls portèrent les autres à cette résolution, qu'ils publioient très-honteuse aux armes de l'Empereur et du roi d'Espagne.

Cependant notre armée s'arrêtoit toujours dedans et autour de Casal, et prit divers sujets d'y demeurer huit jours entiers, attendant toujours cette dépêche que le Roi par celle du 22 octobre promettoit de lui envoyer quatre jours après. Leur armée n'eut pas de peine à vivre durant ce temps, parce que celle de l'Empereur et d'Espagne ne fit aucun acte d'hostilité; ce que s'ils eussent fait, notre armée eût eu de la peine, pour le mauvais procédé du duc de Savoie,

duquel et de ses places on ne pouvoit avoir aucun secours de vivres.

Le commissaire impérial qui étoit demeuré à Casal étoit un Flamand, lieutenant criminel de Schombourg. Colalte partit, dès le 30 octobre, pour retourner en Allemagne, et laissa Galasse, qui étoit parmi eux en qualité de commissaire de l'Empereur, pour régler, avec ceux du Roi, les affaires d'entre M. de Savoie et M. de Mantoue; il demandoit souvent quand le commissaire de Sa Majesté viendroit, à quoi il ne lui fut point fait de réponse.

Mais cependant les Espagnols, qui, s'éloignant de jour en jour de la crainte passée qu'ils avoient eue de nos armes, en perdoient l'étonnement et la mémoire, commençoient à ressentir un poignant déplaisir de s'être vus contraints par l'armée du Roi à quitter Casal, et de se voir obligés à faire le même de tout le Montferrat; et, ne se pouvant résoudre à exécuter de bonne foi ce qu'ils avoient si solennellement promis, ne quittoient point les places occupées dans le Montferrat, et sous prétexte de n'avoir pu encore retirer toutes les munitions qu'ils avoient dans icelles, n'en retiroient point leurs garnisons, manquant visiblement et sans sujet à la foi et à la parole qu'ils avoient donnée, nonobstant que le commissaire impérial et Serbelon assurassent nos généraux, durant une semaine, que de jour à autre les Espagnols sortiroient desdites places, suivant ce qui avoit été convenu le 26 octobre, la honte leur faisant essayer à réparer leur faute par finesses et tromperies.

D'autre côté, la plus grande partie des troupes allemandes, qui ne vouloient pas abandonner les Espa-

gnols, demeuroient dans le Montferrat deçà et delà le Pô, dont aucunes venoient prendre leur pain de munition jusqu'aux portes de Casal, joint qu'ils prétendoient encore, à ce qu'on disoit, laisser quelques régimens dans le voisinage sous la charge de Galasse, jusqu'à l'exécution du traité de Ratisbonne.

Le commissaire commençoit aussi à prendre beaucoup d'avantages dans la ville de Casal, contre les choses arrêtées, comme de faire faire le serment pour l'Empereur par les gens de guerre qui y étoient, s'être saisi du château et logé dedans, vouloir que personne n'entrât ni sortît de la ville sans son passeport, vouloir que les gens de guerre prissent patente de lui, et avoir jeté, sous prétexte de domestiques, des gens de main et de service dans le château.

Dieu permit que nos ennemis firent ce manquement si visible à leur foi et parole, afin de nous donner juste sujet d'assurer mieux Casal qu'il n'eût été autrement, quoique nous y eussions laissé force Français; mais les Montferrins, dont nous faisions état, sont moins que rien, à quelque sauce que l'on les veuille mettre. Cette place ne pouvoit être remise entièrement entre les mains de M. de Mantoue, que, six mois après, elle ne fût perdue et entre les mains des Espagnols; il falloit que le Roi sur cela jetât ses plombs et prit ses mesures, et considérât que cette place étoit faite et située de sorte qu'elle ne pouvoit subsister sous un maître qui eût besoin de protection et de secours; il falloit qu'elle tombât enfin ès mains de l'une ou l'autre couronne, et si la nôtre n'y prenoit bien garde, elle seroit prévenue infailliblement.

En ces entrefaites ils reçurent la dépêche du Roi, du 26 octobre, qui leur étoit promise par celle du 22, et qu'ils attendoient avec grande impatience, par laquelle le Roi leur mandoit qu'il avoit appris, par leurs lettres du 22, qu'ils n'avoient pas accepté le traité de Ratisbonne, dont il leur savoit infiniment bon gré; qu'ils avoient parfaitement bien pris l'article qui regarde Casal, et que leurs raisons étoient infiniment fortes sur ce point. Mais les autres articles du traité n'étant guère la plupart meilleurs que celui-là; Sa Majesté ne les approuvoit pas non plus, de sorte qu'ils ne devoient plus dire qu'ils étoient prêts d'exécuter le traité de paix, pour ce qui regardoit l'Empereur et M. de Savoie, au contraire faire connoître qu'il y avoit aussi peu d'apparence à la plupart des autres articles; quoi que c'en fût, qu'ils les amusassent par l'attente des ordres de Sa Majesté, si ce n'étoit que, sans considérer le traité de Ratisbonne, ils voulussent passer celui qu'ils mandoient avoir trouvé tout raisonnable, excepté la démolition de la citadelle de Casal, Sa Majesté ne doutant point, puisqu'ils en jugeoient ainsi, qu'il ne fût du tout conforme aux projets et aux ordres que le maréchal de Schomberg en avoit emportés.

Le cardinal ajoutoit au maréchal de Schomberg que Sa Majesté se résolvoit de déclarer le traité nul, comme il étoit tel par constitution de droit, Léon Brûlart ayant traité de ce dont il n'avoit aucun pouvoir, et que ce traité nous jetoit en tant d'inconvéniens de toutes parts, que, comme la santé du Roi lui avoit rendu la vie, cette malheureuse affaire la lui ôtoit.

Enfin qu'ils ne craignissent point de manquer d'ar-

gent, que le tout étoit de pourvoir aux blés dans le pays où ils étoient, que ce n'étoit pas qu'on ne pensât de deçà à leur en faire avoir, les intendans leur en ayant acheté quatorze mille charges; qu'on avoit laissé de l'argent à Grenoble à Argenson, maître des requêtes, expressément pour donner ordre aux voitures : mais que tout cela n'étoit rien si on n'en trouvoit dans le pays de gré ou de force, selon le train que prendroient les affaires de paix ou de guerre.

Cette dépêche leur donna courage, et leur fit prendre une résolution telle qui devoit être prise en telle occasion ; car, après avoir bien considéré l'état auquel ils laissoient Casal et les ennemis; que les Montferrins étoient sans affection pour leur prince, et sans esprit et courage pour le servir, et ne pouvoient mettre sur pied les régimens pour lesquels ils leur avoient donné de l'argent; qu'ils avoient même si peu de résolution que l'on ne pouvoit rien se promettre de bon d'eux; que, contre les ordres donnés, ils laissoient faire dans Casal et ailleurs tout ce que les Impériaux et Espagnols vouloient, sans y donner aucun empêchement, ni même en donner avis aux généraux pour y remédier, favorisant visiblement les ennemis au préjudice de la France et du bien propre de leur prince; et que les Impériaux et Espagnols rompoient si visiblement la foi qu'ils avoient donnée; ils jugèrent qu'il n'y avoit point de moyen d'assurer Casal et les autres places du Montferrat, qu'en y mettant des Français, et que nous le pouvions faire justement ; que si on disoit que les ennemis s'en plaindroient, aussi bien se plaindroient-ils de nous, laissant un petit nombre de Français dans

Casal, qui ne pourroient pas assurer la place, qu'y établissant une bonne garnison, laquelle mettroit l'esprit en repos de ce côté-là; qu'au reste on ne devoit point craindre de rompre la paix, puisqu'aussi bien le Roi ne la vouloit pas tenir, joint qu'on donneroit lieu d'en faire une nouvelle plus au gré du Roi, pour nous faire sortir de ces places-là.

Ce fait, ils députèrent le maréchal de Marillac pour, sans perdre de temps, aller dans Casal se saisir et s'assurer de la place, et déclarer en présence du commissaire impérial, du nonce, des ambassadeurs de Venise et de Mantoue, et de Mazarin, qu'ils savoient aussi bien que lui ce qui avoit été convenu entre les généraux des armes de l'Empereur et des deux couronnes, le 26 octobre, et étoient bons témoins que nous avions satisfait ponctuellement à tout ce qui avoit été concerté;

Que tant s'en falloit que les généraux de l'Empereur et du roi d'Espagne en eussent fait de même, qu'aussitôt après l'accommodement fait ils s'étoient éloignés de ce pays, sans laisser aucun ordre à leurs troupes de s'en retirer, ni faire savoir où on les pourroit trouver pour se plaindre à eux de ce manquement;

Que les troupes allemandes, au lieu de reprendre le chemin du Milanais, étoient venues deçà et delà le Pô, loger dans les quartiers que nous avions laissés en nous retirant d'auprès de Casal; qu'il y avoit dix jours accomplis que le traité étoit conclu, et que les garnisons espagnoles, au lieu de remettre, suivant ledit traité, les places du Montferrat entre les mains de ceux que M. du Maine avoit nommés, avoient fait

refus d'en sortir, quand ils en avoient le commandement du commissaire impérial, disant n'avoir à obéir qu'au marquis de Sainte-Croix; que toutes ces raisons nous obligeoient à n'éloigner point l'armée du Roi de ces quartiers, et à faire rentrer des troupes françaises dans la ville de Casal, avec protestation solennelle que nous faisions, qu'aussitôt que les troupes de l'Empereur et du roi d'Espagne voudroient sortir du Montferrat, nous ferions le semblable avec celles du Roi, et qu'au même temps que les Espagnols sortiroient des places qu'ils tenoient dans ledit Montferrat, et les remettroient ès mains des Montferrins que M. du Maine avoit nommés pour y commander, nous ferions aussi sortir les nouvelles troupes que nous étions maintenant contraints de faire entrer dans Casal.

Ensuite de cet ordre, le maréchal de Marillac alla dans la place, mit deux régimens français dans la ville et le château, et un dans la citadelle, Frangipani pour maréchal de camp, Toiras n'y ayant pas voulu demeurer, et La Grange seul mestre de camp; le commissaire de l'Empereur devant donner le mot à toute la garuison, pour ne point contrevenir aux choses accordées par le traité du 26 octobre. Cela fait ainsi avec M. du Maine, le marquis de Rivara et ses autres officiers, il fit assembler les ambassadeurs de Venise et de Mantoue chez le nonce Pensirole, et manda ledit commissaire de l'Empereur pour faire sa déclaration susdite, concernant les raisons qui avoient obligé les maréchaux de France de La Force, Schomberg et lui, à mettre ses troupes dans Casal, à savoir la jalousie que le procédé des Espagnols nous

donnoit de cette place, l'inexécution de leur part des choses promises par leur traité, et principalement à retirer leurs troupes hors des états du Montferrat et hors des places de Pondesture, Rossignan, Nice-de-la-Paille, Pousonne et Acqui, encore que depuis ledit traité il se fût écoulé déjà douze jours, et qu'ils se fussent obligés de le faire dès le lendemain.

Ensuite de ladite déclaration, il protesta, audit nom de tous trois, qu'ils étoient marris d'être réduits à prendre cette sûreté; qu'ils n'y avoient aucun dessein de troubler ni contrevenir au susdit traité, et que toutes fois et quantes que les Espagnols et Allemands auroient retiré toutes leurs troupes hors de l'état du Montferrat, et rendu à M. du Maine toutes les susdites places, et généralement tout ce qu'ils occupoient de lui, nous retirerions, tant de la ville de Casal que du château et de la citadelle, les troupes que nous y mettions maintenant, et les laisserions à la garde de M. du Maine et des gens qu'il y auroit établis; que cependant ledit sieur commissaire demeureroit au même rang sur lesdits Français qu'il avoit sur les Montferrins, et que les uns et les autres prendroient le mot de lui; qu'il pourroit, s'il vouloit, conserver le logement dans le château, mais que son train seroit réglé à dix personnes, et que deux compagnies françaises du régiment de La Grange y feroient la garde, et que le pont de la porte de dehors seroit rompu. Ces choses ainsi arrêtées et effectuées, il se retira de Casal dans notre camp le jour même. Il ne trouva pas grand'peine à rendre ledit commissaire capable de ces raisons; mais il y en eût eu encore moins sans le nonce, qui fit du pis

qu'il put pour le révolter et blâmer notre résolution.

Il fit instance à Toiras de demeurer avec le même commandement dans la place; mais il s'en excusa avec tant de plaintes des mauvais traitemens passés, qu'il ne se peut dire davantage. Il avoit déjà tenu mêmes discours devant le maréchal de Schomberg, mais il lui avoit fait connoître avec un peu de chaleur qu'il avoit tort.

Cependant, pource qu'il restoit à munir la place de vivres, qui en étoit toute dépourvue, et qu'à quatre lieues aux environs il n'y avoit pas une botte de foin ni de paille, ils furent contraints de n'y laisser point de cavalerie; et nonobstant tous les ordres qu'ils donnèrent pour acheter des blés, ils se défioient tant des gens de ce pays-là, qui sont fort peu effectifs, qu'ils envoient Emery vers le duc de Savoie pour en avoir par son moyen, et l'y obliger par l'amour ou la crainte.

Cela fait, ils s'éloignèrent incontinent de Casal, et s'acheminèrent pour leur retour, afin d'obliger l'armée des ennemis d'en faire de même, le commissaire impérial ayant donné parole que les troupes de Colalte passeroient au même temps vers Novarre, et de donner, par ce moyen, plus de facilité à jeter des blés dans la ville.

Une partie de l'armée se retira par la même route qu'elle étoit venue, sous la conduite des vicomtes d'Arpajon et Chastelier-Barlot, maréchaux de camp, et l'autre partie passa le Pô pour se retirer du côté de Veillane, commandée par les maréchaux de France, ayant avec eux le reste des officiers de l'armée.

En faisant chemin sur la Doire-Balte, ils s'allèrent

loger le 6 novembre entre Yvrée et Chivas pour attendre la réponse qu'Emery apporteroit du duc de Savoie, afin que, s'il vouloit être serviteur du Roi, ils en pussent profiter pour le ravitaillement de Casal; si au contraire, ils vissent ce qu'avec l'armée on pourroit faire contre lui, et ménager tous les avantages que la saison et beaucoup d'autres incommodités leur permettroient d'entreprendre.

La saison, qui en ces quartiers-là étoit fort pluvieuse, la nécessité de blés qui se rencontroit en un pays aussi ruiné que le Montferrat, le manque de voitures pour en faire apporter de loin, tous les mulets du Roi s'étant perdus ou gâtés en notre voyage, les mauvais chevaux d'artillerie qu'ils avoient, qui ne pouvoient seulement traîner les charrettes vides, et le peu de munitions de guerre dont ils étoient chargés partant de Saluces, desquelles une partie s'étoit consommée, et le manquement d'armes, tant en l'infanterie que dans la cavalerie, laquelle quasi toute avoit jeté ses armes, jusqu'à la cuirasse même, pour avoir prétexte de ne pas demeurer, les empêchèrent de pouvoir faire aucune digne entreprise dans le Montferrat. Ils ne crurent non plus en devoir faire qu'à l'extrémité sur le Piémont, d'autant que la bonne intelligence avec le duc de Savoie leur étoit, comme nous avons dit, très-nécessaire, afin de tirer de ses blés autant que l'on en auroit besoin, et d'avoir libre passage pour les troupes et l'argent que l'on envoyoit à Casal, lequel étant l'objet principal des desseins du Roi, en tout ce qui pouvoit servir à le conserver, comme étoit la bonne intelligence avec M. de Savoie, se devoit soigneusement cultiver.

Pour ce sujet, ils avoient envoyé Emery vers lui; s'il le gagnoit, ils croyoient que son amitié vaudroit mieux que quelque mauvaise place des siennes, sinon ils en prendroient assez pour faire vivre l'armée, et pourroient attaquer celle des susdites places d'Yvrée ou de Chivas qui sembleroit la plus facile à emporter. Ledit duc promit trois mille charges de blé et deux mille de riz, avec les bateaux et bateliers pour les conduire; l'importance étoit d'en voir l'effet dans peu de jours, à quoi il sembla qu'il n'oseroit manquer, voyant une grande armée française dans son pays; on le pressoit comme il falloit, mais on n'en vit pas une fin dans peu de jours.

Car, quand ce vint à l'exécution de sa promesse, il trouvoit tous les jours de nouvelles difficultés, son dessein étant de ne rien refuser de paroles, mais de ne rien faire de ce qu'il promettoit, essayant de profiter de la nécessité de Casal pour nécessiter nos généraux à l'exécution du traité de Ratisbonne; mais toutes ses finesses ne lui servirent de rien, car, lorsqu'il vit qu'on étoit résolu de ne point retirer l'armée de son pays qu'il n'eût effectué ce qu'il avoit promis, il fut contraint de le faire.

On ne savoit comment traiter avec lui; il ne vouloit pas être beaucoup recherché, car toutes les choses qu'on lui faisoit paroître faciles, et qu'il voyoit qu'on désiroit de lui, il entroit en doute qu'elles lui fussent nuisibles. D'autre part, il ne vouloit pas aussi être maltraité et méprisé, son orgueil ne lui pouvant pas permettre de supporter ce traitement-là; il n'y avoit proposition qu'il ne fît pour donner, disoit-il, un ferme établissement à la paix. Il proposa souvente-

fois l'échange de Pignerol, et le tout à dessein de découvrir notre intention, car il n'avoit tant de pouvoir envers les Espagnols qu'il pût tirer d'eux aucune condition nouvelle pour l'affermissement de ladite paix, ni il ne vouloit faire l'échange qu'il proposoit.

Mais le maréchal de Schomberg, qui se défioit de lui et connoissoit la souplesse de son esprit, variant et changeant tous les jours d'inventions nouvelles, lui témoigna n'avoir aucun autre dessein que le ravitaillement de Casal, auquel il s'arrêtoit fixement sans désirer aucune chose de lui; et enfin, tantôt par menaces, tantôt par promesses, mais plus néanmoins par crainte que par amour, il lui fit tenir parole; et pource qu'il y avoit difficulté de faire entrer à Casal les blés par terre, ils tirèrent de lui avec beaucoup de peine douze barques et les bateliers nécessaires, desquelles nous armâmes deux en guerre, pource que les ennemis en avoient d'armées à Pondesture, et y avoient fait des palissades doubles au travers de la rivière, nonobstant lesquelles nous étions contraints d'entreprendre ce convoi, bien que nous sussions qu'il y auroit grande peine et grand combat à passer, mais Dieu y pourvut puis après par un autre moyen; de plus, nos généraux s'avisèrent de faire descendre sept cents charges de blé qu'ils avoient à Villefranche, par le moyen de certains bateaux que M. de Savoie avoit employés à faire un pont à Carignan, et les faire passer droit à Casal : ils eurent de braves gens qui s'offrirent à faire cette conduite, à laquelle ils ne jugèrent pas qu'il se pût rencontrer grande difficulté, quoique les ennemis se fussent fortifiés à Pondesture. Les ennemis voulurent faire une grande surprise, ou,

pour mieux dire, trahison à l'armée sur le chemin, quelques-unes de leurs troupes s'étant présentées sur le bord de la Doire-Balte lorsque nous l'eûmes passée; mais bien qu'il y eût là fort peu de troupes du Roi ensemble, les autres étant séparées en divers logemens, néanmoins le courage du maréchal de Schomberg, qui, peu auparavant, étant averti par Mazarin, se résolut de faire tête et retourner à eux, et la nuit qui étoit prochaine, firent que les troupes ennemies, bien qu'elles y fussent toutes arrivées, se retirèrent vers le Vercelois d'où elles venoient.

Le Roi cependant envoie en Piémont le sieur de Servien, qui avoit connoissance du partage de M. de Savoie, pour y travailler avec celui des maréchaux de France qui demeureroit, et manda aussi en Savoie à du Hallier qu'il ne fît aucuns travaux au siége de Montmélian, mais qu'il empêchât, sous divers prétextes les plus colorés qu'il pourroit, qu'il n'entrât point de vivres dans la place, disant qu'il en laisseroit entrer tant que l'on voudroit, sitôt que l'investiture des duchés de Mantoue et Montferrat auroit été délivrée à M. de Mantoue, selon qu'elle avoit été promise.

Il lui fut mandé aussi qu'il maintînt le poste de Cey, celui de Souliers, et généralement toute la Savoie comme on la lui avoit laissée.

Sa Majesté envoya aussi de l'argent à ses généraux pour le paiement de son armée; et, sur ce qu'ils lui avoient représenté le grand avantage que Sa Majesté auroit d'avoir le prince de Piémont de son côté, elle leur manda qu'elle en faisoit le même jugement, et désiroit qu'ils fissent tout ce qu'il leur seroit possible pour l'acquérir;

Que, si ledit prince de Piémont vouloit consentir qu'on achevât les fortifications de Pignerol, Sa Majesté trouveroit bon qu'il y fût travaillé; mais, s'il falloit perdre la commodité de tirer des vivres de lui, ou manquer à fortifier Pignerol, elle estimoit qu'il valoit mieux laisser la fortification comme elle étoit, et s'assurer les vivres, qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de faire tous venir de France.

Le maréchal de Schomberg, qui avoit reçu ordre du Roi, le secours de Casal fait ou failli, de revenir en France, se disposant de partir, et représentant à Marillac qu'il lui laissoit les affaires en bon état, une grande armée, des vivres et de l'argent, Marillac, qui avoit des desseins qui le rappeloient, s'y opposa, et dit qu'il s'en vouloit revenir, quoiqu'il eût eu un ordre tout contraire; ce qui sembla si étrange au maréchal de Schomberg, qu'il en écrivit et fit plainte au Roi le 12 novembre. Mais tandis que ledit Marillac agissoit de la sorte en Piémont, et disputoit pour revenir en France, il se passoit des choses à la cour pour lesquelles il fut obligé de revenir en la compagnie du maréchal de Schomberg, comme il disoit qu'il vouloit faire, mais non pas de la manière et en la pompe qu'il présumoit.

Mais, auparavant que représenter ces choses et la suite de ce qui se passa en Italie jusques au retour de l'armée du Roi, l'ordre requiert que nous déduisions auparavant le traité de Ratisbonne, les manquemens qui s'y trouvèrent, et ce qu'il fallut faire pour les réparer.

Léon Brûlart et le père Joseph y ayant été envoyés de la part du Roi, comme nous avons dit ci-

dessus, pour représenter à l'Empereur et aux électeurs la justice de ses armes en Italie, et eux ayant mandé à Sa Majesté que l'Empereur et les électeurs désiroient pouvoir accorder tous ces différends à la diète, Sa Majesté leur envoya un pouvoir pour traiter l'établissement de la paix générale en Italie; et, afin qu'ils eussent une règle certaine pour se conduire en cette négociation très-difficile, et pour la nature de l'affaire et pour les divers intérêts de ceux qui y prenoient part, on leur envoya le projet de traité de paix, lequel on leur commanda de suivre de point en point, et on ajouta à la marge les remarques nécessaires pour leur donner une parfaite intelligence des raisons pour lesquelles le Roi l'avoit ainsi fait dresser.

Ayant reçu ce pouvoir et ces ordres, ils traitèrent, comme nous avons dit, tantôt espérant de conclure cette affaire, tantôt en désespérant entièrement, selon que les ruses et artifices des ministres de l'Empereur, induits par ceux d'Espagne, leur faisoient de plus ou moins raisonnables propositions.

Enfin le 13 octobre ils conclurent un traité, se laissant aller à beaucoup de choses qui non-seulement excédoient les ordres qui leur avoient été donnés, mais leur étoient contraires : il est vrai qu'ils firent de grandes instances à l'Empereur et aux électeurs, que ledit traité, auparavant qu'ils le souscrivissent, fût renvoyé à Sa Majesté, et que l'Empereur donnât aussi ordre à Colalte de le signer après que Sadite Majesté l'auroit accepté; déclarant tout publiquement, et à tous en particulier, que leurs ordres étoient si contraires à ce que l'Empereur désiroit d'eux,

qu'ils ne pouvoient y consentir sans se mettre en un péril extrême, et même donner sujet au Roi de ne pas accorder ce qu'ils auroient fait au-delà de leur commission.

Mais l'effort que faisoit l'ambassadeur d'Espagne à porter l'Empereur à s'accommoder avec le roi de Suède et le duc de Saxe, qui commençoient à lui faire peur, et le prince Ekemberg qui pressoit les électeurs de s'y vouloir résoudre, et de préférer le repos de l'Allemagne à celui de l'Italie, et les pratiques secrètes des ambassadeurs de Saxe et de Brandebourg, lesquels ils reconnurent vouloir profiter de cette occasion; et encore que les électeurs n'y fussent pas portés, Ekemberg les y vouloit contraindre, faisant que l'Empereur révoquât l'édit de la restitution des biens d'Eglise, ce qui, en un moment, eût apaisé Saxe et les protestans, sans lesquels le roi de Suède ne pouvoit rien, et, de plus, Ekemberg prétendoit rejetter la haine que les protestans avoient conçue de cet édit sur les électeurs catholiques, et, dans cette division, obtenir des uns et des autres leurs suffrages pour l'élection du roi des Romains, dont Bavière et Trèves leur donnèrent les avis certains, et leur dirent en un mot que, s'ils laissoient passer l'occasion dans leurs incertitudes, qu'ils seroient contraints de s'accommoder au temps et de se remettre aux volontés de l'Empereur pour ne demeurer seuls sans appui, ne pouvant rien attendre de celui du Roi tandis qu'il seroit dans l'affaire où il étoit, et duquel, s'il ne sortoit bientôt, tout l'effort de la guerre tomberoit sur lui et sur ses amis; toutes ces choses allèrent si avant, que les électeurs, tous

ensemble, les ayant priés de les aller voir, après les avoir obligés de leur garder le secret, protestèrent contre eux de tout le mal qui pourroit arriver à la France et à la religion catholique s'ils les contraignoient, par leur refus de signer, de se laisser aller aux desseins du roi d'Espagne, et s'ils empêchoient la bonne disposition à laquelle les électeurs avoient porté l'Empereur, pour vivre en parfaite intelligence avec le Roi, et même jusqu'à l'avoir fait résoudre de se séparer en cela des mouvemens du roi d'Espagne, et conclure la paix sans lui et contre son gré; et que, pour marque de leurs bonnes intentions, lesdits électeurs avoient négligé leurs propres affaires à la diète, où il ne s'étoit fait chose quelconque que pour la paix, après la conclusion de laquelle les électeurs étoient résolus de se retirer dans la fin du mois, et sitôt qu'ils en auroient vu l'effet en Italie, ce qui étoit pour du tout perdre l'attente de l'élection du roi des Romains, et qui remplissoit de furie les Espagnols, disant que les électeurs étoient autant au Roi qu'étoit le cardinal et les gens qu'il avoit envoyés pour tromper les électeurs, et leur déclarèrent qu'ils alloient écrire au Roi, ou pour se plaindre de Léon et du père Joseph, ou pour lui témoigner que leur consentement à conclure la paix venoit de leurs instances.

Toutes ces considérations portèrent enfin insensiblement ou emportèrent lesdits Léon Brûlart et père Joseph à accorder et signer un traité, qu'ils envoyèrent incontinent au Roi, avec les excuses d'avoir accordé les articles d'icelui qui étoient contraires à ce qui leur avoit été prescrit.

Ils mandèrent au Roi qu'ils avoient déclaré aux électeurs qu'ils ne pouvoient excéder leurs instructions si notablement, et qu'il ne leur restoit autre voie que de remettre tout le traité à la ratification du Roi, suppliant les électeurs catholiques de faire que l'Empereur y consentît. Sur quoi les électeurs leur avoient dit que, s'ils attendoient la ratification du Roi sans rien conclure, ils tenoient la paix rompue par l'arrivée du courrier d'Espagne, qui pourroit apporter des ordres conformes à ce qu'ils reconnoissoient dans les discours et desseins de l'ambassadeur d'Espagne, qui ne tendoit qu'à continuer la guerre dans l'Italie, selon la passion du comte Olivarès, et solliciter l'Empereur de s'accommoder avec le roi de Suède, comme il avoit fait avec le roi de Danemarck.

Voilà ce que mandèrent Léon Brûlart et le père Joseph pour défendre ou excuser leur faute.

Quand leur dépêche et ce traité arrivèrent à la cour, qui fut à Lyon le 20 octobre, ce nom de la paix réjouit un chacun, et jamais nouvelle ne fut mieux reçue généralement de tout le monde : on la manda au cardinal qui la reçut avec une extrême joie ; mais, quand il eut vu et lu les paquets, sa joie fut convertie en tristesse, pource qu'il reconnut, par la lecture du traité, que Léon Brûlart n'avoit en aucune façon suivi ses ordres, avoit notablement excédé son pouvoir en divers points, dont il avoit traité sans charge, et que les termes du traité ne correspondoient pas à la dignité de ceux qui avoient été autrefois passés entre l'Empereur et la France, outre qu'il y avoit tant d'obscurité et de circonstances

si mal digérées, que, si les ennemis le vouloient expliquer de mauvaise foi, les intérêts de nos alliés ne s'y trouveroient pas soutenus selon les justes intentions du Roi, et l'exécution en seroit impossible, ce qui seroit capable d'engendrer de périlleuses guerres, au lieu de produire une vraie paix nécessaire à toute la chrétienté; aussi étoient les fautes de ce traité si grossières, que Léon Brûlart, l'envoyant au Roi, l'accompagna, comme nous avons dit, non de raisons pour les soutenir et les défendre, mais pour les excuser.

Le motif principal qui les porta à les commettre, par condescendance aux sollicitations extraordinaires que les électeurs leur en faisoient, fut l'extrémité en laquelle ils surent qu'étoit la personne du Roi, les divisions qu'on leur mandoit être dans la cour, et la créance qu'ils avoient que la perte de Casal étoit inévitable.

Joint que, signant ce traité sans en avoir un pouvoir valable, ils jugeoient que, si les raisons qui les avoient obligés à le conclure n'avoient point de lieu, Sa Majesté ne seroit point astreinte à l'observation de ce qu'ils auroient fait sans pouvoir et sans ordre.

Pour cet effet, en passant les articles de la paix, ils protestèrent qu'ils excédoient leur pouvoir, et que le Roi ne seroit point blâmé s'il les désavouoit, vu qu'ils agissoient contre ses ordres.

Le traité ayant été examiné, et les motifs d'icelui bien considérés au conseil du Roi, on estima qu'il falloit par nécessité se résoudre à l'un de trois avis : ou d'accepter le traité tel qu'il étoit, quoique préjudiciable, ou de le déclarer nul sur-le-champ, ou de

ne faire ni l'un ni l'autre, mais laisser aller le cours des armes du Roi en Italie et donner, ordre au sieur Léon de tâcher à réparer sa faute, portant l'Empereur à une juste explication du traité qui le rendît excusable.

Ce dernier avis étant, avec raison, estimé le meilleur, on dépêcha audit Léon dès le 26 octobre, et lui donna-t-on charge particulière de représenter à l'Empereur et aux électeurs, qu'ils ne pouvoient trouver étrange si le Roi n'approuvoit pas ce qui s'étoit fait à Ratisbonne, puisqu'en le signant ledit sieur Léon les avoit avertis qu'il outrepassoit ses ordres et son pouvoir; que celui qu'il leur avoit montré, et dont ils avoient copie authentique, justifioit son dire, vu qu'il n'étoit spécial que pour les affaires d'Italie, et que le traité de Ratisbonne contenoit plusieurs autres choses qui n'avoient rien de commun avec icelles; qu'il suffiroit, en matière de telles affaires, que le traité fût nul en un point pour l'être en tout. Il eut ordre d'ajouter ensuite que, nonobstant toutes ces nullités, le Roi étoit si désireux de la paix qu'il consentiroit très-volontiers à l'exécution de ce qui avoit été concerté sur le fait de l'Italie, selon le vrai sens qu'on y devoit donner de bonne foi, et dont Sa Majesté désiroit éclaircissement particulier, avec d'autant plus de raison qu'une lettre interceptée de Galasse à Aldringuer portoit, en termes exprès, qu'ayant vu le traité de Ratisbonne, il voyoit bien qu'il leur faudroit garder pour jamais les forts et les passages des Grisons; ce qui faisoit clairement connoître qu'au lieu de bien user de ce traité, on en vouloit abuser au préjudice de la réputation de la France, et à la ruine

entière de ses alliés ; et, afin de lui donner la règle qu'il devoit suivre, on lui envoya les observations principales qu'on avoit faites sur plusieurs des articles dudit traité ;

Que ces mots qui étoient au préambule, *desiderio quietis et pacis universalis stabiliendæ*, étoient bons et au désir de Sa Majesté, mais qu'ils ne convenoient pas à ce traité, qui n'étoit que pour les affaires d'Italie, et n'y avoit qu'en Italie où il y eût eu apparence de trouble entre l'Empereur et le Roi, et n'avoit été pensé ni proposé même de traiter que ès affaires d'Italie ; en sorte que si les personnes étant de part et d'autre d'Italie eussent arrêté quelque traité avant le 13 octobre, cela même tout seul eût rendu celui de Ratisbonne sans effet, ce qui montroit jusqu'où se pouvoit et devoit étendre ledit traité ;

Que le Roi, ayant toujours été et voulant être en très-bonne intelligence et amitié avec l'Empereur, les électeurs et l'Empire, n'avoit point estimé qu'il y eût sujet de traiter avec lui de paix universelle, avec lequel il n'avoit point de guerre, ni donner sujet à la chrétienté de croire qu'il eût jamais eu autre intention, comme il feroit en traitant de paix universelle.

Davantage, que le traité de paix universelle requéroit l'assistance de plusieurs princes qui y avoient été omis : c'est pourquoi l'article selon l'intention du traité de l'affaire présente, et du pouvoir donné par Sa Majesté, devoit dire : *desiderio quietis et pacis in Italiâ stabiliendæ ;*

Que le premier article, qui portoit que le Roi, directement ni indirectement, n'offenseroit l'Empire ni l'Empereur, ni ses Etats et provinces héréditaires, ni

assisteroit ses ennemis ou rebelles, tant présens qu'à venir, de secours, de conseils, d'argent, d'armes, de munitions, ni en quelque autre manière que ce pût être, ne pouvoit être observé à la lettre, que le Roi ne fît ou ne fût en condition de devoir faire contre les traités et alliances qu'il avoit avec plusieurs rois, princes, républiques et seigneuries, auxquels on n'avoit pas jugé équitable, ni demandé qu'il dérogeât, et auxquels il ne vouloit déroger ni en effet ni en apparence, ni donner aucun ombrage ou sujet de penser qu'il l'eût fait.

Mais que l'article, étant réduit à la paix d'Italie, devoit contenir encore une clause, de ne préjudicier aux traités et alliances qu'avoient lesdites Majestés avec qui que ce fût, lesquelles ils entendoient observer et entretenir sincèrement selon le contenu en icelles;

Que le quatrième article, traitant du duc de Guastalle, lui ordonnoit, pour ses prétentions, 6,000 écus de rente en terres en souveraineté, où il étoit à remarquer qu'il n'avoit jamais été offert que 100,000 écus à toute extrémité, et que les 6,000 écus en souveraineté, au pays auquel les souverainetés s'acquerroient à un pour cent, ou souvent à demi pour cent, vaudroient 600,000 écus au moins, ou peut-être 1,200,000 écus.

Toutefois que Sa Majesté se contentoit que Reggiolo et les vallées fussent baillés pour toutes choses que ledit duc de Guastalle pourroit prétendre, ou possible quelque chose davantage, et réservant aux enfans de l'un et de l'autre les actions entières pour ce qu'ils pourroient prétendre contre ce qui se faisoit alors;

Que le sixième article contenoit une clause couchée en termes si obscurs, qu'il étoit impossible d'en tirer une conclusion qui eût apparence d'avoir été entendue, en ce qu'elle portoit que si les parties ne convenoient, les commissaires impériaux les mettroient en possession des choses qui leur devoient être assignées ;

Qu'il semble qu'il voulût dire que si les commissaires de part et d'autre étoient demeurés d'accord de ce qui devoit être baillé auxdits ducs de Savoie et de Guastalle, et que les parties n'y acquiesçassent pas, qu'en ce cas les commissaires impériaux les mettroient, de leur autorité, en possession des choses que les susdits commissaires leur auroient adjugées, ce que le Roi jugeoit être raisonnable ;

Mais qu'il y avoit une autre clause qui portoit qu'en cas que les commissaires, par quelque accident, n'eussent pas terminé et décidé les choses dans le temps préfix, l'investiture ne laisseroit pas d'être donnée ; et ensuite, les commissaires impériaux mettroient les parties en possession de ce qui leur devoit appartenir.

Que cela ne pouvoit être, d'autant que les commissaires impériaux ne pouvoient les mettre en possession d'aucune chose, si elle n'avoit été destinée, désignée et estimée ; et eux ne pouvoient les estimer ni désigner, car ce pouvoir ne leur étoit pas donné, et aussi l'article ne portoit rien : joint qu'il ne sembleroit pas juste que, par le retardement qui pourroit être affecté par l'une des parties, le jugement de toute cette estimation tombât en la puissance des commissaires de l'un des côtés seulement, et partant

qu'il falloit nécessairement que cela s'entendît que les commissaires impériaux les mettroient en possession des choses que les commissaires de part et d'autre auroient jugé leur devoir être délivrées et consignées ;

Qu'il restoit une difficulté à laquelle il falloit aussi pourvoir, qui étoit que les commissaires pourroient ne se pas accorder, et, en ce cas, il étoit besoin qu'ils eussent pouvoir de nommer un superarbitre ;

Que le huitième article, portant que, dès que ce traité seroit notifié aux généraux des armées en Italie, on cesseroit de part et d'autre tous actes d'hostilité, ne devoit point avoir d'effet, d'autant que ce traité n'étant conforme au pouvoir et ordres du Roi, il n'avoit pu empêcher le cours de ses armes ;

Que l'article neuvième, qui portoit que, quinze jours après l'investiture donnée, toutes les armes des trois Majestés se retireroient des duchés de Mantoue et de Montferrat, et de Piémont et Savoie, à la réserve de Mantoue et Caneto, où l'Empereur tiendroit quelques garnisons, et Suse, Veillane, Briqueras et Pignerol, où le Roi tiendroit les siennes, ne faisoit aucune mention des passages nécessaires au Roi pour aller auxdites places, qui sans cela lui seroient inutiles, et que cela avoit été omis, comme étant lesdits passages retenus et réservés par soi-même et de droit commun ; néanmoins, pource que l'omission pourroit causer quelque difficulté, il devoit être exprimé que le Roi rendroit ce qu'il tenoit en Piémont et Savoie, à la réserve de Pignerol, Briqueras, Suse et Veillane, et les vallées par lesquelles étoit le chemin pour y aller et mener les hommes, munitions et autres

choses qu'il auroit besoin pour la conservation et défense desdites places, tant qu'il auroit droit de les retenir ;

Que le douzième, faisant mention de l'abandonnement des passages des Grisons, retirement des garnisons et démolition des fortifications, n'étoit pas assez expliqué, car, combien que la raison fût que le contenu en icelui fût fait en même temps que la dernière restitution desdites places, néanmoins étant mis en un article à part, et même commençant par ces termes : *Hisce præviis*, il y auroit lieu à des esprits pointilleux de prétendre qu'il ne dût être exécuté qu'après la restitution des places que tenoit le Roi ; outre qu'il étoit simplement dit dans ledit article que l'Empereur déclaroit qu'il le feroit, ce qui devoit être en convention, encore que l'expression qu'il faisoit de ce qu'il feroit portât nécessité de l'obligation à le faire, premièrement pource qu'il le faisoit à l'effet de cette paix, qui est à dire que la paix ne seroit faite sans cela, et qu'elle ne se pouvoit faire autrement.

Or, la condition attachée à la conclusion est en obligation réciproque et en nécessité d'accomplissement, autrement elle ne seroit à l'effet de la paix.

Si donc l'accomplissement étoit nécessaire, il est aussi nécessaire que l'assurance soit donnée dudit accomplissement, laquelle assurance ne peut être que par la convention d'accomplir chacun de son côté en même temps, pource qu'il ne peut être donné d'autre assurance que celle-là moralement ;

Que si on la remettoit sur la bonne foi de l'Empereur, le Roi l'estimoit tant qu'il n'en pouvoit dou-

ter ; mais cela n'étoit pas raisonnable en cette manière, et étoit contraire à tout usage ;

Davantage, que l'Empereur avoit intérêt d'y être obligé par cette manière, pour n'être point au hasard de manquer de foi par les difficultés qui se pouvoient rencontrer en l'exécution, par les artifices qui en pouvoient détourner ou retarder l'effet, et par les accidens de maladie ou de mort, et plusieurs autres.

De plus, que les obligations remises à la volonté de celui qui promet sont nulles, et que cet article seroit tout-à-fait de nulle obligation s'il étoit purement dépendant de la volonté de l'Empereur.

De sorte qu'il étoit nécessaire, pour le faire subsister, que l'Empereur y fût obligé, en sorte que cela se fît avec les dernières restitutions des places, pour y avoir entier établissement de paix, lequel ne pouvoit être sans cela puisqu'elle en dépendoit, et que cela se faisoit à l'effet de la paix ; ainsi qu'il étoit besoin d'exprimer en cet article qu'il s'accompliroit en même temps que la restitution de Mantoue, Pignerol, etc.

Mais qu'aussi falloit-il ajouter à la clause (*salvis etiam quoad hunc articulum juribus, tractatibus et pactis conventis quorumcunque*) même du traité fait à Monçon, duquel les contraventions seroient réparées, et ce qui restoit à exécuter seroit accompli ;

Que l'Empereur ou les siens pourroient dire que c'étoit lui qui traitoit, et qu'il n'étoit point au traité de Monçon et n'en devoit point parler ; mais que la réponse étoit aisée : que l'Empereur traitoit pour le roi d'Espagne, et par conséquent que nous traitions avec le roi d'Espagne, en sa personne et de ses dé-

putés, et par conséquent que nous avions intérêt de maintenir cela ; outre que, traitant de la paix d'Italie, ce point ne pouvoit être omis, qui y appartenoit si notablement, et cela même obligeoit à en faire un article exprès de convention;

Que le quatorzième, concernant les Vénitiens, portoit qu'à l'instante poursuite du Roi, l'Empereur leur accordoit qu'ils jouiroient du bénéfice du traité, et que les places qui avoient été occupées sur eux durant cette guerre leur seroient rendues ; que cet article devoit être par convention, pource que lesdits Vénitiens étoient compris en cette guerre, étant liés avec le Roi en icelle, et qu'ils étoient assistans du côté du Roi ; que les termes de cet article seroient tolérables pour le sujet d'un vassal de l'Empereur pour lequel le Roi intercéderoit envers l'Empereur ; mais pour la seigneurie de Venise, indépendante de l'Empereur et liée avec le Roi en cette guerre, elle y devoit être comprise par convention et accord mutuel, et non par grâce seule de l'Empereur ;

Que l'article quinzième, qui étoit touchant les Trois-Evêchés, bien qu'il ne contînt aucune convention, sinon sur la fin, pour les gens de guerre qui sont sur les confins de France et d'Allemagne, qui devoient être retirés de part et d'autre, néanmoins pour ce qu'il ne regardoit en façon quelconque la paix d'Italie, n'avoit dû et ne devoit être compris en ce traité, et n'étoit des choses desquelles le Roi eût donné pouvoir pour icelui ;

Que le seizième article portoit que le duc de Lorraine seroit compris en ce traité et ne seroit molesté d'aucun en ses États, comme aussi seroit-il obligé de

ne donner sujet d'offense à personne ; que cela étoit hors de propos, pource qu'il n'avoit point dû être compris en ce traité, et n'avoit point été donné pouvoir pour l'y comprendre, d'autant que, comme il avoit été dit plusieurs fois, ce traité ne se faisoit que pour les affaires d'Italie ;

Que le dix-neuvième article comprenoit, avec l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie, comme assistans avec lui ; mais il n'étoit point dit qu'ils ratifieroient, ce qui étoit nécessaire, car par le traité, lorsqu'il seroit conclu, le Roi seroit obligé envers eux ès choses qui les concernoient, et eux ne seroient point obligés envers lui, ce qui n'étoit pas raisonnable ; c'étoit pourquoi il falloit mettre en l'article que ledit roi d'Espagne et duc de Savoie ratifieroient le traité, et que leurs ratifications seroient fournies avant la dernière restitution des places ; qu'il falloit mettre aussi avec le Roi la seigneurie de Venise et le duc de Mantoue, comme assistans avec lui, soit pource qu'il étoit vrai qu'ils l'étoient, soit pource qu'il étoit de la dignité du Roi qu'il fût ainsi, soit pource que c'étoit faire tort à la seigneurie de Venise d'en parler autrement, soit enfin pource que c'étoit l'intention du traité par ces mots mis au préambule, *utrimque assistentium*, et ne servoit de rien de dire que, pour satisfaire à ce mot *utrimque*, on avoit compris la république de Venise au quatorzième article, car ce n'étoit pas la place de ceux qui étoient en qualité d'assistans, autrement le duc de Lorraine et la duchesse sa belle-mère, et le duc de Guastalle eussent été aussi assistans, pource qu'il étoit parlé d'eux, ce que l'on ne disoit pas.

De plus, que, quand le père Joseph n'y eût pas signé, il eût été mieux, n'y étant assistant que de conseil comme un docteur que M. Léon auroit mené, lequel ne signe jamais, et n'étant point nommé dans les pouvoirs du Roi; et qu'à la fin il devoit être déclaré que tout le contenu ci-dessus ne pourroit être tiré à conséquence, ni donner avantage au préjugé d'avoir été concédé, et que, n'arrivant pas la conclusion, on ne pourroit après agir sur le fondement de ces articles, ni se prévaloir qu'aucunes des choses y contenues eussent été proposées ou affectées.

Sa Majesté commanda audit sieur Léon que, si la diète étoit séparée, il suivît l'Empereur où il seroit, et fît tout ce qui dépendroit de lui pour lui faire connoître combien il seroit utile à la chrétienté d'achever cette affaire avec la raison et justice; ce que Sa Majesté désiroit autant qu'il lui étoit possible; et s'il n'y alloit que de son intérêt particulier, il passeroit par dessus beaucoup de choses pour avancer la paix et la tranquillité publique;

Et que, si la diète n'étoit point séparée, il conviât les électeurs à le tirer du mauvais passage où, par bonne intention, ils avoient contribué à le mettre, et les priât de réparer les défauts du traité, ayant compassion de sa surprise, en laquelle il s'étoit laissé aller à leur suscitation, et leur donneroit la réponse que le Roi faisoit à la lettre qu'ils lui avoient écrite;

Que, si la diète étoit séparée, il iroit trouver l'Empereur où il seroit, comme encore Sa Majesté le lui ordonnoit et commandoit expressément. Il verroit en passant ceux qu'il pourroit des électeurs, et particulièrement le duc de Bavière, et lui parleroit comme

elle lui commandoit, auquel cas il lui pourroit donner la réponse de laquelle il feroit part aux autres ses co-électeurs; et qu'ayant satisfait ponctuellement à ce que dessus, s'il ne pouvoit rien faire suivant les intentions de Sa Majesté, il prît congé, témoignant le regret qu'il avoit d'un si mauvais succès, et revînt trouver Sa Majesté là par où elle seroit.

En même temps Sa Majesté aussi dépêcha partout, à Charnacé près le roi de Suède, lui commandant expressément de lui témoigner de sa part que, tant s'en falloit qu'elle voulût abandonner ses alliés, qu'au contraire son intention étoit de les assister plus que jamais, et observer religieusement ses alliances, et particulièrement celle qu'ils avoient faite ensemble, à laquelle il se pouvoit assurer qu'il n'y auroit jamais aucun manquement de sa part, d'autant plus qu'elle le jugeoit absolument nécessaire pour empêcher les desseins de ceux qui n'avoient pour but que leur accroissement au préjudice de tous les princes de l'Europe.

Elle écrivit aussi à Baugis en Hollande, lui faisant le même commandement envers les Etats, et de leur représenter qu'en ce traité de Ratisbonne, non-seulement les ordres de Sa Majesté avoient été outrepassés, mais que même on y avoit parlé de plusieurs choses auxquelles elle n'avoit jamais pensé, et qu'il n'étoit d'aucune force et valeur pour les raisons ci-devant dites, et que tant s'en falloit que Sa Majesté voulût se relâcher en quoi que ce fût de l'alliance qu'elle avoit renouvelée avec eux, qu'au contraire son intention étoit de l'affermir par tous moyens, et leur faire ressentir plus que jamais les effets qu'ils

pouvoient attendre de sa protection et bonne volonté envers eux.

Toutes ces précautions furent nécessaires pour empêcher que les ruses des ennemis du Roi ne donnassent à ses alliés des impressions de ce traité contraires à la sincérité des intentions de Sa Majesté.

Les dépêches du Roi sur le sujet dudit traité de paix, arrivèrent à Ratisbonne sur le temps du partement de l'Empereur.

Les électeurs représentèrent, avec le sieur Léon Brûlart et le père Joseph, à Sa Majesté Impériale, les justes instances du Roi pour réparer le défaut du traité;

L'Empereur fit réponse que les difficultés qu'ils alléguèrent seroient ôtées par l'usage et l'exécution des choses contenues dans le traité qu'il vouloit observer de bonne foi; que ce qu'il avoit mis le nom de paix générale au préambule n'étoit que pour montrer le désir qu'il avoit d'étreindre une bonne paix avec le Roi;

Qu'il ne prétendoit pas par le premier article que le Roi renonçât à ses alliances, qu'il n'en étoit fait aucune mention, et que personne ne le pouvoit empêcher d'assister ses alliés et amis s'ils étoient attaqués, et que les paroles dudit article s'entendoient de ne point assister ceux qui attaqueroient l'Empereur et l'Empire. Et enfin, sur tout ce qui lui fut dit par eux de la part du Roi, il donnoit tout contentement de parole, recevant pour les termes qui étoient couchés obscurément dans le traité, les interprétations qu'ils lui mettoient en avant. Mais il ne voulut jamais condescendre qu'il n'y fût point parlé des Trois-Evêchés ni du duc de Lorraine, protestant qu'il ne le faisoit que pour éviter tout sujet de mésintelligence

à l'avenir; et quant à la ratification que nous lui demandions du roi d'Espagne, il répondit qu'il ne se pouvoit obliger que pour soi-même, c'est-à-dire qu'il observeroit et feroit observer ce qu'il avoit promis par ceux desquels il se faisoit fort: savoir est du roi d'Espagne et du duc de Savoie; qu'il s'emploieroit néanmoins volontiers à faire que le roi d'Espagne souscrivît, comme aussi que, pour le traité de Monçon, les deux couronnes pussent demeurer contentes l'une de l'autre. Quant à ce qu'ils représentèrent pour le sujet des Vénitiens, il répondit que leur ambassadeur même, qui étoit là, étoit convenu de ce qui étoit écrit, et que la République étoit très-satisfaite du soin que le Roi avoit eu de la faire comprendre dans le traité en la manière qu'elle l'étoit.

La conclusion de l'Empereur fut que l'exécution de ce qu'il promettoit seroit si sincère, et qu'il savoit que ses gens garderoient si bien les ordres qu'il leur avoit donnés pour l'observation de la paix, qu'il s'assuroit que le Roi en seroit content, et que de nouveau il leur dépêcheroit un courrier pour cet effet; que ce seroit un moyen de pouvoir plus tranquillement effectuer toutes choses, répétant souvent avec chaleur, et plus que son ordinaire, qu'il vouloit avoir la paix avec le Roi, et qu'il espéroit que Dieu lui feroit la grâce de mettre si bien Sa Majesté avec le roi Catholique, qu'ils en seroient tous plus heureux le reste de leurs jours. Mais il faut remarquer que ces réponses de l'Empereur et de ses ministres ne leur furent pas données pour formelles déclarations, sur lesquelles on pût fonder une suffisante correction ou modification des articles, mais une simple explica-

tion de leur intention, et de la manière selon laquelle ils entendoient ce traité et vouloient qu'il fût exécuté. Et même ils ne voulurent point agir avec eux par une conférence réglée et publique, et évitèrent toutes les formes et apparences qui eussent pu faire croire qu'ils eussent voulu entrer dans un nouveau traité, disant qu'il suffisoit d'exécuter le dernier, en éclaircir les doutes et ôter les difficultés par l'effectuation d'icelui, et qu'ils s'assuroient que, quand le Roi verroit en cela leur bonne foi, il demeureroit satisfait comme il le devoit être de ce qui s'étoit passé en Italie par la retraite des Espagnols hors de Casal.

Sur cela le sieur Léon prit congé de l'Empereur la veille de son partement pour Vienne, lui témoignant toujours le regret qu'il avoit de ce qu'il n'avoit pas eu agréable d'apporter au traité les modifications requises; qu'il espéroit qu'après en avoir considéré la justice et la nécessité plus à loisir, il ne le refuseroit pas; qu'il rendroit compte au Roi de sa réponse, suppliant Sa Majesté Impériale de croire qu'il faisoit une singulière estime de son amitié, et désiroit avec ardeur d'unir avec lui ses bonnes intentions pour le bien public.

L'Empereur, contre sa coutume, qui est de parler peu et de ne se point étendre sur les paroles de complimens, parla long-temps au père Joseph du cardinal, lui en dit de grandes louanges, et qu'il estimoit heureux le Roi de l'avoir près de lui; qu'on lui avoit voulu donner de mauvaises impressions dudit cardinal, mais qu'il le tenoit fort homme de bien, puisqu'il étoit fidèle à son maître; qu'il le vouloit aimer, et qu'il se promettoit que par son moyen le Roi

et lui feroient de grandes choses, et lui commanda de le dire au Roi et audit cardinal.

Ces paroles témoignoient la sincérité de Sa Majesté Impériale, que les partisans d'Espagne ne lui avoient pu faire perdre. Sa Majesté en étant avertie, désira d'autant plus affermir avec elle une bonne paix, et pour ce sujet commanda à Léon Brûlart et au père Joseph de suivre Sadite Majesté Impériale à Vienne, afin de continuer leurs instances, si justes et si nécessaires pour un entier et parfait assoupissement des guerres en Italie. Cette dépêche, qui étoit du commencement de décembre, les trouva sur les frontières de France : Léon Brûlart rebroussa chemin, et le père Joseph poursuivit son voyage, et vint trouver le cardinal pour l'informer plus particulièrement par le menu de tout ce qui s'étoit passé en leur négociation.

Tandis qu'en Allemagne on dispute pour les modifications du traité, lesquelles, pour divers respects frivoles, les Espagnols empêchent, quoique le Roi les désire avec justice et raison, les ministres du Roi en Italie sont en grande peine pour l'exécution de la paix. Les troupes de part et d'autre demeuroient encore dans le Piémont et le Montferrat, les Espagnols avec mauvais desseins, nos généraux pour empêcher qu'ils ne les pussent exécuter : ils vinrent premièrement, le 26 novembre, en accommodement avec le duc de Savoie, avec lequel ils convinrent que, pour faciliter le partement des troupes françaises hors du Montferrat, d'où elles ne se devoient pas retirer que Casal ne fût muni de blé, le duc de Savoie y feroit fournir dans Casal trois mille sacs de blé dans neuf jours, moyennant quoi l'armée de Sa Majesté se retireroit

du Montferrat et du Piémont, fors des places qu'il étoit accordé qui demeureroient encore entre les mains de Sa Majesté.

Cela fait, M. de Savoie fit de grandes instances aux généraux de l'armée du Roi, pour leur faire consentir qu'il entrât tous les jours autant de vivres dans le château de Montmélian qu'il en falloit pour nourrir la garnison, représentant qu'il n'étoit pas juste que lorsqu'il nous fournissoit quantité de blés de ses Etats pour ravitailler Casal, et pour la subsistance de l'armée du Roi, nous ne voulussions pas donner le peu qu'il falloit pour nourrir la garnison de Montmélian, attendant que ses affaires fussent entièrement achevées d'ajuster avec Sa Majesté. Quoique par le traité qu'ils avoient fait cela ne fût point promis, ils estimèrent néanmoins ne lui devoir pas refuser cette demande, pour, s'il avoit le cœur sensible aux obligations, disposer les choses à un plus parfait accommodement; c'est pourquoi ils demandèrent à du Hallier, qui commandoit au siége de ladite place, de faire entrer quelqu'un dans le château de Montmélian pour voir le nombre d'hommes qu'il y avoit, ou que le gouverneur les lui fît voir sur le fossé de la place, et, sur l'état qu'il en feroit faire bien au vrai, ordonnât qu'il fût distribué chaque jour, par personnes fidèles qu'il commettroit, la ration de pain et de viande qui se donne d'ordinaire aux gens de guerre, le tout aux dépens des assiégés, qui devoient payer ce qu'il commanderoit qu'il leur fût fourni.

Et si d'aventure le duc vouloit faire fournir la munition de vivres dont étoit fait mention ci-dessus à ceux de Montmélian, qu'il le pouvoit consentir,

pourvu qu'elle passât toujours par les mains de ceux qu'il commettroit, et qu'il n'y en entrât pas davantage que ce qu'il avoit ordonné, à quoi il falloit qu'il eût l'œil bien exactement.

Ensuite de ce traité avec le duc de Savoie, les maréchaux de La Force et de Schomberg firent et consignèrent entre les mains du nonce Pensirole une promesse conforme à une autre qui lui fut aussi baillée par le marquis de Sainte-Croix le 27 novembre 1630, par laquelle lesdits maréchaux promettoient audit Pensirole et au sieur Julio Mazarin, qu'étant assurés de la retraite et sortie des armées hors des états de Montferrat, suivant le traité du 26 octobre dernier, comme aussi de celle de toutes les garnisons que le marquis de Sainte-Croix ou autres avoient établies dans Pondesture, Rosignan, Nice-de-la-Paille, Pousonne, Roque-Vignane et autres places dudit Montferrat, le 30 du mois de novembre, toutes les troupes françaises se retireroient aussi, tant de la ville, citadelle et château de Casal, que dudit état de Montferrat, sans que sous aucun prétexte ils y en pussent laisser, faisant pour ce publier les bans nécessaires et accoutumés en telle occasion, et qu'avec cela le commissaire impérial demeureroit dans Casal en la forme et conditions convenues le 26 octobre.

Mazarin partit incontinent après pour aller vers les ministres d'Espagne et de l'Empereur à Sartirana promouvoir l'exécution de ce qui avoit été concerté pour ledit 30 du mois.

Il y trouva les choses toutes disposées à cela, et incontinent qu'il fut arrivé on donna les ordres nécessaires afin qu'audit jour toutes les garnisons de

Pondesture, de Rosignan, de Nice, de Pousonne et de Roque-Vignane, se retirassent desdites places, et que l'armée du Roi fît le même hors du Montferrat, dans le même temps précisément, s'il se pouvoit.

Les Allemands commencèrent dès lors à se retirer d'alentour de Casal, et montroient une très-sincère volonté de tenir parole, et donnèrent sans délai audit Mazarin les passe-ports en blanc pour ceux qui de la part de nos généraux devoient aller à Nice et à Pousonne, pour voir retirer les gens de guerre espagnols qui y étoient, et un autre pour La Ferté, que nos généraux envoyoient à Casal, afin qu'il y pût passer dès le 29, où se devoient trouver ledit Mazarin et le nonce, qui amèneroit aussi quelqu'un de la part du marquis de Sainte-Croix pour consigner sa promesse, en même temps que celui qui seroit envoyé de la part de nos généraux feroit la leur.

Et pource que, nonobstant l'ordre qu'ils donnoient afin qu'on envoyât à Alexandrie et à Rosignan les chariots et les chevaux nécessaires pour en retirer les munitions qui y étoient, ils craignoient que cela ne pût pas être fait dans le 30, ils promirent volontairement, pour ôter tout soupçon de tromperie, de chercher tous ensemble à Casal un expédient par lequel ils se pussent assurer de ravoir leurs munitions quand ils voudroient, sans que pour cela ils fussent obligés d'y laisser aucun nombre de gens de guerre; et qu'ils feroient le même pour Nice et pour Pousonne, n'y en ayant pas de besoin pour Pondesture, pource que les barques donneroient suffisante commodité de retirer facilement dans un jour tout ce qu'ils y auroient. Quant et quant ils envoyèrent arracher le

peu de pieux qui restoient de l'estacade qu'ils avoient faite dans le Pô, afin qu'il n'y eût rien qui pût empêcher la descente des barques dans Casal.

Par ce moyen nous fûmes délivrés d'un grand danger auquel nous étions contraints de nous exposer pour faire passer du blé à Casal, car nous avions douze barques prêtes pleines de blés, et trois cents hommes choisis que nous y avions embarqués, résolus de les faire passer à Casal nonobstant l'estacade de Pondesture, ce qui ne se fût pas fait sans un grand combat.

Nos généraux ayant reçu le passe-port des ennemis pour La Ferté qu'ils envoyoient à Casal, pour, avec les commissaires, tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, le nonce de Sa Sainteté présent, voir que les choses promises s'exécutassent de bonne foi, l'y dépêchèrent le 29, avec ordre que, dès qu'il seroit entré dans ladite ville, il s'informât bien au vrai combien de soldats montferrins il y avoit dans les régimens du marquis de Rivara, du comte Ferdinand et du comte Mercurin, afin d'être éclairci de la quantité d'hommes de défense dont on pouvoit faire état dans Casal après que les Français en seroient dehors.

S'il trouvoit qu'il y eût peu de gens pour la garde de la citadelle, château et ville, il prît soin d'assurer les deux premiers, et dît que, pour la ville, l'on mît simplement des gardes à une des portes que l'on ouvriroit, les autres demeurant fermées; et qu'en ce cas il fît agréer au marquis de Rivara de cacher trois cents Français fort secrètement dans les caves de la citadelle, qui auroient à y demeurer sans se faire voir jusqu'à ce que le jour fût venu de faire sortir le

commissaire impérial : à quoi, si ledit commissaire faisoit refus, ces gens-ci paroîtroient et tiendroient la main à ce que les autres troupes que nous enverrions pussent entrer dans la place.

Mais, s'il y avoit assez bon nombre de Montferrins pour assurer durant huit ou dix jours la citadelle et le château, et bien garder les portes de la ville, il n'y faudroit point pour le commencement laisser de Français, et suffiroit d'y envoyer dans quelques jours les Suisses et les Liégeois. Et pource qu'il étoit dit par notre traité, que ledit La Ferté feroit faire un ban pour faire sortir les Français de la ville, s'il avoit besoin d'y en laisser, il falloit avant cela qu'il les fît cacher dans les caves de la citadelle, et que cela se fît si habilement que tous ceux de la garnison n'en sussent rien, afin que cela ne fût pas éventé; et quelque ban qu'il fît faire pour la sortie desdits Français, il leur fît sourdement entendre que ceux qui y voudroient demeurer le pourroient faire, pourvu que ce fût sans éclat et sans se montrer de quelques jours. Il ajouteroit que, puisque nous ne pouvions pas sitôt assister M. du Maine de Français, et qu'il lui est impossible de conserver sa place avec les seuls Montferrins, nous nous étions résolus de lui envoyer des Suisses et des Liégeois qui lui offriroient leur service, faisant semblant d'être licenciés par nous; qu'il les devoit recevoir et faire entrer dans la ville le même jour que ledit commissaire impérial en devoit sortir, et qu'avec cela il assureroit toutes choses.

Ensuite de cet ordre, le 30 novembre, qui étoit le jour que nos blés devoient entrer, que les Français devoient sortir de Casal, et les Espagnols et Alle-

mands de toutes les places et logemens qu'ils avoient dans le Montferrat, La Ferté fit sortir les régimens de La Grange, de Turenne et de Monchas, avec tous les bagages, et les fit passer l'eau, et les mit dans le fortin, laissa le régiment du Plessis-Praslin dans les places et aux portes, attendant que Rogles, lequel amenoit les blés, fût arrivé, et qu'il eût nouvelle que les Espagnols et Allemands fussent sortis de Pondesture, Rosignan, Balsola, Roque-Vignane et Moran.

Sur les six heures du soir, les barques arrivèrent au nombre de treize; car, des dix-sept que l'on avoit chargées à Crescentin, il en demeura quatre embarrassées dans la palissade que les ennemis avoient faite à Pondesture pour empêcher le secours, aussi qu'on les vouloit faire passer le lendemain. Comme nos blés furent arrivés, les commissaires de l'Empereur et du roi d'Espagne prièrent La Ferté de faire sortir de Casal le reste des troupes françaises qui restoient, à quoi il promit satisfaire sitôt qu'il sauroit la sortie des Espagnols et des Allemands des susdites places. Lesdits commissaires l'assurèrent qu'auparavant qu'il fût une heure il en auroit nouvelle assurée; il les pria donc de patienter ce temps-là.

Cependant La Ferté fit la proposition à M. du Maine et aux ministres de son père de cacher les six cents Français, ce qu'ils refusèrent, disant que, si l'Empereur découvroit cette affaire, cela pourroit retarder l'investiture, et que les choses étoient en état qu'ils ne vouloient rien faire qui les pût altérer. Cette réponse non espérée l'étonna, et se résolut de ne point tirer toutes les troupes, que premier il n'eût donné avis au maréchal de Schomberg de l'état des choses.

Sur les sept heures du soir, les gens qu'il avoit envoyés voir si les Allemands et Espagnols étoient sortis des places du Montferrat arrivèrent, qui l'assurèrent que tout étoit sorti : alors les commissaires et le nonce le pressèrent d'exécuter ce qui étoit promis ; mais il leur dit qu'il manquoit quatre barques, lesquelles il attendoit, et qu'aussi bien il vouloit faire décharger les blés avant que partir ; que dans les huit heures du matin il leur promettoit que tout seroit exécuté.

En même temps, M. du Maine envoya cinquante Montferrins, sous un capitaine montferrin, à Pondesture, pour se loger dans le château.

Les commissaires de l'Empereur et du roi d'Espagne représentent au nonce qu'ils avoient tout exécuté de leur part ; que ce retardement de déloger les Français de Casal ne procédoit que d'une mauvaise volonté ; qu'ils protestoient de l'événement, et que, voyant l'état des choses, ils se retiroient auprès du marquis de Sainte-Croix à Sartisane ; que, cependant, ils le prioient d'envoyer Mazarin trouver le maréchal de Schomberg, l'avertir de la difficulté que faisoit La Ferté de sortir ce jour-là. Là-dessus ils partent et s'en vont.

Mazarin et Monthelon, que La Ferté envoyoit de sa part avertir ledit maréchal, arrivèrent le 1er décembre, et furent dépêchés dès le 2 dudit mois, et s'en retournèrent.

Le duc de Lerme, dès le 1er décembre au matin, s'en retourna à Pondesture et y logea mille hommes de pied et cent chevaux, prend nos quatre barques, en fait décharger une de riz dans son logis, et renvoie

les Montferrins à Casal. Cela fait, il s'en retourne au près du marquis de Sainte-Croix.

Le maréchal de Schomberg manda, par Monthelon, à La Ferté d'exécuter, mais qu'il représentât à M. du Maine combien son père et lui avoient d'obligations au Roi, combien il avoit fait de dépense pour les assister ; que, s'ils refusoient de prendre des Français, ils n'espérassent plus que Sa Majesté les assistât; que la perte de Mantoue, arrivée manque de soldats, les devoit rendre plus prévoyans qu'ils n'avoient été; que Sa Majesté, dont les armes étoient si glorieuses, seroit extrêmement fâchée de voir perdre une place qu'il avoit mise en sa protection, laquelle il perdroit indubitablement s'ils ne recevoient des soldats français; qu'il falloit aussi que M. du Maine et les ministres de son père s'obligeassent, par un acte signé d'eux, de garder la ville, citadelle et château, de toute surprise. Ce commandement fut fait au déçu de Mazarin, lequel, pour plus de sûreté, proposa qu'outre le traité fait à Casal le 26 octobre, il falloit que les commissaires du roi d'Espagne et de l'Empereur promissent, par acte particulier, de n'entreprendre sur Casal ni sur aucune place du Montferrat du temps de deux mois, attendant l'effet du traité de Ratisbonne; et que le nonce s'obligeroit de demeurer dans Casal pour sûreté, jusqu'à ce que l'Empereur auroit envoyé l'investiture, laquelle proposition le maréchal de Schomberg approuva.

Le jeudi 5 du mois, les troupes françaises sortirent de Casal et allèrent loger à Moran. Le commissaire du roi d'Espagne en sortit auparavant, et s'en alla.

M. du Maine fit cacher quatre cents Français dans la citadelle, lorsque tous les commissaires y furent faire la visite, lesquels y demeurèrent, savoir : deux cents choisis dans les régimens, sous la charge du sieur de Sanson, premier capitaine du Plessis-Praslin, et deux cents commandés par Quenouille, que l'on mit dans le régiment du marquis de Rivara; si bien qu'en Français et Italiens, il y avoit treize cents hommes bons soldats dans Casal.

Il y avoit pour neuf mois de blé pour la garnison : les ennemis sortirent de Pondesture et de tout le Montferrat, en même temps que les Français sortirent de Casal.

M. du Maine donna la promesse, signée de lui et du marquis de Rivara et du grand-chancelier, par laquelle ils promettoient de garder la ville, citadelle et château, de toute surprise. La surséance des deux mois fut accordée, mais les commissaires de l'Empereur et du roi d'Espagne voulurent qu'elle se fît à la requête de M. de Savoie, pour être plus solennelle; à cet effet, Mazarin envoya quérir un secrétaire de M. de Savoie.

Les garnisons de Pousonne et de Nice-de-la-Paille devoient sortir le 6, et le commissaire impérial et le nonce en étoient caution et en avoient donné leur foi.

Le commissaire impérial demeura dans Casal, et, par toutes ses actions, témoignoit être plus français qu'espagnol; La Ferté lui donna un cheval qui lui avoit coûté trois cents pistoles.

M. du Maine envoya cent hommes à Pondesture, et la navigation du Pô demeura libre; de sorte que

l'on pouvoit faire entrer dans Casal tout ce que l'on voudroit.

Le maréchal de Schomberg fut loué de tout le monde d'avoir procédé avec tant de foi, et la sincérité des conseils du Roi en fut bénie; aussi fut-il en toute manière plus avantageux, pour la défense de Casal même, de ne pas prendre sujet des actions passées des Espagnols, de manquer à la promesse qui avoit été consignée entre les mains de M. le nonce Pensirole, laquelle nous obligeoit à faire sortir les Français de Casal quand les Espagnols sortiroient des autres places. Nous avions intérêt de n'offenser pas les ministres de Sa Sainteté, en telle sorte que nous leur ôtassions l'envie et le moyen de s'entremettre plus de ces affaires-là. Treize cents sacs de blé qui étoient entrés dans Casal ne méritoient pas que l'on manquât de foi et de parole. Il nous étoit aussi bien important de détacher entièrement M. de Savoie des Espagnols avant que de rompre tout-à-fait avec eux, et ce manquement au traité que nous avions fait avec lui l'eût de nouveau engagé de leur côté.

Cette action eût rompu absolument tout traité de paix, et eût fait accuser la France par toute la chrétienté de ne l'avoir point voulu, et d'être cause de tous les malheurs que la guerre pourroit apporter.

Le Roi avoit conduit jusques à cette heure-là les affaires d'Italie avec tant de réputation et d'intégrité, qu'il ne falloit pas sur la fin faire des actions qui pussent ternir cette grande gloire. Si Casal n'eût été qu'une citadelle, elle eût pu se tenir pour munie ayant des blés; mais pour le peuple d'une grande ville il y falloit beaucoup d'autres choses aussi nécessaires

que lesdits blés, joint qu'ils ne devoient avoir aucune part à ceux qui étoient de nouveau entrés dans ladite place.

De plus, la peste et les autres maladies étoient si fâcheuses dans Casal, que ceux que nous y laissions étoient en partie malades, et tout ce que l'on y eût jeté d'hommes alors étoit en danger d'y mourir dans peu de temps.

Les Liégeois et Suisses que l'on faisoit état d'y envoyer bientôt feroient le même effet des Français pour la sûreté de la place, et l'on se pourroit aisément défendre de manquement de foi, ces gens-ci s'en pouvant aller comme licenciés, et même le traité du 26 octobre ne nous obligeant à autre chose qu'à faire sortir de Casal tous les Français; joint que partie de l'armée du Roi étoit obligée de se retirer, n'étant pas possible de la nourrir en ces quartiers, et l'autre avoit besoin de se refaire, étant en très-mauvais état: il falloit, de nécessité, laisser les choses en ce pays-là dans les termes d'accommodement.

De plus, étant demeuré quatre cents Français dans Casal, outre les sept cent cinquante Montferrins, ce nombre-là étoit suffisant d'empêcher les surprises; et le maréchal de La Force demeura logé avec l'armée en lieu d'où il pouvoit, en cinq heures, envoyer sur le Pô deux mille hommes dans Casal, n'y ayant rien au monde qui l'en pût empêcher, Pondesture étant entre nos mains, et ayant huit ou dix barques toujours prêtes en un lieu désigné pour cet effet.

Le maréchal crut avoir gagné deux choses qui n'étoient pas de peu d'importance: l'une, une déclaration, signée de M. du Maine, du marquis de Rivara

et du chancelier Guiscardi, comme nous leur remettions la place en bon état entre les mains, que nous leur laissions assez d'hommes et de vivres pour se bien défendre, et qu'ils recevroient telles troupes que le maréchal de La Force leur voudroit envoyer, lorsqu'il jugeroit en être besoin : il y voulut cette dernière précaution, parce qu'ils avoient fait cette dernière difficulté, de retenir les Français que nous leur avions laissés; l'autre, que les Impériaux et Espagnols promirent par écrit de ne rien entreprendre de deux mois contre Casal et le Montferrat. Il savoit bien que ce n'étoit pas une grande précaution contre la foi des Espagnols, et qu'en cette saison l'on n'avoit à se garder que de surprises; mais si, au préjudice de cette promesse, ils entreprenoient quelque chose, ils se rendroient plus coupables devant Dieu et le monde, et l'on ne laissoit pour cela de garder Casal aussi soigneusement que si cela n'eût point été dit.

En même temps il s'achemine pour s'en retourner en France, où il étoit rappelé du Roi, et le cardinal l'y désiroit avec grande affection, non moins pour être secouru de sa prudence en ses conseils que de la sincérité de ses intentions; il partit le 8 décembre de Veillane, arriva le 20 à Lyon, et peu après à Paris.

Le Roi dépêcha en même temps en Italie le sieur Servien, premier président en sa cour de parlement de Bordeaux, pour, conjointement avec le maréchal de La Force, auquel seul il avoit laissé le commandement des troupes qui demeuroient en Italie, et tous deux en qualité de ses ambassadeurs ex-

traordinaires, traiter et convenir de toutes les choses qui étoient à résoudre et à faire exécuter pour l'effet entier de ladite paix, avec ordre très-exprès de ne faire aucune chose qui portât ratification du traité de Ratisbonne, et cependant ne rien faire aussi qui portât rupture de la paix, et qui pût faire venir de nouveau aux armes;

Que la première qu'ils devoient faire étoit de demander l'investiture des duchés de Mantoue et du Montferrat, qui avoit été promise par l'Empereur. Si on leur répondoit qu'elle ne se pouvoit donner qu'auparavant le Roi n'eût fait délivrer sa ratification sur le traité de Ratisbonne, ils repartissent que le traité n'obligeoit point à cela; que l'effet d'icelui consistoit en l'exécution des articles, en laquelle on étoit près d'entrer; que, s'il falloit une ratification, il la faudroit aussi bien de l'Empereur, du roi d'Espagne et de M. de Savoie, auxquels on ne la demandoit pas pour ledit traité de Ratisbonne;

Que, si on pressoit jusques à ce point de dire qu'on ne la vouloit pas donner parce qu'on ne vouloit pas approuver le traité, il falloit répondre ingénument qu'il étoit vrai que le sieur Léon avoit mal usé et excédé son pouvoir, qui n'alloit que pour traiter des affaires d'Italie selon les instructions qu'il en avoit, cependant il avoit traité de beaucoup d'autres choses hors de propos et hors des termes usités et pratiqués en tels traités;

Que Sa Majesté, pour ces raisons, ne vouloit pas entendre à la ratification d'un tel traité, qui avoit été fait, comme il est dit, sans pouvoir, en beaucoup de choses, mais qu'elle vouloit exécuter ce qui étoit des

articles d'Italie, en sorte qu'il en pût arriver une bonne paix, qu'elle désiroit avec tous les princes chrétiens;

Qu'il y avoit trois articles principaux insérés dans ledit traité, dont ledit sieur Léon n'avoit aucun pouvoir de traiter : l'un consistoit en l'alliance d'entre l'Empereur et le Roi, qui étoit le premier dudit traité; le second, en ce qui étoit du discours et protestations qui étoient faites sur le sujet de Moyenvic, Metz, Toul et Verdun, qui étoit le quinzième article dudit traité; le troisième, en ce qui touchoit M. de Lorraine, qui étoit le seizième;

Qu'en ces trois points, ledit sieur Léon ayant excédé ses ordres et son pouvoir, lesdits sieurs maréchal et Servien n'auroient point à traiter des affaires qu'ils contenoient, et néanmoins ils se feroient bien entendre que ce n'étoit pas que le Roi refusât d'avoir une bonne alliance avec l'Empereur, ni qu'il prétendoit tenir ce qui étoit des Trois-Évêchés autrement qu'il avoit fait par le passé, ni qu'il ne voulût avoir une bonne intelligence et amitié avec M. de Lorraine; mais c'étoit seulement parce qu'il ne s'agissoit pas de ces questions en ce traité, mais bien de ce qui concernoit les affaires d'Italie.

Quant au reste dudit traité, ils pourroient remarquer qu'il y avoit presque à redire en tous les articles, par les observations ci-devant faites sur iceux, desquelles, comme aussi du mémoire qui expliquoit et interprétoit le sens que devoit avoir ledit traité, on leur donna la copie et ensemble des articles baillés à Mazarin, afin qu'ils fussent pleinement informés des intentions de Sa Majesté sur le sujet de ladite paix;

Qu'ils prissent garde aussi qu'on avoit omis, dans le traité de Ratisbonne, de faire mention expresse que les contraventions faites au traité de Monçon seroient actuellement réparées, ce qui devoit être fait par raison et se devoit prétendre en vertu du traité qui portoit : *salvis tractatibus*, ce qui se devoit aussi bien entendre des contraventions du traité de Monçon que d'aucun autre;

Et d'autant que, depuis la dernière occupation du pays des Grisons, l'archiduc Léopold, se prévalant de la foiblesse et de la confusion qui étoit dans les ligues, avoit exigé d'eux quelques traités, fait des innovations dans l'Engadine basse, et qu'il étoit encore en termes de les étendre et d'établir son autorité absolue sur la ligue des Droitures au préjudice desdits Grisons, Sa Majesté désiroit que lesdits sieurs maréchal et Servien, en procurant que les contraventions au traité de Monçon fussent réparées, obtinssent qu'il fût ajouté que tous traités faits avec les Grisons depuis le traité de Monçon et durant le trouble et occupation dudit pays, seroient cassés et annulés, et toutes choses remises en leur premier état; et qu'afin qu'ils eussent plus particulière information sur ce sujet, il seroit donné ordre au sieur Mesmin de leur envoyer les mémoires nécessaires;

Qu'outre tous ces manquemens principaux, il y en avoit encore un autre qui requéroit considération : c'étoit que le traité de Ratisbonne portoit que M. de Mantoue enverroit une lettre contenant les soumissions requises, et, dans cette lettre, qu'il renonceroit à toutes les considérations non-seulement contraires, mais désagréables à l'Empereur et au Saint-

Empire, ce qui étoit extraordinairement honteux, puisque par là, de notre consentement, il renonçoit à l'alliance de France, et que c'étoit laisser un sujet sur lequel on feroit querelle d'Allemand à M. de Mantoue quand on voudroit; mais que, par les dernières lettres du sieur Léon et du père Joseph, l'on apprenoit que l'Empereur s'étoit contenté de retrancher de ladite lettre la renonciation aux alliances désagréables; et ce point n'étoit noté que pour s'en servir au cas que les Impériaux revinssent à une telle prétention.

Pour ce qui étoit des autres défauts du traité, qui se trouvoient, comme il avoit été dit, presque en chaque article, lesdits sieurs maréchal et Servien devoient faire tout ce qu'ils pourroient pour faire que l'exécution s'en fît avec plus de modération qu'il se pourroit;

Que le différend de madame de Lorraine, dont il étoit parlé au troisième article, devoit être jugé par l'Impératrice et la Reine mère du Roi; que maintenant cela étoit changé par le traité; si, en exécutant la paix d'Italie, on pouvoit demeurer d'accord que madame de Lorraine auroit, comme elle s'en étoit voulu contenter, la jouissance de quelque terre de M. de Mantoue en Champagne, sa vie durant, cette condition sembleroit raisonnable, et seroit approuvée de Sa Majesté;

Qu'il savoit assez jusques à quel point la république de Venise avoit bien mérité du Roi, pour être demeurée unie dans les sentimens et intentions de Sa Majesté en toute cette guerre, et pour y avoir contribué; c'étoit pourquoi Sa Majesté auroit à plai-

sir qu'ils fissent en sorte que l'intervention dont il étoit fait mention au quatorzième article dudit traité de Ratisbonne, fût conçue et expliquée en termes honorables, ordinaires en tels traités, et convenables à la dignité de la République, et qu'ils tinssent bonne correspondance et intelligence avec le procurador Soranzo, ambassadeur de la République, qui se trouveroit par-delà, faisant valoir, par son moyen et par les lettres qu'ils écrivoient au sieur d'Avaux, tout ce qui seroit par eux procuré au bénéfice de la République.

Et, d'autant que la sûreté ne pourroit être entière sans que les Espagnols intervinssent en ce qui les touchoit, le Roi désiroit qu'ils fissent tout ce qu'il leur seroit possible pour les faire convenir de ce qui les regardoit, en sorte qu'ils ne pussent prendre prétexte, pour n'être intervenus en cette paix, de renouveler la guerre.

Servien partit avec ces ordres; nous verrons, l'année prochaine, comme il s'en servira, et ce qu'ils produiront.

Il y rencontrera plus de facilité qu'il n'eût fait, par l'avantage que recevront les affaires du Roi de la descente du roi de Suède en Allemagne, où il formera contre eux un si grand orage de guerre, que toute la maison d'Autriche en sera ébranlée, et leur empire réduit à telle extrémité, qu'ils le tiendront eux-mêmes pour perdu, comme il seroit aussi si Dieu, qui se plaît d'abaisser les grands pour punir leur orgueil et montrer sa puissance, ne se plaisoit encore davantage, après les avoir assez punis, à les relever miraculeusement en témoignage de sa bonté.

Il est certain que le Roi n'avoit point de si puissante opposition en Italie que celle des armes de l'Empereur, lesquelles, si elles y fussent venues toutes fondre avec celles d'Espagne, fortifiées de celles du duc de Savoie, duquel nous nous défiions avec sujet, nous avions lieu de craindre l'oppression du duc de Mantoue, quelque effort que le Roi pût faire pour l'assister.

Davantage, Sa Majesté avoit avis certain que Walstein, homme superbe, comme venu de peu à la grande fortune où il étoit élevé, et plein de haine et de mépris de toutes les puissances étrangères, ce qui est naturel à tous les Allemands, promettoit à l'Empereur de nous attaquer puissamment dans les Trois-Evêchés.

Elle savoit aussi que Tilly levoit huit régimens nouveaux pour envoyer en la haute Allemagne, mais qu'il en avoit choisi cinquante, les meilleurs hommes de chaque compagnie, qu'il envoyoit vers Strasbourg.

Sa Majesté, pour essayer de détourner et employer autre part une bonne partie de ces grandes forces qu'elle voyoit se préparer contre son Etat, crut devoir cultiver promptement l'occasion qui se présentoit du roi de Suède, qui étoit en volonté de descendre en Allemagne, et commanda, le 24 décembre, qu'on fît en diligence une nouvelle dépêche à Charnacé, par laquelle il lui fût commandé d'aller trouver le roi de Suède, et qu'on lui envoyât un pouvoir de traiter avec lui, et conclure une alliance honorable à Sa Majesté, avantageuse à ses alliés, et favorable en tout ce qui se pourroit à la religion catholique.

Nous avons dit, à la fin de l'année dernière, que

Charnacé y avoit déjà fait un autre voyage de son chef, à la sollicitation des chancelier et général de Suède, qui l'assurèrent que s'il y alloit ce Roi entreroit volontiers en traité avec lui; il avoit donné avis à Sa Majesté de son partement, mais elle n'avoit pas encore reçu l'avis de ce qu'il y avoit traité, et ne crut pas le devoir attendre pour gagner autant de temps; elle lui donna charge de dire audit roi de Suède que Sa Majesté, touchée comme lui des misères de l'Allemagne, et semblablement aussi de la jalousie de voir agrandir, proche de ses frontières, une maison aspirant à la monarchie universelle, et de qui l'ambition n'avoit point de bornes que celles qui lui sont opposées par une forte et puissante résistance, désiroit contribuer de sa part à ce qu'il fût le chef d'une armée de trente mille hommes de pied et huit mille chevaux, qui seroit employée à maintenir la liberté des princes, communautés et villes de l'Empire, à conserver la sûreté du commerce des deux mers Baltique et Océane et de leurs ports, à obtenir de l'Empereur, par remontrances ou par force, de ne plus molester par ses armes l'Allemagne ni les princes qui en sont voisins, et retirer ses garnisons des provinces et villes libres; à faire que le roi d'Espagne se retirât effectivement des lieux qu'il occupoit dans l'Allemagne, et que toutes les forteresses qui avoient été bâties de part et d'autre devant ces guerres présentes, sur la côte des deux mers Baltique ou ailleurs, dans la haute et basse Allemagne, et sur les terres des Grisons, fussent démolies;

Que, s'il s'y vouloit obliger, elle l'y assisteroit de 600,000 livres durant que le traité dureroit, qui lui

sembloit devoir être pour cinq ou six ans, sauf à le prolonger s'il en étoit de besoin; mais que ce seroit à condition que les princes, communautés et peuples, qui étoient compris dans une ligue offensive catholique d'Allemagne, ne seroient inquiétés en aucunes choses qui leur appartinssent légitimement, et que notamment Bavière ne seroit point troublé en la possession de son électorat et autres droits qui se trouveroient lui appartenir raisonnablement, et que, dans les lieux qui seroient rendus ou pris par force, l'on ne changeroit point l'état de la religion, mais l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine seroit permis en celles mêmes où il n'étoit pas auparavant.

Elle commanda à Charnacé d'insister fortement et jusqu'à la fin à toutes ces conditions, et de prendre aussi garde de faire adroitement que le roi de Suède se trouvât proposant dans le traité, ce qui ne lui étoit point déshonorable, et qui même étoit juste et selon raison, puisque c'étoit lui qui en devoit faire l'exécution.

Ces dépêches du Roi furent rendues à Charnacé à Elseneur en Danemarck le 22 janvier, qui manda incontinent au roi de Suède le pouvoir qu'il avoit reçu de Sa Majesté, à l'heure qu'il étoit sur le point de passer en Hollande pour retourner en France lui rendre compte de ce qui s'étoit passé en leur dernière entrevue. Ledit Roi se trouvoit alors à Ulsund, et lui témoigna avoir un grand contentement de ce qu'il lui avoit mandé, pource qu'il n'y avoit point de lieu plus commode, pour traiter cette alliance qu'auprès de lui, puisqu'aussi bien porteroit-il la princi-

pale charge de l'exécution de ce qui seroit accordé. Il envoya au devant de lui quelque noblesse pour l'accompagner jusqu'à Arosia, où il lui promit de se rendre incontinent, et cependant il le prioit de communiquer au sieur Charles Banier ce qu'il avoit à lui dire, afin qu'en étant averti auparavant son arrivée, il n'employât point le temps à son retour à consulter sur ses propositions, et ne perdît le moment des affaires par un inutile retardement.

La première demande que ledit Banier lui fit, fut s'il pouvoit faire toucher au printemps prochain de l'argent au Roi son maître, et combien. A quoi il répondit qu'il avoit pouvoir de lui faire avoir de l'argent non-seulement pour cette année, mais encore plusieurs autres suivantes; et pour la somme, s'il avoit charge de lui faire quelque proposition de la part du Roi son maître, il la lui déclareroit. Lui ayant reparti que non, il remit à s'en expliquer au roi de Suède même, qu'il supplioit de se rendre le plus tôt qu'il lui seroit possible au lieu où il lui commandoit de l'attendre, afin que toutes affaires fussent plus tôt achevées, et que d'autant plus tôt ledit Charnacé fût aussi de retour pour lui faire envoyer de l'argent.

Ledit Banier s'en retourna, dès le 11 février, en diligence porter au Roi son maître la réponse dudit Charnacé, auquel il faisoit espérer son retour dans peu de jours; mais il en attendit plus de dix-huit, outre le terme qu'il lui avoit préfix, soit que l'esprit de l'homme, quelque fort qu'il soit, se laisse quelquefois amuser par des sujets moindres qui le détournent pour quelque temps de s'appliquer aux plus impor-

tans, ce qui bien souvent cause la ruine des plus grandes affaires qui eussent été assurées si on n'en eût point méprisé les instans, soit qu'il crût que Charnacé n'avoit pas à lui faire des propositions qui lui dussent être agréables, puisqu'il avoit fait difficulté de les dire à Banier, soit qu'il voulût feindre n'être pas en nécessité de faire alliance avec le Roi, le choix de la guerre ou de la paix honorable avec l'Empereur étant en ses mains, comme en effet il le croyoit alors, se voyant sollicité de Walstein, avec promesse de la part de l'Empereur d'accorder à ses alliés la plupart de ce qu'ils demandoient, ce qu'il ne reconnoissoit pas encore lui être offert frauduleusement pour rompre le coup du traité avec le Roi, et avoir loisir de faire une paix avantageuse contre nous en Italie, pour retourner après sur lui avec toutes ses forces, et prendre une vengeance réelle de la hardiesse qu'il avoit eue de parler d'entreprendre de s'opposer à lui en Allemagne. Enfin la fille du roi de Suède étant tombée malade, il la vint voir en diligence à Vestros, où il ne demeura que deux jours, pendant lesquels il donna audience de deux ou trois heures audit Charnacé, qui lui dit que Sa Majesté ayant eu avis de lui de l'inclination que ledit Roi avoit de procurer le repos public et la liberté des états d'Allemagne, et les articles qu'elle avoit sur ce sujet envoyé proposer à Lubeck par ses ambassadeurs, si on les y eût voulu recevoir, elle avoit fait tant d'estime de sa générosité, qu'elle lui avoit envoyé un pouvoir de traiter avec lui une alliance entre les deux couronnes, et lui en avoit écrit; mais que la lettre avoit été oubliée en son paquet par le secrétaire d'Etat, qui avoit aussi

oublié d'insérer dans le pouvoir qu'il lui avoit envoyé, les titres ordinaires qui lui étoient dus, pource que le secrétaire d'Etat qui avoit le département de pays étrangers n'étant pas à la cour, un autre qui n'avoit pas le livre dans lequel sont écrits les titres que l'on donne aux princes, avoit fait sa dépêche, et, craignant ne lui donner pas ceux qui lui appartenoient, avoit mieux aimé ne lui en donner point du tout; mais que ce manquement se répareroit aisément à la ratification du traité, ce qu'il reçut assez froidement. Mais il se réchauffa fort sur les bonnes nouvelles qu'il apprit des heureux succès de Sa Majesté, et de la glorieuse résolution du cardinal de passer en cette saison en Italie, et prévenir par sa diligence les desseins de ses ennemis; puis, venant au sujet du traité, il lui dit qu'il prévoyoit quelque difficulté, quand même nous serions d'accord, comme le traité devoit être conçu, attendu celles que nous faisions quand ce venoit à signer aux nominations que l'on faisoit des autres rois avec Sa Majesté. A quoi il répondit adroitement que les contentions qu'il avoit vues en Prusse entre l'ambassadeur d'Angleterre et lui ne se rencontreroient pas, d'autant qu'étant comme il étoit le premier mobile et directeur de ce dessein, ledit Charnacé ne refusoit pas qu'il parlât le premier. A cela le Roi repartit qu'il n'entendoit pas signer, mais députer des commissaires qui en conviendroient avec lui, et après il enverroit sa ratification; à quoi enfin ledit Charnacé consentit, et que lors on feroit deux instrumens: l'un, que ledit Charnacé signeroit et nommeroit le Roi le premier, lequel demeureroit audit Roi; l'autre, que ses commissaires signeroient

et nommeroient leur Roi le premier, lequel ils lui consigneroient.

Quand ce vint aux points principaux, il demanda 600,000 écus cette année, et 400,000 les suivantes, si mieux Charnacé n'aimoit s'obliger au tiers de toute la dépense. Charnacé lui représenta les facilités qu'il y avoit à entretenir les armées en Allemagne, dont nous avions un exemple récent aux Hollandais, qui avoient jeté quinze mille hommes dans les pays de Berg, La Mark et Munster, les plus ruinés de l'Allemagne, où ils vivoient largement des seules contributions; qu'il lui seroit bien plus aisé de faire vivre et entretenir son armée dans le Meckelbourg, qui touche Stralsund et étoit abondant, Walstein l'ayant toujours conservé; que de là en Silésie il n'y avoit que deux ou trois journées, où tout étoit remis, ce pays ne se sentant presque plus de tout ce qu'il avoit souffert; qu'outre cela il alloit en un pays où non-seulement tout le monde lui étoit ami, mais où il étoit désiré comme un Messie, et où le peuple donneroit son cœur pour nourrir son armée, laquelle il espéroit le devoir tirer de la misère et esclavage où il étoit; que, de plus, les princes que l'on rétabliroit porteroient quelque part de la dépense, ce qu'il sauroit bien leur faire faire, et que, finalement, lui seul auroit l'honneur, la gloire et le profit de cette guerre, et le Roi seulement le contentement de voir un de ses amis intimes admiré dans l'univers, et en état de le pouvoir assister s'il vouloit penser à l'empire d'Orient, ce qui ne lui seroit pas difficile, ayant, avec sa vertu et sa réputation, un tel ami que le Roi, puissant d'hommes, d'alliés et d'ar-

gent, et plein d'une bonne volonté incroyable pour lui, laquelle ne seroit pas sujette à changement, ne pouvant survenir d'émulation entre eux, ni de controverse pour les prétentions de leurs États, étant situés en sorte qu'ils se pouvoient assister l'un l'autre comme s'ils se touchoient, à cause du petit trajet qu'il y a de Calais à Gothembourg, et néanmoins ne pouvoient jamais avoir défiance l'un de l'autre non plus que s'ils étoient aux deux extrémités de la terre; qu'il savoit bien que ledit Roi étoit mieux informé que lui de toutes les choses qu'il prenoit la hardiesse de lui représenter, mais qu'il les lui disoit afin qu'il ne crût pas que nous ignorassions les grandes facilités qui se présentoient en cette expédition, outre les diversions que le Roi donnoit à l'Empereur en Italie, celle que l'Empereur s'étoit procurée lui-même en l'Alsace, où il obligeoit le Roi d'envoyer des forces, l'entrée de l'armée hollandaise dans l'Empire, la mort du prince de Transilvanie, décédé nouvellement, qui le contraignoit d'envoyer des forces notables vers la Hongrie; toutes lesquelles choses rendroient les provinces voisines de la mer Baltique vides de gens de guerre, comme elles commençoient déjà à en être dégarnies, lui facilitoient la descente, et le rendoient presque assuré de la victoire.

Il repartit à son ordinaire fort judicieusement et avec très-grande discrétion; et après avoir protesté qu'il n'aspiroit à autre chose qu'à faire que chacun demeurât ce qu'il étoit auparavant, et remercié néanmoins le Roi de l'offre qu'il lui faisoit de l'assister en de si hautes entreprises, il dit qu'il y avoit, à la vé-

rité, de la facilité à nourrir des armées en Allemagne, mais que cela étoit bon lorsqu'elles n'avoient point d'autres armées en tête, comme sans doute il en auroit une très-puissante, quoiqu'il lui représentât que non, qui l'empêcheroit de tirer aucunes commodités du pays, qui n'étoit pas tout si ami qu'il le lui faisoit; que son chancelier, qui étoit en Suisse, ayant envoyé, selon le conseil que ledit Charnacé lui en avoit donné, un secrétaire à l'électeur de Saxe, le persuader de penser à sa conservation, lui offrir son assistance à cet effet, et lui faire quelque ouverture du désir qu'il auroit d'entrer en Allemagne, ledit électeur lui avoit nettement reparti que s'il entreprenoit de passer, il étoit obligé, par serment à l'Empereur, de lui opposer toutes ses forces conjointement avec lui, et même avoit refusé de recevoir une lettre qu'il écrivoit à tous les électeurs, s'excusant que l'archevêque de Mayence seul avoit ce pouvoir; qu'outre cela, il savoit de bonne part que les premiers qui lui feroient la guerre s'il passoit en Allemagne, ce seroit le duc de Bavière et la ligue catholique, Tilly ayant plusieurs fois dit publiquement qu'il ne souhaitoit de vivre que pour mourir ou vaincre en cette guerre-là; que le roi de Danemarck entroit en de merveilleux ombrages de lui, armoit vingt-cinq vaisseaux de guerre, donnoit quartier, place et montre, dans le Holstein, aux troupes de l'Empereur, se moquoit de son dessein de faire la guerre, et lui offroit son intervention pour faire la paix, et qu'il s'assuroit qu'il ne voudroit pas donner passage aux Français ou autres troupes par le Sund, s'il en venoit pour l'assister en cette

guerre, et que le reste des princes de l'Allemagne qui auroient bonne volonté étoient ou ruinés ou entièrement chassés, et les peuples réduits à l'extrême pauvreté;

Que, quant aux princes qu'on rétabliroit, on ne s'en pouvoit rien promettre, sinon comme celui qui vendoit la peau de l'ours.

Charnacé essaya de lui lever toutes ces difficultés, lui dit qu'il croyoit que le duc de Saxe ne s'étoit osé ouvrir à son chancelier, lui ayant parlé tout au contraire de cela; que ceux qui le mettoient en défiance de Danemarck n'étoient pas ses serviteurs; que ledit Roi lui en avoit parlé avec une affection fraternelle, et l'avoit même remercié du soin qu'il avoit pris au traité de la trève avec Pologne;

Que les vaisseaux qu'il préparoit, c'étoit pour favoriser la nouvelle fortification qu'il faisoit à Gluckstadt; qu'il avoit refusé à Holque la place et montre aux terres qui lui appartenoient dans le Holstein; qu'il ne l'avoit pu empêcher en celles qui dépendoient de l'évêché de Brême; que les princes d'Allemagne, ses amis, n'étoient pas si ruinés qu'ils ne pussent contribuer de grandes sommes; que le roi d'Angleterre n'y pouvoit manquer; que, quant à la Hollande, il en étoit assuré, et que les villes libres d'Allemagne n'y manqueroient pas de leur part. Il s'arrêta particulièrement sur la défense de la ligue catholique, de laquelle il lui témoigna qu'il ne devoit rien craindre, pource que depuis quelque temps il y avoit une telle jalousie entre l'Empereur et elle, qu'elle étoit passée jusques à des plaintes ouvertes; qu'ils ne pouvoient plus vivre en assurance dans le procédé

tyrannique de la maison d'Autriche, dont ils désiroient l'abaissement, chacun d'eux ayant son but particulier contraire à celui de cette famille; qu'outre ces raisons générales il y en avoit de très-particulières, qui feroient que le duc de Bavière ne s'opposeroit pas à son dessein; que les paroles de Tilly pouvoient aussi bien être artificieuses que sincères, outre que son maître vraisemblablement ne s'étoit pas encore ouvert à lui sur ce sujet, les princes, en telles affaires, ne communiquant d'ordinaire leurs secrets à leurs serviteurs que lorsque la nécessité le requiert.

A quoi le roi de Suède répondit en souriant audit Charnacé qu'il voyoit bien que le duc de Bavière le touchoit fort; qu'il savoit bien qu'il l'avoit été voir de la part de Sa Majesté; qu'il ignoroit ce que ledit duc lui avoit dit, mais qu'il savoit de bonne part, et le prioit de le faire savoir au Roi, qu'il le trompoit, et faisoit semblant d'être des nôtres pour apprendre nos desseins, dont il donnoit aussitôt avis à l'Empereur; que, pour conclusion, toutes les facilités que ledit Charnacé lui pourroit représenter ne le convieroient jamais à entreprendre une telle guerre avec un petit secours;

Qu'il n'estimoit que la diversion que le Roi faisoit en Italie, de laquelle il faisoit tant de compte; que, si Charnacé vouloit s'obliger que le Roi n'y feroit point la paix sans son consentement, ou sans qu'il y fût compris, il signeroit le traité aux conditions qu'il lui avoit proposées, sans demander aucune contribution d'argent au Roi. A quoi Charnacé repartit que, sans qu'il fût besoin de faire aucune promesse de la part du Roi, il y avoit apparence de croire que cette

guerre seroit de longue durée, vu l'animosité avec laquelle on s'y portoit des deux côtés, et les exemples que nous avions des deux siècles précédens, des guerres que les rois de France y avoient faites; mais que, n'ayant pas pouvoir du Roi sur ce sujet, attendu que le roi de Suède ne lui avoit pas jusques alors témoigné qu'il fût en cette volonté, il ne pouvoit en cela obliger le nom du Roi, joint que lesdites affaires d'Italie avoient pris leur cours qu'elles suivroient, et dont lui, Charnacé, n'avoit pas une exacte connoissance; que le Roi y avoit des alliés, qu'il s'étoit sans doute passé entre eux plusieurs obligations et promesses réciproques, et que le Roi ne pouvoit pas seul disposer des affaires, mais qu'il pouvoit bien juger que, si aujourd'hui il entroit dans l'Allemagne et se lioit d'alliance avec le Roi, cela donneroit un merveilleux contre-poids au désir que les alliés du Roi pourroient avoir de faire la paix, et les feroit demeurer si fermes dans la prétention de leurs droits, que difficilement l'Empereur y pourroit condescendre et s'accorder avec eux.

Le roi de Suède repartant qu'au moins le Roi s'obligeât d'entrer par la Champagne en Allemagne, il lui dit que la crainte de l'Empereur ne retenoit pas le Roi de le faire, mais la considération de la ligue catholique qui tient nos frontières, laquelle il importe au Roi et à tous ses alliés de séparer ou tenir séparée d'avec la maison d'Autriche, et laquelle partant le Roi, attaquant ladite maison, ne devoit pas offenser, ce que néanmoins il seroit forcé de faire s'il entroit en Allemagne par la Champagne.

Le roi de Suède ne put se retenir qu'il ne donnât

quelque témoignage de trouver mauvaise la protection particulière que Charnacé montroit avoir charge de prendre de la ligue catholique, et il lui échappa de lui dire : « Je vois bien que qui n'est pas des amis de Bavière n'est pas des vôtres ; nous ne ferons rien si vous ne parlez autrement. » Néanmoins il lui promit de donner un plein pouvoir à ses commissaires pour traiter avec lui, ce qu'il fit, mais si avantageusement, que Charnacé ne voulut pas le recevoir ; car il avoit mis une longue préface : « que le roi de Suède, ayant entendu le grand désir que Sa Majesté avoit d'entrer en alliance avec lui, et que par deux fois il avoit envoyé en Suède pour l'y convier, avoit, pour satisfaire à son désir, député tels et tels commissaires, qui étoient cinq, pour traiter avec ledit Charnacé, que le Roi avoit envoyé pour cet effet. » Ledit Charnacé ne voulut pas accepter ce préambule, mais en voulut faire insérer un autre à l'avantage du Roi, et selon la vérité de ce qui s'étoit passé ; à quoi lesdits commissaires ne consentant pas aussi, ils en firent un indifférent auquel il n'y avoit avantage de part ni d'autre.

Leur première conférence se passa en préludes et cérémonies. Charnacé pensoit qu'on s'assembleroit de nouveau l'après-dînée, mais ils ne le voulurent pas, d'autant que le lendemain il étoit fête, et le dimanche survint après, de sorte qu'ils ne purent s'assembler que le troisième jour, qui étoit le 4 mars ; en quoi ils montrent, en leur erreur, avoir plus de respect envers Dieu que nous, qui ne faisons point de difficulté de traiter de nos affaires aux fêtes et aux dimanches, profanant les pensées saintes qui nous doivent occuper ces jours-là par les séculières.

Quand ils se rassemblèrent, les commissaires, ne se hâtant point, mais allant lentement, commencèrent par lire un projet des raisons et de la fin pour lesquelles ils contractoient ladite alliance; et quoi que Charnacé, qui vouloit avancer matière, leur pût dire, il fallut qu'il eût la patience de l'ouïr. Il approuva tout, excepté un article, par lequel ils vouloient que nous obligeassions l'Empereur à ne point assister le roi de Pologne; ce qu'il représenta être hors de raison, pource que cela n'étoit pas des affaires de l'Empire, dans le rétablissement de la liberté duquel étoit tout notre dessein; que nous pouvions avec le même droit demander que l'Empereur n'assistât point nos ennemis; ce qui tireroit à l'infini.

Ils proposoient aussi que l'alliance durât jusques à ce que les fins pour lesquelles on la faisoit fussent obtenues; à quoi il ne voulut pas consentir, représentant qu'il suffisoit qu'elle durât cinq ou six ans, après lesquelles on la pourroit continuer comme on verroit bon être; que le temps indéfini à la durée des traités les rendoit nuls d'ordinaire, mais qu'une préfixion raisonnable les faisoit observer, d'autant que ceux qui s'y trouvoient, ou s'imaginoient y être lésés, patientoient en l'espérance d'en voir bientôt la fin; et comme ils insistoient à vingt ans, il leur dit qu'il ne faisoit point de différence entre un temps indéfini et une durée de vingt ans.

Aussitôt qu'il parla de l'électorat et du duc de Bavière, ils se prirent à rire, et lui dirent que les intérêts de ce duc lui étoient bien chers; ce qui le fit souvenir du même langage que lui avoit tenu le roi de Suède, et partant que ces paroles ne lui étoient pas dites sans dessein.

En même temps, le roi de Suède, qui quelques jours auparavant étoit allé aux montagnes, revint et lui envoya deux secrétaires d'État pour le presser sur ce qui lui étoit le plus à cœur, qui étoit de la somme de laquelle le Roi le vouloit assister, car il avoit toujours protesté de vouloir 200,000 livres par mois, soit que le Roi les fournît seul, ou qu'il en fournît la moitié et les Hollandais l'autre, d'autant que Fridland faisoit une levée de vingt-quatre régimens qui montoient à soixante-dix mille hommes, sans plus de cinquante mille qu'il avoit, et qu'il ne vouloit pas entreprendre de l'attaquer à moins de quinze mille chevaux et cinquante mille hommes de pied, sans ce qu'il faudroit qu'il tînt ès garnisons des lieux qu'il prendroit; et il ne vouloit pas recevoir pour argent comptant les diversions qu'on lui représentoit, qui affoibliroient de sorte l'armée dudit Walstein, qu'il n'auroit pas besoin de tant de troupes pour s'y opposer, disant qu'il ne faisoit fondement que sur ce qu'il voyoit, et non sur les ratiocinations incertaines de l'avenir. Enfin, après beaucoup de remises, il se relâcha à 300,000 risdales que le Roi lui fourniroit tous les ans, et ensuite convint, par ses commissaires, avec Charnacé d'une partie des articles du traité, qui seroit pour six ans; que, dès l'été de ladite année, il passeroit en Allemagne avec une armée, de laquelle il ne voulut jamais déterminer le nombre de gens de guerre dont elle seroit composée, disant qu'une telle obligation étoit indigne d'un roi: que la neutralité seroit gardée avec le duc de Bavière et la ligue catholique, et qu'ils ne seroient point molestés aux biens que justement ils possédoient; qu'en ce qui étoit de la religion, on se gou-

verneroit dans les places qui seroient conquises, selon les lois et constitutions de l'Empire, et que le but de cette guerre seroit le rétablissement des princes oppressés en l'Empire, au même état qu'ils étoient auparavant ladite guerre, et la démolition des forteresses qui avoient durant ledit temps été bâties sur la mer Océane ou Baltique, dans la haute et basse Allemagne, et sur les terres des Grisons. Charnacé insista fort long-temps qu'il fût exprimé que les Espagnols ou les étrangers se retireroient des places qu'ils occupoient en l'Empire; mais il le refusa, disant qu'il ne vouloit rompre avec le roi d'Espagne, pour l'avantage que ses sujets tiroient du commerce de ses États, et qu'ils étoient assez entendus dans la clause générale du rétablissement d'un chacun en ses biens.

Il ne voulut pas aussi consentir l'exercice libre de la religion catholique dans les lieux où elle n'étoit point, pour n'offenser, disoit-il, les protestans ses alliés, ni exprimer l'*électorat* en la promesse qu'il faisoit au duc de Bavière de ne le molester en ce qu'il possédoit; disant que cette expression lui feroit perdre le roi d'Angleterre, et qu'il n'étoit pas nécessaire, puisqu'il promettoit de ne lui point faire la guerre dans les États que juridiquement il possédoit: ce qui fit que Charnacé ne voulut pas signer ce dont ils étoient convenus que sous le bon plaisir du Roi, leur représentant que les Polonais en avoient usé ainsi en la conférence de la trève dernière, en laquelle ils ne s'étoient pas voulu obliger en quelques articles, sinon sous le bon plaisir du Roi leur maître, à quoi le chancelier de Suède avoit consenti. Sur ce différend ils se séparèrent, Charnacé promettant de mander

promptement au Roi tout ce qu'ils avoient traité, afin d'avoir sa volonté et ratification, et le roi de Suède d'envoyer en France quelqu'un de sa part pour traiter avec Sa Majesté des articles desquels ils étoient en différend, et cependant envoyer au sieur Camérarius, son résident à La Haye, tout pouvoir d'en traiter avec celui auquel Sa Majesté voudroit donner de sa part la même charge.

Charnacé avoit de la peine à traiter avec le roi de Suède, d'autant que ledit Roi avoit conçu mauvaise opinion de lui, sur les faux rapports que Deshayes lui en avoit faits, par une ambition d'un jeune homme inexpérimenté qui a jalousie de tout emploi qui est donné à autre qu'à lui. Ledit Charnacé, qui avoit un sensible déplaisir de se retirer de Suède sans avoir mis la dernière main à cette affaire, offrit audit Roi d'y attendre la réponse de Sa Majesté, pourvu qu'il voulût à l'avenir s'abstenir de la dépense avec laquelle il le traitoit si magnifiquement; ce qu'il ne voulut pas accepter, disant qu'en quelque lieu qu'il fût de son royaume, il le traiteroit encore mieux s'il pouvoit. L'intérêt dudit Roi étoit de faire paroître à l'Empereur qu'il étoit recherché de Sa Majesté, et qu'il ne tenoit qu'à lui de se lier avec elle, et, pour ce sujet, il lui étoit plus avantageux que Charnacé fît plusieurs voyages en Suède, pour témoigner la recherche qu'il faisoit de son alliance; au contraire, la raison et l'honneur de Sa Majesté requéroient, ou que ses ennemis crussent que l'alliance étoit faite entre eux, ou sussent qu'elle étoit également désirée des deux Rois, si elle ne l'étoit davantage du roi de Suède, qui y avoit donné les premières ouvertures,

obligeant par icelles Charnacé d'en écrire à Sa Majesté. Cela fit que ledit Charnacé, étant retourné de Suède en Danemarck, ne voulut pas aller en France, comme le roi de Suède avoit désiré de lui, mais se contenta d'y envoyer un des siens, faisant croire, par sa demeure en Allemagne, qu'il avoit conclu le traité avec le roi de Suède, ou que, s'il ne l'avoit pas fait, ce n'étoit pas une chose de laquelle le Roi fît une si grande recherche, qu'elle l'obligeât d'aller en France pour y mettre la dernière main.

Le roi de Suède de sa part envoya, dès le 20 avril, en France, le sieur Laurens Nicolas, un de ses secrétaires, pour faire excuse à Sa Majesté des difficultés qui s'étoient rencontrées à l'accomplissement du traité, et lui présenter les articles dont Charnacé n'avoit pas voulu convenir, afin de savoir sa volonté sur iceux, promettant de différer jusque-là la conclusion d'un traité de paix qui se devoit commencer en mai à Dantzick avec l'Empereur, pourvu que la réponse de Sa Majesté lui fût rendue promptement.

Tandis que dura ce pourparler avec Charnacé, le roi de Suède s'engageoit insensiblement, et se résolvoit à la guerre sans être assuré de l'alliance du Roi. Et Charnacé, sur ce que ledit Roi lui disoit que l'assistance que le Roi lui offroit n'étoit pas considérable pour une si grande guerre, lui ayant répondu que c'étoit peu pour l'entreprendre, mais que cette somme et la réputation de l'alliance de Sa Majesté étoient de beaucoup de considération s'il étoit déjà de soi-même résolu de la faire, ledit Roi ne lui céla point qu'il la feroit, quoi qu'il arrivât dudit traité, mais qu'il ne la continueroit pas passé cette année, s'il ne conve-

noit avec le Roi ; tant la passion nous aveugle, qu'il pensoit être en sa puissance de mettre fin à une si grande guerre que celle-là, comme il avoit été en son pouvoir de la commencer.

Nous avons dit l'année passée qu'incontinent après la conclusion de la trève entre la Suède et la Pologne, les princes de Poméranie et de Meckelbourg, et plusieurs autres princes dépossédés, et villes opprimées par les forces de l'Empereur, prirent occasion de solliciter le roi de Suède de porter ses armes en Allemagne. Ce prince généreux y inclinoit par le désir de la gloire, et la considération de l'alliance du Roi qu'il espéroit l'y fortifioit encore davantage ; et, bien qu'il eût bien voulu que ladite alliance eût été conclue avant que de s'engager à la guerre, néanmoins il s'y engagea insensiblement de lui-même. Le duc de Saxe, auquel il avoit adressé, dès le mois d'avril de l'année précédente, des lettres qu'il avoit écrites à tous les électeurs, dans lesquelles il exposoit les sujets de plaintes qu'il avoit des ministres de l'Empereur, et la nécessité qu'il sembloit avoir de descendre avec une armée en Allemagne, si on ne lui en faisoit raison, les avoit premièrement refusées, disant qu'il ne lui étoit pas permis de les recevoir, et qu'il les devoit adresser à l'archevêque de Mayence, auquel seul appartenoit de recevoir les lettres qui étoient écrites à tous les électeurs, les ouvrir et en procurer la réponse. Néanmoins à la fin, voyant que les choses s'aigrissoient, il fit en sorte qu'il fut envoyé quelque réponse, le 24 décembre, au roi de Suède ; mais elle ne le contenta pas, pource qu'elle ne lui donnoit pas le titre royal, dont il se sentit si offensé qu'il leur écrivit, le

7 avril, à leur style de la présente année, qu'encore que leur lettre méritât, pour ce sujet, qu'il ne l'eût pas daigné ouvrir, attendu qu'ils ne lui donnoient pas le titre que, depuis vingt ans, il soutenoit avec honneur et courage, et maintiendroit jusqu'au dernier soupir de sa vie; pource, toutefois, que tous les autres rois, princes et républiques du monde ne le révoquoient point en doute, ni plusieurs princes mêmes de leur collége, avec lesquels il avoit eu plusieurs fois affaire, et qu'il croyoit que ce qu'ils en avoient maintenant fait n'étoit pas par mépris, il les avoit ouvertes, à condition qu'à l'avenir ils en useroient autrement. Mais, en la lecture d'icelle, ayant trouvé qu'ils n'usoient que de complimens en général, et d'offres d'amitié vers lui, sans répondre aux sujets de plaintes de ses lettres, il les prioit de lui donner une résolution précise, sur laquelle il pût fonder celle qu'il avoit à prendre.

Il avoit été commencé à Hambourg, dès le commencement de l'année, quelque pourparler d'accommodement entre l'Empereur et lui, par l'entremise principalement du roi de Danemarck, soit que ledit Roi le fît par envie qu'il portât à la grandeur du roi de Suède, qu'il craignoit qui acquît de la gloire en cette guerre, en laquelle il s'étoit vu réduit à l'extrémité et contraint d'abandonner tous ses alliés, ou qu'étant, comme il étoit, extrêmement désireux de la paix, il appréhendât que l'embrasement de ce feu allumé vînt jusqu'à lui, et l'obligeât de se mettre d'un parti ou d'autre, ou qu'il craignît que le parti qui des deux seroit victorieux fut si puissant qu'il lui fût exposé en proie. Ce pourparler n'ayant pas succédé, il en fut renoué un autre par l'entremise encore du-

dit Roi à Dantzick, et le jour en fut pris au 1er de mai. Le roi de Suède manda aux électeurs qu'il les prioit d'y envoyer quelques députés de leur part, afin que tous leurs différends s'y pussent amiablement terminer, mais néanmoins que, pource que l'on s'étoit moqué de lui si long-temps, il les prioit de ne trouver pas mauvais qu'il procurât cependant à la sûreté de son honneur, par les voies courageuses et convenables à sa dignité, de peur que les aigles impériales qu'il avoit vues les années précédentes prendre leur vol dans la Prusse, ne voulussent par après voler plus haut, et passer plus avant dans ses Etats.

Walstein, sous le nom de l'Empereur, lui offroit toute sorte de contentement, et de retirer de Wismar et Rostock les garnisons impériales, laisser libre le rivage de la mer Baltique, et remettre les princes dépossédés en possession de leurs biens, pourvu qu'il retirât aussi de sa part la garnison qu'il avoit dans la ville de Stralsund. Mais en même temps, au contraire de toutes ses promesses, l'Empereur, par ses lettres patentes, fit commandement à tout le Meckelbourg de jurer fidélité à Walstein comme à leur seigneur; ce qui offensa sensiblement ledit roi de Suède, et le fit résoudre d'user aussi de sa part, dans les traités d'accommodement, des voies de la force qui les pouvoient appuyer. Il fait passer dès lors quelques troupes à Stralsund, pour fortifier la garnison qu'il y avoit, avec charge de se rendre maîtres de l'île de Rugen, afin d'élargir leurs quartiers et y vivre plus facilement. Ils se saisirent incontinent de toutes les petites îles qui environnoient celle dudit Rugen, puis attaquèrent deux grands forts que les Impériaux tenoient

en icelle, et les prirent d'assaut. La ville de Stralsund en fit des feux de joie, et envoya en signe de reconnoissance toutes sortes de provisions aux troupes suédoises, pour l'exemption de la contribution desquelles ils s'étoient rebellés contre l'Empereur ; mais cela ne doit pas sembler étrange à qui considérera que pour l'ordinaire ce qui est dû au seigneur naturel, s'exige par ses officiers avec rigueur et mépris, ou au contraire ce que l'on départ libéralement à celui à qui on ne le doit point, se reçoit avec respect et reconnoissance ; ce qui fait que le cœur de l'homme, qui est capable de souffrir la mort pour ce qu'il aime, estime légère quelque incommodité qu'il souffre par amitié, et au contraire insupportable la moindre chose qu'on lui fasse contre sa volonté.

Le bruit de la prise de cette île effraya toute la Poméranie, qui auparavant étoit en assurance, les Impériaux n'ayant jamais cru jusque-là que, si le roi de Suède avoit à leur faire la guerre, il eût dessein d'entrer en Allemagne par ces provinces, par lesquelles l'entrée est très-difficile, mais plus tôt par la Prusse en la Silésie.

Torquato Conti, général des troupes que l'Empereur y avoit, demanda incontinent au duc de Poméranie qu'il mît en ses mains ses principales places situées sur la rivière d'Oder, ce qu'il lui donna ne lui pouvant refuser, et lui remit les villes de Guarts et de Griffenhagen ; il voulut aussi mettre garnison à Stettin qui est sur la rivière d'Oder, mais la ville la refusa.

Walstein étoit le seul qui ne s'étonnoit point en ce mouvement, et manda au duc de Poméranie qu'il ne se mît point en peine des Suédois ; que, bien qu'il

n'y eût que fort peu de troupes impériales en son pays, la plupart ayant été envoyées en Italie, il ne devoit rien craindre, parce que la paix ou la guerre de Suède étoit entre ses mains.

Mais, peu après, l'arrivée du roi de Suède montra la vanité de ses vanteries. Ce Roi, impatient que les siens fissent quelques exploits en Allemagne sans qu'il y fût présent, passe avec quinze mille hommes en l'île de Rugen, et y arrive le 4 juillet, ayant envoyé par toute l'Allemagne un manifeste de la nécessité qui l'obligeoit à cette guerre, des torts qu'il avoit reçus de l'Empereur, desquels toutes raisons et satisfactions lui étoient déniées; qu'il avoit envoyé ses ambassadeurs pour la demander, et qu'ils avoient été honteusement chassés; qu'il en avoit écrit aux électeurs, dont il n'avoit reçu qu'une réponse générale, avec mépris de sa dignité; qu'il en avoit semblablement fait écrire à Walstein, duquel il avoit reçu des réponses audacieuses et pleines de menaces; qu'il venoit pour voir si on auroit plus de respect à sa personne, ayant les armes à la main, qu'à son bon droit, qu'il avoit si souvent fait paroître à leurs yeux inutilement.

La ville députe incontinent vers lui pour l'y appeler; il y est reçu avec un contentement universel; il passe son armée en terre-ferme, se rend maître de toutes les places d'alentour, puis prend Wolgast et s'en va avec toute son armée, qui étoit de dix-huit mille hommes de pied et quatre mille chevaux, mettre le siége devant Stettin.

Le duc, mû ou de crainte d'être forcé par ledit Roi, ou de ressentiment du mauvais traitement qu'il avoit reçu de l'Empereur, et de l'espérance qu'il avoit

d'en être délivré par la Suède, après avoir fait mine de se vouloir défendre, s'accorde avec lui sous des conditions spécieuses que leur alliance ne seroit point contre l'Empereur ni l'Empire, mais seulement pour remettre l'état dudit Empire en son ancienne liberté, et plusieurs autres articles semblables; et, l'accord étant arrêté entre eux, il le reçoit en sadite ville de Stettin le 20 juillet.

Les Impériaux, en ayant avis, firent cruellement mourir tous les habitans de ladite ville qui se trouvèrent entre eux, et mirent tout son territoire à feu et à sang. Le roi de Suède au contraire tenoit son armée en une telle discipline qu'il sembloit qu'ils vécussent chacun chez soi, non chez des hôtes étrangers; leur courage ne s'exerçoit que contre leurs ennemis, et faisoient eux-mêmes des plaintes du peu d'incommodité qu'ils donnoient aux peuples pour la délivrance desquels ils publioient être venus.

Quant à la personne de ce Roi, on ne voyoit en ses actions qu'une sévérité inexorable envers les moindres excès des siens, une douceur extraordinaire envers les peuples, et une justice exacte en toutes occasions; ce qui lui concilioit l'amour de tous ceux qui le voyoient, et l'épandoit au loin en tous ceux qui oyoient parler de lui, et ce d'autant plus que l'armée de l'Empereur, déréglée, insolente, désobéissante à ses chefs, outrageuse envers les peuples, faisoit éclater davantage la vertu de leur ennemi.

La paix entre l'Empereur et lui se traitoit toujours cependant sans discontinuation à Dantzick, mais avec plus d'affection de la part du roi de Danemarck, qui en étoit l'entremetteur, que des parties intéressées.

Le roi de Suède faisoit des demandes que l'Empereur ne vouloit accorder. Il demandoit que l'Empereur éloignât ses armées de tout le cercle de Saxe, fît démolir toutes les forteresses qu'il avoit fait bâtir en la mer Baltique, ne tînt plus aucune garnison en tous ces pays-là, licenciât son armée de mer, et laissât libres les ports de la Germanie, comme ils l'avoient été auparavant;

Qu'il restituât les ducs de Poméranie, de Meckelbourg, d'Holstein, et tous les autres princes dépossédés; que s'ils avoient forfait contre l'Empereur et l'Empire, cela fût remis au jugement des électeurs et des autres ordres, et plusieurs autres demandes, moyennant lesquelles il promettoit de retirer ses gens de guerre de Stralsund.

Les ministres de l'Empereur ne pouvoient conseiller à leur maître, pour leur intérêt, de lui accorder toutes ces choses, et ils croyoient pouvoir facilement venir à bout du roi de Suède dès qu'ils auroient la paix avec le Roi; de sorte que les uns et les autres, demeurant fermes en leurs propositions qui étoient contraires, après qu'ils eurent traité trois ou quatre mois à Dantzick sans pouvoir convenir ensemble, la conférence fut rompue.

En ce temps Charnacé reçut réponse de Sa Majesté sur les difficultés qui s'étoient rencontrées en sa négociation d'alliance avec ledit roi de Suède. Elle lui manda, de Savoie où elle étoit, qu'il fît une instance pressante pour la conservation de la religion catholique dans les lieux que le roi de Suède occuperoit en Allemagne, et que ledit Roi non-seulement s'obligeât à la neutralité vers la ligue catholique, mais

qu'en outre il donnât une assurance par écrit qu'il n'entreprendroit rien contre le duc de Bavière et les alliés de ladite ligue, et qu'il représentât audit Roi que cela lui étoit avantageux, d'autant que par ce moyen on ôteroit tout sujet à ladite ligue de se joindre avec l'Empereur contre lui, et partant qu'il étoit nécessaire qu'il envoyât au plus tôt au Roi ladite déclaration pour la faire voir audit duc de Bavière, auquel néanmoins ledit Charnacé promettroit par écrit audit Roi de ne la remettre entre ses mains qu'il n'eût aussi reçu dudit duc une pareille déclaration, pour la mettre entre les mains dudit Roi au même temps que ledit duc recevroit la sienne.

Cette négociation ne réussit pas encore; et ce prince, élevé par ce commencement de prospérité, forma des difficultés nouvelles. Cependant le roi de Suède reçut à Stettin la réponse des électeurs à ses dernières lettres, par laquelle ils le convioient de traiter amiablement les différends qu'il avoit avec l'Empereur, lui déconseilloient la guerre, s'excusoient de ne lui avoir pas donné les titres qu'il désiroit, pource que ce n'étoit pas leur coutume d'en user ainsi, et répondoient par le menu à tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir.

L'Empereur lui écrivit aussi et lui commandoit, comme s'il eût été sujet de l'Empire, de mettre les armes bas, de sorte que le feu s'allumoit de jour à autre, le roi de Suède ajoutant une nouvelle plainte de ce qu'on lui commandoit comme à un sujet, et qu'il n'avoit pas un pouce de terre relevant de l'Empire. Il obtient de la ville de Stettin une contribution de cinquante mille risdales et autant du pays, puis

il part de Stettin, laisse la Poméranie, entre dans le Meckelbourg, pour réduire cette province en son obéissance, prend Damgarten et Rebnis, qui étoient sur le chemin dudit Meckelbourg, fait publier partout que les habitans eussent à venir à lui pour assister le parti de leurs princes, lesquels il venoit remettre en possession.

Walstein fut en ce temps-là déposé de la charge de général des armées impériales, une partie desquelles fut lors licenciée et jointe pour la plupart au parti du roi de Suède, ce qui lui facilita le moyen de faire de grands progrès dans la province de Meckelbourg.

Cependant, il pressoit fort les électeurs de Saxe et de Brandebourg de se déclarer pour ou contre lui; lesdits électeurs étoient irrésolus et n'osoient prendre parti. Charnacé les alla trouver pour les inciter à députer ouvertement au roi de Suède sur le sujet de sa venue en Allemagne, et de l'assurer secrètement de leurs bonnes intentions, qu'ils lui témoigneroient lorsqu'il en seroit temps, et qu'il seroit utile à lui et au public, pourvu qu'il ne les pressât point hors de saison, comme il faisoit, de se déclarer, et ne tournât ses armes vers leur pays ni vers ceux mêmes de la ligue catholique, mais plutôt vers la Silésie et les provinces héréditaires de la maison d'Autriche, ce qui seul pouvoit forcer l'Empereur à consentir à des conditions raisonnables de paix.

Il les convioit aussi à lever des troupes, sous prétexte de se défendre des Suédois, qui étoient proche d'eux, dont l'Empereur ne se pourroit offenser, et néanmoins en recevroit quelque crainte et en viendroit plus facilement à la raison; et que, lorsqu'ils

auroient levé des troupes suffisantes, ils demandassent la paix à l'Empereur et lui fissent connoître, sans le dire, que, s'il ne la faisoit, ils l'y contraindroient, ce qu'ils ne devoient jamais espérer d'obtenir, s'ils laissoient ruiner ou maltraiter le roi de Suède et passer l'occasion des offres du Roi, et les diverses rencontres présentes qui étoient toutes à leur avantage; et enfin il les convia fort de s'unir tout de bon avec les princes et États catholiques pour obtenir la paix, qui étoit également importante aux uns et aux autres, et à toute la chrétienté.

Brandebourg entra d'abord dans ces pensées, qu'il trouvoit justes et utiles; Saxe y eut plus de peine, et remit à exécuter toutes ces choses après qu'il auroit tenu une diète avec tous les princes protestans et villes anséatiques, pour les faire résoudre au même dessein; ce qui étoit un peu long, ladite diète ne se pouvant tenir que l'année suivante. Aussi Brandebourg n'attendit-il pas ce temps-là, mais se déclara pour les Suédois dès cette année incontinent après.

En même temps, la paix fut arrêtée par nos ambassadeurs avec l'Empereur, à des conditions bien éloignées du pouvoir que le Roi leur avoit donné, ce qui fit concevoir audit Roi et aux princes qui se vouloient allier avec lui un soupçon que Sa Majesté les voulût abandonner, pource que le sieur Léon, son ambassadeur, et le père Joseph, épouvantés de la nouvelle qu'ils avoient reçue de l'extrémité de la maladie du Roi, avoient accordé au premier article que Sa Majesté n'assisteroit de secours, de conseil, d'argent, d'armes, de munitions, et en quelque autre manière que ce fût, ceux qui étoient lors ou qui à

l'avenir seroient déclarés ennemis de l'Empereur et de l'Empire.

Cet article et quelques autres furent dès lors soigneusement envoyés par les Espagnols par toute l'Allemagne, pour à quoi remédier Sa Majesté écrivit de Roanne à Charnacé, le 22 octobre, qu'il témoignât de sa part au roi de Suède et à tous les autres princes ses alliés, qu'il ne les vouloit point abandonner, mais qu'au contraire son intention étoit de les assister plus que jamais, et observer religieusement ses anciennes alliances, et particulièrement celle qu'il avoit faite avec le roi de Suède, à laquelle il n'y auroit jamais aucun manquement de la part de Sa Majesté, d'autant plus qu'elle le jugeoit absolument nécessaire pour empêcher les desseins de ceux qui n'avoient pour but que leur accroissement au préjudice de tous les autres princes de l'Europe.

Ces ombrages étant levés, Charnacé arrêta, à la fin de l'année, le traité avec le roi de Suède, auquel le Roi donna, pour le reste de cette année, 300,000 livres seulement et 1,000,000 de livres pour chacune des autres, outre les 400,000 livres que les Vénitiens lui fournissoient tous les ans; il donna aussi la déclaration de la neutralité qu'il vouloit observer avec le duc de Bavière et la ligue catholique, pourvu qu'ils fissent envers lui le semblable de leur part.

Retournons en France pour finir cette année par la plus étrange révolution qui fut jamais, et la moins espérée, non-seulement comme n'ayant aucun fondement, mais même étant toutes les raisons au contraire.

Le Roi avoit, avec une générosité, non de ce temps, mais des siècles anciens, entrepris avec justice

la défense d'un prince né son sujet, contre la finesse infidèle d'Espagne et les forces de l'Empire qu'elle y employa, trompant la sincérité de l'Empereur. Dieu lui en donne un si heureux succès, qu'en toutes les rencontres son armée est victorieuse.

Il fait lever le siége de Casal, rendre Mantoue, protège si glorieusement et puissamment son sujet, qu'il lui conserve la vie, les biens et l'honneur, mais avec une manière si adroite et pleine d'honneur, que les Espagnols, qui ont commencé la noise, espérant s'en avantager et prendre quelque part aux dépouilles du duc de Mantoue, n'en reçoivent aucun profit, mais au contraire ont le déplaisir de voir que le duc de Savoie reçoit le partage que le Roi lui a promis dès le commencement; et eux seuls, qui se pensoient servir comme d'un manteau des prétentions du duc de Savoie, pour usurper tous ses Etats, sont les seuls de tous les prétendans qui n'y profitent de rien.

Non-seulement l'Italie, mais toute la chrétienté, ravie d'une action si magnanime, reconnoît le Roi pour restaurateur de la liberté commune, et le puissant protecteur des princes foibles contre la violence des plus puissans.

Le cardinal est celui dont Dieu se sert pour donner ses conseils à Sa Majesté, auxquels ses ennemis mêmes ne s'osent pas opposer publiquement. Ils s'y opposent en secret par cabales traîtresses. Il faut avec une dextérité merveilleuse démêler toutes ces fusées; le cardinal est seul à y coopérer avec le Roi; il y expose sa vie, et, par des soins continuels, y consomme sa santé, méprisant son propre bien et toutes les choses du monde, pourvu qu'il fasse sortir glo-

rieusement son maître de cette entreprise, comme Dieu enfin lui donna la grâce de faire.

Après tout cela, la Reine-mère, à laquelle ses services étoient communément rendus avec le Roi, l'éloigne de sa bonne grâce, et, au lieu de la reconnoissance qui lui en étoit due, le paie d'une ingratitude inouïe.

Bien qu'elle ait part à la gloire qu'il a procurée au Roi, elle n'en prend pas au ressentiment, mais au contraire le traite comme s'il l'eût desservie, et s'il méritoit autant de punition d'avoir bien servi qu'il en mérite de récompense; et le traitement que les ennemis lui eussent pu faire, il le reçoit de la mère même de Sa Majesté.

Nous avons raconté ci-devant que, pour plusieurs raisons, desquelles la principale étoit que, pour remédier aux soupçons que l'envie et la malice des hommes jetoient dans l'esprit de la Reine, il avoit été obligé de partir, peu après le Roi, de Saint-Jean-de-Manrienne, pour aller trouver Leurs Majestés à Lyon, où il arriva le 22 août.

A son arrivée, il trouva que le temps que sa fidélité, son courage et sa vertu, lui avoient fait employer si heureusement à la gloire de son maître, l'envie, la jalousie et la malignité de ses ennemis, l'avoient employé à le détruire dans l'esprit de la Reine, pour lui ravir tout l'espoir de son travail. Il la trouve changée et en ignore la cause, parce qu'il est témoin à lui-même de sa sincérité, sait comme les choses se sont passées, et ne peut assurément reconnoître duquel des détours infinis de la droiture de la vérité ses ennemis se sont servis pour s'emparer de l'esprit de la Reine à son préjudice.

Il en soupçonne quelques-uns, il en découvre quelques autres, il essaie de remédier à tout par bonnes et solides raisons, et apporte enfin tant de lumière à tous les nuages dont ces esprits de ténèbres avoient offusqué l'esprit de la Reine, qu'il les dissipe et convainc son entendement; mais il ne peut persuader sa volonté, tant ils l'avoient aliénée de lui, que l'aveuglement étoit de l'entendement passé en elle, et ainsi étoit incapable de pouvoir plus recevoir de guérison.

Néanmoins elle feint être satisfaite, soit de honte de ne pouvoir contredire aux raisons convaincantes qui lui sont apportées, soit que, par ce déguisement, elle espère de pouvoir plus certainement venir à bout de sa volonté, et opprimer avec tant plus de facilité son serviteur, que moins il s'en donnera de garde; elle le regarde de bon œil, reçoit ses devoirs et ses respects à l'ordinaire, lui témoigne autant de bienveillance qu'elle fit jamais, lui parle avec autant d'apparence de confiance comme si elle la l'y avoit entière.

Elle part de Lyon (1), il l'accompagne en son voyage jusqu'à Paris; il n'y a honneur qu'il ne rende à sa personne, ni soin qu'il ne contribue à ce que tous les siens, chacun selon sa condition, soient logés et traités selon qu'ils le peuvent désirer; mais à son arrivée à Paris sa dissimulation ne peut durer davan-

(1) *Elle part de Lyon :* Ce fut dans cette ville que la ruine de Richelieu pensa être consommée. Le Roi étoit dangereusement malade, et les deux Reines, qui le soignoient, employoient tous leurs efforts pour l'irriter contre son ministre. Celui-ci se crut perdu, et voulut se retirer dans Avignon. Louis XIII, qui se croyoit mourant, recommanda Richelieu au duc de Montmorency, qui promit de lui donner asile dans son gouvernement de Languedoc.

tage, l'apostume crève, sa mauvaise volonté paroît, et à peine a-t-elle loisir de voir le Roi qu'elle lui déclare, le 10 novembre (qui depuis a été appelé *la journée des dupes*), qu'elle ne veut plus aimer le cardinal, ni le voir en sa maison, ni aucun de ses parens ou amis, auxquels elle donne incontinent congé, et non-seulement à eux, mais jusqu'au moindre de ses officiers qui lui avoient été donnés de sa main.

Elle passe outre, elle refuse au Roi de se trouver dans ses conseils tandis que le cardinal y assistera, et nulle prière du Roi ne la peut détourner de cette volonté.

Le cardinal de Bagny y est employé, mais en vain; des promesses lui sont faites de sa part par quelques-uns des siens, mais elles furent sans effet.

Le père Suffren, son confesseur, n'y fit pas davantage que les autres. Elle crut que le Roi l'abandonneroit, et que son autorité particulière de mère, et la piété et l'honneur que le Roi lui rendoit comme son fils, prévaudroient au soin public que, comme roi, il doit avoir de son Etat et de son peuple. Les esprits trompeurs qui l'avoient déçue le lui persuadoient; mais Dieu, qui tient en sa main le cœur de ce prince, en disposa autrement : Sa Majesté, voyant qu'à quelque prix que ce fût elle vouloit le priver d'un serviteur qu'il avoit éprouvé si utile, se résolut de le défendre contre la malice de ceux qui la portoient à ce mauvais dessein, prend congé d'elle, va à Versailles (1),

(1) *Va à Versailles :* Louis fut quelques momens incertain sur le parti qu'il prendroit. Ayant demandé à Saint-Simon son favori, dévoué au ministre, ce qu'il pensoit de la conduite de la Reine-mère, « sire, « lui dit-il, je crois être dans un autre monde; mais enfin vous êtes le

commande au cardinal de le suivre, quelque instance qu'il lui fît de lui permettre de se retirer pour ne point déplaire à la Reine sa mère, et mande au garde des sceaux de Marillac de le venir trouver.

Le garde des sceaux, qui, sur le bruit du grand éclat qu'avoit fait la Reine, et la créance qu'il avoit que le cardinal eût obtenu son congé et s'en alloit coucher à Pontoise, pensoit avoir gagné la partie, s'en alla, dès le jour même, à Glatigny, proche de Versailles; le soir, à son coucher, il reçut la désagréable nouvelle que le cardinal étoit auprès du Roi, qui non-seulement lui avoit fait bonne chère, mais l'avoit logé en une chambre au-dessous de la sienne, et le matin à son réveil en reçut une qui lui fut d'autant plus fâcheuse qu'elle étoit plus éloignée de son espérance, qui fut que Sa Majesté lui envoya faire commandement de lui renvoyer les sceaux, et lui donna des gardes pour s'assurer de sa personne.

Et parce que la cabale qui troubloit l'Etat étoit tramée par lui et le maréchal son frère, et que ce n'étoit rien d'arrêter l'un si l'autre demeuroit libre, principalement ayant en main les forces du Roi en Italie, Sa Majesté envoya au maréchal de Schomberg un ordre exprès pour se saisir de sa personne (1); ce

« maître. — Oui, je le suis, répondit le Roi, et je le ferai sentir. » Il partit pour Versailles, et dit au cardinal de La Valette : « M. le car-« dinal a un bon maître; allez lui faire mes complimens, et dites-lui que « sans délai il se rende près de moi. »

(1) *Pour se saisir de sa personne :* On trouve dans les mémoires de Puységur des détails très-curieux sur l'arrestation de Marillac. Ce général attendoit avec impatience la nouvelle de la disgrâce de Richelieu, lorsque Lépine, huissier du cabinet, porteur de dépêches, arriva à l'armée au moment du dîner des trois maréchaux. « Allons dîner, dit « le maréchal de La Force, nous lirons ensuite la dépêche chez M. de

qu'il fit avec beaucoup de dextérité et non moins de surprise de la part dudit Marillac, qui, le soir précédent, avoit reçu une dépêche de son frère qui lui donnoit avis de la disgrâce du cardinal.

« Marillac qui est en jour. » Le maréchal de Schomberg, plus impatient, ouvrit le paquet dans l'embrasure d'une fenêtre, et les premiers mots qui frappèrent ses yeux, furent cette apostille écrite de la main du Roi : « Mon cousin, vous ne manquerez pas d'arrêter le maréchal de Marillac : « il y va du bien de mon service et de votre justification. » Schomberg, frappé d'étonnement, invita tout le monde à passer dans la salle à manger, et déclara qu'il ne dîneroit pas. Rentré dans son cabinet, il communiqua l'ordre à Puységur, et tous deux furent fort embarrassés de l'exécution, parce que Marillac étoit de jour, et avoit à sa disposition sept mille hommes dévoués qu'il avoit amenés de l'armée de Champagne. Ils firent appeler les capitaines des gardes dans la salle du conseil, et instruisirent le maréchal de La Force du contenu des dépêches. Quelques momens après, Marillac vint au conseil, et demanda que les capitaines se retirassent. « Non, dit Schomberg, il faut qu'ils soient présens « pour m'aider à exécuter les volontés du Roi. — Monsieur, poursuivit « La Force, je suis votre ami, vous n'en pouvez douter : je vous de- « mande comme tel que vous voyiez, et receviez les ordres du Roi sans « murmurer, sans vous emporter, et même avec patience; peut-être ne « sera-ce rien. » Schomberg lui montra l'apostille. « Monsieur, répondit « Marillac, il n'est pas permis à un sujet de murmurer contre son « maître, ni lui dire que les choses qu'il allègue sont fausses. Je puis « protester avec vérité n'avoir rien fait contre son service. La vérité « est que mon frère le garde des sceaux et moi avons toujours été ser- « viteurs de la Reine-mère, qu'il faut qu'elle ait du dessous, et que « M. le cardinal de Richelieu l'ait emporté contre elle et ses serviteurs. » Marillac, gardé dans son appartement, obtint la permission de voir son neveu le jeune d'Attichy, colonel d'un régiment d'infanterie. « Mon « neveu, dit-il, je vous ai envoyé chercher pour vous annoncer que le « Roi m'a fait arrêter prisonnier. Ne soyez pas en peine de moi; mais « souvenez-vous toujours que je vous ai commandé de servir fidèlement « le Roi, et de n'être jamais contre son service, quelque chose qui vous « puisse arriver. Je vous prie de dire à tous ces messieurs qui sont « venus de Champagne, et qui commandent les troupes que j'ai amenées, « de bien servir le Roi, et que s'ils ont jamais dessein de m'obliger et « faire plaisir, qu'ils ne m'en peuvent faire un plus grand que celui de « bien servir Sa Majesté. »

Sa Majesté, sans attendre davantage, donna aussi, dès le même jour, la charge de garde des sceaux au sieur de Châteauneuf, et remplit de la personne du sieur Le Jay celle de premier président du parlement de Paris, qui vaquoit depuis long-temps par la mort du sieur de Champigny.

Monsieur, à la première nouvelle qu'il eut de ce qui se passa, entre le Roi et la Reine-mère, à l'hôtel du Luxembourg sur le sujet du cardinal, alla trouver la Reine sa mère pour l'assurer de son service. Mais quand il vit les changemens si prompts que cet éclat produisit, et que le Roi prenoit en main la cause du cardinal comme la sienne propre, s'estimant plus offensé en la personne du cardinal que lui-même, il changea de pensée et alla trouver le Roi, désapprouva le procédé de la Reine sa mère, et protesta de ne se départir jamais des intérêts et des volontés de Sa Majesté, qui seroient toujours la règle des siennes.

Il promit aussi au cardinal de l'aimer et le défendre contre tous ceux qui, au préjudice de l'autorité royale, voudroient l'offenser; ce qui n'apporta pas peu de contentement à Sa Majesté, qui, pour le confirmer en cette résolution, sachant le pouvoir qu'avoient près de lui Puylaurens et Le Coigneux, et que la Reine sa mère les sollicitoit par promesse pour les gagner et attirer leur maître à son parti, donna au premier une somme notable pour acheter le duché d'Anville, et au second une charge de président à mortier, avec promesse de le faire promouvoir au cardinalat à la première occasion.

La Reine, bien qu'étonnée, et des changemens faits dans les charges, et de la volonté de Monsieur, qui

demeuroit dans le service du Roi, au lieu qu'elle avoit espéré qu'il seroit de son parti, et bien qu'elle vît que le Roi entreprenoit absolument la protection du cardinal, ne voulut toutefois se laisser vaincre en la résolution déterminée qu'elle avoit prise contre lui, quelques sollicitations que le Roi lui pût faire au contraire.

Toute la cour fait cabale, l'Espagnol s'en prévaut, les affaires d'Italie en reçoivent dommage, rien ne la peut émouvoir.

Et cette année, qui avoit commencé avec une conspiration si sainte de toutes les forces du royaume pour la gloire du Roi, finit par une division déplorable en la maison royale même, par l'ambition démesurée de deux frères qui avoient partagé en espérance le gouvernement de cet Etat, au préjudice de l'autorité royale, qu'ils mettoient sous le pied pour leur injuste et imaginaire agrandissement.

LIVRE XXII.

[1631] Nous avons fini le discours de l'année dernière par la déplorable division que des esprits factieux, méconnoissans, et plus attachés à leurs intérêts particuliers qu'à ceux du public, avoient jetée en la maison royale; nous verrons en la suite, et aux effets qu'elle a produits, combien il est difficile de remédier aux maux que la vanité inconsidérée et les passions violentes des hommes causent dans les États.

Le Roi avoit fait arrêter le maréchal de Marillac et son frère, qui avoient été les principaux boute-feu qui avoient animé l'esprit de la Reine contre le cardinal, et les esprits les plus dangereux pour conduire la trame que l'on avoit ourdie contre lui; mais ils n'étoient pas seuls, il en restoit beaucoup d'autres auprès de la Reine, qui, bien qu'ils n'eussent pas tant d'artifice, en avoient toutefois assez, et non moins de mauvaise volonté qu'eux, et plusieurs qualités particulières qui les rendoient puissans pour entretenir toujours ce mal à un point qu'il fût incapable de guérison.

Les princesses de Conti et les duchesses d'Ornano et d'Elbeuf étoient les principales, toutes trois de la maison de Lorraine, que l'expérience a fait voir n'être pas amie de l'autorité royale, et qui partant ne l'est pas du cardinal, qui, dès qu'il entra dans l'administration des affaires, fit profession ouverte de la vouloir rétablir en sa dignité, dont le malheur des siècles passés l'avoit fait déchoir.

Les deux premières encore avoient une haine particulière contre le cardinal, à cause de l'intérêt de M. de Guise qui s'étoit déclaré son ennemi, et la troisième pour le sujet de M. de Vendôme.

Ces trois princesses tiroient après elles plusieurs grands et galans de la cour, les uns par amour(1), les autres par une prétention imaginaire qu'ils profiteroient du débris de la fortune du cardinal, et en recueilleroient une partie de l'autorité, les autres par la légèreté ordinaire des courtisans, qui leur fait désirer le changement à cause de l'ennui qu'ils ont des choses présentes.

Mirabel, ambassadeur d'Espagne, aussi habile que malintentionné, s'étoit mis secrètement de la partie, et, abusant de l'esprit de la Reine régnante, la faisoit, sous divers prétextes spécieux, unir avec la Reine-mère, et préférer sa volonté à celle du Roi.

Ces trois princesses assiégeoient continuellement l'esprit de la Reine-mère, et, à l'imitation des sieurs de Luynes, qui ne laissoient jamais le Roi à aucune heure du jour que l'un des trois frères ne fût auprès de lui, elles ne perdoient jamais la Reine de vue, et toujours quelqu'une d'entre elles la gardoit; et d'autant plus qu'elles craignoient que si la Reine venoit à être désabusée de leurs tromperies, et se remettoit bien avec le cardinal, elle diroit au Roi et à lui toutes les ruses et artifices dont elles s'étoient servies contre lui au mépris et au préjudice du bien de l'État, d'autant plus s'efforçoient-elles d'entretenir la Reine en sa mauvaise volonté, et n'y avoit raison imaginaire et

(1) *Les uns par amour*: Le maréchal de Bassompierre aimoit la princesse de Conti; il l'avoit même épousée en secret.

prétexte, pour faux qu'il fût, qu'elles n'employassent à ce sujet.

Elles lui représentoient qu'on l'avoit voulu faire passer pour une personne indifférente à toutes choses, et, qui plus est, incapable d'avoir aucun sentiment ni d'injures ni de bienfaits ;

Qu'elle devoit en cette occasion si importante démentir cette créance, et faire voir à tout le monde qu'elle savoit courageusement tirer raison du tort qu'elle recevoit, comme elle récompensoit libéralement le service qu'on lui rendoit ;

Qu'il y va de son honneur et de sa dignité de l'emporter contre lui dans l'esprit du Roi ; que si elle ne le fait elle sera méprisée des peuples, et augmentera l'autorité et l'estime du cardinal par la diminution de la sienne ; qu'enfin elle gagnera pourvu qu'elle persiste ;

Qu'elle l'a offensé à un tel point qu'il ne l'oubliera jamais ; qu'il s'est vu à la veille de sa ruine, et voudra assurément se garder de pouvoir tomber en même péril, et partant qu'il n'aura jamais autorité qu'il n'emploie pour essayer de l'éloigner d'auprès du Roi.

Toutes ces raisons imaginaires et fausses, que leurs vrais intérêts et passions leur suggéroient pour entretenir la Reine dans son mal, eurent assez de force pour empêcher l'effet de tous les soins que le Roi et le cardinal prirent pour l'en tirer ; car le sieur de Bullion lui représentant, comme son serviteur particulier, que le vrai tempérament qui se pouvoit raisonnablement apporter en cette affaire étoit que le cardinal ne se mêlât point de sa maison ni de ce qui la concernoit, mais qu'elle trouvât bon qu'il assistât

au conseil avec elle, elle lui avoua que cela étoit vrai, mais qu'elle ne vouloit pas qu'on l'emportât par autorité sur elle, et qu'on l'étrangleroit plutôt que de lui rien faire faire par force.

Le père Suffren, son confesseur, et qui, en cette qualité, étoit l'organe le plus propre pour la disposer à la réconciliation, fut premièrement employé à cette fin; mais la malice des esprits qui étoient près de cette princesse, ne trouvant rien à redire, ni en la piété de cette personne, ni aux justes raisons qu'il apportoit, prirent le prétexte de sa simplicité pour éluder la force de ses persuasions.

A ce défaut, on eut recours au cardinal Bagny pour voir si l'autorité de son entremise pourroit faire ce que n'avoit pu la piété du premier.

Elle promit au Roi, en présence dudit cardinal et du père Suffren, qu'elle assisteroit dorénavant aux conseils, et souffriroit d'y voir le cardinal comme les autres indifféremment; mais sa promesse ne fut suivie d'aucun effet, son esprit étant si aigri qu'elle n'eut pas ce pouvoir sur elle-même.

Le maréchal de Schomberg, qui étoit revenu d'Italie à la fin de l'année précédente, et avoit acquis la réputation d'être homme sincère et désintéressé, espérant en cette considération pouvoir gagner quelque chose sur son esprit, lui en parla plusieurs fois, et lui représenta qu'outre le tort qu'elle faisoit au Roi et à l'État, elle s'en faisoit encore à elle-même et à son propre contentement.

Le Roi même, comme celui qui avoit le plus de part en toutes ces choses, et qui devoit avoir plus d'autorité vers elle, y ajouta le poids de ses prières très-

instantes qu'il lui réitéra plusieurs fois, mais tout cela fut vain; plus elle étoit priée et sollicitée, plus elle étoit affermie en sa résolution : tous ces offices étoient affoiblis par les mauvais esprits qui avoient causé son mal, et, par leur malice, tournoient en venin tous les remèdes qu'on y avoit apportés, lui faisant croire que toutes ces instances si pressantes ne lui étoient faites qu'à dessein de la tromper.

Dès lors qu'elle disgracia le cardinal, Monsieur, qui étoit d'intelligence avec elle, témoignoit ouvertement à tout le monde qu'il ne le vouloit point voir en considération de la Reine sa mère.

Le Roi parla à Monsieur du cardinal, en sorte que lui témoignant grande chaleur pour lui, et lui déclarant ouvertement qu'il le vouloit protéger, Monsieur promit audit cardinal, en présence du Roi, assez froidement qu'il ne devoit rien craindre de lui. On estime que Monsieur fut porté à donner cette parole par la Reine, qui espéroit que cela faciliteroit l'éloignement du cardinal, qui désiroit se retirer de la cour, tant il avoit de déplaisir d'être tombé en sa disgrâce.

Depuis, le Roi ayant arrêté le cardinal dans la cour, Le Coigneux et Puylaurens estimèrent à propos de profiter de l'occasion et faire leurs affaires.

Le cardinal de La Valette s'entremit de cet accommodement, et par son intervention et celle du sieur de Rambouillet, il fut arrêté que le Roi donneroit présentement une charge de président au parlement de Paris au Coigneux, le nommeroit au cardinalat, et poursuivroit l'effet de sa nomination; donneroit à Puylaurens la somme de 150,000 livres, lui promettant qu'au cas qu'il épousât une duchesse, il feroit

revivre en sa personne le duché, ou que s'il achetoit une terre qui fût duché, il le feroit recevoir en cette qualité; que Sa Majesté donneroit aussi 100,000 francs au sieur de Rambouillet.

Monsieur promettroit au Roi dépendance entière de ses volontés, un attachement particulier à son service, et qu'il feroit voir à tout le monde par ses paroles et par ses actions qu'il n'étoit pas seulement capable d'écouter aucune chose qui pût déplaire à Sa Majesté; qu'il promettroit et donneroit parole de prince à Sadite Majesté d'aimer, assister et protéger, selon les intentions du Roi, le cardinal en tout temps; promettroit de fermer la bouche à tous ceux qui lui en voudroient parler mal, leur témoignant ouvertement qu'ayant donné parole au Roi de l'aimer, il ne pouvoit rien souffrir qui fût à son désavantage; et qu'en effet il aimeroit et affectionneroit sincèrement ledit cardinal, et ne consentiroit ni n'adhéreroit jamais en rien qui lui fût préjudiciable, mais l'assisteroit en toutes occasions, même auprès de la Reine sa mère;

Que Le Coigneux et Puylaurens donneroient parole expresse au Roi, et ensuite au cardinal, de se gouverner en sorte auprès de Monsieur, que Sa Majesté recevroit l'effet des promesses ci-dessus; qu'ils promettroient faire connoître à tous ceux qui leur voudroient parler contre ledit cardinal, qu'ils étoient unis d'amitié avec lui, et ne vouloient rien faire à son préjudice; qu'ils promettroient encore de l'assister en tout et partout, remédier, et l'avertir de ce qui lui pourroit être préjudiciable, et vivre avec lui comme ses vrais amis; qu'ils apporteroient tout ce qui leur seroit possible, tant par Monsieur que par

eux, pour remettre ledit cardinal en la bienveillance de la Reine-mère.

Monsieur venant voir le Roi à Saint-Germain, lui promit formellement tout ce que dessus, donna sa parole à Sa Majesté de l'assister comme il est porté : les siens firent le même deux jours après avec tous les sermens imaginables, et ensuite ce qu'on leur avoit promis fut exécuté jusqu'à tel point que Le Coigneux eut actuellement la charge de président, et fut reçu au parlement, fut nommé au cardinalat avec dépêches qui en furent envoyées à Rome par courrier exprès.

Puylaurens eut un comptant de 50,000 écus, et le sieur de Rambouillet un autre de 100,000 francs.

Ensuite de cela, quinze jours ou trois semaines se passèrent, pendant lesquels ces messieurs témoignèrent être les plus contens du monde, comme en effet ils en avoient tout sujet.

La Reine-mère avoit beaucoup de déplaisir de se voir à la vue du monde abandonnée de Monsieur en sa mauvaise cause, tant pource que c'étoit un témoignage public du mauvais procédé qu'on lui faisoit tenir, que parce que son parti demeuroit foible, étant séparée de lui.

L'ambition des gens de Monsieur, qui ne pouvoit être rassasiée, comme toutes les affections vicieuses ne le peuvent être, pource qu'elles rejettent les bornes que la raison nous prescrit en toutes choses, lui donna jour de regagner Monsieur au grand préjudice de lui et de l'État.

Ils avoient contenu un temps Monsieur en son devoir, gagnés par les bienfaits extraordinaires du Roi;

mais Puylaurens commença bientôt à faire de nouvelles demandes, et Le Coigneux, qui étoit déjà en possession de la charge de président, ne se contenta plus de la promesse du cardinalat, mais vouloit que le Roi pressât Sa Sainteté de hâter une promotion hors de temps pour son sujet, ce que Sa Majesté ne pouvoit faire.

D'autre part, une femme intenta une action contre lui, comme ayant fait mourir sa fille, avec laquelle elle prétendoit qu'il avoit contracté mariage et en avoit eu des enfans, ce qui apportoit encore du retardement à sa promotion. Cela travailloit son esprit inquiet de soi-même et craintif, et lui fit soupçonner qu'on l'amuseroit de promesses vaines qui seroient sans effet. Un accident nouveau survint, qui le précipita entièrement : il sut, par Puylaurens, que madame de Verderonne sa tante lui avoit parlé pour le porter à prendre créance en M. le garde des sceaux, qui étoit son parent; il s'imagina qu'on les vouloit diviser, et qu'on avoit dessein de lui porter préjudice. Il en parla à Rambouillet et au cardinal de La Valette, qui lui firent connoître que le cardinal n'avoit point d'habitudes avec ladite dame de Verderonne, et que, par raison, il ne pouvoit avoir eu pensée de les diviser, vu que, trois jours auparavant, le Roi leur auroit-il donné cent mille pistoles pour après perdre le fruit de son argent.

Il témoigna demeurer content et satisfait, et dit clairement que le cardinal ne pouvoit avoir eu aucune connoissance du sujet de son soupçon, mais il ne put s'ôter de la fantaisie que le garde des sceaux n'eût eu ce dessein à son préjudice.

Cependant trois semaines se passèrent que son mal sembloit guérir; mais, au bout de ce temps, quelques intérêts de la cour ayant donné facilité à Puylaurens pour le dessein qu'il avoit d'être duc, le duc de Montmorency s'étant rendu facile à l'accommoder du duché d'Anville, Le Coigneux prit telle jalousie de ce qu'il voyoit que les ministres de l'Etat favorisoient cet accommodement, et avoient dessein de le faire réussir devant qu'il fût cardinal, pour, à son avis, par ce moyen détacher le sieur de Puylaurens de lui, entra dans une grande mélancolie, qui, étant de soi ingénieuse, lui donna lieu de penser au remède de rompre le cours de ce dessein qu'il s'imaginoit qu'on avoit.

Les ministres de l'Etat, étant avertis de la crainte de ce personnage, firent ce qu'il leur fut possible pour arrêter l'avancement qu'on donnoit à l'affaire dudit Puylaurens. Ils en parlèrent au Roi, qui, par sa prudence ordinaire, y apporta tout ce qui se put pour, avec adresse, ralentir le cours de cette prétention.

Comme il étoit à propos d'en user ainsi pour ne perdre pas Le Coigneux, il étoit nécessaire d'empêcher que ce qu'on faisoit en sa faveur ne fût connu, de peur de mécontenter Puylaurens, et ainsi en conservant l'un ne perdre l'autre.

Le secret fut recommandé autant qu'il fut possible en cette affaire, mais il ne fut pas si bien gardé par tout le monde, que Le Coigneux n'eût assez de lieu de donner ombrage à Puylaurens de son affaire, pour le porter à prendre tous deux résolution d'emmener leur maître, pensant tirer deux profits de sa retraite: l'un, d'assurer sa personne, qui étoit tou-

jours dans des appréhensions extraordinaires, lors même qu'il y en avoit moins de sujet; l'autre, de mettre Puylaurens en état qu'il ne pût être duc qu'il ne fût cardinal, l'un et l'autre ne se pouvant faire quand ils seroient éloignés de la cour, que par un traité auquel on marcheroit de même pied pour tous les deux.

Ils commencèrent lors à faire les mécontens, gagnèrent, par leurs artifices, l'esprit de Monsieur en faveur de la Reine, lui représentant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui à la cour, et commencèrent à faire des plaintes du mauvais traitement qu'on faisoit à leur maître.

Le cardinal leur fit demander quel il étoit, et ce que Monsieur pouvoit raisonnablement désirer, outre les avantages que le Roi lui avoit faits; à quoi, sans s'ouvrir, ils ne répondirent autre chose, sinon qu'on le traitoit de mépris; qu'on savoit bien comme on le devoit traiter pour lui donner satisfaction. Enfin le cardinal fut contraint de leur dire qu'il avoit trois maîtres, le Roi, la Reine-mère et Monsieur; qu'il les vouloit tous trois servir, mais chacun selon son ordre; que de donner au dernier ce qui étoit dû au premier il n'étoit pas raisonnable, et qu'il ne le feroit jamais.

Enfin leur témérité passa si avant qu'ils firent prendre résolution à Monsieur de se retirer de la cour, afin que la Reine y restant reçût et lui donnât des avis, et fomentât les cabales qui y étoient formées, cependant qu'eux, en étant dehors, sèmeroient des divisions dans les provinces et y feroient des soulèvemens.

A ce dessein, Monsieur demanda à la Reine sa

mère les pierreries de feu Madame, sa femme, qu'elle avoit entre ses mains et étoient de grand prix, et s'en alla, le 30 janvier, trouver le cardinal en son hôtel à Paris, fort accompagné, et lui dit qu'il trouveroit bien étrange le sujet qui l'amenoit là; que, tandis qu'il avoit pensé qu'il le serviroit, il l'avoit bien voulu aimer; maintenant, qu'il voyoit qu'il lui manquoit à tout ce qu'il lui avoit promis, il venoit retirer la parole qu'il lui avoit donnée de l'affectionner.

Le cardinal lui demanda, avec grand respect, en quoi il avoit manqué; il lui dit qu'il n'avoit rien fait pour M. de Lorraine, et que la façon avec laquelle il s'étoit gouverné n'avoit rien servi qu'à faire croire au monde qu'il avoit abandonné la Reine sa mère.

Le cardinal repartit qu'on lui avoit toujours dit qu'il verroit lui-même les droits de M. de Lorraine quand ses députés seroient venus, mais qu'ils ne l'étoient pas encore, et partant qu'il ne pouvoit avoir lieu de se plaindre. Monsieur lui dit qu'il n'étoit pas besoin de plus grands éclaircissemens. Sur cela, le cardinal ne lui repartit pas davantage, sinon qu'il seroit toujours son très-humble serviteur. Monsieur lui dit ensuite qu'il s'en alloit chez lui, et que si on le pressoit il se défendroit fort bien.

On lui avoit donné des conseils plus violens, mais ils étoient si contraires à la grandeur et à la générosité de sa naissance et à la bonté de son naturel, qu'il ne voulut pas les recevoir. De là il monta en carrosse et s'en alla en diligence à Orléans. Le cardinal en envoya donner avis au Roi qui étoit à Versailles, et en partit à l'heure même pour le venir voir, et l'assura de sa protection, sachant bien qu'il

n'y avoit personne qui lui voulût mal que pour les fidèles services qu'il lui rendoit.

Monsieur envoya, en partant, Chaudebonne vers le Roi avec une lettre de créance, pour lui faire ses excuses, dire les raisons qui l'en avoient empêché, et lui protester de son obéissance sans que rien l'en pût jamais séparer, tant ses conseillers étoient impudens, que, retirant actuellement Monsieur de l'obéissance due à Sa Majesté, ils lui faisoient affirmer et protester le contraire.

La Reine envoya aussi Villiers, son écuyer, au Roi, lui dire qu'elle avoit été bien étonnée quand elle avoit su le partement de Monsieur, dont auparavant elle n'avoit jamais ouï parler; que peu s'en étoit fallu qu'elle ne se fût évanouie; que Monsieur lui avoit mandé qu'il s'en alloit de la cour parce qu'il ne pouvoit plus souffrir les violences que le cardinal faisoit contre elle.

Comme le Roi lui témoigna qu'il trouvoit bien étrange cette retraite, et qu'il lui fit connoître qu'il avoit beaucoup de peine à croire qu'elle n'en sût rien, elle prit occasion de vomir feu et flammes contre le cardinal, et fit un effort nouveau pour le ruiner dans l'esprit du Roi, quoiqu'auparavant elle se fût obligée par serment de n'entreprendre plus aucune chose contre lui.

Monsieur a dit, depuis sa sortie, à plusieurs que le discours que le président Le Jay avoit fait à la Reine l'avoit fait résoudre à sortir. Le président Le Jay soutient n'avoir point tenu le langage qu'on dit, et en a assuré le Roi; donc le prétexte a été désigné expressément, et Monsieur ne le peut savoir que par la Reine, ou par quelqu'un de ceux qui la servent.

Le Roi témoigna à Chaudebonne trouver fort étrange la retraite de Monsieur, vu le bon traitement qu'il recevoit auprès de lui.

Chaudebonne parla fort civilement, et témoigna beaucoup de déplaisir de la résolution que Monsieur avoit prise.

Il pressa fort à ce que le Roi envoyât quelque personne de qualité vers Monsieur, pour empêcher, disoit-il, que son esprit ne se portât à plus grande aigreur, et ne prît des résolutions qui pussent apporter mécontentement et trouble; mais Sa Majesté n'estima pas qu'il fût de sa dignité, et qu'il y eût apparence d'envoyer faire un nouveau traité avec Le Coigneux et Puylaurens après qu'ils avoient si mal observé leur parole, qu'il avoit achetée si cher comme il avoit fait il n'y avoit que deux mois.

Le Roi donc se contenta de renvoyer ledit Chaudebonne, avec force assurances de sa bonne volonté, vers Monsieur, auquel elle écrivit qu'elle eût été bien aise de recevoir de ses nouvelles si c'eût été sur un autre sujet que celui qui lui avoit donné lieu de lui écrire, ce qui l'avoit surpris d'autant plus qu'il savoit bien que le traitement qu'il avoit reçu auprès de Sa Majesté ne l'avoit point dû porter à s'en éloigner; qu'il se promettoit qu'il jugeroit bien qu'il avoit pris une mauvaise résolution, et s'assuroit que, lorsqu'il le connoîtroit, il trouveroit Sa Majesté disposée à lui rendre des témoignages de son affection.

Le cardinal pria Chaudebonne d'assurer Monsieur de son très-humble service, et lui témoigner que, quoi qu'il pût faire contre lui, il ne laisseroit pas de se conserver l'affection très-sincère, pour lui en

rendre des preuves où il estimeroit le pouvoir faire utilement. Il le pria aussi de dire au Coigneux et à Puylaurens, de l'affection desquels il avoit assuré particulièrement ledit cardinal, qu'il demeureroit avec eux dans les mêmes termes où le Roi et Monsieur avoient témoigné désirer qu'ils fussent.

Chaudebonne s'en alla avec bonne espérance, à son dire, de voir les choses bientôt accommodées, et revint, huit jours après, avec une lettre de Monsieur, par laquelle il témoignoit s'étonner que le Roi condamnât sa retraite de la cour; qu'il lui avoit semblé prendre la voie la plus respectueuse qu'il eût pu choisir pour mettre sa réputation à couvert, sans préjudicier au bien des affaires de Sa Majesté, ainsi que lui diroit plus particulièrement ledit Chaudebonne; la créance duquel consista en fort belles paroles qui n'aboutirent en effet qu'à civilités. Il pressa toujours qu'on envoyât quelque personne de qualité vers Monsieur, mais le Roi ne l'estima pas à propos, pour les mêmes raisons rapportées ci-dessus.

Sa Majesté continua toujours à lui parler fort civilement de la personne de Monsieur, son frère, et à lui témoigner grand déplaisir des mauvais conseils qu'on lui donnoit, qui, l'éloignant de sa personne, l'éloignoient de son propre intérêt. Il le convia de l'y faire penser, et lui témoigna grand désir de le voir au lieu où il devoit être, et manda à Monsieur qu'il ne pouvoit ne pas savoir gré à Sa Majesté de ce qu'elle avoit trouvé à redire à son partement de la cour, puisque l'affection qu'elle lui portoit en étoit la principale cause, et que la même affection le portoit à lui témoigner que, quoi qui fût arrivé, cela n'altére-

roit point le désir qu'elle avoit et auroit toujours de lui faire sentir par effets que personne ne l'aimoit plus que lui.

Le cardinal donna encore audit Chaudebonne les mêmes assurances qu'il avoit fait le passé, le priant de représenter aux Coigneux et Puylaurens que le vrai lieu où ils devoient être étoit auprès du Roi, où ils trouveroient autant de sûretés et d'avantages qu'ils avoient fait jusqu'alors.

Tout cela étoit inutile; le mal ne se pouvoit guérir tandis que la source, qui en étoit en l'animosité de la Reine-mère, demeuroit vive et ne tarissoit point.

Aussi Sa Majesté la sollicitoit sans cesse, par tous les moyens imaginables, de quitter les mauvaises impressions qu'on lui avoit données, et de retourner à vivre avec lui comme elle avoit fait par le passé; mais les mauvais esprits qui avoient crédit auprès d'elle l'entretenoient toujours en la mauvaise volonté qu'ils lui avoient fait concevoir.

Enfin rentrant en eux-mêmes, ne pouvant cacher à leur propre conscience le tort qu'ils avoient, et craignant celui que tout le monde leur donneroit, de refuser, avec tant d'opiniâtreté, de condescendre aux justes prières de Sa Majesté, ils se résolurent de feindre que la Reine avoit volonté de s'y porter, et proposèrent pour cet effet quelque accommodement apparent, sous prétexte duquel ils pussent tromper les peuples, Sa Majesté et son État.

Pour cet effet, le jour de devant que le Roi partît pour aller à Compiègne, où il alloit pour tirer ladite Reine sa mère hors de Paris, qui étoit la source des mauvais conseils qui lui étoient donnés journelle-

ment, et le lieu le plus propre pour les cabales qui se faisoient contre l'Etat, Vautier, médecin de la Reine, manda au maréchal de Schomberg qu'il voyoit quelque bonne disposition dans l'esprit de la Reine de se raccommoder avec Sa Majesté, pourvu qu'on ne lui parlât point du rétablissement de ceux de la maison du cardinal qu'elle avoit éloignés d'elle.

Le maréchal répondit qu'il ne jugeoit pas qu'il se rencontrât en cela aucune difficulté; que le cardinal avoit souvent dit au Roi, au père Suffren et à lui-même, que tant s'en faut qu'il voulût faire instance du rétablissement des siens, qu'il prioit qu'on n'en parlât jamais.

Quant au moyen de rétablir la première confiance tant désirée entre Leurs Majestés, il savoit que le cardinal y travailleroit avec passion, et qu'il lui en parleroit dès qu'il seroit à Compiègne.

Le Roi y étant arrivé, et la Reine l'ayant suivi peu de jours après, ledit maréchal envoya, par la permission de Sa Majesté, prier Vautier de le venir trouver, et lui dit que le Roi ne désiroit rien si ardemment au monde qu'une parfaite réconciliation avec la Reine sa mère; que pour y parvenir sans feinte, et sans qu'il y eût rien à y désirer davantage, il falloit que Leurs Majestés rentrassent en une entière confiance l'une avec l'autre, comme elle étoit auparavant; que la Reine reçût les soumissions du cardinal, qui ne souhaitoit autre chose d'elle que l'honneur de ses bonnes grâces, et qu'on pourvût à ce qui seroit jugé nécessaire pour prévenir les brouilleries dont l'Etat étoit menacé; qu'elle y assistât le Roi de ses bons avis, honorant de sa présence ses

conseils, comme elle avoit accoutumé, Sa Majesté n'y voulant, sans elle, rien faire à l'avenir, non plus que par le passé.

Qu'afin que la confiance fût entière, il étoit nécessaire que la Reine assurât le Roi, par toutes les voies qu'il désireroit, et même par écrit, qu'elle ne vouloit jamais avoir d'autre pensée que celle du bien de son Etat, pour lequel elle contribueroit tout ce qui dépendroit d'elle, et abandonneroit toutes les personnes que le Roi jugeroit coupables contre son service, tant dedans la cour que dehors, avec assurance toutefois que cela ne s'entendoit point de ceux qui étoient de sa maison.

La proposition de cet écrit avoit été faite premièrement par le père Suffren: Vautier en reconnut lui-même la justice, et dit qu'il croyoit que la Reine ne pouvoit refuser d'y consentir; qu'il l'alloit trouver à l'heure même, et qu'il espéroit de rapporter le lendemain au maréchal une réponse d'elle qui lui seroit agréable.

Cette réponse fut que la Reine avoit volonté de se remettre bien avec le Roi; qu'elle étoit bien aise qu'on ne lui parlât point du rétablissement des parens et amis du cardinal dans sa maison, mais que de plus assister dans les conseils, c'étoit chose qu'elle ne vouloit point faire; quant à l'écrit, qu'il ne lui en avoit osé parler.

Le maréchal lui dit que ces paroles si générales, et qui ne concluoient rien, étoient peu correspondantes à la grande affection que le Roi avoit témoignée de rentrer en une parfaite confiance avec elle, et donnoient un soupçon raisonnable qu'il demeuroit en-

core en elle quelque reste de mauvaise volonté ; qu'il étoit nécessaire qu'elle parlât plus franchement et, déclarât plus ouvertement ses intentions, si elle ne vouloit que les choses restassent au même état auquel elles étoient.

Vautier retourna trouver la Reine, et le même jour rapporta au maréchal, pour toute réponse, qu'elle ne lui en avoit point fait, et qu'il le prioit qu'on lui donnât deux jours pour travailler en son esprit, sur lequel il espéroit de gagner quelque chose.

Le maréchal reconnut bien que ce terme qu'il demandoit étoit pour avoir des nouvelles de Paris, étant chose inouïe qu'il faille du temps pour persuader les personnes en un bien si certain et si manifeste que celui dont il s'agissoit, et dit à Vautier qu'il prévoyoit bien, à son grand regret, que tout iroit de mal en pis, et qu'enfin le soin de l'État obligeroit le Roi à penser fortement aux remèdes du mal qui alloit s'augmentant.

Le lendemain, il rapporta au Roi, dans son conseil, ce qui s'étoit passé entre eux, dont il fut fort étonné ; néanmoins, ne se rebutant point encore, et espérant qu'enfin l'esprit de la Reine sa mère se laisseroit désabuser, commanda audit maréchal et au garde des sceaux de Châteauneuf de l'aller trouver, et de lui faire de sa part les mêmes propositions qui avoient été faites à Vautier pour les lui dire, et la conjurer de lui vouloir plus franchement et plus clairement faire savoir ses intentions.

Ils lui représentèrent toutes les raisons qu'ils crurent pouvoir émouvoir son esprit et le rappeler à la volonté de Sa Majesté, et la supplièrent de considérer

que, si la division qui avoit paru depuis quelque temps ne cessoit, non-seulement en effet, mais en apparence encore, et que tout le monde n'eût occasion de croire par ce qui paroîtroit que l'esprit du Roi et le sien ne fussent qu'un, et que leurs pensées et leurs avis fussent les mêmes, il seroit impossible que les affaires pussent bien aller, et que l'on pût apporter remède aux désordres qui avoient pris pied dans le royaume.

Mais, quoi qu'ils lui pussent dire, elle persista à ne vouloir entrer dans les conseils du Roi, et refusa de donner au Roi les assurances qu'il requéroit d'elle, nonobstant que le père Suffren, comme nous avons dit ci-dessus, l'eût proposé et jugé raisonnable.

Le rapport ayant été fait au Roi de cette opiniâtreté de la Reine à ne vouloir condescendre à la juste et nécessaire prière qu'il lui faisoit, Sa Majesté connoissant l'importance de cette affaire, et le péril auquel elle exposoit son Etat, assembla son conseil pour délibérer des moyens plus convenables qui pouvoient porter remède à ce mal.

Après que tous les autres eurent parlé, le cardinal s'excusa de dire son avis en cette affaire, en laquelle il pouvoit sembler à quelques-uns être intéressé; néanmoins le Roi le lui ayant commandé absolument, il fut obligé de lui représenter les considérations suivantes :

Que l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre et la Savoie, ayant été maltraités du Roi avec raison, avoient une extraordinaire envie contre les prospérités de la France, ce qui faisoit qu'ils n'avoient autre but que de troubler son repos et interrompre le cours de sa

bonne fortune; qu'ils l'avoient fait jusques ici, et par guerre ouverte et par grandes intelligences dans la cour;

Que la Reine-mère, la Reine sa fille et Monsieur, étoient mécontens et unis dans leur mécontentement; que le parlement et les peuples se prévaloient de ce mécontentement pour procurer leurs avantages aux dépens de l'autorité du Roi;

Que beaucoup de grands s'intéressoient en cette union selon qu'ils jugeoient y pouvoir faire leurs affaires; que les cabales de la cour, des femmes et des Anglais, avoient mis, il y avoit peu d'années, toute la France en feu; que la cabale présente étoit plus puissante dans la cour que n'étoit celle-là; que la qualité et le nombre des femmes étoit plus grand; que l'Espagne, plus puissante que l'Angleterre, y étoit mêlée; que tous les ambassadeurs avertissoient qu'elle agissoit puissamment; qu'il y avoit des preuves assurées qu'elle envoyoit de l'argent, ce qui étoit de soi assez aisé à croire, puisque Monsieur a avoué qu'à sa première sortie de la cour elle lui en avoit offert; qu'elle agissoit au dehors, empêchant la paix, et dans la cour, par cabales ouvertes et puissantes; que le duc de Lorraine travailloit à même fin, Mazarin en avoit donné une preuve assurée, déclarant qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour troubler la paix en Allemagne; que ceux de la maison de Guise travailloient sur ce même projet; que les parlemens, cours souveraines et communautés, étoient excitées;

Que Biscarat, que le maréchal de Marillac avoit mis dans Verdun, lui ayant donné sa nièce en mariage, n'avoit pas voulu remettre la place entre les

mains du Roi, espérant, par ce moyen, faciliter la délivrance du maréchal;

Qu'on le portoit puissamment à persister en sa rébellion;

Qu'on semoit des bruits contre la santé du Roi et sa réputation;

Que toutes ces choses se faisoient sous l'ombre du mécontentement imaginaire et de la cabale des Reines; que, tandis que les étrangers verroient pouvoir agir dans la cour, et Monsieur hors d'icelle en attente d'une occasion favorable pour lui, ils tâcheroient, de leur côté, à troubler les affaires du Roi autant qu'ils pourroient; et comme ils se confirmeroient en leurs mauvais desseins contre la France, par les cabales qui sont dans la cour, lesdites cabales prendroient force du soutien qu'ils sauroient avoir des étrangers, soit par intelligence expresse qu'ils auroient avec eux, soit généralement parce que lesdits étrangers s'opposeroient d'autant plus hardiment aux desseins de la France, qu'ils la sauroient troublée par divisions intérieures; qu'ainsi il seroit impossible et de faire la paix au dehors parce que les étrangers espéreroient des cabales du dedans, et de mettre ordre aux affaires du dedans et apporter remède aux cabales qui seroient faites, soit dans la cour, soit hors d'icelle dans le royaume, par l'espérance qu'ils prendroient de la mauvaise disposition des affaires du dehors;

Que, si ces deux cabales du dehors et du dedans du royaume demeuroient long-temps, il seroit difficile qu'elles ne crussent jusqu'à tel point qu'elles fissent leur effet sans qu'on y pût porter remède, et ce qui en pourroit servir aujourd'hui seroit demain trop

foible pour l'être, et dans huit jours seroit inutile tout-à-fait ;

Que, si le mal qu'elles devoient produire n'alloit que contre les particuliers, on croiroit qu'il en faudroit prendre le hasard ; que, s'il pouvoit aller plus loin, il le falloit prévenir par les remèdes les plus doux et les plus convenables qui se pourroient apporter, dont le jugement et le choix appartenoient au Roi seul ;

Qu'il étoit certain que le dessein de la Reine étoit d'attendre son temps, et de prendre une heure commode pour ruiner ce qu'elle vouloit perdre auprès du Roi ; qu'elle l'avoit dit en termes exprès au sieur de Bullion ;

Qu'il étoit certain que, pendant qu'elle espéreroit le pouvoir faire, son esprit ne se guériroit point ; qu'il étoit certain que, tandis que Monsieur espéreroit que la mauvaise volonté de la Reine pût avoir effet, il demeureroit uni avec elle et ne s'en sépareroit point ; qu'il étoit certain que, tandis que les esprits demeureroient en cet état-là, il seroit impossible de mettre ordre aux affaires du dehors et de pourvoir aux nécessités de l'État ; il se formeroit tous les jours de nouveaux mécontens, et ceux qui sont les plus attachés auprès du Roi seroient insupportables en leurs prétentions ; qu'il pourroit arriver telles conjonctures où on ne pourroit remédier au mal que la connivence dont on auroit usé auroit laissé croître ;

Qu'en la moindre maladie du Roi on se pourroit rendre maître de sa personne et de l'État, sans que les serviteurs de Sa Majesté y pussent trouver au-

cun remède, ni se sauver en leur particulier, vu que chacun regarde le soleil levant, et que beaucoup de gens affidés en prospérité trembleroient en telles occasions, et n'oseroient seulement penser à ce qu'ils n'auroient pas fait difficulté d'entreprendre en un autre temps;

Que la même chose pourroit arriver sur le point d'un mauvais succès, à l'avancement duquel ceux qui auroient mauvais dessein contribueroient tout ce qui leur seroit possible, en intention de l'imputer à ceux qui auroient fait tout ce qu'ils auroient pu pour le détourner;

Qu'en ce cas les serviteurs du Roi dépendroient de la miséricorde des femmes, dont le sexe est souvent impitoyable, et de la cervelle du Coigneux, à qui l'appréhension ôteroit tellement toute retenue, qu'il n'estimeroit jamais avoir sûreté, tandis que ceux qui auroient servi par le passé au ministère demeureroient au monde;

Que, si au contraire on remédioit au mal présent par telle voie qu'il plairoit au Roi choisir, comme les mauvaises volontés ne pourroient plus avoir l'effet qu'ils se seroient promis, le temps les réduiroit à quelque raison;

Que la question étoit de bien penser quel remède il falloit prendre; que les remèdes foibles aigrissoient les grands maux, au lieu que les forts les épuisoient et les tarissoient;

Qu'il falloit remédier fortement au mal qui nous pressoit, ou ne le faire point du tout;

Qu'au reste il le falloit faire à temps; qu'il n'y avoit que cinq moyens d'y pourvoir:

Ou qu'il falloit s'accommoder avec les étrangers et faire une bonne et honorable paix qui fût de durée ; ou s'accommoder avec Monsieur ou avec la Reine ; ou éloigner le cardinal ; ou écarter d'auprès de la Reine tous ceux qui l'animoient au préjudice de l'Etat, et la prier aussi de trouver bon de s'abstenir pour quelque temps de demeurer à la cour, afin que sa présence n'y fomentât pas le mal, même contre sa volonté ; car Monsieur, d'un côté, en étant absent en même temps, tandis qu'elle, de l'autre, y demeureroit mécontente, il seroit impossible à Sa Majesté, quelque adresse qu'elle y pût apporter, de conduire ses affaires aux bonnes fins qu'elle se proposoit, pour la prospérité de ce royaume et la paix de la chrétienté ;

Que pour le premier, outre qu'il étoit impossible parce que les étrangers veulent toujours profiter de nos désordres, pour que l'accommodement qu'on feroit avec eux fût un remède à nos maux, il faudroit que la paix se fît et s'exécutât en un instant, ce qui étoit impossible si on ne vouloit se départir honteusement de tous les intérêts de ses alliés, et ainsi faire une paix qui, étant honteuse, ne seroit pas un remède, mais un mal, ne seroit pas une paix, mais un commencement de nouvelle guerre ;

Que, quant au second, l'esprit de ceux qui étoient auprès de Monsieur empêchoit qu'on ne s'en pût servir ; les grands biens qu'on leur avoit faits et les honneurs qu'on leur avoit assurés n'ayant point été capables de les gagner, rien ne le pouvoit faire ;

Qu'ils portoient si impatiemment le gouvernement du Roi, qu'ils ne seroient jamais contens s'ils n'étoient les maîtres à leur mode ;

Que, depuis qu'ils étoient auprès de Monsieur, ils avoient toujours fait ce qu'ils avoient pu pour le porter à des résolutions contraires au bien et au repos de cet État;

Que l'entreprise pour laquelle Chalais avoit eu la tête tranchée à Nantes en étoit une bonne preuve, puisque, dès lors, ils voulurent corrompre des gouverneurs des plus grandes provinces, dont la fidélité étoit inébranlable, et se rendre maîtres des meilleures places du royaume;

Que le soin qu'ils eurent de retirer Monsieur du siége de La Rochelle en étoit une autre; qu'ils tâchèrent de traverser, par cette voie, cette haute entreprise sans qu'ils alléguassent autre prétexte, sinon que le Roi traitoit mal Monsieur parce qu'il étoit allé en son armée, qui étoit autant que se plaindre de ce qu'il faisoit les fonctions de roi;

Que l'artifice avec lequel ils firent revenir Monsieur d'auprès de Grenoble, lorsque le Roi alloit en personne au secours de Casal, ne vérifioit pas peu clairement la suite de leur malice;

Que le mécontentement auquel ils le firent persévérer pendant toute la guerre du Languedoc, justifioit clairment combien ils appréhendoient la ruine de l'hérésie et de La Rochelle, sans laquelle cet État ne pouvoit jamais avoir aucun bien;

Que l'opposition qu'ils avoient faite dans l'étendue des apanages de Monsieur à tous les édits du Roi, pour troubler les affaires de Sa Majesté et se rendre agréables au peuple par des moyens qui empêchoient qu'on ne pût procurer son bien, et l'impudence avec laquelle Le Coigneux, son chancelier, avoit osé donner des arrêts

du conseil de son maître, qui cassoient ceux du Roi, faisoient voir aux aveugles qu'ils en vouloient à la royauté;

Que la hardiesse qu'ils avoient eue de porter Monsieur à sortir du royaume, ce qui aida et donna lieu à la seconde attaque de M. de Mantoue, faisoit qu'aucun ne pouvoit ignorer la persévérance qu'ils avoient au mal, et combien ils s'y étoient confirmés;

Que l'artifice qu'ils avoient de faire décrier les conseils du Roi, lors même que les succès en étoient les meilleurs, montroit que non-seulement ils n'étoient pas capables de bien faire, mais que même ils ne pouvoient souffrir qu'on fît bien;

Que les cabales qu'ils avoient formées et fomentées justifioient clairement que s'ils ne faisoient beaucoup de mal ce n'étoit pas leur faute;

Que le peu d'utilité qu'on avoit retiré des 100,000 livres d'augmentation de revenu qu'on avoit données à Monsieur, du gouvernement d'Orléans, du château d'Amboise, et de beaucoup d'argent, de l'emploi dans Paris, et du commandement de l'armée de Champagne, dont il avoit plu au Roi le gratifier et l'honorer, faisoit connoître qu'aucuns bienfaits n'étoient capables de contenter son esprit, à cause de ceux qui le possédoient;

Qu'une charge de président, l'assurance d'un cardinalat, force argent comptant, et la promesse d'un duché, n'ayant pu arrêter et contenir ces esprits que pour deux mois, il étoit aisé à voir qu'il faudroit tout le royaume pour les arrêter davantage; qu'encore ne pourroit-on s'en assurer, n'y ayant de mesures à prendre avec les fous et des infidèles; et que, comme jusqu'à présent tout ce qu'on leur avoit donné n'avoit

servi qu'à leur faire naître l'appétit, de plus il étoit à craindre que ce qu'on leur donneroit à l'avenir ne servît qu'à les rendre plus puissans à mal faire, et ainsi on ne pouvoit pratiquer ce second moyen;

Que quant au troisième, il étoit souhaité et désiré plus que nul autre, mais il étoit très-difficile à espérer, vu que les femmes d'ordinaire sont vindicatives, que la Reine étoit fort dissimulée, qu'elle étoit d'un pays et d'une maison où l'on pardonne peu à ceux que l'on offense;

Que les services que le cardinal lui avoit rendus, les publics que le Roi et l'État en avoient reçus, n'ayant pu l'empêcher de venir à l'extremité où elle s'étoit portée envers le cardinal, les prières et supplications du Roi, la considération qu'elle devoit avoir en sa maladie, ayant été de nul poids pour l'arrêter, quoique la contrariété qu'elle faisoit en l'esprit de Sa Majesté le pût mettre en péril, il étoit difficile d'espérer qu'aucune autre chose la retînt; que les paroles qu'elle avoit données au Roi, en présence du cardinal de Bagny et de son confesseur, n'ayant eu aucun effet, il y avoit peu de lieu de croire que celles qu'elle donneroit à l'avenir en eussent davantage;

Que jamais elle ne seroit contente qu'elle ne fût absolument maîtresse et en état de perdre ceux à qui elle en vouloit quand elle voudroit; et qu'il étoit à craindre qu'elle ne fût jamais en cet état qu'elle ne se vengeât, et que, sans y penser, le contre-coup de sa vengeance n'allât plus loin qu'elle ne voudroit elle-même;

Que si le quatrième moyen, qui étoit l'éloignement du cardinal, étoit un bon remède, c'étoit celui qu'il

falloit choisir sans difficulté, et qu'il désiroit en son particulier;

Qu'il étoit vrai qu'il y avoit beaucoup de choses à considérer : savoir si les esprits animés se contenteroient de cet éloignement et ne voudroient point passer outre, autant à la ruine de ceux qui seroient demeurés que de celui qui se seroit retiré, et ainsi se rendre maîtres du gouvernement et de l'autorité du Roi; savoir si ces ministres demeurés se pourroient maintenir contre les efforts qu'on pourroit faire contre eux, ce dont il y avoit lieu de douter, en ce que tout établissement nouveau étoit plus sujet à ébranler qu'un autre qui étoit affermi; savoir si, ayant ôté quelques chiens de la bergerie, on n'attaqueroit point le troupeau et ensuite le pasteur;

Qu'après toutes ces considérations, si ce remède étoit capable d'arrêter le mal sans en faire naître un plus grand, il le falloit prendre; que s'il ne l'étoit pas, et qu'ainsi il n'y eût rien à espérer des quatre moyens déduits jusques à maintenant, il ne restoit qu'à prendre le cinquième remède, y ayant beaucoup à craindre, à prévoir et à prévenir si l'on ne vouloit périr;

Qu'il falloit dissiper les cabales, et promptement; qu'elles avoient leur source, leur appui et leur force en la Reine-mère; que son indignation et son autorité les formoient et les entretenoient;

Qu'elle dit, quinze jours avant la sortie de Monsieur, à Sufferte, confident du duc de Bellegarde, qui lui demandoit comment son maître se devoit comporter en cette occasion, que dans le 20 ou 25 janvier elle lui diroit ce qu'il auroit à faire;

Qu'elle dit à la femme de Lingendes, secrétaire du

Fargis, qu'elle assurât sa maîtresse que dans quinze jours l'apostume crèveroit, et que lors elle parleroit hautement comme elle devoit;

Que l'ambassadeur d'Espagne dit à Mazarin que l'affaire n'étoit pas encore terminée; ce qu'il ne pouvoit savoir que par la Reine régnante, et elle de la Reine-mère;

Que le même ambassadeur dit à Ville, ambassadeur du duc de Lorraine, dans les États duquel il lui disoit que Monsieur avoit pensé de se retirer : « Pourquoi Monsieur iroit-il en Lorraine ayant la Reine sa mère pour lui? qu'y a-t-il à craindre? »

Que puis donc qu'en la Reine-mère, demeurant en la cour, reposoient toutes les cabales qui y étoient, et qu'il les falloit nécessairement dissiper, qu'on ne lui pouvoit faire fermer l'oreille aux méchans qui abusoient de sa bonté et tramoient plusieurs partis contre l'État, lui déguisant leurs pernicieuses intentions, il n'y avoit autre conseil à prendre que de la prier de se tenir quelque temps éloignée de la cour et de Paris, et écarter d'auprès d'elle les esprits factieux qui étoient les conseillers sinistres de son malheur; ce qu'il faudroit faire en respectant et traitant sa personne mieux que jamais;

Qu'il y auroit bien des difficultés en l'exécution de ce dessein, diverses personnes y étant intéressées; qu'il les falloit toutes prévoir et s'y bien résoudre devant que l'entreprendre; qu'autrement si on le commençoit sans le parachever la perte seroit assurée; qu'il seroit estimé caustique et violent, et condamné comme tel, parce qu'on ne verroit pas les grands maux dont il nous auroit garantis, et qu'on le ren-

droit cause de tous ceux qui se préparoient dès cette heure, lesquels il étoit aussi impossible d'éviter, qu'un chirurgien qui couperoit un bras par nécessité, ne sauroit empêcher ni une grande perte de sang ni ensuite beaucoup d'autres inconvéniens;

Que si le cardinal se considéroit soi-même, il ne pouvoit entendre à ce remède, parce que si on le pratiquoit, on penseroit qu'on fît sans sujet et par vengeance ce qu'on n'entreprendroit que pour le salut public et la sûreté du Roi;

Qu'on diroit que la créature détruiroit son créateur, lui ôtant les siens, et la réduisant au petit pied;

Que beaucoup exerceroient leur esprit, leur langue et leur plume, le chargeant de tout le décri qui se pouvoit imaginer; et qu'ainsi par sa seule considération, il lui valoit mieux prendre le hasard de périr sans ce blâme, que d'être assuré dans un tel décri;

Que cependant, comme il ne voudroit pas empêcher le salut public, s'il étoit jugé nécessaire par le Roi et son conseil pour la conservation de son autorité, de sa personne et de son Etat, il passeroit pardessus tout son intérêt.

Mais qu'en ce cas il supplioit le Roi de lui permettre sa retraite, qui lors ne seroit point préjudiciable à Sa Majesté, vu que le grand corps des cabales étant séparé, messieurs les ministres qui demeureroient pourroient subsister et le servir comme il avoit été jusqu'à présent;

Que cependant, pour éviter que, par quelque voyage que Monsieur feroit à Paris en l'absence de Sa Majesté, il n'arrivât quelque désordre qui fût tel qu'on n'y pût remédier, il sembloit qu'outre les deux

compagnies de cavalerie qui étoient auprès de Chartres, il en faudroit encore mettre trois à Etampes, et ce d'autant plus qu'elles ne pouvoient donner aucune alarme à Monsieur avec sujet;

Qu'il sembloit qu'il faudroit encore loger huit compagnies de gardes à Louvres en Parisis, ou même dans les faubourgs de Paris, pour contenir la ville en son devoir, et cependant voir ce qu'on pourroit profiter par toutes sortes de respects dans l'esprit de la Reine; que le corps des cabales étant séparé, la faction n'augmenteroit plus, peu se joindroient aux mécontens quand ils verroient qu'il y auroit plus à craindre qu'à espérer;

Que l'esprit de la Reine se guériroit plutôt quand elle se jugeroit impuissante à mal faire, que si elle demeuroit entourée de tous ceux qui la pouvoient animer à la vengeance;

Que Monsieur et les siens penseroient peut-être à se raccommoder, quand ils se verroient destitués des appuis qu'ils se promettoient maintenant. Les étrangers, n'espérant plus aucun avantage des brouilleries du dedans, songeroient à leurs affaires et se porteroient à la paix par leur intérêt; et ainsi, dans quelque temps, l'on pourroit voir les affaires de Sa Majesté reprendre le chemin de prospérer comme elles avoient fait jusqu'alors, et comme elles feroient indubitablement sans ces brouilleries;

Au moins auroit-on fait tout ce qui se pourroit à cette fin, ou si au contraire l'on omettoit ce qui auroit été jugé nécessaire, si les affaires de Sa Majesté alloient bien ce seroit par hasard, et si elles alloient mal on auroit ce déplaisir d'avoir manqué à ce qui se devoit après l'avoir connu;

Que la justice étoit du côté du Roi, et l'approbation publique n'y seroit qu'en tant que les bons succès dureroient, et qu'ils ne pouvoient durer si l'on ne coupoit les racines des cabales, et si en remédiant aux maux présens on ne prévenoit les futurs.

Le cardinal ayant ainsi parlé, tous louèrent son avis (1) extraordinairement, et dirent au Roi qu'ils pouvoient l'assurer en leurs consciences qu'il n'y avoit autres remèdes à prendre que ceux qui avoient été proposés; seulement se trouvèrent-ils différens avec le cardinal en ce point, qu'au lieu qu'il proposoit sa retraite comme un remède innocent, ils le tenoient tout-à-fait ruineux et non praticable;

Que ce n'étoit point à eux à parler sur le sujet de l'éloignement de la Reine, que le Roi sauroit mieux choisir ce qui étoit nécessaire à son Etat qu'ils ne sauroient le penser eux-mêmes, et qu'eux auroient la fidélité qu'ils devoient en une occasion si importante.

Mais Sa Majesté sans hésiter choisit d'elle-même, et dit que puisqu'à son grand regret elle avoit éprouvé, par toutes les remontrances et supplications qu'il avoit fait faire inutilement à la Reine sa mère, qu'il ne restoit aucun lieu en son esprit pour y recevoir les raisons contraires aux finesses et pernicieuses impressions que lui avoient données les esprits qui l'avoient déçue, et qu'il ne voyoit pas que des quatre premiers

(1) *Tous louèrent son avis:* Il y avoit d'abord dans le manuscrit: « Le cardinal ayant ainsi parlé, aucun de ceux du conseil ne voulut dire « son avis sur le choix de celui des cinq remèdes qu'il avoit mis en avant, « dont il seroit plus à propos au Roi de se servir, laissant à Sa Majesté à « faire l'élection d'une chose si importante. » Cette phrase a été biffée; et Richelieu a écrit en marge, de sa main, les deux alinéa suivans, depuis *tous louèrent son avis....* jusqu'à *mais Sa Majesté....*

moyens qui avoient été proposés il y en eût aucun capable de remédier aux maux présens et pressans de son Etat, il choisissoit le cinquième, qui étoit de se séparer d'elle pour quelque temps, afin que cependant son esprit eût loisir de se désabuser, et éloigner d'elle pour toujours ceux qui étoient les auteurs de ses maux, pour les empêcher de les entretenir et de lui en faire de semblables à l'avenir.

Ensuite il prit la résolution de retourner à Paris, et la prier de se retirer pour lors en quelqu'une de ses maisons, lui désignant particulièrement Moulins, qu'autrefois elle avoit désirée du feu Roi; et afin qu'elle y fût avec plus de contentement, lui en offrit le gouvernement et de toute la province, se chargeant d'en donner la récompense à M. le prince.

Le cardinal pria le Roi de faire encore un dernier effort auparavant que d'exécuter cette résolution, et de lui envoyer le père Suffren, pour lui représenter que ce que le Roi avoit jusque-là avec tant d'instances désiré d'elle étoit son avantage, et la conjurer, au nom de Dieu, du bien de l'Etat et du sien propre, d'y vouloir condescendre.

Ce dernier remède ayant été inutile comme tous les autres, le Roi partit le lendemain 23 février, auparavant qu'elle fût éveillée, et sans qu'elle eût aucun avis de son partement, laissant à Compiègne le maréchal d'Estrées et le sieur de La Ville-aux-Clercs, pour lui rendre la lettre de Sa Majesté, et lui exposer la cause de son partement, et la prier en son nom de trouver bon de s'en aller à Moulins, pour y être en toute liberté et autorité.

En même temps on fit commandement à la prin-

cesse de Conti et aux duchesses d'Ornano, d'Elbeuf, et la connétable de Lesdiguières, de se retirer chacune en leur maison, et Vautier son médecin, le principal et le plus dangereux instrument de toute la faction, fut arrêté et envoyé à la Bastille, où fut aussi envoyé, le lendemain, le maréchal de Bassompierre, que la princesse de Conti avoit attiré à ce parti, et l'abbé de Foix, qui faisoit métier d'être dans toutes les intrigues de la cour.

On se contenta de faire commander, de la part du Roi, au père Chanteloube (1), par le père Gondren son général, de se retirer en la maison des pères de l'Oratoire à Nantes, avec assurance qu'il y vivroit avec toute sûreté et liberté, ce que du commencement il promit audit père Gondren, et s'y achemina; mais étant à Chartres, il s'en alla à Orléans trouver Monsieur, contre l'ordre de son supérieur.

Et afin que cette nouvelle ne surprît les peuples, les grands et les compagnies de ce royaume, et que la vérité et la sincérité des intentions du Roi ne leur fût déguisée par les adhérens et les coupables, Sa Majesté écrivit aux parlemens et aux gouverneurs des provinces, leur déclarant les justes raisons qui l'avoient obligée d'en user de la sorte. Le Roi ayant mis ses affaires en quelque sûreté de la part de la Reine sa mère, il lui restoit encore à aller au devant de l'orage qui se formoit à Orléans, où les ministres de

(1) *Au père Chanteloube* : Ce gentilhomme, dont nous avons parlé dans la note de la page 32 du tome II, étoit entré dans l'Oratoire en 1621, et s'étoit fixé dans la maison de Lyon. Marie de Médicis, s'étant, comme on l'a vu, rendue dans cette ville en 1630, prit la résolution de se l'attacher de nouveau, et le décida facilement à venir à Paris habiter le séminaire Saint-Magloire.

Monsieur ne lui permirent pas de demeurer en repos.

Ils commencèrent incontinent à tramer des menées, ou à fortifier celles qu'ils avoient déjà en la Bourgogne et en la Provence, tentèrent le Dauphiné, lièrent des intelligences avec l'Espagne et la Lorraine, s'assurent au commencement des gens de guerre, puis les lèvent ouvertement. La Feuillade et autres parens de Puylaurens en lèvent en Limosin; La Ferté, lieutenant de sa compagnie de gendarmes, l'assemble, et écrit à ses compagnons qu'ils le viennent trouver. Monsieur fait faire des amas de blés dans la Beauce, pour les mettre dans la ville d'Orléans, où il essaie de faire entrer des gens de guerre pour s'en assurer, et des autres passages de la rivière de Loire; assemble la noblesse en l'étendue de son gouvernement, fait achat d'armes et de munitions de guerre, et conjure quelques grands de la cour, qui l'en refusèrent, d'en sortir et se retirer auprès de lui ou dans leurs gouvernemens pour favoriser ses desseins.

Il mande au maréchal de Toiras qu'il le vienne trouver en diligence, et n'en fasse difficulté pour quelque considération que ce soit, d'autant qu'il a des choses à lui dire très-importantes à Sa Majesté, tant au regard de sa personne que de son autorité, lesquelles il ne veut confier à autre qu'à lui, pour les rapporter à elle-même de sa bouche.

Le maréchal a peur, envoie la lettre au Roi, qui ne lui permet pas d'y aller. Il envoya encore au Roi, pour essayer à gagner temps, à son retour de Compiègne, le sieur de Monsigot, dont la créance n'étoit autre, sinon que Monsieur ayant su que Sa Majesté avoit trouvé mauvais que la Reine eût mis entre les

mains de Monsieur les pierreries de feu Madame, il lui en envoyoit l'inventaire pour lui faire voir qu'il n'y en avoit tant qu'il pensoit, et que même il avoit renvoyé lesdites pierreries à la Reine, pour en user ainsi qu'elle voudroit.

Le Roi lui répondit qu'il n'avoit point besoin de voir cet inventaire; qu'il ne se soucioit pas que les pierreries fussent entre les mains de Monsieur, mais bien avoit-il trouvé étrange que la Reine les lui eût données un jour avant son partement, vu qu'en autre temps elle les lui avoit refusées, et particulièrement quand il étoit en Lorraine, comme il le savoit bien lui-même.

Sa Majesté s'excusa d'écrire, sur ce qu'elle étoit à la chasse, où Monsigot savoit bien par expérience que le Roi d'ordinaire n'écrivoit point; mais elle chargea ledit Monsigot de grandes civilités pour Monsieur, son frère, et s'en retourna à Paris, où, après avoir été trois jours, on apprit par ceux mêmes chez qui il s'étoit caché, qu'il avoit témoigné une grande appréhension, comme si on l'eût voulu arrêter prisonnier, et que sur cette feinte il s'en étoit allé à Orléans.

Le Roi, qui ne vient aux derniers remèdes qu'à l'extrémité, espérant que la jeunesse de Monsieur seroit plus ployable à ses remontrances que l'âge plus avancé de la Reine sa mère ne l'avoit été, lui envoie le cardinal de La Valette, afin que sa qualité et celles de son esprit, qu'il savoit ne lui être pas désagréables, lui fissent ajouter plus de créance à ce qu'il lui diroit de la part de Sa Majesté. Elle lui commanda de témoigner à Monsieur qu'on trouveroit en toute l'Europe son éloignement bien étrange,

pource qu'il n'y avoit personne qui ne sût les signalés témoignages d'affection et d'entière confiance qu'il avoit toujours reçus du Roi, soit lorsqu'il lui avoit assigné son apanage et fait son mariage avec feu Madame, en un temps auquel se voyant, comme il étoit encore, sans enfans, les ennemis de la maison royale essayoient de lui donner toute sorte de défiances, soit lorsque Sa Majesté, après la prise de La Rochelle, revenant victorieuse de son premier voyage d'Italie, et ayant, par la réduction de tant de villes en son obéissance, éteint la faction qui, sous prétexte de religion, avoit tant fait de mal à son Etat, elle l'avoit trouvé éloigné pour la première fois, et même sorti du royaume, ce qui étoit capable d'empêcher, dès ce temps-là, le fruit de toutes les glorieuses actions de Sa Majesté; et néanmoins le premier soin de Sa Majesté à son retour, fut de le rappeler avec toute sorte de douceur et le combler de ses bienfaits, lui donnant pour augmentation d'apanage un grand duché avec 100,000 livres de rente, gouvernement, place, et une somme notable de deniers; recevant les siens en sa bonne grâce, et les gratifiant comme il désiroit, depuis lequel temps le Roi s'étoit tellement confié en lui, que, s'en allant en son second voyage pour secourir ses alliés, il l'avoit laissé dans le cœur de son royaume, et lui avoit envoyé pouvoir pour gouverner en la ville capitale et en toutes les provinces de deçà la Loire, et pouvoir encore de commander son armée de Champagne.

Qu'outre cela Sa Majesté, ne voulant rien laisser en arrière qui lui pût apporter satisfaction, avoit

donné encore depuis peu à ceux qu'il aimoit des biens beaucoup plus grands qu'ils ne devoient espérer, de telle sorte qu'ils pouvoient avec modération et retenue attendre ce qu'ils désiroient de plus;

Que ces choses étant faites, et au vu et su de tout le monde, on s'étonneroit avec grande raison de ce second éloignement auquel d'autant moins qu'il y avoit d'apparence, et que personne ne se le fût jamais imaginé dans une si pleine satisfaction, d'autant plus le déplaisir en étoit-il sensible à Sa Majesté, qui véritablement le portoit avec impatience; qu'il conviât Monsieur à revenir par ce qu'il devoit à Sa Majesté, vu les obligations qu'il lui avoit, par ce qu'il devoit à l'Etat qui souffroit beaucoup de ces divisions, et par ce qu'il se devoit à soi-même, considérant le tort qu'il se faisoit, donnant lieu de dire qu'il manquoit à l'un et à l'autre; qu'il lui fît voir combien ces semences de brouilleries donnoient sujet aux personnes malintentionnées de tenter de choses pour faire désordre en toutes façons; qu'ils avoient aigri l'esprit de la Reine mère du Roi à tel point, que, quelques propositions que Sa Majesté lui eût fait faire à Compiègne, par ses principaux ministres, pour la remettre en l'état qu'elle étoit avant toutes ces divisions, et pour arrêter le cours des factions et menées que tout le monde voyoit menacer cet Etat, il avoit été impossible d'y rien gagner; qu'on avoit pris prétexte, pour irriter la Reine contre le cardinal, de dire qu'elle avoit reçu divers sujets de mécontentemens de lui; mais comme il n'y avoit sorte de devoirs au monde qu'il n'eût rendus avec toute l'humilité possible, pour lui faire connoître qu'après l'avoir servie près de

quinze années avec toute sorte de fidélité dans des temps très-difficiles, et si heureusement qu'elle s'en étoit mille et mille fois louée, et toute l'Europe l'avoit vu, après de telles preuves de son zèle il eût mieux aimé mourir que d'encourir avec sujet son indignation;

Que le Roi, qui en avoit parfaite connoissance, avoit daigné par sa bonté faire lui-même toute sorte d'instances et de supplications à ladite Reine sa mère pour adoucir son esprit sur ce sujet, et lui faire connoître la vérité des choses; mais n'y ayant rien pu avancer, non plus qu'à ce qu'il désiroit qu'elle se portât à continuer de prendre part à ses conseils et à vivre avec Sa Majesté comme mère, avec la même privauté et franchise qu'elle avoit accoutumé, la Reine étant demeurée ferme au contraire, et ayant dit qu'elle ne se vouloit plus mêler de choses quelconques, le Roi jugeant bien que cette aliénation d'esprit et diversité de sentimens ne pouvoit être dans sa cour et dans sa propre maison sans produire de très-dangereux effets, beaucoup qui se forment des mécontentemens imaginaires étant capables de croire, contre ses propres intentions, que c'est un moyen pour se rallier à une ouverture pour continuer leurs factions et menées, qui seroient non-seulement capables de travailler tous bons desseins, mais de ruiner entièrement l'Etat s'il n'y étoit puissamment remédié, Sa Majesté, par cette seule considération, avoit trouvé à propos que, pendant qu'il essaieroit d'arrêter le cours de ce mal, la Reine, de qui par elle-même l'on ne devoit attendre que tout bien, allât en sa maison de Moulins, espérant que ces mauvais esprits

étant éloignés de Sa Majesté, elle se remettroit dans peu de temps au même état qu'elle avoit été pour se rejoindre au Roi, et concourir, comme elle avoit fait par le passé, au bien et repos public de ce royaume et à la grandeur de l'Etat.

Et pource que la princesse de Conti et quelques autres avoient été les principaux iustrumens dont les factieux s'étoient servis pour tromper son esprit, on les avoit séparés, renvoyant les uns en leurs maisons, et mettant les autres à la Bastille.

Enfin Sa Majesté donna charge audit cardinal de La Valette de faire entendre à Monsieur la vérité de ce qui s'étoit passé à Compiègne, et le convier derechef de sa part de revenir avec Sa Majesté, lui donnant toutes sortes d'assurances de son affection cordiale et sincère, et de son soin véritablement plus que paternel, ayant pour lui les mêmes sentimens qu'il a eus en tout temps, et désirant tous les jours le voir marié, à quoi il le conjure de penser sérieusement, afin que, si le contentement de se voir des enfans continue à lui manquer, il en pût voir à Monsieur qu'il considérât comme s'ils étoient siens propres.

Ledit cardinal de La Valette part le pénultième de février, s'acquitte fidèlement de sa commission, prie et conjure Monsieur de reconnoître la faute qu'on lui faisoit commettre de l'éloigner de sa cour, en laquelle seule il pouvoit demeurer en la splendeur convenable à sa naissance.

Il le convia d'épouser ou la princesse Marie, pour laquelle il avoit témoigné une si constante affection, qui n'avoit reçu opposition que de la part de la Reine sa mère seule, ou d'en choisir telle autre que bon

lui sembleroit; enfin il lui donne toutes les assurances, et lui offre tous les avantages qu'il pouvoit désirer pour le convier de revenir auprès de Sa Majesté.

La personne du cardinal de La Valette lui plut, les choses qu'il lui représenta de la part du Roi lui semblèrent bien justes, et il avoit grande inclination à se remettre bien avec Sa Majesté; mais Puylaurens et Le Coigneux détournèrent son esprit, et leurs damnables artifices prévalurent à son bon naturel. La considération de la Reine-mère, laquelle ils lui mirent en avant être obligé de faire retourner à la cour, ne lui fit pas grande impression, parce qu'en sa conscience il savoit que le Roi n'avoit su prendre un conseil plus innocent que celui-là, pour le garantir de l'effet des mauvais desseins dans lesquels ils l'avoient engagé avec elle.

La seule terreur panique qu'ils lui mirent en l'esprit l'emporta, lui remettant devant les yeux qu'ayant déjà tant de fois manqué de parole au Roi, si jamais il retomboit en ses mains, il le feroit mettre à la Bastille ou au bois de Vincennes pour s'assurer de sa personne, puisqu'il ne le pouvoit être de sa foi, et expliquant à contre-sens toutes les bonnes intentions de Sa Majesté, lui donnent impression qu'elle lui demande pour sa ruine ce qui est du tout nécessaire pour son bien, et que même elle ne désire son mariage que pour en tirer des enfans, et se saisir d'autant plus volontiers de sa personne, que la succession de cette couronne seroit par ce moyen assurée en la maison de Sa Majesté.

Cette crainte le vainquit et lui fit prendre résolu-

tion de se fortifier à Orléans, ou, s'il ne le pouvoit faire, de se retirer en quelque place frontière plus forte, y attendre que les troupes qu'il amassoit de toutes parts, tant au dedans qu'au dehors du royaume, pussent faire un corps d'armée considérable contre le Roi.

Le cardinal de La Valette fut de retour près de Sa Majesté le 2 de mars, et lui fit la relation de son voyage ; mais à peine fut-il arrivé que Chaudebonne lui écrit d'auprès de Monsieur, et lui mande que Le Coigneux non-seulement s'offre de se retirer du service de Monsieur, mais le désire et le juge expédient.

Ledit cardinal eut commandement de Sa Majesté de lui répondre que, jusqu'ici on n'y avoit point voulu entendre, parce qu'on estimoit que les bienfaits qu'il avoit reçus lui feroient produire les effets qu'on désiroit pour le bien de l'Etat ; mais, puisque cela n'étoit pas arrivé, et que ledit Le Coigneux estimoit sa retraite utile au bien des affaires présentes, on acceptoit la proposition qu'il en faisoit, restant audit Le Coigneux de l'effectuer le plus promptement que faire se pourroit. Mais Le Coigneux, qui n'avoit fait faire cette proposition que pour tromper Sa Majesté, ne la voulut pas accomplir.

Le duc de Bellegarde de son côté, pour amuser le Roi et le retarder s'il peut d'aller à Monsieur si promptement, afin de lui faire gagner toujours autant de temps pour se préparer, donne avis à Sa Majesté, par Boncarré, que Monsieur lui a mandé qu'il pourroit bientôt passer dans son gouvernement, et la supplia de lui faire savoir sa volonté sur ce sujet, suivant laquelle il se gouvernera.

Le Roi lui commande de faire savoir aux villes qu'en ce cas elles n'aient point à le recevoir sans son ordre, et à lui d'y tenir la main ; et reconnoissant par cet avis la résolution déterminée de Monsieur de lui faire la guerre, à laquelle il avoit commencé à se préparer dès son éloignement de la cour, elle jugea qu'il n'étoit plus temps de le choyer davantage, puisqu'il n'y avoit plus d'espérance de pouvoir rien gagner sur lui, et qu'on ne devoit point craindre qu'une résolution généreuse le portât à l'extrémité, vu qu'il s'y étoit déjà mis de lui-même, mais bien que, si on en prenoit d'autres, on ne fût étonné de le voir venir fondre sur les bras du Roi avec une armée puissante, fortifié de plusieurs grands qui jusqu'alors étant secrètement unis à lui, se déclareroient ouvertement. Ces conditions portèrent Sa Majesté à partir de Paris le 11 mars, et s'en aller à Etampes. Etant à Linas, Chaudebonne le vint trouver de la part de Monsieur avec une lettre, portant des plaintes de ce qu'on avoit arrêté des charrettes de blé qu'on menoit à Orléans pour la provision, disoit-il, de la ville ; ce qui témoignoit les mauvaises impressions qu'on donnoit au Roi de lui, dont toutes les actions étoient exemptes de blâme.

Sa Majesté lui répondit que tant s'en faut qu'elle fût capable d'écouter aucune calomnie contre lui, qu'elle avoit même de la peine à croire ce qui ne se pouvoit ignorer quand il étoit à son désavantage, comme seroient toujours les résolutions qu'on lui faisoit prendre de se séparer d'elle au préjudice du repos de cet Etat.

Et d'autant que Chaudebonne fit encore entendre

que Le Coigneux ne demandoit pas mieux que de se retirer si le Roi le désiroit, on lui fit connoître que c'étoit le vrai moyen d'accommoder les affaires, et Sa Majesté le manda à Monsieur, le priant de se défaire et de lui et de Puylaurens, comme étant les deux mauvais génies qui l'éloignoient de son honneur et de son devoir, desquels il ne vouloit prendre autre punition, bien que leurs pernicieux déportemens en méritassent une bien plus grande, que de les séparer de lui afin qu'ils ne lui fissent plus de mal.

Chaudebonne n'eut pas plutôt porté la réponse du Roi à Monsieur, qu'au lieu d'y faire la considération qu'il devoit, il exécuta son dessein, et partit d'Orléans pour aller en Bourgogne, les siens faisant crier en divers lieux, sur le chemin par où ils passoient : « Vivent Monsieur et la liberté du peuple ! »

Au même temps le duc de Bellegarde envoya, le 18 mars, le sieur Damanzé au Roi, qu'il trouva déjà avancé à Auxerre pour suivre Monsieur, afin de l'empêcher de se saisir d'aucune place qui pût troubler le repos de l'Etat. Il l'envoyoit pour s'excuser s'il recevoit Monsieur en sa maison de Bellegarde, qui est une place forte et frontière de la province, auparavant appelée Seurre; que Monsieur ne lui avoit rien mandé de son dessein que deux jours après son partement d'Orléans, et désavoua tout ce que Boncarré lui avoit dit de sa part; au reste il offrit servir à l'accommodement de Monsieur avec Sa Majesté, mais que pour y parvenir il étoit nécessaire qu'elle ne s'avançât pas davantage en la Bourgogne.

Bien que ces excuses fussent inutiles et vaines, et

qu'au moins ne pût-il pas désavouer le commandement que le Roi lui avoit fait par Boncarré de ne pas recevoir Monsieur en son gouvernement, et que la demande même qu'il faisoit que Sa Majesté ne s'y avançât pas davantage étoit malicieuse, d'autant que c'étoit pour attendre que les levées de gens de guerre, que Monsieur avoit envoyé faire en Normandie, Limosin et le Maine, pussent arriver, si est-ce que Sa Majesté, se contentant simplement de lui montrer qu'il ne se pouvoit justifier d'avoir manqué à son devoir, lui manda que cela ne l'empêcheroit pas qu'elle ne lui fît sentir des effets de sa bonté s'il lui en donnoit sujet, essayant de porter Monsieur à ses justes désirs; qu'elle s'avançoit à Dijon pour être en lieu où plus commodément elle pût recevoir l'effet de ce qu'elle lui offroit, et qu'elle ne pouvoit pas s'arrêter en chemin, la sûreté requise en telles affaires ne lui permettant pas de donner davantage de temps à ceux qui le vouloient employer à mal faire.

Sa Majesté étant arrivée à Sens, le sieur de Courtenay-Blesneau dit et signa à Sa Majesté, le 19 mars, que Monsieur étoit arrivé chez lui à Blesneau le 14, et qu'il lui avoit dit qu'il étoit attendu en Bourgogne des ducs d'Elbeuf et de Bellegarde, avec six cents chevaux pour son service; que depuis qu'il avoit vu la Reine sa mère à Corbeil il n'avoit point aimé le cardinal; qu'elle lui avoit donné avis de s'aller promener en Allemagne, voir ses amis, mais que, la nuit ensuivant, elle lui envoya dire qu'il ne partît, et qu'elle vouloit parler à lui, et elle l'en empêcha;

Que, à ces dernières occasions, elle l'avoit désiré derechef, et lui avoit représenté qu'il ne le pouvoit plus; que le lieutenant général de l'Empereur, lequel étoit de ses amis, étoit changé, et aussi qu'il n'avoit point d'argent; qu'il étoit assuré de vingt mille étrangers lorsqu'il en auroit besoin; que l'Empereur étoit neveu de la Reine sa mère;

Que M. de Guise étoit en cette occasion joint en ses intérêts; qu'il avoit failli par deux fois de tuer M. le cardinal, mais que la Reine l'avoit empêché, sur la considération qu'elle l'assura que s'il le faisoit le Roi le tueroit;

Que, par le commandement de la Reine sa mère, il avoit fait son accommodement avec le cardinal pour gagner temps; que le jour que le Roi fut à Versailles, l'on estimoit que M. le cardinal étoit tout-à-fait disgracié, et que Monsieur, soupant chez le comte de Brion, où étoient M. de Bassompierre et Puylaurens, survint le comte de Cramail (1), lequel en secret lui dit : « Savez-vous bien que le garde des sceaux Marillac a été chassé? La Reine devroit être à Versailles pour empêcher tout cela; allez vitement l'en avertir, et qu'elle empêche que l'esprit du Roi ne soit préoccupé. »

Monsieur, étant arrivé à Bellegarde, écrivit incontinent au Roi par Briançon, le 23 mars, et, calomniant ses ministres, en la personne desquels celle du Roi ne peut demeurer sans offense, il feint de plaindre le mauvais traitement qu'il supposoit être

(1) *Le comte de Cramail :* Adrien de Montluc, comte de Cramail ou Carmaing. Il étoit odieux au cardinal parce qu'il avoit une intrigue avec madame du Fargis.

fait à la Reine sa mère, qu'il dit être détenue, et demande à Sa Majesté que, puisque ceux qui en sont les auteurs le chassent du royaume après l'avoir, dit-il, chassé de sa maison, elle ait agréable de lui donner quelques jours de relâche, pendant lesquels il puisse se ménager une retraite dans les terres étrangères.

Sa Majesté lui fit réponse qu'il avoit tort de se servir, par sa lettre, du mot de détention, pour signifier la prière qu'elle avoit été contrainte de faire à la Reine sa mère, de s'en aller pour quelque temps en sa maison à Moulins, pour y demeurer en toute liberté ;

Que, s'il aimoit autant la Reine sa mère comme Sa Majesté faisoit, et avoit autant de déplaisir de sa séparation que Sadite Majesté en ressentoit, il n'avoit pas sujet d'être beaucoup content de lui-même, puisque son partement de la cour, sans son su et sans son congé, en étoit la principale cause; qu'à la vérité, ce qui l'avoit fait sortir de sa maison le faisoit sortir de France, puisque c'étoit sa mauvaise conduite, ses mauvais conseils et ses injustes desseins ; que Sa Majesté ni ses ministres n'étoient cause de l'un ni de l'autre, ains, au contraire, n'avoient rien oublié de ce qui dépendoit d'eux pour le pouvoir faire demeurer à la cour.

Quant à ce qu'il demandoit du temps pour traiter avec les étrangers, Sa Majesté s'étoit étonnée et du peu de jugement et de la malice de ceux qui lui en avoient fait venir la pensée, à laquelle si elle acquiesçoit, elle commettroit une aussi grande faute comme ils avoient commis un crime notable ; qu'elle lui en donneroit toujours très-volontiers pour reve-

nir à soi, mais non pour s'engager plus avant en des intelligences étrangères, dont il ne lui pouvoit revenir que du mal.

Au reste, qu'il se servoit du style ordinaire de tous ceux qui avoient jamais attaqué l'autorité des rois, se plaignant de ses ministres pour, sous leur nom, blâmer Sa Majesté.

Cette lettre fut écrite de Chanceaux le 26 mars, et le même jour le Roi arriva à Dijon, où il donna tous les ordres nécessaires pour la sûreté et le repos de la province; mit au château de Dijon le sieur de Percy; envoya dans Bellegarde, d'où Monsieur sortit le jour même qu'il arriva à Dijon, le sieur de La Grange avec son régiment, et mit dans les villes d'Auxonne et Saint-Jean-de-Losne le régiment de Piémont, et trois cents chevaux en d'autres lieux de la frontière, où elle estima qu'ils seroient mieux pour garantir la Bourgogne de toutes entreprises.

Avant son partement il fit vérifier au parlement de Bourgogne une déclaration du 31 mars, par laquelle il déclare criminels de lèse-majesté le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Roanez et de Bellegarde, Le Coigneux, Puylaurens, Monsigot et le père Chanteloube, pour avoir été les principaux auteurs des mauvais conseils de Monsieur, et être sortis avec lui hors du royaume, contre le commandement exprès que Sa Majesté avoit fait audit duc de Bellegarde de ne recevoir point Monsieur en son gouvernement, et nonobstant aussi le commandement qui avoit été fait audit Chanteloube par son supérieur, de la part de Sa Majesté et de la sienne, d'aller demeurer en sa maison de l'Oratoire à Nantes, au lieu de laquelle il

seroit allé en celle d'Orléans pour précipiter le partement de Monsieur, son frère. Déclarant aussi atteints de même crime tous ceux qui avoient levé et arrhé des gens de guerre, essayé de soulever des peuples et fait des menées et pratiques au préjudice de l'autorité royale, tant dedans que dehors le royaume.

Ces choses faites, le Roi en partit le 2 d'avril, et alla à Bagneux pour s'en retourner à Fontainebleau.

Le lendemain 3, il reçut, par les mains de Briançon, une lettre très-injurieuse de la part de Monsieur qui étoit à Besançon; elle ne contenoit autre chose que la répétition des faussetés et calomnies qu'on lui avoit fait écrire auparavant, mais avec une insolence si insupportable, qu'elle obligea le Roi de faire arrêter le porteur, et l'envoyer prisonnier au château de Dijon; ensuite il manda à Monsieur qu'il ne devoit point se plaindre, comme il faisoit, que ses ministres lui déguisassent les choses qui le concernoient, d'autant qu'il pouvoit, sans user de ces artifices, s'adresser directement à lui pour tout ce qui le regardoit, et qu'en ce faisant il lui témoigneroit la même amitié qu'il avoit fait tant qu'il s'étoit contenu en son devoir, n'y ayant nation en la chrétienté où les frères des rois fussent si favorablement traités qu'il l'avoit été en son Etat, où, quand il voudroit revenir, se résolvant d'y vivre paisiblement dans l'ordre, sans haïr ce que Sa Majesté aimoit, ni improuver ce qu'elle approuvoit, elle le recevroit à bras ouverts avec toute affection.

Le Roi, ayant fait vérifier à Dijon la déclaration dont nous avons parlé ci-dessus, contre les mauvais

conseillers de Monsieur et ceux qui avoient adhéré à la sortie hors du royaume, l'envoya incontinent après au parlement de Paris pour y être aussi vérifiée; mais Sa Majesté n'y rencontra pas la même facilité qu'à celui de Dijon; car ces messieurs, ou imbus de l'erreur commune des peuples, qui se laissent aller en faveur des coupables contre la sévérité des lois, ou intéressés par parentelle, affection ou autrement, avec aucuns de ceux qui étoient nommés en ladite déclaration, un desquels même étoit président de leur corps, ne la voulurent pas vérifier; mais, après avoir ouvert divers avis sur ce sujet le 25 avril, ils demeurèrent enfin mi-partis (1), de sorte qu'ils ne donnèrent point d'arrêt.

Le Roi, offensé de ce procédé, donna un arrêt, séant en son conseil le 12 mai, par lequel il cassa et annula l'acte susdit de délibération fait en sa cour de parlement, et ordonna que ledit arrêt fût mis en sa place, et lesdites lettres de déclaration retirées d'icelle cour, leur défendant de prendre aucune juridiction ni connoissance de ce qui y étoit contenu, Sa Majesté se réservant de commettre telles autres de ses cours de parlemens ou officiers qu'il lui plairoit, pour procéder contre les dénommés en icelle et leur faire leur procès, leur déclarant qu'ils avoient outrepassé leur pouvoir; qu'ils n'avoient droit d'adminis-

(1) *Ils demeurèrent enfin mi-partis :* Les motifs de l'opposition dans le parlement étoient, 1°. que, contre les formes, la déclaration avoit été envoyée à un autre parlement qu'à celui de Paris, qui est la seule cour des pairs et le premier parlement du royaume; 2°. qu'elle traitoit de criminel de lèse majesté un président, qui seroit ainsi condamné par la compagnie sans avoir été ouï; 3°. que cette déclaration pouvoit atteindre Monsieur, dont les intérêts avoient toujours été chers au parlement.

trer la justice qu'entre le tiers et le quart, non se mêler des affaires d'État, et que semblables déclarations ne leur étoient envoyées de la part de Sa Majesté que pour les faire publier et enregistrer, non pour en délibérer; qu'elle leur défendoit à l'avenir d'entreprendre semblable chose, sous peine d'interdiction de leur charge, et de plus grande si le cas y échéoit. Et pource qu'aucuns des officiers de ladite cour s'étoient montrés plus passionnés que les autres à s'opposer à la volonté du Roi, Sa Majesté les interdit et leur commanda de se retirer dans leurs maisons, dont néanmoins, peu de temps, après, ils furent rappelés et rétablis par la bonté de Sa Majesté, qui les redonna à la compagnie, à l'instante supplication qu'elle lui en fit.

Le même jour Sa Majesté manda à sa cour de parlement qu'elle le vînt trouver, non par députés, mais en corps, et se fit apporter le registre où ladite délibération étoit écrite, d'où elle la fit tirer et mettre ledit arrêt en sa place.

Cependant Le Coigneux et Puylaurens, qui se sentoient criminels et justement attaqués par cette déclaration du Roi, ne permirent pas que Monsieur reçût, avec la reconnoissance qu'il devoit, les offres favorables que Sa Majesté lui avoit faites de le recevoir avec tout le bon traitement qu'il pourroit désirer, si, rentrant en lui-même, il vouloit venir reprendre la place qui lui est due auprès d'elle; mais au contraire le portèrent à envoyer une requête au parlement de Paris, par laquelle, supposant sa sortie volontaire hors du royaume avoir été causée par une violente persécution du cardinal contre lui,

comme ayant entreprise sur sa personne, celle de la Reine sa mère, et ensuite la voulant faire sur celle du Roi, et finalement d'envahir la France ou la meilleure partie d'icelle, il demandoit acte de l'opposition qu'il formoit à l'exécution de la déclaration du Roi, et de ce qu'il se rendoit partie formelle contre ledit cardinal, ses fauteurs et adhérens, pour leur faire faire leur procès sur les faits contenus en ladite requête.

Le Roi, en ayant avis, donna un arrêt, séant en son conseil le 12 mai, par lequel il ordonna que cette requête seroit supprimée comme calomnieuse, et fit défense à Poyer, avocat de Monsieur, à qui il l'avoit envoyée, et à tous autres, de la présenter en sa cour de parlement de Paris ni autres cours, auxquelles, par les lois du royaume et usage de tout temps observé, il n'est permis de prendre connoissance des affaires d'État, ni de ce qui concerne l'administration et honneur des ministres choisis par Sa Majesté.

Ensuite le Roi fit expédier une autre déclaration, par laquelle, exposant plus particulièrement qu'il n'avoit fait auparavant, et les raisons qui l'avoient mû à prier la Reine sa mère d'aller à Moulins, et à prévenir Monsieur, qui avoit assemblé des gens de guerre pour se fortifier et cantonner, soit dans son gouvernement ou en celui de Bourgogne, et les services signalés que, par une bénédiction particulière de Dieu, il avoit reçus du cardinal à la gloire de son État et de sa personne, il déclaroit les faits de ladite requête n'avoir aucun fondement de vérité, et être du tout calomnieux contre tous ceux qui le servoient dans ses conseils et notamment contre le cardinal.

Les conseillers de Monsieur, qui, comme Antée, plus ils étoient terrassés plus reprenoient-ils de force en leur malignité et en leurs calomnies, ayant vu cette déclaration, firent écrire par Monsieur à Sa Majesté une lettre, ou plutôt un libelle diffamatoire (1), de la ville de Nancy, où de Besançon Monsieur s'étoit retiré, le duc de Lorraine l'y ayant reçu sous ombre d'hospitalité, mais en effet pour nuire à cet État, comme on verra ci-après.

Cette lettre fut envoyée par un gentilhomme sous le paquet adressant au parlement de Paris, auquel, comme aussi à plusieurs princes et grands du royaume, semblables paquets avoient été adressés. Ce libelle n'étoit différent des précédens qu'en ce qu'il étoit beaucoup plus amplifié que tous.

Le Roi, à son dire, étoit sans le savoir prisonnier du cardinal, qui, pour s'emparer du royaume, vouloit avoir entre ses mains toute la maison royale; qu'il tenoit déjà le Roi et la Reine sa mère en sa puissance;

Que Monsieur avoit éludé son dessein par sa fuite; qu'il possédoit toutes les forces, les places et l'argent du royaume, pour lui servir de degré à ce dessein;

Qu'il avoit empêché tant qu'il avoit pu de secourir Saint-Martin-de-Ré afin de ruiner Toiras, et retirant, par après, cette place par un accord avec les Anglais, se la faire donner par le Roi; qu'il avoit la charge de connétable sous le nom nouveau de généralissime, et que pour s'y affermir il avoit entretenu la guerre

(1) *Un libelle diffamatoire :* On a vu, par la note de la page 60 du tome V, que, dans cette espèce de manifeste, Monsieur accusoit Richelieu d'avoir fait empoisonner le cardinal de Bérulle.

en Italie, et détourné deux ans durant les traités de paix qui s'y pouvoient conclure à l'honneur du Roi;

Que, par divers artifices, il avoit jeté la division en la maison royale; que Chalais avoit pour ce sujet été exécuté sous faux donné à entendre, messieurs de Vendôme pris; enfin qu'il dépensoit en un jour en sa maison dix fois plus que le Roi en la sienne, pendant qu'une partie du peuple meurt de faim, et l'autre ne vit que d'herbes comme les bêtes; ce qu'il fait afin de réduire le peuple à telle misère qu'il ne puisse s'opposer à ses desseins, pour auxquels s'acheminer il a fait imprimer sa généalogie, par laquelle il se dit descendu par femmes de Louis-le-Gros.

Après toutes lesquelles choses il conclut qu'il plaise à Sa Majesté, quand il aura mis la Reine-mère en liberté, de le vouloir rappeler en son royaume, et trouver bon que, jusques à ce que Sadite Majesté ait pourvu à sa sûreté propre et à la sienne, il se retire en tel lieu qu'elle aura agréable de lui ordonner, pourvu que le cardinal n'y puisse atteindre.

Ces calomnies étoient si grossières et d'une si évidente fausseté, que le Roi ne daigna pas y répondre de point en point. Les veilles, les soins et les diligences que le cardinal apporta, au vu et su de tout le monde, et par l'entremise de diverses personnes, et des plus affidés même de Toiras, pour le secours de l'île de Ré, montrent bien s'il avoit dessein que cette place se perdît. La charge de généralissime de l'armée du Roi en Italie seulement, et qui lui a été donnée par une simple commission, n'est pas la charge de généralissime perpétuel des armées du Roi, qui seroit et est proprement celle de connétable. Ce que l'on a vu

ci-devant qu'il a fait pour maintenir l'union en la maison royale, justifie bien qu'il n'est pas cause de la division qui y est survenue, mais qu'elle doit être attribuée à l'ambition et à l'avarice des méchans, qui ont porté la Reine et Monsieur à se séparer du Roi, comme d'autres ont fait par le passé en ce royaume en semblables rencontres. La justice doit répondre du procès de Chalais, qui a été fait à la vue des Etats de Bretagne, le garde des sceaux de Marillac y présidant, assisté de plusieurs commissaires près du parlement. Autant en est-il de la prison de M. de Vendôme, qui, ayant poursuivi son abolition, témoigne bien n'avoir pas été innocent. Quant à sa généalogie, il faut être bien dénué de sujet d'accusation pour lui imputer celui-là à crime; car il n'est pas le centième dans le royaume qui sont descendus par femmes de la maison royale, et ne peuvent pour cela avoir prétention à la couronne, qui, comme chacun sait, ne tombe point en quenouille.

Le Roi, se moquant donc de toutes ces ineptes rapsodies, se contenta de répondre à Monsieur que la lettre qu'il lui avoit écrite sembloit un manifeste pour donner mauvaise impression de ses actions aux étrangers; que les gens qui la lui avoient fait écrire en vouloient à sa personne et non à ses ministres; que c'est l'ordinaire de se servir de manifestes pour ébranler l'autorité souveraine; que ce n'est ni à lui ni à eux de censurer ses actions, ni celles de ceux qu'il emploie en ses affaires; qu'il n'a aucun pouvoir sur eux, mais bien que c'est à Sa Majesté à faire châtier les siens quand ils font mal; qu'il lui est insupportable que des personnes lâches et infâmes comme

ils sont, aient été si outrecuidées que d'écrire qu'il fût prisonnier sans le connoître ;

Que c'étoit le combler de la plus notable injure qui lui pût être faite, mais à laquelle il ne donnoit point de prise, n'étant jamais demeuré dans l'oisiveté pendant les bons événemens que Dieu lui avoit donnés, mais s'étant toujours porté en personne en tous lieux où le bien et la réputation de sa couronne l'avoient appelé; qu'en toutes ses actions glorieuses qu'il avoit plu à Dieu faire prospérer, il avoit été si bien servi du cardinal, qu'il ne mériteroit pas le nom de juste s'il ne le reconnoissoit ;

Qu'une fois pour toutes, il vouloit qu'il sût qu'il avoit entière confiance en lui, et que ledit cardinal en tout ce qui s'étoit passé n'avoit rien fait que par ses exprès commandemens et l'avoit accompli avec une exacte fidélité. Quant à la nécessité du peuple, qu'il en étoit en partie cause, ayant fait infiniment augmenter les dépenses par les pernicieux conseils qui lui avoient été donnés, et ayant retardé le dessein et la commodité qu'il avoit eue présentement de la soulager. Il toucha aussi quelques mots des prophéties que les siens faisoient courre touchant la brièveté de sa vie, et des horoscopes de sa naissance qui leur promettoient le même, sur quoi ils fondoient leurs espérances et l'opiniâtreté avec laquelle ils persévéroient en leur rébellion, quoiqu'ils ne pussent ignorer que c'est un crime capital aux sujets de faire une telle enquête de la vie de leur prince.

Cependant la Reine étoit encore à Compiègne, où de prime abord, quand elle sut, le matin à son réveil, la nouvelle du partement du Roi et la prière qu'il lui

faisoit de s'en aller pour quelque temps en sa maison de Moulins, elle s'y accorda, après les plaintes que l'on se peut imaginer qu'elle fit sur ce sujet. Seulement demanda-t-elle que Sa Majesté trouvât bon qu'elle demeurât pour quelque temps à Nevers, en attendant qu'elle pût faire réparer le château de Moulins, et que la peste qu'on lui avoit dit qui avoit été dans la ville durant l'automne fût entièrement éteinte, et qu'elle eût agréable de lui faire renvoyer son médecin.

Le Roi lui accorda tout ce qu'elle demandoit, bien que la demeure de Nevers lui fût à bon droit suspecte à cause de la proximité d'Orléans où Monsieur étoit encore, et qu'il lui enverroit aussi son médecin incontinent qu'elle se seroit mise en chemin pour y aller.

De jour en jour elle trouvoit de nouvelles excuses, dont la principale étoit l'indisposition qu'elle feignoit; mais dès qu'elle sut que Monsieur étoit hors du royaume, alors, sans plus se couvrir d'aucun prétexte, elle refusa absolument d'y aller, disant qu'elle savoit bien que de là on la vouloit faire descendre sur la rivière de Loire à Roanne, et de Lyon sur le Rhône jusqu'auprès de Marseille, où les galères l'attendoient pour la passer en Italie et la faire conduire à Florence; que cela l'obligeoit de demeurer à Compiègne, d'où on ne la pourroit faire sortir qu'avec toutes sortes de violences.

Le Roi employa le père Suffren pour adoucir son esprit, lui remontrant le peu de fondement qu'il y avoit en cette crainte supposée, et combien il importoit au repos de son État qu'elle eût agréable ce

petit éloignement jusqu'en sa maison ; mais il n'y put rien gagner; au contraire, elle et les siens vouloient persuader à un chacun, et de paroles et par divers écrits qu'ils semoient, qu'elle étoit rudement traitée et détenue prisonnière, bien qu'elle eût la liberté entière de se promener où il lui plaisoit, et que le Roi lui eût promis que, dès qu'elle seroit arrivée en sa maison, il n'y auroit plus personne auprès d'elle qui lui pût donner ombrage, et retireroit les troupes qu'il étoit obligé de tenir autour de Compiègne tandis qu'elle y demeureroit. Sa Majesté envoya plusieurs personnes de qualité vers elle pour la persuader : le marquis de Saint-Chamont partit de Dijon le 23 avril pour l'aller trouver ; mais, quelques raisons qu'il lui pût apporter, que Compiègne étoit un lieu qu'elle avoit toujours eu désagréable, qu'il étoit suspect au Roi à cause du voisinage de Paris, d'où il croyoit que les mauvais avis lui étoient donnés ; qu'il paroîtroit avoir bien peu de crédit auprès d'elle de n'avoir pu obtenir d'elle de l'en faire retirer pour aller en un séjour plus agréable ; qu'à son exemple beaucoup de personnes oseroient se porter à commettre des désobéissances, espérant y être maintenues d'elle ; que ce refus pouvoit donner quelque soupçon qu'il y eût quelque dessein caché là-dessous dont il n'eût pas la connoissance ; qu'il la prioit de prendre en cette affaire, qui lui étoit de tant d'importance, l'avis de ses fidèles serviteurs, et particulièrement du père Suffren, qui lui diroient que cette fermeté en laquelle elle demeuroit ne feroit autre effet que de continuer la mésintelligence entre le Roi et elle, et que si Moulins lui déplaisoit elle pouvoit

choisir telle autre demeure dans le royaume qu'elle auroit agréable; il n'en put tirer autre réponse, sinon que, plus il lui faisoit d'instances de la part du Roi d'en partir, plus il augmentoit le soupçon qu'elle avoit qu'on la vouloit envoyer en Italie; qu'on ne la feroit jamais partir que par les cheveux. Quant à ce qui est de prendre conseil des siens, elle s'étoit mal trouvée d'avoir cru autrui, et que dorénavant elle ne se conseilleroit qu'à elle-même; qu'elle supplioit le Roi de lui permettre de n'en bouger, sur la promesse qu'elle faisoit de n'en partir jamais sans la permission de Sa Majesté.

Quelque supplication qu'il lui fît de ne vouloir pas se tenir si resserrée dans le château, mais de prendre l'air et s'aller promener dans la forêt et autres lieux hors de la ville, elle dit que le château lui suffisoit, et qu'elle ne vouloit plus désormais sortir de sa chambre.

Le même sieur de Saint-Chamont fut incontinent après son retour dépêché de Fontainebleau par le Roi vers elle, pour lui représenter que Sa Majesté seroit bien marrie d'avoir jamais pensé lui faire faire aucune violence pour la tirer de Compiègne; qu'elle désiroit qu'elle en partît de sa bonne volonté, mais qu'elle devoit penser qu'il seroit aussi aisé de la faire partir de Moulins que de Compiègne si on en avoit le dessein; que ceux qui la détournoient d'aller à Moulins la vouloient tenir près de Paris pour se servir de son ombre à des fins qu'on ne pouvoit connoître, et devoient donner jalousie à Sa Majesté, qui seroit pour ce sujet contrainte de faire prendre garde aux actions de ceux qui l'approcheront tandis qu'elle seroit là, lesquels voudroient sans son consentement tramer

des desseins au préjudice de l'État; néanmoins qu'elle consent qu'elle y demeure encore quelque temps afin de se résoudre à loisir à lui donner satisfaction.

Mais ce voyage produisit aussi peu de fruit que le premier; ce qui obligea enfin le Roi d'envoyer vers elle, le 20 mai, le maréchal de Schomberg, l'un de ses principaux ministres, et le sieur de Roissy, doyen de son conseil d'Etat, pour, avec le maréchal d'Estrées qui étoit demeuré auprès d'elle, faire un nouvel effort sur son esprit.

Ils partirent le 20 mai, avec charge d'essayer de porter son esprit à partir de Compiègne, ou, si elle en faisoit refus, quelques raisons qu'ils lui pussent alléguer, justifier au monde par une relation signée d'eux qu'on auroit fait en cette occasion tout ce que le bien de l'Etat auroit pu permettre pour parvenir à ce que la raison et Sa Majesté demandoient d'elle; de l'assurer, puisqu'elle le désiroit, qu'il n'y auroit, ni au lieu où elle voudroit aller, ainsi qu'on lui avoit déjà ci-devant promis, ni même sur le chemin, aucuns gens de guerre pour la conduire; que le Roi lui offroit de nouveau le gouvernement de Bourbonnais; que le bien de l'Etat requéroit qu'elle ne demeurât pas à Compiègne pour beaucoup d'inconvéniens qui en pourroient arriver, un desquels étoit que, si le Roi étoit occupé en l'une de ses frontières, la venue de la Reine dans Paris pourroit produire de mauvais effets pour toutes choses; qu'il lui importoit, pour faire voir qu'elle n'adhéroit point à tout ce qui se faisoit par Monsieur et les siens, de prendre la conduite qui par raison devoit être jugée la plus éloignée de tout ce qui pouvoit favoriser ses desseins; que si,

nonobstant toutes ces raisons, elle s'affermissoit à demeurer à Compiègne, il y auroit grande apparence qu'elle auroit quelque dessein caché, au moins seroit-il assuré qu'elle y voudroit demeurer pour tenir les affaires du Roi en échec.

Il leur fut aussi donné ordre d'ôter les gens de guerre de Compiègne, afin qu'elle n'eût aucun prétexte de désobéir au Roi sur de vaines imaginations : mais de la prier aussi de se disposer dans quinze jours à complaire à Sa Majesté en un point si important; et, afin qu'il n'arrivât point d'inconvénient de ce conseil, qu'ils logeassent deux ou trois cents chevaux entre Paris et Compiègne, et le régiment de Navarre à Senlis; et enfin, que, si elle témoignoit avoir tant d'aversion de Moulins, ils lui offrissent le gouvernement d'Anjou et le château d'Angers pour sa demeure, vu qu'elle s'étoit autrefois plainte de l'avoir remis entre les mains du Roi, et que c'étoit un lieu hors de soupçon d'être menée en Italie.

Ces nouvelles offres ne servirent à autre chose qu'à la rendre plus éloignée de contenter Sa Majesté, jusque-là même qu'elle refusa, contre ce qu'elle avoit coutume, de donner le mot au maréchal d'Estrées, et lui dit qu'elle ne le vouloit plus donner à l'avenir; que, si on lui offroit d'aller à Monceaux, voire au Luxembourg, elle le refuseroit; qu'elle ne sortiroit de Compiègne que par force, et qu'elle donnoit parole au Roi de n'en partir que quand il lui plairoit, et de n'avoir communication ni intelligence avec qui que ce fût.

Cette réponse obligea le Roi de lui renvoyer encore une fois, le 1er juin, le marquis de Saint-Cha-

mont, qui portoit ordre au maréchal d'Estrées d'exécuter ce qui avoit été promis à la Reine par messieurs de Schomberg et de Roissy, qui étoit de se retirer d'auprès de la Reine, et de faire partir de Compiègne et des environs toutes les troupes, tant de pied que de cheval, qui y étoient, et de représenter à la Reine l'extrême mécontentement que le Roi avoit reçu du peu de fruit que le maréchal de Schomberg et le sieur de Roissy avoient remporté du voyage qu'ils avoient fait auprès d'elle ; qu'il sembleroit enfin qu'elle ne demeureroit à Compiègne que parce que le Roi ne le désiroit pas, et que c'étoit avoir bien peu de crédit envers elle de ne la pouvoir faire sortir d'un lieu qu'elle avoit toujours témoigné haïr, sinon depuis qu'il l'avoit fait prier d'en sortir : que Sa Majesté la conjuroit par son bon naturel, et si jamais elle avoit eu de l'affection et de la tendresse pour lui, de se résoudre à prendre dans quinze jours l'une des maisons qu'il lui avoit offertes, où elle recevroit tout contentement et bon traitement de sa part, et qu'il lui en donneroit toutes les assurances qu'il lui plairoit par écrit ou autrement.

Elle persista néanmoins toujours en la fermeté de sa première résolution, peut-être parce que, voyant que par là elle avoit peu à peu obtenu du Roi partie de ce qu'elle désiroit, elle espéroit par le même moyen d'obtenir le surplus.

Elle se plaignit que les gens de guerre avoient été renvoyés en des lieux si proches d'elle, que c'étoit presque comme s'ils fussent demeurés en ceux où ils étoient, et particulièrement fit une grande plainte d'un bruit qui, quelques jours auparavant, avoit

couru à Paris et à Fontainebleau, qu'elle s'étoit déguisée en villageoise et retirée en Flandre; ce que Sa Majesté ayant su, il lui manda que ce bruit étoit venu par madame de Guise, qui avoit dépêché un nommé Poisson au duc de Guise son mari et au prince de Joinville son fils, pour leur en donner avis.

Sur quoi elle dit audit sieur de Saint-Chamont qu'elle n'y avoit jamais pensé; que si on l'avoit perdue, il ne la falloit point aller chercher parmi les Espagnols; qu'elle fût bien plutôt allée à Florence qu'en Flandre, et qu'elle ne vouloit jamais sortir des terres de l'obéissance du Roi; ce qu'elle disoit au plus loin de sa pensée, ainsi que la suite l'a bien fait connoître.

Le maréchal d'Estrées, ayant laissé la Reine, alla à Fontainebleau trouver le Roi, qui, l'envoyant dans son gouvernement, lui commanda de passer par Compiègne et de prier encore la Reine sa mère, de sa part, de vouloir bien user pour sa santé de la liberté qu'elle avoit de se promener partout où il lui plairoit, et lui offrir d'éloigner encore les troupes qui étoient dans la province, si les lieux où elles étoient logées lui donnoient le moindre ombrage.

Il arriva à Compiègne le 15 juin, lui fit le compliment qui lui avoit été ordonné de la part du Roi, lequel elle reçut avec civilité, disant avoir l'éloignement des gens de guerre pour indifférent; qu'elle se vouloit fier en la parole du Roi, mais qu'elle ne vouloit point partir de Compiègne. Et parlant du bruit qui avoit couru de son voyage en Flandre, dont elle se plaignoit, il lui dit qu'assurément la première nouvelle en étoit arrivée à la cour par madame de Guise, et à Paris par le marquis de Sourdeac, qui

l'avoit dit à plusieurs, et avoit encore ajouté qu'il avoit envoyé à Compiègne un astrologue en qualité de gouverneur de son fils, qu'elle pouvoit mieux penser que personne quel pouvoit avoir été le sujet de l'envoi de cet astrologue ;

Qu'il la supplioit de considérer si toutes ces choses n'obligeoient pas le Roi de désirer qu'elle partît de Compiègne pour s'éloigner de Paris, et ajouta que, si elle vouloit prendre le chemin de Blois, qui étoit celui d'Angers, et le contre-pied de celui de Moulins, qui lui étoit si désagréable, on pourroit peut-être moyenner une entrevue entre Leurs Majestés, qui se pourroit terminer en une réunion parfaite, si elle se résolvoit de donner contentement à Sa Majesté ;

Que le fruit qu'on pouvoit attendre de cette entrevue seroit un éclaircissement entier des choses passées, propre à guérir les ombrages et soupçons que le Roi pouvoit avoir de ses intelligences et pratiques avec Monsieur, son frère ; mais que l'on seroit privé de tout ce bien, si elle étoit toujours affermie de demeurer à Compiègne, et qu'il étoit raisonnable qu'elle se mît en état d'obéir au Roi, avant qu'elle pût obtenir cette entrevue tant désirée d'un chacun.

Sur cette proposition, il y eut plusieurs allées et venues ; le Roi n'y trouva point de difficulté, lui fit proposer Chartres ou Mantes pour lieu de l'entrevue, selon le chemin qu'elle voudroit prendre pour aller à Angers.

Elle refusa l'offre que le Roi lui faisoit, si on ne lui donnoit assurance qu'après l'entrevue elle retourneroit immédiatement auprès de Sa Majesté ; à quoi lui étant répondu que tout dépendoit d'elle et de la

manière dont il lui plairoit se gouverner avec le Roi et satisfaire à ses justes désirs, elle demanda qu'on lui prescrivît un temps dans lequel, après l'entrevue de Leurs Majestés, quoi qui en pût arriver, si le Roi l'obligeoit de passer jusqu'à Blois, elle eût à retourner vers Sa Majesté.

Le maréchal en ayant écrit au Roi, il lui manda qu'il dît de sa part à la Reine-mère qu'il la prioit de s'accommoder pour quelque temps à la nécessité de ses affaires, lequel néanmoins il ne lui vouloit point prescrire, et remettoit à elle à le lui demander tel qu'elle jugeroit raisonnable; mais que s'ils recevoient entière satisfaction de leur entrevue, il n'en seroit point besoin.

Ces facilités et honnêtes offres du Roi firent un contraire effet de ce que le Roi pouvoit espérer, car elle en prit ombrage, et, pour dernière réponse, dit le 14 juillet au maréchal d'Estrées que si le Roi la vouloit voir, il la verroit à Compiègne, et qu'elle n'en sortiroit point que par violence.

Cette opposition si continuelle à la volonté du Roi et à son propre bien, fit que Sa Majesté entra en soupçon qu'elle tramoit quelque dessein; et pource que le Roi voyoit le comte de Moret avec Monsieur, et qu'il se doutoit de M. de Vardes, gouverneur de La Capelle, son beau-père, il lui commanda de le venir trouver, à quoi il obéit; mais, se sentant coupable en sa conscience, bien que le Roi n'eût aucun avis certain de ce qu'il tramoit, il se retira sans congé à La Capelle, ce qui augmenta, et les soupçons qu'on avoit contre lui, et ceux qu'on pouvoit apparemment concevoir de la Reine-mère.

Le Roi, à cause de la qualité de la Reine sa mère, étoit en une grande peine du moyen qu'il devoit choisir pour remédier aux maux que sous son ombre on brassoit contre l'État.

La Reine ne voulant pas aller volontairement où Sa Majesté désiroit, ou il la falloit laisser comme elle étoit, ou il lui falloit ôter ses gardes et autres officiers et donneurs d'avis, et remettre des garnisons dans Compiègne, ou il la falloit changer de lieu. De la laisser toujours où elle étoit, il y avoit péril évident si le Roi venoit à avoir quelque indisposition, selon les derniers avis qu'on en avoit.

De lui ôter ses gardes et officiers, et de remettre la garnison dans Compiègne, le décri de la rigueur, ou qu'on s'imagineroit, ou qu'on feindroit que le Roi exerceroit en cela envers elle, étoit à craindre, joint que par cette voie elle seroit bien gardée lorsqu'il n'en seroit point de besoin, et que, s'il arrivoit une maladie au Roi, il étoit à craindre et seroit assuré que celui qui en auroit la garde s'accorderoit avec elle, et lui laisseroit en une telle occasion faire ce qu'il lui plairoit.

Il ne restoit donc qu'à la changer de lieu contre son gré; le cardinal ne le pouvoit conseiller au Roi, la rigueur apparente dont on seroit contraint d'user pour la mettre en carrosse lui semblant être à craindre et à éviter, s'il se pouvoit, jusqu'à ce qu'il y eût un sujet d'en user ainsi aussi apparent aux yeux de tout le monde comme il étoit réel et véritable à ceux qui connoissoient les affaires. Il conseilla donc à Sa Majesté de la laisser en l'état auquel elle se trouvoit, et attendre le commencement des mouvemens qu'on

voyoit naître, et, lorsque tout le monde ne les pourroit plus ignorer, la faire changer de demeure, quelque résistance qu'elle y fît.

Cependant, pource que cette affaire n'étoit point un jeu d'enfant, étant certain que le désir de régner ne prend d'ordinaire point de fin et n'a point de bornes, et que depuis qu'on s'est une fois laissé aller à une telle faute on ne s'en retire plus, joint que Sa Majesté avoit affaire à des gens qui continueroient toujours leurs trames de plus en plus, et qui faisoient lors des projets éloignés en apparence, qui en effet ne pourroient réussir si on les prévenoit, mais qui auroient leur effet si on les laissoit aller quand ils verroient leur temps, il falloit, en une telle continuation non interrompue de malice, des remèdes continus et aussi austères contre les particuliers que les maux qui se feroient en faveur de Monsieur et de tout le parti le mériteroient.

On jugea que pour s'y bien préparer et pourvoir à tout il falloit avoir un corps de troupes effectif et suffisant sur les frontières, des gens vigilans qui les commandassent, et munir les villes et travailler à leurs fortifications autant que la nécessité le requéroit;

Qu'il falloit avoir un état des nouvelles levées qu'il faudroit faire, si on en avoit besoin, de gens du tout assurés, diviser ce qu'il falloit de troupes pour la Picardie, pour la Champagne, pour la Bourgogne, pour la Provence, et résoudre de ceux qui commanderoient en tous ces lieux;

Que, cela fait, il falloit pourvoir à tous les gouvernemens vacans de gens affidés pour ôter toute

espérance au parti contraire; que, quelque accident qui pût arriver, ils pussent faire leurs affaires, et voir ce qu'il y avoit à craindre dans les provinces, et y pourvoir par précaution;

Que divers avis anciens et modernes faisoient connoître la mauvaise volonté de M. de Guise, et que s'il devoit arriver du mal des étrangers, il devoit plus commodément survenir par la Provence, lui les favorisant, que par aucun autre lieu; qu'au moins étoit-il constant qu'il attendoit son temps; partant, tandis qu'il ne l'avoit pas, il y falloit pourvoir en le mandant, sans lui donner autre assurance que celle de son innocence;

Que s'il ne venoit point, en mettant les galères dans Marseille, faisant écrire aux consuls de la ville qu'ils prissent garde à eux, et y envoyant des troupes, il s'en iroit indubitablement: auquel cas le Roi devoit établir quelqu'un en Provence assuré, et ce d'autant plus que par là il ôtoit toute espérance à M. de Savoie de faire une infidélité au Roi; ce qui le rendroit fidèle par nécessité, et tiendroit toute l'Italie en connoissance que le Roi y feroit tout ce qu'il voudroit, rien ne l'en ayant tant empêché que l'embarras que M. de Guise faisoit en Provence, par où tous les grands effets d'Italie devoient arriver;

Enfin, qu'il falloit pourvoir à l'affaire de Vardes, mander à son père qu'il allât en toute diligence à La Capelle, et l'assurât au Roi en mettant son fils hors de la place; et que si Sa Majesté faisoit autrement, quelques remèdes palliatifs qu'on pût apporter aux maux à mesure qu'ils arriveroient, les racines demeurant, ils repulluleroient toujours, et les con-

jurés les conserveroient comme le feu sous la cendre, d'où naîtroit enfin un embrasement nouveau et subit lorsqu'on y penseroit le moins, sur quelque accident inopiné, comme de la mort du cardinal ou de la maladie du Roi.

Le Roi et tout son conseil approuva cet avis, que la suite a montré avoir été absolument nécessaire pour garantir l'État des grands maux qu'il lui eût fallu souffrir. Incontinent après, qui fut le 19 juillet, la Reine-mère, lorsqu'on y pensoit le moins, s'enfuit de Compiègne (1) dans le carrosse de la dame de Fresnoy, et relaya de carrosse à Rosny, où elle trouva celui du baron de Crèvecœur, gouverneur d'Avesnes, qui l'attendoit depuis quinze jours au village de Sains. Elle croyoit aller coucher à La Capelle, mais sur le chemin elle trouva deux gentilshommes par lesquels Vardes lui mandoit que son père étoit arrivé à la pointe du jour dans la place, sans qu'il eût eu avis de sa venue, et l'en avoit mis dehors, ce qui l'obligea d'aller d'une traite à Avesnes.

Elle passa si près de La Capelle que le sieur de Vardes l'eût bien arrêtée; mais n'en ayant point de commandement du Roi, il n'osa l'entreprendre.

Dès qu'elle fut à Avesnes, elle écrivit au Roi, le 21 juillet, en termes qui sembloient porter qu'elle croyoit ne l'avoir en rien désobligé, et que ce qu'elle avoit fait étoit pour se délivrer des maux et des persécutions qu'elle supposoit avoir reçues à Compiègne, comme si le Roi ignoroit les choses si importantes

(1) *S'enfuit de Compiègne* : Presque tous les historiens s'accordent à dire que Marie de Médicis fut poussée par des agens de Richelieu à cette fuite, qui la perdit sans retour.

comme sont celles qui concernent le traitement de la Reine sa mère.

Elle feignoit aussi ne s'être retirée en Flandre que par force et au défaut de La Capelle, qui lui avoit manqué, et ce, disoit-elle, par les ruses du cardinal, qui, par ce moyen, l'avoit voulu chasser du royaume, ne s'avisant pas que l'intelligence qu'elle avoit de longue main avec le gouverneur d'Avesnes, et son carrosse qui l'attendoit il y avoit quinze jours, et le duc de Brabançon qui étoit dans le pays avec quatre mille hommes attendant sa venue, témoignoient assez qu'elle n'avoit dessein d'aller à La Capelle que pour s'y mettre, avec la place, en la puissance des Espagnols, et pour passer de là en Flandre quand il lui plairoit.

Elle ajoutoit qu'elle avoit été poursuivie par de la cavalerie, ce qui l'avoit contrainte de se retirer en Flandre; mais elle ne nommoit point par qui, d'autant que cette poursuite étoit imaginaire, et aussi ne la mettoit-elle en avant que pour s'excuser de la faute qu'elle avoit commise d'aller en Flandre, où elle avoit dit plusieurs fois qu'elle n'iroit jamais, et mourroit plutôt que de sortir des pays de l'obéissance du Roi.

Elle interprétoit la liberté que le Roi lui donnoit de se promener à Compiègne à un dessein qu'on avoit de l'enlever. Le cardinal, disoit-elle, vouloit mettre la mère et les enfans hors du royaume, et, incontinent après, elle disoit qu'il la vouloit faire mourir entre quatre murailles, ne se souvenant pas que ces choses se contredisoient l'une l'autre; qu'elle étoit allée en Flandre pour remettre le Roi et Mon-

sieur bien ensemble; mais la Flandre étoit un lieu mal propre pour cette réunion.

Le reste de sa lettre n'étoit qu'une répétition des autres suppositions mises en avant par les lettres et manifestes qui avoient couru sous le nom de Monsieur, et concluoit que le Roi la rappelât auprès de lui pour faire cesser les plaintes de ses autres enfans intéressés en elle, et mettre obstacle à tout ce qui en pouvoit survenir de funeste, qui étoit une sourde menace de guerre entre la France et l'Espagne, si le Roi ne se soumettoit à ce qu'il lui plaisoit.

Le Roi lui témoigna par la réponse qu'il lui fit qu'elle savoit bien le contraire de ce qu'elle feignoit en sa lettre; que ce qu'elle disoit de ceux qui servoient Sa Majesté n'avoit pas seulement d'apparence, et qu'il s'étonnoit que les auteurs de ses lettres n'avoient honte de mettre en avant contre eux des choses si manifestement éloignées de la vérité; qu'il connoissoit par beaucoup de preuves l'affection et la sincérité du cardinal; mais que l'action qu'elle venoit de faire lui apprenoit quelles intentions elle avoit eues ci-devant, et ce qu'il en devoit attendre à l'avenir.

Cependant, afin d'empêcher les menées que les gens de la Reine et de Monsieur pourroient faire dans le royaume, le Roi fit une déclaration, le 22 juillet, par laquelle il commandoit à tous les officiers de M. le duc d'Orléans de se retirer près de sa personne, ou de déclarer dans un temps qu'ils n'avoient pas intention de l'aller servir, et défense à ceux qui étoient hors du royaume d'y retourner sur les peines qui y échoient.

Et pource que de jour en jour il recevoit des

lettres peu respectueuses, qui lui étoient écrites sous le nom de la Reine sa mère, et qu'elle envoya deux requêtes au parlement, l'une en apparence contre le cardinal, mais en effet pour décrier le gouvernement, dans laquelle étoient ramassées toutes les plaintes imaginaires que ses mauvais conseillers avoient faites et fait faire ci-devant et à elle et à Monsieur, et l'autre pour récuser le premier président et le président de Lancrau, et d'autres lettres encore au parlement et au prévôt des marchands, qui tendoient à les soulever contre Sa Majesté, Sa Majesté fut obligée d'aller au parlement le 12 août.

Le Roi y fit lire, publier et enregistrer une déclaration en laquelle il déduit amplement le mécontentement qu'il avoit des mauvais conseillers de Monsieur, qui non-seulement l'avoient fait sortir d'auprès de lui et du royaume, et l'avoient porté à écrire des lettres pleines de calomnies et de blâme contre le gouvernement de l'Etat, accusant contre toute vérité le cardinal d'infidélité, et ayant même voulu faire présenter une requête au parlement contre lui, mais avoient encore attiré la Reine sa mère dans le même précipice, laquelle s'étoit laissée aller à prendre plus de part en leurs desseins qu'elle ne devoit peut-être, sur les mauvais bruits que quelques personnes, qui faisoient profession de sciences curieuses, faisoient courir pour leur donner espérance d'un prompt changement ; avoit refusé, pour paroître mécontente à tout le monde, d'assister le Roi en ses conseils ; que Sa Majesté ayant été obligée, pour ce sujet, à Compiègne, de se séparer d'elle pour quelque temps, et l'ayant priée d'aller en sa maison de Moulins ou telle

autre qui lui plairoit, éloignée de la frontière, elle auroit premièrement consenti d'aller à Moulins ou à Nevers, à cause de la proximité d'Orléans où étoit lors Monsieur. Mais depuis qu'elle eut su qu'il en étoit parti, elle l'auroit refusé, et se seroit affermie à ne vouloir plus sortir de Compiègne, auroit commencé à publier qu'elle étoit détenue prisonnière pour donner prétexte de mécontentement à ceux qui en cherchoient quelque sujet. Et enfin Sa Majesté, pour lui témoigner de plus en plus le désir qu'il avoit qu'elle se remît bien avec lui, ayant fait ôter les gens de guerre qu'il avoit à Compiègne, elle en étoit sortie et allée à Avesnes; et, pour suivre le train de Monsieur, avoit envoyé une requête au parlement de Paris, pleine de faits supposés et calomnieux contre le cardinal, avoit même écrit d'Avesnes à Sa Majesté des lettres pleines de prétextes recherchés pour colorer sa sortie, et des mêmes plaintes calomnieuses contre ledit cardinal, et depuis s'étoit encore laissée aller à écrire de nouveau au parlement et au prévôt des marchands de Paris, pour tâcher de les faire soulever et donner exemple aux autres. Sa Majesté, pour empêcher le mal que de tels écrits, pleins d'impostures, pourroient faire, déclara criminels de lèse-majesté tous ceux qui se trouveroient avoir participé à de si pernicieux et damnables conseils, avoir soustrait ladite Reine sa mère et Monsieur de son obéissance, et les avoir induits à sortir du royaume, comme aussi tous ceux qui les auroient suivis, et en seroient sortis avec eux, et ceux qui auroient levé ou arrhé des gens de guerre contre son service; fit inhibitions à tous ses sujets d'avoir aucune correspondance avec

eux, et commandement de porter au plus prochain juge royal des lieux les lettres que, sans leur consentement, ils pourroient recevoir de leur part, et faire arrêter ceux qui les leur porteroient.

Sa Majesté aussi, après avoir usé de toutes les voies de douceur qu'il lui avoit été possible pour rappeler à leur devoir les esprits ambitieux qui brassoient des menées et entreprises contre le repos de son Etat, sous prétexte de l'éloignement de la Reine-mère et de Monsieur, voyant que tous ces moyens étoient inutiles, se sentit obligée de recourir aux rigueurs que les lois du royaume lui permettoient contre les rebelles; et à cet effet elle établit, par ses lettres patentes du 26 septembre, une chambre de justice à sa cour et suite, tirée de son conseil, pour juger souverainement des confiscations desdits rebelles et de leurs biens. Ladite chambre déclara confisqués à Sa Majesté tous les biens du comte de Moret et de la comtesse sa mère, et réunit ledit comté au domaine de Sa Majesté. Le même fut ordonné de tous les biens et duchés des ducs d'Elbeuf et de Bellegarde, et de Roanez; Sa Majesté donna la confiscation des biens non reversans à la couronne, à divers de ses serviteurs.

La Reine-mère cependant se promenoit par la Flandre, où elle eut incontinent des nouvelles de Monsieur, et le comte de Moret et le duc d'Elbeuf, qui étoient les principaux des siens, la vinrent trouver.

L'Infante la mena à Anvers, où elle vit l'armée de mer que l'on y préparoit dès long-temps pour occuper l'île de La Platte et de La Brille, et séparer par ce moyen la Zélande de la Hollande, et la pria de lui

donner sa bénédiction ; ce qu'elle fit avec peu de succès, car ces nouveaux mariniers, qui avoient tous presque été pris de Gand et du pays d'Artois, étoient si peu experts à la navigation, et principalement par les pays inondés par où ils devoient passer, qu'échouant à tous coups, ils donnèrent loisir aux Hollandais, qui, dès long-temps, tenoient prêtes leur armée navale et celle de terre pour s'opposer à leur dessein, d'assembler quantité de bateaux de guerre qui étoient aux environs de tous côtés, lesquels ils chargèrent de mousquetaires, et attaquèrent si vivement l'armée espagnole qu'ils la défirent entièrement, sans qu'il se sauvât que douze ou quinze bateaux, ayant pris presque tous les officiers prisonniers et trois mille cinq cents, tant soldats que matelots, et le comte de Nassau, qui la commandoit, ayant eu peine à se sauver dans un esquif.

Cette défaite ne fut pas favorable aux conseillers de Monsieur et de la Reine, qui essayoient de faire des troupes dans le Luxembourg pour favoriser leurs desseins ; mais ils ne perdoient pas néanmoins les espérances vaines qu'ils avoient conçues. Le duc d'Elbeuf et Le Coigneux eurent quelques desseins sur Rue et sur Ardres, où ils envoyèrent La Louvière pour parler de la part de la Reine au sieur de Moncaurel qui en étoit gouverneur ; mais il l'arrêta, et l'envoya au Roi, qui lui fit trancher la tête. Ils se vantoient d'avoir bientôt six mille chevaux pour ravager la France, disant que le cardinal avoit tort de ne se raccommoder pas avec eux, et qu'il devoit considérer que le Roi étoit malsain et ne devoit pas vivre long-temps.

Ils envoyèrent aussi en Languedoc solliciter les

peuples de prendre leur parti, et principalement les huguenots, qu'on croyoit avoir promis à Monsieur que, s'il entroit en France avec armée considérable, ils se saisiroient de quelques places, et entre autres de Nîmes, Castres, Anduze et Montauban. Chanteloube (1), entre tous les gens de la Reine-mère, étoit celui qui parloit le plus haut et avec le plus d'assurance des succès des grandes armées qu'ils prétendoient faire contre le Roi; sa profession étoit autant éloignée de ses actions que sa naissance y étoit convenable, vu qu'il étoit fils d'Antoine d'Apchon, gentilhomme d'Auvergne, diacre et pourvu de l'abbaye de Brives-Feniers, Saint-Germain-l'Herme et plusieurs bénéfices; lequel enleva à Brives une femme, nommée Christine Dabin, femme d'un nommé Perrotin, homme de pauvre condition, et la fit mener au château de Cerezat, où il la tint plusieurs années, et eut d'elle, du vivant de son mari qu'il fit tuer, Jean d'Apchon, seigneur de Cerezat, et Jacques d'Apchon qui étoit le père de Chanteloube, que le cardinal avoit toujours assisté jusqu'à ce point que, quand il voulut se rendre d'Eglise, il moyenna envers la Reine-mère qu'elle fît payer ses dettes.

M. de Guise, comme vous avez vu ci-dessus, étoit des principaux de la cabale; il n'étoit pas si affectionné à la Reine-mère et à Monsieur, comme il étoit passionné à diminuer l'autorité royale pour augmenter la sienne, et par ce principe excitoit secrètement en

(1) *Chanteloube:* Le père Chanteloube, qui, comme on l'a vu, au lieu d'aller à Nantes avoit suivi Monsieur, s'étoit brouillé avec Puylaurens, et étoit allé trouver la Reine-mère à Bruxelles. Il étoit devenu son confident intime.

la Provence tous les soulèvemens qu'il pouvoit contre Sa Majesté, se servant de l'occasion.

Le Roi, pour remédier aux profusions extrêmes qui se faisoient dans le Languedoc, le Dauphiné et la Provence à la foule de ses sujets, sur lesquels il se faisoit tous les ans, à chaque tenue d'Etats, une levée de deniers une fois plus grande que celle qui venoit dans son épargne, en faveur des gouverneurs et de leurs partisans, ayant voulu y établir des élus afin que son peuple fût déchargé de la dépense qui tournoit au profit des particuliers, le duc de Montmorency, ou plutôt ceux qui sous son autorité en tiroient l'utilité, s'y opposèrent et émurent le peuple sous prétexte que c'étoit une infraction à leurs priviléges et immunités.

Le duc de Guise leur envoya plusieurs des siens pour les confirmer en ce mécontentement, et le faire passer jusqu'à une formelle opposition aux volontés du Roi, les assurant que le duc de Rohan reviendroit bientôt dans le Languedoc, offensé de ce que la république de Venise ne lui avoit point donné d'emploi; ce qu'il attribuoit à une secrète intelligence du Roi avec elle; qu'on le devoit croire de ce qu'il disoit dudit sieur de Rohan, parce qu'il avoit une amitié particulière avec lui, l'ayant obligé en plusieurs rencontres;

Que la Reine-mère lui ayant communiqué autrefois le dessein qu'elle avoit de le vouloir faire arrêter, environ l'année 1614 il lui avoit donné avis de se sauver;

Que depuis il lui avoit aussi donné le premier avis de la paix faite avec l'Angleterre, et qu'il l'avoit

averti, après la paix faite avec ceux de la religion prétendue réformée, qu'on nelui tiendroit rien de ce qu'on lui promettroit; enfin qu'il vouloit avoir liaison particulière avec lui, et, quoiqu'on lui parlât du mariage de mademoiselle de Bourbon avec son fils, il aimoit mieux lui donner mademoiselle de Rohan.

Cependant il excitoit les peuples contre le Roi dans son gouvernement, essayoit de faire soulever Marseilles et Arles. Quelques séditions étant arrivées sur le sujet desdits élus à Aix, il manda au sieur Coriolis, président au parlement de ladite ville, qu'ils fissent ce qu'ils voudroient à Aix, et qu'il feroit le sourd et l'aveugle.

Le sieur de Soyecour, maréchal de camp, qui commandoit les troupes que le Roi envoya en Provence, manda à Sa Majesté, par homme exprès, que ledit duc de Guise avoit envoyé offrir 5,000 écus au gouverneur Desbaux, pour le convier à ne pas remettre ladite place entre les mains dudit sieur de Soyecour, suivant le commandement qu'il en avoit reçu de Sadite Majesté. Il représentoit aux séditieux de la Provence qu'il avoit soixante vaisseaux à son commandement, et moyen de mettre quinze mille hommes en campagne, les places de la province garnies; qu'étant en bonne intelligence avec eux, il pouvoit tenir en sujétion tout le plat pays, qui avoit de bons boulevarts par le moyen de la mer, du Rhône et de la Durance qui le confinent; que les places maritimes d'Antibes, Martigues, Berre et Toulon étoient à sa dévotion, et enfin que, ni le parlement de Toulouse, ni les huguenots du Languedoc ne l'abandonneroient point, et qu'il plaignoit la ruine de

ce parti, duquel dépendoit la liberté du royaume.

Sa Majesté, informée de ses mauvais desseins, se ressouvenant qu'il ne s'étoit pas déjà comporté avec la fidélité qu'elle espéroit de lui, en la charge qu'elle lui avoit donnée de son armée pour attaquer le duc de Savoie à Nice, tandis qu'elle l'attaquoit d'un autre côté dans ses Etats, et qu'elle étoit bien avertie de l'intelligence qu'il avoit eue avec le gouverneur de Morgues et celui de Nice, ayant exprès ruiné l'armée qu'il commandoit pour retarder le progrès des armes de Sa Majesté, envoya M. le prince en Provence, sous couleur d'y faire tenir les Etats et y présider, mais en effet pour visiter la province, voir en quel état elle étoit pour le service du Roi, avoir l'œil aux actions de M. de Guise, rabattre, par la dignité de sa personne, l'autorité que la qualité dudit sieur de Guise lui avoit acquise dans le pays, et y maintenir le sieur de Saint-Chamont, que Sa Majesté avoit honoré de la charge de son lieutenant général au gouvernement.

Le duc de Guise témoigna avoir grande jalousie de cet envoi, et ne voulut pas se rendre en Avignon, où ledit sieur prince l'avoit prié de se trouver à son arrivée, pour conférer avec lui des affaires de Sa Majesté, lui mandant qu'il ne le verroit que sur la frontière de son gouvernement, d'autant qu'il n'estimoit pas avoir lieu de prendre beaucoup de confiance en lui, non plus qu'audit sieur de Saint-Chamont.

Depuis il se plaignit, par lettre expresse qu'il écrivit au cardinal, de ce que ledit sieur prince ne lui avoit donné aucune communication de ses instructions; et, bien que sa présence empêchât les effets de

sa mauvaise volonté contre le service du Roi, elle n'empêcha pas la continuation de ses mauvais desseins, qui allèrent si avant, que Sa Majesté eut avis qu'il avoit intelligence avec les Espagnols pour faire descendre de leurs troupes en Provence, le duc de Feria ayant, pour ce sujet, reçu commandement d'envoyer à Barcelonne deux mille Italiens et cinq cents Espagnols; ce qui n'eut point de lieu, par la prévoyance de Sa Majesté, qui lors, ne pouvant plus dissimuler davantage les offenses dudit duc de Guise, lui envoya, en juillet, commandement exprès de la venir trouver pour lui rendre raison de ses actions; et, qu'afin qu'il n'arrivât aucune chose en la Provence, elle y envoyoit le maréchal de Vitry pour y commander en son absence.

Le duc de Guise premièrement s'excusa d'aller trouver Sa Majesté sur ce qu'il disoit n'avoir point d'argent pour faire le voyage, puis il demanda des assurances peu séantes à un sujet de les demander à son maître, et moins convenable à un maître de les donner à son sujet; enfin il supplia Sa Majesté de lui permettre de faire un voyage à Lorette, où il avoit fait vœu depuis quelque temps, ce que Sa Majesté lui accorda pour quelques mois.

Incontinent après qu'il fut parti de Provence, l'ordre qui avoit été donné au duc de Feria d'envoyer des gens de guerre à Barcelonne fut révoqué, ce qui ôta tout lieu de douter de la vérité de l'avis que Sa Majesté avoit reçu, que ces troupes devoient descendre en cette province.

Depuis, il supplia Sa Majesté d'avoir agréable qu'il fît quelque demeure plus longue en Italie, dans

les États du Grand-Duc; ce que Sa Majesté lui accorda de nouveau, sans toutefois se départir du commandement qu'elle lui avoit fait de se rendre auprès d'elle dans peu de temps.

Pour ce aussi que dans les troubles qui, depuis un long temps, ont continué dans ce royaume, entre les autres désordres que telles calamités apportent, celui de la fausse monnoie et du libre transport d'argent hors du royaume se rendoit si fréquent en cet Etat, que ce crime, qui a toujours été en horreur principalement aux personnes de qualité, s'étoit glissé même entre quelques-uns d'entre eux, et partant n'étoit plus puni selon la rigueur des lois; Sa Majesté, pour y remédier, trouva bon de choisir entre ses juges un nombre certain de personnes de probité reconnue, pour en former une chambre de justice à laquelle elle attribueroit la connoissance de ces crimes et de quelques autres particuliers. Pour ce effet, elle en fit expédier des lettres patentes que la cour de parlement vérifia, mais avec quelques modifications, et, entre les autres, qu'elle entendoit que tous les officiers fussent choisis du corps de la cour.

Le Roi envoya une jussion pour lever lesdites modifications; ce qu'elle fit, mais en partie seulement, persistant toujours que le substitut et le greffier en ladite commission fussent de leur corps; ce qui fit que Sa Majesté, par autres lettres du 23 septembre, en ôta absolument la connoissance à ladite cour, et l'attribua à d'autres juges qu'elle prit, non de leur corps, mais du conseil d'Etat, des maîtres des requêtes et des conseillers du grand conseil, et com-

manda au chevalier du Guet de se tenir près de ladite chambre, laquelle il établit à l'Arsenal, pour tenir la main à l'exécution de ses jugemens, en sorte que la force en demeurât à Sa Majesté. La vérification en fut faite en ladite chambre le 23.

La cour de parlement se sentit offensée de cette action de Sa Majesté, et, prenant occasion de l'exécution d'un faux monnoyeur qui fut faite un peu tard, assembla toutes les chambres le 28 novembre, où il fut arrêté de faire remontrances par écrit au Roi sur le sujet des commissions extraordinaires accordées par Sa Majesté, et que le sieur de Laffemas et quelques autres qui étoient de ladite chambre, seroient avertis de venir trouver la cour pour être ouïs sur le sujet de leur commission, et cependant défenses faites aux commissaires de plus travailler à leur commission, et au chevalier du Guet de mettre à exécution leurs jugemens, et ce sous les peines que la cour verroit bon être. Et depuis, s'assemblant encore les 10 et 12 décembre, ils en passèrent arrêt.

Le Roi, ayant eu avis de cet arrêt, qui étoit un manifeste attentat à l'autorité royale, le cassa en son conseil, et ordonna que les premiers présidens de Bellièvre et Séguier, qui avoient assisté à ladite délibération, et celui des conseillers qui avoit signé l'arrêt, et le plus ancien des présidens des deuxième, troisième, quatrième et cinquième chambres des enquêtes, et le plus ancien conseiller de chacune des chambres qui s'étoient trouvés à ladite délibération, seroient tenus de se rendre là où seroit le Roi, quinze jours après la signification qui leur en seroit faite.

Cet arrêt, qui montroit plus de vigueur en Sa Majesté qu'ils ne s'étoient imaginés que l'état présent des affaires pouvoit porter, les étonna, et plus encore les avis que leurs amis plus particuliers leur donnèrent que le Roi vouloit absolument être obéi; ce qui fit qu'après avoir tenté en vain tous les moyens pour faire que Sa Majesté se relâchât de ce commandement, ils obéirent, et la vinrent au cœur de l'hiver trouver à Metz, où ils arrivèrent au commencement de l'année prochaine, en laquelle nous remettons à déduire par le menu ce qui s'y passa.

Ladite chambre cependant, nonobstant toutes les oppositions du parlement, ne laissant pas de procéder au fait de sa commission, condamna aux galères perpétuelles un nommé Duval et un nommé Senelle, médecin du Roi, comme atteints de crime de lèse-majesté, pour avoir fait des jugemens, pronostics et nativités sur la vie du Roi, et avoir apporté de Lorraine quelques paquets de lettres préjudiciables au service de Sa Majesté, dont il avoit été chargé par la dame du Fargis; et, peu de temps après, condamnèrent Jacquot de Charny à bannissement de la ville et prévôté de Paris, pour semblable fait de nativité; et la dame du Fargis (1) à avoir la tête tranchée sur un échafaud si elle pouvoit être appréhendée, sinon par effigie, pour avoir écrit les susdites lettres contre et au préjudice de la personne du Roi et repos de son Etat.

Et d'autant qu'il falloit de tous côtés remédier aux maux qui se tramoient contre le Roi, et qu'il étoit

(1) *Et la dame du Fargis* : Cette dame, favorite de la Reine mère, l'avoit suivie à Bruxelles.

nécessaire que la prévoyance pour pourvoir aux inconvéniens, fût aussi générale que l'étoit la malice de ceux qui attaquoient Sa Majesté de toutes parts, le Roi, sachant que le duc de Bouillon étoit puissamment recherché de la part de la Reine-mère et de Monsieur contre son service, désira recevoir de lui un nouveau serment de fidélité, suivant les conditions de la protection accordée par le feu Roi à sa principauté de Sedan en l'an 1606, et depuis confirmée par Sa Majesté en l'an 1616. Elle en donna la commission au maréchal de La Force, qui partit du camp de Mouzon le 9 novembre, et, étant arrivé à Sedan, où il fut reçu avec l'honneur et le respect dus à la personne qu'il représentoit, la duchesse douairière de Bouillon, tant en son nom que de son fils aîné, prince de Sedan et de Rançon, duquel elle avoit pouvoir, et pour tous ses enfans, successeurs et ayant cause, supplia très-humblement Sa Majesté de leur continuer sa royale protection, et jura, èsdits noms, sur les Evangiles, de servir fidèlement le Roi, suivant les conditions portées ès protections mentionnées ci-dessus, promettant de rapporter dans deux mois acte de semblable serment fait par le duc de Bouillon, son fils aîné, entre les mains de l'ambassadeur de Sa Majesté en Hollande.

Ensuite le gouverneur desdites souverainetés, et les officiers et soldats de la garnison, prêtèrent serment de bien et fidèlement servir le Roi en la garde de la ville et château de Sedan, suivant les actes de protection ci-dessus spécifiés. En conséquence de quoi ledit maréchal les assura que Sa Majesté les maintiendroit en sa protection, et les en feroit jouir

dès à présent, suivant lesdites lettres des années 1606 et 1616; lesquelles choses furent signées de part et d'autre.

La ville de Strasbourg aussi, se voyant pressée et quasi bloquée par les armées de l'Empereur, envoya supplier le Roi de lui vouloir départir son assistance.

On pouvoit former beaucoup de considérations en cette demande. Si Sa Majesté la leur refusoit entièrement, il étoit à craindre que cette ville, en la disposition qu'elle étoit, y ayant plusieurs citoyens du parti de l'Empereur, se soumît à ses volontés, et fît choix plutôt de continuer à payer les contributions que de se voir réduite à une perte inévitable, sans l'aide de la France. Cet exemple pourroit être suivi des autres villes protestantes, qui doivent bien plus craindre, comme plus proches de l'Empereur et moins fortes que Strasbourg.

D'autre part, si le Roi offroit ouvertement sa protection, il s'engageoit à la défense, et donnoit prétexte et même hâtoit le dessein de l'attaquer.

On trouva un tempérament, qui fut que le sieur de L'Isle fît entendre à ceux qui avoient la principale autorité, que le Roi, les aimant sincèrement comme il faisoit, vouloit leur faire du bien sans leur causer du mal; qu'ils ne devoient douter qu'il ne les assistât au besoin, mais qu'il leur conseilloit d'éviter autant qu'ils pourroient d'en venir aux extrémités et d'attirer sur eux la guerre.

Ensuite qu'il leur dît que le Roi, tant à cause de ses affaires et dépenses que pour ne faire trop d'éclat, leur feroit prêter à Paris 50,000 écus sans intérêt, avec bonnes cautions et correspondans pour assurer

cette somme sous le nom de marchands; que s'ils avoient besoin de quelque chef ou nombre de gens de guerre, Sa Majesté en laisseroit couler, les prenant à leur solde; que, de plus, si on les pressoit outre raison, Sadite Majesté feroit toutes sortes d'offices vers les princes voisins, afin qu'ils se joignissent avec elle en la considération de l'intérêt commun de conserver ladite ville; et que, selon qu'ils feroient entendre à Sa Majesté la suite des affaires, elle ne manqueroit d'y apporter ses soins.

Cette modération, d'une part, leur ôtoit la créance qu'ils avoient eue ci-devant, que la France ne demandoit pas mieux que de les voir aux prises avec l'Empereur, pour les obliger à dépendre d'elle, et en faire comme des Trois-Évêchés.

Et, d'autre part, il en arrivoit ce bien, ou que la ville ne donneroit pas un si grand sujet à l'Empereur de l'attaquer ouvertement, ou que, s'il le faisoit, et que le Roi la voulût secourir, elle se porteroit d'autant plus librement à se confier en lui, qu'elle auroit vu dès le commencement que le Roi n'avoit pas eu le dessein de la précipiter en ce besoin, et qu'il procédoit de bonne foi; laquelle créance pouvoit beaucoup sur les Allemands.

De plus, il n'y avoit pas apparence de siége, et ce que l'on avoit le plus à craindre, c'étoient quelques courses ou prises de passages pour les incommoder et leur ôter les vivres; à quoi ceux de Strasbourg pouvoient remédier, et spécialement prenant courage à faire quelque dépense publique, voyant que le Roi prenoit soin d'eux; et cependant les affaires pouvoient se disposer en telle sorte, qu'il n'auroit pas

été inutile d'avoir fait naître en cette ville si importante de nouvelles affections pour la France, au lieu des soupçons qu'elle en avoit eus ci-devant.

Cet avis réussit ainsi qu'on l'avoit projeté ; le peuple se confirma en la bienveillance envers le Roi et la France, et ceux qui se défioient de notre alliance y prirent assurance. Ils envoyèrent à Sa Majesté un de leurs principaux officiers, nommé Glaius, pour recevoir les 150,000 livres que Sa Majesté leur promettoit sans intérêt. Avec cela ils prirent courage, et, sans exciter les ennemis, firent paroître être en si bon état de se défendre qu'ils lui firent lors perdre l'envie de les attaquer.

Si Sa Majesté n'eût eu qu'à pourvoir aux affaires du dedans de son État, encore y eût-elle eu beaucoup de difficulté pour la qualité des personnes qui, par mauvais conseil, s'élevoient contre son service, et, à raison de leur dignité, attiroient à leur suite beaucoup de grands du royaume, les mécontens et une partie des peuples mal informés de la vérité des affaires, et déçus par les artifices des séditieux ; mais la guerre d'Italie, non encore bien terminée, travailloit aussi son esprit : elle avoit coûté tant d'argent et d'hommes à la France, et si le Roi y avoit acquis de la gloire, c'avoit été au prix de tant de périls et de travaux, que ce lui étoit un regret indicible de voir que ces divisions domestiques, causées si légèrement, lui ôtassent la facilité de mettre la dernière main à cet ouvrage, d'où dépendoit le repos de toute la chrétienté.

La maison d'Autriche, qui l'année précédente avoit, de crainte, et par l'expérience de la puissance du

Roi, condescendu à des conditions équitables, se rendoit maintenant insolente, et prenoit son avantage de l'espérance qu'elle avoit que nous ne pourrions remédier au dedans et au dehors tout ensemble; et, à la vérité, il falloit une grande force de courage pour ne manquer ni à l'un ni à l'autre.

Le Roi, s'assurant sur la sincérité de ses intentions, et espérant que Dieu béniroit l'équité de sa cause, envoya, dès le commencement de l'année, en Italie le maréchal de Toiras et le sieur Servien, avec les instructions nécessaires pour se gouverner en cette affaire de si grande importance, et pourvoir à l'exécution et à l'affermissement de la paix.

L'Empereur y envoya de sa part le baron de Gallas, son commissaire général et du duc de Savoie, avec plein pouvoir.

Les Espagnols n'y voulurent pas intervenir, sous prétexte qu'il ne s'y traitoit que de l'exécution du traité de Ratisbonne, auquel ils n'étoient pas entrés, mais, en effet, parce qu'ils ne vouloient point ouïr parler de réparer les contraventions faites au traité de Monçon, qui étoit une chose juste et que le Roi demandoit d'eux, ni moins promettre de ne plus attaquer les états de Mantoue, ni du Montferrat, ni des Grisons, ains, au contraire, les défendre contre ceux qui les voudroient assaillir.

Ledit Gallas leva aucunement cette difficulté, d'autant qu'il se fit fort, moyennant un pouvoir qu'il montra du duc de Feria, gouverneur de Milan, de faire observer tout ce qui seroit convenu audit traité concernant les Espagnols.

Le Pape, comme père commun, y envoya le sieur

Pensirole, son nonce extraordinaire, et le sieur Mazarin.

Ils s'assemblèrent tous à Cherasque en Piémont, où, après plusieurs difficultés et longueurs, ils convinrent enfin le 6 avril en un traité, par lequel il fut accordé au duc de Savoie, pour ses prétentions sur le Montferrat, la ville de Trino et autres terres, de proche en proche, jusques à 15,050 écus de rente, l'écu évalué à 28 florins au lieu de 33 qu'il valoit lors, et ce en revenus anciens et stables.

Moyennant quoi le duc de Mantoue seroit présentement mis en possession des duchés de Mantoue et du Montferrat, Gallas promettant d'en faire venir dans vingt-cinq jours de date du traité l'investiture, ou avis du sieur Léon, ambassadeur du Roi, qu'elle lui auroit été délivrée par l'Empereur, laquelle étant arrivée, le duc de Savoie recevroit les terres qui lui étoient assignées;

Que cependant Gallas commenceroit à faire filer ses gens de guerre des terres du duc de Mantoue et de la république de Venise dès le 8 avril au plus tard, continuant incessamment de les faire marcher, en sorte que dans le 8 mai au plus tard ses troupes seroient toutes retirées dans l'Allemagne; et celles du Roi semblablement se retireroient du Piémont et de la Savoie, excepté de Pignerol, Suse, Briqueras et Veillane; comme aussi avec exception, de la part de Gallas, de Mantoue, Porto et Caneto;

Que la consignation de l'investiture faite, ou l'avis en étant venu, les gens de guerre s'étant retirés de toutes parts, excepté des places ci-dessus réservées de part et d'autre, on commenceroit à démolir les for-

tifications d'icelles durant quinze jours qui échéoient au 23 de mai, lequel temps expiré, Gallas remettroit au duc de Mantoue les places de Mantoue, Porto et Caneto; et le Roi restitueroit aussi au duc de Savoie Pignerol, Briqueras, Veillane et Suse, et successivement ledit Gallas retireroit ses troupes de tous les Etats, forts et passages occupés de la Valteline et aux Grisons, en la libre disposition desquels ils demeureroient; ledit Gallas promettant encore que, selon ce qui avoit été promis par le traité de Ratisbonne, les troupes de Sa Majesté Catholique se retireroient dans le Milanais dans ledit temps, pour ne donner point de jalousie aux princes voisins.

Le duc de Savoie ratifia ce traité le 26 avril; mais, pource que les Espagnols procédoient de mauvaise foi en cette affaire, ils usèrent de tant d'artifices que toutes les choses promises par ledit Gallas ne furent point exécutées dans le temps, ni l'investiture ne fut donnée par l'Empereur, ni les troupes ne sortirent point d'Italie, de sorte qu'on fut contraint de venir à un autre traité, qui fut fait le 19 de juin ensuivant, par lequel les termes donnés pour l'accomplissement des choses promises furent prolongés, et l'investiture promise dans vingt-cinq jours après la date dudit traité. Mais, bien que les choses promises par ce dernier traité fussent de la part de l'Empereur et du Roi fidèlement exécutées, elles ne le furent pas de la part de l'Espagne en ce qui la concernoit, et qui avoit été promis par le duc de Feria, qui essaya par toutes sortes de moyens d'empêcher que Gallas accomplît ce à quoi il s'étoit obligé; et après avoir fait toute l'opposition qu'il put

vers l'Empereur afin qu'il n'envoyât point l'investiture, n'en ayant pu venir à bout, fit au moins en sorte que le lendemain de la délivrance de cette pièce il fit publier un acte en la chancellerie impériale, par lequel elle fut déclarée nulle au cas que le traité de Ratisbonne ne fût exécuté précisément de point en point; ce qui étoit aisé à juger être un artifice qu'ils préparoient, afin que par les explications qu'ils donneroient eux-mêmes là-dessus en leur propre fait, il fût toujours en leur puissance de rendre quelque jour inutile ce qui ne leur avoit pas été agréable.

D'autre part, il ne licencioit point ses troupes, bien qu'il eût promis de les faire retirer. Et pource que le duc de Mantoue, ne sachant à qui se fier pour la garde de sa ville de Mantoue, y vouloit laisser en garnison quelques soldats français, il s'en plaignit comme d'une infraction du traité, ne considérant pas que c'eût été une insupportable nécessité audit duc de Mantoue de ne pouvoir mettre dans ses places aucuns soldats français, puisque l'animosité des Espagnols avoit tellement épuisé d'hommes ce pays-là durant ces derniers troubles, qu'à peine y en étoit-il seulement resté pour le labourer.

Que si pour subvenir à ce défaut il prenoit quelques Français ou des troupes de la seigneurie de Venise, ou de ses terres, comme il avoit fait des Suisses, des Corses, des Napolitains et des Milanais, que faisoit-il que ce que la raison lui permettoit et la nécessité l'obligeoit de faire? Quelle injustice ou quelle rigueur eût-ce été qu'une nation qui cherche de tout temps l'exercice des armes d'un bout du monde à l'autre, et qui fait aujourd'hui la plus grande

partie des armées mêmes de l'Empereur, fût particulièrement forclose de pouvoir servir à un prince ami de cette couronne pour la garde de ses places, joint qu'on n'avoit jamais parlé de cela pendant la négociation de la paix, et que le traité de Ratisbonne n'en contient pas un seul mot? Il ne s'arrêta pas à une simple plainte, mais sur ce prétexte garda les troupes qu'il avoit dans le Milanais, et les grossit encore, faisant tout publiquement état d'avoir dans peu de temps vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux.

Il essaya de détacher M. de Savoie du service du Roi; il gagna l'infante Marguerite, douairière de Mantoue, et par son moyen tenta la fidélité du duc de Mantoue vers Sa Majesté, et fit tant envers lui, qu'il souffrit que ladite douairière envoyât en son nom un nommé Berger aux ambassadeurs du Roi à Turin, pour leur déclarer que ledit duc de Mantoue, obligé par la misère et la ruine de ses Etats, étoit résolu d'être en neutralité avec les deux couronnes, de ne recevoir plus d'assistance de Sa Majesté de soldats ni d'argent, et de n'en vouloir plus tirer que de Sa Sainteté, laquelle seule ne donneroit ombrage à l'Empereur ni aux Espagnols. Mais les ambassadeurs de Sa Majesté le détrompèrent, lui remontrant que sa proposition étoit chimérique et pour parachever la ruine de ses Etats, non pour les conserver.

En même temps que ledit duc de Feria faisoit ces menées, il eut une intelligence pour surprendre la ville de Mantoue, laquelle Dieu ne permit pas qui réussît.

Le baron de Saint-Roman, ayant conféré avec lui dans Milan, et dans Turin avec l'ambassadeur d'Espagne, passa en Languedoc pour y faire une levée de quatre régimens, sur les commissions de Monsieur, frère du Roi, dont il fut trouvé saisi.

Ils avoient tellement attiré M. de Savoie à leur cordelle, que l'abbé Scaglia passa de sa part d'Espagne en Angleterre, chargé d'argent et de desseins contre le service du Roi. Il porta au roi d'Angleterre un pouvoir du roi d'Espagne pour traiter en son nom avec les Hollandais de la trève ou de la paix, ensuite de quoi il envoya des ambassadeurs en Hollande, non avec meilleures intentions, pour les y induire par tous les moyens imaginables. Le cardinal de Savoie voulut aller en Flandre, mais Sa Majesté l'en empêcha, lui témoignant avoir ombrage de ce voyage.

Aussi le duc de Feria avoit-il dit tout haut, dès le commencement de l'année, que les affaires de l'Europe étant enchaînées comme elles étoient les unes avec les autres, il étoit impossible que l'Italie demeurât en repos tandis que tout le reste se brouilloit; en quoi on vit bientôt qu'il entendoit parler de la division de la Reine-mère et de Monsieur avec le Roi, laquelle fut partout puissamment fomentée, tant par lui que par les autres ministres d'Espagne.

Le Roi, voyant toutes ces choses, qu'il n'y avoit point d'assurance en la paix, que les Espagnols excitoient des factions dans son Etat contre lui, n'observoient point ce qui avoit été promis par le traité de Cherasque, et n'attendroient que leur commodité pour rallumer le feu en Italie, connoissant les incon-

véniens qu'une plus longue tolérance eût pu engendrer, prit résolution d'y pourvoir.

Pour cet effet il fit dire au duc de Savoie que n'ayant eu en tous les mouvemens d'Italie autre but que d'y conserver ou y établir la paix, et le duc y étant plus intéressé que tous les autres princes d'Italie pource que ses États devoient toujours être le passage des armes de France, ou passage fermé qui seroit toujours attaqué pour être ouvert, ou passage ouvert qui ne laisseroit de souffrir quelque foule des gens de guerre, et d'offenser l'Espagne pour les avoir reçus, il importoit particulièrement à eux deux de trouver un remède pour en assurer la tranquillité; que Sa Majesté n'en voyoit qu'un, qui étoit qu'il lui donnât pour six mois en dépôt la ville et château de Pignerol, ou quelque autre de ses places frontières de France, afin que l'Espagne, voyant cette porte ouverte de secours au duc de Mantoue, qu'elle avoit encore dessein d'opprimer en Italie, et étant hors d'espérance de le pouvoir empêcher par le moyen dudit duc de Savoie, se résolût à cimenter la paix qu'avec tant de périls et de pertes d'hommes et d'argent on avoit établie en Italie, et que jusqu'ici elle témoignoit ne vouloir pas exécuter.

Le duc, las de la guerre, en laquelle il connoissoit qu'il y alloit plus du sien que de celui de tous les autres, condescendit à la volonté du Roi.

Les Espagnols, dès qu'ils en eurent la nouvelle, en firent d'autant plus de bruit qu'ils l'avoient moins prévu et que cela tranchoit la trame de toutes les entreprises qu'ils méditoient contre la chrétienté.

Ils voulurent faire trouver mauvais à Rome ce

dépôt, mais on leur reprocha que leur mauvais procédé y avoit obligé le Roi. Ils sembloient vouloir faire passer la chose plus avant et rallumer la guerre en Italie, mais les affaires qu'en même temps ils eurent en Allemagne par l'effroi des armes du roi de Suède qui menaçoit l'Autriche, les obligèrent d'y envoyer les armées qu'ils préparoient pour l'Italie, et celles qu'ils y avoient déjà.

On eût dit que la descente du roi de Suède en Allemagne eût été un coup de foudre qui eût frappé les Impériaux, tant on les vit incontinent effrayés, sans conduite, et changés entièrement de ce qu'ils étoient auparavant. Non-seulement la personne, mais la nouvelle de l'approche du roi de Suède les faisoit fuir partout, de sorte qu'il prenoit sans résistance toutes les places qu'il attaquoit.

Ce prince, qui ne prenoit pas la guerre pour un passe-temps, mais qui la faisoit pour vaincre, ne laissa pas écouler inutilement l'hiver, comme on a d'ordinaire accoutumé de faire, mais tint toujours son armée sous les tentes, et nonobstant la rigueur du froid qui étoit supportable à ses troupes exercées à tous les travaux de la guerre, dont la plus grande partie étoit née sous un ciel plus rigoureux que celui d'Allemagne, ayant réduit l'année dernière la plupart du Meckelbourg sous son obéissance, en part, et assembla le 3 janvier huit mille hommes de pied et deux mille chevaux en la ville de Dam, à une lieue de Stettin, et s'en alla camper à demi-lieue de Greiffenhagen, ville située sur le bord de l'Oder, deux lieues au-dessus de Stettin, dans la Poméranie supérieure, du côté de Dantzick, où la rivière est divisée

en plusieurs bras qui font presque une lieue de large de marais sur lesquels il y a une digue et plusieurs ponts qui la joignent avec la Poméranie supérieure. Et d'autant que du côté de la terre elle a des collines à cinquante pas de la contrescarpe du fossé, qui la commandent en cavalier, elle ne pouvoit par art être rendue défensable; néanmoins les Impérialistes se l'étoient conservée jusqu'alors pour la commodité du passage. Ledit Roi y étant arrivé en fit battre, le 6 du même mois, les murailles de deux cents pas avec quatre demi canons, lesquels en deux heures firent brèche raisonnable (la muraille étant vieille et étroite), et au même temps y fit donner l'assaut, et envoya des bateaux plats qu'il avoit fait faire presque comme nos bacs de France, dont les bords étoient relevés, à l'épreuve du mousquet, et les deux bouts armés de chacun deux petites pièces de canon, commandés par le colonel Lesselé avec son régiment, pour tâcher à mettre pied à terre et se rendre maître d'une grande redoute que les ennemis avoient au bout du premier pont; ce qui donna telle épouvante aux Impérialistes qu'ils abandonnèrent la brèche et puis la ville, se retirant par le pont, sur lequel il en fut beaucoup tué, et cent à six vingts faits prisonniers, entre lesquels fut don Fernando de Capua, colonel du régiment qui y étoit en garnison; quatre canons et quantité de blé et de farine demeurèrent dans la ville.

Cette prise donna telle peur et épouvante à l'armée impériale, commandée par le sieur Annibal de Schunburg, maréchal de camp, et campée depuis six mois devant la ville de Garz, qui est une autre jolie

ville sur l'Oder, à une lieue au-dessus de Greiffenhagen, de l'autre côté de l'eau, sur laquelle ladite ville avoit une digue et sept ou huit ponts qui la joignoient à la Poméranie supérieure, que, sans attendre la vue ni l'approche du roi de Suède, ils abandonnèrent le fort de Mervitz, composé de quatre bastions qu'ils avoient fait faire au bout de ladite digue, coupèrent et brûlèrent les ponts pour avoir la rivière entre le Roi et eux. Et le lendemain 7, non contens de ce qu'ils avoient fait, se voulant encore mettre en plus de sûreté, après qu'ils eurent fait sauter un vieux couvent pour couvrir de ses ruines leur magasin qui étoit dedans, crevé deux gros canons, jeté deux autres dans la rivière et mis le feu dans la ville, ils s'en retirent en si grande hâte qu'ils laissèrent encore une tour pleine de mèches pour suffire six mois à une armée, le magasin bien fourni de canons, six mille boulets, mille livres de balles de mousquets, comme s'ils eussent été pressés de l'ennemi qui ne leur eût donné le temps d'emmener leurs munitions, et s'en allèrent et se retirèrent vers la Marche de Brandebourg; et quatre jours après, qui fut le 11 dudit mois, passèrent la rivière d'Oder à Francfort, et se logèrent dans le comté de Sternberg, dépendant de l'électeur de Brandebourg, ayant d'un côté l'Oder, de l'autre la Pologne, la Warthe au front, et la Silésie derrière. En même temps que ledit sieur de Schunburg quitta Garz il fit retirer les troupes qu'il avoit delà la Warthe, et les mit en garnison à Landsberg sur la même rivière.

Le roi de Suède s'avança aussi au même temps le long de l'Oder, vers le fort de Mervitz dont il se

saisit, et, voyant un grand feu dans la ville de Gartz deux jours durant, conjectura que les ennemis l'avoient abandonnée, et envoya pour essayer d'y éteindre le feu, mais ce fut si tard qu'à peine en resta-t-il quarante ou cinquante maisons; mais toutes les fortifications y étoient encore entières. De là jugeant que les ennemis, dans la frayeur qu'ils avoient, abandonneroient toutes les petites villes dans ce côté de la Poméranie et la Nouvelle-Marche, pour se retirer vers Landsberg sur la Warthe, comme véritablement ils avoient fait, commanda au colonel Baudissen de leur aller couper chemin avec quinze cents chevaux, ce que s'il eût exécuté avec la même promptitude qu'il avoit jusques alors apportée en ses autres expéditions, il les eût tous taillés en pièces, car ils se retiroient en tel désordre, que le sieur Trouillard, français, capitaine de cavalerie, voyant le retardement de Baudissen, s'avança avec trente maîtres avec lesquels il en défit plus de quatre cents, et rapporta qu'ils se retiroient comme fuyards, et non comme soldats.

Le roi de Suède y arriva le 10, campa devant la ville, et prit d'abord un poste au dehors qui étoit fortifié, où cinquante des ennemis furent tués; mais, pressé de la faim et du froid extrême qui alloit toujours croissant, il fut contraint de se retirer et mettre pour quelques jours ses troupes en garnison dans toutes les villes et villages de la Nouvelle-Marche, jusques à une lieue de Landsberg, logeant sa personne à Berwalt.

Tandis qu'il y fut, Charnacé y arriva pour mettre la dernière main au traité d'alliance que depuis si

long-temps il avoit commencé avec lui, lui apportant les résolutions de Sa Majesté sur toutes les difficultés qui étoient restées indécises entre eux l'année dernière.

Le roi de Suède ayant assuré Charnacé que, le roi François I traitant avec Gustave I, ils étoient convenus qu'ils feroient deux instrumens, dans l'un desquels, où parloient les commissaires du Roi, Sa Majesté étoit nommée la première, et dans l'autre, où parloient les ministres dudit Gustave, ils nommoient leur maître le premier, Sa Majesté, pour ne pas retarder davantage la conclusion de cette affaire, qui étoit de si grande importance, trouva bon qu'il en fût usé de même au présent traité.

La plus grande difficulté qu'ils eurent fut de convenir de la somme que le Roi devoit fournir, et pour l'année précédente, qu'il comptoit du mois d'avril 1630 jusques à celui d'avril de l'année présente, et pour les années suivantes. Il vouloit pour ladite année 750,000 livres; mais Charnacé lui représentant que ses irrésolutions avoient été cause de porter le Roi à faire de grandes dépenses, qu'il n'eût pas été obligé de faire sans cela, enfin ils convinrent de la somme de 300,000 livres, et tombèrent d'accord d'un million de livres pour chacune des années suivantes.

Charnacé fit grande instance audit Roi qu'il accordât une ample neutralité avec la ligue catholique et le duc de Bavière; mais il ne la put jamais obtenir semblable à celle qu'il lui avoit promise l'année passée, les heureux succès qu'il avoit eus lui ayant déjà beaucoup élevé le courage. Il l'accorda néanmoins assez raisonnable, déclarant qu'en considéra-

tion du Roi, qui lui avoit fait instance par le sieur de Charnacé de vouloir consentir à une amitié et neutralité réciproque avec la ligue catholique et l'électeur de Bavière, il promettoit ne commettre aucun acte d'hostilité dans les provinces de leur obéissance, et de les faire jouir des effets de ladite amitié et neutralité, pourvu qu'ils fissent le même sincèrement de leur part, et ne commissent aucun acte d'hostilité, ni publique ni cachée, envers ses amis et confédérés, et ne consentissent à aucune résolution que ses ennemis pussent prendre contre lui.

Et pour une entière sûreté, et afin que le duc de Bavière ne fît point de difficulté d'en délivrer une semblable, il donna ledit acte, signé de sa main, au sieur de Charnacé, qui lui fit de sa part une promesse par écrit, par laquelle il s'obligea au nom de Sa Majesté, en vertu du pouvoir qu'il en avoit, que ledit acte ne seroit point mis entre les mains du duc de Bavière qu'il n'en eût auparavant donné un pareil à Sa Majesté pour ledit roi de Suède, ce que l'Electeur refusant de faire, ledit Charnacé promettoit de remettre ledit acte ès mains du sieur Camérarius, résident de Suède en Hollande, ou le renvoyer sûrement par autre voie audit Roi.

Charnacé obtint aussi, après beaucoup de contestations, que non-seulement il promît de se comporter au fait de la religion, dans les lieux et places qu'il occuperoit dans l'Empire, selon les lois et constitutions dudit Empire, mais encore qu'il s'obligeât précisément qu'aux lieux où il trouveroit l'exercice de la religion catholique, il l'y laisseroit en son entier.

Le traité étant signé de Charnacé et des commis-

saires du roi de Suède le 25 janvier, Charnacé désira avoir dès lors la ratification dudit Roi écrite de sa main, ce qu'il obtint; et il fit très-prudemment de la demander, pource que Tilly, voyant les affaires de l'Empereur si décousues, et l'effroi des armes suédoises si épandu sur toutes les armées impériales, que non-seulement elles ne se défendoient point, mais n'osoient pas même paroître devant elles, offroit et demandoit, contre le style qu'il avoit observé toute sa vie, une suspension d'armes pour quatre mois, pendant lesquels on traiteroit de la paix, laquelle, bien qu'il demandât artificieusement et afin seulement de rassurer le courage des siens, néanmoins Charnacé craignoit qu'il l'accordât tout de bon quand il sauroit l'alliance résolue entre les deux rois, et qu'il offrît des conditions si avantageuses à celui de Suède qu'il l'acceptât s'il ne voyoit pas encore sa foi entièrement liée, et qu'il pût dire être encore libre de faire ce qu'il voudroit, puisqu'il n'auroit pas encore donné sa ratification. Tilly la faisoit traiter par l'électeur de Brandebourg, à qui le roi de Danemarck et les électeurs catholiques avoient écrit pour le prier de s'employer à cet office, ce qu'il faisoit d'autant plus volontiers que ses Etats étant au milieu de ceux auxquels on faisoit la guerre, ils souffroient la ruine du passage de toutes les armées; et le roi de Suède n'écouta pas mal volontiers cette proposition, pourvu qu'il y pût faire comprendre la ville et les administrateurs de Magdebourg, craignant la perte de cette ville-là, qui apporteroit du décri à ses armes et feroit perdre aux autres villes et États la créance qu'il les pourroit secourir con-

tre l'Empereur; et cette considération prévaloit en son esprit à toutes celles qui l'en pouvoient dissuader, qui étoient l'avantage qu'il avoit lors sur ses ennemis, qui cherchoient un peu de loisir pour se refaire, le refroidissement que cela lui apporteroit et à ses alliés, et à ceux qui le vouloient être, qui craindroient sans doute de le faire, et se rendre l'Empereur ennemi à la veille d'une suspension et d'un traité de paix.

Ces raisons obligèrent le sieur de Charnacé de demander audit Roi la ratification de son traité. Il la donna néanmoins avec cette précaution audit Charnacé, qu'il retira un écrit de lui par lequel il promettoit d'en fournir au susdit sieur Camérarius un tout semblable et en mêmes termes, de la part du Roi, dans deux mois et demi. Il donna à l'heure même audit Roi une lettre de change de 300,000 livres pour la première année, et se disposa de partir incontinent pour retourner en France par la Hollande, et donner ordre à l'exécution de ce qu'il avoit promis de la part de Sa Majesté. Mais avant qu'il partît il pensa arriver un grand désordre; car le roi de Suède, ayant eu avis de quelqu'un de nos huguenots de France que le Roi avoit donné pouvoir au sieur de Charnacé de passer bien plus avant que ce qu'il lui avoit promis de la part de Sa Majesté, il envoya quérir sur-le-champ ledit Charnacé pour, avec dextérité, le porter à ce qu'il désiroit; lui dit qu'il confessoit qu'il lui avoit fait tort, l'ayant si long-temps entretenu auparavant que de conclure avec lui, ayant soupçon qu'il eût intelligence avec ses ennemis, et que justement et courageusement il s'en étoit ressenti, s'étant restreint

en ce qu'il avoit charge de lui offrir de la part du Roi; mais que le sentiment des injures ne devoit pas être perpétuel, qu'il le prioit de les oublier et lui donner maintenant contentement; qu'il savoit qu'il avoit eu de charge lui accorder jusqu'à 1,200,000 et même 1,300,000 livres par an, et 750,000 pour la première année, dont il avoit reçu lettre de change; néanmoins qu'il l'avoit fait relâcher à 1,000,000 d'une part, et 300,000 livres d'autre; qu'il étoit résolu, s'il avoit failli, de réparer la faute qu'il avoit commise en son endroit, comme il jugeroit raisonnable, n'y ayant ni biens ni faveurs qu'il ne dût attendre de lui, pour arrhes desquels il lui donnoit 10,000 écus de pension tant que dureroit le traité, dont il se paieroit par ses mains et présentement pour deux années. Qu'en cela il ne commettoit aucune infidélité contre le Roi son maître, puisqu'aussi bien, ayant eu cet avis, il étoit résolu de rompre le traité qu'il avoit passé s'il ne lui accordoit ce que Sa Majesté même avoit jugé raisonnable; mais qu'il lui donnoit cela comme une amende à laquelle il se condamnoit lui-même pour n'avoir pas su bien reconnoître ce qu'il valoit; qu'il savoit les offres que Tilly lui faisoit pour une suspension d'armes et un traité de paix; qu'il lui protestoit y entendre s'il pensoit lui faire ce tort de demeurer dans la première rigueur du traité où il avoit été trompé.

Ledit Roi lui parlant ainsi, le regardoit fixement au visage pour voir s'il ne changeroit point de couleur, et si par l'extérieur il pourroit reconnoître quelque chose des mouvemens de son cœur. Mais, ayant tenu son discours un peu long, il préjudicia lui-même à son dessein; car il lui donna temps de s'assurer et

de penser à ce qu'il avoit à dire. Et remarquant que l'avis qui lui avoit été donné étoit faux en deux points : en celui des 1,300,000 livres, lesquelles il étoit faux qu'il eût charge de lui promettre, et en celui de la lettre de change, laquelle il n'étoit pas vrai qu'il eût reçue de ladite somme, bien qu'il eût eu pouvoir de la promettre, il inféra judicieusement que ceux qui lui avoient écrit n'avoient pas une certaine connoissance, mais un soupçon seulement des ordres qui lui avoient été donnés ; et partant il lui répondit hardiment que l'avis qu'on lui avoit donné n'étoit point véritable ; qu'il s'en pouvoit éclaircir en peu de temps, faisant informer à Amsterdam s'il lui étoit venu une telle lettre de change, ce qui lui étoit facile, n'y ayant pas des marchands à la douzaine qui pussent fournir une telle somme ; que non-seulement il consentoit de rendre le traité que ses commissaires lui avoient donné de sa part, mais qu'il le prioit encore de reprendre celui qu'il lui avoit donné, et, s'il se trouvoit véritable qu'il eût reçu une telle lettre de change, il consentoit qu'il le tînt pour un méchant, et la seule cause des maux qui arriveroient au public pour la rupture du traité, et envoyât demander au Roi justice contre lui.

Mais qu'auparavant de prendre ces résolutions extrêmes, il le supplioit de bien vérifier l'avis qu'on lui avoit donné, qui n'étant pas véritable, comme il lui protestoit qu'il ne l'étoit pas, il n'étoit pas hors de soupçon que ce ne fût un artifice de ses ennemis pour rompre cette alliance si avantageuse à leurs affaires.

Il le supplioit encore de considérer que Sa Majesté, le voyant si souvent prendre des ombrages sans au-

cun fondement solide, auroit quelque sujet de douter à l'avenir de la durée de son amitié qui seroit si aisée à ébranler, et que tout le monde et particulièrement ses amis le taxeroient de légèreté de changer si promptement une résolution si importante, prise avec une si longue délibération, et sur un avis en l'air auquel il ne devoit raisonnablement s'arrêter, pource que s'il lui étoit donné par quelqu'un des ministres d'Etat de France, ce qui étoit impossible puisqu'il étoit faux, quel fondement pouvoit-il établir en la foi de personnes qui en auroient si lâchement manqué à leur prince? s'il lui étoit donné par des particuliers, quelle vraisemblance y avoit-il qu'une chose qui étoit si secrète, pût être certainement découverte par ceux qui ne sont point appelés en ces conseils?

La bonne mine dudit Charnacé amollit enfin le cœur du Roi, qui, après plusieurs répliques de part et d'autre, lui dit enfin qu'il l'en vouloit donc croire pour lors, mais qu'il lui protestoit que, s'il pouvoit jamais découvrir que ce qu'on lui avoit mandé fût véritable, il seroit son ennemi mortel et irréconciliable. Après ces paroles il le congédia, néanmoins avec beaucoup de courtoisie.

Ledit Roi publia incontinent le traité d'alliance qu'il avoit fait avec le Roi, dont la copie parvint par ce moyen à l'Empereur; car l'électeur de Brandebourg ayant porté parole de la part de l'Empereur audit Roi d'une suspension ou d'un traité de paix, et, pour en hâter la conclusion, l'ayant supplié de lui vouloir dès lors faire savoir les conditions avec lesquelles il voudroit traiter avec ledit Empereur, il lui fit réponse qu'il n'en savoit point d'autres meil-

leures que celles qui l'avoient convié de traiter avec Sa Majesté, et quant et quant lui envoya la copie du traité, lequel en même temps ledit électeur envoya au roi de Danemarck et à l'archevêque de Mayence, qui l'avoit aussi prié de la part des électeurs catholiques de vouloir s'en entremettre. Et ainsi le traité que nous tenions secret vint dans peu de jours à la connoissance de tout le monde ; ce que le roi de Suède tenoit avantageux pour ses affaires, comme donnant cœur aux princes, états et villes d'Allemagne de s'allier à lui, puisqu'il l'étoit déjà avec le Roi. Aussi ne se contenta-t-il pas de l'avoir envoyé aux deux princes susdits, mais il le fit encore imprimer secrètement par un des siens, dont Charnacé s'étant plaint, il le nia ; mais l'imprimeur lui en avoua la vérité, et qu'il avoit encore, par l'orgueil naturel aux nations du nord, changé les termes du traité signé de Charnacé, s'y étant faussement fait nommer le premier, bien que le Roi y fût nommé avant lui. Sa Majesté lui envoya la ratification du traité dans le temps préfix, et lui tint exactement parole pour les sommes qui lui avoient été promises, et ce aux termes dont on étoit convenu ; dont ledit Roi eut bon besoin, les Hollandais ayant manqué de lui donner l'assistance à laquelle ils s'étoient engagés.

Mais si l'alliance du Roi avec la Suède encouragea lesdits protestans, la nouvelle du traité de Cherasque, qui terminoit la guerre d'Italie entre le Roi et la maison d'Autriche, leur donna un grand étonnement, duquel Charnacé essaya de les retirer, leur représentant que ce n'étoit pas encore une chose prête ; que difficilement les Espagnols retireroient-ils toutes leurs

forces du Milanais auparavant que le Roi eût rendu toutes les places du Piémont, comme il étoit convenu entre eux; et que, vraisemblablement aussi, Colalte ne retireroit-il à jour nommé les siennes, attendu que l'Empereur ne désiroit la paix avec le Roi que pour arrêter le cours des armes du roi de Suède, avec lequel d'autre côté il traitoit; et tandis qu'il espéreroit de pouvoir conduire son traité à une bonne fin, il tiendroit toujours l'exécution de celui d'Italie en longueur.

Davantage, que les Espagnols n'ayant point voulu intervenir en ce traité, il étoit évident que cette paix étoit peu assurée; et, enfin quand elle le seroit, le Roi étoit d'autant plus puissant d'assister ses alliés, étant délivré d'une guerre étrangère, en laquelle il étoit obligé de faire une dépense six fois plus grande que lesdits Espagnols pour y entretenir le même nombre de gens de guerre qu'eux; ce qu'elle pourroit faire en tous autres pays à frais égaux; de sorte que s'ils vouloient faire croire que pour cela ils se relâchoient des résolutions généreuses qu'ils avoient fait espérer de prendre, on connoîtroit aisément que ce seroit plutôt une couverture de leur lâcheté et un prétexte pour l'excuser, que non pas une véritable et solide raison.

Tilly, qui étoit dans l'évêché de Magdebourg, étant averti du dessein du roi de Suède sur Landsberg et Francfort, vient en diligence avec son armée à Francfort, pourvoit ces deux places de tout ce qui leur étoit nécessaire, et y fait amener toutes sortes de munitions de la Silésie, Bohême et la Moravie, afin qu'elles pussent arrêter l'impétuosité du roi de Suède, et montrer qu'il n'étoit pas invincible comme on le croyoit.

Le roi de Suède, se voyant arrêté par la venue de Tilly, laisse en la Nouvelle-Marche où il étoit le maréchal Horn, avec une armée volante, pour défendre les places qu'il tenoit de ce côté-là, et lui cependant s'en retourne de Berwalt où il étoit, et n'avoit demeuré que sept jours, droit à Stettin avec une armée de seize mille hommes de pied et six mille chevaux. Il arriva à Dam le 3 février, distant seulement d'une lieue de Stettin, où, n'ayant pas trouvé les travaux qu'il avoit commandés pour la fortification de la place avancés au point qu'il désiroit, il fit emprisonner ceux qui avoient la charge de les conduire, quoiqu'ils se défendissent sur la rigueur du temps, que la terre gelée résistoit au fer des outils, et que la glace étoit si épaisse qu'on ne la pouvoit quasi rompre; mais il leur dit qu'il ne recevoit jamais d'excuse aux choses qu'il étoit nécessaire de faire; que plus elles étoient difficiles plus il y falloit travailler, et qu'il n'y avoit rien que l'homme ne pût faire que ce qu'il ne vouloit pas.

Cependant Tilly, qui étoit à Francfort, craignant que les heureux succès du roi de Suède lui fissent entièrement perdre l'électeur de Brandebourg, qu'il avoit toujours sollicité jusques alors de se déclarer ouvertement pour l'Empereur, et ne donner point passage par ses terres aux troupes de Suède, il lui envoya offrir neutralité de la part de l'Empereur, et le pria de s'entremettre de la paix.

L'Électeur envoya exprès son chancelier au roi de Suède, qui ne lui rapporta pas satisfaction, et particulièrement sur le fait de la neutralité, laquelle non-seulement il refusa, mais lui dit absolument qu'il

vouloit qu'il se joignît avec lui, et lui consignât Custrin pour sûreté; auquel cas il s'obligeroit de le remettre en tous ses biens, même de Clèves, de Juliers et de la Poméranie après la mort du duc Boleslas, qui vivoit lors, sinon qu'il le tiendroit pour son ennemi.

L'électeur de Brandebourg y eût volontiers consenti, mais la fortune n'avoit pas encore poussé assez avant les armes du roi de Suède pour ôter audit Électeur toute la crainte de celles de l'Empereur; Tilly vivoit et lui étoit formidable. Le comte de Schwarzemberg, qui étoit son principal conseiller, l'entretenoit en cette crainte, soit pource qu'il inclinât au parti impérial, comme on soupçonnoit, ou qu'il fût véritablement fidèle serviteur de son maître, ce qui étoit le plus croyable, car il n'étoit pas trop bien traité des Impériaux, qui croyoient qu'il ne tenoit qu'à lui que son maître ne fût pas entièrement lié à l'Empereur, et l'étoit très-mal du roi de Suède, qui faisoit la même plainte de lui à son égard; car il lui manda que s'il ne changeoit ses conseils, et ne portoit son maître à lui livrer la place de Custrin et se déclarer de son parti, il le dépossédéroit de tous ses biens et les donneroit à d'autres, et en même temps les fit tous saisir par ses gens de guerre; comme, au contraire, il lui feroit toutes sortes de grâces s'il lui donnoit ce contentement. A quoi ledit Schwarzemberg ne voulut pas entendre, recourant à l'autorité de Sa Majesté, qui fit, par ses ambassadeurs, tous les offices convenables en sa faveur envers le roi de Suède.

Les comtes de Frisect, d'Oldembourg, par un conseil secret avec les Espagnols, envoyèrent aussi, au

même temps, des ambassadeurs audit Roi pour lui demander la neutralité, lui représentant que l'Empereur et l'électeur de Bavière consentoient de la leur accorder, aussi retirer leurs troupes de leurs terres et n'en plus prendre de contributions.

Ledit Roi reconnut incontinent que cette proposition venoit de la part de ses ennemis, pour retirer leurs troupes de ce côté-là et les envoyer en Italie ou contre lui. Néanmoins, comme il étoit rusé, il leur donna ordre d'en parler à Charnacé, afin de rejeter sur le Roi le refus qu'il en feroit. Charnacé, qui s'en aperçut, leur répondit avec retenue, leur disant seulement que cette voie-là n'étoit pas celle qu'on devoit tenir pour remettre l'Allemagne, outre que les princes qui la suivroient se mettroient en grand péril, étant auprès de princes puissans avec aucun desquels ils n'auroient eu de liaison, et partant, d'aucun desquels, quand il seroit venu au-dessus de ses affaires, ils ne devoient attendre que leur ruine. Néanmoins, que n'ayant nul ordre du Roi là-dessus, ni une si parfaite connoissance qu'eux de ce qui les concernoit, il s'en rapportoit à leur bon jugement.

Cependant le Roi, qui avoit tout son esprit appliqué à la paix et au repos de la chrétienté, et qui n'entroit en traité avec ce Roi que pour y parvenir, prit cette occasion pour essayer d'induire les esprits des princes d'Allemagne à s'accorder ensemble, et y contraindre l'Empereur par la terreur des armes dudit Roi, sans en attendre la ruine et l'effet.

Sa Majesté envoya à cette fin vers les ducs de Saxe et de Bavière pour leur faire reconnoître que le nom du roi de Suède, s'ils s'en vouloient servir, pouvoit

mettre la paix en Allemagne, d'autant qu'il étoit assez formidable à l'Empereur pour le forcer à se réduire à la raison vers eux; qu'il falloit pour cela qu'ils convinssent, eux et leurs amis, de demeurer chacun armés sur leurs terres; que la ligue catholique ne portât pas plus avant ses armes contre le roi de Suède, sans l'assistance de laquelle l'Empereur, qui ne levoit plus de contributions, et qui avoit perdu ses meilleures troupes contre ledit Roi, verroit bien qu'il auroit beaucoup de peine à lui résister; que les protestans aussi n'assistassent point le roi de Suède ouvertement, d'autant qu'autrement les catholiques n'auroient point de prétexte de demeurer en cette surséance, en laquelle ils ne trouveroient pas aussi leur sûreté, d'autant qu'ils auroient raison de craindre que, si le roi de Suède et les protestans avoient opprimé l'Empereur, ils ne fussent pas assez forts pour lui résister, et que la religion catholique et leurs États fussent réduits à un pareil ou plus grand danger qu'auparavant le commencement des mouvemens de Bohême;

Qu'ils ne pourroient être blâmés d'en user ainsi, mais au contraire recevroient honneur et louanges de tout le monde, de se rendre moyenneurs de la paix d'Allemagne et de se joindre en cela aux bonnes intentions du Roi, faisant entendre que s'ils prenoient parti formel, les uns pour l'Empereur, les autres pour le roi de Suède, ce seroit le comble total de la ruine de leur patrie;

Que de là il arriveroit que tout l'effort du roi de Suède se tourneroit contre l'Empereur, qui se trouveroit au même temps en jalousie de trois puissances considérables, de Suède, de la ligue catholique et des

protestans; l'un victorieux, tous armés, et qu'il estimeroit d'autant plus disposés à maintenir une bonne intelligence avec le Roi, qu'ils auroient besoin de sa protection après lui avoir donné ce mécontentement de l'avoir quitté et abandonné; ce qui feroit qu'il les auroit encore en plus de considération, et se laisseroit plus facilement aller à ce qu'ils lui proposeroient de juste pour l'établissement d'une bonne paix.

Cette proposition de Sa Majesté fut écoutée de l'un et de l'autre des deux ducs, et particulièrement du duc de Bavière, auquel on fit connoître qu'il avoit à craindre que s'il exposoit les troupes de la ligue catholique contre ledit roi de Suède, Fridland profitât du mal qui lui pourroit arriver et n'achevât de le perdre; mais l'irrésolution naturelle aux Allemands les empêcha de se déterminer assez promptement; les armes de Suède alloient plus vite et avançoient toujours celles de l'Empereur, aussi pressèrent-elles Saxe si hors de propos, qu'elles le contraignirent de traiter avec le roi de Suède et se déclarer ouvertement pour lui, comme nous verrons ci-après.

Lors le Roi envoya au duc de Bavière, et essaya de lui faire connoître l'intérêt qu'il avoit d'entrer au moins en neutralité, parce qu'il conserveroit par ce moyen la religion catholique en Allemagne, dans l'Empire pour le présent et pour l'avenir; pour le présent, ôtant la guerre des provinces catholiques; pour l'avenir, en ce que son altesse, demeurant unie aux princes de la ligue, seroit toujours très-considérable par elle-même, et qu'en outre Sa Majesté étant obligée à l'assister contre tous ceux qui la voudroient attaquer, elle ne craindroit quelques ennemis qui pussent être; là

où la neutralité n'étant pas, il étoit impossible que la religion ne périt, le roi de Suède tournant toutes ses forces dans les pays catholiques, soit pour se venger du mépris que son altesse auroit fait de la neutralité, soit pour contenter les protestans irrités de nouveau par la restitution des bénéfices que l'Empereur leur avoit fait croire être principalement sollicitée par son altesse, et aigris en outre par les mauvais traitemens qu'on leur avoit faits depuis dix ans. Il y viendroit aussi pour rafraîchir son armée dans des pays fertiles, ouverts de toutes parts, et qui n'avoient point été pillés, et même qu'il y avoit grande apparence qu'il feroit le siége de la guerre en son pays, de laquelle son altesse ne pouvoit espérer qu'une désolation totale, et ce en considération de la maison d'Autriche, qui ne la traitoit pas de même, vu qu'elle cherchoit de tous côtés à faire la paix sans son altesse;

Que le roi de Suède concluroit enfin le traité avec celui d'Angleterre, qu'il avoit différé en considération de Sa Majesté, par lequel il s'obligeoit de restituer le Palatin en sa dignité et ses biens héréditaires; outre que c'étoit l'acheminement sûr et indubitable pour lui à l'Empire, étant certain que son altesse et la ligue étant à couvert sous ce traité, ce seroit une puissance très-considérable, son altesse demeurant chef d'un très-grand parti et en bonne intelligence avec les protestans, de rallier presque tout l'Empire pour le faire par un consentement universel roi des Romains : les protestans, pour la passion qu'ils avoient de voir cette dignité hors de la maison d'Autriche, et les catholiques, s'ils la voyoient si abaissée, qu'ils auroient plus à espérer de celle de Bavière, et

que son altesse seroit appuyée de la France, comme elle le seroit toujours préférablement à tous les autres princes et alliés de Sa Majesté;

Davantage, parce que, par la neutralité seule, on pouvoit arriver infailliblement à la paix générale, d'autant que d'elle résulteroit l'union des catholiques et des protestans, lesquels concourent unanimement à la paix, et qu'étant autorisée par la France, ils forceroient, soit l'Empereur, soit le roi de Suède, de l'accepter; que, sans elle, l'union des catholiques et des protestans seroit impossible, pource que les protestans étoient ligués avec le roi de Suède, auquel ils s'étoient obligés de ne s'unir avec personne sans son consentement, qu'il avoit déclaré qu'il ne donneroit jamais pendant que les catholiques assisteroient l'Empereur, mais que s'ils vouloient se rendre neutres, non-seulement n'empêcheroit-il pas l'union, mais la leur conseilleroit, et promettoit même, en ce faisant, restituer aux catholiques tout ce qu'il avoit occupé de leurs Etats.

Qu'il se devoit hâter d'entrer par elle en ladite union, afin que, si la mort du roi de Suède ou autre accident survenoit, ils pussent, tous ensemble, empêcher l'effet des desseins de la maison d'Autriche, et donner malgré elle la paix à l'Allemagne, ou bien, si le roi de Suède continuoit ses victoires, ils pussent, unis avec les protestans, qui ne redoutent pas moins sa domination qu'eux, et autorisés par les armes du Roi, servir de frein à l'ambition dudit roi de Suède, borner ses progrès et les réduire au juste pied de la raison.

Enfin, que quand bien même de la neutralité ne s'en-

suivroit pas une bonne union avec les protestans, l'Empire néanmoins recevroit avantage d'elle, et l'Empereur ne s'en pourroit raisonnablement plaindre, d'autant qu'ils lui donneroient une aide beaucoup plus puissante par ce moyen, qu'ils n'eussent pas fait autrement, en ce qu'ils procureroient la paix efficacement comme neutres, et se mettroient en état de la pouvoir faire accepter au roi de Suède, lequel ils ne devoient point craindre que, l'Empereur étant abaissé, il se tournât lors contre les catholiques pour les opprimer, attendu que l'un des partis prévalant à l'autre, le vainqueur seroit si affoibli qu'il ne pourroit plus rien entreprendre contre la ligue catholique, laquelle seroit en état de lui donner la loi.

Mais toutes ces offres du Roi furent inutiles, et ses raisons si fortes et si pressantes furent refusées : le duc de Bavière étoit tellement lié à la maison d'Autriche, qu'il refusa de recevoir la neutralité, non pas absolument, mais balançant, en sorte que le roi de Suède, ne pouvant interpréter ses délais qu'à dessein de tromper son parti, continua, sans y avoir égard, ses progrès en Allemagne.

Sa Majesté avoit aussi désiré faire quelque traité avec lui, dans lequel pussent entrer ceux des princes et États de la ligue catholique qui le voudroient, afin de la fortifier par ce moyen, et la rendre d'autant plus puissante, que l'Empereur, à l'instigation d'Espagne, l'avoit voulu séparer, et en avoit en effet retiré plusieurs, qui y avoient d'autant plus facilement consenti, contre leur propre bien, qu'ils se délivroient par ce moyen de la contribution qu'ils étoient obligés de faire pour la conserver.

Le duc de Bavière avoit témoigné de sa part n'être pas éloigné de cette pensée, et même donna au père Joseph, à son retour de la diète de Ratisbonne, en laquelle il avoit été envoyé de la part du Roi, un projet des conditions sous lesquelles il prétendoit pouvoir faire, sans violer ce qu'il devoit à l'Empereur et à l'Empire, union et ligue avec Sa Majesté.

Mais quand le Roi avoit agréé toutes les conditions que le duc désiroit, il en changeoit quelques-unes, ou il en ajoutoit d'autres, et demeura toujours en une telle incertitude, qu'on eut peine à conclure quelque chose avec lui; toutefois enfin, ils accordèrent ensemble que le Roi le secourroit d'un certain nombre de gens de guerre, si les provinces héréditaires ou acquises étoient attaquées par armes; et lui, rendroit aussi de sa part assistance au Roi contre ceux qui l'attaqueroient en France, ou dans les provinces que Sa Majesté possédoit, et que, ni directement ni indirectement, l'un d'eux ne permettroit point que ses sujets assistassent les ennemis de l'autre.

Lesdits protestans d'Allemagne, qui n'avoient pas eu le contentement qu'ils espéroient en la diète impériale de Ratisbonne en l'an 1630, voyant les progrès dudit Roi, en convoquèrent une électorale à Leipsick au 8 février, en laquelle ils résolurent de ne plus souffrir les contributions, extorsions, entrées de gens de guerre et leur passage par leurs terres, de se tenir chacun en ses Etats, armés et préparés à tout événement, et s'aider les uns les autres si quelqu'un d'eux ne pouvoit résister aux forces qui l'attaqueroient. Ils écrivirent à l'Empereur le 18 mars, lui disant qu'ils avoient convoqué cette assem-

blée pour voir les moyens les plus convenables qu'il y auroit pour pacifier les différends qui étoient entre les villes, États et princes catholiques et les protestans, afin de pouvoir, en une autre assemblée où les uns et les autres par son commandement assisteroient, apporter de leur part tout ce qui dépendroit d'eux pour parvenir à un raisonnable accommodement.

Mais, pource que l'édit de Sa Majesté Impériale, sur la restitution des biens ecclésiastiques, duquel tous les protestans s'étoient plaints à elle, et ne l'avoient point approuvé, s'exécutoit rigoureusement sur les protestans, lesquels ne se pouvoient défendre parce qu'ils étoient désarmés, ils supplioient Sa Majesté Impériale de trouver bonne la résolution qu'ils avoient prise de faire quelques levées de gens de guerre, afin que la partie fût égale de part et d'autre, et qu'il lui plût de révoquer ledit édit et tout ce qui avoit été fait ensuite d'icelui.

Ils se plaignirent encore des contributions de gens de guerre que Sa Majesté faisoit faire dans l'Empire, de sorte que lorsqu'ils croyoient une guerre finie ils se trouvoient surchargés de nouvelles armées, lesquelles on avoit même fait passer en pays étrangers, hors des limites de l'Empire, contre ce qui est ordonné dans la bulle d'or, excitant par ce moyen la haine des rois et princes voisins contre ledit Empire.

Ils écrivirent aussi aux princes et Etats catholiques le 24 dudit mois, les priant de se joindre avec eux en leurs demandes, et de les aider à obtenir une diète impériale, par le moyen de laquelle ils pussent pacifier toutes choses. L'Empereur se sentit fort in-

digné de ces lettres, et fit publier une admonition par laquelle il déclara savoir bien qu'ils refusoient de lui payer les contributions pour lui ôter le moyen de se défendre contre le roi de Suède qui commençoit à menacer la Silésie; qu'il les convioit à rentrer dans leur devoir et se séparer de leurs résolutions mal prises, ou bien qu'il emploieroit contre eux les moyens que les constitutions de l'Empire lui donnoient pour maintenir son autorité.

Cette première admonition étant inutile, il en fit publier une seconde le 14 mai, par laquelle il déclaroit l'union faite à Leipsick être contraire aux lois de l'Empire, et défendoit, sous de grandes peines, toutes levées de gens de guerre ensuite des résolutions prises en ladite assemblée. Mais ces choses étoient inutiles, car le roi de Suède avoit déjà fait de grands progrès : ayant séjourné à Dam, où nous l'avons laissé, jusques au 7 du mois de février, et le reste de ses troupes l'ayant joint, il fit passer à son armée la rivière d'Oder à Stettin, et s'en alla pour attaquer Prentzlow dans la Marche, à six lieues de Stettin, dont la garnison incommodoit fort la Poméranie. Ceux qui y étoient n'attendirent pas sa venue, mais y laissèrent grande quantité de blé et autres provisions de bouche. De là il s'achemina à Niewbrandebourg, belle ville du Meckelbourg, où il y avoit trois compagnies de cavalerie, de soixante-dix à quatre-vingts maîtres chacune, et cinq cents mousquetaires commandés par le colonel Marazani, italien, lequel fit pis que les autres, parce qu'ayant attendu la venue dudit Roi au soir bien tard, il ne put avoir la patience d'attendre la venue du canon, ni même pas le jour;

mais dès la nuit, avant onze heures, avoit signé la capitulation pour sortir le jour suivant, la mèche éteinte, avec serment de ne servir de six mois contre lui ni ses alliés. Le lendemain, ledit roi de Suède s'achemina à Treptow en Poméranie, petite ville d'où la garnison s'étoit retirée deux jours auparavant. De là, prenant son chemin vers la rivière de Péen, il envoya trois cents chevaux pour voir la contenance de Clempnau, château situé dans des marais, jugé presque imprenable, sinon par famine; mais à leur abord les ennemis leur rendirent la place. De là il alla à Leust, assez jolie ville avec un bon château sur le Péen, où commandoit un capitaine espagnol nommé don Pedro de Peralto avec deux cents hommes, qui, faisant encore plus mal, ne sut ni se retirer ni se défendre, ni traiter, laissant rompre avec des haches la porte de la ville, puis du château. Un capitaine français, nommé Bouillon, entra seul et le prit prisonnier à la tête de sa compagnie qui étoit en bataille dans la cour dudit château.

Deux jours après, le général major Knipausen ayant amené quinze ou seize cents hommes de Wolgast, ledit Roi alla assiéger Demmin, à une lieue de là, aussi sur le Péen, ville la plus forte d'assiette de toute la Poméranie, ayant, de cinq parties, les quatre environnées de marais et divers courans de rivières qui s'y assemblent, avec un très-fort château dans le milieu du marais (deux portées de mousquet de la ville), où l'on ne va que par une très-longue digue, continuellement fortifié depuis six mois par le duc Saveli, italien, qui y commandoit avec dix-neuf compagnies d'infanterie, qui, selon les contributions qu'ils

levoient, étoient de trois cents hommes chacune. Avec tout cela le roi de Suède fit dès la première nuit une approche jusqu'au pied d'un bastion qu'ils avoient commencé et puis laissé imparfait au dehors, où deux capitaines furent tués, dont l'un étoit français, nommé Lermite. Ce jour l'on gagna la digue qui alloit au château et alla-t-on deux portées de mousquet sans trouver aucune résistance, sinon que de la ville ils tirèrent quelques coups de canon qui tuèrent le lieutenant colonel du régiment des gardes, nommé Vildaize, de Bâle. Aussitôt qu'on fut devant le château la garnison rendit les armes, et sept drapeaux du régiment de Holk, danois; et presque tous les soldats se mirent au service du Roi. Saveli, le soir même, qui fut le 22 février, rendit la ville avec toutes les munitions, deux petits canons de trois livres de balles exceptés, qu'il emmena avec lui, laissant neuf lasts de poudre, de cinq mille livres au last, et des autres munitions à proportion, et se retira avec douze drapeaux. Pendant ce siége, un caporal de cavalerie avec sept hommes de sa compagnie s'en alla à Malkin, dedans le Meckelbourg, ville et passage de conséquence, auquel il y avoit deux fortes compagnies de dragons en garnison. Approchant sur la pointe du jour de la ville, il fit douze ou quinze feux, puis alla à la porte comme de la part du roi de Suède, arrêté avec son armée à ces feux, les somme de rendre promptement la ville, leurs cornettes et leurs armes, ou qu'ils n'auroient point de quartier. Après quelque refus, enfin ils en demeurèrent d'accord, et à l'heure même sortirent, et lui caporal, se tenant à la porte, reçut leurs armes

un pour un ; puis, avec l'aide des habitans, garda la place jusqu'à ce qu'on lui eût envoyé du monde. Deux ou trois autres petites places ont encore plus mal à propos été abandonnées.

Incontinent après la prise de Demmin il fut contraint d'aller à Stettin, où les Etats de Poméranie qui s'y tenoient lors avoient député vers lui pour le prier de retirer ses troupes de la province, puisqu'elle étoit libre des ennemis. Il fut offensé de cette demande hors de saison, et, craignant qu'il quittât son parti avec la même légèreté qu'il avoit fait celui de l'Empereur, il entra lui-même dans lesdits Etats, leur remontra que les armées ennemies étoient proches d'eux, dont ils avoient éprouvé la cruauté et la licence, qui seroit encore plus excessive à l'avenir par la vengeance qu'elles prendroient d'eux, qui avoient été les premiers qui avoient frayé le chemin à tous ceux qui abandonneroient le service de l'Empereur ; que, s'ils croyoient être suffisans de se défendre, qu'au moins auparavant qu'il les quittât ils eussent une armée prête pour opposer à celle des ennemis ; qu'alors, s'ils le vouloient, il se retireroit en quelque autre province. Ils résolurent de lever dix mille hommes qui prêteroient serment audit Roi, au duc et à eux.

Cette affaire lui causa la perte du Nouveau-Brandebourg que Tilly assiégea, et, auparavant qu'il pût le secourir, emporta d'assaut, tuant toute la garnison et prenant prisonnier le gouverneur Knipausen, sa femme, ses enfans et quelques officiers ; duquel Knipausen il se servit incontinent, mais sans succès, pour essayer d'obtenir dudit Roi par son moyen qu'il

voulût consentir à une suspension d'armes pendant laquelle on traiteroit de la paix.

Mais le Suédois n'y voulut pas entendre, et au contraire, dès que la résolution susdite des Etats de Poméranie fut prise, il alla assiéger et prendre Anclam ; et, pour s'assurer ladite Poméranie du côté de la mer Baltique, il attaqua et prit les deux ports très-importans de Colberg et de Wismar. Par ce moyen, n'ayant plus rien à craindre, il assiégea Colberg, qui est le port le plus important de toute la mer Baltique, et lequel demeurant entre les mains de ses ennemis, la Prusse et la Poméranie étoient ouvertes à leurs invasions. Le courage, la célérité, le bonheur dont toutes ses entreprises étoient accompagnées, le rendirent maître de cette place plutôt que l'on ne l'eût osé espérer, et, par ce moyen, n'ayant plus rien à craindre derrière lui, il eut pleine liberté de passer plus avant en Allemagne.

Il s'en alla avec toute son armée assiéger Francfort sur l'Oder le 9 avril, s'en rendit maître dans peu de jours avec grand carnage des Impériaux et habitans, et un butin extraordinaire, et peu après il prit encore la ville de Landsberg. En ce même temps le duc de Saxe étoit encore à l'assemblée des protestans à Leipsick, où ledit roi de Suède avoit envoyé des députés pour les convier de se joindre à lui pour leur commune liberté. La ville de Magdebourg en avoit aussi envoyé pour demander secours contre l'armée impériale qui la tenoit assiégée.

Les offres du roi de Suède, la pitié qu'excita le député de Magdebourg, les heureux succès des armes suédoises, et les disgrâces de celles de l'Empe-

reur, donnèrent courage aux protestans, qui étoient entre le désir et la crainte de se résoudre, de prier ledit Roi d'aller avec son armée au secours de cette misérable ville, un chacun d'eux lui promettant de l'assister de ses forces et de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour faire lever ledit siége.

Ce Roi reçoit cette occasion avec plaisir, promet de la secourir; et, pource qu'il lui falloit passer par les terres de Brandebourg, il lui envoya demander qu'il lui consigne les villes de Spandau et de Custrin, non qu'il se défiât de lui, mais de ses officiers, qui, lorsqu'il avoit défait les troupes impériales à Garz, lui fermèrent les portes de Custrin, et par ce moyen l'empêchèrent de poursuivre les ennemis.

L'Electeur le refuse, il le va trouver lui-même à Berlin.

L'Electeur vient au devant de lui, lui promet d'envoyer ordre à ses officiers d'obéir à tout ce qu'il leur commandera, mais le prie de l'excuser s'il ne lui remet ces places en sa puissance. Le Roi va lui-même avec mille mousquetaires le retrouver dans Berlin pour l'en solliciter encore. Lors l'Electeur consent de lui déposer la ville de Spandau, à la charge qu'il la lui rendroit après qu'il auroit fait lever ledit siége.

Etant arrivé le 6 mai à Postdam, il envoya prier le duc de Saxe de joindre ses troupes avec les siennes pour l'aider en son dessein, ou au moins de lui donner passage par le pont de Dessau, pour avoir moins de chemin à faire jusqu'à Magdebourg. Ledit duc, qui le favorisoit plus par vœux secrets qu'il ne l'osoit faire ouvertement, et principalement voyant Tilly si proche de lui, et ses Etats exposés à la fureur de ses

armes, lui refusa l'un et l'autre sous diverses excuses qu'il mit en avant.

Mais, tandis que cette contestation duroit, Tilly se rendit maître dudit Magdebourg par assaut le 20 mai; la ville fut toute brûlée et les habitans qui étoient échappés du feu furent passés au fil de l'épée, sans respect ni pitié d'âge ni de sexe.

Le roi de Suède fut sensiblement touché de la prise de cette place, que la jalousie et l'irrésolution de ces deux électeurs l'avoient empêché de secourir, et commença à avoir peu de confiance aux princes d'Allemagne et au secours qu'il en avoit espéré. Il rendit, selon sa parole, la ville de Spandau à l'électeur de Brandebourg; mais peu après il le contraignit de la lui remettre et Custrin entre les mains, sans aucune condition, et de se cotiser à 30,000 risdales par mois, et lui laisser le passage libre par tout son pays, et les portes des villes ouvertes aux siens, le menaçant, s'il ne le vouloit faire, de prendre par force sa ville de Berlin. Cette action fut hardie, mais nécessaire, car elle lia entièrement à lui Brandebourg, lui donnant un prétexte honorable de s'en excuser vers l'Empereur, comme y ayant été contraint par l'extrémité en laquelle il s'étoit vu réduit.

De là, pour ne laisser aucune place qui appartînt aux Impériaux dans la Poméranie, il assiégea Gripswald qui leur restoit seule, et, s'en étant rendu maître à la fin de juin, passa lors avec la plus grande armée qu'il put assembler en la Nouvelle-Marche.

En même temps les princes dépouillés de Meckelbourg, qui, depuis leur disgrâce, s'étoient retirés à Lubeck, ayant fait levée de quelques gens, vinrent

à leur Etat, et avec l'aide du roi de Suède, et en moins d'un mois, la réduisirent toute en leur puissance, excepté les places de Rostock, Wismar et Domitz, dont le roi de Suède envoya assiéger les deux premières avec quelques troupes, la troisième ne pouvant pas résister après la prise de celles-là. Le roi de Suède s'en alla vers la rivière d'Elbe, se saisit des villes de Tangermund et Werben, qui sont situées sur ladite rivière, et, pour la pouvoir passer quand il voudroit, fait faire un pont de bateaux à Werben, et loge toute son armée entre Werben et Tangermund, de l'un et l'autre côté de la rivière, pour observer les desseins de Tilly, vu que ce lieu étoit commode pour voir tout ce qui se passoit dans le Meckelbourg, dans le Magdebourg où étoit Pappenheim, et la Vieille-Marche.

Tilly étoit lors avec son armée dans la Hesse, où le comte Guillaume de Cassel étoit armé et ne vouloit pas licencier ses troupes, ni donner des contributions à l'Empereur, ni loger les Impériaux en son Etat, suivant ce qui avoit été arrêté par tous les protestans en l'assemblée de Leipsick. Mais quand il eut avis des progrès du roi de Suède, il remit à un autre temps de mettre le landgrave à la raison, et tourna toute son armée contre ledit Roi, lequel ayant avis de sa venue se résolut de le surprendre, part avec toute sa cavalerie et ce qu'il put mettre à cheval de son infanterie, et deux heures devant jour arrive au quartier des trois régimens de Tilly, qui ce jour-là avoient fait une grande journée, et, les trouvant las et endormis, les passa au fil de l'épée. Il vouloit donner encore plus avant, mais le reste des quartiers

ayant déjà eu l'alarme s'étoient rendus auprès de leur général; ce qui le fit retourner sur ses pas; et, pour n'être pas obligé de hasarder un combat contre Tilly qui étoit plus fort que lui, il abandonne Tangermund et se campe auprès de Werben, en résolution d'attendre l'ennemi dans ses retranchemens.

Tilly y va droit, et s'alla camper proche de son camp le 4 août, avec dessein de l'attaquer. Mais le roi de Suède, qui se tenoit dans ses retranchemens, se défendoit si courageusement, et avec son canon endommageoit si fort son armée, qu'il changea de dessein, retourna à Tangermund et de là à Isleben, pour essayer d'attirer ledit Roi à la campagne.

Le comte de Furstemberg et plusieurs autres l'ayant joint avec de nouvelles troupes, et voyant son armée grossie jusqu'à quarante mille hommes, il manda à l'électeur de Saxe qu'il joignît l'armée qu'il avoit levée à la sienne, et qu'il lui envoyât des vivres et des contributions; ce que l'Electeur refusant, il entra dans ses États, où après avoir pris plusieurs villes de la Misnie, le long de la Saale, il assiégea la ville de Leipsick le 14 septembre. Cette ville, résolue de se bien défendre, brûla ses faubourgs; mais, vu les menaces que Tilly leur fit de leur faire le même traitement qu'il avoit fait à ceux de Magdebourg, ils se rendirent le second jour après.

L'Electeur, qui étoit auprès de Torgau, voyant que l'armée qu'il avoit, de vingt-quatre mille hommes, n'étoit pas suffisante de le défendre, envoya prier le roi de Suède de le venir secourir, ce qu'il refusa de faire qu'après avoir reçu de lui la ville de Wittemberg et son fils pour otage, un mois de solde pour son

armée, et promesse d'en fournir deux autres. Cela fait, après avoir laissé nombre suffisant pour défendre ses retranchemens, il alla avec seize mille hommes de pied et trois mille chevaux à Wittemberg, et de là à Tubena où les électeurs de Saxe et de Brandebourg étoient assemblés pour délibérer des affaires présentes.

L'avis du roi de Suède étoit de ne hasarder pas un combat général, pource que Tilly étoit en pays ennemi, n'attendoit nulles nouvelles forces, et ayant disette de vivres se consommeroit lui-même, et qu'eux au contraire étoient en leur propre pays, avec abondance de tout ce qui leur étoit nécessaire, et attendoient de jour à autre de nouvelles troupes. Au contraire, le duc de Saxe, qui voyoit la désolation de son pays, étoit d'avis de tenter le hasard du combat, disant que son pays n'étoit pas capable de nourrir deux si grandes armées; que de part et d'autre on attendoit de nouveaux renforts; qu'Aldringuer venoit d'Italie avec de vieilles troupes; qu'il ne falloit pas se laisser tromper à l'espérance qu'ils dussent manquer de vivres; qu'en cela l'artifice et la prudence trouveroient des remèdes; que le roi de Suède et ceux qui l'assistoient étoient au fort de leurs prospérités, et qu'il leur étoit avantageux de combattre l'ennemi, ayant toujours été jusqu'alors vaincu par eux. Cette opinion fut suivie, et leurs armées jointes s'acheminèrent droit à Leipsick. Tilly, laissant dans la ville une garnison suffisante, va au devant d'eux, et se loge sur une petite éminence, laquelle il occupa le premier: le lendemain le roi de Suède l'attaque; il ne refuse pas la bataille, en laquelle les Saxons étant mis en fuite, le roi de Suède, qui avoit défait la ca-

valerie de Tilly, vint à leur secours, et, après cinq heures de combat, emporta la victoire, que la nuit qui survint l'empêcha de poursuivre comme il eût désiré. Il mourut en cette bataille douze mille hommes de part et d'autre; les Impériaux y perdirent la plupart de leurs chefs et cent cinquante cornettes ou drapeaux; les paysans en la fuite firent un grand carnage de ceux qui restoient.

Tilly se retira à Leipsick, où, ayant laissé trois mille hommes en garnison, il part avant jour et va par la Thuringe en la Franconie; le roi de Suède le suit, laisse l'Electeur devant Leipsick, qu'il prend en peu de jours, va à Mersbourg qu'il prend, et fait passer au fil de l'épée tous les soldats impériaux qu'il y trouve; de là va à la ville de Halle, qu'il prit de force, de là à Erfurt, de là à Koingshof, la meilleure forteresse de l'évêque de Wurtzbourg, et de là à Wurtzbourg, prenant toutes ces places par la terreur de ses armes.

L'évêque de Bamberg se racheta par argent; et, par un traité frauduleux qu'il fit avec le roi de Suède, Hanau, Francfort, Hoechst et plusieurs autres villes situées sur les rivières du Rhin et du Mein se rendirent à lui. Spire, Strasbourg, Nuremberg et plusieurs autres villes libres d'Allemagne, suivant la fortune du victorieux, se déclarèrent lors de son parti; le landgrave de Hesse se joignit à lui à Francfort. La Reine sa femme vint à Stettin avec huit mille Suédois dont elle lui envoya une partie, et de l'autre assista les ducs de Meckelbourg pour les siéges de Rostock et de Wismar; et le marquis d'Hamilton vint aussi d'Angleterre, qui lui amena en quarante vais-

seaux six ou sept mille Anglais, de sorte qu'il sembloit que de toutes parts les prospérités lui arrivassent outre sa propre pensée, et toutes sortes de malheurs accablassent les Impériaux.

Il ne s'arrêta pas à Wurtzbourg, mais passa plus avant jusqu'au Rhin; et ayant pris quelques places sur ladite rivière, la passe, prend Oppenheim et assiége Mayence, où trois mille Espagnols avoient été laissés en garnison par l'archevêque qui s'étoit retiré à Cologne, lesquels, au seul bruit de son arrivée, ayant pillé la ville, s'enfuirent; ledit Roi s'en rendit maître et de tout l'archevêché.

Le duc de Saxe de son côté ayant repris toutes les places de son Etat que Tilly avoit occupées, va attaquer le royaume de Bohême dont il s'empara en peu de mois, se rendant maître de toutes les places, excepté de la seule forteresse de Budweiss.

Les ducs de Meckelbourg se rendirent aussi maîtres de Rostock, de Wismar et de Domits, et Banier, suédois, reprit sur le Pappenheim la ville de Magdebourg, laquelle il conservoit pour avoir ce passage sur l'Elbe; mais, auparavant que de la quitter, il réduisit en cendres tout ce qui y étoit resté entier du siége, de sorte qu'il n'y laissa que les murailles.

Ce passage si prompt du roi de Suède d'une des extrémités de l'Allemagne à l'autre, roi qui sembloit porter la victoire avec soi partout où il alloit et la ruine à tout ce qui lui résistoit, fit remettre aux Espagnols l'exécution de leurs mauvais desseins en un autre temps, pour défendre leurs provinces héréditaires qu'ils voyoient à la veille de leur être ravies par un prince étranger. Ainsi l'Italie pour lors de-

meura délivrée de l'effet des menaces du duc de Feria; et toutes les troupes qu'il avoit assemblées dans le Milanais pour, sous prétexte du traité de Pignerol, y rallumer la guerre, furent employées à l'éteindre chez eux.

Les Grisons, d'autre part, qui voyoient tant de témoignages de leur mauvaise volonté contre eux, dès qu'ils se virent remis en la possession de leurs passages, et les forces allemandes retirées de leurs forts, craignant de rentrer en la servitude d'où ils sortoient, et principalement les Espagnols n'ayant pas voulu promettre par le traité de ne les point attaquer, crurent être obligés de pourvoir à leur défense. Et pource qu'ils n'avoient point entre eux de chef de guerre qui fût capable de commander les troupes qu'ils vouloient lever pour la conservation de leurs passages, ils appelèrent le duc de Rohan, qui étoit retiré à Venise, pour lui en donner le commandement.

Sa Majesté crut lui devoir permettre d'accepter cette charge, pource qu'autrement ils eussent eu recours au roi de Suède pour lui en demander un, qui n'eût pas porté le respect à la religion catholique en la Valteline, que ledit duc de Rohan feroit pour la crainte qu'il auroit de déplaire à Sa Majesté.

Sur la fin de l'année aussi, les Espagnols, de crainte des armes du roi de Suède, pour n'être occupés que de ce côté-là, et couper la racine de toutes guerres en Italie pour lors, consentirent à terminer le différend qu'ils avoient toujours entretenu entre le duc de Savoie et les Génois, auxquels il fut ordonné que Zucarel demeureroit, moyennant 160,000

écus d'or qu'ils paieroient audit duc pour ses prétentions, que l'artillerie et les prisonniers seroient rendus de part et d'autre, et les choses remises en l'état qu'elles étoient auparavant.

Le duc de Lorraine seul fut assez peu considéré, pour, en ce temps auquel il ne pouvoit espérer qu'une foible assistance contre le Roi, entreprendre de le vouloir offenser et obliger à lui faire la guerre. Abusant de la trop grande bonté de Sa Majesté, il avoit toujours différé jusqu'alors, depuis son avénement à son État, de prêter foi et hommage lige au Roi, à cause de son duché de Bar et de plusieurs terres deçà et delà la Meuse, qu'il possède à cause de la maison de Bar, en conséquence de la donation faite par Louis, cardinal, duc de Bar, à René d'Anjou, qui fut depuis roi de Sicile, l'an 1419, lequel délai, si le Roi l'eût voulu prendre à la rigueur, emportoit commise et entière perte de fief s'il faisoit traité et confédération contre et au préjudice du Roi son seigneur; cette audace étoit bien digne de châtiment, mais il passa encore plus avant.

Nous avons vu les années précédentes les mauvais desseins qu'il avoit contre le Roi et son État; il continuoit toujours, quoiqu'il assurât Sa Majesté du contraire, et la sortie de Monsieur hors de la cour ne fut point sans sa participation. Deux jours auparavant il y eut une grande assemblée de tous ceux de la cabale à Dampierre, où se trouva un homme de sa part, qui dit au sortir de là, à un de ses confidens qui le rapporta, qu'avant qu'il fût un mois on verroit en France d'étranges brouilleries. Aussi reçut-il Monsieur en ses États, et, sous ombre de vouloir secou-

rir l'Empereur, y avoit levé de grandes troupes pour le parti de Monsieur et de la Reine-mère, donnoit libre passage et secours de vivres aux autres troupes qu'ils avoient levées en Luxembourg et autres terres du roi d'Espagne, quelques-unes desquelles, commandées par le colonel Mars, qui s'approchèrent un peu trop près de notre frontière, furent défaites par le maréchal de La Force.

Le Roi, qui, par générosité, fuyoit les occasions et les nécessités de lui faire mal, le convia, par tous les moyens qui se peuvent imaginer, de bien vivre avec lui, et lui envoya l'abbé du Dorat, ancien serviteur de la maison de Guise, pour lui faire savoir qu'il avoit jalousie des troupes qu'il avoit sur pied, lesquelles il avoit avis qu'il tenoit à mauvaise intention, qu'il le prioit de les licencier, et prendre garde que, les licenciant, elles ne s'allassent pas joindre à celles de Monsieur, son frère, comme il étoit averti qu'elles vouloient faire; et, afin que Sa Majesté fût entièrement assuré de lui, il lui sembloit à propos qu'il lui passât une promesse par écrit de favoriser le bien de son service à son possible, et de ne permettre ni souffrir que ceux qui voudroient entreprendre contre sa personne ou ses États eussent secours ni assistance dans ses pays, soit d'hommes, de villes ou d'autres choses au préjudice d'icelle; et que, si Sadite Majesté étoit attaquée en quelque partie de ses États par qui que ce pût être, soit prince étranger ou autre, sans exception quelconque, soit à main armée ou par surprise, il s'obligeoit à envoyer à Sadite Majesté quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux à ses dépens, et à la servir en

personne en ce qu'elle jugeroit en avoir besoin.

En récompense de quoi Sa Majesté lui promettroit aussi, par écrit, de le défendre envers tous et contre tous, et l'assister, s'il étoit attaqué par qui que ce pût être, de douze mille hommes de pied et de douze cents chevaux à ses dépens, et de plus grand nombre même, s'il en avoit besoin.

Le duc à ces honnêtes semonces ne fit réponse que de paroles civiles, et envoya une forme d'écrit qui ne plut pas à Sa Majesté, ce qui fit qu'elle lui dépêcha de nouveau le même abbé du Dorat, pour lui représenter qu'elle voyoit bien qu'en telles affaires il étoit difficile de se bien ajuster promptement par ambassadeurs, et qu'une heure de conférence avanceroit plus les choses qu'une année d'allées et de venues; que Sa Majesté s'approchoit de ses quartiers pour voir sa frontière, qu'il pouvoit prendre cette occasion s'il vouloit pour la voir, et terminer ses affaires avec elle et ses ministres.

Dorat manda à Sa Majesté que ledit duc faisoit état de l'aller trouver à Troyes; mais il changea de conseil, et ne vint pas même trouver Sa Majesté à Vandœuvre, où elle s'étoit avancée pour le bien de ses affaires.

Cette mauvaise volonté si évidente, outre les instantes prières que les ambassadeurs des électeurs catholiques firent au Roi étant à Château-Thierry, de s'approcher de la frontière d'Allemagne pour les assister, obligèrent Sa Majesté d'aller en Lorraine et passer jusques à Metz, où elle arriva peu de jours après que le roi de Suède se fut saisi de la ville de Mayence.

Le duc de Lorraine, dès qu'il sut la résolution du Roi de s'avancer vers lui, manda à Sa Majesté, pour s'excuser des levées qu'il avoit faites en ses Etats pour le parti de Monsieur, que ce n'avoit point été avec dessein de les envoyer contre son service, mais pour le secours de l'Empereur, et les mena en diligence en l'Alsace, où elles furent incontinent défaites par les Suédois, qui avoient déjà passé le Rhin.

Lors le duc de Bavière accepta, mais trop tard, la neutralité dont le Roi l'avoit, pour son bien et celui des catholiques d'Allemagne, sollicité depuis si long-temps; et depuis même que ledit Roi, fortifié des armes de Saxe, se rendoit de jour en jour maître de plusieurs villes et pays d'Allemagne, Sa Majesté avoit fait représenter audit duc qu'il lui étoit aisé de connoître que, bien que ledit Roi fût d'autre religion, il ne faisoit néanmoins pas la guerre à la religion catholique, puisque, ensuite du traité qu'il avoit fait avec Sadite Majesté, il la conservoit en tous les lieux où il la trouvoit établie, et gardoit même la neutralité avec ledit duc et les princes catholiques, sans qu'il fût assuré qu'ils en fissent de même, pourvu qu'ils ne vinssent point à armes ouvertes contre lui.

Mais tout cela fut inutile; il ne le put résoudre qu'à l'extrémité, lorsque le Suédois, enflé de tant de victoires, ne la voulut plus recevoir pure et simple, mais y désiroit des conditions que la bonne fortune le mettoit en état de pouvoir demander, comme nous verrons l'année suivante. Cependant Sa Majesté, sachant le roi de Suède si avancé comme il

étoit, les troupes de Lorraine défaites, et craignant qu'il ne s'en voulût venger sur l'état de Lorraine, qui ne pouvoit subsister devant lui, dépêcha vers ledit Roi le sieur de Varennes, tant pour lui faire instance nouvelle de ne point inquiéter les électeurs catholiques, laisser l'exercice libre de la religion catholique en tous les lieux de ses conquêtes, que pour le prier de ne s'avancer pas davantage en l'Alsace, moyennant qu'on pût trouver invention que ces pays qu'il n'occuperoit point ne lui pussent nuire; ce que le Roi faisoit en considération de la religion catholique, qui ne laissoit pas de recevoir grand changement aux lieux qu'il occupoit, quelque ordre qu'il y pût apporter, et principalement pour lui représenter que les grands mécontentemens que le Roi avoit eus du duc de Lorraine, qui depuis quatre ans avoit fait tout ce qu'il avoit pu contre lui, eussent obligé Sa Majesté à prendre occasion de s'en ressentir, si la générosité et le bien du dessein général des affaires d'Allemagne ne l'en empêchoient, sachant qu'il n'y avoit rien tel, en matières d'affaires, que d'accourcir la besogne autant qu'on peut.

Que, pour ce sujet, elle traiteroit avec ledit duc pour recevoir quelques-unes de ses meilleures places entre les mains; ce qu'étant, Sa Majesté se rendroit caution pour lui qu'à l'avenir il n'offenseroit aucunement le parti suédois, mais s'arrêteroit à la simple conservation de son pays.

Sa Majesté, par ce moyen, empêchoit que le roi de Suède ne l'occupât, et y conservoit la religion catholique en son entier.

Ensuite le Roi fit un accord avec le duc de Lor-

raine, par lequel il le prit en sa protection; mais pource que ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, nous remettons à le faire voir en son lieu.

Mais, auparavant la fin de celle-ci, le Roi ayant appris que Moyenvic, place de l'évêché de Metz, dont l'Empereur s'étoit emparé pendant que les armes de Sa Majesté étoient occupées en Italie, et qu'il avoit depuis soigneusement fortifiée, étoit mal munie de ce qui étoit nécessaire pour sa défense, considérant que toutes les sollicitations qu'il avoit faites auprès de l'Empereur pour en obtenir le rasement avoient été du tout inutiles, après avoir attendu un an entier quelque satisfaction sur ce sujet, se résolut de l'attaquer par la force, et de prendre avec justice ce qu'on avoit usurpé sur lui sans raison, tant parce que cette place et tout l'évêché de Metz étoit en la protection du Roi, que parce qu'en matière des fiefs qui relèvent de l'Empire il n'est point permis à l'Empereur de se saisir des places de ses vassaux, et les fortifier contre leur gré, ainsi qu'il avoit fait en cette occasion, avec d'autant plus d'injure pour la France que l'évêque de Metz, qui s'étoit toujours opposé à ce dessein, avoit l'honneur d'être frère naturel du Roi. Sa Majesté s'avança donc avec ce dessein, dont il eut un événement si favorable, que, bien que la ville fût située au milieu d'un marais presque du tout inaccessible pendant l'hiver, qu'elle fût entourée de cinq bastions royaux, et qu'elle eût à sa tête un fort composé de quatre, pour occuper une éminence par où seulement on la pût aborder par tranchée, après avoir fait investir la

place, le.... jour de.... (1), par six mille hommes de pied et quinze cents chevaux commandés par le maréchal de La Force, et que le canon fut en batterie, il n'eut pas plutôt tiré douze coups, que le fort se rendit; et la ville faute de farine fit sa capitulation, à condition que si, dans six jours, pendant lesquels elle avertiroit le colonnel Ossa, commissaire de l'Empereur, qui n'étoit qu'à deux journées de là, il ne se présentoit point d'armée assez puissante pour la secourir, elle ouvriroit ses portes aux armes du Roi.

Aussitôt que le duc de Lorraine eut connoissance du dessein du Roi, il dépêcha le sieur de Ville vers Sa Majesté pour lui dire que si elle avoit agréable de surseoir son entreprise, il se faisoit fort de moyenner auprès de l'Empereur que Moyenvic seroit rasé.

Le Roi répondit qu'il étoit très-fâché qu'il ne lui avoit fait cette proposition il y avoit deux mois; qu'il n'avoit jamais désiré autre chose sinon que l'Empereur réparât de lui-même l'injure qu'il lui avoit faite; qu'il l'en avoit fait prier dès la diète de Ratisbonne; que messieurs les électeurs en étoient bons témoins; que depuis le sieur Léon, son ambassadeur, étant retourné auprès de lui à Vienne, lui en avoit fait nouvelle instance; qu'il savoit mieux que personne comme il avoit sollicité son maître de lui procurer cette juste satisfaction, puisqu'il l'en avoit convié par lui-même; que bien qu'il le pût d'autant plus aisément qu'il étoit seul cause que l'Empereur s'étoit

(1) *Le.... jour de....* Cette date est en blanc dans le manuscrit. Suivant le journal de Louis XIII, par le père Daniel, Moyenvic fut assiégé par les maréchaux de La Force et Schomberg le 27 de decembre 1631.

embarqué en cette entreprise, il avoit tellement négligé ses désirs et ses sollicitations, qu'il n'avoit pas daigné lui faire réponse.

Trois jours après, Ville revint pour dire au Roi que le duc son maître avoit reçu depuis trois jours pouvoir de l'Empereur de ce qu'il lui avoit proposé. Le Roi répondit qu'il s'étonnoit comment ce pouvoir étoit venu si justement, vu que l'Empereur ne pouvoit pas seulement être averti de l'investissement de cette place, et que si le duc son maître l'avoit eu plus tôt, il s'en devoit servir avant que le Roi l'eût attaquée et si vivement pressée qu'elle eût capitulé comme elle avoit fait, et que le fort fût déjà rendu comme il l'étoit. Cette réponse étoit si raisonnable qu'elle ne reçut point de réplique, parce qu'elle n'en pouvoit avoir.

Trois jours après, le duc de Lorraine étant venu trouver le Roi dans Metz, Sa Majesté se plaignit à lui de son mauvais procédé en son endroit, et lui en fit une sommaire récapitulation ; il lui dit qu'il ne pouvoit nier que dès le siége de La Rochelle il s'étoit lié avec les Anglais et le duc de Savoie pour traverser ses justes desseins, puisque Montaigu, ambassadeur d'Angleterre, ayant été pris dans ses propres Etats, fut trouvé chargé de papiers qui contenoient les négociations faites sur ce sujet ; que depuis, bien qu'il le fût venu trouver en Bourgogne lorsque Sa Majesté s'avançoit pour secourir Casal la première fois, et qu'il l'eût particulièrement assurée de son service, il étoit vrai qu'auparavant que Sa Majesté fût de retour à Paris, il reçut Monsieur dans ses Etats sans son su et sa permission.

Il lui représenta encore qu'il l'avoit reçu pour la seconde fois, bien que trois jours auparavant il eût mandé au Roi par l'un des siens, nommé Dailly, qu'il l'avoit refusé pour son respect;

Que non-seulement lui avoit-il donné retraite contre sa parole et le respect qu'il lui devoit, mais en outre qu'il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit pu pour fomenter le dessein que Monsieur avoit de troubler le repos de son royaume, bien qu'il eût assuré Sa Majesté, lorsqu'il l'avertit par Couvonge de son arrivée dans Nancy, qu'il ne souffriroit point qu'il se fît aucun dessein dans ses Etats dont il pût recevoir préjudice;

Que cependant il avoit permis à Monsieur de lever en son particulier des gens de guerre en ses Etats; il avoit donné passage à d'autres, et trouvé bon que, de ses propres terres, ils eussent fait diverses entreprises sur les places frontières du royaume; qu'il avoit traité le mariage de sa sœur avec Monsieur, et que rien n'en avoit empêché l'exécution que parce qu'ils ne s'étoient pas trouvés assez forts pour accomplir ce dessein, et les autres qu'ils avoient faits contre la France;

Qu'il avoit souffert dans sa ville capitale l'impression de plusieurs libelles diffamatoires, faits contre la réputation du Roi et des siens. Sa Majesté le fit encore souvenir que, lorsqu'il le vit en Bourgogne, il y avoit deux ans, bien qu'il l'eût particulièrement assurée qu'il désiroit suivre ses desseins et se joindre à ses armes contre les ennemis de son Etat, et que depuis trois mois il lui eût renouvelé ses assurances par l'abbé du Dorat que Sa Majesté lui avoit envoyé

auparavant son voyage d'Allemagne, il avoit néanmoins fait le contraire;

Que c'étoit lui qui avoit porté l'Empereur à se saisir de Moyenvic, et le fortifier contre toute raison par pure entreprise préjudiciable aux droits et à la réputation du Roi;

Que depuis que cette place étoit assiégée le gouverneur de Marsal avoit assisté ceux de dedans en ce qu'il avoit pu, et avoit dénié insolemment au maréchal de La Force des charpentiers pour son argent, disant qu'il s'étonnoit comment il requéroit cela de lui, ce qui étoit à proprement parler se déclarer ouvertement ennemi, puisqu'autrement il n'y eût pas eu lieu d'étonnement; que la réponse que le commissaire Ossa avoit faite au gouverneur de Moyenvic sur l'avis qu'il lui avoit donné de la capitulation, portoit en termes exprès qu'il s'étonnoit que ceux qui lui avoient fait tant de promesses lui avoient manqué;

Et que, puisque le duc de Lorraine étoit de retour dans ses Etats, il s'assuroit qu'il n'auroit pas manqué de l'avertir de l'état auquel il étoit, signifiant clairement que c'étoit à lui à qui il falloit avoir recours.

Après cette énumération de divers témoignages que le Roi et la France avoient reçus de la mauvaise volonté du duc, Sa Majesté lui promit d'oublier le passé, pourvu qu'à l'avenir il prît le contre-pied de ce qu'il avoit fait, et que Sa Majesté eût lieu de ne douter plus de sa conduite.

Le duc s'excusa du mieux qu'il put, sans pouvoir prendre autre prétexte de sa procédure, sinon que le sieur Le Bret, conseiller d'Etat, avoit procédé fort rigoureusement contre lui en la recherche des droits

de la France, et que le maréchal de Marillac lui avoit dit, parlant à lui-même, que le Roi vouloit l'attaquer et le perdre.

Sa Majesté lui repartit que s'il ne l'entreprenoit pas en l'occasion présente, où il lui seroit fort difficile de se défendre de ses armes, vu qu'il avoit perdu toutes les forces de son Etat en Allemagne, qu'il ne pouvoit être secouru d'aucun, et que les progrès du roi de Suède, qui avoit passé le Rhin, mettoient une telle entreprise hors de compromis, il ne pouvoit douter qu'il n'en avoit jamais eu la pensée; mais que si en outre le Roi entreprenoit de le défendre contre le roi de Suède, qui avoit facilité le sujet et volonté de l'attaquer, il paroîtroit bien clairement que, tant s'en faut qu'il eût jamais voulu lui faire mal, qu'au contraire il lui avoit toujours voulu du bien.

Il reconnut ingénument et la facilité avec laquelle le Roi le pouvoit perdre, et la générosité qu'il y auroit à le sauver. Il témoigna ensuite au Roi qu'outre qu'il n'auroit aucun moyen de se défendre de sa puissance, il en avoit encore moins la volonté.

Le Roi, voyant sa soumission, apaisa sa colère, perdit la volonté de se venger de lui, prenant une juste punition de cette offense, et se résolut de traiter doucement avec lui, nonobstant l'important desservice qu'il lui avoit rendu à Moyenvic, lequel il voulut oublier, puisque Dieu avoit remis cette place en sa puissance.

Ainsi que l'Empereur, à la suscitation des Espagnols et d'autres princes qui n'étoient pas lors amis de France, avoit troublé la juste possession du duc de Mantoue et s'étoit emparé de ses Etats; ainsi, à la

suscitation du duc de Lorraine, s'étoit-il saisi de ces deux places, dépendantes de l'évêché de Metz, et avoit aussi peu de justice en l'une de ces actions qu'il en avoit en l'autre; car, pour relever de lui, il n'a pas le pouvoir d'y bâtir des forts et de s'approprier les places du pays; et les auteurs allemands qui ont écrit des lois et des droits de l'Empire, tiennent qu'en telles occasions on peut recourir à la protection des princes voisins, et passer même jusqu'à entrer en alliance et confédération avec eux, qui est encore plus que d'en recourir à la protection.

Le sieur Léon, ambassadeur du Roi en la diète de Ratisbonne, y avoit représenté ces raisons de la part de M. de Metz sans être écouté. Maintenant Sa Majesté, pressée par les instances dudit sieur évêque, voyant que depuis quelque temps on assembloit plusieurs troupes sur les frontières, avec un dessein manifeste de les troubler, qu'elles étoient favorisées de l'Empereur, de l'archiduc Léopold et de Luxembourg où elles recevoient le logement, vivres, argent et secours d'hommes, et que la commodité de Vic et de Moyenvic servoit à former ce dessein avec plus de facilité, employa ses armes pour retirer ces places des mains de ceux qui les détenoient injustement, et les conserver à leur légitime seigneur.

Ainsi voyons-nous, durant le cours de cette année, les Espagnols et toute la maison d'Autriche, et leurs adhérens, bien éloignés de leurs desseins, et Dieu reverser sur eux-mêmes les maux qu'ils tâchoient de faire tomber sur les autres. Ils veulent rallumer la guerre en Italie, et Dieu l'embrase en leurs Etats. Ils tentent d'usurper les duchés de Mantoue et du Mont-

ferrat, et un roi étranger part du fond du nord et se rend maître des leurs. Le duc de Lorraine, vassal du Roi, et obligé en sa personne et en celle des siens à sa libéralité, se rebelle contre son seigneur; il se voit réduit à telle nécessité que, sans la protection de Sa Majesté, sa ruine étoit inévitable. Le Roi n'est pas honoré par ses plus proches jusqu'au point que le doit être et sa dignité royale et l'éminence de sa vertu, et Dieu abat les appuis sur lesquels ils fondoient leurs espérances, et fait éclater la gloire de Sa Majesté au-delà de celle de ses ancêtres.

On en veut aux ministres du Roi et à la fidélité du cardinal, qu'on essaie étonner par menaces, qu'on déchire de calomnies, et que l'on veut faire déchoir du degré de confiance que son maître prend en lui; et non-seulement Dieu le maintient et fait paroître son innocence, mais l'élève et augmente sa réputation, fait réussir les desseins qu'il lui a inspirés à la gloire de Sa Majesté qui l'en estime et aime davantage, et pour marque de sa reconnoissance le sollicite et le presse de lui donner un établissement en son Etat, qui le mette à l'avenir à l'abri de l'envie et de la malice de ses ennemis.

Il l'honore de la dignité de duc et pair, et la province de Bretagne l'ayant envoyé le supplier de le leur accorder pour gouverneur, il le leur donne et l'oblige d'accepter cette charge, quelque refus qu'il en fît, tant parce qu'il vouloit que son principal et unique établissement fût en l'honneur des bonnes grâces du Roi, que d'autant qu'il ne pouvoit se résoudre qu'avec peine de succéder en cette charge à la Reine-mère qui la possédoit auparavant. La principale raison

qui l'y fit condescendre fut que les gouverneurs de Bretagne y ayant jusqu'alors fait la fonction de l'amirauté, il eût été impossible de l'y établir sous un gouverneur qui n'eût pas eu la charge absolue de la marine. Enfin, au lieu du décri public que ses ennemis faisoient de ses conseils et de ses plus sincères intentions, Dieu fit concevoir une telle estime de lui, et dans le royaume et dans les provinces étrangères, que la république de Venise, qui procède avec grand poids en ses résolutions, l'honora de la qualité de noble Vénitien dont elle lui envoya les lettres patentes par un gentilhomme qu'elle lui députa exprès à cette fin, comme le plus haut degré d'honneur qu'elle pût départir, et que le roi Henri III, en passant par Venise, ne dédaigna pas de recevoir.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-SIXIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Suite du Livre XXI. Page 1
Livre XXII. 433

FIN DU TOME VINGT-SIXIÈME.

542666

Storage N3

HF.C
P4916co

Petitot, Claude Bernard (éd.)
Collection ~~complète~~ des mémoires relatifs à l'histoire de France.
Sér.2., v.26.

DATE.	NAME OF BORROWER.

University of Toronto Library

DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED